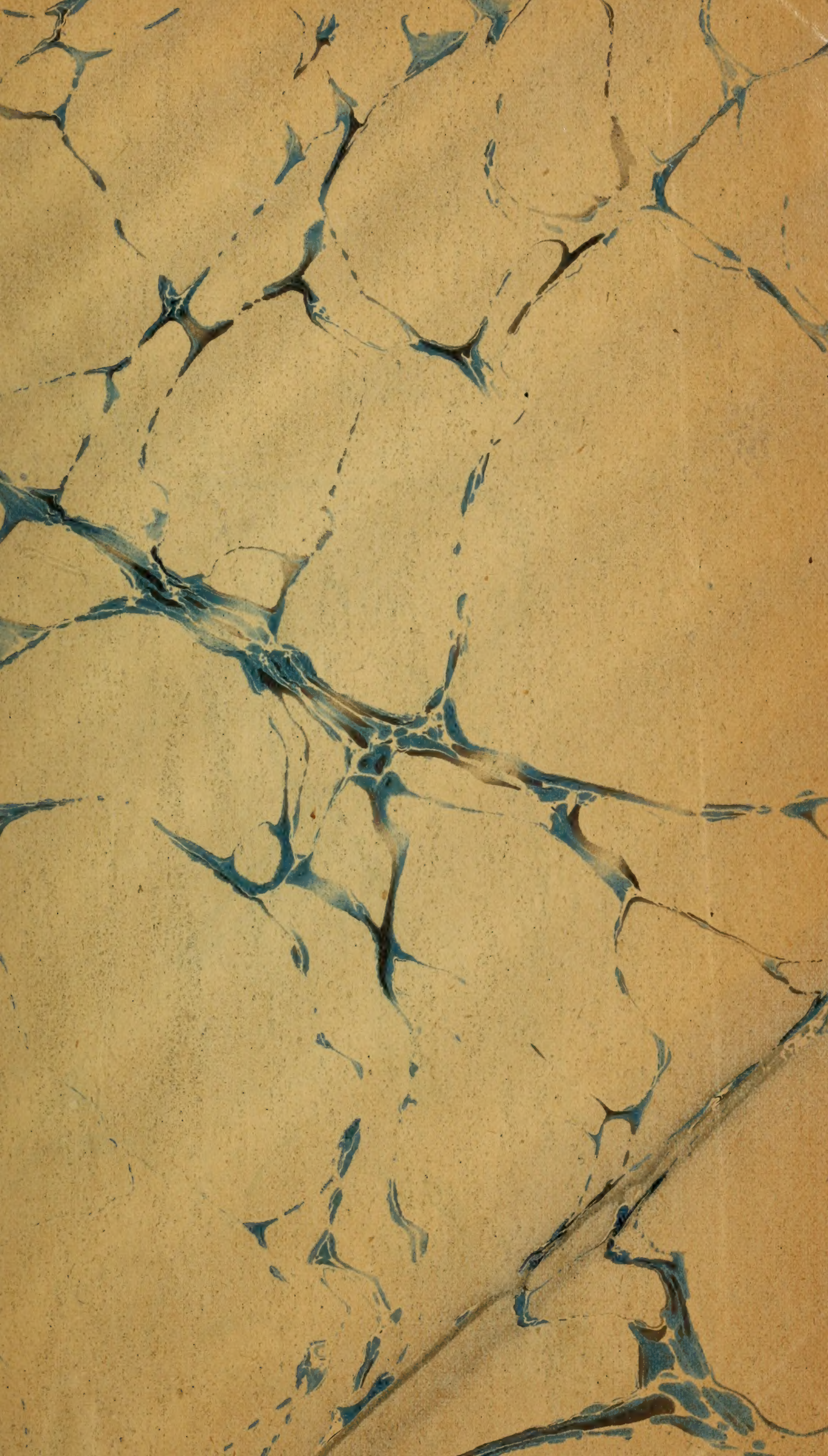

U d'/of OTTAWA
39003001293900





HISTOIRE

DE FRANCE.

15

Paris. — Imprimerie Schneider et Langrand,
rue d'Erfurth, 1.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

PAR

M. HENRI MARTIN.

Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

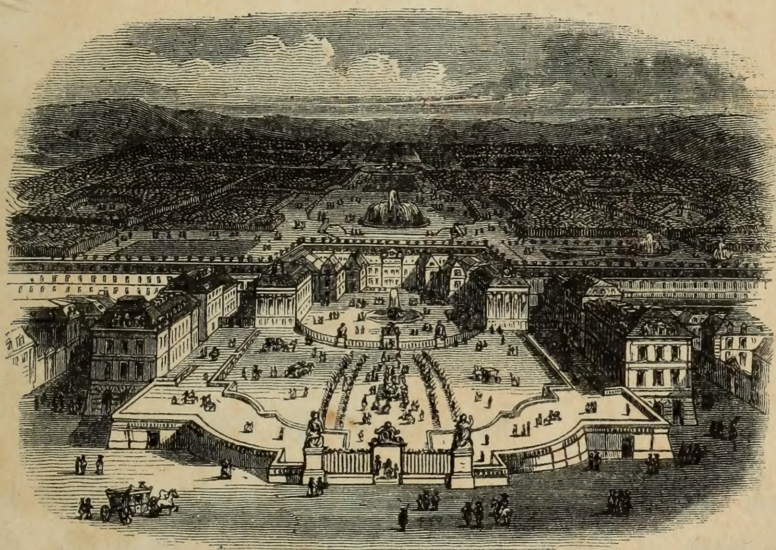
LE GRAND PRIX GOBERT.

NOUVELLE ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET AUGMENTÉE D'UN NOUVEAU TRAVAIL SUR LES

ORIGINES NATIONALES.

TOME QUINZIÈME.



PARIS.

FURNE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 55.

1847





HISTOIRE
DE FRANCE.

LA FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV.

LIVRE PREMIER.

DE LA MORT DE MAZARIN A LA GUERRE DE HOLLANDE.

(1661-1672[1]).

CHAPITRE DEUXIÈME.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL, MORAL ET SOCIAL DE LA FRANCE PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DU GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV ET L'ADMINISTRATION DE COLBERT.

§ Ier

LOUIS XIV ET SA COUR.

On a essayé naguère de montrer Louis XIV dans son conseil, dirigeant, sous l'inspiration et par le bras de Colbert, cette grande officine administrative et législative d'où émanèrent tant d'utiles réformes et de glorieuses

[1] Il ne nous est pas possible, dans le chapitre qui suit, de nous renfermer strictement entre ces deux dates; mais nous ne parlons d'aucun écrivain ou artiste dont les principaux ouvrages ne soient antérieurs, au moins en partie, à 1672.

créations. Il est temps de le voir au milieu de sa cour, d'étudier sa pensée dans ce qu'on pourrait appeler le gouvernement des mœurs et des idées, comme on l'a étudiée dans le gouvernement des intérêts matériels, dans les institutions économiques. Il n'est pas d'autre chemin pour pénétrer au cœur de la société française de ce temps. Nos historiens de l'ancien régime ont souvent mérité le reproche d'avoir écrit l'histoire des cours au lieu de l'histoire des nations. C'était Louis XIV qui leur avait donné cette habitude ; leur point de vue, si faux quand ils l'appliquaient à un passé lointain, était presque vrai relativement aux belles années du Grand Roi. Durant la période où cette histoire est parvenue, la France paraît s'absorber dans la cour, la cour, dans le roi : impossible de se placer ailleurs que sur les marches du trône, si l'on veut comprendre et juger le mouvement national de ce siècle.

La cour a été, dans nos annales, comme le vêtement de la royauté, changeant d'âge en âge à mesure que la royauté se transformait : chacune des phases de la vie de cour répond à une révolution sociale ou politique. Au moyen âge, quand le royaume est partagé en grands fiefs, les grands fiefs, en petites seigneuries, l'isolement est d'abord la règle, la vie en commun est l'exception. Ce n'est qu'à de certaines époques et pour de certaines solennités que les petits nobles se réunissent autour des grands, ou les grands autour du roi tenant sa cour plénière. Les progrès de la sociabilité coïncidant peu à peu avec ceux de la puissance et de la richesse royales, les premiers Valois s'entourent de la haute noblesse durant des saisons entières, et réalisent l'idéal de la vie de cour[1] selon les mœurs chevaleresques. Tout cela

[1] Le nom et la chose appartiennent à la société chevaleresque. Le dérivé le plus caractéristique du mot *cour* est *courtoisie*, qui est, relativement à la vie de château,

s'abîme dans les guerres anglaises. Quand la monarchie se reconstitue, Louis XI, l'antipode de la chevalerie, n'a point de cour. La cour se reforme par degrés sous les règnes suivants et resplendit d'un éclat inconnu sous François Ier, en qui s'unissent les mœurs nouvelles de la Renaissance avec ce qui subsiste des traditions chevaleresques. La royauté du XVIe siècle apparaît environnée de puissantes individualités, princes et gouverneurs, qui, tout en procédant d'elle, ont encore une grande importance personnelle, importance qui s'exagère sous les faibles successeurs de François Ier jusqu'à engendrer de grandes factions. Cette cour monarchico-aristocratique disparaît à son tour dans les guerres de religion. Point de cour sous Louis XIII. Comme Louis XI après les guerres des Anglais, Richelieu, après les guerres de religion, est incessamment occupé à frapper et à terrifier la haute noblesse, c'est-à-dire l'élément essentiel de la cour. Richelieu descendu au tombeau, la réaction avortée de la Fronde a démontré à tous l'impuissance du parti nobiliaire. La royauté peut désormais rappeler la haute noblesse auprès d'elle : elle est maîtresse de la façonner à son gré.

Louis XIV le comprend, et, avec la sûreté de coup d'œil et la persévérance qui le distinguent, il résout de mettre la haute noblesse tout entière dans sa main, en l'obligeant, d'une part, à se fixer à la cour, à entourer le roi d'un cortége permanent, et, de l'autre part, à servir régulièrement dans l'armée, dans des conditions tout à fait contraires à ses habitudes, à ses préjugés et à ses prétentions[1].

à la société chevaleresque et féodale, ce que sont les mots *politesse*, *urbanité*, *civilité*, relativement à la vie des cités, à la civilisation d'origine grecque et latine.

[1] On entrera dans quelques détails à ce sujet quand on aura à exposer l'organisation de l'armée.

Les conséquences de ces innovations doivent être extrêmement considérables. Plus de cabales seigneuriales dans les provinces; plus de domination ou d'influence traditionnelle dans les localités où les grands cessent de résider; plus de vie de château ni de *domesticité* noble; les grands seigneurs, dévorés par le luxe toujours croissant de la cour, luxe qui les rend de plus en plus dépendants de la faveur royale, n'ont plus ni le moyen ni le besoin de nourrir à leurs gages la petite noblesse. C'est la fin, bien réelle cette fois, des existences féodales: toutes les *maisons* des grands sont absorbées par la *maison du roi*, qui a toute la haute noblesse pour *domestique*, dans l'ancienne acception du mot. La petite noblesse, déjà gênée par le renchérissement progressif de toutes choses et par l'accroissement des besoins artificiels, voit retomber tous ses cadets à sa charge. Le roi et Colbert surtout voudraient bien lui ouvrir la ressource du commerce, mais elle ne s'y prête pas, et n'accepte d'autre ressource honnête que les emplois de l'armée qu'elle encombre. Les grands, à leur tour, une fois bien obérés, retomberont sur les bras du roi. Il y a là, en compensation d'immenses avantages politiques, de graves embarras financiers pour l'avenir: il faudra que la royauté en vienne à nourrir tout ce monde aux dépens du peuple. Arrive un règne faible et désordonné, et l'on peut prédire la transformation de la monarchie en une exploitation générale de la France par les courtisans ligués.

Mais qui songe, autour du jeune et triomphant monarque, à ces éventualités lointaines? Dans le présent, Louis atteint pleinement son but, et complète les résultats généraux de sa politique intérieure par quelques mesures spéciales dont la plus notable est la triennalité des gouvernements. Les gouvernements de villes et de provinces, via-

gers en droit, héréditaires en fait par les survivances passées en usage, avaient failli renouveler la féodalité. Louis XIV ne les accorde plus que pour trois ans, sauf prorogation par provisions nouvelles, et couronne ainsi l'œuvre de Richelieu, en ôtant à ces offices militaires tout caractère de propriété directe ou indirecte, pour les réduire à redevenir de simples fonctions temporaires[1].

Louis n'a pas besoin d'user de contrainte pour réussir. Il lui suffirait de faire comprendre bien clairement que toutes les faveurs, soit utiles, soit honorifiques, sont pour ceux qui vivent à la cour et servent le roi ; mais ce n'est pas là le seul mobile dont il dispose : l'attrait inexprimable qu'exerce sa cour est plus puissant que l'intérêt même. Une fois qu'on a goûté de cette existence si éclatante, si animée, si variée, on ne saurait plus la quitter pour retourner au manoir natal, sans périr de langueur et d'ennui ; tout semble glacé et mort loin de ce lieu d'enchantement, qui apparaît à la ville et à la province comme l'idéal même de la vie humaine. C'est un empyrée terrestre dont on ne peut se consoler d'être banni. Là sont réunis tous les plaisirs du corps et de l'esprit, toutes les excitations de l'imagination et de l'intelligence. Louis n'appelle pas seulement autour de lui les privilégiés de la naissance, mais tout ce qui se distingue à un titre quelconque, par l'esprit, le talent, la science, même par les défauts brillants qui font cortége à la richesse[2]. Unir pour ré-

[1] Déjà il avait ôté aux gouverneurs le maniement de fonds que leur avait laissé prendre Mazarin. Les garnisons, renouvelées peu à peu sans la participation des gouverneurs, devinrent réellement, non plus les troupes des gouverneurs, mais les troupes du roi.—Voy. OEuvres de Louis XIV, Mém. et instructions, etc., t. Ier, p. 197; an. 1662.

[2] Les *beaux joueurs*, les parvenus, gens de luxe et de plaisir, s'introduisaient facilement à la cour, La libéralité leur tenait lieu de naissance.

gner, c'est la maxime des grands gouvernements[1]. Tout unir pour tout tenir dans une seule main, pour tout résumer en soi, voilà ce que prétend faire et ce que fait Louis XIV. Toute gloire devient un rayon du royal soleil, qui emprunte à tous, mais qui rend aussi la lumière à tous par les vibrations ardentes qu'il communique à tout ce qui l'environne.

La conduite de Louis XIV n'est pas moins habilement calculée envers les gens de lettres qu'envers les gens de qualité. Il reconnaît, accepte et fait servir à sa grandeur l'importance toujours croissante qu'acquièrent dans la nation les choses de l'esprit. Ses inclinations personnelles l'y portent non moins que sa politique. Il a cela de commun avec son grand ministre, que tous deux suppléent à une instruction insuffisante par la rectitude du jugement et le goût naturel ; Louis étant, des deux, à ce qu'il semble, le meilleur juge dans la littérature, et Colbert, dans les beaux-arts. Là encore, c'est la trace de Richelieu que reprennent Louis et Colbert, en travaillant à développer les destinées que le cardinal-roi avait rêvées pour la langue et la littérature françaises. Louis ambitionne et conquiert l'honneur de faire revoir à l'Europe un autre siècle d'Auguste : il sait que les lettres ne sont point ingrates, et qu'elles donnent au prince qui les protége la popularité au dedans, au dehors une influence moins directe, mais plus étendue et plus profonde que celle de la diplomatie. Le progrès des lettres doit avoir d'autres résultats encore, moins apparents, mais aussi certains. Tout se tient dans les manifestations de l'intelligence et de l'activité d'un peuple : il est impossible que le sentiment du beau, du

1 V. les réflexions de Louis XIV à ce sujet, Œuvres de Louis XIV, t. II, p. 189.

noble, de l'élégant, règne dans la littérature, sans se refléter non pas seulement dans les beaux-arts, mais dans les arts industriels, dans les inventions et les procédés relatifs aux besoins de la vie. Colbert, suivant l'observation d'un écrivain homme d'État[1], lie certainement dans sa pensée l'assistance donnée aux lettres avec les efforts victorieux qu'il fait pour assurer à l'industrie française cette supériorité de goût et d'élégance qu'elle ne doit plus perdre.

Les lettrés sont donc attirés à la cour comme les grands, avec cette différence, que ce qui, en réalité, abaisse ceux-ci élève ceux-là. Les gens de lettres sont enlevés définitivement à la domesticité des grands pour devenir les pensionnaires du roi, non plus par des bénéfices ecclésiastiques jetés subrepticement en command à quelques beaux esprits, mais par des pensions directement assignées sur l'épargne à quiconque est réputé digne d'encouragement. Ce n'est pas l'indépendance, sans doute, mais c'est ne plus dépendre que de celui de qui tout dépend. On régularise ainsi sur une plus grande échelle ce qu'avaient commencé à cet égard Richelieu et Mazarin[2].

1 M. Necker.

2 La première liste des pensions littéraires, arrêtée en 1663, comprend trente-quatre écrivains français. Elle fut dressée par Chapelain et Costar, sur l'ordre de Colbert. Chapelain ne s'y maltraite pas : il se fait adjuger 3,000 fr. de pension, comme au « plus grand poëte françois qui ait jamais été et du plus solide jugement. » A cela près, la liste est ce qu'elle pouvait être, mélangée de noms illustres, de noms estimés, de noms oubliés ou décriés. La postérité seule est compétente, en pareil cas, pour faire le triage, et Chapelain, après tout, était un assez bon juge, s'il n'était pas le *plus grand poëte françois*, etc. Corneille est désigné comme le « premier poëte dramatique du monde, » et Molière, qui n'était pas encore l'auteur du Tartuffe et du Misanthrope, comme un « excellent poëte comique. »

La liste de 1663 a été insérée dans les OEuvres de Louis XIV, t. Ier, p. 223, d'après les manusc. de Colbert. La société des bibliophiles français a publié, en 1825, les listes des années suivantes jusqu'en 1679. Le total, en 1663, ne dépasse guère

Le patronage offert aux lettres ne se borne pas à quelque assistance pécuniaire. Le corps qui représente officiellement la littérature, l'académie française, reçoit de Colbert, qui siége sur ses bancs [1], toute espèce d'encouragements et de faveurs. Le roi en personne se déclare protecteur de l'académie, qui avait eu d'abord pour protecteur officiel le chancelier Séguier, et l'admet au rang des grands corps de l'État, en l'autorisant à venir le haranguer dans les occasions solennelles, « de même que le parlement et les autres compagnies supérieures. » Dans la société du XVIIe siècle, où le cérémonial joue un rôle si considérable, c'est là une innovation capitale pour la dignité des lettres.

A côté de l'académie française s'élève, sur ces entrefaites, une seconde académie, d'abord dans de modestes proportions. C'est un *petit conseil* que se forme Colbert « pour toutes les choses dépendantes des belles-lettres. » Dans ce concert de magnificences qui doit environner le roi, la *petite académie* fournira les inscriptions pour les monuments, les motifs et les légendes des médailles, les sujets qui doivent inspirer les artistes, les devises des fêtes et des carrousels, et leurs descriptions destinées à éblouir des royales splendeurs les pays étrangers. Enfin

60,000 livres pour les écrivains français : il n'alla jamais fort au delà de 80,000. V. Dulaure, Hist. de Paris, t. V, p. 292 ; VIe éd.

[1] Colbert ne se fit nullement dispenser du discours de réception obligé, comme l'a prétendu l'abbé d'Olivet dans son Histoire de l'Académie : il harangua, au contraire, *la savante compagnie* avec beaucoup de *grâce et de succès*, au dire de la *Gazette de France* du 30 avril 1667. Il établit les jetons de présence pour stimuler l'achèvement du fameux dictionnaire. La publicité des séances de réception, qui accrut beaucoup l'influence et la popularité de l'Académie, appartient à la même époque. V. les Mémoires de Charles Perrault, liv. I et III, sur tout ce qui regarde les académies.

elle préparera et rédigera l'histoire du roi à mesure qu'il réalisera les grandes actions qu'il projette. L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, œuvre d'une pensée tout individuelle et toute politique, s'affranchira un jour des liens de son origine, et deviendra le centre des sciences historiques, philologiques et archéologiques, comme l'académie française est le centre de la littérature nationale.

Le plan de Richelieu est agrandi et généralisé. On étend aux sciences et aux arts la discipline qu'il avait donnée aux lettres en vue de la langue française. L'Angleterre venait de montrer l'exemple pour ce qui regarde les sciences, en fondant la *Société royale* de Londres (1662). Louis XIV et Colbert répondent par l'établissement de l'académie des Sciences (1666). Ces deux compagnies, qu'illustreront tant de grandes découvertes, sont destinées à une rivalité éminemment féconde pour la civilisation européenne[1].

L'académie de peinture et de sculpture avait été instituée dès 1648, sous Mazarin : elle reçoit de Colbert des règlements nouveaux, et l'académie d'architecture est fondée en 1671. L'esprit méthodique et régulateur du XVII[e] siècle se fait illusion sur les résultats que peut produire la discipline académique dans les beaux-arts, cet

[1] Les deux académies française et anglaise existaient de fait, comme sociétés libres, assez longtemps avant de recevoir la consécration officielle. Les savants français s'assemblaient chez M. de Montmort, conseiller d'État, comme les littérateurs s'étaient autrefois assemblés chez Conrart, avant les lettres-patentes de Richelieu.— Ce fut à Chapelain que Colbert demanda le plan d'organisation pour l'académie des Inscriptions et pour l'académie des Sciences. Les rapports de Chapelain ont été conservés : il s'y montre homme de bon sens et de bon conseil, et digne de la confiance que Colbert avait en lui. Voy. Revue rétrospective, 2e série, t. Ier, p. 84 et suiv.

inaliénable domaine de la libre inspiration[1]; mais Colbert n'en rend pas moins à l'art français un inappréciable service en créant à Rome une succursale de l'académie parisienne, établissement qui semble inspiré par l'esprit du Poussin lui-même, et où les jeunes artistes français vont mûrir leur talent au milieu des chefs-d'œuvre antiques et modernes qui peuplent l'Italie (1667).

Les bienfaits de Louis et de Colbert envers les littérateurs, les savants et les artistes, ne s'arrêtent pas aux frontières du royaume : le roi charge ses ambassadeurs de rechercher dans chaque pays les hommes dont les travaux ont mérité l'estime publique ; les uns sont attirés en France par les positions honorables et avantageuses qu'on leur offre ; les autres reçoivent des gratifications, des pensions accompagnées des lettres les plus flatteuses de la main de Colbert, sans autre condition que l'obligation tacite de témoigner avec éclat leur gratitude [2]. L'effet de ces libéralités qui vont chercher le mérite aux deux bouts de l'Europe, sans distinction de nationalité, et qui font du roi de France le protecteur de la république des lettres, est immense et hors de toute proportion avec la dépense matérielle[3]. Depuis Rome et Florence jusqu'à Stockholm, tout retentit des louanges de Louis-le-Grand.

[1] On s'imaginait que l'académie de Rome, dite de *Saint-Luc*, avait produit « tous les grands sujets qui ont paru depuis deux siècles dans les arts.» — Ordonnance de novembre 1676; ap. Recueil des anciennes lois françaises, t. XIX, p. 169.

[2] V. les lettres de Colbert à Vossius, Heineccius, Gratiani, Allatius, Beklerus, Servatius, Hevelius; ap. Revue rétrospective, 2e série, t. Ier, p. 78-83.— Quelques savants étrangers acceptèrent cependant des conditions d'une autre nature, et se firent les agents secrets de la diplomatie française; ainsi Hermann Conring. V. P. Clément, Hist. de Colbert, p. 190.

[3] Les pensions aux savants étrangers ne dépassèrent pas vingt et quelques mille livres par an; les gratifications, il est vrai, furent beaucoup plus considérables.

Les bienfaits matériels, les avantages sociaux accordés aux lettrés et aux artistes, sont bien loin d'expliquer complétement l'action que Louis XIV exerce sur le génie de son temps. Aux sciences, il fournit avec libéralité les instruments de leurs expériences et de leurs observations : c'est là tout ce qui dépend du pouvoir suprême ; pour les lettres et les arts, il peut faire et il fait davantage. Il leur offre à sa cour un milieu qui détermine leur développement dans une certaine direction. Il leur impose, dans une sorte d'harmonie générale, l'esprit d'ordre, d'unité, de gravité tempérée par l'élégance, qui est en lui et qui est lui-même, pour ainsi dire. Il reprend du haut du trône cette espèce de direction spirituelle qu'avait possédée une société particulière, et se fait l'héritier de l'hôtel de Rambouillet, en élargissant l'héritage. Quelle influence ne doit pas avoir sur les productions de l'intelligence et de l'imagination l'admission des écrivains et des artistes dans cette vie de cour où tout respire un air de grandeur, de goût et de magnificence, où tout anime, soutient et contient à la fois l'essor de l'esprit !

Il en est de même pour le clergé, dont le roi aime à rapprocher de sa personne les membres les plus éminents par le talent et le savoir, tout en les écartant des fonctions

L'astronome Hevelius, de Dantzig, ayant perdu sa bibliothèque dans un incendie, Louis XIV la lui remplaça. L'astronome italien Viviani « fit bâtir à Florence une maison des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or, sur le frontispice : *Ædes à Deo datæ;* allusion au surnom de *Dieu-donné* dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.—(Voltaire, Siècle de Louis XIV, c. XXV.) » Douze panégyriques de Louis XIV furent prononcés dans autant de villes d'Italie, et les étrangers ne contribuèrent pas moins que les Français à l'adoption de ce langage mythologique et idolâtrique dont on enivra le grand roi. — Les pensions aux gens de lettres français et étrangers, et les académies, coûtèrent à Louis XIV 1,707,148 liv. de 1664 à 1690. — Voy. Eckard, Supplément aux recherches historiques sur Versailles, p. 59.

politiques. Les orateurs ecclésiastiques, qui commencent à s'élever à des hauteurs inconnues, gagnent singulièrement dans la fréquentation d'une telle société, et achèvent de s'y dépouiller de la déclamation vulgaire et de la pédanterie scolastique. Le clergé n'est pas moins redevable, sous le rapport moral, à Louis, qui use généralement avec conscience des droits reconnus à la royauté par le concordat et qui appelle aux prélatures les sujets les plus propres à rehausser la considération de l'épiscopat. Le seul reproche qu'on lui puisse faire, à cet égard, c'est de rendre bon nombre de ces prélats peu *canoniques*, en leur rendant le séjour de sa cour plus agréable que celui de leurs diocèses[1].

Quand on a ainsi analysé les éléments de cette cour, on ne s'étonne plus tant que les historiens y aient vu toute la France. C'est, au moins, l'abrégé de la France et le résumé de toutes ses puissances. L'ordre maintenu par Louis XIV dans ce petit monde dont il est l'âme n'est guère moins intéressant à étudier que les éléments mêmes dont ce monde se compose. L'étiquette, sans accepter les gênes extravagantes que subit la cour d'Espagne et que le génie français n'eût pas supportées, prend une extension inconnue et proportionnelle à l'accroissement de la splendeur royale. Le nombre des charges de cour, des fonctions relatives au service de la personne du roi, est augmenté. Les distances sont diminuées ou transposées entre les diverses classes, et augmentées entre toutes les classes et le roi. Diminuées, au moins indirectement, entre les classes, elles sont forte-

[1] On se rappelle l'épigramme de Racine, qui se termine ainsi :

Nous avons cinquante-deux prélats
Qui ne *résident* pas.

ment marquées en ce que l'on juge à propos de conserver, en même temps que des égards inaccoutumés sont imposés aux supérieurs envers les inférieurs, le roi lui-même donnant l'exemple [1]. L'étiquette est calculée pour servir la monarchie aux dépens de l'aristocratie : elle tend à faire prévaloir la fonction sur la naissance, les distinctions qui procèdent de la faveur royale sur celles qui sont inhérentes à la race. Les ducs et pairs, dont le titre rappelle vaguement la grande vassalité, bien qu'il n'en reste pas chez eux même une ombre, sont multipliés afin de réduire encore leur importance, et le roi donne le pas aux maréchaux sur eux, mais la leur donne, par compensation, sur les présidents des *cours supérieures*. Les ministres de race bourgeoise sont affublés de titres et élevés peu à peu, dans le cérémonial, au niveau des gens de haute naissance, puis des ducs et pairs mêmes et des grands officiers de la couronne. A l'armée, la haute noblesse n'est plus nécessairement préférée à la petite, ni même à la bourgeoisie, pour les grades, et l'on y mesure les gens au grade et non plus à la qualité. Certaines prérogatives honorifiques sont toutefois maintenues à la haute noblesse pour la consoler d'avoir vu passer dans des mains bourgeoises le réel du pouvoir. Le cordon bleu ne se donne qu'aux gens de noblesse ancienne ou réputés tels : on sait la belle conduite du maréchal Fabert, qui refusa le cordon plutôt que de consentir à déguiser sa naissance plébéienne [2].

[1] On a vu, dans notre t. XIV, p. 593 et suivantes, l'énergique répression des violences nobiliaires. Une anecdote caractéristique est celle de ce marquis de Pellevé qui avait battu un villageois. Celui-ci porta plainte au roi en personne. Louis traita si sévèrement Pellevé, que ce courtisan, pour rentrer en faveur, ne crut pas pouvoir moins faire que d'équiper un régiment à ses frais et de l'offrir au roi. Il fut tué dans la guerre de Hollande.

[2] Voltaire dit à tort que Fabert refusa, quoiqu'on le dispensât de fournir des

L'admission à manger en public avec le roi est également un privilége de la qualité. Le *justaucorps à brevet*, costume adopté par le roi, et que personne, pas même les princes du sang, ne doit se permettre de porter sans un brevet de la main royale, est une distinction qui ne s'accorde qu'aux personnages les plus considérables de la cour par leur naissance ou par la faveur, mais qui établit une sorte d'égalité entre ceux que le roi en gratifie. Quant aux hommes distingués par leurs talents, qui n'ont ni naissance ni hautes fonctions, le roi a pour eux des dédommagements qui consistent en grâces privées, en marques de faveur intime et d'honorable familiarité : il les honore d'homme à homme, tout en laissant subsister à leur égard les distances officielles des rangs et des dignités [1].

La cour est une machine savante et compliquée que Louis gouverne avec une habileté souveraine. Toutes les paroles, tous les mouvements, toute la conduite du roi, sont combinés d'après un plan invariable, combinés sans qu'il y paraisse, et parfois même, peut-être, sans que

preuves de noblesse. Le roi s'était fait une loi d'observer les statuts de l'ordre, qui exigeaient quatre générations de noblesse; mais il eût fermé les yeux sur les *preuves* telles quelles de la famille Fabert, comme il le fit plus tard pour les familles Colbert et Le Tellier. V. la lettre de Fabert au roi, et la réponse du roi; ap. Œuvres de Louis XIV, t. V, p. 64. Ces deux lettres sont également honorables pour le roi et pour le maréchal. Fabert a été, sinon une des plus brillantes figures du dix-septième siècle, du moins un des caractères les plus nobles et les plus purs qu'ait produits cette grande époque. On vient de publier une correspondance de ce maréchal, où il se montre non plus seulement un guerrier loyal et dévoué, mais un philosophe religieux et un vrai sage. V. la Vérité sur les Arnauld, complétée à l'aide de leur correspondance inédite, par M. P. Varin; deux vol. in-8°; 1847.

1 Saint-Simon, Mémoires, éd. de 1840, t. XXIV, p. 74-80; 137-139. — Saint-Simon apprécie l'étiquette au point de vue aristocratique. — Œuvres de Louis XIV, t. VI, p. 375.—Voltaire, Siècle de Louis XIV, t. II, chap. 25.—Walckenaër, Mém. sur madame de Sévigné, t. II, passim.

Louis s'en rende compte à lui-même, sa politique ne demandant presque aucun effort à ses instincts, et se confondant naturellement avec eux. A toute heure, en tout lieu, dans les moindres circonstances de la vie, il est toujours roi; merveilleux art de régner, dont il a trouvé, dont il emportera le secret. Son affabilité ne se dément jamais : il témoigne à tous intérêt et bienveillance; il se montre indulgent aux fautes qui se peuvent réparer; sa majesté est tempérée par une familiarité grave, et n'impose la limite qu'il veut maintenir que par la politesse même dont il ne se départ pas envers autrui; il s'abstient absolument de ces traits piquants ou ironiques qui blessent si cruellement en tombant de la bouche de l'homme auquel on ne peut répondre. Pour exciter le zèle des Français à le servir, il sait employer tous les ressorts, le patriotisme, l'ambition, l'honneur, l'émulation, jusqu'à la flatterie; mais, s'il flatte ses sujets, c'est en roi, et non pas, comme autrefois Louis XI, en intervertissant les rôles.

Résolu de faire de sa cour le type même de la civilisation et d'assurer à la France la suprématie des mœurs comme celle de la langue et de la littérature, il sent que ce qui marque le cachet d'une société, c'est la position qu'on y fait aux femmes et les procédés dont on use à leur égard. Il enseigne à tous, par son exemple, la courtoisie la plus exquise envers toutes les femmes, fussent-elles de la plus modeste condition [1]. Il réduit en système la galanterie noble et sérieuse dont sa mère, l'Espagnole Anne d'Autriche, lui avait donné le goût et l'habitude.

[1] « Jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau, je dis aux femmes de chambre, et qu'il connaissait pour telles. » Saint-Simon, éd. de 1840, t. XXIV, p 144

Le ton et les manières de la cour, quoique moins tendus et plus libres que n'avait été le ton de l'hôtel Rambouillet, deviennent parfaitement décents et délicats. Les mœurs acquièrent une élégance sans égale. Les derniers restes de la rudesse et de la grossièreté anciennes, qui produisaient encore d'étranges dissonances dans la cour si brillante et si artiste de François Ier[1], ont entièrement disparu sous Louis XIV; et, pour la première fois, la société française atteint la véritable harmonie des mœurs polies. C'est dans ce siècle si éloigné de la chevalerie et du moyen âge que se réalise, quant aux manières et aux formes, l'idéal chevaleresque. Les fêtes de Louis XIV surpassent tout ce qu'avaient rêvé les romanciers. Il faut se transporter par la pensée au milieu de ces joutes, d'où l'on a supprimé le danger, en remplaçant les luttes de la force par celles de l'adresse, et où la plus brillante jeunesse du monde rivalise de grâce et d'agilité devant une incomparable élite de femmes resplendissantes d'esprit et de beauté. Il faut ressusciter, avec les relations contemporaines, ces journées pleines d'enchantements, ces *nuits enflammées*[2] où les eaux et les feux, maîtrisés et transformés par la main de l'homme, prodiguent mille prestiges parmi les bosquets semés des chefs-d'œuvre de l'art et les palais éphémères qu'improvise le génie des machinistes et des décorateurs ; où, enfin, les féeriques splendeurs qui fatiguent les yeux ont pour intermèdes les plus nobles plaisirs de l'intelligence, les créations de la poésie, et de quelle poésie!... Mais, surtout, si l'on veut comprendre, il ne faut jamais perdre de vue la grande figure qui s'est dessiné à elle-même ce cadre magnifique. Toujours

1 On se rappelle les singulières anecdotes dont fourmille Brantôme!

2 Racine, *Bérénice*.

Louis est en scène; toujours il est le centre et le principe de toutes choses. Soit qu'il apparaisse dans les ballets mythologiques sous les attributs empruntés au dieu du soleil [1], soit qu'il chevauche dans les carrousels sous l'armure des héros de l'antiquité, soit qu'il préside seulement aux spectacles et aux banquets dans son vêtement ordinaire, avec sa vaste chevelure flottante, son large surtout éclatant d'or et d'argent, sa profusion de rubans et de plumes, costume dont l'ampleur théâtrale rehausse encors *sa grande mine*, toujours son air et son port sont quelque chose d'unique; toujours il est le premier entre tous. Sa vie entière est comme une œuvre d'art, ordonnée sur un rhythme plein d'harmonie et de majesté. C'est un rôle admirablement joué, parce qu'il est joué en conscience, et, comme font les grands acteurs, à la fois d'inspiration et de réflexion. Louis pose pour lui-même comme pour la cour, pour la France et pour le monde.

Les innombrables témoignages qui nous restent de l'admiration générale attestent le succès de Louis devant cet immense public. La flatterie n'avait besoin que de dire ce que voyaient tous les yeux, et, chose presque unique dans l'histoire, les courtisans pouvaient être sincères. D'une juste admiration à une aveugle idolâtrie, la pente devait être presque insensible.

[1] Il avait pris le soleil pour devise dès 1656, dans une fête donnée au Palais-Royal; mais la légende si connue: *Nec pluribus impar*, ne fut inventée que pour le célèbre carrousel des Tuileries, qui a donné son nom à la place du Carrousel (en 1662). Le corps de la devise représente le soleil éclairant la terre de ses rayons, et la légende signifie qu'il serait capable de suffire à plusieurs terres. Cette légende est bien fastueuse, et surtout obscure et embarrassée, ainsi que Louis lui-même en convient dans ses Mémoires.— OEuvres de Louis XIV, t. Ier; Mém., p. 196.

§ II.

SCIENCES ET LETTRES.

Les lettres et les arts n'étaient, aux yeux des contemporains, qu'une des parties de ce vaste concert dont Louis réglait l'harmonie : on ne les considérait qu'en vue de l'ensemble; c'était un des moyens; la monarchie, le roi, était le but. La monarchie a passé avec la société formée autour d'elle et pour elle: les créations intellectuelles du dix-septième siècle ne passeront pas, et sont presque devenues ce siècle entier pour la postérité ; elles réclament donc, dans l'histoire, une place supérieure aux formes et aux coutumes transitoires auxquelles elles survivent; cependant, l'histoire, qui s'efforce de raviver dans ses tableaux cette société éteinte, doit rechercher dans ces œuvres immortelles, non pas seulement leur valeur intrinsèque, mais aussi leur influence immédiate sur la France de leur temps. La vie, les créations, les tendances des grands écrivains sont incessamment mêlées à la vie et à la politique du grand roi. Il n'y a plus rien ici de la souveraine indépendance de Descartes, de Pascal ou de Corneille [1]. Les poëtes et les artistes sont plus ou moins, comme les administrateurs et les guerriers, des lieutenants de Louis XIV; presque tous concourent à une œuvre commune, pour ainsi dire, sous une même discipline.

C'est, naturellement, dans la littérature proprement dite et les beaux-arts que cet esprit se trouve le plus fortement imprimé, puisque c'est là que se traduisent les sentiments

1 Corneille a beau se faire humble, dans ses préfaces, vis-à-vis des grands et même des riches de son temps; en réalité, il ne sert personne et ne demande d'inspirations à personne.

et les idées morales et sociales d'une génération. Les sciences de l'idée abstraite et de la nature extérieure n'ont pas un rapport si direct à l'état social, mais s'y rattachent, comme on l'a dit, par les secours et les instruments que leur fournit le pouvoir. La pensée du dix-septième siècle déploie une activité universelle. Il faut essayer de la suivre dans ses directions diverses, au moins par de rapides indications.

Le mouvement scientifique des temps modernes poursuit son cours, qui ne doit plus s'arrêter. Une foule d'intelligences distinguées s'avancent dans la route ouverte par les grands génies, par les Descartes, les Fermat, les Pascal. Les esprits s'ouvrent, les lumières se répandent, de nombreuses sociétés savantes se forment à Paris et dans les provinces, et prennent peu à peu la prépondérance sur les *bureaux d'esprit*, qui sont comme la *monnaie de l'hôtel Rambouillet*, et dont la scolastique galante et poétique commence à tomber en discrédit. On disserte sur la méthode, sur l'âme et sur la nature au lieu de disserter sur le *parfait amant* et la géographie de l'empire de *Tendre*. Un souffle puissant agite la France ; les femmes semblent disposées à suivre les hommes dans cette voie austère, et l'on voit des filles de dix-huit ans étudier leur âme et se former l'esprit, non plus dans l'*Astrée* ou dans la *Clélie*, mais dans les *Méditations métaphysiques* ou les *Pensées chrétiennes*. La métaphysique, les mathématiques et les sciences naturelles maintiennent leur féconde alliance dans l'ample sein de la philosophie. Le cartésianisme règne dans les sociétés libres et entame le corps enseignant par la docte corporation des oratoriens; organisé comme un grand parti, il a partout ses prédicateurs et ses missionnaires; les uns enseignant sa métaphysique, les autres, sa

physique; quelques-uns, tout l'ensemble de sa doctrine. En même temps que de nombreux disciples s'attachent à reproduire et à commenter littéralement la pensée du maître, sans rien ajouter, sans rien redresser, il se prépare en France et au dehors de grands livres philosophiques qui éclateront dans peu d'années, et qui développeront, transformeront ou dénatureront l'œuvre du père de la science. Spinosa et Malebranche sont à l'œuvre. Dans les mathématiques, quelques hommes éminents, les Roberval, les Bouillaud, tout en profitant de la méthode cartésienne, suivent vers l'indivisible et l'infini une direction plus rapprochée de Fermat que de Descartes, mais qui n'atteindra son but que hors de France, avec Leibnitz et Newton. En métaphysique, la petite école atomiste et sensualiste de Gassendi tente çà et là de disputer le terrain sans beaucoup d'éclat ni de succès. Ce ne sont pas les écoles rivales que peut redouter le cartésianisme, au moins dans le présent, mais bien plutôt les puissances ecclésiastiques et laïques dont les ombrages s'accroissent à mesure que sa domination intellectuelle s'étend.

Ces ombrages, Rome et les jésuites, enfin déclarés contre Descartes [1], travaillent à les faire partager à Louis XIV. En 1667, les restes du philosophe sont apportés de Suède en France et déposés solennellement à Sainte-Geneviève, dans ce même lieu où la Révolution doit les rapporter un jour en triomphe pour inaugurer le Temple des Grands Hommes. On prépare à Descartes de dignes funérailles... Ces funérailles lui sont refusées! Les adversaires de la philosophie réveillent chez Louis XIV cette crainte des

[1] Les ouvrages de Descartes furent mis à l'index à Rome, en 1662, *donec corrigerentur*. Ce n'était point une condamnation absolue : Rome gardait quelques ménagements.

idées, naturelle à tout pouvoir absolu; le protecteur des lettres et des arts défend de prononcer publiquement l'éloge funèbre du plus grand génie qui ait illustré la littérature française!....

Cet acte réactionnaire de la royauté politique contre la royauté de l'intelligence n'arrête pourtant pas les effets du bon vouloir que Louis et Colbert témoignent aux sciences en général, et l'académie des Sciences se fonde sur ces entrefaites. On remarque, parmi les premiers membres de cette célèbre société, les géomètres Roberval et Carcavi, l'anatomiste Pecquet, le physicien Mariotte, le médecin Cureau de La Chambre, profond physionomiste, dont Louis XIV consultait volontiers la vive intuition et les indications sagaces; Claude Perrault, savant et artiste, médecin, physicien, anatomiste, architecte, un de ces esprits flexibles qui s'appliquent et réussissent à tout; l'abbé Picard, géographe et astronome, un des hommes auxquels la science française doit le plus de reconnaissance; enfin, un étranger attiré en France par Colbert, le Hollandais Huygens, déjà illustré par ses découvertes sur le système de la planète de Saturne et sur l'application du pendule aux horloges et à la recherche des longitudes. L'Académie se divisa en cinq sections : les mathématiques pures et appliquées, l'astronomie, la botanique, l'anatomie et la chimie. Cette division était encore imparfaite, sans doute; mais un pas décisif attesta le triomphe du véritable esprit scientifique : l'astrologie et la recherche de la pierre philosophale furent formellement exclues du cercle des travaux académiques. Les sublimes découvertes qui avaient révélé à la science l'infini physique et qui la poussaient vers l'infini mathématique livraient à son activité un assez vaste champ pour qu'elle n'eût plus à s'épuiser à la recherche de lois chimériques

ou insaisissables; parvenue à la virilité, la science renonçait aux rêves qui avaient bercé son imagination durant sa longue enfance. C'était encore là une victoire pour la méthode cartésienne; c'était bien dans ce sens que Descartes avait proscrit les qualités occultes et la recherche des causes finales.

A ces cinq sections avait été un moment ajoutée une section de théologie; mais la Sorbonne prit l'alarme, et réclama si vivement, que Colbert consentit à supprimer la théologie. « Il fut en même temps résolu qu'on ne disputerait point sur des matières de controverse ni de politique, à cause du péril qu'il y a de remuer ces sujets sans mission ou sans nécessité [1]. » L'existence d'une section de théologie eût conduit logiquement à établir des sections de métaphysique, de morale et de politique, et à fonder une société vraiment encyclopédique embrassant tout le domaine de l'intelligence humaine; sa suppression renferma l'académie des Sciences dans le domaine exclusif des mathématiques et de la nature extérieure.

Ce champ, si étendu encore, et destiné à s'élargir toujours, l'académie sait l'exploiter avec gloire. Les mathématiques pures ont la prépondérance à Paris, comme la physique expérimentale, dans la Société royale de Londres, supériorité respective assez conforme au génie des deux nations. Il est une autre science, expérimentale par ses procédés, philosophique par son esprit, où la France a la même suprématie que dans les mathématiques : c'est l'anatomie comparée. Dans l'anatomie proprement dite, les deux nations rivalisent d'efforts. C'est un Français, Pec-

[1] Ch. Perrault, Mém. l. Ier, p. 51. — Perrault donne d'intéressants détails sur les premiers temps de l'académie.

quet, qui complète la découverte de l'Anglais Harvey, en montrant dans le canal thoracique le réservoir du chyle où s'élabore le sang. Deux autres Français, Duvernei et Vieussens, perfectionnent, l'un, la connaissance de l'organe de l'ouïe, l'autre, l'anatomie des nerfs. La partie de la théorie cartésienne relative au corps humain et à l'union de l'âme et du corps reçoit une forte atteinte par le *Discours sur l'anatomie du cerveau*, que publie à Paris le Danois Sténon. L'anatomiste danois dépouille la glande pinéale du rôle capital que lui attribuait Descartes, qui en faisait le centre des perceptions et des fonctions de l'âme (1669).

Les Français ont dans la chirurgie cette supériorité qu'ils doivent garder indéfiniment.

La chimie, délivrée des superstitions alchimiques, commence à étudier sérieusement les éléments de la composition des corps. Lémeri, dans son *Cours de Chimie*, publié en 1675, dégage cette science des prétentions folles et du langage barbare qu'on lui imposait, et en pose nettement le but et les moyens [1].

La mécanique est cultivée avec une égale ardeur dans les principes et dans les applications. L'influence de Colbert ne permettait pas de négliger l'utilité pratique. L'académie préside à la confection des machines, soit déjà connues, soit d'invention nouvelle, que réclame le gouvernement pour la marine, pour l'industrie, ou pour tout autre usage [2]. Huygens paie magnifiquement l'hospitalité française par des travaux impérissables : en même

[1] Sur l'anatomie et la chimie, v. Portal, Hist. de l'anatomie, t. III, p. 164. — IV, p. 101 ; — Fontenelle, éloge de Lémeri.

[2] Ch. Perrault mentionne dans ses Mémoires (p. 48) l'invention des machines à draguer, des scieries, des métiers à bas et à rubans, etc.

temps qu'il donne à la pratique la pendule, la montre de poche et la montre marine, il donne à la théorie, dans son *Horologium oscillatorium,* dédié à Louis XIV (1673), le principe de la conservation des forces vives, dépassant ainsi la physique cartésienne, la mécanique pure, pour entrer dans la dynamique. Par ce principe, il a peut-être la gloire, sans être philosophe, de déterminer la direction du plus grand génie philosophique qui doive apparaître parmi les successeurs de Descartes. Ce physicien, étranger à la métaphysique, peut être considéré comme l'anneau intermédiaire entre Descartes et Leibnitz.

De nombreux travaux sur les chocs des corps, sur la chute des graves, et, en général, sur les lois du mouvement, d'importantes améliorations aux instruments d'optique, signalèrent de plus le séjour de Huygens en France, où il passa quinze années entières (1666-1681). A une époque postérieure de sa vie appartiennent, au moins par la date de leur publication, ses admirables études sur la lumière; on sait qu'il y fonda une théorie inspirée par l'esprit cartésien, et qui, éclipsée momentanément par l'école anglaise, devait reparaître dans notre siècle, perfectionnée et victorieuse [1].

L'astronomie, pendant ce temps, met activement à profit les bienfaits du pouvoir royal, qui lui a élevé un palais rempli des instruments les plus puissants que la science eût alors à sa disposition, l'Observatoire, construit, de 1667 à 1672, sur les dessins de Claude Perrault. Picard organise en quelque sorte l'astronomie pratique, invente des instruments (micromètre, lunette d'épreuve) qui renouvellent tout le système des observations, et conçoit le

[1] Biographie univers., art. Huygens. — Dictionnaire de Chaufepié, *id.*

premier, à ce qu'il semble, l'idée décisive des observations simultanées sur divers points du globe. Il s'unit à Carcavi pour presser le roi et Colbert de faire venir d'Italie Dominique Cassini, fameux dans toute l'Europe par sa méridienne de Bologne, qui lui avait permis de résoudre d'importants problèmes touchant la théorie du soleil, et par ses découvertes sur le système de Jupiter et la rotation de cette planète et de Mars. Cassini est accueilli par Louis XIV comme le prince de la science (1669). A peine installé à l'Observatoire, il fait décider, de concert avec Picard, l'envoi d'un observateur à Cayenne pour y étudier, dans des conditions plus favorables qu'à Paris, la parallaxe de Mars, alors fort proche de la terre. Ce voyage établit, par l'observation, la valeur exacte de la parallaxe du soleil, que Cassini avait devinée par induction, et l'on connaît enfin la vraie distance de la terre au soleil, et les dimensions de notre système planétaire, bien plus vaste que Kepler ne l'avait pensé. On constate aussi la loi de décroissement de la pesanteur en allant du pôle à l'équateur, point de départ de la démonstration de Newton sur l'aplatissement de la terre vers les pôles (1671-1672). Cassini découvre ensuite quatre nouveaux satellites de Saturne. Il remplit les vues du gouvernement français en faisant servir ses travaux astronomiques au progrès de la géographie et de la navigation. Naturalisé et marié en France, où il fait souche de savants, il est somptueusement récompensé de ses services ; mais, peut-être, la faveur éclatante et méritée du brillant Italien fait-elle un peu trop négliger le bon et modeste abbé Picard, dont on ne seconde point assez activement les projets pour rectifier la géographie de la France. C'est pourtant à Picard qu'appartient l'honneur d'avoir le premier entrepris de

mesurer un degré du globe terrestre : il commença, en 1669, cette célèbre méridienne de l'Observatoire, qui devait servir de base, tout à la fois, à notre géographie nationale et au système céleste de Newton. Elle fut achevée par La Hire et Cassini.

La France devait en partie Cassini à Picard : elle lui doit encore Roëmer, qu'il rencontre durant un voyage scientifique dans le nord de l'Europe, et qu'il ramène de Danemark à Paris, sans crainte de se donner un rival de plus (1671). Le jeune astronome danois imprime dans l'histoire de l'académie des Sciences une trace ineffaçable. Comme Huygens, il développe et rectifie en même temps la physique cartésienne ; il redresse une erreur de Descartes qui entravait la marche de la science, et prouve que la propagation de la lumière solaire n'est point instantanée, mais successive (1675). Huygens, de son côté, établit une vérité corrélative, c'est à savoir l'élasticité du milieu éthéré que traverse cette lumière, et que Descartes croyait dur et composé de globules serrés et immobiles. Huygers part de là pour développer la belle théorie cartésienne qui fait de la lumière, non point un corps, mais un simple effet mécanique résultant du mouvement imprimé par le soleil au milieu éthéré, qui réagit à son tour sur notre atmosphère et sur notre organe visuel. Roëmer, après avoir observé avec Huygens et Cassini la quantité de temps que demande la perception du son et de la lumière (1677), parvient à calculer la vitesse du rayon solaire, conquête vraiment merveilleuse du génie. Outre ses grandes découvertes, l'Observatoire lui doit d'ingénieuses machines pour l'indication des mouvements planétaires et pour le calcul des éclipses [1].

[1] Encyclopédie nouvelle, art. Cassini, par M. J. Reynaud. — Biographie univers.,

Le mouvement scientifique, vu d'ensemble, est donc aussi fécond que bien dirigé [1], quoique la défiance du pouvoir religieux impose encore plus d'un obstacle. On n'ose encore enseigner à ciel ouvert le système de Copernic, et Cassini ne se déclare jamais nettement en sa faveur. Un orage s'amasse, d'une autre part, contre cet audacieux cartésianisme qui prétend tout soumettre à la raison. Les réserves pratiques faites par Descartes relativement au domaine religieux ne rassurent pas l'autorité traditionnelle, qui sent bien que ces réserves sont peu d'accord avec la méthode, et que les disciples tireront tôt ou tard les conséquences des principes posés par le maître.

Les études historiques, qui ne sont pas encore reliées à la science générale, à la philosophie, comme le sont les sciences exactes et naturelles, continuent de suivre, dans la voie modeste, mais éminemment utile de l'érudition pure, la vigoureuse impulsion donnée pendant la première moitié du siècle. Les monuments des fastes nationaux sont de plus en plus recherchés et mis en lumière. L'esprit de nationalité intervient parfois d'une façon singulière dans les travaux des érudits. On commence à se préoccuper davantage des antiquités gauloises. Quelques écrivains, avec plus de patriotisme que de critique, vont jusqu'à vouloir faire des Francs une colonie gauloise revenue dans sa terre natale, afin qu'il ne fût pas dit que la Gaule fût *pays de conquête*. Le jésuite Lacarri prête le secours de

art. Rœmer et Picard. — Dictionnaire de Chaufepié, art. Rœmer. — Ch. Perrault, Mém. l. Ier.

1 Comme œuvre de vulgarisation de la science, il faut citer les *Éléments de géométrie* d'Antoine Arnauld, excellent modèle de tous les ouvrages de ce genre, et bien digne d'être sorti des mêmes mains que l'*Art de penser*.

son érudition à cette opinion déjà formulée au seizième siècle par Jean Bodin, et tout récemment par le feudiste Chantereau-Lefèvre [1]. Des travailleurs infatigables passent leur vie à extraire des carrières du passé les matériaux de l'histoire. Étienne Baluze, bibliothécaire de Colbert [2] et son agent scientifique, édite et commente un grand nombre de monuments importants pour l'histoire religieuse et pour l'histoire nationale, les uns complétement nouveaux, les autres édités sur de meilleurs textes; son œuvre la plus notable est le recueil des Capitulaires et des Formules, c'est-à-dire, de la législation des rois franks [3]. La congrégation de Saint-Maur poursuit ses vastes travaux inaugurés sous Richelieu et Mazarin; un homme, en qui se résume toute la science bénédictine, et dont le nom est devenu, pour ainsi dire, le nom de l'érudition même, le père Mabillon, a débuté, en 1667, par l'édition des œuvres complètes de saint Bernard, puis publie successivement les huit volumes in-f° des Actes des saints de l'ordre de saint Benoît, large répertoire d'histoire ecclésiastique et d'histoire générale. Il donne ensuite, dans sa *Diplomatique*, les principes d'après lesquels on peut vérifier l'authenticité d'une grande partie des sources historiques, et règlemente ainsi la marche de la science (1681). Pendant plus de vingt-cinq années encore après cette œuvre capitale, il poursuivra sa carrière sans trêve, sans repos. Aussi vénérable par sa sincérité courageuse qu'éton-

1 Chantereau-Lefèvre, Traité des Fiefs, 1662. — Lacarri, *Historia coloniarum tùm à Gallis missarum*, etc., *quàm in Gallias deductarum ab exteris*, etc, 1677. — Aug Thierry, Considérations sur l'Hist. de France.

2 La riche bibliothèque de Colbert, formée par les soins de Baluze, est aujourd'hui un des principaux fonds de la Bibliothèque royale.

3 *Capitularia regum francorum*, etc., 1677.

nant par son savoir et son activité, on le verra tour à tour servir le gallicanisme par les armes qui lui sont familières, combattre pour la science, tantôt contre l'ascétisme, tantôt contre la superstition, mourir enfin, la plume à la main, comme il a vécu, sur un grand ouvrage entrepris à soixante ans, et que la mort seule peut le forcer d'interrompre.

Un homme d'une classe qui fournissait peu de sujets aux lettres, un officier de finances, rend peut-être à la science des services supérieurs à ceux de Mabillon lui-même : Charles du Fresne du Cange, trésorier de France en la généralité d'Amiens, fait plus peut-être à lui seul que tous les autres savants ensemble pour la connaissance du moyen âge. Après avoir donné au public l'histoire de Constantinople sous les empereurs français (1657), et les Mémoires de Joinville, enrichis d'observations, de dissertations, de pièces du plus haut intérêt (1668); après avoir dressé, à la demande de Colbert, le projet d'un nouveau recueil des historiens de France, projet qui sera la base de l'immense recueil des bénédictins, il met au jour le Glossaire de la basse latinité, c'est-à-dire, de cette étrange langue officielle du moyen âge, où les radicaux des langues barbares étaient venus en foule se fondre dans le moule d'un latin corrompu, œuvre d'une difficulté et d'une utilité incomparables, et qui mérite à son auteur une éternelle reconnaissance [1]. Il fait encore, plus tard,

[1] *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, in quo latina vocabula, novatæ significationis, explicantur, complures ævi medii ritus et mores, legum, consuetudinum municipalium et jurisprudentiæ recentioris formulæ et obsoletæ voces, utriusque ordinis ecclesiastici et laïci dignitates et officia, etc.; enucleantur et illustrantur*, 1678, 3 vol. in-f°. Les bénédictins ont depuis remanié et complété l'œuvre de du Cange, et l'ont étendue jusqu'à 9 vol. in-f°. — On la réimprime maintenant in-8°.

pour la Grèce byzantine, ce qu'il a fait pour la basse latinité (*Glossarium mediæ et infimæ Græciæ*, 1688), et publie les principaux historiens byzantins, avec des travaux originaux de sa main sur les fastes de Constantinople (1670-1680-1686-1689)[1].

Aucun autre nom d'érudit contemporain ne saurait être mis en parallèle avec les noms de Mabillon et de du Cange; cependant il est encore de laborieux ouvriers de la science que l'histoire ne doit pas oublier. Ainsi, Denys Godefroi, deuxième du nom, auteur du Cérémonial de France (2 vol. in-f°) et de l'histoire des officiers de la couronne, éditeur des historiens originaux des règnes de Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII, etc.; Le Laboureur, qui ajoute aux historiens de Charles VI la belle chronique du religieux de Saint-Denys, et qui jette tant de lumières sur l'histoire du seizième siècle par ses commentaires sur Castelnau ; l'abbé Moréri, mort épuisé de travail, après avoir publié à trente ans son dictionnaire historique (1673), ouvrage essentiel qui, refondu et augmenté après la mort de l'auteur, est resté et restera, malgré ses imperfections, une des bases de toute bibliothèque. Au janséniste Tillemont appartient une place plus élevée que celle des simples érudits, les deux ou trois grands noms de l'érudition exceptés; ce n'est plus seulement un préparateur de matériaux historiques, c'est un historien, qui peut laisser à désirer sous le rapport de l'art, mais qui satisfait à toutes les exigences de la plus sévère méthode par la solidité de sa critique, l'étendue de

[1] Cousin, président en la Cour des monnaies, mérite d'être nommé après du Cange pour ses nombreuses traductions d'historiens grecs et byzantins, entre autres d'Eusèbe de Césarée. « Personne », dit Voltaire, « n'a plus ouvert que lui les sources de l'histoire. »

ses recherches et la rectitude de ses jugements. A propos d'une grande histoire de l'Église, qu'il projette et qu'un autre exécutera, il éclaircit la chronologie et l'histoire politique des siècles qui correspondent aux premiers âges du christianisme, et publie l'histoire des empereurs romains, puis d'excellents mémoires sur l'histoire ecclésiastique.

La numismatique, une des sciences auxiliaires de l'histoire, est constituée sur ces entrefaites par Spanheim, Vaillant et Jobert, comme la diplomatique l'est par Mabillon. Vaillant, par les ordres de Colbert, va chercher, à travers mille périls, dans les régions de l'antiquité classique, les matériaux de la science, et en forme le cabinet royal des médailles, origine du cabinet de la Bibliothèque royale[1]. Jobert systématise un peu plus tard, dans son livre de la *Science des Médailles*, les résultats des travaux de ses devanciers (1692).

La philologie grecque et latine se maintient dans une condition florissante; la poésie latine a même plus d'éclat qu'au XVIe siècle, et plusieurs hommes d'église, tels que Santeuil et les jésuites Rapin et La Rue, dépensent dans ce genre artificiel des talents vraiment distingués.

Les études orientales sont en progrès. Un homme supérieur, d'Herbelot, que l'Italie avait voulu s'approprier, et que Colbert a rappelé en France, passe sa vie à concentrer, sous la forme d'un dictionnaire, le fruit d'immenses recherches sur l'histoire et la littérature de l'Asie occidentale et musulmane. La *Bibliothèque orientale*, qui ne parut qu'après la mort de d'Herbelot (en 1697), fut pour l'Eu-

[1] En 1666, Colbert fait transporter la Bibliothèque royale de la rue de la Harpe, où elle était depuis Henri IV, dans deux maisons de la rue Vivienne qui lui appartiennent, près de son hôtel.

rope une véritable révélation. Tout y est puisé directement aux sources arabes, turques, persanes et tartares. D'Herbelot eut pour élèves et pour continuateurs en orientalisme Petis de La Croix et Galland, si populaire par sa traduction des *Mille et une Nuits*.

De nombreux voyages, tour à tour scientifiques et politiques, sont entrepris par ordre du gouvernement français en Orient. Les curieuses relations de d'Arvieux sur l'Arabie et la Syrie valent une mention particulière. D'autres voyages de cette époque sont restés plus célèbres : ce sont les aventures et les récits d'hommes que la curiosité et l'esprit de découvertes avaient poussés spontanément au fond de l'Asie; tels que Chardin, fils d'un joaillier de Paris, si connu par ses excellents écrits sur la Perse; l'audacieux et infatigable Tavernier, mort, pour ainsi dire, sur la grand'route, à quatre-vingt-quatre ans, après soixante ans de courses à travers le monde; Thévenot, grand voyageur, grand compilateur de voyages et grand archéologue; Bernier, médecin de Montpellier, qui alla se faire médecin du Grand Mogol, et porter Descartes et Gassendi à la cour de Schah-Jehan et d'Aureng-Zeb[1].

De grandes choses sont faites par Louis XIV et Colbert pour une science qui, plus que toutes celles dont on vient d'indiquer les progrès, se lie intimement à la science et aux devoirs du gouvernement, la science du droit. L'enseignement du droit civil, du droit romain, est réinstallé dans Paris, où il n'avait fait qu'une courte apparition du temps de Cujas, et d'où la malveillance ecclésiastique avait réussi jusqu'alors à le bannir. En même temps, le droit

[1] Bernier raconte que le vizir Daneck-Mend-Khan passait toutes les après-midi à philosopher avec lui sur Descartes et Gassendi, sur le globe terrestre, sur la sphère, sur l'anatomie. Voyages de Bernier; Paris, 1670-1671.

français, le droit des coutumes et des ordonnances, est érigé de simple pratique en science officielle, et enseigné dans les universités, dans celle de Bourges d'abord (en 1665), puis successivement dans les autres. Une excellente édition du Code théodosien, œuvre posthume de Jacques Godefroi, avait paru en 1665; plusieurs jurisconsultes publient des ouvrages recommandables où l'esprit rationnel du droit romain éclaire les coutumes; ainsi Ricard commente la coutume de Senlis; Basnage, la coutume de Normandie; Salvaing, les usages féodaux du Dauphiné. Un grand esprit, connu dans le monde religieux par son étroite liaison avec Pascal et toute l'école de Port-Royal, prépare, sous la double inspiration du sentiment chrétien et de la nouvelle méthode philosophique, un livre qui doit régner sur une des phases principales de l'histoire du droit; mais la publication du grand ouvrage de Domat appartient à une époque plus éloignée.

§ III.

POÉSIE. THÉATRE. LA LITTÉRATURE ET LA SOCIÉTÉ. — MOLIÈRE. BOILEAU. RACINE. LA FONTAINE. MADAME DE SÉVIGNÉ.

Si considérables que soient demeurés quelques-uns des noms scientifiques qui appartiennent à la première période du gouvernement de Louis XIV, le prodigieux éclat des noms littéraires les a rejetés dans une demi-lumière. A peine Louis XIV avait-il saisi le gouvernail de l'État, qu'il s'était opéré un épanouissement de poésie tel que la France n'a jamais rien vu de semblable. Quatre génies, sinon égaux entre eux, au moins souverains chacun dans

la portion de l'espace qu'ils s'attribuent, envahissent à la fois ce ciel de la poésie au plus haut duquel planait solitairement l'aigle vieilli de Corneille.

Le premier qui vienne prendre place dans le cercle magique que Louis XIV a tracé autour de lui, est le génie de la comédie. L'épopée avait avorté; la tragédie n'avait pas attendu l'avénement du grand roi pour s'élancer d'un seul bond au faîte suprême; la comédie, à laquelle le grand tragique a ouvert la carrière dans l'intervalle de ses héroïques créations, prend possession à son tour du terrain que lui a préparé le progrès social par le mouvement toujours croissant des relations et des idées : cet art, qui ne peut fleurir que dans les civilisations très-polies, très-avancées et très-complexes, va dépasser la hauteur qu'il avait atteinte chez les anciens, et la gloire de vaincre Aristophane et Térence est donnée à un enfant du vieux Paris, éclos sous les piliers des halles. Molière résume en lui et porte jusqu'au sublime les qualités de cet esprit parisien, qui n'est lui-même que le résumé et comme l'essence de l'esprit français.

Les biographes ont raconté plus ou moins exactement par quelles circonstances le fils du tapissier, qui semblait destiné à grandir parmi des soins vulgaires, fut appelé à recevoir l'éducation la plus forte et la plus savante, mais non pas peut-être la mieux conduite quant à la direction de l'esprit. Élevé dans l'épicuréisme scientifique par Gassendi en personne, puis lié à une petite société d'épicuriens pratiques, qui, dans leurs habitudes fort différentes de celles du grave Gassendi, mêlaient l'incrédulité au plaisir, ce point de départ influa sur la suite de sa vie plus qu'il n'eût été désirable pour son repos et son bonheur, bien que sa pensée se fût ralliée plus tard à une plus

haute philosophie[1]. A vingt ans, il monta sur le théâtre, qu'il ne devait plus quitter, et, comme Shakspeare, il commença de se préparer, en représentant les éphémères productions des auteurs contemporains, à les remplacer par des œuvres immortelles. Sa renommée n'eut rien de précoce. La comédie est un fruit de l'âge mûr, pour les poëtes comme pour les nations. Il courut longtemps les provinces avec une troupe de comédiens, étudiant le monde et la vie, et préludant à ses créations par des essais pleins de verve et de mouvement, mais où le poëte original ne se décelait pas encore. *Les Précieuses ridicules* révélèrent enfin Molière : ce fut l'inauguration de la vraie comédie de mœurs (1659)[2]. Le succès fut éclatant et légitime, car Molière n'avait attaqué que les *fausses précieuses* et non les *véritables*, c'est-à-dire, que le travers romanesque, qui déjà, fatigant dans la haute société, devenait insupportable chez les imitatrices subalternes. Maître de son art, sûr de lui-même, Molière était revenu à Paris. Protégé par Fouquet, qui accaparait tous les talents, et pour qui il écrivit deux ouvrages, il fit partie, pour ainsi dire, de cette dépouille de Fouquet que Louis XIV transporta de Vaux à Versailles, et sa troupe ne tarda point à devenir officiellement la *troupe royale*. Chacune de ses pièces fut désormais un événement.

[1] V. sa dispute avec Chapelle sur Descartes et Gassendi, dans sa Vie, par Grimarest, réimprimée ap. Archives curieuses, 2e série, t. X. Il fut très-lié, dans ses dernières années, avec le fameux cartésien Rohault.—Grimarest ne mérite aucune confiance pour l'histoire de la jeunesse de Molière; mais les anecdotes relatives aux jours de gloire du grand comique étaient sans doute de notoriété publique lorsque Grimarest écrivit.

[2] Les *Précieuses* furent jouées pour la première fois à Paris le 18 novembre 1659, et non en Languedoc en 1658, comme nous l'avions dit (t. XIV, p. 489), d'après les biographes.—V. les intéressantes recherches publiées sur la jeunesse de Molière par M. Bazin, dans la Revue des Deux-Mondes du 15 juillet 1847.

L'apparition de la comédie, qui s'adresse moins aux passions qu'au jugement, ne pouvait exciter l'enivrement qui avait accueilli la tragédie naissante ; mais avec quelle intime satisfaction, avec quelles joies sereines de l'esprit, les hommes éclairés ne virent-ils point substituer aux froides imitations de la comédie latine et espagnole la vivante reproduction de la société française, et remplacer la vaine et stérile curiosité des imbroglios par les leçons morales qui ressortent du spectacle même de la réalité habilement choisie ! Ce naturel exquis et charmant des caractères et du langage, ce style où la liberté et le vif coloris du vieux français s'unissent à l'esprit d'ordre et de clarté qui marque le siècle nouveau, cette originalité sans égale de la langue et de l'idée, cette veine intarissable du dialogue, ce vers aussi plein et aussi puissant que le vers cornélien, et où le trait comique jaillit avec la même force et le même imprévu que le trait héroïque chez Corneille, tout enfin chez Molière conquiert et ravit les saines intelligences.

Molière ne touche pas seulement à des questions d'art et de forme : on s'en aperçoit à l'agitation qu'il soulève autour de lui ; c'est le propre de la vraie comédie de remuer à fond la société. Les idées novatrices les plus hardies éclatent dans *l'École des Maris* et dans *l'École des Femmes*. Les vieilles maximes juives et romaines sur l'infériorité et sur la soumission de la femme sont attaquées à la fois par les armes du ridicule et par celles de la raison. Ces maximes incarnées dans les lois, l'enthousiasme de la réaction chevaleresque s'était efforcé sans succès de les anéantir en prosternant l'homme devant la femme ; maintenant, c'est la philosophie qui, par la bouche d'un poëte, les condamne au nom de l'équité, du bonheur in-

térieur et de la famille mieux comprise. Une honnête liberté, une digne égalité, une *société* véritable dans le mariage, tel est l'idéal vrai et humain que le poëte propose, à la place de cette utopie chevaleresque qui, s'étant elle-même déclarée incompatible avec les nécessités de la vie et de la famille, n'a pu déraciner la vieille tyrannie domestique.

Les *précieuses*, les femmes formées à cette école de l'hôtel de Rambouillet, qui avait mérité à tant de titres la reconnaissance de la société française, tenaient trop encore à ce qu'il y avait de chimérique dans l'esprit de la chevalerie dégénéré en esprit romanesque ; elles ne savent pas reconnaître à quel point la comédie nouvelle sert les intérêts de leur sexe [1]. Elles s'aheurtent avec exagération à quelques restes de plaisanterie un peu vulgaire et de vieille licence comique que Molière a le tort de ne point bannir de son théâtre; elles se liguent avec les têtes éventées et les petits-maîtres de la cour, ennemis nés du naturel et du bon sens, et le poëte est assailli de clameurs que quelques sots poussent jusqu'à l'insulte.

Les représailles ne se font point attendre : Molière consomme avec les précieuses une rupture regrettable à plus d'un égard, et charge à fond sur les *marquis* [2]. L'impertinence de la jeune noblesse, ses travers, puis ses vices, sont traduits sur la scène devant la cour et la France, et persiflés avec une verve impitoyable. Le *marquis* devient le plastron de la comédie : désormais, Molière le lui dit en face, il remplacera le *valet bouffon* des comiques latins ! Quelle révolution dans les mœurs, que le seigneur devenu le

[1] Il y a toujours des réserves à faire dans ces généralités : il s'en fallut de beaucoup, assurément, que toutes les femmes de la haute société fussent malveillantes envers Molière.

[2] V. la *Critique de l'École des Femmes* et l'*Impromptu de Versailles* (1663).

jouet des *vilains!* Quelle vengeance pour la bourgeoisie si longtemps bafouée par les grands!

Cette vengeance eût été impossible si Molière n'eût pu compter sur un illustre complice. Louis XIV est son second contre les marquis. Le monarque absolu encourage, tout au moins, s'il n'inspire le poëte populaire, et se complaît à laisser humilier l'orgueil de cette noblesse tant de fois rebelle, qn'il force à rire d'elle-même du bout des lèvres. C'est encore l'œuvre de Richelieu qui se continue avec des armes nouvelles et les plus décisives de toutes. Si l'on en doit croire une anecdote célèbre, Louis va jusqu'à faire asseoir à sa table, en présence des grands stupéfiés, le comédien-poëte que ses valets de chambre gentilshommes *ne trouvaient pas bon pour manger avec eux*[1].

Il s'en faut d'ailleurs que Molière manque de mesure et de prudence dans son système d'agression : le poëte fournit au roi, par ses réserves adroites, les meilleures excuses de ne pas l'abandonner. Très-habile à éviter les positions extrêmes, il se ménage de façon à neutraliser les gens raisonnables des classes mêmes qu'il attaque. S'il se raille des prudes, il vante les bonnes mœurs. S'il tombe sur les petits-maîtres, *l'honnête homme* qu'il reproduit sans cesse comme son type de prédilection, c'est l'homme du monde élégant et poli. Il oppose au courtisan extravagant le courtisan spirituel et sensé, et reconnaît deux juges à titre égal, la cour et le parterre, le jugement des esprits délicats et le sentiment des masses.

1 Louis XIV n'eût jamais invité Molière à son grand couvert : l'étiquette, érigée en maximes d'État, ne le permettait pas ; mais il put, comme on le rapporte, faire manger le poëte avec lui le matin dans sa chambre, en dehors de l'étiquette. L'anecdote, du reste, n'est pas certaine.

Cette mesure ne lui fait pas défaut dans l'entreprise la plus hardie et la plus généreuse de sa vie.

En 1664, Louis XIV donne à Versailles cette incomparable fête de sept jours où il réunit toutes les merveilles, moins pour éblouir sa cour et le monde que pour charmer les yeux d'une seule femme, qui dérobe modestement son triomphe au sein de la foule, et qui voudrait cacher à toute la terre son bonheur troublé de remords. Là, dans l'intervalle des carrousels, des bals et des festins, les intermèdes de la poésie mythologique traduisent, en allusions saisies de tous, les passions qui agitent la cour et jusqu'au cœur du monarque. Molière accepte avec Benserade, le chantre ordinaire des galanteries de la cour, une lutte poétique où il lui est honorable de ne pas vaincre, puis égaie le brillant auditoire par une comédie bouffonne. C'est avoir acheté par assez de folie le droit d'être sage : il se relève, et termine la fête par le *Tartuffe*, comme par un coup de foudre.

Tartuffe est comme la seconde partie des *Provinciales*, destinée à rester aussi fameuse et bien plus populaire que la première, parce que la poésie dramatique vivifie pour toujours les types une fois touchés de son souffle, et que la matière ici n'était pas susceptible de vieillir. C'est bien la suite de la même guerre, mais élevée à un caractère de généralité tout à fait nouveau : d'un côté, le philosophe a remplacé le sectaire ; de l'autre, les adversaires se sont modifiés aussi. Pascal attaquait des erreurs de l'esprit ; Molière attaque la perversité du cœur. Tartuffe n'est plus le jésuite, mais l'athée travesti en jésuite. Il y a dans cette attaque contre l'hypocrisie une inspiration vraiment prophétique. Ce n'est pas encore là le vice dominant de l'époque. Tant que le roi sera jeune, galant, d'esprit libre

et ouvert, le danger ne paraît pas très-imminent, bien qu'on puisse saisir çà et là des symptômes alarmants, tels que le refus d'un éloge public à Descartes. Mais que le roi tourne à la dévotion pratique et à la rigidité, avec l'esprit d'unité, d'ordre extérieur, de convention et d'imitation qui règne, l'hypocrisie envahira tout. C'est l'ennemi de demain que Molière combat d'avance. C'est là qu'on reconnaît le génie!

L'orage est bien autrement violent et durable, cette fois : Molière a pris à partie un adversaire plus redoutable que les marquis et les précieuses; Tartuffe sait bien montrer sa puissance et engager dans sa cause une grande partie des dévots sincères, de ceux que Molière avait pourtant séparés si soigneusement de leurs frauduleux copistes. Les hommes les plus dignes de respect par leur piété véritable se laissent persuader que les intérêts du ciel sont en jeu : l'archevêque Péréfixe lance un mandement; le premier président de Lamoignon fait interdire la représentation de la pièce à Paris ; le grand orateur chrétien, Bourdaloue, éclate en chaire[1] ; Louis XIV continue à couvrir Molière de sa protection. L'élite de la cour, à la tête de laquelle se place le grand Condé, toujours ami des hardiesses de l'esprit, malgré la circonspection qu'il s'est dorenavant imposée, soutient le poëte auprès du monarque. Louis cependant hésite à permettre que l'ouvrage suive son cours. La pièce est autorisée, puis arrêtée de nouveau; après diverses alternatives, la formidable cabale est réduite au silence, et Molière demeure enfin victorieux (1665-1667-1669). Il est peu d'incidents qui aient fait plus d'honneur à Louis XIV.

[1] V. le sermon sur l'hypocrisie.

Ce brillant tableau n'est pourtant pas sans ombres. La faveur royale est achetée par des sacrifices de plus d'une sorte. Si loin qu'on soit des préjugés hostiles à la profession du théâtre, on ne saurait se défendre d'une impression pénible, à voir ce grand penseur obligé de se rendre l'esclave des plaisirs quotidiens du roi, de bouffonner pour distraire le maître. Il est des choses plus regrettables encore. C'était le temps où Louis, las d'être heureux, devenait infidèle à la douce La Vallière pour la brillante et superbe Montespan, et entrait dans cette nouvelle phase de ses amours, si funeste à la morale publique, où, las de se contraindre, il sortit de la demi-ombre dont La Vallière l'avait obligé de s'envelopper, et commença d'étaler à tous les regards l'orgueil de son double adultère. Les faiblesses des princes ont pu être parfois jouées sur la scène par leurs ennemis; mais il est douteux qu'on ait rien vu de semblable à ces amours *olympiennes* du grand roi, célébrées au théâtre sous ses propres auspices dans la transparente allégorie d'*Amphitryon*, et à ces étranges conseils donnés devant toute la France au mari jaloux de la favorite. Ce n'est pas que la plaisanterie ne soit quelque peu à double tranchant, ni que les *Mercures* de cour aient au fond beaucoup à se louer de la façon dont Molière les traite; mais, si l'on peut justifier de servilité cette œuvre singulière, on ne la saurait excuser de licence (1668).

C'est un grand malheur pour un écrivain que d'avoir à plaire à un autre maître qu'au public, ce maître fût-il Louis XIV. On ne peut douter que Molière, tout en affectionnant le prince dont il dépendait, n'ait plus d'une fois senti l'amertume de la dépendance. Son œuvre la plus parfaite révèle ce qui couvait de tristesse et de sourdes colères sous la gaieté obligée du comédien. Il est vrai

que les affections domestiques avaient peut-être plus de part encore à sa mélancolie que les circonstances du dehors. Victime lui-même de la passion qu'il avait le plus raillée, de la jalousie, il anoblissait les douleurs de sa sensibilité froissée en supportant avec dignité les suites d'une faute trop expiée[1].

La création typique de Molière, c'est évidemment *le Misanthrope* (1666). Ce mélange d'audace novatrice et de réserve pratique qui le caractérise s'y manifeste d'une manière bien originale. C'est là qu'il a versé toute cette grande âme blessée par elle-même, par les autres, par la société. C'est lui-même qui est *le Misanthrope*, on le sent, on le voit; et, cependant, il juge *le Misanthrope* et ne lui donne pas pleinement gain de cause. Les élans fougueux d'Alceste partent du fond de son cœur, et sa raison, ou, si l'on veut, sa résignation au train inévitable du monde, en réprouve la violence[2]. Alceste et Philinte, c'est l'idéal et le réel : c'est encore, sous une forme moins fantasque et plus grave, l'antithèse de don Quichotte et de Sancho, si ce n'est qu'au lieu de l'esprit et de la matière, ce qui est surtout en opposition ici, c'est le vrai et le convenu, l'homme selon la nature et l'homme selon la société.

Molière et la comédie avaient atteint ensemble leur plus grande hauteur : ils n'avaient plus de progrès à faire après *le Misanthrope*[3].

[1] La faute d'avoir épousé par amour la fille d'une femme qui avait été sa maîtresse. Ses ennemis osèrent l'accuser d'avoir épousé sa propre fille, calomnie dont l'absurdité a été démontrée par les contemporains.

[2] La franchise, comme l'entend Alceste, blesse non-seulement la politesse, mais les égards que commande la bienveillance mutuelle, et il existe un milieu entre cette rudesse et la courtoisie banale et dissimulée de Philinte.

[3] On ne peut se dispenser de rappeler en passant l'étonnante figure de *don Juan*, le grand seigneur magnifique et corrompu, athée et hypocrite comme Tartuffe, brave

Au moment où Molière parvient au sommet de sa gloire, des poëtes plus jeunes commencent à s'élever à ses côtés. Il en est un qui seconde vaillamment, à certains égards, son œuvre morale et politique, tout en exécutant une œuvre personnelle très-spéciale et très-caractérisée. C'est un autre enfant de Paris, nourri dans l'enclos du Palais, comme Molière dans le quartier Saint-Honoré[1]. Boileau aussi représente l'esprit parisien, mais avec moins d'étendue, de force imaginative et de profondeur philosophique. Dépourvu de cette puissance créatrice, de cette sensibilité universelle, de cette passion multiforme, qui font le poëte dramatique, aussi bien que des ailes ardentes du lyrisme, il se juge avec un admirable bon sens, et s'enfonce dans la satire, dans l'épître et dans la poésie didactique. Son royaume a des bornes un peu étroites, mais il s'y fait roi absolu. Son œuvre a ceci de particulier, qu'elle est complétement réfléchie et d'une rigueur logique qui semble appartenir à l'esprit des mathématiques plus qu'à l'esprit de la poésie. Boileau marche à ses fins par la route la plus droite, fût-elle un peu sèche et poudreuse, sans se laisser distraire par les sentiers fleuris d'alentour. Ce n'est pas de lui qu'on pourrait dire que *le poëte est chose légère !*

Boileau entreprend et exécute, en dehors de l'Académie et contre les académiciens eux-mêmes, la police générale, puis la législation du *Parnasse*. Pour apprécier ce qu'il

comme les héros du théâtre espagnol, d'où il tire son origine, philosophe et humain, par éclairs, au milieu de sa dépravation, plein d'abîmes plus profonds que l'abîme fantastique où il s'engloutit (1665). Le type primitif n'est point à Molière; mais avec quelle vigueur il a marqué de sa griffe de lion cette création destinée à recevoir successivement l'empreinte des plus éclatants génies !

[1] Boileau se disait issu du fameux prévôt de Paris sous saint Louis, Étienne Boileve ou Boileau.

fit, il faut se rappeler l'état du goût et de l'opinion littéraire quand il parut. La littérature française ressemblait à une galerie où des tableaux immortels sont confondus avec des toiles médiocres ou infimes, que ne sait pas nettement démêler l'œil inexpérimenté d'un public ardent, mais novice. Boileau est l'expert qui rétablit l'ordre et enseigne le discernement. Il fait plus : il ne montre pas seulement ce qu'il faut faire, mais comment il faut faire. La langue de la prose était achevée après Balzac, Descartes et Pascal ; la langue de la poésie ne l'était pas encore après l'incomparable, mais inégal Corneille. Malherbe n'avait vaincu qu'à demi et appelait un successeur. Molière, il est vrai, faisait en ce moment même la langue de la comédie ; mais ce n'est là, pour ainsi dire, qu'un des dialectes de la langue poétique, et, encore, la rapidité du travail permettait-elle rarement au grand comique un certain degré d'achèvement qu'on ne songe guère à regretter en lisant Molière, mais dont on sent l'importance en lisant Boileau. Cet homme est le plus grand artisan de style qui ait existé. Et il faut prendre ici le style dans son acception la plus large : qui ne songe qu'à la forme ne suffit pas à la forme ; qui ne sait pas remplir de pensée le moule du vers, ne coule pas le vers en bronze : les beaux vers ne se coulent point à vide [1].

La pensée de Boileau est rarement élevée et profonde ; mais elle est presque toujours saine, droite et forte, et vole au but comme un trait d'acier. Il chasse aux idées fausses aussi bien qu'aux vers faux. Il dégage la poésie de ce qui l'alourdit comme de ce qui la dénature, de l'érudi-

[1] Boileau s'est rendu justice à lui-même sous ce rapport :

Et mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque chose.

Épître IX.

tion pédantesque comme des pointes et des faux brillants : c'est là peut-être le trait le plus original de la révolution qu'il consomme. La plus risible de toutes les méprises serait de prendre Boileau pour un pédant de collége. Ses provisions littéraires sont assez minces : trois ou quatre des anciens, et Malherbe à peu près seul chez les modernes, voilà toutes ses autorités, ou plutôt il ne reconnaît qu'une seule autorité, la raison, et ne cite occasionnellement les anciens que comme ses interprètes. Il jette dans l'abîme le pont qui joignait le XVII[e] siècle au XVI[e] et au moyen âge, afin d'assurer au génie littéraire cette même spontanéité, cette même liberté d'allure qu'a reprise le génie philosophique.

Sans doute, on peut relever chez lui quelques banalités de rhéteur : il n'évite pas toujours la déclamation ni la vulgarité, ce double écueil de la satire et de la poésie familière ; mais les taches sont rares et les beautés de détail sont innombrables. Pour la propriété des termes, la justesse de l'expression, le choix et la suite logique des métaphores, c'est un modèle qu'on ne saurait trop étudier : son vers plein, souple et fort, aisé et dégagé, satisfait également l'oreille et l'esprit. En somme, on n'a jamais mieux écrit, on n'écrira jamais mieux en vers français.

Comme tous les novateurs, Boileau a ses excès : la violence de son langage envers les auteurs contemporains, dont il renverse la gloire usurpée, est vraiment en dehors des mœurs modernes ; mais il y a, dans ces âcres personnalités, dans cette violence, un courage et une indépendance qui en font pardonner l'emportement. Les hommes qu'il attaque sont puissants à la cour et dans les académies ; ce sont eux qui tiennent, comme on l'a dit, la feuille des

bénéfices littéraires. Il risque de se fermer la porte de la faveur, et n'hésite pas entre sa fortune et l'intérêt de l'art. Il ne s'en prend pas seulement aux mauvais poëtes ; il va bravement se ranger à côté de Molière dans la lutte engagée par la poésie bourgeoise contre l'orgueil nobiliaire : la satire *sur* ou plutôt *contre la noblesse* dépasse en hardiesse l'immolation des marquis aux risées du parterre ; l'attaque au principe même de la noblesse héréditaire y est directe et rigoureuse.

Le vent soufflait de ce côté : ce furent là, dit-on, les premiers vers de Boileau qui arrivèrent, encore inédits, jusqu'à Louis XIV, et le grand roi y prêta une oreille indulgente (1665). Le *Discours au Roi*, qui prouva que le satirique savait aussi louer au besoin (1665), était fait pour inspirer à Louis des dispositions plus favorables encore ; mais les ennemis nombreux et influents que s'était attirés le poëte lui fermèrent plusieurs années l'accès de la cour, et Boileau n'avait point encore eu de rapports personnels avec le roi, lorsqu'il lui adressa sa belle *Épître première* (1669). Boileau, dans cette pièce, abandonne habilement à la foule des louangeurs subalternes les banalités guerrières, et s'applique à célébrer chez Louis l'homme de gouvernement, le grand administrateur. Il y a là une rare habileté sous le rapport de l'art, mais il y a aussi un certain courage dans ces attaques contre les conquérants et cet éloge de la modération, en face d'un jeune monarque avide de gloire et enivré de lui-même. Le grand Corneille avait déjà enveloppé de louanges analogues les mêmes avis.

Boileau fut enfin présenté au roi et appelé au milieu de ce monde brillant qui avait tant à profiter de son jugement exquis et de son goût sévère. Une sympathie natu-

relle fit apprécier pleinement à Louis XIV cet esprit plus droit que large, plus net et plus vif qu'éclatant, mais surtout amoureux d'ordre et de méthode. La cour n'altéra ni la franchise de l'homme ni la verve de l'écrivain.

La comédie et la poésie familière ne pouvaient cependant suffire aux besoins intellectuels de cette société. Auprès de ces miroirs trop fidèles de la réalité, elle aspirait à retrouver une autre expression d'elle-même idéalisée par la poésie héroïque. Un troisième poëte avait paru. Tandis que l'âcre Boileau lançait à pleines mains ses flèches sur les écrivains en crédit, un jeune homme plein de douceur et de grâce, et dont les grands traits nobles et réguliers ressemblaient extraordinairement à ceux du roi, avait fait son entrée dans le monde littéraire et à la cour, sous les auspices de Molière. Ce jeune homme, lié d'amitié tout à la fois avec Molière et avec Boileau, c'était Jean Racine. Il était, comme eux, de famille bourgeoise, mais étranger à Paris et sans fortune. Molière lui ouvrit sa bourse et son expérience dramatique. Boileau lui apprit à ne pas s'abandonner à sa facile veine, à la condenser pour la fortifier. Son développement fut rapide. En 1664, à vingt-quatre ans, il débute au théâtre par *la Thébaïde*, qui n'est guère qu'une amplification de rhétorique; en 1665, il donne *Alexandre*, où, parmi de fades amours à la Scudéri, abondent déjà les beaux vers et les sentiments élevés; en 1667, *Andromaque* révèle à la France un tragique de premier ordre. Ce ne sont pas des Grecs, assurément, que les héros de Racine. Le moyen de faire comprendre des Grecs homériques à cette France du dix-septième siècle, si pleine d'elle-même, si absorbée dans sa propre vie! Et il ne faut pas oublier que c'est surtout la supériorité des mœurs modernes touchant les rap-

ports des sexes qui ne permettait pas de mettre en cette occasion les vrais anciens sur la scène sans soulever les spectateurs. — Les personnages de Racine sont beaucoup moins grecs que ceux de Corneille ne sont romains; mais ils sont hommes, c'est assez! La jalousie, l'amour maternel, le regret du bonheur perdu, les plus intimes voix du cœur, n'avaient point encore parlé un langage si pénétrant et si harmonieux, et font bien pardonner Oreste *poursuivant une inhumaine* de contrée en contrée, et Pyrrhus *brûlé de plus de feux qu'il n'en alluma* dans Troie, derniers souvenirs de l'Artamène et de la Clélie. Les deux admirables rôles d'Hermione et d'Andromaque annoncent à Corneille un rival, et au théâtre une voie nouvelle.

Les Plaideurs (1668), charmante plaisanterie où se mêlent les souvenirs d'Aristophane et de Rabelais, coïncident heureusement avec la célèbre ordonnance civile de 1667, rendue en grande partie contre la chicane, et montrent Racine sous un tout autre aspect; mais cette infidélité bien pardonnable à la muse tragique ne se renouvellera pas.

Après avoir effleuré le terrain de Molière avec *les Plaideurs*, Racine envahit le terrain de Corneille avec *Britannicus* (1669). La popularité est d'abord moindre que pour *Andromaque*: l'intérêt est moins touchant et moins passionné, et l'on ne retrouve pas, dans ce sujet romain, les coups de foudre de Corneille; mais *Britannicus* est une de ces œuvres que la réflexion grandit : la savante mise en scène de l'histoire, le Néron naissant et l'Agrippine si fortement saisis, l'art des nuances et des transitions si habilement gradué, la perfection soutenue du style, la vérité des caractères, vrais, cette fois, pour la plupart, et

comme hommes et comme Romains, amènent les penseurs à Racine, et, par les penseurs, ramènent le public.

Une tradition appuyée sur un grand témoignage, sur celui de Boileau, attribue à *Britannicus* un succès d'une autre nature. Louis XIV aurait, dit-on, renoncé à figurer en public dans les ballets et les carrousels, après avoir entendu les vers où Racine montrait Néron se donnant en spectacle au peuple et disputant *des prix indignes de ses mains*. Si le fait est vrai, ce dut être là un succès que le poëte obtint sans l'avoir cherché, car Racine n'avait certes pas songé à faire à Louis XIV une allusion aussi injurieuse! Quoi qu'il en soit, Louis touchait alors à sa trente-deuxième année, et le sentiment des convenances qu'il avait à un si haut degré l'eût probablement amené de lui-même à quitter des divertissements qui avaient rehaussé l'éclat de sa première jeunesse, mais qui n'étaient plus séants à la gravité de son âge mûr.

A *Britannicus*, Racine fait succéder immédiatement une nouvelle lutte avec Corneille; mais, ici, c'est le grand vieillard qui se laisse imprudemment attirer dans un élément où son jeune rival doit avoir sur lui tout avantage. Une princesse qui est l'idole de la cour et la muse des écrivains et des artistes, la belle-sœur du roi, madame Henriette d'Angleterre[1], propose aux deux poëtes, comme sujet de concours, les amours et la séparation de Titus et de Bérénice, donnée plus élégiaque que tragique (1670). On sait quel charme inexprimable Racine sut répandre sur ce drame mélancolique et tendre, et quel intérêt y ajoutèrent, pour les contemporains, des allusions directes

[1] Fille de Charles Ier et femme de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

à la rupture du roi et de Marie Mancini, des allusions plus voilées au penchant mutuel et contenu du roi et de Madame elle-même, et ce portrait de Bérénice qui rappelait si bien La Vallière. C'était encore l'attrait d'*Amphitryon*, moins piquant, mais plus touchant, et relevé par une conclusion dont la morale n'avait plus à souffrir. Tout contribuait à donner au sentiment qui remplit cette pièce le plus profond accent de vérité. C'était dans son propre cœur que le poëte étudiait le cœur du monarque; on n'ignorait pas que l'actrice qui rendait au public ému l'image de toutes ces illustres amours était elle-même l'objet de la passion du poëte [1].

L'attrait des allusions a passé, et le charme est resté; le temps n'a enlevé à Bérénice aucune de ses grâces. C'est que, d'Andromaque à Bérénice, Racine avait fait un pas immense. Ici, le jargon de la galanterie a disparu sans retour devant la langue éternelle du cœur. Virgile est égalé par cette poésie, dont la richesse même semble n'être que l'épanchement naturel et non l'ornement de la passion. Le vers de Racine, c'est le vers parfait de Boileau, transfiguré par une inspiration vivifiante qui répand sur cette froide et correcte beauté une lumière d'une suavité sans égale.

La scène, où brillent à la fois Corneille, Molière et Racine, éclate d'une gloire sans comparaison dans le monde moderne et même dans l'antiquité romaine : il faut remonter jusqu'aux beaux jours d'Athènes pour retrouver

[1] Il est à croire que la Champmeslé fut indirectement le principal obstacle à la réparation d'un tort grave qu'avait eu Racine envers Molière. Racine avait abandonné le théâtre de Molière pour aller porter ses pièces au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, où jouait mademoiselle de Champmeslé. L'amour-propre d'auteur l'y avait entraîné : l'amour l'y retint.

ainsi, florissant ensemble, les deux formes capitales de l'art dramatique. Un genre nouveau, sans rien ajouter à la grandeur littéraire de la France, ajoute singulièrement à la splendeur du théâtre par la réunion de divers arts en un seul. La musique, la poésie, la danse, la peinture, la mécanique, s'unissent pour enfanter l'opéra, qui rappelle cette magnificence extérieure de la tragédie grecque qu'on refusait trop à la tragédie française. Mazarin, le premier, avait introduit en France cette sorte de poëme éclose sur la mélodieuse terre d'Italie, mais sans lui assurer d'établissement fixe, et le grand Corneille, qui toucha à tous les genres, avait donné, en 1650, une *tragédie à machines*, *Andromède*. L'*académie royale de Musique*, après divers essais, est définitivement fondée en 1672, par l'association du musicien florentin Lulli et du poëte français Quinault. Le privilége royal de fondation autorise formellement « les gentilshommes et demoiselles à chanter aux représentations de ladite académie sans déroger [1]. » Quinault était connu avant cette époque par un grand nombre de tragédies, de comédies, de pièces mêlées, toutes médiocres, sauf une seule, *la Mère coquette*, qui annonçait un vrai talent. Sa versification douce, coulante et facile, se trouva essentiellement propre à la musique; son talent de composition se perfectionna, et ses opéras lui firent une place à part dans notre littérature. Boileau a été pour lui bien sévère ; mais, depuis, on a poussé la réhabilitation beaucoup trop loin. Il faut subir bien des fadeurs pour saisir chez Quinault quelques éclairs de vraie poésie et de sentiment vraiment passionné; l'on a grand'peine à s'intéresser aux amants de l'opéra quand on sort d'auprès

[1] Félibien, Hist. de Paris, preuves, t. IV, p. 226.

de Bérénice. Quoi qu'on ait voulu prétendre, le jugement des plus illustres contemporains sur Lulli et Quinault était fondé en raison : le style simple, large, puissamment accentué du compositeur est fort supérieur aux tièdes inspirations de l'écrivain, et motive suffisamment la prépondérance et la haute faveur qu'obtint le créateur de la musique dramatique en France [1]. Il est plus aisé de défendre Quinault sous le rapport moral contre le rigide Boileau : ses lieux communs amoureux, séparés de la pompe et de l'harmonie qui les rehaussaient, paraissent, en vérité, assez innocents, et laissent le cœur et les sens en parfaite tranquillité.

Si Boileau réprouvait l'opéra, comme amollissant les âmes, d'autres allaient plus loin, et condamnaient absolument toute espèce de représentations scéniques. La question du théâtre, devenu une portion si considérable de la vie intellectuelle de la France, prit la portée d'une véritable question sociale et religieuse. Richelieu l'avait tranchée. Voyant dans le théâtre un puissant instrument de civilisation, et trop rigoureux logicien pour honorer l'art en flétrissant les artistes, il avait renié solennellement, du haut des marches du trône, le préjugé qui avilissait la profession du comédien; mais le préjugé contraire au théâtre avait de trop fortes racines pour disparaître sur un mot du pouvoir politique. Sous Mazarin, lors de l'introduction de l'opéra à la cour, un vif débat s'éleva entre les théologiens : les indulgents l'emportèrent et rassurè-

1 Lambert, Boissier et le musicien Molière contribuèrent aussi à la révolution musicale qui s'opéra en France. « On commençait à introduire alors dans les orchestres un plus grand nombre d'instruments : aux violons on joignit les flûtes, les clavecins, les guitares, les téorbes, les luths. » Walckenaër, Mém. sur madame de Sévigné, t. II, p. 479.

rent la conscience incertaine d'Anne d'Autriche. L'esprit janséniste raviva la querelle dans les premières années du gouvernement de Louis XIV, et dirigea une violente attaque contre la scène. Nicole, le plus modéré pourtant des hommes illustres de Port-Royal, traita *d'empoisonneurs publics* les poëtes de théâtre dans une de ses lettres polémiques, ce qui lui valut, de la part du jeune Racine, ancien élève de Port-Royal et transfuge du jansénisme, une réplique spirituelle et mordante, qui eût été mieux placée dans une autre bouche [1]. Entre les combattants qui s'entre-choquèrent la plume à la main dans cette lutte, on remarque le prince de Conti, ce frère du grand Condé, qui, tout jeune encore, avait été autrefois un des chefs de la Fronde, puis, d'ami des arts et de protecteur de Molière, s'était fait janséniste exalté avec sa sœur, la fameuse duchesse de Longueville. Bossuet n'écrivit contre le théâtre que beaucoup plus tard; mais, déjà célèbre et influent par son talent oratoire, il était de cœur et de parole avec les plus opiniâtres adversaires de l'art dratique.

L'intervention d'un pareil nom indique assez qu'il ne s'agit pas là d'une prévention aveugle ni d'un grossier fanatisme, mais d'un grand problème moral. Tous les théologiens du dogme étroit, du christianisme rigoureux [2], sont d'accord contre le théâtre; ce n'est pour eux qu'une des innombrables déductions logiques du dogme des peines éternelles. Toutes les réunions de divertissement, et surtout les bals et les spectacles dramatiques, peuvent, en thèse générale, induire directement ou indirectement au

1 V. la Ire *Visionnaire* de Nicole et les lettres de Racine.

2 V. notre t. XIII, p. 454.

péché, et, par le fait, induisent certainement au péché un plus ou moins grand nombre d'âmes chrétiennes. Or, tout péché mortel dont l'âme ne s'est pas reconnue et repentie en ce monde emportant la damnation éternelle, la règle essentielle de conduite est de supprimer à tout prix les occasions du péché. Donc il faut réduire les manifestations de la vie humaine à la moindre expansion possible : moins on vit, moins on pèche. Donc il faut supprimer toutes les réunions où les passions s'allument et où l'intensité de la vie se multiplie par la communication des sentiments et des idées, dût-on appauvrir la nature humaine de ses plus riches facultés et mutiler le plus bel ouvrage de Dieu [1].

Ainsi, dans ce conflit, tous les logiciens de la théologie sont d'un côté; de l'autre, sont réunis les indulgents par complaisance et par politique, l'école des jésuites, et les indulgents par sentiment, que leur cœur, autant que leur imagination et leur esprit, soulève contre cette sombre théorie, les hommes qui ont le bon sens de savoir avoir raison contre la logique : Fléchier est de ceux-là [2]; saint François de Sales en eût été.

Le théâtre est devenu heureusement trop nécessaire à la France de Louis XIV pour que l'anathème d'une fraction de l'Église suffise à l'abattre : il poursuit sa course triomphante; mais la guerre n'est pas finie, et les mystères du cœur humain réservent, avant peu d'années, une conquête éclatante et inespérée aux ennemis de l'art profane, la conquête du second des tragiques français.

[1] On verra plus tard, au dix-huitième siècle, la même thèse reprise, en dehors du christianisme, par l'esprit stoïcien, qui est le jansénisme de la philosophie.

[2] Fléchier approuve la comédie, « pourvu qu'elle n'offense ni l'honnêteté ni l'ordre de la société civile. » Grands jours d'Auvergne, p. 140.

Molière, le plus attaqué des poëtes dramatiques, avait continué de répondre par des succès. En 1668, il avait donné l'*Avare*, un des chefs-d'œuvre de la comédie de caractère. En 1670, paraît le *Bourgeois-Gentilhomme*, pièce qui cache, sous des scènes d'une gaieté bouffonne, des intentions fort sérieuses. Déjà, dans l'*École des Femmes*, il s'était attaqué à la vanité bourgeoise et aux plébéiens qui changent les noms de leurs parents pour des pseudonymes nobiliaires; cette fois, il flagelle, pendant trois actes entiers, la noblesse du coffre-fort, que Boileau, de son côté, n'épargnait pas plus que la noblesse de parchemins, et il montre fort clairement que, s'il est le poëte de la bourgeoisie, il n'est pas celui de l'aristocratie bourgeoise. Du reste, il a soin de faire en sorte qu'on ne puisse prendre cette chasse aux parvenus pour une amende honorable aux marquis, et, dans sa pièce, si le bourgeois est ridicule, le noble est vil: le *comte Dorante* est le type de ces *chevaliers d'industrie* vivant aux dépens de la sottise enrichie, qui doivent défrayer la comédie de second ordre après Molière.

A ces pièces en prose succède un grand ouvrage en vers, digne, quant à la forme, d'être placé à côté des œuvres les plus parfaites de Molière : ce sont les *Femmes savantes* (1672). Par malheur, la forme seule mérite cet éloge, et les réserves qu'on a faites contre *Amphitryon* au nom de la morale, il faut les renouveler ici au nom de la philosophie. Si Molière n'a voulu qu'attaquer la pédanterie chez les femmes, rien de mieux; mais un si petit travers, si exceptionnel, si peu redoutable, ne méritait pas un si grand effort: c'est prendre la massue d'Hercule pour écraser un insecte. L'exagération du spiritualisme et du mépris de la matière n'a jamais été non plus un

danger, quand elle n'est pas liée à l'ascétisme religieux, et, du temps de Molière, pas plus qu'avant ou après lui, l'éducation des femmes n'a péché par l'exagération du développement scientifique. Si, comme il est difficile d'en douter, Molière a visé plus loin qu'au pédantisme; s'il a voulu ridiculiser, comme plus tard le fit Boileau, l'essor des femmes vers les idées et la science, essor qui devait être si favorable à la philosophie qu'il aimait; s'il a voulu flatter la défiance du roi contre les idées, il faut le blâmer franchement, ou plutôt le plaindre, de s'être démenti, et d'être quasi revenu au vieux parti d'*Arnolphe* contre son propre parti. C'était à *Arnolphe*, et non à *Chrysale*, l'homme raisonnable, qu'il appartenait d'enjoindre aux femmes

De laisser la science aux docteurs de la ville.

Sans doute le soin des choses du dehors doit être au mari, de même que le soin de l'intérieur appartient à la femme; mais les connaissances de l'esprit ne sont point affaires du dehors.

Il y a aussi très-évidemment, sur un autre point, une influence fâcheuse qui pèse sur Molière. La pensée d'autrui perce à travers la parole du poëte, quand il reproche, en termes fort discourtois, aux gens de plume, de se croire dans l'État d'importantes personnes, *pour être imprimés et reliés en veau*. Les gens de lettres sont immolés aux gens du monde, à la cour, d'une façon étrange: l'équilibre que Molière maintient ordinairement d'une main si ferme est là tout à fait rompu; une autre main, une main souveraine, fait sans doute pencher la balance. Chose curieuse, Louis XIV fait perdre l'équilibre à son poëte au moment même où il le fait perdre à l'Europe : les

Femmes savantes apparaissent avec la guerre de Hollande.

Molière fût revenu, on peut le présumer, à sa véritable voie; mais le terme de sa trop courte carrière était déjà marqué. Sa santé était ruinée, et, dès le commencement de 1673, il expira presque sur la scène, où sa sollicitude pour sa troupe, qu'il traitait en père, l'avait retenu jusqu'à l'entier épuisement de ses forces [1]. Il avait à peine cinquante et un ans.

La querelle du théâtre se renouvela autour de ses restes chauds encore. Le grand homme faillit ne pas trouver six pieds de terre dans ce Paris qui lui était redevable de tant de gloire! Il fallut que Louis XIV intervînt pour obliger les rigoristes du clergé à octroyer la sépulture au comédien-poëte. On sait de quel anathème Bossuet outragea cette tombe à jamais illustre. Un autre homme d'église répondit en reprochant aux Français, en beaux vers, leur ingratitude envers le réformateur de la ville et de la cour. C'était le jésuite Bouhours, esprit aimable et fin, habile critique, élégant écrivain, qui a mérité une des places les plus honorables entre nos auteurs du second ordre [2].

La postérité a prononcé en faveur du défenseur contre l'adversaire de Molière.

Aucune des grandes physionomies littéraires de notre histoire n'est restée plus populaire que cette belle figure mélancolique et souriante, pleine de méditation, de sensibilité, de raillerie sans amertume et d'indulgente sagesse.

[1] La crise mortelle le saisit, comme il achevait de jouer le principal rôle du *Malade imaginaire*, son dernier ouvrage, long feu roulant de plaisanteries contre les médecins et la médecine, qu'il avait si souvent pris pour plastron. Là encore, il a quelque peu dépassé le but, et le ridicule déversé sur un art aussi essentiel n'a pas été sans inconvénients.

[2] Vie de Molière, par Voltaire.

Si Molière eut des défaillances, des faiblesses, s'il douta de bien des choses, il ne douta jamais de l'humanité, et jamais plus de bonté ne fut unie à plus de génie. La tradition nationale l'a placé en regard de Corneille, comme l'autre colonne de la poésie française. Ses imperfections tiennent à d'autres causes que les fautes du père de la tragédie, c'est-à-dire à la rapidité du travail, nécessitée par sa position complexe d'auteur, de directeur et d'acteur, et aux concessions faites à ses deux maîtres, au roi et au peuple. Ses dénoûments sont presque toujours faibles; il n'évite pas toujours les disparates, et sa plaisanterie dégénère trop souvent en bouffonnerie. Sa prose est généralement excellente, sans doute; cependant il eût été lui-même fort étonné qu'on le louât d'avoir écrit une partie de ses ouvrages en prose; car il n'écrivait en prose que faute de loisir pour écrire en vers. Il a, par le caractère, par la position, par les qualités et les défauts, de nombreuses analogies avec Shakspeare; mais, s'il y a chez lui moins d'étendue, il y a plus de lucidité, et les taches sont infiniment moindres, grâce à son esprit mieux pondéré et à la supériorité de la société où il a vécu. Ils ont mérité cette commune louange, d'avoir été les deux poëtes modernes qui ont le mieux connu les hommes.

Personne ne pouvait remplacer Molière; mais les grands poëtes qui restaient à la France semblèrent s'efforcer d'alléger le regret de sa perte en se surpassant eux-mêmes par de nouvelles créations.

Boileau publie à la fois, en 1674, les quatre premiers chants de son poëme héroï-comique du *Lutrin*, chef-d'œuvre de poésie narrative et descriptive, et l'*Art poétique*, ce résumé de toute la pensée du grand critique, qui est le code de la littérature du dix-septième siècle, et l'on

peut ajouter le code du bon sens, au moins dans les vues générales et les conseils de conduite littéraire. L'*Art poétique* semble un recueil de centons et de maximes, tant il fourmille de vers devenus proverbes; mais cette poésie n'est devenue banale qu'à force d'être judicieusement pensée et vigoureusement écrite. Il faut, pour ainsi dire, tâcher, si l'on veut la juger à son prix, de l'entendre pour la première fois.

Les applications spéciales, les règles particulières, sont controversables : il n'en saurait être autrement. Pour ce qui regarde les règles du poëme dramatique, objet de tant de débats, il faut se rappeler qu'elles étaient universellement admises en France avant que Boileau prît la plume [1], et qu'il n'a eu que le mérite, ou le tort, si l'on veut, de les avoir mises en beaux vers. Il est permis de penser que Boileau exagère un peu la dignité de l'art, le *decorum* littéraire; l'opinion générale n'a pas ratifié sa sévérité envers les *farces* de Molière, son arrêt de proscription contre ce qu'on peut nommer le comique inférieur.

Dans ses jugements sur le passé, il montre une ignorance dédaigneuse de la vieille poésie nationale : il affirme que nos *vieux romanciers* ne connaissaient de règle que leur caprice, et ne prend pas la peine de s'assurer que troubadours et trouvères connaissaient fort bien le *nombre* et la *césure*, et la *mesure* aussi! On est disposé à s'irriter de cette légèreté superbe, lorsqu'un trait de lumière vous révèle le sens de l'aversion du critique pour le moyen âge : c'est la poésie féodale que le poëte bourgeois repousse du pied dans les ténèbres. Il ne sauve du moyen

[1] V. notre t. XIII, p. 528.

âge qu'un seul nom; il ne s'y reconnaît qu'un seul ancêtre: ce n'est pas Thibauld de Champagne ou Charles d'Orléans, c'est le *truand* Villon, cette fleur poétique qui a germé dans les ruisseaux de Paris. La poésie populaire a fait un beau chemin, de la cour des Miracles au grand escalier de Versailles!

Boileau ne brise donc pas, en fait, avec tout le passé de la France : s'il rejette les anciennes formes, il n'en hérite pas moins de l'esprit des écoles parisiennes, de l'esprit des fabliaux; il est l'héritier de Rutebeuf comme de Villon. Il garde l'esprit populaire français, en retournant, non plus au nom de l'autorité, mais au nom de la raison, sous la discipline de nos vieux maîtres, les Grecs et les Latins, retour nécessaire pour assurer nos conquêtes intellectuelles et affermir notre esprit dans l'ordre, le goût et la lumière enseignés à la Gaule par la Grèce et Rome.

Ce n'est pas qu'il comprenne complétement cette antiquité sous laquelle il s'abrite. Il proclame la poésie et la mythologie inséparables, et il ne comprend pas la mythologie. On ne peut la comprendre, si l'on n'est plongé dans la nature comme les anciens, et Boileau prend pour un système d'allégories abstraites ce panthéisme de la vie universelle qui est l'âme de la poésie grecque!

Il veut cependant enchaîner la poésie à ce qui n'est plus, pour lui-même, qu'une froide abstraction, qu'une forme sans vie, et il proscrit absolument, au contraire, le merveilleux chrétien, non par mépris, mais par trop de respect, et comme ne pouvant recevoir, sans sacrilége, les ornements de l'imagination. C'est là le sujet d'une nouvelle lutte analogue à la querelle du théâtre : les jansénistes et les rigoristes partagent l'opinion de Boileau; les hommes de sentiment et d'imagination, que ne satisfait

pas l'austère nudité de la croix, et les politiques, qui ne veulent pas qu'on prive la religion d'aucune sorte de prestige, s'efforcent d'empêcher qu'on bannisse le christianisme du Parnasse[1]. Ni l'un ni l'autre des deux partis ne paraît soupçonner que le merveilleux chrétien vient d'enfanter aux bords de la Tamise son *Iliade* et son *Homère*.

Boileau et les rigoristes, d'ailleurs, d'accord sur le principe, se tournent le dos quant aux conséquences; car les uns concluent à la condamnation presque absolue de l'art; l'autre, à son indépendance, à sa sécularisation, pour ainsi dire. Boileau prêche aux écrivains une morale rigide; mais le solide équilibre de son esprit et son amour de l'art le retiennent et le retiendront toujours sur la pente du jansénisme, où le passionné Racine ne tardera point à se précipiter.

A l'époque où nous sommes parvenus, rien ne présage encore une telle réaction chez le brillant tragique dont la couronne s'enrichit presque chaque année d'un nouveau fleuron. En 1672, c'est *Bajazet,* qui introduit sur notre scène les mystères du sérail et de la politique othomane, sans ajouter beaucoup à la renommée de l'auteur d'*Andromaque*, de *Britannicus* et de *Bérénice*.

En 1673, *Mithridate* ramène Racine sur le terrain de Corneille. L'imitation est visible: elle est heureuse, mais sans atteindre tout à fait à la hauteur cornélienne. Il y a toutefois dans la pièce une de ces créations dont personne n'avait fourni le modèle à Racine, et la noble et touchante

[1] Il ne faudrait pas s'exagérer la pensée de Boileau : il ne prétendait nullement interdire à la poésie l'expression des sentiments chrétiens ni la reproduction des faits historiques du christianisme, mais seulement l'intervention des êtres surnaturels de la religion au milieu d'une action fictive.

figure de Monime fait la plus grande beauté de *Mithridate.*

Après cette seconde épreuve, Racine se décide à quitter le domaine de son formidable rival, et un nouvel élan le reporte, avec *Iphigénie*, dans la Grèce héroïque, à laquelle il avait dû son premier triomphe (1674). Jamais son génie n'avait encore rayonné d'un tel éclat : il lutte de coloris et d'harmonie avec les plus grands poëtes de l'antiquité. Ses héros ne sont pas Grecs par les mœurs, quoi qu'en puissent penser et son siècle et lui-même; mais ils le sont par la beauté du langage et la fleur de poésie qui brille en eux. Il n'y a plus là rien de ces disparates qui choquent parfois dans *Andromaque*. L'harmonie est aussi soutenue dans les caractères, dans les sentiments, que dans le style. Le mouvement des scènes, la conduite de l'action, le profond intérêt du sujet, tout se réunit pour entraîner le spectateur, tout impose une admiration sans réserve.

La Grèce des héros et des dieux a trop bien accueilli Racine pour qu'il abandonne cette patrie adoptive de sa muse. Il s'élève d'une aile plus puissante encore dans l'étincelant empyrée de l'hellénisme. *Iphigénie* pâlit devant *Phèdre* (1677). La tragédie de passion ne peut plus dépasser ce terme : Racine a atteint la perfection de son genre. *Bérénice* a été l'expression la plus parfaite des sentiments doux; *Phèdre*, des sentiments passionnés : l'une est l'amour élégiaque; l'autre, le véritable amour tragique. Toutes deux ensemble expriment le génie de Racine, comme *Nicomède* exprime le génie de Corneille.

Ce fut seulement quand Racine eut ainsi produit tous les fruits de sa jeunesse, qu'il fut permis de le mettre en parallèle avec l'auteur du *Cid*, comme on l'avait fait prématurément. La lutte de ces deux gloires, après avoir

divisé la société contemporaine, s'est prolongée jusqu'à nos jours, l'un ou l'autre des deux poëtes emportant la balance, suivant que l'énergie ou la politesse prédominait dans les mœurs et dans les idées.

Tout est contraste entre ces deux hommes; leur physionomie seule suffirait à indiquer la différence de leur génie : la majesté qui éclate sur le front et sur les lèvres de Corneille est un peu rude et rustique comme celle des dieux de la vieille Rome; la beauté de Racine est la plus élégante et la plus régulière, mais la moins accentuée peut-être entre les physionomies des grands hommes de ce temps, presque toutes si belles. Leur vie à tous deux ne diffère pas moins. La vie simple et silencieuse du plus puissant des tragiques est un éclatant démenti à ceux qui veulent que la poésie ne puisse éclore qu'au sein d'une existence pleine de mouvement et de tumulte, parmi les tempêtes et les désordres des passions déchaînées. Chez Corneille, rien ne se dépense au dehors : toute la force vitale se concentre dans le cœur et dans la tête. Au début de la vie, un amour profond sans violence, malheureux et résigné, qui laisse longtemps un souvenir doux et triste; puis un second attachement, le mariage, une vie de famille calme et obscure, dans une médiocrité trop souvent voisine de l'indigence: voilà tout l'homme privé; le reste est au génie. Effleurant à peine la société, Corneille va libre, seul et quasi sauvage comme Michel-Ange : il est gauche et lourd dans le monde comme le cygne hors de son élément. Peut-être cette concentration perpétuelle en soi-même, en condensant sa force, lui donne-t-elle quelque chose d'un peu tendu et forcé; peut-être plus de vie réelle eût-elle rendu plus souples et plus naturels les mouvements de cet inflexible colosse.

Chez Racine, au contraire, la vie extérieure a beaucoup d'éclat et de mouvement, bien qu'il y ait toujours dans cette agitation de la dignité, de la mesure et du nombre, pour ainsi dire. Homme du monde et de cour, très-mêlé aux vicissitudes de la société contemporaine, il s'inspire de ses passions et des passions de ceux qui l'environnent, et fait vibrer autour de lui toutes les impressions du moment, en rendant à la société, sous une forme idéale et splendide, ce qu'elle lui a prêté d'inspirations. Sa carrière est destinée à d'étonnantes péripéties : d'une éducation ascétique, il a passé au théâtre, à la vie libre et brillante de l'artiste; bientôt on le verra, ressaisi par les souvenirs de son enfance, rompre avec l'art *profane*, avec l'hellénisme, avec l'amour et la gloire, pour aller se rejeter sous le joug austère de ses premiers maîtres, et cela vers l'époque où une révolution beaucoup moins complète, mais analogue sous quelques rapports, s'opérera dans les mœurs du monarque qui est son idéal.

Il n'est pas besoin d'insister beaucoup sur les caractères qui distinguent les œuvres des deux grands tragiques, œuvres qui sont dans toutes les mémoires. Les progrès dus à Racine consistent surtout dans l'harmonie soutenue, dans l'unité du ton et de la couleur, dans le perfectionnement de l'ordonnance dramatique : la concentration et la gradation de l'intérêt sont admirables chez lui; on ne peut pas plus le surpasser dans les plans que dans le style, qui réunit, comme chez les anciens, ses modèles, la force et la grâce, la hardiesse et le bon sens, l'éclat et la simplicité. Pourtant, il ne faut pas l'oublier, Corneille, bien moins achevé, est plus varié dans la forme comme dans l'invention. Racine n'a qu'un style, parfait,

à la vérité; Corneille, dans la poésie, comme Pascal, dans la prose, a tous les styles[1].

L'essentielle, l'incontestable supériorité de Corneille, est dans le principe admiratif de son art[2]. Ce n'est pas que, dans la tragédie racinienne, les leçons soient directement contraires à la morale, ni que le devoir soit immolé systématiquement à la passion : il n'en est rien; mais l'intérêt dramatique porte sur la passion, et non sur le sacrifice de la passion; l'impression qui reste chez le spectateur attendrit l'âme d'une douloureuse pitié. L'intérêt, chez Corneille, porte sur la vertu, et l'impression finale exalte et fortifie l'âme au lieu de l'attendrir.

Il n'est pas temps encore, néanmoins, à l'époque où nous sommes parvenus, de juger définitivement Racine. Il ne peut plus se surpasser dans la carrière où il a remporté ses triomphes; mais il peut encore s'ouvrir quelque voie nouvelle. Nous le retrouverons un jour.

Nous avons étudié séparément trois des grands poëtes du règne de Louis XIV. Si différents de génie et de nature, ils sont réunis par de certains traits généraux, qui leur sont même communs, jusqu'à un certain point, avec le grand homme de la génération précédente qui prolonge auprès d'eux sa vieillesse. Ces traits sont les caractères essentiels de l'art du siècle.

La sociabilité naturelle de la France, développée avec un progrès rapide depuis la fin des guerres de religion, et portée au comble par la vie de cour telle que la consti-

[1] Nous devons cette observation à un grand maître en fait de style, à un grand poëte qui a été, dans notre siècle, tout à la fois l'héritier des plus saines traditions littéraires et l'interprète le plus fidèle et le plus énergique des sentiments contemporains.

[2] V. notre t. XIII, p. 537.

tue Louis XIV, domine toute la littérature du dix-septième siècle, en se combinant avec l'esprit cartésien. Le cartésianisme apprend à l'homme à s'étudier en soi-même du haut de sa raison. La société, la cour, qui est la société par excellence, lui apprennent à s'étudier dans ses rapports avec les autres hommes. La littérature, la poésie spécialement, tourne presque tout entière sur ce double pivot; elle est exclusivement *humaine* : d'une part, elle oublie la nature extérieure, et, de l'autre, absorbée à la fois par l'activité de la vie collective et par l'énergique sentiment de l'individualité, elle a peu le sentiment de l'infini et de la grande unité. Le cartésianisme contribue à faire dédaigner des poëtes le monde extérieur, qui n'est plus, à ses yeux, qu'une machine inanimée où s'est éteinte la vie universelle, si profondément sentie des anciens.

La plupart des poëtes de ce temps ne parlent de la nature que par tradition et à travers la mythologie, dont ils n'entendent plus les mystères, comme on l'a observé tout à l'heure à propos de Boileau. Rien n'est plus frappant que la différence entre ce siècle et le nôtre sur la manière de sentir la nature. Le moindre vallon solitaire est, pour les gens du dix-septième siècle, une *solitude horrible*; le moindre rocher, un *chaos affreux*. Ce ne sont pourtant pas des cœurs pusillanimes, et la comparaison, quant à la force morale, ne serait pas à notre avantage; mais c'est l'excès de leur sociabilité, la nécessité absolue de la *conversation*, qui leur donne cette horreur du *désert*. L'homme est tout pour eux, dans la vie réelle comme dans la poésie; ils voient le monde entier dans cet *abrégé du monde :* de là et leur supériorité et leur insuffisance.

Il est cependant, à la même époque, un quatrième

grand poëte qui échappe à cette commune définition, et dont l'inspiration est si différente, qu'il ne semble presque point appartenir à ce siècle.

Jean de La Fontaine, ami de Molière, de Racine et de Boileau, et plus rapproché, par son âge, du premier que des deux autres[1], est le plus lent de tous à donner les fruits de son génie. Il prolonge sa jeunesse à rêver et à se laisser vivre dans une oisiveté épicurienne, en consumant le temps avec la même insouciance que les autres biens. Quelques poésies légères, empreintes d'une facilité nonchalante et voluptueuse, échappent çà et là, comme par caprice, à la paresse de sa veine. Un cri du cœur, que lui arrache la catastrophe de Fouquet, attire un commencement de célébrité sur son nom. Il avait déjà quarante ans. Bientôt après, des contes en vers, qu'a inspirés la société galante et peu scrupuleuse des nièces de Mazarin[2], et qui rappellent, par le choix des sujets, Boccace et la reine de Navarre, annoncent, par leur grâce mêlée de licence et de naïveté, un écrivain original de plus.

La Fontaine s'élève ensuite à l'expression de sentiments plus délicats et plus poétiques. Sa *Psyché*, roman mêlé de vers, où la légende grecque se confond si heureusement avec les descriptions des merveilles que Louis XIV accumule dans les jardins tout mythologiques de Versailles, a conservé, malgré les changements du goût, tout le charme de ses gracieuses fantaisies et de ses élégants badinages (1669). Entre tous les ouvrages de ce genre, sujets à se faner comme la mode et la circonstance, il a seul gardé

[1] La Fontaine était né en 1621; Molière, en 1622, et non en 1620, comme on l'a dit; Boileau, en 1636; Racine, en 1639.

[2] Les duchesses de Bouillon et de Mazarin, et la comtesse de Soissons.

sa fleur[1]. Les petits poëmes mythologiques de La Fontaine sont d'un ordre supérieur encore : il y règne une langueur voluptueuse et tendre, une sorte de demi-jour doux et pénétrant, tout différent de l'éclatante lumière que Racine répand sur ses sujets grecs; c'est une beauté plus négligée, qui trouve dans son abandon même un attrait nouveau ; le vers fluide et nombreux coule sans effort comme la forme naturelle de la pensée du poëte. Les épîtres et les autres poésies familières offrent la même spontanéité, le même naturel heureux et charmant. Rien n'est plus frappant, dans ce genre, que le contraste de Boileau et de La Fontaine : une seule idée remplit l'un et fait sa force, mais lui donne quelque chose d'un peu roide et d'uniformément magistral; le réformateur, le législateur du Parnasse n'oublie jamais sa mission. L'autre, au contraire, reçoit l'inspiration et ne la commande pas : il vous entraîne d'autant mieux qu'il ne sait où il vous conduit, et pourtant il est, au fond, plus philosophe que Boileau et presque autant que Molière, mais philosophe à sa façon, par instinct plus que par méthode.

Sa philosophie, sa poésie, son âme tout entière, sont résumées dans une création qui fera vivre son nom à jamais. Il serait un rare écrivain avec les seuls ouvrages que nous venons d'indiquer ; mais ce n'est pas là son titre par excellence. Un an avant *Psyché*, il avait publié les six premiers livres de ses *Fables* (1668) : les livres VII à XI parurent dix ans après (1678-1679); le livre XII, en 1694 seulement.

Le vieil apologue, dont l'Orient avait bercé l'enfance

1 C'est encore là une dépouille de Fouquet. La Fontaine avait essayé d'abord ce genre de composition pour son patron, dans son ouvrage inachevé du *Songe de Vaux*.

du monde, était arrivé à la France après avoir passé par la Grèce et Rome. Le roman du *Renard*, imitation de l'antique poëme indo-persan de *Keliléh et Demneh*, avait donné à l'apologue le développement des *Chansons de Gestes* : les fabliaux l'avaient ramené à une forme plus brève et moins éloignée des proportions données par l'antiquité classique : le seizième siècle, après le moyen âge, avait parfois répété ces leçons données à l'orgueil humain par l'organe emprunté des êtres inférieurs. La Fontaine s'empare de ces matériaux, les transfigure et les consacre à l'immortalité.

Tout a été dit sur l'art infini de ces mille petits drames où tous les êtres qui vivent ou végètent viennent tour à tour faire leçon au *roi de la nature*, les uns, avec leurs allures véritables, les autres, plaisamment travestis en hommes. La morale des fables a suscité quelques controverses. On a eu tort, en effet[1], de chercher dans La Fontaine un maître de morale pour l'enfance. La Fontaine ressemblait trop aux enfants par le défaut d'esprit de suite et de prévoyance pour être propre à les instruire. Il était plutôt fait pour enseigner indirectement les hommes. S'il y a des contradictions dans la morale des fables, le *bonhomme* n'y songe pas et ne s'en soucie guère. Bien qu'il dise :

> Le conte fait passer le précepte avec lui.....
> Et conter pour conter me semble peu d'affaire,

On peut, sans trop de témérité, soupçonner qu'il tient plus encore au *conte* qu'au *précepte*. Il écrit suivant l'idée

[1] V. les réflexions de J. J. Rousseau dans l'*Émile*.

qui lui survient et le sujet que lui fournit la mine des apologues antiques, aussi riche en contradictions que celle des proverbes, où se heurtent les traditions les plus opposées. Quelques-unes des fables, on en doit convenir, semblent prêcher l'égoïsme et la sagesse de bas étage; mais la plupart abondent en excellents conseils : certaines flattent, d'autres attaquent assez hardiment le pouvoir absolu. Celles-ci se distinguent par une sensibilité douce et naïve; dans celles-là brille par éclairs la plus haute philosophie [1] : s'il n'y a pas là de règles générales de conduite, quel trésor d'observations échappe au *fablier* quasi sans qu'il y pense!

Un trait général tranche sur toute l'œuvre de La Fontaine : ce qui caractérise l'auteur des *Fables*, c'est précisément ce qui manque à ses illustres contemporains, le sentiment de la nature extérieure. Les autres disent : raison; il répond : nature. Il a aussi sa raison, assurément, mais qui ressemble un peu à celle de ses héros : elle est d'instinct et d'inspiration plus que de réflexion. Il se joue de ses animaux; mais il les aime, il vit parmi eux, il les étudie avec sollicitude. Sa réfutation de la doctrine cartésienne sur l'existence mécanique des bêtes est un appel très-sérieux au sentiment général et à l'expérience en faveur des animaux. Il ne se borne pas à l'étude des animaux : il sait fort bien la physique, et ce n'est pas lui qui commettrait sur l'astronomie les bévues de Boileau : en plus d'un lieu, il expose avec éloquence les découvertes de la philosophie naturelle; plus hardi que les astronomes

[1] Par exemple, la *Mort et le Mourant*, livre VIII, fable 1; et les beaux vers contre l'astrologie et le fatalisme, l. VIII, fable 17; et contre les stoïciens, qui détruisent l'homme en détruisant les passions, l. XII, fable 20.

de profession, du moins que Cassini[1], il prend vaillamment parti pour Copernic; il décide entre Descartes et Gassendi.

La prépondérance de la nature est le principe de ses défauts comme de ses qualités : la licence qu'on a reprochée à ses contes et à ses poésies légères procède bien moins du libertinage de l'esprit que d'un abandon naïf à l'instinct naturel. Le grain de malice qui assaisonne ses voluptueux tableaux ne doit pas faire illusion à cet égard.

Au fond, il y a, chez La Fontaine, des tendances qui doivent déplaire à Louis XIV, et une inspiration exceptionnelle qui ne doit être qu'à demi comprise des autres poëtes contemporains, et surtout du *législateur du Parnasse*. Sa libre fantaisie est par trop indocile à l'esprit d'ordre et de règlement qui signale essentiellement ce règne. C'est un étranger, sinon un ennemi, pour la cour du Grand Roi. Ses avances demeurent inutiles. C'est la nature de son génie, bien plus que son attachement à Fouquet, qui éloigne de lui la faveur. L'amitié de Fouquet n'a pas empêché la fortune de Pellisson, bien autrement engagé que La Fontaine dans la disgrâce de leur commun patron, et appelé du fond d'un cachot jusque dans le cabinet et dans l'intime confidence du roi.

La popularité du fabuliste, insuffisamment apprécié de son temps, s'est accrue de génération en génération : elle est devenue universelle. Au milieu des révolutions littéraires, on est obligé parfois d'expliquer et de dé-

[1] V. Fables, l. VII, p. 18, *Un animal dans la lune.*

« Je le rends immobile, et la terre chemine ; »

dit La Fontaine en parlant du soleil.

fendre Boileau : personne, au monde, ne songerait aujourd'hui à contester La Fontaine.

C'est qu'aucun poëte n'a plus de racines et ne tient à plus de choses que cet écrivain pourtant si spontané. Sa langue unique, inimitable, à laquelle on trouve à peine le courage de reprocher quelques taches de négligence et de paresse, tient fortement à l'ancienne tradition française, au vieux *gaulois*, comme on disait alors, que les autres poëtes rejettent. Il garde ou reprend en partie les locutions et les termes du seizième siècle et du moyen âge, et les orne d'une fleur nouvelle. Le vieux Paris et la vieille Champagne, sa mère, les conteurs d'autrefois, Marot, Rabelais, revivent en lui. Il est l'homme de l'ancienne France, et, en même temps, sans imiter aucun des écrivains de l'antiquité grecque et latine, il est plus de leur famille qu'aucun de nos *classiques* : la nature le relie à l'antiquité ; il comprend, comme Théocrite et Virgile, les voix secrètes des eaux et des bois, et la lumière inspiratrice des chantres de Sicile, la lumière sereine des beaux soirs d'été, dore aussi les vers qui coulent si doucement de sa veine.

Comme les anciens, cependant, c'est la nature finie que chante La Fontaine. Si, dans le dix-septième siècle, il est le seul grand poëte qui représente la nature, tandis que les autres s'enferment dans le cœur et dans la raison de l'homme, pas plus que ses émules il n'exprime le sentiment de l'infini. De même que l'antiquité, dont il reproduit l'esprit moins par imitation que par analogie, le siècle de Louis XIV étreint trop fortement l'homme, la réalité, la raison pratique, le fini, pour s'engager volontiers dans les sphères sans bornes : il est anthropomorphiste, lui aussi, lui qui arrive à se faire presque un

dieu visible d'un homme, d'un roi! Il est très-grand, mais d'une grandeur exacte et mesurée dont on voit partout les bornes.

A peine a-t-on salué le génie exceptionnel de La Fontaine, que, pour continuer cette revue littéraire du grand règne, il faut rentrer dans le mouvement général du temps qui vous presse sous tant de formes diverses. L'étude exclusive de l'homme reparaît dans toutes les branches de la littérature.

Une révolution salutaire commençait à s'opérer dans un genre de composition destiné à être comme le commentaire et le complément du théâtre, pour les analyses patiemment approfondies et développées du cœur humain. Le roman, après la scène, échappe enfin au faux goût dont il avait été longtemps le principal foyer, et, tandis qu'un savant d'une vaste érudition et d'une imagination active, le célèbre Huet, en expose les origines et la théorie, une femme en réforme la pratique par ses aimables ouvrages, et le fait passer de la galanterie hyperbolique et du faux bel-esprit, où le retenait une autre femme, au sentiment et au naturel : par *Zaïde* (1670), et surtout par la *princesse de Clèves* (1678), madame de La Fayette détrône mademoiselle de Scudéri.

Le roman semble appartenir de droit aux femmes ; mais ce n'est pas le seul genre dont s'empare la vivacité de leur esprit, qui brille de tant d'éclat dans cette société où règnent tour à tour la gracieuse Henriette d'Angleterre et l'étincelante Montespan. Les Mémoires historiques qu'elles écrivent sont animés comme le drame même de la réalité : nous retrouvons là madame de La Fayette à côté de madame de Motteville, de mademoiselle de Montpensier, de la duchesse de Nemours. Plusieurs réussissent

dans la poésie. Madame de La Suze mérite les éloges de Boileau et prend place entre les meilleurs élégiaques modernes. Madame Deshoulières commence à essayer sa veine ingénieuse et facile.

Mais les femmes de ce temps doivent leur principale gloire, aux yeux de la postérité, à ce qui n'a pu devenir une branche de littérature que dans un tel état social. La conversation parlée a produit la conversation écrite, toutes deux ayant pour principes l'habitude d'analyser tous ses sentiments, toutes ses idées, tous les incidents de sa vie, et le besoin d'en entretenir ceux qu'on affectionne, à charge de réciprocité. De là ces renommées acquises par des correspondances auxquelles l'amitié donne d'abord une demi-publicité, une sorte de publicité inédite, puis dont la postérité fait des livres. Tout est à un tel diapason dans cette puissante époque, que les lettres familières d'une mère à sa fille deviennent un grand monument historique et littéraire[1].

Le *genre épistolaire* est personnifié dans madame de Sévigné. Il faut se résoudre à être banal, si l'on veut parler, après tant et de si excellents panégyristes, des qualités de ce charmant esprit qui a su mettre une si prodigieuse variété dans l'expression d'un sentiment toujours le même, et faire pivoter la cour, la ville, la province, le monde entier, autour de sa fille. Mais ce que l'histoire ne peut se dispenser de rappeler, c'est que tous les Mémoires du temps ensemble n'en donnent pas un tableau

[1] En parlant des titres littéraires des femmes au dix-septième siècle, il ne faut pas oublier que les *précieuses* prirent l'initiative de cette réforme de l'orthographe qui triompha dans le siècle suivant avec Voltaire. V. les intéressantes études publiées par M. Walckenaër sur la langue et la littérature à l'hôtel de Rambouillet; ap. Revue indépendante des 10 et 25 juillet 1847.

plus fidèle et plus complet que madame de Sévigné à elle seule. Les lettres de madame de Sévigné ne sont pas un livre sur le siècle; c'est le siècle lui-même qui empreint son image indestructible dans un miroir merveilleux. C'est là seulement qu'il se montre de face et en toute sincérité, ce siècle à la fois railleur et soumis, raisonneur et religieux, raisonneur qui met des questions si fondamentales en dehors de ses raisonnements, religieux d'une religion bien extérieure, bien *convenable*, pas hypocrite pourtant, le sentiment de la règle et de la convenance ayant pénétré le fond même de la vie : plus d'un doute s'entrevoit parfois sur certains dogmes religieux [1], ou sur la royauté, cet autre dogme terrestre; mais on n'y insiste pas : on se hâte de passer outre en fermant les yeux. Cette sorte d'esprit religieux ne comporte pas le détachement des biens de ce monde : ces gens si dévots, loin d'avoir le renoncement ascétique, n'ont pas même l'indifférence philosophique. On reconnaît, dans la société française de Louis XIV, ce même mélange d'intérêt calculateur et de religion qui s'est établi à demeure chez les peuples protestants, à l'exemple des Juifs; néanmoins, les *conversions*, les *retraites* éclatantes, qui précipitent assez fréquemment les femmes et quelquefois les hommes du milieu des pompes de la cour dans les cloîtres les plus austères, attestent que l'esprit ascétique n'est point éteint; mais ce n'est pas à lui qu'on fait le plus de sacrifices. Ainsi, les affections naturelles sont de plus en plus sacrifiées à l'orgueil de famille dans la noblesse et dans la haute bourgeoisie : on le voit dans la famille même de la femme illustre qui fut

[1] On sait la répugnance de madame de Sévigné, quoique demi-janséniste, pour le dogme des peines éternelles.

le modèle des mères et qui ne fut point imitée de sa fille, grande intelligence et cœur sec. A côté de l'espèce de gravité que donne un arrangement si exact des choses, on rencontre une disposition singulière à plaisanter de tout, qui dénote souvent la force d'âme, l'héroïque insouciance gauloise, mais qui ressemble trop quelquefois à l'insensibilité. C'est là ce qui a fait, dans certaines occasions, juger défavorablement madame de Sévigné : ce n'est pas à son cœur qu'il faut s'en prendre, mais à des habitudes d'esprit qui lui sont communes avec tous ses contemporains.

Quant aux erreurs de jugement et de goût qu'a pu commettre madame de Sévigné, on les a extrêmement exagérées : elle ne se trompe complétement que lorsque ses affections personnelles sont en jeu, comme lorsqu'il s'agit de Fouquet et de Colbert; en littérature, elle pense, en général, comme les esprits les plus élevés de son temps, et, si elle ne rend pas pleinement justice à Racine, elle n'en a pas moins raison de soutenir la cause du vieux Corneille. Elle réclame ainsi pour la grande génération des contemporains de Richelieu contre une génération plus polie, plus élégante, mais déjà moins forte, et dont l'idéal s'abaisse[1].

§ IV.

MORALISTES. — ÉLOQUENCE SACRÉE. — BOSSUET. BOURDALOUE.

Après avoir étudié les écrivains qui célèbrent systématiquement ou qui peignent avec naïveté la brillante société

[1] La première édition des Lettres de madame de Sévigné à sa fille ne parut qu'en 1726. Le recueil s'est complété dans des éditions meilleures.

de Louis XIV, il faut passer maintenant aux écrivains qui sondent les plaies morales cachées sous ces dehors splendides, ou qui, tout en prétendant montrer le néant de cet éclat comme de toutes les choses humaines, augmentent aux yeux de la postérité, par l'éloquence même de leurs démonstrations, cette gloire de leur siècle qu'ils foulent aux pieds.

Le premier qui se présente entre les moralistes est un personnage déjà connu dans l'histoire politique avant de l'être dans l'histoire littéraire; c'est le duc de La Rochefoucauld, un des anciens chefs de la Fronde. Ses *Maximes* ou *Réflexions morales* parurent en 1665. La Rochefoucauld appartient à la classe des moralistes qui observent, plutôt qu'à la classe des moralistes qui dogmatisent sur les mœurs. Son petit livre est comme un feu continu d'observations fines, ingénieuses, frappantes ou profondes, quelquefois paradoxales, contestables ou trop subtiles, le plus souvent justes, au moins en fait, et toujours exprimées dans une langue excellente, avec une précision incisive et lumineuse. C'est le premier ouvrage *publié* dans ce style vif et coupé, à jets rapides; car les *Pensées* de Pascal ne virent le jour que huit ans après la mort de leur auteur, en 1670. Nous ne comparons ici, bien entendu, que la concision et la vivacité du style; car la puissance et l'éclat foudroyant de la pensée de Pascal sont incomparables.

L'œuvre de La Rochefoucauld est une œuvre d'une rare distinction; et, cependant, l'impression qui résulte de cette lecture est malsaine à l'âme. Ce n'est pas que les observations soient fausses; nous avons déjà indiqué le contraire; les choses se passent le plus souvent, en fait, comme il le dit; mais le mal vient de ce qu'il est trop

porté à généraliser comme arrivant toujours et nécessairement ce qui arrive souvent, et surtout de ce qu'il ne montre point d'idéal au-dessus de cette réalité vicieuse. Il en exagère d'ailleurs le vice, faute de le bien définir. Non-seulement il ne montre pas d'idéal, mais il le nie implicitement, en niant, ou peu s'en faut, toutes les vertus, c'est-à-dire tous les principes qui portent l'homme à agir en vue de l'ordre général et non de l'intérêt particulier, et en les présentant comme des apparences sous lesquelles se cache le moteur unique, l'amour-propre. Or, cet amour-propre, auquel il rapporte tout, il n'en pénètre pas l'essence et en méconnaît les limites, faute de métaphysique. Qu'une dose d'amour-propre se mêle à toutes nos actions, cela est naturel et même nécessaire : il faut bien que la distinction de notre personnalité subsiste dans chacun de nos actes; mais qu'il n'y ait que l'amour-propre, ici est l'erreur. L'amour-propre est une des deux faces de la vie; La Rochefoucauld n'a pas vu l'autre, l'attrait qui nous porte vers autrui, et qui devient vertu en se réglant d'après l'ordre moral. La Rochefoucauld connaît les hommes, mais il ne connaît pas l'homme.

La vie de l'auteur des *Maximes* avait eu sur la direction de ses idées une grande influence. Le frondeur vaincu et mécontent reparaît toujours sous le moraliste. La Fronde n'avait pas été une école où l'on pût apprendre à voir l'humanité en beau ; il y avait eu là toutes les misères morales et pas une des vertus qui surgissent dans les révolutions sérieuses. La Rochefoucauld, au reste, paraît avoir mieux valu que ses opinions : cet homme qui niait toutes les affections eut des affections solides et fidèles.

Passer de La Rochefoucauld à Nicole, des *Maximes* aux *Essais de Morale* (1670-1678), c'est changer d'atmosphère. Tous deux sont d'excellents observateurs; mais l'un est plus vif, plus subtil, d'une logique qui sous-entend la démonstration sans la donner; l'autre, développant ce que son rival indique d'un trait rapide, est plus ample, plus lié, plus calme, et à la fois plus métaphysicien et plus sympathique. L'un saisit l'esprit, l'autre touche le cœur. L'un nous refoulait dans une étroite personnalité et nous enfermait dans les bornes de nous-mêmes comme dans un cercle de fer; l'autre ne constate les mêmes misères que pour nous exciter à nous en affranchir, et nous pousse hors de nous-mêmes et du monde pour nous jeter en Dieu. L'idéal n'est rien pour La Rochefoucauld : il est tout pour Nicole. Malheureusement, c'est l'idéal du jansénisme. A la vérité, ce jansénisme n'a pas la sombre rigueur de celui de Pascal, et la violence de Nicole contre le théâtre est une exception dans cet esprit modéré et doux. Il y a dans ses *Essais* des parties admirables et que doit accepter toute croyance élevée et sincère[1].

En somme, si l'effet moral que produit La Rochefoucauld est mauvais, l'impression que laisse Nicole est bienfaisante, malgré quelques objections partielles portant sur ce qu'il a de commun avec tous les écrivains de sa croyance. On a l'âme attristée en lisant l'un, relevée et consolée en lisant l'autre. Leurs observations sont souvent les mêmes : leur jugement sur ces observations est tou-

[1] « Les *Essais de morale* ne périront pas. Le chapitre surtout des moyens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre auquel on ne trouve rien d'égal en ce genre dans l'antiquité. » Voltaire, Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV.

jours différent, parce qu'ils sont séparés de toute la hauteur d'un principe, la charité, qui éclaire Nicole et refuse sa lumière à La Rochefoucauld.

Il est une autre classe de moralistes par profession, qui ne proposent pas leurs sentiments particuliers au jugement réfléchi du lecteur, mais qui, du haut de la chaire, enseignent d'autorité à la foule soumise les maximes consacrées. L'éloquence religieuse apparaît, dans le siècle de Louis XIV, sous deux formes principales. L'une, essentielle au christianisme qu'elle a fondé, entretenu, défendu depuis dix-huit siècles, c'est le sermon, la prédication, œuvre d'enseignement moral et dogmatique où la beauté de la forme ne doit être que l'accessoire, où l'orateur ne doit trouver l'éloquence qu'en cherchant la vérité. L'autre, l'oraison funèbre, que le christianisme des premiers temps n'eût point sanctionnée, est surtout une œuvre d'art, une sorte de compromis entre l'orgueil des grands de la terre et la sévérité de la religion. L'oraison funèbre montre la religion consentant à étaler les pompes de la gloire humaine à condition de les faner au souffle de Dieu, et d'opposer aux grandeurs d'un jour la grandeur qui ne passe pas. L'oraison funèbre était depuis longtemps en usage; mais l'éclat inouï qu'elle reçoit au temps de Louis XIV en fait comme une création nouvelle et une propriété de ce siècle.

En 1652, au fort de la Fronde, deux jeunes gens de vingt-cinq à vingt-six ans avaient concouru ensemble pour la licence devant la Faculté de théologie de Paris. Le premier, sorti d'une puissante famille parisienne, brillant d'intelligence et de savoir, armé d'un caractère énergique et d'une opiniâtre volonté, mais emporté, dès sa première jeunesse, par l'ardeur d'une imagination passionnée, au

milieu des voluptés et des orages du monde, semblait présager un autre cardinal de Retz. Le second, né d'une famille bourgeoise de province, dans la patrie de saint Bernard, grave et contenu dès l'enfance, doué d'un équilibre de facultés et d'un empire sur lui-même presque sans exemple, avait, depuis qu'il se connaissait, tendu exclusivement vers la théologie la puissance extraordinaire de son esprit et de sa volonté. L'un se nommait Armand Bouthillier de Rancé; l'autre, Jacques-Bénigne Bossuet[1]. Rancé, excessif en tout, plein de tempêtes et d'abîmes comme Pascal, va bientôt se précipiter sans transition des bras de l'amour et de l'ambition dans un ascétisme terrible, et fonder, au milieu d'une civilisation habituée à accommoder la religion malgré elle avec le monde, quelque chose de plus dur que Port-Royal et de plus sépulcral que la Thébaïde, l'idéal même de la *mortification*, la religion du désespoir, cette règle de la Trappe, qui a pour but, non plus, comme Port-Royal, de réformer l'Église, et, par l'Eglise, le monde, mais de s'isoler du monde et de l'Église elle-même dans un tombeau anticipé, comme si tout effort était inutile et toute chance perdue de régénérer la chrétienté[2]. Bossuet, calme et ordonné dans sa

[1] Rancé, né en 1628, était de la famille Bouthillier, qui avait fourni deux ministres sous Richelieu. Bossuet était né à Dijon en 1627.

[2] Ce fut dans un couvent de cisterciens réformés, au fond des bois du Perche, que Rancé établit sa règle en 1664. Port-Royal gardait la science comme moyen d'action : la Trappe, ne voulant plus agir, rejette la science comme inutile. Plus d'études monastiques : le travail des mains fait seul diversion à la prière. Comme il faut bien que l'activité humaine retrouve toujours son emploi, les trappistes sont devenus d'excellents agriculteurs. Le *trappisme* est la dernière extrémité du mouvement moral tenté par Saint-Cyran, et qui, ayant échoué, s'enferme dans son désespoir; — du mouvement *moral*, disons-nous, car Rancé ne touche point au dogme, et juge la dispute inutile. Le trappisme et le jésuitisme sont les deux pôles opposés de l'esprit monastique : le jésuite est le moine mêlé au monde pour dominer le

théologie comme Descartes dans sa philosophie, consacrera sa vie entière, avec une force et une persévérance que rien ne pourra lasser, à défendre, à éclairer, à modérer, à raffermir cette Église militante dont Rancé est sorti en secouant la poussière de ses pieds.

Tout enfant encore, la majesté de la Bible a révélé Bossuet à lui-même en éveillant l'instinct de son génie. A quinze ans, il arrive à Paris le jour même où Richelieu, victorieux et mourant, y rentre dans cet étrange appareil qui est tout à la fois un triomphe et une pompe funèbre. La carrière du jeune écolier, déjà homme par la force et par la persistance de la pensée, s'ouvre sous ces impressions solennelles. L'étude des classiques et la fréquentation de la haute société lettrée de Paris, qui admire sa précocité, polissent et disciplinent cet esprit qui déborde de la grandeur impétueuse des livres saints. Ses premières relations contribuent à l'engager dans la voie des opinions gallicanes. Il a débuté dans la profession ecclésiastique par un appel comme d'abus, présage de ses luttes contre la cour de Rome. Il reçoit les encouragements et les conseils du critique de Launoi, le grand démolisseur des superstitions du moyen âge. Ses fortes études sur l'histoire de l'Église, sa prédilection pour les traditions les plus anciennes, le confirment dans le gallicanisme. Sa rigidité l'entraîne vers la morale des jansénistes : son grand sens pratique et compréhensif lui fait repousser leur doctrine de la grâce, sous laquelle il sent le fatalisme calviniste. Il voit du même œil que Jansénius et Saint-Cyran les périls qui menacent l'Église, mais il comprend autrement qu'eux la stratégie défensive. Jansénius et Saint-Cyran

monde; le trappiste est le moine qui non-seulement s'interdit d'agir dans le monde, mais s'impose la loi d'ignorer ce qui s'y passe.

avaient tenté de régénérer l'Église par un seul principe poussé à ses dernières conséquences : Bossuet croit voir le salut du catholicisme dans un système tout opposé, qui est d'écarter les questions que Dieu a voulu rendre obscures à l'homme, d'imposer silence « aux esprits ardents et excessifs, plus propres à commettre ensemble les vérités chrétiennes qu'à les réduire à leur unité naturelle[1], » d'étouffer enfin tout ce qui a un air de nouveauté et de parti, pour rallier toutes les forces de l'Église sur le terrain le plus central. Il y a là moins de hardiesse et plus d'étendue, moins de logique et plus de politique que chez les hommes de Port-Royal ; mais cette politique ne coûte rien à la conscience, car elle n'est que la mise en action d'une conviction profonde. Bossuet s'attachera autant que possible à n'avancer d'opinions que celles qui sont admises le plus anciennement et le plus généralement dans l'Église : son originalité sera de ne point avoir d'originalité dans les choses du dogme; tandis que les autres grands théologiens ont, pour la plupart, conquis leur renommée en développant certains points particuliers de doctrine, Bossuet s'illustrera en se plaçant au centre de la doctrine sans rien s'approprier d'une façon spéciale : il veut devenir et il deviendra, pour ainsi dire, la voix même de l'Église.

Prêtre la même année que docteur de Sorbonne, après une retraite à Saint-Lazare, où il subit l'influence évangélique de l'excellent Vincent de Paul, qui dut contribuer à tempérer heureusement sa nature sévère et impérieuse, il retourna pendant six ans à Metz, où il occupait un canonicat, et il s'y prépara par d'immenses travaux à

[1] V. Oraison funèbre de Nicolas Cornet, 1663.

la destinée qu'il se sentait appelé à remplir. Quelques succès dans la controverse contre les protestants de Metz ne permirent pas qu'on l'oubliât à Paris. Il y revient enfin, et débute en prêchant, aux Minimes de la place Royale, le carême de 1659. La ville s'étonne de ces accents que la chaire française n'a jamais fait entendre. La cour s'émeut à son tour. Louis XIV appelle Bossuet à prêcher devant lui l'Avent de 1661. Ces deux hommes se comprennent au premier mot, au premier regard. Leurs destinées s'inclinent l'une vers l'autre et se joignent pour ne plus se séparer. Louis, saisi d'un élan de sympathie rare dans cette âme si réservée, fait écrire au vieux père de Bossuet pour le féliciter d'avoir un tel fils[1].

L'orateur sacré poursuit sa carrière : des torrents d'éloquence coulent sans interruption, durant plus de dix ans, dans les chaires de Paris et de la cour (1659-1669), jusqu'à ce que la promotion de Bossuet à l'évêché de Condom, puis à un autre plus grand emploi, vienne changer sa position et ses devoirs. On n'a recueilli qu'une partie des sermons de cette période de sa vie : ils remplissent dix-neuf volumes in-12[2]. Bossuet ne prêcha jamais deux fois le même sermon. Par la fécondité comme par la hauteur du génie, il devait rappeler les infatigables docteurs des premiers âges. On ne saurait juger, d'après l'aspect de la lave refroidie, la majesté terrible de la lave vivante qui déborde. Cette sorte d'éloquence était destinée à l'oreille et non aux yeux. Et, pour-

1 Hist. de Bossuet, par M. de Bausset, t. Ier, p. 143.

2 Il n'y a dans ce nombre que quelques sermons appartenant aux temps postérieurs. Des innombrables discours prononcés par Bossuet comme évêque de Meaux, fort peu ont été écrits. Ceux des sermons de 1659 à 1669 qu'on a retrouvés n'ont été publiés qu'en 1772.

tant, l'abrupte grandeur de cette parole à peine écrite, de ces discours incomplets et tronqués, est plus saisissante dans sa négligence que ne serait l'art le plus achevé. On dirait un tronc immense d'où jaillissent de toutes parts des jets incultes, mais d'une surabondante vigueur.

Parmi les sermons, on en remarque un certain nombre d'une forme plus travaillée et d'un caractère particulier. Ce sont les *Panégyriques des saints*, genre intermédiaire entre le sermon proprement dit et l'oraison funèbre, la louange de la gloire du héros s'y confondant avec la conclusion pieuse, au lieu de contraster comme dans l'oraison funèbre, puisqu'il s'agit ici des héros du ciel et non de la terre. Le sublime *Panégyrique de saint Paul* est peut-être le premier endroit où Bossuet se lève de toute sa hauteur.

Mais c'est dans les oraisons funèbres que le Corneille de la chaire est vraiment au complet de toutes ses prodigieuses qualités : c'est là ce qui restera dans la dernière postérité le titre le plus populaire de sa mémoire.

Bossuet avait vaincu, dans la prédication, les grandes renommées contemporaines, les Cheminais[1], les Desmares[2]; il rencontra, dans l'oraison funèbre, des rivaux non moins fameux : Mascaron, dont le nom a survécu plus que les œuvres; Fléchier, nom aimé, pour le souvenir de l'homme plus encore que de l'écrivain, habile artiste en discours, pompeux sans emphase, fleuri sans fadeur, sinon sans recherche, rarement énergique, mais toujours élégant et disert. Cet art poli dans les ruelles littéraires se brise devant la parole foudroyante de Bossuet comme une fine lame damasquinée contre une massue

[1] De la compagnie de Jésus.

[2] Oratorien janséniste.

de fer. Ici, point de manière, nul procédé de style, nul artifice de rhétorique : c'est le mépris même de l'art qui enfante chez Bossuet un art suprême par lequel toutes les beautés incorrectes des sermons se condensent, se disciplinent et se coordonnent, et qui n'est que l'inspiration réglée et dirigée; c'est encore le même jet continu de flamme intérieure, mais qui monte droit au ciel sans ondoyer aux souffles divers de la pensée.

Bossuet fait à lui seul un monde à part dans ce grand monde littéraire de Louis XIV. Les autres sont les fils adoptifs de Rome et de la Grèce; lui, a passé par Rome aussi, mais il vient de plus loin : il transporte l'Orient en Occident par des alliances de mots et d'idées d'une hardiesse et d'une nouveauté incroyables, par des figures gigantesques que le goût européen ne lui eût pas suggérées, mais qu'il sait proportionner harmonieusement en portant la mesure dans l'immensité même. Tel est le fruit de son commerce continuel avec la Bible, seule nourriture assez forte pour son génie. Les autres théologiens étudiaient froidement la Bible comme la matière de leur science : lui, y voit la science vivante, la parole toujours vibrante et enflammée ; il s'en pénètre et s'en revêt tout à la fois; il fait siens tout ensemble l'esprit et la forme, autant que le permet la différence des temps et des langues. Il développe en peintures colossales les esquisses les plus audacieuses qu'ait jetées l'ardent crayon de Pascal. Planant sur tous les âges littéraires, touchant à tous les génies, il unit l'ampleur de la période latine et l'abondante couleur de notre seizième siècle à l'impétuosité de Pascal et à la clarté de Descartes. Il entraîne des mondes d'idées et d'images comme en se jouant, et précipite, d'un élan pareil au vol de l'orage, les masses profondes de son

discours. Qu'il célèbre la science modératrice d'un docteur ou les pieux travaux du chef d'un ordre religieux, qu'il plane comme un aigle sur les révolutions des empires qui jettent les rois sur l'échafaud et les reines dans l'exil, ou qu'il prête son cri lamentable et sublime à la consternation de la cour, terrifiée d'une mort qui semble foudroyer d'un seul coup toutes les splendeurs et toutes les grâces de la terre [1], il est toujours plus haut que son sujet et surpasse toujours l'attente. C'est tantôt une pompe inouïe, tantôt, au contraire, cette sorte de sublime que produit la grandeur de l'idée éclatant dans une auguste nudité par la simplicité même de l'expression; puis des éclats imprévus comme la foudre dans un ciel serein, et jaillissant du point de l'horizon d'où on les attend le moins. L'harmonie sévère et prolongée de son style ressemble à ces grandes voix de la nature qui roulent en longs échos à travers les forêts et les montagnes.

S'il n'y a pas de procédé de style chez Bossuet, il y a un procédé de composition assez simple et donné par la nature même du genre comme on la concevait; c'est le contraste des grandeurs éphémères de ce monde avec la grandeur éternelle; mais, ce procédé, il en a fait un tel usage, que personne n'y touchera plus!

La France, qui peut opposer aux gloires du théâtre antique Corneille, Molière et Racine, n'a désormais non plus rien à envier à la Grèce ni à Rome pour les triomphes de l'éloquence : sa chaire égale leur tribune; Démosthènes

[1] Oraison funèbre du P. Bourgoing, général de l'Oratoire; 1662; — *id.* du docteur N. Cornet, recteur de Sorbonne; 1663; — *id.* de la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier; 1669; — *id.* de Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans; 1670. — Les autres oraisons funèbres sont postérieures. On n'a malheureusement pas conservé celle d'Anne d'Autriche, prononcée en 1666.

et Cicéron sont égalés par Bossuet, égalés quant au génie, surpassés quant à la sublimité du ton et de la matière.

Il est cependant quelques objections à faire, du point de vue religieux, au genre même des oraisons funèbres, tel que Bossuet l'a illustré. Les entraînements inévitables du panégyrique induisent à ériger en types accomplis de vertu des personnages fort éloignés de cet idéal : on donne sous leurs noms d'admirables leçons; mais ces noms ne servent ainsi d'exemplaires qu'aux dépens de la vérité. Ce n'est pas seulement les morts que flatte l'orateur : tous ces éloges funèbres aboutissent invariablement à l'éloge du roi, plus grand administrateur que les grands ministres, plus grand guerrier que les grands capitaines, plus juste, plus sage, plus pieux, plus magnanime que tout ce qu'on loue et ce qu'on regrette. Sans doute, un conseil est toujours caché sous la louange; mais, enfin, cette louange dépasse évidemment les convenances de la chaire chrétienne. Qu'un Bossuet en vienne à flatter, cela dit plus que tout au monde sur l'universel enivrement du siècle[1]!

D'autres considérations plus générales regardent l'œuvre oratoire de Bossuet dans son ensemble : il est essentiel de bien comprendre la nature et les tendances de ce puissant esprit. On a déjà indiqué plus haut quelque chose de son système. Le caractère le plus original de Bossuet, c'est le contraste qu'offre la rigueur dogmatique et disciplinaire du docteur, du régulateur de l'Église gallicane, enfermé dans sa doctrine prudente et défensive comme dans une forteresse, avec l'imagination hardie de l'orateur et de l'écrivain, si indépendant de toutes les conven-

[1] Ces remarques portent sur l'ensemble des oraisons funèbres, et non pas seulement sur celles de la période où nous sommes.

tions littéraires, de toutes les règles de l'école. Mélange du génie hébraïque et du génie romain, Bossuet a l'audacieuse grandeur de l'un, le positif, l'exactitude, l'autorité, la politique de l'autre, la force de tous deux. L'Ancien Testament a, plus que l'Évangile, déterminé les formes de sa pensée. Le génie hébreu, intermédiaire entre le Haut-Orient et l'Europe, et dégagé, par une violente secousse, de l'unité panthéistique d'Égypte et d'Asie, a quelque chose de fini, de limité, de vivement arrêté dans le sublime même, et craint les rêves infinis. De même chez Bossuet. L'idée de l'infini lui arrive inévitablement dans ces questions de la vie éternelle qu'il manie sans cesse ; mais il ne s'y plonge pas : le cercle du dogme est pour lui si strictement fermé! Il craindrait d'en sortir s'il cédait à l'attrait des spéculations sans bornes, à l'élan de l'âme vers l'inconnu.

A plus forte raison, dans les choses de la terre, les élans vers l'avenir lui sont-ils étrangers. L'esprit tourné vers le passé, il voudrait immobiliser le présent : partout on sent chez lui l'horreur de l'instabilité ; partout, sans le savoir, il commente éloquemment la grande image brahmanique de *ce monde affreux qui se dévore lui-même.* Le changement est le mal : l'état *immuable* est le bien ; le paradis est l'état *immuable.* Toute sa morale et son éloquence reposent sur une immense antithèse. Là où manque la notion du progrès continu dans le monde, c'est-à-dire de la marche du réel vers l'idéal, sa source et son but, et où l'on déduit de la chute originelle la condamnation du monde, on ne peut voir dans l'univers que l'antithèse de l'éphémère et de l'éternel, et tout ce qui se meut, tout ce qui appartient au temps, ne paraît que vanité. Il y a entre le ciel et la terre opposition et non harmonie; on ne peut

aimer à la fois Dieu et le monde, la vie présente et la vie future. On ne peut pas même aimer à la fois Dieu et soi-même [1]. Cette idée n'est point assurément particulière à Bossuet; elle est le fond même du christianisme rigide; mais Bossuet se l'approprie par de si magnifiques développements et de si énergiques applications, qu'il semble la créer de nouveau [2].

La condamnation du monde conduit nécessairement dans la *voie étroite :* Bossuet, ses réserves faites sur l'article de la grâce, est aussi augustinien que les jansénistes. Dur à la chair, il n'est pas plus doux à l'esprit; tout en proscrivant les superstitions particulières au moyen âge, il maintient les croyances qui scandalisaient de plus en plus l'esprit moderne, telles que la réalité de la magie et des apparitions, et la réprobation absolue des religions antiques comme n'ayant été que le culte sacrilége des démons, ce qui entraîne la damnation de tous les sages et de tous les héros de l'antiquité [3]. Le moyen âge lui-même avait reculé plus d'une fois devant cette sinistre doctrine.

S'il tient aux jansénistes par l'esprit de rigueur et d'exclusion, tempéré chez lui dans la pratique de la vie par le bon sens et la politique, il partage aussi leur esprit de charité envers *les frères en Jésus-Christ*, et il n'est nulle

[1] « Il y a, » dit Bossuet, d'après saint Augustin, « il y a deux amours qui font ici toutes choses : *Amor suî usque ad contemptum Dei; amor Dei usque ad contemptum suî.* — Sermon pour la profession de madame de La Vallière. — Logiquement, il approuve Rancé et admire cette mort vivante de la Trappe.

[2] L'idée dominante de Pascal est voisine, mais différemment posée : Pascal met l'antithèse dans l'homme même, dans l'homme intérieur.

[3] Il traite Socrate, Marc Aurèle, Scipion, etc., d'*ennemis de Dieu, privés de sa connaissance et de son royaume éternel.* — Oraison funèbre du prince de Condé.

part plus grand ni aussi chrétien que dans ses sermons en faveur des pauvres.

A partir de 1670, pendant un assez grand nombre d'années, Bossuet, dévoué à d'autres emplois, abandonne presque entièrement la chaire : nous le retrouverons bientôt déployant de nouvelles faces de son génie, et agissant par d'autres moyens sur son siècle.

Dans ce siècle fécond, aucune place ne reste longtemps vide : au moment même où Bossuet descend de la chaire, un autre grand sermonaire y monte. Bourdaloue débute à Paris en 1669, à la cour, en 1670.

C'est encore là un de ces hommes, moins rares alors qu'à aucune autre époque de l'histoire, chez lesquels le caractère est en parfaite harmonie avec le talent. Engagé très-jeune dans l'habile Société de Jésus, toujours à l'affût des talents naissants (elle avait voulu enrôler Bossuet lui-même), Bourdaloue demeure toujours étranger, nous ne dirons pas seulement à toute intrigue, mais à tout intérêt autre que celui de sa mission évangélique, et ne sert sa compagnie que par l'éclat qu'il répand sur elle, et qui efface en partie la marque des anathèmes de Pascal, sans toutefois reporter les choses au point où elles étaient avant les *Provinciales*. Bourdaloue, en effet, relève le nom, mais non pas la doctrine des jésuites : sa gloire ne fait pas que la tentative théorique de la compagnie n'ait point échoué, et il ne s'illustre qu'en prêchant la même morale et la même théologie que Bossuet, c'est-à-dire la morale rigide et la théologie moyenne et générale de l'Église.

Beaucoup de raison pratique, un bon sens lumineux, une dignité simple et soutenue dans les sentiments et dans l'expression ; une profonde connaissance du cœur humain, attestée à chaque instant par des analyses et des peintures

de mœurs qui sont autant de chefs-d'œuvre; un style d'une correction et d'une pureté typiques, dont la précision et la fermeté ne laissent rien à ajouter, rien à retrancher; une méthode claire, exacte et rigoureuse, peut-être un peu trop symétrique, au lieu de ces grands élans de Bossuet qui franchissent tout l'ordre vulgaire du discours; une éloquence calme, élégante et sévère, qui s'élève peu au-dessus de son niveau habituel, mais qui ne faiblit jamais; une lumière plus égale qu'éclatante; enfin, et sur toutes choses, un parfum d'honnêteté et de sincérité qu'on respire dans chaque parole, tels sont les traits les plus caractéristiques de cet orateur célèbre. Cette sereine satisfaction de l'esprit, que donne la lecture d'autres grands écrivains de ce temps, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, on l'éprouve bien souvent à un très-haut degré en lisant Bourdaloue.

Ce n'est pas que Bourdaloue ait une grande portée métaphysique. Son *Accord de la Raison et de la Foi* ne peut guère convaincre que des esprits convaincus d'avance, et il limite les droits de la raison spéculative plus qu'il n'est indispensable à la cause de sa foi : ni Bossuet, ni les anciens Pères, ni les scolastiques n'eussent ratifié l'interdiction de sonder les mystères dans les termes où il la formule. Il excelle dans les conseils de la vie pratique bien plus que dans la haute spéculation. C'est un moraliste de premier ordre; ce n'est pas un philosophe dans la complète acception du mot.

Ce qu'il a de timidité dans la théologie et la métaphysique, qui, du reste, ne sont pas l'objet essentiel du sermonaire, il le rachète bien par sa hardiesse en fait de morale sociale. Il est à cet égard dans la plus large tradition chrétienne et va fort au delà de Bossuet, qui, tout en

condamnant les vanités de ce monde et en parlant très-dignement des pauvres et de la charité, est enclin, par son esprit d'autorité, à soutenir les grands et la hiérarchie établie. On sent vibrer, chez Bourdaloue, cette fibre populaire qu'avait Pascal et qui manque à Bossuet. Il ne s'attaque pas seulement au vice puissant : il ne ménage guère les institutions sociales contraires à l'esprit de l'Évangile. Il attaque vivement l'hérédité des emplois, dans l'intérêt même des héritiers incapables et de leur âme. L'idée de l'égalité l'obsède : il y revient souvent; il s'exprime avec une force singulière sur « la communauté que voulaient, » dit-il, « la nature et la raison, et que la corruption humaine a rendue impossible. » Il demande que les riches y reviennent, en quelque façon, « en rétablissant, par l'abandon de leur superflu, une espèce d'égalité entre eux et les pauvres. Quand les biens seront appliqués selon l'ordre de Dieu, toutes les conditions deviendront à peu près semblables. » Il traite d'actions également criminelles la spoliation de la propriété et le refus du riche de soulager le pauvre[1].

Pour éprouver pleinement la satisfaction dont nous parlions tout à l'heure, il faut, bien entendu, que le lecteur s'abandonne aux impressions que produit sur lui la rectitude d'esprit et de cœur qu'il sent chez l'écrivain, et qu'il ne lui conteste pas sa base. Les objections générales commencent, chose inévitable, au point de séparation entre les croyances du dix-septième siècle et les opinions philosophiques modernes, sur ces solennelles questions telles que le petit nombre des élus, l'épreuve définitive de la vie présente, et ce caractère terrible, surnaturel, de la

[1] V. le sermon sur l'aumône.

mort considérée comme une rupture absolue dans la chaîne de l'existence et comme l'anéantissement du temps. Mais on doit dire, à la gloire de Bourdaloue, qu'il n'est guère d'écrivain religieux qui soulève aussi peu d'objections particulières.

Les hardiesses sociales, dans lesquelles une société aussi fortement assise ne songe point à chercher de péril, ne font point obstacle à son succès auprès du monarque et des hautes classes. Sa popularité, comme sermonaire, est plus grande, ou, du moins, doit être plus durable que celle de Bossuet : ses sermons sont des œuvres achevées pour la lecture comme pour la prédication orale, et non, comme les sermons de Bossuet, de simples esquisses ou des morceaux incomplets qui n'étaient pas destinés à l'impression ; cependant ce n'est peut-être point la seule cause de cette espèce de préférence des contemporains : l'emportement sublime, la hauteur biblique de Bossuet dépasse trop, à ce qu'il semble, l'horizon de Versailles, où l'on apprécie davantage le raisonneur méthodique que le génie inspiré. C'est bien moins par son éloquence que par sa doctrine et son caractère que Bossuet arrive à dominer toute la génération contemporaine. Chez lui, aux yeux des hommes de son temps, l'orateur semble absorbé par le docteur de l'Eglise ; c'est qu'il a plus la pensée que la forme du siècle de Louis XIV.

Pendant plusieurs années, Bossuet et Bourdaloue forment une sorte de pieuse ligue pour la réforme du roi et de la cour : celui-ci agissant par la chaire, celui-là par l'influence privée, par les conseils directs et intimes, que lui facilite sa nouvelle position dans la maison royale, le roi l'ayant appelé à l'emploi de précepteur du dauphin (en 1670). Rien ne les rebute dans leurs efforts pour faire

cesser le scandale de la trigamie du roi entre *les trois reines*, l'épouse légitime, la maîtresse régnante et l'ancienne maîtresse que Louis retient malgré elle, par un reste d'amitié, sinon d'amour. On a injustement accusé Bossuet d'avoir toléré cette situation étrange : n'étant ni le pasteur, ni le confesseur de Louis XIV, il n'avait aucune autorité sur sa conscience, et ne saurait partager la responsabilité de la complaisance des confesseurs jésuites du roi, plus accommodants que leur confrère Bourdaloue.

Les efforts des deux grands orateurs chrétiens devaient être longtemps, mais pas toujours impuissants : l'éclatante retraite de madame de La Vallière aux Carmélites, cette Trappe des femmes, ne devait être que la première des victoires de l'austérité chrétienne sur ce monde d'orgueil et de volupté.

§ V.

BEAUX-ARTS. — VERSAILLES.

On a vu comment le mouvement général des lettres s'était concentré autour de Louis XIV, les uns, entre les écrivains, caressant les inclinations du monarque, les autres tâchant de modifier ou de corriger ses penchants, presque tous le prenant pour l'objet habituel de leur art, presque tous reproduisant sous mille formes son portrait plus ou moins idéalisé, et faisant de Louis comme le type de l'homme par excellence.

Les beaux-arts ne peuvent manquer d'offrir un semblable spectacle, sous des traits plus apparents encore. En effet, les lettres, d'ordinaire, dépendent plus des gou-

vernements que les sciences, et les arts, bien plus que les lettres. Les arts, entraînés et par leur nature même et par les circonstances particulières où ils se trouvent sous Louis XIV, s'assujettissent beaucoup plus complétement que les lettres à cet objet dominant, et c'est là pour eux une cause d'infériorité vis-à-vis de la poésie et de l'éloquence. La variété et, jusqu'à un certain point, la liberté se sont conservées dans les lettres : le souffle puissant qui les anime ne leur a pas permis de s'asservir, tout en acceptant un but commun et un certain ordre général. L'uniformité l'emporte dans les arts, que ne défend pas une aussi forte vitalité, et une pesante discipline y comprime l'essor individuel du talent, sinon du génie.

C'est que Louis et Colbert exercent sur les arts, non plus seulement une haute influence, mais une action directe et décisive. Colbert s'est emparé des arts et par goût et par système. Il veut prendre Louis par tous ses penchants, par l'imagination comme par la raison et par le cœur : il ne s'est pas seulement rendu nécessaire *au roi* pour tous les grands services publics ; il s'est fait le confident des secrets de *l'homme* dans les circonstances les plus délicates des relations de Louis avec mademoiselle de La Vallière[1] ; il veut être aussi l'agent des créations monumentales que l'amour de la gloire et de la magnificence va suggérer au roi, afin de diriger ces œuvres d'art vers un but vraiment national. Il achète, en 1664, la surintendance des bâtiments, en fait la direction générale des beaux-arts, et y

[1] V., dans la Revue rétrospective, t. IV, p. 251 (juillet 1834), les curieux extraits d'un manuscrit de Colbert, intitulé : *Journal fait, par chacune semaine, de ce qui peut servir à l'histoire du roi, du 14 avril* 1663 *au* 9 *janvier* 1665. On y voit Colbert présidant à deux accouchements secrets de mademoiselle de La Vallière, et au baptême des deux enfants sous des noms supposés.

donne l'importance d'un ministère spécial. Par malheur, le roi et lui y apportent cet esprit réglementaire qui veut l'unité non-seulement dans les idées, mais dans les formes, esprit excellent dans l'administration centrale d'un État, mais incompatible avec la spontanéité qui est le principe des beaux-arts.

La situation des arts confirme le roi et le ministre dans cette voie et leur sert d'excuse. Il n'apparaît point là, comme dans les lettres, une abondance de génies variés et originaux qu'on ne pourrait accoupler sous un joug commun sans une espèce de violence sacrilége. Au moment où Louis XIV prend le gouvernement en main, des deux grands peintres français, le plus jeune, Lesueur, a déjà disparu dans la fleur de ses années; l'autre, Poussin, depuis si longtemps fixé à Rome, touche au terme de sa carrière. Le seul sculpteur contemporain qui ait du génie, Puget, est aussi en Italie, et l'on ne connaît pas bien encore toute sa puissance. En France, on a devant soi force imitateurs des Carraches ou du Poussin, de très-habiles portraitistes [1], des paysagistes distingués, beaucoup de bons peintres, et pas un grand peintre. Il en est de même pour les sculpteurs, qui ont reçu la tradition de Michel-Ange modérée et adoucie par la prudence française de Franqueville [2] et de Sarrasin, et qui maintiennent leur art à un niveau honorable, mais sans créations éclatantes. Les trois artistes le plus en vue sont trois peintres : Philippe de Champagne, déjà sexagénaire; Pierre Mignard, qui,

[1] Petitot, de Genève, a relevé l'émaillerie, déchue avec l'école de Limoges depuis le seizième siècle, et a peint sur émail toute la cour de Louis XIV. Ce sont autant de petits chefs-d'œuvre.

[2] Artiste éminent, qui n'est pas apprécié chez nous à sa juste valeur, parce que ses plus beaux ouvrages sont à Gênes.

récemment revenu d'un long séjour à Rome, travaille à décorer, avec les frères Anguier, le riche édifice du Val-de-Grâce, et couvre le dôme d'une vaste composition qui rappelle les grandes peintures murales d'Italie par les dimensions matérielles, mais non par la majesté inspirée[1]; enfin Charles Lebrun, alors dans toute la force de l'âge et du talent.

Le roi et Colbert, en quête d'un chef d'école, hésitent peu entre les trois. Champagne a toujours été plus sage que fécond et que hardi : ni son âge ni sa nature ne le rendent apte à ce que cherche le jeune monarque. Mignard n'a pas non plus les facultés qu'il faut pour les desseins de Louis. Nous avons déjà parlé de Lebrun[2], de ce qui lui manquait au dedans, et de ses qualités extérieures. Ses qualités avaient grandi. C'était une ampleur de composition imposante, une science de l'effet théâtral, qui est à la science dramatique de Poussin ce qu'est l'opéra au drame de la vie réelle, mais qui ne s'écarte pourtant jamais des convenances ni du bon sens; une étonnante activité d'invention et d'exécution; le génie, non pas de la vraie peinture monumentale, où doit dominer une auguste simplicité de lignes, mais de la peinture de décoration; une abondance inépuisable de motifs, d'allégories, de gestes, de costumes, nourrie par de fortes études archéologiques qui mettent toute l'antiquité à sa disposition. Colbert sent que c'est là l'homme qu'il faut au roi, et Louis s'attache à lui de prime abord. Il y avait entre

1 Cette œuvre, qui a valu à Mignard l'honneur d'être célébré par Molière, est loin d'être sans mérite; or, Mignard, élégant dessinateur et bon coloriste, mais froid et peu inventif, n'avait ni l'élévation ni l'énergie nécessaires pour obtenir un vrai succès dans une entreprise aussi colossale.—Les sculptures des frères Anguier, dans cette même église, ont de la grâce et de la noblesse.

2 T. XIII, p. 555.

Louis XIV et Lebrun *harmonie préétablie,* comme l'a dit spirituellement un excellent critique [1].

Lebrun est donc nommé premier peintre du roi et directeur de l'académie de peinture et de sculpture : c'était lui qui avait le plus contribué à la formation de ce corps dès 1648, ainsi qu'à la promulgation des règlements qui enrégimentaient tous les artistes et les élèves sous la discipline académique. Il fait de sa préséance une véritable dictature sur les innombrables ouvrages d'art exécutés par ordre du roi pour les palais, pour les châteaux, pour les monuments de tout genre. Sa domination ne se borne pas à la peinture et à la sculpture : nommé directeur des Gobelins (en 1667), où l'on fabriquait non-seulement des tapisseries, mais des mosaïques, des pièces d'orfévrerie, et toute espèce d'ornements de sculpture et d'architecture en marbre, bronze et métaux précieux, « il se met en devoir d'organiser non-seulement les beaux-arts, mais toutes les industries entre les doigts desquelles il peut apercevoir un crayon. » Pendant plus d'un quart de siècle, « il devient l'arbitre et le juge suprême de toutes les idées d'artiste, le dispensateur de tous les types, le régulateur de toutes les formes ; c'est d'après ses modèles que les enfants dessinent dans les écoles ; c'est lui qui donne aux sculpteurs le dessin de leurs statues ; les meubles ne peuvent être ronds, carrés ou ovales que sous son bon plaisir, et

[1] M. Vitet. — Faut-il regretter que Puget, le plus grand artiste français du temps, n'ait pas été choisi à la place de Lebrun ? — Cela est bien douteux. Puget était personnellement très-supérieur en force de génie à Lebrun ; mais son école eût été pire que l'école de Lebrun. Le Michel-Ange français, plus encore que le grand Florentin, qu'il reproduit sur une moindre échelle, force les ressorts de la sculpture, oublie trop souvent, dans ses formes tourmentées, la vraie tradition de son art, la simple et sereine majesté des hautes époques. Ses disciples fussent promptement tombés dans le style berninesque.



les étoffes ne se brochent que d'après les cartons qu'il a fait tracer sous ses yeux [1]. »

Étonnant spectacle, dont la symétrie sans égale réjouit les yeux de Louis XIV autant que de Lebrun lui-même ! Le roi, pour ainsi dire, se mire dans l'artiste. Lebrun est admirablement secondé. Sa direction est également propre à étouffer les génies originaux et à faire éclore les capacités de second ordre. Une fois son orgueil et son ambition satisfaits par la première place, il est généreux dans ses procédés, et fait volontiers le Mécène : il lui faut bien, d'ailleurs, des auxiliaires habiles. Une foule de talents naissent ou se transforment autour de lui, mais ils se ressemblent tous, à quelques nuances près ; pas un n'a un type à soi, pas même les plus distingués de tous ces artistes, le sculpteur Coisevox et son rival Girardon, qui a gardé un nom illustre et qui le mérite par le beau tombeau de Richelieu [2]. Il est à remarquer que, si l'on excepte un homme dont la renommée appartient à une époque un peu postérieure, et qui a su se former et rester lui-même tout en gardant quelques rapports généraux avec Lebrun, le peintre Jouvenet, les sculpteurs de cette génération l'emportent par la qualité et peut-être par le nombre sur les peintres, ce qui s'est vu fréquemment chez nous et tient à l'esprit de l'art français : en subissant le type de Lebrun, ils le relèvent insensiblement, le simplifient et le rapprochent un peu plus de l'antique, non pas de la haute antiquité grecque, idéal trop haut pour leur essor, mais, au moins, de l'antiquité gréco-romaine.

[1] Vitet, Études sur les beaux-arts en France.

[2] Dans l'église de la Sorbonne. La disposition du sujet, comme dans la plupart des ouvrages de Girardon, appartient à Lebrun. Les peintures de cette église sont de Philippe de Champagne.

Si, dans la peinture et la statuaire, la domination de Lebrun tend à empêcher qu'il se produise d'autres créations originales que les siennes, dans les arts secondaires, dans les arts qui contribuent à l'ornement des habitations et à l'élégance de la vie, elle produit un résultat imposant et grandiose, une espèce d'harmonie majestueuse qui nous étonne encore aujourd'hui, lorsque nous contemplons les productions de ce temps. De même qu'on reconnaît les meubles, les vases, l'orfévrerie, tout l'ornementisme du seizième siècle, aux brillantes fantaisies, à l'infinie variété de l'imagination, le siècle de Louis XIV se reconnaît à la noblesse, à l'ampleur de la forme, à un certain mélange de richesse et de gravité, dégagé de ce qu'il y avait d'un peu lourd dans le goût de Henri IV et de Louis XIII.

L'empire de Lebrun s'arrêtait cependant au seuil de l'art qui est comme le milieu où s'épanouissent les autres arts, au seuil de l'architecture. Le premier peintre du roi n'avait plus là que des avis à présenter et non à imposer. L'architecture était en mauvaises mains lors de l'avénement de Louis et de Colbert. Le lourd Levau, premier architecte du roi, a laissé à la postérité un assez médiocre témoignage de son talent, dans le collége Mazarin (aujourd'hui l'Institut) : ce n'était pas là l'homme capable de réaliser les desseins que méditait Colbert, qui voulait achever le Louvre et le réunir aux Tuileries en un seul palais grand comme une ville entière. Chargé de réparer et de modifier les Tuileries, en 1664, Levau s'en acquitta fort mal, et il écrasa, par un dôme pesant et difforme, les élégantes constructions de Philibert Delorme[1]. Il avait commencé,

[1] C'est à cette époque que furent décorés la grande galerie du Louvre, dont la construction avait été terminée sous Henri IV, et les pavillons de Flore et de Marsan, élevés sous Louis XIII. C'est ce qui explique pourquoi l'on voit partout les

dès 1660, à faire travailler au Louvre. Déjà, sous Louis XIII, l'architecte Lemercier, en agrandissant le plan de Pierre Lescot, l'avait altéré par la construction du dôme de l'horloge, que Levau imita aux Tuileries en l'alourdissant encore. Lemercier avait achevé dans le Louvre la façade intérieure de l'ouest et continué celle du sud : Levau commençait la façade extérieure du levant, qui devait être la principale, sur l'emplacement des vieilles tours de la royauté féodale, qui avaient subsisté de ce côté jusqu'à l'avénement de Louis XIV. Ce fut sur ces entrefaites que Colbert acquit la surintendance des bâtiments; il vit le plan de Levau, le rejeta, et mit la grande façade du Louvre au concours entre tous les architectes de France et d'Italie, invitant chacun à envoyer un dessin ; puis, sur la réputation extraordinaire qu'avait alors en Italie le cavalier Bernin, il se décida à attirer en France, par des honneurs et des dons extraordinaires, ce célèbre architecte et sculpteur des papes, qui avait remué à Rome des montagnes de pierre et de marbre, et qu'on faisait passer pour le Michel-Ange du dix-septième siècle.

L'illusion se dissipa bien vite quand on eut vu de près ce prétendu grand homme. Bernin était un génie, si l'on veut; mais c'était le génie de la décadence. L'Italie de ce siècle n'était plus que l'ombre d'elle-même. Dans la poésie, elle ne connaissait plus que

Des faux brillants l'éclatante folie;

emblêmes de Louis XIV sur ces bâtiments antérieurs à son règne. La plupart des peintures des Tuileries sont aussi de ce temps. — En 1665, le jardin des Tuileries fut réuni au palais, dont il était séparé par une rue, et fut refait complétement par Le Nostre. En 1670, on commença de planter les Champs-Élysées, appelés d'abord le Grand-Cours.

dans les arts, ses grands peintres avaient disparu ; ses architectes et ses sculpteurs prenaient l'exagération pour l'énergie, le contourné pour la grâce, le gigantesque pour la grandeur. C'était du Michel-Ange dégénéré en caricature. Le sentiment de la forme et de la ligne se perdait de plus en plus. La France de Louis XIV avait trop de bon sens pour que le Bernin y pût réussir. Il trouva Lebrun froid, faible et commun : Lebrun le trouva extravagant. Lebrun, s'il était théâtral, n'était pas du moins ridiculement emphatique; et la disposition de ses ouvrages, pas plus que les gestes de ses figures, n'avait rien qui choquât la raison. Le Bernin heurta tout le monde par ses forfanteries, et repartit au bout de quelques mois, à la grande satisfaction de Colbert, en laissant un plan qu'on n'exécuta pas. Le projet qui l'emporta définitivement fut celui d'un homme étranger jusqu'alors à la profession d'architecte, mais propre à tout par la merveilleuse variété de son intelligence et de son savoir : c'était le médecin Claude Perrault, qui devait la première idée de son plan à son frère Charles, premier commis des bâtiments sous Colbert[1].

On se mit puissamment à l'œuvre en 1666, sous la direction du médecin architecte : la grande façade orientale et deux autres façades extérieures, au sud et au nord, s'élevèrent successivement de terre. Des deux faces secondaires, celle du nord n'est remarquable que par une simplicité qui n'est pas sans grandeur ; celle du midi, plus ornée, garde dans sa riche ordonnance une sévérité imposante ; la façade principale du levant est devenue un

[1] V. toute l'histoire du voyage de Bernin et du projet de Cl. Perrault, dans les Mémoires de son frère Ch. Perrault, l. II.

des monuments les plus célèbres de l'Europe, sous le titre de *colonnade du Louvre*. L'aspect en est certainement grandiose et magnifique. Ces lignes pures, ces belles proportions attestent la supériorité de goût qu'avait acquise la France sur l'Italie déchue, et la supériorité de Perrault sur les autres architectes français contemporains. Cependant on a reproché avec raison à Perrault d'avoir accouplé ses majestueuses colonnes deux à deux, sans que rien justifie cette singularité, au lieu de les aligner en un péristyle continu. Une autre objection porte sur tout le système de Perrault : il a fait disparaître, par la suppression des toits apparents, les derniers vestiges de l'architecture nationale. Le seizième siècle avait déjà supprimé ces cages d'escalier, héritières des tourelles du moyen âge, qui fournissaient tant d'heureux motifs à l'architecture; les hauts combles disparus à leur tour, il ne reste plus qu'un style cosmopolite dénué de tout cachet spécial et indigène.

Il n'y a donc point là les éléments d'une véritable architecture française. Ce n'est encore qu'une des phases de cette ère de transition commencée au seizième siècle et dans laquelle s'agite toujours notre architecture; mais cette phase porte dans ses constructions un caractère d'élégance et de majesté qui la met en harmonie avec la littérature, les mœurs et les idées du siècle de Louis XIV. Perrault nous semble, dans son genre, atteindre plus haut que Lebrun.

Perrault ne put achever son œuvre. A partir de 1670, si l'on jette les yeux sur l'état des dépenses du roi en bâtiments, on voit les fonds assignés au Louvre diminuer brusquement, puis disparaître tout à fait au bout de quelques années.

Colbert ne s'était pourtant pas refroidi pour le Louvre ; ce que Colbert avait une fois voulu, il le voulait toujours. L'achèvement du Louvre et des Tuileries, le jardin des Tuileries refait par Le Nostre, les Champs-Élysées et les boulevards du nord plantés, les quais construits, les rues élargies, les superbes arcs de triomphe élevés à la porte Saint-Antoine, à la place du Trône, à la porte Saint-Bernard, puis aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, les deux plus beaux et les seuls qui aient subsisté [1], tout ce vaste plan de travaux émanait d'une même pensée, embellir Paris comme la capitale de la France, et le Louvre comme la capitale de Paris et comme le séjour glorieux du chef de la nation.

C'étaient là les vues de Colbert ; mais Louis XIV avait d'autres vues ! Quand les dépenses du Louvre baissent, les dépenses de Versailles montent. Ici se manifeste la première dissidence entre le roi et le ministre. Louis se montre de moins en moins affectionné à ce séjour de Paris où Colbert voudrait fixer la majesté royale. Il préfère le plus souvent, même l'hiver, ses châteaux de Fontainebleau, de Chambord, de Saint-Germain : ce dernier a d'abord l'avantage ; puis Versailles obtient une prépondérance croissante : Louis y abrite ses amours ; il y donne à sa cour les plus brillantes de ces fêtes que Paris n'a été admis à contempler qu'une seule fois, à l'entrée du

1 L'arc de la porte Saint-Antoine datait de Henri II, et ne fut qu'agrandi par Blondel en 1670. Celui de la place du Trône, entrepris par Perrault en 1669, ne fut jamais achevé. L'arc Saint-Bernard était l'ouvrage de Blondel, ainsi que la porte Saint-Denis, ouvrage qui n'a pas été égalé depuis et qui fut sculpté par les frères Anguier, en partie d'après les dessins de Lebrun. La porte Saint-Martin est de Bullet, élève de Blondel. Les portes Saint-Denis et Saint-Martin furent commencées en 1670, comme l'atteste une médaille de cette année.

règne[1]; il commence d'y élever de grandes constructions.

Colbert tente alors un énergique effort pour arrêter Louis dans cette voie. Il écrit au roi :

« Voici, sire, un métier fort difficile que je vais entre-
« prendre : il y a près de six mois que je balance à dire
« à Votre Majesté les choses fortes que je lui dis hier et
« celles que je vais lui dire encore... Votre Majesté sait
« qu'au défaut des actions éclatantes de la guerre, rien
« ne marque davantage la grandeur et l'esprit des princes
« que les bâtiments, et toujours la postérité les mesure à
« l'aune de ces superbes machines qu'ils ont élevées pen-
« dant leur vie. Ah ! quelle pitié que le plus grand des rois
« et le plus vertueux... fût mesuré à l'aune de Versailles!
« *Et toutefois il y a à craindre ce malheur.* Pendant que
« Votre Majesté a dépensé de très-grandes sommes en
« cette maison, elle a négligé le Louvre, qui est assuré-
« ment le plus superbe palais qu'il y ait au monde, et le
« plus digne de la grandeur de Votre Majesté; et Dieu
« veuille que tant d'occasions qui la peuvent nécessiter
« d'entrer dans quelques grandes guerres ne lui ôtent les
« moyens d'achever ce superbe bâtiment[2]!... »

Les courageuses admonestations du ministre semblent d'abord faire impression sur le roi. Les travaux du Louvre sont poussés avec vigueur, et les dépenses de Ver-

1 Le carrousel de 1662.

2 Monthion, Particularités sur les ministres des finances. — Guillaumot, cité par Eckard; Lettre à M. J. Taschereau, au sujet des dépenses de Louis XIV, etc.; Versailles, 1836, p. 18. — La lettre, dont nous ne citons qu'un extrait, ne peut être de 1663, comme le dit Guillaumot; les allusions qu'elle contient attestent qu'elle est de 1666.

sailles se modèrent. Mais bientôt la chance tourne de nouveau, et sans retour. Louis n'écoute plus que sa propre pensée.

Quel est donc le sens de ce débat? Pourquoi Colbert veut-il le roi à Paris? Pourquoi Louis n'y veut-il pas être?

Ce débat a un sens profond : c'est tout un système, toute une politique, qui est en balance sous cette question de résidence royale.

Colbert veut que le roi soit ce qu'avait été Richelieu, la France personnifiée; qu'il soit la pensée, comme Paris est la tête de la France, et que la pensée, pour ainsi dire, ne fasse pas divorce avec le cerveau où elle s'élabore.

Louis, au contraire, tend insensiblement à absorber la France dans sa personnalité, à être l'État au lieu d'exprimer et de représenter l'État, à être par soi et pour soi au lieu d'être par et pour la France. Paris l'importune et lui pèse : il sent sa grandeur à l'étroit dans cette cité reine qui ne procède pas de lui et qui l'enveloppe dans de gigantesques bras; il hait cette puissance populaire qui a humilié son enfance et plus d'une fois terrassé ses prédécesseurs. Jaloux de Paris, il jalouse jusqu'à l'ombre de ses propres aïeux, ou, du moins, il ne veut être en rien assujetti à leur mémoire. S'il préfère ses châteaux à Paris, il préfère Versailles à ses autres châteaux, parce que Fontainebleau, Chambord, Saint-Germain, sont des existences toutes créées, où François Ier et Henri IV ont marqué l'ineffaçable empreinte de leur gloire[1] : à Versailles, tout

[1] On a prétendu que la vue lointaine des clochers de Saint-Denis, le dernier terme de la grandeur royale, avait chassé Louis XIV de Saint-Germain. Louis XIV n'était certes pas une nature pusillanime; mais ce perpétuel *memento mori* pouvait être, sinon effrayant, au moins importun à l'ivresse de vie et de puissance qui dé-

est à faire, sauf le modeste point de départ donné par Louis XIII, sauf ce petit château de son père que le Grand Roi respectera par une piété filiale qui ne coûtera rien à son orgueil : Louis XIV ne craint pas le souvenir de Louis XIII.

A Versailles, tout est à créer, disons-nous, non-seulement les monuments de l'art, mais la nature même. Ce tertre solitaire, bien qu'assez agréable par les bois et les collines qui l'entourent, est sans grandes vues, sans sites, sans eaux, sans habitants; c'est un *favori sans mérite*, suivant le mot spirituel d'un contemporain [1]; mais c'est un mérite que de ne point avoir de mérite par soi-même et de tout devoir au maître ! Ce que fait Louis pour le choix de son palais, on a lieu de craindre qu'il le fasse un jour pour le choix de ses généraux et de ses ministres !

Il n'y a point de sites, point d'eau, point d'habitants à Versailles : les sites, on les créera en créant un immense paysage de main d'homme; les eaux, on les amènera de toute la contrée par des travaux qui effrayent l'imagination; les habitants, on les fera, si l'on peut le dire, sortir de terre en élevant toute une grande ville pour le service du château. Louis se fera ainsi une cité à lui, une forme à lui, dont il sera seul la vie. Versailles et la cour seront le corps et l'âme d'un même être, tous deux créés à même fin, pour la glorification du dieu terrestre auquel ils devront l'existence.

Les premiers travaux de Versailles avaient été conduits par ce même Levau à qui Colbert avait enlevé le Louvre.

bordait en lui. — Au reste, Saint-Germain avait peut-être, à ses yeux, un plus grand tort que de montrer Saint-Denis : c'était de montrer Paris remplissant l'horizon.

[1] Le duc de Créqui.

Levau mort, en 1670, la direction des travaux, avec le titre de premier architecte du roi, est confiée à un très-jeune homme, Jules Hardouin-Mansart, dont l'oncle, François Mansart, avait eu un grand renom dans l'architecture[1], et avait contribué plus que personne à pousser les constructeurs dans l'imitation servile de l'antique. Le neveu fait oublier l'oncle et devient le Lebrun de l'architecture. Le petit mais pittoresque château de Louis XIII est enveloppé d'immenses constructions qui se rapprochent du style de Perrault, et qui offrent au regard un étage richement décoré, élevé sur un soubassement plus simple et couronné d'un attique. Du côté de Paris, où le château de Louis XIII reste en vue, le contraste de cet édifice avec les constructions nouvelles fait de Versailles un entassement irrégulier, mais d'un effet singulier et frappant, par la disposition de ces trois cours qui vont diminuant de largeur jusqu'à la troisième, espèce de sanctuaire au fond duquel repose la majesté royale. Du côté opposé, l'aspect change comme par enchantement : là, tout est l'œuvre de Louis XIV, tout est nouveau et complétement symétrique. Le vaste développement des lignes horizontales compense le peu d'élévation des bâtiments. Là, plus aucun des heureux accidents de la vieille architecture nationale. La monotonie de cette uniformité absolue n'est interrompue que par l'extrême saillie du corps central en avant des deux ailes, saillie qui annonce la partie du palais consacrée par la présence du maître. Ce corps central domine de toutes parts, soit qu'on le regarde en face du milieu des jardins, soit que, du pied des collines boisées de Satori, on le voie de flanc s'élever sur sa prodigieuse

[1] C'est lui qui a inventé les *mansardes* ou toits *mansardés*.

terrasse, entre ce double Escalier de Géants auquel on ne peut rien comparer. Il faut monter de partout, afin de parvenir jusqu'au lieu où trône la majesté suprême.

La même pensée remplit l'intérieur du palais. La peinture y déifie Louis sous toutes les formes, dans la guerre et dans la paix, dans les arts et dans l'administration de l'empire ; elle célèbre ses amours comme ses victoires, ses passions comme ses travaux. Tous les héros de l'antiquité, toutes les divinités de l'Olympe classique lui rendent hommage ou lui prêtent tour à tour leurs attributs. C'est Auguste, c'est Titus, c'est Alexandre ; c'est Jupiter tonnant, c'est Hercule vainqueur des monstres ; plus souvent, Apollon inspirateur des Muses et roi de la lumière. La mythologie n'est plus qu'une grande énigme dont le nom de Louis est le mot unique : il est à lui seul tous les dieux. Si les dieux abdiquent devant lui, les rois et les nations sont terrassés à ses pieds. A mesure que son règne se déroule, l'art reproduit sur la toile et le marbre en traits hyperboliques chacun de ses triomphes, chaque humiliation de ses ennemis, et fixe sur les voûtes éclatantes de Versailles un hosanna perpétuel en l'honneur du futur maître du monde.

Louis, toujours servi dans ses désirs par la fécondité de son siècle, a trouvé un troisième artiste, Le Nostre, pour compléter Lebrun et Mansart. Grâce à Le Nostre, Louis, des fenêtres de son incomparable *galerie des glaces*, ne voit rien qui ne soit de sa création. L'horizon entier est son ouvrage, car son jardin est tout l'horizon. C'est là tout à la fois le chef-d'œuvre de l'étonnant artiste qui a couvert la France de ses monuments de verdure, et le chef-d'œuvre de cet art singulier qu'il faut juger, non point isolément, mais dans ses rapports avec les édifices

aux lignes desquels il marie ses lignes, architecture végétale qui encadre et complète l'architecture de pierre et de marbre. Des bosquets entiers ont été apportés tout grandis du fond des plus belles forêts de France, et l'art d'animer le marbre, et l'art de mouvoir les eaux, les remplissent de tous les prodiges que peut rêver l'imagination. Un peuple innombrable de statues anime les bocages et les pelouses, se mire dans les eaux ou sort du sein de l'onde. Toutes les déités des forêts, des fleuves et de la mer, tous les rêves de la poésie antique semblent s'être donné rendez-vous aux pieds du grand roi. Neptune semble faire jaillir de toutes parts les eaux de Versailles, qui se croisent dans les airs en voûtes étincelantes : Neptune s'est fait le serviteur de Louis ; Diane, la solitaire déesse des bois, est devenue son amante, sous les traits de la chaste La Vallière. Apollon, son symbole favori, préside à tout ce monde enchanté. Aux deux extrémités de la perspective, on voit le soleil mythologique, transparent emblème du soleil de Louis, émerger des flots sur son char pour éclairer et régir la terre, et s'y replonger pour se délasser du gouvernement céleste dans l'ombre voluptueuse de la *grotte de Thétis*.

Louis a fait ce qu'il voulait : il a créé autour de lui un petit univers, où il est le seul être nécessaire et presque le seul être réel [1].

Mais les dieux terrestres ne créent pas d'un mot, comme le vrai Dieu. Ces bâtiments qui se déploient sur un front de six cents toises, le luxe inouï de ces appartements sans

[1] Il y aurait vraiment plagiat à nous de ne pas citer l'intéressant ouvrage de M. H. Fortoul, *les Fastes de Versailles*, où les idées que nous venons de résumer sur le *symbolisme* de Versailles sont développées avec tant de pénétration et d'une manière si ingénieuse. — V. aussi Ch. Perrault, Mém., l. III.

fin, cette incroyable multitude d'objets d'art, ces forêts transplantées, ces eaux du ciel ramassées de tous les versants des hauteurs dans les replis d'immenses conduits, depuis Trappes et Palaiseau jusqu'à Versailles, ces eaux de la Seine amenées de Marli par une machine gigantesque à travers cet aqueduc qui commande au loin la vallée du fleuve comme une superbe ruine romaine, et plus tard, entreprise bien autrement colossale! cette rivière qu'on détourne de son lit et qu'on prétend apporter de trente lieues à Versailles par-dessus les vallons et les collines [1], coûtent à la France de douloureux efforts et des sueurs intarissables, et engloutissent des flots d'or grossissant d'année en année.

« Sire, » écrivait Colbert en 1675, « Sire... je supplie « Votre Majesté de me permettre de lui dire qu'en guerre « et en paix, elle n'a jamais consulté ses finances pour « résoudre ses dépenses, ce qui est si extraordinaire, « qu'assurément il n'y en a pas d'exemple; et, si elle « voulait bien se faire représenter et comparer les temps « et les années passés depuis vingt-cinq ans que j'ai « l'honneur de la servir [2], elle trouverait que, quoique « les recettes aient beaucoup augmenté, les dépenses ont « de beaucoup excédé les recettes, et peut-être que cela « convaincrait Votre Majesté à modérer et retrancher les « excessives, et mettre par ce moyen un peu plus de pro- « portion entre les recettes et les dépenses [3]... »

Mais Louis répondait par une de ces maximes vagues

[1] La rivière d'Eure. Nous en reparlerons.

[2] Colbert était entré en 1650 dans l'administration.

[3] Extrait d'un Mémoire de Colbert au roi, cité par M. Blanqui, Hist. de l'Économie politique, t. II, p. 9.— On a vu, dans notre t. XIV, que les dépenses avaient recommencé à dépasser les recettes en 1670.

et tranchantes qui voilent le sophisme et couvrent toutes les fautes :

« Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup[1]. »

On sent où doit entraîner un tel axiome, vrai dans un sens, très-faux dans un autre. Sans doute, un gouvernement qui *dépense beaucoup* en travaux propres à accroître la richesse nationale et profitables à l'universalité des citoyens, sert réellement les intérêts des classes pauvres; mais il n'en est pas de même de celui qui consomme beaucoup en dépenses de luxe, en dépenses improductives[2], et qui fait passer ainsi dans les mains de quelques-uns les deniers arrachés aux sueurs de la multitude.

Versailles a coûté cher, très-cher à la France; toutefois, il importe à la vérité historique d'écarter à cet égard de certaines exagérations trop longtemps accréditées. Il ne faut s'arrêter ni aux déclamations vagues de Saint-Simon, très-ignorant en matière de chiffres, ni aux évaluations hyperboliques d'orateurs et d'écrivains beaucoup plus éclairés que Saint-Simon, mais emportés par l'ardeur de la réaction contre la monarchie, tels que Mirabeau et Volney. Les comptes, ou du moins les résumés des comptes de dépenses de Louis XIV, en bâtiments, pendant la plus grande partie de son règne, ont été retrouvés. Les frais de construction, de décoration et d'ameublement de Versailles, de 1664 à 1690, y compris les travaux hydrauliques et les jardins, plus les dépendances, c'est-à-

[1] Lemontey; t. V, p. 144.

[2] Est-il nécessaire d'observer que nous ne qualifions pas d'*improductive* la dépense des œuvres d'art propres à développer dans l'âme du peuple le sentiment du beau? On ne peut ramener à cette catégorie qu'une bien faible partie des dépenses de Versailles.

dire Clagni, Trianon, Saint-Cyr et les deux églises de la nouvelle ville de Versailles, s'élèvent à environ cent sept millions, à quoi il faut ajouter un million ou un million et demi peut-être pour les dépenses des années 1661 à 1663, dont on ne connaît pas les comptes, et trois millions deux cent soixante mille francs pour la somptueuse chapelle, qui ne fut construite que de 1699 à 1710. La proportion du marc au franc ayant varié sous Louis XIV [1], il est difficile d'arriver à une réduction exacte en monnaie d'aujourd'hui : on a calculé qu'il fallait doubler les chiffres, puis retrancher à peu près un neuvième; on aurait ainsi la valeur absolue; mais, pour atteindre la valeur relative, si l'on considère l'avilissement des métaux précieux et le renchérissement des objets naturels ou fabriqués depuis un siècle et demi, on ne peut moins faire, à ce qu'il semble, que de doubler encore l'évaluation. On arrive ainsi à établir que la dépense de Versailles représenterait aujourd'hui plus de quatre cents millions. Ce chiffre est énorme; mais il n'est pas monstrueux comme les douze cents millions dont parle Mirabeau, ni surtout follement fantastique comme les quatre milliards six cents millions imaginés par Volney. On peut bien épuiser une nation, mais on ne peut pas lui extorquer ce qui n'existe pas. Où Louis XIV eût-il trouvé ces milliards [2]?

1 Le marc a été, de 1640 à 1678, à 26 l. 10 s.; de 1679 à 1689, à 29 l. 6 s. 11 d.; de 1690 à 1714, à 30 l. 10 s. 11 d.

2 Le contemporain Saint-Simon, bien plus chimérique encore, prétend que Louis XIV a consommé *des milliards* à Marli, cette succursale de Versailles, qui fut commencée en 1679. Marly a coûté, de 1679 à 1690, 4 millions et demi, et probablement à peu près autant, peut-être un peu plus, de 1690 à 1715; peut-être en tout 10 ou 12 millions, qui en représenteraient aujourd'hui, en valeur relative, 35 ou 40. — Pour avoir le total des dépenses de Louis XIV en bâtiments, œuvres d'art et tra-

Pendant que le Louvre est délaissé inachevé, et que les trésors de la France s'amoncèlent dans les salons de Versailles, Louis donne toutefois à la capitale une royale marque de son souvenir : il l'enrichit d'un des plus majestueux édifices des temps modernes. Pendant qu'il élève à sa propre gloire un temple immense dont il est le dieu, il offre aux victimes de cette gloire, aux soldats épuisés ou mutilés en combattant pour ses ambitions, un asile ou plutôt un palais magnifique. Depuis la formation des armées régulières, quelques mesures partielles avaient été prises en faveur des soldats invalides : un certain nombre étaient mis, sous le titre d'*oblats*, à la charge des abbayes et des prieurés ; quelques-uns servaient comme *mortes-paies* dans les garnisons de l'intérieur et dans les châteaux des seigneurs ; mais la plupart étaient abandonnés à la charité publique. Henri IV, le premier, leur assigna un hôpital spécial ; Louis XIII en plaça quelques centaines à Bicêtre ; mais ces établissements étaient bien

vaux publics, tant de luxe que d'utilité, il faudrait additionner le coût de Marli, des Invalides, des travaux exécutés à Saint-Germain, à Fontainebleau, à Chambord, au Louvre et aux Tuileries, des divers arcs de triomphe de Paris, de l'Observatoire, de la place Vendôme, du canal de Languedoc (pour la part payée par le roi), des Gobelins et autres manufactures, etc. La somme des comptes connus monte à 44 millions, qui, joints aux 112 environ de Versailles et des dépendances, font près de 156 millions, auxquels il en faut ajouter vraisemblablement une dizaine pour les comptes de Marli après 1690 et pour ceux des Invalides de 1670 à 1678, et de 1692 à 1705. Il est probable que cet ensemble de travaux coûterait aujourd'hui au moins 600 millions. — Sur cette importante question financière, voyez les Dépenses de Louis XIV en bâtiments, par Lemontey, dans la Revue rétrospective, t. II, p. 329 et suiv., 1834 ; le Supplément aux recherches historiques sur Versailles, par M. Eckard, 1836, contenant les états, au vrai, de toutes les sommes employées par Louis XIV aux créations de Versailles, Marli, etc., et la lettre de M. Eckard à M. J. Taschereau, directeur de la Revue rétrospective, Versailles, 1836. La publication de M. Eckard nous paraît décisive sur le fond, et ne laisse à rectifier que quelques points secondaires.

insuffisants. Louis XIV, en 1670, entreprend enfin de satisfaire complétement aux devoirs de l'État envers ses défenseurs; de vastes constructions s'élèvent dans un faubourg de Paris, peut-être, comme toujours, avec trop de sacrifices au faste; mais la grandeur de la pensée et des résultats peut bien faire excuser quelques erreurs. Six à sept mille vieux guerriers trouvent dans cet édifice, grand comme une ville, un bien-être assuré et un honorable repos; désormais, l'homme pauvre que son courage entraîne sous les drapeaux de la patrie ne sera plus retenu par la pensée de l'abandon et de la misère qui menaçaient sa vieillesse ou son impuissance. Quelque personnalité qu'il pût y avoir là encore dans l'inspiration de Louis, l'intérêt de sa grandeur se confondait en cette occasion avec l'intérêt de la grandeur nationale : il est juste que le bénéfice de cette heureuse confusion profite à sa mémoire.

L'hôtel des Invalides, œuvre de l'architecte Libéral Bruant, répond, par son caractère mâle et son ornementisme tout militaire, à sa noble destination. Il fut achevé dès 1674. On n'acheva que trente ans après l'église, qui fut commencée par Bruant et terminée par Mansart. C'est à celui-ci qu'on doit le dôme couvert d'azur et d'or, et surmonté d'une flèche hardie, qui est un des plus beaux ornements de Paris. Les détails et les ornements du dôme attestent trop la décadence du goût, qui devint de moins en moins pur vers la fin du règne; mais l'aspect général est saisissant, et aucun monument de Paris, Notre-Dame exceptée, ne produit de loin un aussi puissant effet.

L'Europe ne retentit que des splendeurs du grand roi de France : le peuple, qui porte le poids de cette magnificence, en écoute les récits avec une sorte d'orgueil, tant

que le faix ne devient pas trop écrasant, et semble se complaire à se refléter dans cette éblouissante personnalité. La foule de Français et d'étrangers qui se presse incessamment aux portes de Versailles pour juger par ses yeux de ces merveilleuses relations, les trouve moins merveilleuses que la réalité; car Louis, s'il ne veut pas voir Paris, veut bien que Paris, la France et le monde viennent voir Versailles et apporter au pied de son trône le tribut de leur admiration.

§ VI.

L'ÉDUCATION DU DAUPHIN. — THÉORIES DE LOUIS XIV ET DE BOSSUET. — L'ÉTAT ET L'ÉGLISE. — RÉSUMÉ.

Louis XIV a donc imprimé sa personnalité sur toutes les formes de la pensée française : il est devenu, pour ainsi dire, son siècle même incarné. Mais Louis XIV ne prétend pas être seulement un éclatant météore. Après avoir posé et exprimé son individualité sous tous les aspects et par tous les moyens de la puissance humaine, il veut formuler l'idée générale qu'il a de ses fonctions et de son droit, et assurer la perpétuité de son œuvre et de son système.

De là, le caractère extraordinairement solennel qu'il donne à l'éducation du dauphin, son fils [1]. C'est un roi idéal, un type de la royauté, qu'il prétend former, afin que l'art continue en autrui ce que la nature et la volonté ont fait en lui-même. C'est dans les monuments de l'édu-

[1] Louis de France, né le 1er novembre 1661.

cation du dauphin qu'on saisit le fond même de la pensée qui s'est manifestée au dehors, dans la cour, dans les arts, dans les lettres.

Le choix des deux hommes chargés de diriger cette éducation est hautement significatif; l'un, le gouverneur, Montausier, mari de la célèbre mademoiselle de Rambouillet[1], est le représentant de la société française en ce qu'elle a de plus élevé par l'intelligence et la moralité; sa nomination est un gage que Louis XIV, au milieu de l'effervescence de ses propres passions, donne aux bonnes mœurs dans la personne d'un homme si renommé par son austère vertu. Le nom de l'autre, du précepteur, dit tout. C'est Bossuet que Louis adjoint à Montausier, et qui prend de fait, dans l'œuvre commune, la prépondérance due à son génie. Louis et Bossuet, nous l'avons dit ailleurs, s'étaient compris au premier mot. L'amour de Bossuet pour l'ordre extérieur et la stabilité, ses opinions moyennes et traditionnelles, essentiellement opposées à l'esprit de secte et d'innovation individuelle que haïssent d'instinct les gouvernements, avaient fait pressentir au roi, chez le théologien, un puissant auxiliaire. Au moyen âge, l'esprit d'autorité, qui leur est commun à tous deux, les eût mis en opposition; maintenant il les rapproche, Bossuet, enclin à subir l'autorité des faits, ayant accepté, comme providentiel, l'énorme développement du pouvoir temporel des rois. Dès sa première jeunesse, en pleine Fronde, Bossuet avait annoncé ses opinions monarchiques par un sermon sur ce texte caractéristique : *Timete Deum,*

[1] L'enfant royal passa des mains de la femme dans celles du mari; car madame de Montausier avait été gouvernante du dauphin pendant son premier âge. Montausier fut nommé gouverneur du jeune prince en 1668 : Bossuet fut nommé précepteur en 1670.

honorificate regem (Craignez Dieu ; honorez le roi)[1]. Dieu et le roi, c'est sur cette double base qu'il échafaudera, en effet, toute sa théorie sociale.

Un plan général est savamment combiné par Bossuet et Montausier pour développer, dans tous les sens, l'esprit et le caractère de leur royal élève, et en faire un homme complet et un prince modèle. Les plus habiles philologues, Pierre Danet, le père de La Rue, et cette docte Anne Lefèvre (depuis madame Dacier), qui prouva que l'érudition n'est pas plus inaccessible aux femmes que les arts d'imagination, bien d'autres encore, ont charge, sous la direction du sous-précepteur Huet, littérateur et savant universel, de publier des éditions des classiques latins, expliqués, éclaircis et annotés, afin d'initier le jeune prince à l'antiquité[2]. Des écrivains éminents par la profondeur de leur savoir ou par l'éclat de leur éloquence, fouillent pour lui les fastes des nations. Cordemoi lui éclaircit, d'après Adrien de Valois, les ténèbres des deux premières races ; Fléchier et Tillemont travaillent à lui présenter des exemples, l'un dans la vie de Théodose, l'autre dans la vie de saint Louis, que Bossuet ne se lasse pas de recommander à l'admiration de son élève comme le type même de la vertu royale[3]. Blondel, l'architecte de la porte Saint-Denis, lui enseigne les mathématiques appliquées à l'art de la guerre, Enfin, Bossuet lui-même, planant sur tous ces talents divers qui lui apportent les

1 Vie de Bossuet, par M. de Bausset, t. Ier, p. 51.

2 Ce sont les célèbres éditions dites *ad usum Delphini*.

3 La Vie de Saint-Louis, par Filleau de La Chaise, fut écrite d'après les matériaux de Tillemont : l'ouvrage original de Tillemont, beaucoup plus étendu, était resté inédit ; la Société de l'Histoire de France vient d'en commencer la publication. Sur l'ensemble du plan d'éducation suivi par Bossuet, V. sa lettre écrite au pape Innocent XI en 1679 ; OEuvres de Bossuet, éd. Didot, 1841 ; t. Ier, p. 1.

fruits de leurs veilles comme de simples matériaux de son grand œuvre, déroule devant l'héritier de Louis le Grand tout l'ensemble de la connaissance humaine, et bâtit pour lui des monuments qui dureront autant que la littérature et que la langue françaises.

Il en est trois, également imposants, et qui, réunis par un lien logique, forment ensemble un immense édifice. L'un contient la philosophie, l'autre, l'histoire, le troisième, la politique.

Le premier est le traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même [1].

L'analyse n'en est point ici nécessaire. Si judicieux, si solide, si excellent que soit presque en toutes ses parties ce livre qui restera toujours une des bases de l'enseignement philosophique, ce n'est point une conception originale, mais une lumineuse application des principes de Descartes. Si peu enclin que soit Bossuet aux nouveautés, sa haute raison n'a pu repousser la lumière de la méthode. C'est une glorieuse victoire pour le père de la philosophie moderne, au moment où on lui refuse, pour ainsi dire, un tombeau, où le jésuitisme et la scolastique coalisés vont faire prohiber l'enseignement public de sa doctrine, que cette doctrine s'impose d'autorité au plus illustre défenseur des puissances établies, et l'oblige, malgré ses défiances et ses anxiétés secrètes, à servir d'organe à la grande nouveauté : c'est comme malgré lui que Bossuet réclame l'assistance du novateur pour prouver les vérités fondamentales de la théodicée; il voudrait bien, comme l'a prescrit la censure romaine, que Descartes fût expurgé; il l'expurge lui-même selon son pouvoir, car il ne craint

[1] Resté inédit jusqu'en 1722.

pas de supprimer deux de ses lettres inédites [1]; mais il ne l'attaque jamais : il le ménage, comme Descartes a ménagé l'Église, et semble combattu entre la reconnaissance du secours apporté à la théodicée et la crainte de l'imminente invasion de la raison sur la foi.

Quoique le traité métaphysique de Bossuet ne soit point une création originale dans l'ensemble, un si puissant esprit ne saurait toucher à la création d'autrui sans y ajouter quelque chose. Bossuet fait un pas en avant de Descartes : il réduit toutes les passions à l'amour comme à leur principe unique, mais il n'en tire pas les conséquences; il ne sépare pas, dans les passions, le principe moral d'avec les causes occasionnelles extérieures, et abandonne complétement la passion à la sensation; il ne pose pas l'amour ou le sentiment en face de l'entendement comme un principe égal, et ne met la conscience que dans la raison, et non dans le sentiment. La question de l'union de l'âme et du corps est traitée avec autant d'abondance que de force, bien qu'avec plus de réserve que chez Descartes; la description du corps humain est un chef-d'œuvre. Les sens et la sensation sont placés nettement dans l'âme et non dans les organes dont l'âme se sert. L'âme est sensitive comme intellectuelle. L'âme et le corps sont un tout naturel. L'âme ne gouverne pas le corps comme une chose étrangère, mais comme une chose naturelle et intimement unie. « L'âme raisonnable est une substance intelligente née pour vivre dans un corps... L'homme tout entier est compris dans cette définition. »

— Non, peut-on répondre, l'homme tout entier n'est pas compris dans cette définition; car l'âme n'est pas seu-

[1] Renouvier, Manuel de philosophie moderne, p. 207.

lement une substance *intelligente*, mais encore une substance *aimante*. — Il le reconnaît plus loin lui-même. « L'intelligence, » dit-il, « est pour le vrai ; l'amour est pour le bien. »

Vers la fin du livre, la politique monarchique et la théologie historique commencent à envahir le terrain de la philosophie, et l'on voit avec étonnement s'introduire une maxime politique parmi les vérités éternelles et les règles invariables que le philosophe nous fait voir en Dieu. « En ces règles invariables, » dit-il, « un sujet, qui se sent partie d'un État, voit qu'il doit l'obéissance au prince qui est chargé de la conduite du tout. » Ainsi les idées de sujet et de prince figurent à ses yeux entre les universaux et les archétypes.

Puis, sortant finalement de la méthode cartésienne, il fait aboutir toute son étude de Dieu et de l'homme au péché originel, par une transition assez brusque et peu attendue, avec d'étranges arguments sur la peine transmise du père aux enfants. On éprouve une singulière impression en tombant de la hauteur philosophique où il nous avait transportés dans des paroles comme celles-ci : « Il n'est pas moins juste de punir un homme dans ses enfants que dans ses membres et dans sa personne..... Les lois civiles ont imité cette loi primordiale. » — Pascal, au moins, avait bien reconnu que la justice qui punit le père sur les enfants n'avait rien de commun avec l'idée humaine de la justice. On sent respirer ici le dur génie du passé dans sa fatalité première, et, déjà, l'on entrevoit comment la monarchie héréditaire se relie, dans la pensée de Bossuet, à la religion, par cette doctrine de la transmission du père au fils qui est la base du péché originel.

Sa métaphysique est pourtant bien éloignée du fatalisme calviniste. « Un homme qui n'a pas l'esprit gâté, » dit-il, « n'a pas besoin qu'on lui prouve son franc arbitre, car il le sent... La notion si claire que nous avons de nos fautes est une marque certaine de la liberté que nous avons eue à les commettre. » La liberté, suivant lui, naît de la réflexion, cette faculté que Dieu a donnée à l'homme et refusée aux animaux [1].

Il a même écrit un traité spécial du Libre Arbitre, qui est comme le complément de son grand traité philosophique. Il y établit que le libre arbitre nous est évident : 1° par l'évidence du sentiment ; 2° par l'évidence du raisonnement. Il aperçoit donc ici les deux principes de certitude : s'il eût poussé plus avant et généralisé cette grande aperception, il eût pu compléter Descartes et la méthode philosophique. Mais il paraît mêler un peu confusément le sentiment avec l'expérience, et ne va pas plus loin dans cette voie.

Il prouve très-bien et la réalité indubitable de notre liberté et la réalité non moins indubitable du gouvernement de notre liberté par Dieu, soit que nous concevions ou non l'accord de ces deux vérités. Quant à l'explication de cet accord, il incline vers celle de saint Thomas. Il n'avance, d'ailleurs, sur cette matière, rien de contraire à

[1] Le chapitre sur la différence de l'homme et de l'animal est très-profondément étudié, à part quelques erreurs, et très-fortement raisonné en ce qui concerne le refus du raisonnement aux animaux. Le sens prudent de Bossuet répugne pourtant au machinisme absolu de l'animal. Bossuet ne se prononce pas nettement sur l'âme des bêtes : s'il leur dénie le raisonnement, il semble incliner à leur accorder des sensations ; or, il a établi que la sensation était dans l'âme ; donc les animaux ont une âme, c'est-à-dire un principe indissoluble et indestructible, bien que cette âme ne soit pas douée de raison. Il cherche à éluder cette conséquence, mais sans succès.

Descartes, et reconnaît que le péché originel n'a point changé les rapports de Dieu et de l'homme quant au libre arbitre et à la dépendance de la liberté humaine relativement à Dieu.

Le second des trois ouvrages est le Discours sur l'Histoire universelle [1], demeuré, avec les Oraisons funèbres, l'œuvre la plus populaire de Bossuet. L'idée se rend plus aisément familière au grand nombre des esprits sous la forme vivante de l'histoire que sous la forme abstraite de la théorie. On pourrait intituler ce livre l'histoire du gouvernement de la Providence sur la terre. C'est une sublime conception et une création sans modèle. Nous n'avons point à revenir sur le génie et l'éloquence de Bossuet [2] : qu'on se figure ce génie et cette éloquence appliqués à un sujet tel que les fastes du genre humain embrassés du haut de la Bible !

Le Discours sur l'Histoire universelle se divise en trois parties : 1° les Époques, ou la suite des temps; 2° les Considérations sur la suite de la religion; 3° les Considérations sur les changements des empires.

En ce qui regarde les époques, Bossuet prend au pied de la lettre cette chronologie de la Vulgate, qui, par une sorte d'antithèse des périodes presque infinies de la Genèse indienne, fait le monde d'hier et resserre les origines du genre humain dans un si petit nombre de siècles, qu'elles y étouffent, pour ainsi dire. Il consent toutefois qu'on préfère, si l'on veut, la chronologie des Septante, qui laisse un peu plus de latitude aux premiers âges. Son monde primitif a été transformé par les pro-

[1] Publié en 1681.

[2] V. ci-dessus, § IV.

grès de l'histoire. L'ethnographie, la science qui enseigne les parentés des races et la formation des nations, n'était pas née encore, et il n'est pas, sur ce point, en avant de ses contemporains.

Sur les deux autres parties, il y a quelques objections préalables à lui faire, les mêmes, à peu près, qu'on avait pu adresser à Pascal. Les notions acquises sont insuffisantes. Toute la haute Asie reste entièrement en dehors de son plan, comme elle est en dehors de l'ethnographie mosaïque; les Perses eux-mêmes ne sont pour lui que des adorateurs du soleil, et il ne connaît guère davantage les croyances de nos pères les Gaulois. On conçoit l'importance de ces énormes lacunes pour l'histoire comparée des religions. L'opposition radicale qu'il établit entre la vraie et les fausses religions, l'une venant de Dieu, les autres, du diable, du mal, n'est pas fondée sur une connaissance suffisante des religions autres que celle de Moïse. Il condamne sans entendre. De même, l'opposition absolue entre l'unité de la religion *dans ses différents états* et la mutabilité des empires est-elle aussi vraie que spécieuse et que féconde en images éclatantes? N'y a-t-il pas aussi, dans un certain sens, unité, transmission et succession de la civilisation, de la société politique, *dans ses différents états?*

Une fois le point de départ admis, les symboles des âges anté-historiques acceptés littéralement comme des faits de l'histoire positive, et la Judée posée comme le centre unique du monde [1], cette œuvre unique est con-

[1] Il ne se dissimule pas tout à fait l'infériorité des Juifs vis-à-vis des Gaulois et d'autres peuples, quant à ce qu'il entrevoit de la claire et ferme croyance de ces derniers à l'immortalité de l'âme ; mais il tourne habilement la question, en montrant comme un mal cette vérité trop tôt connue avant de connaître Dieu. Il eût dû prouver que les Gaulois ne connaissaient pas Dieu.

struite avec une majesté qui saisit, et enchaînée avec une force qui entraîne tout. Jamais l'ensemble des traditions sur lesquelles s'appuie la doctrine de la révélation chrétienne n'avait été concentré ni coordonné par un tel logicien. L'impression produite sur l'esprit d'une génération déjà si encline aux idées de suite et d'unité dut être et fut prodigieuse.

Des éclairs profonds sur la théodicée jaillissent parfois du sein de cette théologie toute historique : c'est là qu'on rencontre pour la première fois chez lui cette admirable explication psychologique de la Trinité, qui lui avait échappé en écrivant le traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même, et qu'il devait développer plus tard dans ses Élévations sur les Mystères [1].

De magnifiques tableaux des révolutions des empires, des vues pleines de grandeur sur les Grecs et les Romains, illustrent la dernière partie du Discours; malgré sa condamnation systématique du paganisme, l'attrait du génie pour le génie emporte Bossuet toutes les fois qu'il est en présence des anciens et de leur gloire.

La continuation du Discours sur l'Histoire universelle, qui devait traiter des temps modernes, n'a jamais été écrite, non plus qu'un travail projeté par Bossuet sur les lois et coutumes du royaume de France.

Le troisième ouvrage, celui des trois qui est de nature à exercer l'influence la plus directe sur les affaires de ce monde, est la Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte [2], vaste traité dans lequel l'auteur s'efforce d'identifier avec la religion sa théorie politique, et

1 OEuvres de Bossuet, édit. Didot, 1841, t. Ier, p. 213. Nous reparlerons plus tard des Élévations sur les Mystères.

2 Publiée seulement en 1709, après la mort de Bossuet.

d'appuyer le trône sur l'autel si fortement qu'on ne les puisse plus séparer. De cet inépuisable arsenal biblique, d'où les *indépendants* anglais avaient tiré naguère leur glaive républicain, il prétend faire sortir une armure impénétrable pour couvrir la royauté.

Le livre premier traite des principes de la société parmi les hommes. Son point de départ est incontestable : c'est la fraternité des hommes en Dieu, principe de la sociabilité humaine. Puis il expose la division du genre humain selon les langues et les familles, et la nécessité d'un gouvernement dans chaque nation. Du gouvernement, dit-il, est né le droit de propriété : tout droit doit venir de l'autorité publique (tout droit sur les choses, veut-il dire).

Ici se soulèvent déjà d'immenses questions. Pour le partage, l'appropriation et la transmission de la terre, il n'est pas douteux que Bossuet n'ait raison, et que ce ne soit là une convention sociale postérieure à la constitution du gouvernement, c'est-à-dire de la société politique; mais il n'en est pas de même du droit abstrait de propriété, en tant qu'inhérent à l'individualité humaine; ce droit ne naît pas du gouvernement : il naît en même temps que le droit social, qui le détermine, le limite, mais ne le crée pas.

Le partage des biens entre les hommes, poursuit-il, et la division des hommes mêmes en peuples et en nations, ne doit point altérer la société générale du genre humain[1]. La loi de Moïse remet en quelque sorte en communauté

[1] En même temps qu'il réclame pour l'unité du genre humain, il professe de saines maximes sur l'amour de la patrie. « Quiconque n'aime pas la société civile dont il fait partie, c'est-à-dire l'État (la nation) où il est né, est ennemi de lui-même et de tout le genre humain. »

les biens qui ont été partagés pour la commodité publique et particulière.

Il avait auparavant établi la nécessité des lois, c'est-à-dire des règles générales de conduite dans le gouvernement. Le premier principe des lois est de reconnaître la Divinité ; le second, de faire à autrui comme nous voulons qu'il nous soit fait.

« La loi est, dans son origine, comme un pacte et un traité solennel par lequel les hommes conviennent ensemble, *par l'autorité des princes*, de ce qui est nécessaire pour former leur société. On ne veut pas dire par là que l'autorité des lois dépende du consentement et aquiescement des peuples, mais seulement que le prince est assisté des plus sages têtes de la nation. »

Chose singulière, Bossuet cite, pour appuyer cette doctrine, un exemple de la Bible qui conclut positivement en sens contraire; car l'Écriture y fait voir Moïse, le représentant de Dieu même, proposant la loi à l'exprès consentement de tout le peuple.

Suivant Bossuet, le prince est donc antérieur et supérieur à la loi. Qui donc a établi le prince? — Le prince est donc immédiatement établi de Dieu même? — C'est en effet la conclusion à laquelle arrive plus loin Bossuet.

Cependant le prince, dit-il, ne doit pas changer arbitrairement la loi. En général, les lois ne sont pas lois si elles n'ont quelque chose d'inviolable, c'est-à-dire si elles sont variables et sans consistance. Il y a des lois fondamentales qu'on ne peut changer : il est même très-dangereux de changer sans nécessité celles qui ne sont pas fondamentales.

Le livre II est intitulé : De l'Autorité.

« Dieu est le vrai roi. » En d'autres termes, la souveraineté n'est qu'en Dieu. Cela est évident. Mais Bossuet ne l'entend pas seulement dans ce sens idéal, et il ajoute que Dieu a régné visiblement en personne, d'abord sur tous les hommes, puis sur le peuple qu'il s'est choisi.

« Le premier empire humain est l'empire paternel dans chaque famille; puis les familles se sont réunies en sociétés sous des rois qui leur tenaient lieu de pères. Il y a eu au commencement une infinité de petits royaumes; les conquérants ont rompu cette concorde des nations. La monarchie est la forme de gouvernement la plus commune, la plus ancienne et la plus naturelle. »

Que le premier *empire humain* ait été le gouvernement de la famille par le père, rien de plus certain; mais de là à la royauté il n'y a pas transition *naturelle*. Le gouvernement *le plus ancien et le plus naturel* a dû être celui des pères de famille associés. La nécessité de l'action unitaire a pu ensuite les pousser, dans la plupart de ces groupes primitifs, à se choisir un chef unique; mais, dans l'Occident presque entier, ces chefs n'ont jamais rien eu de commun avec les monarques tels que les définit Bossuet. Le gouvernement absolu d'un seul est resté inconnu de nos aïeux pendant une longue suite de générations, le pouvoir, à tous les degrés, ayant été toujours au moins partagé entre le chef et les anciens, les prêtres ou les assemblées populaires. En Orient même, où l'opinion de Bossuet semble moins éloignée de la vérité, un autre principe, l'inspiration sacerdotale, la théocratie, a tout au moins balancé la monarchie.

Le gouvernement monarchique est le meilleur, poursuit Bossuet; et il en cherche le type dans le commandement des armées, qui exige l'unité. « Le gouvernement

militaire, ayant la force en main, doit à la fin prévaloir. Il vaut donc mieux qu'il soit établi tout d'abord : il en sera moins violent. »

En voulant ainsi constituer la société sur la base d'un état exceptionnel, tel que l'état de guerre, il ne paraît pas soupçonner qu'il y ait un moyen d'empêcher le gouvernement militaire de prévaloir : c'est de mettre les armes aux mains du peuple entier, au lieu de les laisser à une caste guerrière.

« De toutes les monarchies, reprend-il, la meilleure est la successive ou héréditaire, de mâle en mâle et d'aîné en aîné. C'est celle que Dieu a établie dans son peuple. »

Là encore, la Bible ne paraît pas citée fort à propos, car c'est malgré les prophètes, malgré les inspirés du Seigneur, que la royauté est établie dans Israël; Dieu, selon le récit de l'Écriture, souffre qu'on l'établisse, mais ne l'établit pas; et, plus tard, quand il y a dérogation au droit d'aînesse, c'est par l'inspiration divine[1].

« Une des raisons pour lesquelles ce gouvernement est le meilleur, c'est qu'il se perpétue de lui-même. Rien n'est plus durable qu'un État qui dure et se perpétue par les mêmes causes qui font durer l'univers et qui perpétuent le genre humain. »

C'est-à-dire que, suivant Bossuet, le gouvernement des forces libres et douées de raison, des êtres dont le propre est de choisir, doit être assimilé au gouvernement de la nature physique, régie par des lois fatales et immuables!

Tout en représentant la monarchie comme le gouvernement par excellence, Bossuet ne nie pas la légitimité des

[1] Samuel, l. I, c. VIII; Rois, l. I, c. II.

autres gouvernements. « Il faut demeurer dans l'état auquel un long temps a accoutumé le peuple. Qui entreprend de renverser les gouvernements légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis, n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu. »

Il se résume en affirmant avoir établi, par les Ecritures, que la royauté a son origine dans la Divinité même, et que la constitution monarchique est la plus conforme à la volonté de Dieu.

Quand on vit dans un ordre d'idées différent de celui où s'était placé Bossuet, ce n'est pas sans peine qu'on peut, nous ne dirons pas admettre, mais comprendre cette singulière déduction de la royauté céleste à la royauté terrestre, et cette doctrine qui fait du roi l'image de Dieu. Si l'on pose, en face de l'être absolu et infini, la multitude des êtres finis, il semble évident que le multiple ne peut reproduire l'image imparfaite de l'unité que par l'association harmonique de ses éléments vivants, tous égaux par nature : tous les êtres finis sont égaux devant l'infini. La doctrine monarchique s'y prend autrement ; elle fait descendre Dieu de son infinité sous la figure d'un homme, d'un roi ; puis elle choisit arbitrairement ou plutôt laisse désigner par la fatalité de la naissance un certain être que Dieu avait fait tout semblable aux autres, et prétend que cet être soit, à lui seul, l'image de l'Être suprême.

Bossuet développe ensuite (livres III, IV, V) la nature et les propriétés de l'autorité royale.

« L'autorité royale est sacrée : Dieu établit les rois comme ses ministres, et règne par eux sur les peuples.

« On doit obéir aux princes par principe de religion

et de conscience. Dieu a mis en eux quelque chose de divin.

« Les rois doivent respecter leur propre puissance, comme étant la puissance de Dieu, et en user saintement et religieusement pour le bien public.

« L'autorité royale est absolue. Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. Les princes *sont des dieux*, suivant le langage de l'Écriture, et participent en quelque façon à l'indépendance divine. Contre l'autorité du prince, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité. Il n'y a point de force coactive contre le prince. Les rois ne sont pas pour cela affranchis des lois (en droit; car, en fait, nul n'a mission de les contraindre à s'y soumettre). L'autorité royale est soumise à la raison. »

— Faible garantie, si la raison n'a point d'organe visible et autorisé!

« Il faut que le peuple craigne le prince.

« Qu'est-ce que la majesté? — Le prince est un personnage public : *tout l'État est en lui;* la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Voyez un peuple immense réuni en une seule personne; voyez cette puissance sacrée, paternelle et absolue; voyez la raison secrète qui gouverne tout le corps de l'État renfermée dans une seule tête; vous voyez l'image de Dieu dans les rois, et vous avez l'idée de la majesté royale. »

Il y a bien quelques correctifs à cette exaltation de la royauté. La grande antithèse des oraisons funèbres revient de temps à autre avertir ces *dieux de chair et de sang*, ces *dieux de boue et de poussière*, qu'ils mourront *comme des hommes;* mais ces avertissements aux hommes n'en

laissent pas moins subsister l'apothéose de l'institution.

Le livre VI concerne les devoirs des sujets envers le prince.

« On ne doit pas examiner comment est établie la puissance du prince : c'est assez qu'on le trouve établi et régnant.

« La seule exception à l'obéissance, c'est quand le prince commande contre Dieu (encore la résistance doit-elle être passive).

« On doit le tribut au prince (c'est-à-dire que le consentement du peuple n'est pas nécessaire pour la levée des impôts).

« Il n'est permis de s'élever, pour quelque cause que ce soit, contre les princes. Parler contre le roi est un digne sujet du dernier supplice, et ce crime est presque traité d'égal à celui de blasphémer contre Dieu.

« Au caractère royal est inhérente une sainteté qui ne peut être effacée par aucun crime, même chez les princes infidèles[1]. »

Les livres VII et VIII contiennent les devoirs particuliers de la royauté.

« Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son État les fausses religions. *Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie.* »

Il ajoute, à la vérité, que la douceur, en général, est

[1] En appliquant ses principes à l'histoire de France, Bossuet devrait condamner l'*usurpation* de Pépin et celle de Hugues Capet. Il ne le fait pas : il dit, à propos du premier, que, les Mérovingiens ayant failli, Dieu suscita une autre race; quant à la race capétienne, qu'il comble de louanges, il ne fait point de réflexions sur son avénement.

préférable, et qu'il n'en faut venir aux rigueurs qu'à l'extrémité; mais ceci n'est qu'une question d'application : le principe a été nettement posé.

Il rappelle à l'héritier du trône de France le serment du sacre, dans lequel est compris cet engagement d'*exterminer* les hérétiques [1], qui est demeuré dans les formules de la monarchie comme une protestation menaçante contre le principe de l'édit de Nantes.

Il pose ensuite, entre le gouvernement absolu et le gouvernement arbitraire (ou despotique), une distinction que Montesquieu reproduira plus tard sous d'autres noms. Dans ce dernier gouvernement, « les sujets sont nés esclaves : il n'y a point de propriété ni de droit de succession, le fonds appartenant au prince, qui dispose de la vie comme des biens de ses sujets. Il n'y a de loi que sa volonté (ceci n'est pas tout à fait exact; il n'y a guère d'État despotique qui n'ait quelque sorte de loi fondamentale; les despotes musulmans, par exemple, sont soumis au Koran). »

« Sous le gouvernement absolu, il y a des lois contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit, et c'est là ce qui s'appelle le gouvernement *légitime* (c'est-à-dire fondé sur les lois). Dans le gouvernement légitime, les personnes sont libres, et la propriété des biens est légitime et inviolable.

« Le premier effet de la justice et des lois est de conserver, non-seulement à tout le corps de l'État, mais encore à chaque partie qui le compose, les droits accordés par les princes précédents. »

[1] *Exterminare*, dans le sens primitif le plus restreint, veut dire tout au moins expulser, bannir. V. notre t. XI, p. 434.

En fait, ces droits sont subordonnés à la volonté du prince régnant, puisque personne n'a qualité pour l'obliger à les respecter.

Les deux derniers livres (IX et X) traitent des *secours* (des moyens d'action) de la royauté ; à savoir, les armes, les finances et les conseils.

Il s'élève avec force contre les *conquérants ambitieux.* « Ceux qui font la guerre pour contenter leur ambition sont ennemis de Dieu. »

« Le prince doit modérer les impôts et ne point accabler le peuple, mais mesurer les impôts sur les besoins de l'État et sur les charges publiques. »

Il arrive enfin aux abus et aux tentations de la royauté, et s'interroge sur les remèdes qu'on y peut apporter. Il prétend n'en point trouver qui soient en la main des hommes, et il écarte la *vaine recherche* des remèdes humains pour aller à des remèdes *plus généraux*, « à ceux que Dieu même a ordonnés aux rois contre la tentation de la puissance, » et qui se résument dans la crainte des jugements de Dieu et de la postérité.

On n'a que faire de commenter longuement cette déification de la monarchie absolue. Les conséquences en sont assez claires. L'expérience de l'histoire est là pour nous apprendre si l'esprit et le cœur de l'homme sont capables de résister au vertige de cette puissance absolue qui ne convient qu'à l'être absolu, et de vaincre ces tentations dont Bossuet ne peut se dissimuler la force incalculable. L'Evangile, lui, ne dit point à l'homme de se jeter au devant de la tentation avec la confiance de la vaincre; il dit : Seigneur, évitez-nous la tentation. — Si la crainte de Dieu est insuffisante contre le vertige et l'erreur du

prince pieux, que sera-ce si le prince est indifférent ou impie?

En ce cas, dira le théoricien de l'obéissance passive, il faut se soumettre au mauvais prince; il faut supporter l'injustice, l'oppression, les dernières violences, plutôt que de troubler la paix. — Qu'est-ce donc que cette paix abstraite à laquelle on sacrifierait toute liberté réelle sur la terre? Est-ce qu'il y a paix là où il y a oppression et violence? Que reste-t-il à troubler, et qu'a-t-on à perdre?

Sortons de ces généralités; appliquons la théorie à la France du dix-septième siècle. Admettons que l'on rencontre le prince juste et parfait, tel que le conçoit Bossuet. Dans quel sens dirigera-t-il l'État? — Il n'entreprendra pas d'injustes conquêtes; il n'accablera point le peuple d'impôts. — Soit! mais, à l'extérieur, il sera porté, dans *l'intérêt du genre humain*, à intervenir systématiquement dans les autres États pour y combattre les mouvements contraires à la monarchie, à ce gouvernement *préféré de Dieu*, ou aux intérêts de *la vraie religion*; à l'intérieur, il écrasera par la force les dissidences religieuses, si la persuasion ne suffit point pour rétablir l'unité.

Le prince de Bossuet anéantira donc cette politique nationale et philosophique qui a fait la grandeur et la prospérité de la France, pour y substituer une politique contraire à toutes les tendances et à toutes les conquêtes de l'esprit moderne.

Ce n'est pas tout encore. Le prince de Bossuet n'est pas complétement le prince de Louis XIV. Le théoricien de la monarchie reste encore en deçà de l'idéal du pouvoir selon

le monarque, et les théories de Louis XIV dépassent celles de Bossuet.

Louis, aussi, a contribué directement, pour sa part, à *l'éducation du dauphin*. Dans ces Mémoires et Instructions à son fils que nous avons déjà bien des fois cités, et dans quelques autres écrits, il a consigné ses doctrines sur les droits et les devoirs de la royauté. Il y exprime des sentiments honnêtes et humains; il y parle de la religion en toute autre façon qu'on ne le pourrait croire d'après la réputation d'ignorance que lui ont faite les historiens à cet égard [1]. Sur presque tous les points, il est d'accord avec Bossuet. Ainsi, Bossuet sympathiserait avec l'horreur que Louis manifeste pour la condition des princes qui sont soumis à des assemblées populaires et qui n'ont pas seuls la résolution des affaires [2]. Bossuet accepterait, comme une simple variante de sa propre définition de la monarchie en général, la définition de la constitution française, telle qu'elle se trouve dans un traité de droit public écrit par l'ordre du roi. « La France est un Etat monarchique dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul individu envers le roi. Par conséquent, toute puissance, toute autorité, résident dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autres dans son royaume que celles qu'il établit. La nation ne fait pas corps en

[1] Après avoir montré quel intérêt les princes ont à soutenir la religion, il établit que l'intérieur, chez eux, doit répondre à l'extérieur, et que les princes doivent croire eux-mêmes ce qu'ils veulent que les autres croient; de là il part pour établir la religion sur le consentement universel, d'une manière véritablement remarquable, et qui prouve que, s'il ne connaissait pas la théologie en détail, il en avait raisonné sérieusement les principes généraux. V. OEuvres de Louis XIV, t. Ier, Mém. et Instructions, p. 89-95.

[2] *Ibid.* t. II, p. 28.

France. Elle réside tout entière dans la personne du roi[1].»

Mais il est un point fondamental où la conformité cesse. Bossuet réservait, en dehors de l'autorité absolue, le droit de la propriété individuelle. Louis n'admet pas cette réserve.

« Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats, de quelque nature qu'il soit, nous appartient au même titre... Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains de nos trésoriers, et *ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples*, doivent être par nous également ménagés. Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps... selon le besoin général de leur État[2]. »

Il n'y a pas une grande différence pratique entre cette doctrine et celle qui admet le droit absolu du prince à lever l'impôt comme bon lui semble; mais il y a pourtant entre les deux toute l'épaisseur d'un principe. Pour employer les termes de la Politique de l'Écriture sainte, Bossuet s'est arrêté à la monarchie *absolue;* Louis XIV va jusqu'à la monarchie *arbitraire*[3].

1 Manusc. cité par Lemontey; Essai sur la monarchie de Louis XIV. V. OEuvres de Lemontey, t. V, p. 15.

2 OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 93-121. — Ce passage a été écrit à propos des résistances du clergé aux exigences pécuniaires de la couronne, et il est suivi de réflexions d'ailleurs très-énergiques et très-judicieuses sur les prétentions des gens d'église à se soustraire aux charges publiques. Ici encore, le monarque et le théologien sont en dissidence; car Bossuet insiste fortement sur les priviléges des biens et des personnes ecclésiastiques, et sur les châtiments que Dieu a infligés, dans la Bible, aux violateurs de ces priviléges. Politiq. de l'Écriture sainte, l. VII, 4e-11e propositions. Ici, c'est Louis XIV qui, bien que sous la forme du despotisme, soutient au fond le droit commun et l'intérêt général.

3 V. l'anecdote rapportée par Lemontey sur le voyageur Bernier, qui fut aques-

Telle est cette fameuse éducation du dauphin, dans laquelle la monarchie, parvenue à sa complète réalisation, prend pleinement conscience d'elle-même. Si l'on songe à ce que devint l'objet de ces soins inouïs, si l'on compare la nullité du résultat à la grandeur de l'effort, on se reporte involontairement aux contrastes prodigieux des Oraisons funèbres et de l'Histoire universelle; la vanité de l'hérédité ajoute un nouveau chapitre à ces vanités humaines que peignait avec tant d'éloquence le précepteur du dauphin. Cet héritier idéal, sur le berceau duquel on a versé tous les trésors du génie, cet enfant dont on veut faire un Dieu, on ne réussit pas même à en faire un homme. A peine aurons-nous à le nommer dans la suite de cette histoire, et, si nous nous sommes tant arrêté à son éducation, c'est uniquement pour y chercher les principes des actes de son père.

Quelles doivent être les conséquences de l'opinion qu'a Louis XIV de ses droits, combinée avec l'opinion qu'il a de sa personne, sinon de s'adorer lui-même, ou, pour prendre les choses au sens le plus favorable, d'adorer en soi le reflet de Dieu et l'image de la perfection sur la terre! Louis, en effet, a pour lui-même une admiration profonde, et, pour ainsi dire, naïve : on peut lire, dans ses Mémoires (tome II, pages 357, 424), le portrait magnifique qu'il fait de sa personne; il se chante à lui-même, avec attendrissement, l'hymne de sa propre louange[1]. Il

tionné avec soin par les ministres (par Louvois?) sur l'état de la propriété dans l'Égypte, la Perse et le Mogol... Bernier... ne s'aperçut que trop de l'intention de ceux qui l'interrogeaient, et s'attacha à leur prouver que l'organisation de la propriété dans l'Orient n'était bonne qu'à produire des famines et des déserts. » V. OEuvres de Lemontey, t. V, p. 11.—Louis XIV aurait donc eu quelque velléité de se déclarer nettement l'unique propriétaire du sol.

[1] V. Saint-Simon, éd. in-12, t. XXIV, p. 76.

salue en lui ce *miracle visible*[1] que proclament sa cour et son siècle.

Sa croyance à ses droits absolus explique tout naturellement des actes qui semblent, aux hommes de nos jours, contraires à toute morale et à toute honnêteté. Ainsi, des rentes sur l'Etat sont refusées à leurs légitimes détenteurs, et employées à un autre usage[2]. — Le roi n'a-t-il pas droit de *ménager*, comme il l'entend, *les deniers qu'il laisse à ses sujets*, et de leur retirer ce dont ils feraient un mauvais emploi? — La violation du secret des lettres, qui n'avait eu lieu, sous les gouvernements précédents, que par exception et dans des moments de trouble et de péril, est érigée en système et devient une fonction politique, une attribution ministérielle[3]. — Le roi n'a-t-il pas droit de tout connaître, afin de pourvoir à tout?

Comme Louis est entraîné par la logique d'un principe

[1] Expression de Pélisson.

[2] V. l'anecdote citée par Lemontey sur les frères Quesnel. — Œuv. de Lemontey, t. V, p. 132.

[3] Ceci n'eut lieu que dans la seconde moitié du règne, après Colbert. V. Saint-Simon, t. XXIV, p. 140. Par compensation, les actes publics de despotisme oriental les plus caractérisés peut-être qu'ait commis Louis XIV sont antérieurs à l'administration de Colbert et à la mort de Mazarin : ce sont deux ordonnances dont la première, du 2 avril 1658, défend à tous propriétaires, non pas seulement de chasser sur leurs terres dans les six lieues à la ronde autour du château du Louvre, terrain réservé aux plaisirs du roi, mais encore de bâtir maisons dans les champs ni faire fossés autour de leurs héritages, qui puissent empêcher le plaisir de la chasse à Sa Majesté ; l'autre, du 6 novembre 1660, défend d'élever, sans permission, dans Paris et à dix lieues à la ronde, des constructions particulières, et menace des galères tous ouvriers qui désobéiront, afin d'assurer un nombre de travailleurs suffisant aux bâtiments du roi. L'objet de ces deux édits permet de les imputer au jeune roi plutôt qu'à Mazarin, quoique Louis ne prît point encore de part au gouvernement. V. Recueil des Anc. Lois françaises, t. XVII, p. 364. — Lemontey, t. V, p. 142, et Gui Patin, t. II, p. 153.

faux et non par la dépravation du cœur, l'homme, chez lui, n'abuse pas, pour satisfaire de mauvaises passions privées, de la monstrueuse prérogative que s'est arrogée le roi en envahissant les secrets des particuliers. On ne peut pourtant lui rendre sur tous les points le même témoignage : si le respect qu'il a de lui-même et le fonds d'honnêteté qu'il conserve le préservent sans peine des infamies où se plongera après lui la royauté dégénérée, son orgueil, qui traite toute résistance comme un sacrilége, l'emporte plus d'une fois à abuser de son pouvoir royal sur la liberté des citoyens pour frapper ce qui contrarie ses passions. Ainsi, le long emprisonnement de ce gentilhomme qui n'avait commis d'autre crime que de servir d'intermédiaire entre mademoiselle de La Vallière et le couvent où elle voulait se retirer, à une époque où Louis prétendait encore la conserver, tout en lui étant infidèle [1] ; ainsi, l'exil de Montespan, coupable d'avoir disputé sans ménagement sa femme au roi, et la séparation judiciaire entre la favorite et son mari, imposée à des juges complaisants.

« Quand on fait tout ce que l'on veut, il n'est pas aisé de ne vouloir que ce que l'on doit. »

C'est Louis lui-même qui, dans ses Mémoires [2], prononce en ces termes la condamnation du régime où un homme *peut tout ce qu'il veut.*

De tels actes, cependant, sont rares dans les premiers temps du règne. Les bonnes intentions, les bons conseils, le bon sens naturel, contiennent d'abord à bien des égards les tendances dangereuses et le progrès de l'égoïsme chez

1 Walckenaër, Mém. sur mad. de Sévigné, t. III, p. 211.

2 T. II, p. 81.

l'homme qui, étant le centre de tout, est si puissamment tenté de tout immoler à soi. A ses maximes despotiques sur la propriété universelle du prince, Louis ajoute, par correctif, que « le prince vertueux n'impose qu'avec retenue et n'exige qu'avec compassion [1]. » Il se montre, en général, d'accord avec Bossuet sur les devoirs de la royauté.

Mais, sur deux questions capitales, la religion et la politique extérieure, Louis n'a pas besoin, pour s'égarer et pour égarer la France, d'être en désaccord avec la théorie du trône et de l'autel. Au contraire, on ne doit craindre que de l'y voir trop fidèle.

En ce qui regarde la religion, il reste d'abord, à son tour, en deçà de la théorie de Bossuet, et les intentions qu'il exprime envers les protestants, dans ses Mémoires écrits vers 1670, sont très-importantes à recueillir comme point de comparaison avec ce qu'il fera plus tard.

« Quant à ce grand nombre de mes sujets de la religion prétendue réformée, qui était un mal... que je regarde avec douleur... il me semble que ceux qui voulaient employer des remèdes violents ne connaissaient pas la nature de ce mal, causé en partie par la chaleur des esprits, qu'il faut laisser passer et s'éteindre insensiblement, au lieu de l'exciter de nouveau par des contradictions aussi fortes, toujours inutiles d'ailleurs, quand la *corruption* n'est pas bornée à un certain nombre connu, mais répandue dans tout l'Etat.....

« Je crus que le meilleur moyen, pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume, était, en premier lieu, de ne les point presser du tout par aucune rigueur

[1] OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 45.

nouvelle, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pouvaient permettre.

« Quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus, et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune... pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes et sans violence, si c'était avec quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes autres sujets.

« Je résolus aussi d'attirer, même par récompense, ceux qui se rendraient dociles; d'animer, autant que je pourrais, les évêques, afin qu'ils travaillassent à leur instruction; de ne mettre, enfin, dans toutes les places (ecclésiastiques) dont j'ai la nomination, que des personnes de piété, d'application, de savoir, capables de réparer, par une conduite toute contraire, les désordres que celle de leurs prédécesseurs avait principalement produits dans l'Église[1]. »

Certes, ce plan de conduite, au point de vue moral, souffre de bien graves objections : ces privations et ces récompenses matérielles, employées comme instruments de conversion, font un étrange alliage avec la prédication catholique et les autres moyens légitimes du prosélytisme. On est déjà loin de Richelieu, qui appelait aux hautes fonctions les hommes capables, sans distinction de croyance, et qui s'en trouvait si bien, et la France aussi! Mais, au moins, la persécution violente est formellement

[1] OEuvres de Louis XIV, Mém. et Instr., t. Ier, p. 84.

condamnée, comme impuissante, sinon comme criminelle [1].

Un autre débat religieux ne préoccupe pas moins Louis XIV et ses contemporains que la vieille querelle du protestantisme : c'est le nouveau schisme qui fermente dans le sein même de l'Eglise catholique. Louis paraît d'abord plus rude aux jansénistes qu'aux protestants, car il se contente de miner l'*hérésie* établie, et il attaque de front le schisme naissant pour l'empêcher de s'établir. C'est l'esprit de nouveauté et d'indépendance qu'il poursuit chez les jansénistes, bien plus que la doctrine en elle-même, et surtout que l'opinion spéciale qui est la cause immédiate de la lutte théologique. Le roi n'a pas grand intérêt, sans doute, à ce que le pape, ou même l'Église, soient réputés infaillibles sur les faits comme sur le dogme [2]; mais il s'irrite de ce que les jansénistes prétendent continuer à discuter après qu'il a ordonné la paix et le silence. Il estime son autorité engagée. De leur côté, les solitaires de Port-Royal et la plupart des religieuses associées à leurs convictions, dispersés, persécutés, demeurent inébranlables, et continuent la guerre de plume, où le puissant auteur des Provinciales ne leur prête plus le secours de sa main glacée par la mort. Quatre évêques, dont un est le frère d'Antoine Arnaud [3], et une foule d'ecclésiastiques, continuent, comme eux, à refuser de signer le formulaire antijanséniste imposé

[1] Du moins, la persécution contre le culte protestant autorisé par les lois; car des condamnations barbares frappent de temps en temps les incrédules ou les excentriques en religion : deux affaires sinistres, pendant les plus belles années de Louis XIV, rappelèrent le procès de Vanini ; le poëte satirique Petit et le mystique Morin furent brûlés vifs.

[2] V. notre t. XIII, p. 493.

[3] C'étaient les évêques d'Aleth, d'Angers, de Pamiers et de Beauvais.

par le pape et par le roi. En 1665, un nouveau formulaire, qui confirme le précédent, est envoyé par le pape Alexandre VII, à la demande de Louis XIV, et enregistré en lit de justice au parlement. Le roi, dans sa déclaration, traite le jansénisme d'*hérésie naissante*, et menace de saisie du temporel et de poursuites canoniques les évêques qui ne souscriront pas purement et simplement au formulaire. Les quatre évêques persistent dans leur résistance. Une vingtaine de prélats, qui pourtant ont signé, entreprennent de défendre leurs confrères contre les rigueurs qui les menacent; beaucoup d'autres encore, sans avoir de penchant pour le jansénisme, favorisent secrètement les opposants, par esprit de corps, par crainte que le procès de quatre évêques n'ébranle les priviléges et l'autorité de l'épiscopat.

Le roi, d'abord très-courroucé, ne parle que de faire faire le procès aux quatre prélats, fait défendre la circulation des lettres publiées en leur faveur par leurs confrères, demande au pape des commissaires pour les juger. Cependant, on lui suggère de prudentes réflexions : on lui fait sentir le péril de mettre le feu dans l'Église gallicane, pour les intérêts de Rome, dont il a peu à se louer, beaucoup plus que pour les siens propres. On lui insinue quelques idées de transaction, qu'il ne repousse pas. La duchesse de Longueville emploie pour la protection des jansénistes l'activité qu'elle mettait jadis au service de la Fronde. Le ministre des affaires étrangères Lionne s'empare de cette affaire, et la conduit avec son habileté accoutumée. Les quatre évêques consentent enfin à souscrire le formulaire contre les *cinq propositions*, mais sans rétracter leurs mandements ni leurs commentaires, et n'acceptent, pour eux et leur clergé, qu'une *soumission de*

respect et de discipline sur le point de fait, c'est-à-dire sur la question de savoir si les *cinq propositions* sont ou non dans Jansénius (septembre 1668). Lionne détermine le nonce, puis le pape, à se contenter de cette demi-obéissance : les solitaires rentrent à Port-Royal ; Antoine Arnaud, le grand polémiste du parti, est présenté au roi, et l'académie des inscriptions célèbre par une médaille cette réconciliation plus apparente que réelle, pompeusement intitulée la *paix de religion* [1].

Personne n'avait appelé cette pacification plus ardemment que Bossuet, aussi désireux de paix dans l'Église que de guerre au dehors. Il veut tourner au profit du catholicisme ces forces qui le troublaient en prétendant le réformer. Les solitaires de Port-Royal avaient publié en Belgique une traduction française du Nouveau Testament, que l'archevêque de Paris, ami des jésuites, et la censure romaine, s'étaient hâtés de condamner. Bossuet s'unit à Port-Royal pour revoir le Nouveau Testament de Mons et faire lever les censures qui l'ont frappé, entreprise que l'opposition de l'archevêque Harlai, successeur de Péréfixe, l'oblige d'abandonner. Il pousse, avec plus de succès, les hommes de Port-Royal à se jeter dans la controverse contre les protestants. Ces infatigables athlètes s'y portaient assez d'eux-mêmes. Arnaud ne pouvait vivre sans combats.

Ce n'est pas cependant Arnaud, mais Nicole, qui est le principal auteur de l'ouvrage le plus important qui signale cette phase de l'histoire de Port-Royal, le Traité de la Perpétuité de la Foi touchant l'Eucharistie (1669-1671-

[1] J. Racine, Hist. de Port-Royal. — Hist. des Cinq Propositions (par un jésuite). — Mémoires chronologiq. et dogmatiq. — OEuv. de Louis XIV, Mém. t. Ier, p. 83; II, 241.

1674). Le débat sur la *présence réelle,* un des principaux sujets de dissidence entre le catholicisme et le protestantisme, se renouvelle avec plus d'éclat que jamais. Les docteurs de la réforme, les Claude, les Aubertin, soutiennent le choc. Sur le terrain de la tradition et des témoignages historiques, on ne peut guère établir qu'il y ait ni vainqueurs ni vaincus : si, sans entrer dans le fond de la question et sans interpréter directement les paroles mystérieuses du Christ et des apôtres, on s'en réfère aux opinions des Pères, tout esprit sans prévention reconnaîtra que les Pères ont été fort divisés sur ce point, comme sur plusieurs autres, et que, s'il n'est pas vrai que le dogme catholique ait été inventé au neuvième siècle, il ne l'est pas non plus que les opinions reproduites par Luther et même par Calvin aient été sans défenseurs parmi les plus grands noms de l'Église primitive[1]. Chacun peut revendiquer sa tradition. Reste aux catholiques leur grand argument : « l'Église a décidé. »

L'autorité de l'Église, c'est là, en effet, le point central de tout le combat entre les sectes chrétiennes. Nul ne le sent aussi profondément que Bossuet ; nul ne dirige avec autant d'habileté vers ce point décisif tous les efforts de la stratégie théologique.

Un premier écrit publié à Metz, dès 1655, sur *la visibilité, la perpétuité et l'infaillibilité de l'Église,* avait révélé chez Bossuet un grand controversiste et attiré sur lui à cet égard l'attention du gouvernement. Le cardinal de Richelieu, depuis la prise de La Rochelle jusqu'à sa mort, avait souvent caressé la pensée d'une réunion pacifique

[1] V. les opinions des Pères, résumées dans un remarquable travail de M. B. Hauréau ; Encycloped. nouv., art. EUCHARISTIE.

des deux religions qui divisaient la France. Il s'était flatté de l'espoir qu'en reniant franchement les superstitions tolérées par les chefs de l'Église chez les peuples du Midi, et imputées par les protestants au dogme catholique, en éclaircissant dans des conférences amiables certaines causes de dissidence envenimées par l'acharnement de la lutte, et en faisant des concessions sur quelques points de discipline, sinon de doctrine[1], on pourrait parvenir à ramener les principaux des pasteurs réformés, et, par eux, le troupeau, et à consommer la fusion en y aidant par toutes les influences du pouvoir. Cette idée, plus spécieuse que praticable, et que Richelieu eût probablement abandonnée en l'examinant de plus près, n'avait pas cessé de couver dans les hautes régions du gouvernement : les Mémoires de Louis XIV y font allusion[2], et l'on s'en préoccupa sérieusement vers 1666. Un rôle considérable était destiné à Bossuet dans les plans du roi. Turenne fut consulté. C'était à la fois l'adhérent le plus illustre qui restât à la Réforme en France, et l'un des plus disposés à se rapprocher du catholicisme, bien qu'il eût naguère refusé de vendre sa religion pour l'épée de connétable. On a conservé sa réponse : il y combat le projet d'une conférence générale entre les pasteurs réformés et les théologiens gallicans, comme n'étant propre qu'à alarmer les protestants sur le maintien de l'édit de Nantes, et il conseille des conférences locales sans éclat et sans appareil; il s'exprime, du reste, à peu près en ca-

[1] Bayle exagère sur ce point; V. son article *Amyraut.* — Richard Simon donne d'intéressants détails, dans le premier volume de ses Lettres, sur ce projet de Richelieu; mais il ne faut pas croire sans réserve tout ce que lui dit du Laurens.

[2] T. Ier, p. 88.

tholique[1]. Sa femme et sa sœur, zélées calvinistes, l'avaient longtemps retenu sur cette pente ; mais, après leur mort, il fait chaque jour un pas de plus vers l'Église par la route du jansénisme. Ce que les livres de Port-Royal ont commencé, un livre de Bossuet, encore inédit, l'achève. C'est la fameuse *Exposition de la Foi catholique*.

Ce traité rapide, substantiel, pressant de logique, éclatant de clarté, est sans contredit le chef-d'œuvre du genre. Bossuet s'y applique à débarrasser le terrain de toutes les questions secondaires : il réduit le catholicisme à sa plus simple expression, en écartant non-seulement les traditions et les pratiques superstitieuses, qui, sans avoir été jamais officiellement sanctionnées par les conciles ni même par les papes, étaient, en fait, presque toute la religion des masses dans le midi de l'Europe, mais encore la querelle des ultramontains et des gallicans, comme ne portant pas sur un point de foi ; puis il s'attache à prouver qu'aucune des doctrines *essentielles* du catholicisme, telles qu'elles sont définies par le concile de Trente, ne renverse les fondements de la foi tels que les reconnaissent les protestants eux-mêmes, et n'a pu être un motif légitime de séparation. Il ne dissimule rien, quoi qu'on en ait dit ; mais il retranche d'autorité une partie des difficultés et aborde les autres, non pas en les voilant, mais en y jetant au contraire la plus vive lumière. Ce qu'il y a, dans son *Exposition*, de plus dur, de plus contraire au sentiment et à la raison, par exemple la condamnation des enfants morts sans baptême, qui fait dépendre d'un signe tout extérieur et de la négligence d'autrui le sort éternel d'une âme, ne saurait affaiblir son

1 OEuvres de Louis XIV, t. VI, p. 359.

argumentation vis-à-vis des vieux calvinistes et de tous les adhérents de *la lettre*, qui acceptent comme lui ces croyances.

L'*abjuration* de Turenne, en 1668, eut un retentissement immense. Une foule d'autres la suivirent, parmi lesquelles on remarque celles du célèbre littérateur Pellisson et du prince de Tarente, chef de la maison de La Trémoille[1]. La Réforme ne comptait quasi plus dans ses rangs un seul descendant de ces grandes familles féodales qui avaient livré tant de combats pour elle.

Les ministres protestants avaient crié d'abord que le catholicisme de Bossuet n'était pas le catholicisme de Rome, que l'*Exposition* serait condamnée par le pape. L'*Exposition*, qui avait quelque temps circulé inédite, fut publiée en 1671. Rome eut la sagesse de l'approuver. C'était une grande résolution de sa part : c'était accepter le terrain du dogme tel que le circonscrivait maintenant le gallicanisme, et renoncer implicitement à imposer ses prétentions comme articles de foi[2]. La ratification des doctrines de Bossuet par le Saint-Siége enleva un argument puissant aux réformés, et servit à motiver ou à colorer nombre de conversions.

Il resta aux réformés la ressource d'attaquer la sincérité et le désintéressement des défectionnaires. La faveur exclusive qu'un monarque tout-puissant témoignait aux catholiques, les encouragements de tout genre prodigués aux convertis, ne rendaient ces inculpations que trop vrai-

[1] Montausier, le gouverneur du dauphin, avait aussi abjuré le protestantisme avant d'épouser mademoiselle de Rambouillet.

[2] On se rappelle que Rome et la France avaient été plus d'une fois sur le point de se déclarer réciproquement hérétiques pour les questions de la suprématie du pape ou du concile, de l'infaillibilité et de l'autorité temporelle du pape.

semblables, même dans cette première période du règne où le pouvoir s'abstenait de violences matérielles et où le trafic des consciences gardait encore quelque pudeur. Cependant il y aurait certainement injustice à ne voir partout que mensonge et corruption dans cette réaction orthodoxe. Quoique ce ne soit pas chose facile que de lire dans la conscience des hommes, qui n'y lisent pas toujours bien clairement eux-mêmes, on ne doute pas volontiers de la sincérité d'un Turenne, et sa *conversion* s'explique assez naturellement par une transformation graduelle d'opinion qu'on suit pas à pas dans son histoire, sans qu'on y veuille chercher des intérêts d'ambition et de famille. L'histoire de Turenne est celle de beaucoup d'autres. Les ardentes passions du seizième siècle une fois apaisées, et la discussion redevenue plus calme, l'insuffisance des bases de la Réforme avait commencé d'apparaître. Elle ne se trouvait plus en état de maintenir sa position primitive contre le retour offensif le plus redoutable qu'elle eût jamais eu à repousser. Bossuet, sans doute, ne donnait ni ne pouvait donner satisfaction aux sentiments, aux aspirations intimes qui avaient soulevé le grand mouvement du protestantisme, mais il en détruisait tous les résultats formulés, toute la construction logique, et démolissait pierre à pierre la contrefaçon d'Église essayée à Genève. Quand les ultramontains, au nom de la souveraineté spirituelle et de l'infaillibilité du pape, attaquaient la Réforme sur sa nouveauté, elle pouvait leur répondre : « Vous aussi, vous êtes nouveaux; car les premiers siècles de l'Église n'ont pas connu vos doctrines! » Mais, si ces questions se trouvent rejetées parmi celles que n'a point décidées l'Église et dont on peut dis-

puter dans les écoles, l'argument tombe : il reste, en face du protestantisme nouveau-né, la grande et ancienne Église, une dans ses dogmes fondamentaux, dans sa discipline générale et dans sa tradition ininterrompue, quoique divisée sur des points secondaires. Bossuet parvient ainsi à pousser ses adversaires dans ce dilemme, ou de se soumettre à l'Église, comme à la seule autorité solidement établie, ou de proclamer la négation de toute autorité visible et l'émancipation radicale de la conscience individuelle. La majorité de l'école arminienne prenait de plus en plus franchement ce dernier parti, au delà duquel Bossuet voyait poindre avec anxiété l'affranchissement de la lettre biblique, la souveraineté de la raison, le déisme et la religion naturelle [1]. Quelques arminiens et beaucoup de calvinistes partageaient l'effroi du docteur catholique et préféraient le parti de la soumission.

Outre ces raisons théologiques, les succès du catholicisme et les pertes de la Réforme s'expliquent encore par la tendance générale de la société française de ce temps vers l'unité, grand mouvement inverse de celui du seizième siècle. Cette unité était au moins aussi monarchique que religieuse, et c'était vers la religion du roi tout autant que vers celle de l'Église qu'on se sentait attiré. L'esprit de nationalité, plus ardent que réfléchi, qui remplissait la France, se précipitait vers la personnification brillante que lui offrait Louis XIV, et, sans débattre

[1] « Quand on s'attache, ou tout à fait à la foi, comme font les catholiques, ou tout à fait à la raison humaine, comme font les *infidèles*, on peut établir une suite, et faire comme un plan uni de doctrine ; mais, quand on veut faire un composé de l'un et de l'autre, on tombe dans des opinions dont les seules contrariétés font voir la fausseté toute manifeste. » — Exposition de la doctrine de l'Église catholique ; ap. OEuvres de Bossuet, éd. Didot, t. Ier, p. 731.

la théorie du pouvoir absolu, acceptait complaisamment la forme passagère dont le Grand Roi pensait pour toujours l'envelopper.

Que ne s'est-on toujours contenté, dans la querelle religieuse, de cette controverse si digne, si grave, si modérée, si charitable même dans ses éloquentes attaques, si glorieuse à Bossuet et à toute l'Église gallicane! Qui eût pu croire, à lire des écrits qui présentent un tel contraste avec la sauvage polémique du seizième siècle, qu'on fût à la veille du retour des persécutions!

Et pourtant, c'est la théorie du grand docteur gallican qui pousse vers cet abîme! Si l'on croit que la violence soit légitime, bien que la douceur soit meilleure, on sera invinciblement entraîné à la violence. Qui décidera de sa *nécessité*, si ce n'est la passion et l'orgueil qu'irrite toute résistance?

Louis XIV, d'abord retenu par Colbert et par sa propre raison, voudrait arrêter ou ralentir du moins l'impulsion qui l'emporte sur cette pente redoutable. Mais la raison pratique, quand elle n'a pas le génie pour flambeau, est bien faible pour lutter contre l'impérieuse logique des principes, et surtout des principes renforcés par les passions! Il faudrait opposer aux principes de Bossuet les principes de L'Hôpital et de Henri IV; or, Louis XIV n'y croit pas. Richelieu lui-même a respecté la liberté religieuse plutôt en patriote qu'en philosophe; plutôt parce que la violation en eût été fatale à la France que parce que cette violation eût été contre le droit. Le même motif de maintenir l'édit de Nantes subsiste; l'œil d'aigle de Richelieu ne s'y fût pas trompé; l'œil de Louis XIV s'y trompera un jour! L'illusion des succès obtenus l'enveloppera peu à peu et lui voilera les obstacles quant à la consom-

mation de l'œuvre. Louis s'engagera de plus en plus au delà de ses plans primitifs : les moyens d'action deviendront toujours plus condamnables; l'achat des conversions, réglé, tarifé, deviendra une branche de l'administration publique, sous la direction du converti Pellisson. Non-seulement l'exécution de l'édit de Nantes sera resserrée dans les plus étroites limites, mais les entraves nouvelles à l'exercice du culte, les vexations contre les personnes des réformés, se multiplieront de jour en jour. La majorité du clergé et de la magistrature excite incessamment le zèle et parfois dépasse les ordres du pouvoir royal. Une grande partie de la population est dans les mêmes sentiments : l'édit de Nantes n'avait été, pour bien des esprits, qu'une longue trêve, et ses principes n'avaient pas encore suffisamment pénétré au fond des cœurs. Beaucoup de gens concluaient de la nouvelle unité politique à l'ancienne unité religieuse, à l'unité imposée aux croyances, et la notion de la liberté de conscience était obscurcie dans les âmes; étrange anomalie dans un siècle où l'individualité humaine avait acquis un si prodigieux développement, dans le siècle de Descartes, et peut-être parmi ses disciples mêmes, dont une partie, suivant la lettre et non l'esprit de la méthode, abandonnaient à l'autorité établie le domaine de la foi.

On vient de voir où marche le gouvernement de Louis XIV en ce qui regarde la religion. On verra tout à l'heure où il va dans la politique internationale. Où il va, c'est ce que n'a pas compris la France, quand elle saluait, avec un aveugle enthousiasme, la royauté reprenant de sa propre main les rênes de l'État, longtemps abandonnées aux premiers ministres. « La politique de la France moderne, conçue par un roi soldat et philosophe,

qui avait dû la couronne bien moins à sa naissance qu'à son mérite, a été réalisée victorieusement par un ministre, espèce de dictateur, qui ne devait rien au hasard de la naissance, et qui, dans la plénitude de son libre arbitre, ne suivait d'autre boussole que l'intérêt de la civilisation française, et faisait de la forme monarchique le moyen et non le but. Les successeurs de Richelieu, Colbert surtout, restent fidèles, autant qu'ils le peuvent, aux maximes du maître; mais, maintenant que la royauté a ressaisi l'autorité effective, la forme ne va-t-elle pas l'emporter sur le fond? D'autres intérêts ne vont-ils pas prédominer sur l'intérêt national? Les idées et les passions dynastiques ne vont-elles pas ébranler les fondements de l'admirable édifice politique élevé par la main du génie [1]?... »

La réponse n'est malheureusement pas douteuse, surtout quand on voit la royauté armée d'une théorie si rigoureusement logique, tandis que la politique nationale, plus pratiquée que formulée et qu'enseignée, est restée une sorte d'arcane pour la nation même [2]. Les passions de Louis ne se renfermeront même pas dans la théorie de Bossuet, et l'ambition du monarque débordera par-dessus la politique monarchique.

Ainsi, sur cet horizon splendide du dix-septième siècle,

[1] Henri Martin. — De la France, de son génie et de ses destinées, p. 189; 1847.

[2] L'association des nationalités sous la garantie de la France, qui est le fond de cette politique, ne s'est pas nettement dégagée de dessous l'équilibre européen, qui n'en est que l'enveloppe, et cet équilibre même est fort peu d'accord avec l'amas de prétentions sur toutes sortes de pays étrangers, entassé par les publicistes de Richelieu sous le titre de *Droits du Roi*. Richelieu, incapable de dévier du vrai but, ne voyait dans tout cela que des instruments d'intimidation diplomatique; mais Louis XIV, dans son ambition sans limite, prétendra faire un autre usage de ces dangereuses armes.

montent peu à peu des nuées grosses d'orages : des éclairs encore sans foudre sillonnent l'espace; mais les yeux de la multitude, éblouis du royal soleil, ne distinguent pas ces menaçantes lueurs : la France s'abandonne avec ivresse à la contemplation de sa gloire présente, sans songer à saisir ni à fixer les vrais principes de cette gloire, et ne sent pas que l'on commence à l'entraîner vers un avenir plein d'abîmes.

Jamais erreur fut-elle plus excusable! Comment résister à cette séduction que tous subissent et que tous contribuent à exercer? La société est comme un concert immense où toutes les parties s'associent pour former par leurs accents divers l'universelle harmonie. Chaque classe, chaque homme, donnent tout ce qu'ils peuvent donner à l'œuvre de la grandeur commune. La masse populaire, confiante dans les bonnes intentions du prince, soulagée par le bon ordre de l'administration, porte plus légèrement son fardeau et attend avec patience de l'avenir un soulagement plus grand. Le clergé, plus digne et plus éclairé qu'à aucune autre époque de notre histoire, et renfermé dans son ministère autant que le permet l'état du pays, instruit et moralise la société qu'il ne gouverne plus. La noblesse, qui a gagné en discipline non moins qu'en politesse ce qu'elle a perdu en indépendance, fournit la plupart des guerriers; le tiers état fournit presque tout le reste, surtout les grands administrateurs et les grands écrivains. En fait d'énergie morale et intellectuelle, de sens pratique, de force inventive et active, la bourgeoisie française est parvenue au plus haut degré de son développement : quelle bourgeoisie que celle qui a produit en un demi-siècle Colbert, Le Tellier, Corneille, Pascal, Molière, Racine, La Fontaine, Boileau, Bossuet, Bourdaloue,

Arnaud, Nicole, Domat, Fabert, Le Poussin, Le Sueur, Le Lorrain, Lebrun, les Perrault, Puget, sans compter les hommes puissants pour le mal autant ou plus que pour le bien, les Fouquet, les Louvois[1]!

Merveilleux ensemble de la société la plus développée et la plus complète qui eût paru dans le monde depuis le siècle d'Auguste : vaste et vivant tableau dont l'aspect produit sur ce qui l'environne une fascination générale! Tous les peuples admirent et imitent. La langue, les modes, les idées de la France envahissent l'Europe. Les formes littéraires comme les formes du costume, comme les formes des objets d'art et de luxe, comme les habitudes de la vie, du moins dans les hautes classes, tout se met, et pour longtemps, à la française. Ce n'est pas là le souffle d'un engouement éphémère; c'est comme une atmosphère qui enveloppe peu à peu tous les objets et tous les êtres, et dans laquelle on s'accoutume à vivre.

Il est enfin conquis, ce sceptre de l'intelligence et de la civilisation qu'avait rêvé Richelieu pour la France! Pourquoi faut-il que déjà l'on s'apprête à compromettre cette bienfaisante suprématie, en poursuivant, au dehors, par d'autres moyens, une autre domination, et en abandonnant, à l'intérieur, les principes qui ont valu à la France une prospérité sans exemple!...

[1] Descartes lui-même, enfant d'une famille de robe, appartenait plutôt, en réalité, au patriciat bourgeois qu'à la noblesse.

CHAPITRE III.

DIPLOMATIE ET GUERRE. — COLBERT, LIONNE, LE TELLIER ET LOUVOIS.

(1661-1672.)

§ 1.

Réorganisation de l'armée. — Plans de politique extérieure. — L'Espagne reconnaît la préséance de la France. — Acquisition de Dunkerque.—Querelle avec Rome : le pape réduit à s'humilier devant Louis XIV. — Expéditions contre les Barbaresques et intervention en Hongrie. — Projets sur la Belgique et la Franche-Comté.—Politique de la Hollande.—Alliance avec la Hollande contre l'Angleterre. — Guerre des *Droits de la reine* : invasion de la Belgique; prise de Charleroi, de Bergues, de Furnes, de Tournai, de Douai, de Courtrai, d'Oudenarde, de Lille. — Paix de Breda, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. — Traité secret de Louis XIV avec l'empereur Léopold pour le partage éventuel de la monarchie espagnole. — Traité conclu par la Hollande avec l'Angleterre et la Suède pour arrêter les conquêtes de Louis XIV en obligeant l'Espagne à lui faire des concessions. — Conquête de la Franche-Comté en quinze jours. — Paix d'Aix-la-Chapelle : l'Espagne cède à la France les places prises en Belgique, et Louis XIV rend la Franche-Comté (1661-1668).

Après avoir étudié l'administration, la politique intérieure, les idées et les mœurs, les lettres et les arts, pendant la première période du gouvernement de Louis XIV, il reste à suivre ce gouvernement dans ses rapports avec les peuples et les cabinets étrangers pendant le même laps de temps, c'est-à-dire jusqu'à la grande guerre qui bouleversa la politique européenne et changea les destinées de la France.

Louis, au moment où il saisit le pouvoir, jette sur l'Europe ce même regard pénétrant et ferme qu'il a plongé

jusque dans les entrailles de la France. Prendre le traité des Pyrénées, non comme un but atteint par la monarchie française, mais comme un point de départ vers des agrandissements ultérieurs aux dépens de la monarchie espagnole, telle est la pensée qui s'empare tout d'abord de Louis, et qui devient le premier principe de sa politique extérieure. Cette pensée, si elle se contient dans de certaines limites, n'est encore que la continuation de la politique nationale, puisque la France n'a point atteint, par le traité des Pyrénées, les bornes de son développement naturel, et que l'Espagne détient encore plusieurs provinces sur le sol gaulois. Au point de vue du droit positif, les arguments ne manquent point aux prétentions du jeune roi : l'Espagne, qui s'affaisse de plus en plus sous un gouvernement énervé, dont la caducité semble avoir perdu toute mémoire et toute prévoyance, l'Espagne a commis l'imprudence de ne pas payer, dans les délais convenus, la dot moyennant laquelle la fille aînée de Philippe IV a renoncé à l'héritage paternel en donnant sa main au roi de France. Louis XIV et son épouse, de leur côté, n'ont pas renouvelé la renonciation stipulée par le traité.

Louis, certain que les motifs ou les prétextes d'agir ne lui failliront point au besoin, attend avec impatience l'occasion des grandes choses, et s'y prépare en organisant, durant la paix, les ressources de la guerre. On a déjà dit quels instruments admirables lui avait laissés le précédent gouvernement. Colbert, de la même main qui organisait toute l'économie de la France, pesait encore puissamment sur l'administration militaire, par les finances, par les fonds des approvisionnements et des fortifications, par les mesures d'ordre et de discipline, par le règlement des

rapports entre le soldat et le citoyen, et sur la diplomatie, par le commerce et la marine. Lionne n'avait pas de rival en Europe pour la conduite des négociations. Le secrétaire d'État de la guerre, Le Tellier, qui partageait avec Colbert le soin des affaires de l'intérieur, portait dans son ministère spécial le même ordre et la même vigueur que Colbert dans le reste de l'administration, et se préparait un aide et un successeur dans son fils, depuis si fameux sous le nom de marquis de Louvois. Le jeune Louvois, associé de très-bonne heure à son père, eut le département de la guerre dès 1666, Le Tellier restant au conseil comme ministre d'Etat.

On travaille à consolider la domination française sur les pays nouvellement acquis, en attendant qu'on en acquière d'autres. Les conseils souverains des pays réunis à la France sont changés en présidiaux ressortissant aux parlements voisins. Les principaux emplois sont donnés à des Français choisis parmi l'élite des officiers royaux. Le roi s'entend avec les chefs de l'Eglise pour rompre tout lien temporel entre les personnes et les biens ecclésiastiques des pays réunis et les autorités étrangères. Il obtient enfin le serment des dix villes impériales d'Alsace, qui s'y étaient jusqu'alors refusées [1].

L'armée de terre est reconstituée sur un nouveau pied. Aussitôt après la conclusion du traité des Pyrénées, l'armée avait été réduite à moins de 72,000 hommes par le licenciement de plus de la moitié des compagnies; mais Louis trouve moyen de garder à son service, en grande partie, les officiers des corps licenciés : il remplit de ces hommes d'élite, en leur donnant une haute paie, les corps

[1] OEuvres de Louis XIV, t. Ier, Mémoires, p. 78.

de cavalerie qui composent la *maison du roi* (gardes du corps, mousquetaires, gens d'armes), et dont Le Tellier fait sortir, par l'établissement d'une discipline plus rigide, tout ce qui n'est pas véritablement militaire. Des fermiers, des paysans aisés, achetaient des places dans ces corps pour se faire exempter de la taille, puis achetaient l'exemption du service effectif. Cet abus est rendu impossible, et la maison du roi, portée à 2,500, puis à 3,200 cavaliers, devient un corps modèle et une pépinière d'officiers[1]. Les mortes-paies, soldats impotents et inutiles, qui formaient les petites garnisons de l'intérieur, sont supprimées : les passe-volants, soldats postiches que les capitaines faisaient paraître les jours de revue et disparaître le lendemain, disparaissent définitivement, dès que tout maniement de fonds et toute fourniture ont été enlevés aux chefs militaires, et le ministre de la guerre connaît enfin avec certitude de combien d'hommes il peut disposer : il n'y a plus que de vrais soldats sous les drapeaux. L'établissement de l'uniforme, au moyen de retenues sur la solde, établit définitivement la bonne tenue et l'unité des divers corps, et rend la surveillance bien plus facile et la répression des excès soldatesques plus effi-

[1] L'infanterie de la garde royale s'élevait à 6,000 hommes, tant gardes françaises que gardes suisses. — Il y a une lettre de Colbert au roi, du plus haut intérêt, sur cette question des corps privilégiés, qui tient une si grande place dans le système militaire des monarchies. Le ministre patriote, à propos de l'accroissement et de la somptueuse tenue de ces corps, se prononce nettement contre le principe des gardes royales, au nom de l'unité de l'armée. « La prodigieuse différence qui se trouvera entre ces troupes et celles des armées abattra le cœur des officiers de l'infanterie et de la cavalerie et les minera. Ces troupes seront regardées comme l'objet particulier de l'amitié et de la dépense du roi, ce qui causera de mauvais effets dans l'esprit des autres troupes, qui composeront assurément le plus grand nombre. » — Monthion, Particularités sur les ministres des finances, p. 75. — Colbert ne fut pas écouté, et ne pouvait guère l'être.

cace. Toute l'Europe imite bientôt la France à cet égard comme à tant d'autres. Une bonne organisation des inspections militaires complète l'œuvre, en même temps qu'une autre innovation, la plus décisive de toutes, consomme la révolution qui tendait à concentrer aux mains des ministres toute l'autorité auparavant éparse entre une foule de fonctionnaires, depuis les grands officiers de la couronne jusqu'aux simples capitaines de compagnies. Dans l'infanterie, par exemple, tous les chefs de compagnies tenaient leurs pouvoirs du colonel-général de l'infanterie et non du ministre ; les capitaines, à leur tour, choisissaient les officiers inférieurs. La charge de colonel-général de l'infanterie est supprimée en 1661, à la mort du duc d'Épernon, fils du fameux favori de Henri III : les chefs de régiments, revêtus du titre de colonel, ne sont plus seulement les premiers entre les capitaines, et le régiment, non plus la compagnie, devient et reste la véritable *unité*, ce qui donne à l'infanterie, formée en groupes plus compactes, une plus solide organisation. Les régiments, à leur tour, sont au besoin groupés en brigades. D'une autre part, on les subdivise en bataillons de campagne et bataillons de réserve. Le roi, afin de relever l'infanterie française, donne les charges de colonels aux jeunes gens *les plus qualifiés de la cour*, autant qu'il les en reconnaît capables, et oblige à servir d'abord dans l'infanterie tous ceux qui aspirent aux emplois plus recherchés de la cavalerie. Brigadiers, colonels, capitaines, lieutenants, enseignes, tout est désormais à la nomination du ministre. Il en est des places fortes comme des régiments. Les gouverneurs des places fortes se voient enlever le choix de leurs subordonnés, en même temps que les gouverneurs de provinces et leurs

lieutenants généraux voient leur autorité presque entièrement annulée par celle des intendants, ces puissants agents ministériels qui envahissent toutes les attributions et deviennent des espèces de proconsuls sous le suprême pouvoir du conseil du roi. Alors seulement la centralisation moderne est véritablement fondée [1].

Un effectif de 72,000 hommes étant évidemment insuffisant pour faire face aux éventualités, on recommence à grossir peu à peu l'armée de terre par des levées exécutées sans bruit.

Quant à l'armée de mer, qui n'existait plus et qui n'avait jamais été organisée sur un plan régulier et permanent, on a exposé ailleurs [2] les grandes choses faites pour la créer.

Lorsque Louis reçoit des mains mourantes de Mazarin les rênes de l'État, l'Europe est en paix, si ce n'est sur quelques points extrêmes : c'est la Hongrie, que les Turcs, relevés de leur décadence prématurée par deux énergiques visirs, les Kiouprougli, le père et le fils, menacent d'arracher totalement à l'Empire autrichien : c'est la vieille Crète, que Venise dispute pied à pied à ces mêmes Otho-

1 OEuvres de Louis XIV. Mém. et Inst., t. Ier, p. 57-197-206. — t. II, p. 11-21-77-92. — Recueil des Anciennes Lois françaises, t. XVII, p. 406; XVIII, p. 93-192-369. — Mém. de Bussi-Rabutin, t. II, p. 169. — Quinci, Hist. militaire de Louis le Grand, t. Ier, p. 254. — A propos de l'armée et des mœurs militaires, c'est le lieu de faire une remarque assez intéressante sur les duels sous Louis XIV. Les sévères ordonnances promulguées, les médailles frappées pour célébrer l'*extinction* de cette *fureur homicide*, ne doivent pas faire illusion : les duels devinrent plus rares, moins bruyants et moins scandaleux, mais ne disparurent pas. Louis XIV lui-même pensait autrement, sur cette matière, comme homme que comme législateur, et n'eût pas souffert dans sa maison un officier qui n'eût pas relevé certaines insultes. Seulement il fallait que le duel passât pour rencontre fortuite. Voy. Lemontey, t. V, p. 46.

2 T. XIV, p. 672.

mans; c'est, enfin, le Portugal, pour la ruine duquel l'Espagne rassemble le peu qui lui reste de passion et de ressources.

Louis donne d'abord au Portugal la meilleure part de son attention : il pense que la monarchie espagnole, dont il ne connaît pas bien encore tout l'épuisement, se relèvera et redeviendra dangereuse pour la France, si elle recouvre le Portugal, et il se confirme dans la résolution, déjà prise sous Mazarin, de secourir sous main les Portugais en dépit du traité des Pyrénées. Il travaille à engager l'Angleterre dans le même dessein, et parce qu'il ne croit pas pouvoir agir seul assez efficacement, ne pouvant fournir qu'une assistance secrète, et parce qu'il juge essentiel à ses vues sur la Belgique de brouiller l'Angleterre avec l'Espagne. Des négociations à ce sujet avaient été entamées dès 1660, par Turenne, avec le consentement de Mazarin : un général allemand au service de France, le comte de Schomberg[1], avait été proposer au roi d'Angleterre Charles II, nouvellement restauré, d'épouser la sœur du roi de Portugal, puis était allé conduire à Lisbonne une troupe d'officiers et de soldats d'élite, licenciés tout à point par Louis XIV. Le 30 mars 1661, quelques jours après la mort de Mazarin, le jeune frère de Louis XIV, Philippe de France, avait épousé Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II, et reçu en cadeau de noces le duché d'Orléans. Un second traité de mariage fut signé le 23 juin entre Charles II et l'infante du Portugal ; une riche dot en argent était assurée au monarque anglais, avec la cession de Tanger en Afrique et de Bombay dans l'Inde.

1 D'une autre maison que les deux maréchaux de Schomberg dont il a été question dans cette histoire. Ces premiers Schomberg, éteints en 1656, étaient d'origine saxonne; l'autre Schomberg était originaire de l'électorat de Trèves.

Étranges vicissitudes de l'histoire! Combien le regard de l'homme d'État le plus pénétrant est borné et perd facilement de vue les grandes lignes de la politique pour s'aheurter aux accidents du chemin! Mazarin et Turenne ralliant le Portugal à l'Angleterre, et appelant les Anglais dans le détroit de Gibraltar[1]! Il est permis toutefois de penser que Richelieu ne l'eût pas fait.

Le gouvernement français ménage ensuite un accommodement entre le Portugal et la Hollande, qui avait bien de la peine à renoncer au Brésil, reconquis par les Portugais, et à cesser ses courses fructueuses contre la marine portugaise de l'Inde. Le traité du 6 août 1661 accorde aux Provinces-Unies le droit de trafiquer entre le Portugal et le Brésil, et de faire le commerce direct dans les possessions portugaises d'Afrique; les Hollandais sont admis de la sorte à une partie des avantages commerciaux que s'étaient arrogés les Anglais par le traité que Cromwell avait imposé aux Portugais.

Louis XIV envoie en outre chaque année d'assez forts subsides au Portugal, et fournit la solde d'une partie des troupes que Charles II expédie au secours de son beau-frère Alphonse.

Après avoir assuré la protection du Portugal, et compromis l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne, Louis et ses ministres avisent aux moyens d'empêcher que la Hollande ne se lie avec le cabinet de Madrid pour la protection éventuelle de la Belgique. Les rapports de la France avec la Hollande avaient été assez aigres sous Mazarin, depuis

[1] Cette première fois, ils ne s'y maintinrent pas : Charles II ne sut que faire de Tanger, et l'évacua dès 1668, rebuté par la dépense de l'entretien et par les hostilités des Maures. V. Burnet, Hist. des révolutions d'Angleterre, t. Ier, p. 409, trad franç., La Haie 1727

que, dans les grandes négociations de Westphalie, les Provinces-Unies avaient traité avec l'Espagne sans la France. Mazarin avait laissé les corsaires français enlever en quelques années plus de 300 bâtiments de commerce hollandais, sans vouloir en faire justice[1], et, le célèbre Ruyter ayant pris en représailles deux navires de guerre français, on en était venu à un embargo réciproque en 1657. Comme, cependant, on ne voulait la guerre ni de part ni d'autre, on avait fini par se rapprocher, avec promesse de conclure un nouveau traité de commerce et de navigation ; mais, sur ces entrefaites, l'établissement du droit de 50 sous par tonneau dans les ports de France, en 1659, avait renouvelé au plus haut point le mécontentement des Hollandais. Après de longs débats, le gouvernement français consentit enfin à réduire de moitié le droit de 50 sous pour les navires hollandais, et un traité de commerce et d'alliance défensive fut signé le 27 avril 1662. Les deux parties se garantirent mutuellement tous leurs droits et possessions sur terre et sur mer, et spécialement le droit de *pêche*, article instamment réclamé par les Hollandais, et qui devait être peu agréable aux Anglais. L'Angleterre, en vertu de sa prétendue souveraineté sur les mers *britanniques*, contestait à la Hollande le droit de pêcher dans les parages si poissonneux de l'Écosse[2]; Louis XIV n'était nullement disposé à reconnaître l'arrogante suprématie maritime de l'Angleterre, et, si désireux qu'il fût de lier Charles II à sa politique, il n'entendait point payer si cher l'alliance anglaise. Il venait d'avoir un vif débat avec le gouvernement anglais sur la question du pavillon.

[1] On prétend qu'il était intéressé dans les prises.

[2] Dumont, Corps diplomatique, t. VI, 2e part., p. 412. — Vie de Ruyter, t. Ier, p. 33 et suivantes; La Haie, 167

L'on sait que l'Angleterre prétendait obliger tous les pavillons étrangers à s'abaisser devant le sien, dans les mers dont elle est environnée, et même sur le grand Océan; lorsqu'un rapprochement s'opéra entre Louis XIV et Charles II à l'occasion du Portugal, on chercha un tempérament pour éviter les conflits entre les deux marines. Le cabinet anglais l'ayant pris sur un ton un peu trop superbe, Louis écrivit, à son ambassadeur à Londres, une lettre magnifique de résolution et de fierté.

« Le roi mon frère, ni ceux dont il prend conseil, ne me connaissent pas encore bien, quand ils prennent avec moi des voies de hauteur et d'une certaine fermeté qui sent la menace. Je ne connais puissance sous le ciel qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte, et il me peut bien arriver du mal, mais non pas une impression de crainte... C'est à moi à faire par ma conduite qu'ils ne demeurent pas longtemps en de semblables erreurs... Je prétends mettre bientôt mes forces de mer en tel état, que les Anglais tiendront à grâce que je veuille bien alors entendre à des tempéraments touchant un droit qui m'est dû plus légitimement qu'à eux. Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent bien voir à peu près quelles sont mes forces, mais ils ne voient pas mon cœur... Je saurai bien soutenir mon droit, quoi qu'il en puisse arriver[1]. »

Le gouvernement anglais, sans se désister formellement de ses prétentions, céda sur le point de fait[2] : Louis ayant fait passer cette année-là une escadre de l'Océan dans la Méditerranée, on convint que les deux marines évite-

[1] OEuv. de Louis XIV, t. V, Lettres particulières, p. 67; 25 janvier 1662.

[2] V. une lettre de Colbert citée par M. P. Clément, Hist. de Colbert, p. 317.

raient, autant que possible, de se rencontrer en pleine mer, et qu'en cas de rencontre, on ne saluerait ni de part ni d'autre.

Louis XIV parvint à raccommoder, au moins pour un moment, l'Angleterre et la Hollande, et, de même qu'il avait détourné la Hollande de garantir la Belgique à l'Espagne, il réussit à détourner les Suisses de garantir la Franche-Comté, et à resserrer plus étroitement que jamais la vieille alliance de la France avec les cantons helvétiques, qui promirent expressément de subordonner toute autre alliance à celle de leur plus ancienne alliée. (4 septembre 1663)[1]. On remarque que, dans ce traité, Louis reprend les vieux titres de duc de Milan, comte d'Asti et seigneur de Gênes.

En même temps qu'il faisait jouer tous ces ressorts, afin que l'Espagne se trouvât isolée en cas de rupture, Louis avait engagé des négociations avec le cabinet de Madrid pour tâcher d'atteindre son but à l'amiable, c'est-à-dire de faire annuler la renonciation de sa femme à l'héritage paternel (juin 1661). Le jeune frère de la reine de France, l'héritier des couronnes espagnoles, mourut sur ces entrefaites, ce qui rendait la question tout à fait imminente; mais, quelques jours après, la reine d'Espagne mit au monde un autre fils, débile créature, espèce d'enfant vieillard, qui ne devait jamais devenir homme, et avec qui devaient achever lentement de mourir et la race et la monarchie de Charles-Quint (1er-6 novembre 1661).

Au moment où naquit le nouvel infant d'Espagne, un incident, qui s'était produit en dehors de la négociation, menaçait d'amener la reprise immédiate des hostilités. Il

1 Dumont, Corps diplomatique, t. VI, 2e part., p. 473.

s'agissait encore là d'une question de préséance comme dans l'affaire du pavillon. La couronne de France avait toujours tenu le premier rang en Europe après la couronne impériale. Au traité des Pyrénées, Mazarin, assez peu soucieux de l'étiquette, avait accepté l'égalité de fait, dans le cérémonial, entre la France et l'Espagne. Depuis, les ambassadeurs des deux couronnes évitaient de se rencontrer dans les cours étrangères. Rien de mieux que l'égalité, si elle eût été admise partout et entre tous les États; mais, dès qu'il y avait des rangs, il fallait garder le sien. Louis ne voulut plus de moyens termes, et prescrivit à ses ambassadeurs de prendre le pas dans toutes les cérémonies sur les représentants de l'Espagne. Le cabinet espagnol, de son côté, n'entendait pas céder. La querelle éclata à Londres, où Philippe IV, malgré les engagements de Charles II avec le Portugal, entretenait encore un ambassadeur. Le jour de l'entrée d'un envoyé de Suède, une lutte à main armée, préméditée des deux parts, s'engagea entre l'escorte du comte d'Estrades, ambassadeur de France, et celle du baron de Vatteville, envoyé de Philippe IV. La populace de Londres, entraînée par les pistoles de Vatteville moins encore que par sa vieille antipathie contre les Français, intervint et décida la victoire en faveur des Espagnols, non pas sans qu'il leur en coûtât du sang. Le carrosse de d'Estrades fut brisé : plusieurs de ses gens furent tués; beaucoup d'autres, et son fils même, furent blessés, et Vatteville promena dans Londres la préséance triomphante de l'Espagne (10 octobre 1661).

Frivole triomphe, qui pouvait coûter cher! A cette nouvelle, Louis XIV enjoignit à l'ambassadeur d'Espagne de quitter la France, et à l'ambassadeur français en Espagne d'exiger le châtiment de Vatteville, avec une ré-

paration qui rendît « de pareilles entreprises » dorénavant impossibles. Il signifia au cabinet de Madrid qu'il saurait bien se faire justice à lui-même, si on ne la lui faisait pas.

Toute la fierté du cabinet espagnol tomba devant la menace d'une guerre qu'il se sentit incapable de soutenir. Philippe IV essaya de couvrir sa retraite en écrivant à sa fille qu'il aimait son gendre comme son propre fils, et qu'étant le plus vieux, c'était à lui d'être le plus sage. Vatteville fut rappelé, exilé à Burgos, et un ambassadeur extraordinaire vint déclarer à Louis XIV que les représentants de l'Espagne s'abstiendraient désormais de *concourir* avec les ambassadeurs français en toutes les cérémonies publiques auxquelles ceux-ci assisteraient. Louis prit acte, en présence de tout le corps diplomatique, de ce que le roi catholique avait donné ordre à ses ambassadeurs de céder le rang en toute occasion à ceux du roi de France (24 mars 1662)[1].

Les relations amicales, ou censées telles, furent donc renouées. Tandis que Louis visait à faire annuler la renonciation de sa femme, le cabinet espagnol tâchait, de son côté, d'amener la France à se joindre à lui contre l'Angleterre et le Portugal. Louis, qui venait d'unir de sa propre main les maisons de Stuart et de Bragance, ne repoussa pourtant pas absolument les avances de l'Espagne, et fit entendre qu'il pourrait accepter, si on lui offrait un motif suffisant pour le justifier aux yeux du monde, d'entrer en guerre sans aucun sujet contre ses amis et alliés, comme il le dit assez naïvement[2]. Il de-

1 Dumont, Corps diplomatique, t. VI, 2e part., p. 403. — OEuv. de Louis XIV, t. Ier, Mém., p. 118. — La Hodde, Hist. de Louis XIV, t. III, p. 26.

2 Mignet, Succession d'Espagne, t. Ier, p. 102.

manda que la renonciation de sa femme fût déclarée nulle, et qu'on lui assurât de plus des avantages immédiats, c'est-à-dire une concession territoriale, telle que la Franche-Comté et une partie des Pays-Bas catholiques. A la rigueur, il autorisa son ambassadeur à ne pas insister sur ce qui regardait la renonciation, si des avantages suffisants lui étaient accordés du côté de la Belgique, et il invoqua pour la première fois, dans le cours de ces pourparlers, ses prétentions à revendiquer plusieurs provinces des Pays-Bas comme appartenant à la France, en vertu du droit de dévolution [1]. Philipppe IV consulta ses théologiens sur la validité de la renonciation imposée à sa fille, puis répondit enfin négativement, tant sur ce point que sur les cessions territoriales (août 1662). C'était déjà quelque chose que d'en être arrivé à faire débattre cette question, et à surprendre des signes d'hésitation parmi les principaux membres des conseils d'Espagne. Dans ses conférences avec l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France, le ministre Medina-Sidonia, un des successeurs de don Luis de Haro, avait posé le cas où, la renonciation de la reine de France étant annulée, et l'infant venant à mourir, il faudrait aviser à ce que les deux couronnes ne pussent être réunies sur la même tête.

On ne pouvait donc pas dire que la négociation eût été inutile. Louis, s'il n'avait rien obtenu, avait pris date pour ses prétentions de toute nature et frappé aux portes de l'avenir.

La France continua d'assister le Portugal, qui se défendait avec les plus brillants succès contre les efforts de l'Es-

[1] Mignet, Succession d'Espagne, t. Ier, p. 173. — Sur le droit de dévolution, voy. notre t. XIV, p. 457.

pagne : la monarchie espagnole épuisait les restes de ses forces dans cette guerre malheureuse, où elle avait grand' peine à préserver son propre territoire, tandis que la France, sa victorieuse rivale, prospérait et grandissait chaque jour aux yeux des nations éblouies. L'affaire de Vatteville avait révélé Louis XIV à l'Europe. D'autres événements rehaussèrent encore l'opinion qu'on avait conçue du jeune monarque et de sa politique.

En 1662, Louis essaya d'arrondir le royaume à l'est, et de fermer la trouée que formait encore la Lorraine entre notre vieille Champagne et les nouvelles provinces françaises des Trois Évêchés et de l'Alsace. Les duchés de Lorraine et de Bar n'avaient été rendus au duc Charles IV, en 1661, que sous la condition qu'il ne relèverait pas les remparts de ses villes, qu'il n'aurait qu'une seule place forte, Marsal, et que les troupes françaises garderaient chez lui droit de passage. La Lorraine était donc sous la main de la France, mais elle n'était pas française. Louis voulait davantage. Il fit exploiter habilement par Lionne l'humeur mobile du vieux duc, qui vivait mal avec sa famille. Lionne décida le duc à signer un traité par lequel il cédait au roi ses deux duchés, moyennant 700,000 livres de rente viagère, 300,000 de rente reversible sur qui bon lui semblerait, l'extinction de ses dettes et de celles de ses devanciers, et, pour les princes de sa maison, le titre et les droits de princes du sang de France à prendre rang après les princes du sang actuellement existants (6 février 1662). Les ducs et pairs réclamèrent contre la barrière qu'on élevait entre les princes lorrains et eux; le vieux chancelier Séguier prétendit que le roi *ne pouvait faire de princes du sang qu'avec la reine*. Le traité n'en fut pas moins enregistré au parlement en lit de justice; mais les

lettres de jussion portaient que les princes lorrains n'entreraient en jouissance de leurs nouveaux droits qu'après avoir tous adhéré à la cession de la Lorraine. Cette condition ne fut pas remplie. Le frère et le neveu de Charles IV refusèrent leur ratification. Le duc lui-même, selon son habitude, voulut défaire, le lendemain, l'œuvre de la veille, et rappela son neveu à sa succession. [1] Le roi, de son côté, soutint que le traité ne pouvait être invalidé par l'opposition des tiers, et réclama, aux termes de ce pacte, la remise de Marsal, l'unique forteresse du duc Charles. Celui-ci gagna le plus de temps qu'il put; Louis perdit patience, et fit marcher un corps d'armée sur Marsal. Le duc plia devant la nécessité, et livra Marsal, à condition que le reste de ses États lui serait rendu, d'après les bases du traité de 1661 : le traité de 1662 fut ainsi en quelque sorte implicitement annulé, et le roi, ajournant la réunion de la Lorraine, se contenta d'en avoir complété l'assujettissement (31 août 1663).

Un autre dessein de Louis XIV, pour l'agrandissement de la France, eut un succès plus complet. C'était avec un vif sentiment de regret et d'inquiétude que Louis voyait aux mains des Anglais cette belliqueuse Dunkerque, enlevée à la France par les désordres de la Fronde. Ses rapports avec Charles II, à propos des affaires de Portugal, lui avaient permis d'étudier à fond la situation de la res-

[1] Ce fut dans un acte fort bizarre que ce rappel eut lieu, à savoir dans le contrat de mariage du duc avec la fille d'un apothicaire de Paris. Le vieux Charles IV s'était follement épris de cette jeune personne, et, pour engager son frère à figurer dans le contrat, il révoqua ce qu'il avait fait au détriment de son neveu. Le roi empêcha ce singulier mariage en faisant enfermer la demoiselle dans un couvent par lettre de cachet. (Voy. les divers traités dans Dumont, t. VI, 2e partie, et OEuvres de Louis XIV, t. Ier, Mém. et Instr., p. 160).

tauration anglaise et le caractère personnel du Stuart restauré. Malgré la munificence dont le parlement avait usé envers la couronne dans les premières effusions de la restauration, la situation financière eût été difficile, même pour un prince sage, à cause des charges que la révolution avait léguées à la royauté. Pour le prodigue et dissolu Charles II, la situation était impossible. Ne pouvant se contenir dans les bornes étroites de sa liste civile, lui, ses favoris et ses maîtresses, il eût été chercher jusqu'en enfer l'or que ses sujets lui mesuraient d'une main trop parcimonieuse. L'ambassadeur français, d'Estrades, avait le mot de Louis XIV, et prépara le terrain, mais n'eut pas la peine de faire les avances. Charles II, qui avait déjà dévoré la dot de sa femme, la princesse de Portugal, prit les devants, et proposa de vendre à la France Dunkerque et ses dépendances, qui, disait-il, lui coûtaient trop à entretenir. Il en demandait douze millions : il se rabattit enfin à cinq, et le traité fut signé le 27 octobre 1662. Il était temps : le lord-maire et les aldermens de Londres, informés de la négociation, avaient décidé d'offrir à Charles II, au nom de leur cité, tout ce qu'il voudrait pour ne point aliéner Dunkerque. Charles n'osa retirer sa parole, ce qui eût été, comme le lui dit d'Estrades, rompre pour jamais avec Louis XIV ; et Louis fit joyeusement, le 2 décembre, son entrée dans sa bonne ville, reconquise par l'or et non par le fer [1].

Louis s'éleva dans l'opinion de la France de tout ce que perdit Charles dans l'opinion de l'Angleterre. Les Anglais ne pardonnèrent point aux Stuarts d'avoir aliéné ce nou-

[1] OEuvres de Louis XIV, t. Ier, Mém., p. 167. — Le Traité dans Dumont, t. VI, 2e part., p. 431. — Louis gagna 500,000 fr. d'escompte sur les cinq millions, en payant comptant par un banquier interposé.

veau Calais, dû au génie de Cromwell, et d'avoir accru, de leurs mains anglaises, la force maritime de la France : ce fut là un des griefs qui préparèrent la chute de la monarchie restaurée.

A peine Dunkerque fut-elle redevenue française qu'elle fut envahie par une armée entière d'ouvriers : 30,000 hommes vinrent y construire de vastes fortifications, vers la terre et vers la mer, et creuser, entre la mer et la citadelle, un nouveau bassin capable de contenir trente navires de guerre. Dunkerque ne fut pas moins favorisée sous le rapport du commerce, et son port, gratifié d'une pleine franchise, devint l'entrepôt de toute cette côte [1]. Les vaillants marins dunkerquois furent bientôt aussi dévoués à la France que les plus vieux Français.

Ici, Louis devait sa réussite à son habileté et aux passions d'autrui. Ailleurs, comme on l'avait déjà vu dans l'affaire de Vatteville, ce fut de haute lutte qu'il brisa toute opposition. Sa diplomatie offrait un étonnant mélange d'adresse et de fierté.

Le gouvernement français était depuis quelque années en mésintelligence avec la cour de Rome. Le pape alors régnant, sous le nom d'Alexandre VII, était ce Fabio Chigi qu'on avait vu autrefois, nonce au congrès de Munster, soutenir contre la France les intérêts de la maison d'Autriche. Depuis son élévation au souverain pontificat, il avait fort mal vécu avec Mazarin, qui avait failli lui donner l'exclusion au nom de la France, et qui avait affecté de lui refuser toute part aux négociations du traité des Pyrénées. Mazarin mort, Louis XIV se fût volontiers rap-

[1] Anciennes Lois françaises, t. XVIII, p. 21. — L'ordonnance sur la *franchise* de Dunkerque accorde le droit de naturalité, sans lettres ni finances, aux étrangers qui s'y *habitueront*.

proché du saint-siége, pourvu que sa dignité n'eût point à en souffrir : il expédia au pape un ambassadeur extraordinaire, le duc de Créqui ; mais des difficultés d'étiquette, que la fierté du monarque et de son représentant ne permit pas d'éluder, aigrirent de nouveau les esprits, que cette démarche semblait devoir réconcilier. Les parents et les favoris du pape, qui gouvernaient Rome, piqués des hauteurs de Créqui, témoignèrent peu de respect pour les prérogatives, plus ou moins raisonnables, mais consacrées par l'usage, dont jouissaient les ambassadeurs. Les gens d'épée que Créqui menait à sa suite en grand nombre, cherchaient, de leur côté, les querelles au lieu de les éviter, et mettaient le désordre dans Rome, par cette pétulance qu'on a trop souvent eu lieu de reprocher aux Français en pays étranger. Ils avaient des rixes continuelles avec les sbires et la garde corse du pape. Mario Chigi, frère du pape et commandeur des troupes pontificales, et le cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, excitèrent, dit-on, ces soldats de police à tirer vengeance des affronts que leur avaient faits les Français. Le 20 août 1662, une nouvelle querelle amena un engagement général entre les gens de l'ambassadeur et les Corses. La garde corse, ses officiers en tête, repoussa ses adversaires, qui n'avaient d'armes que leurs épées, jusque dans le palais Farnèse, où logeait l'ambassadeur, cribla de balles la façade, fit feu sur Créqui lui-même, qui s'était montré au balcon pour apaiser le tumulte, et sur le carrosse de l'ambassadrice qui rentrait à l'hôtel. Un page fut tué à la portière de la voiture.

Quels qu'eussent pu être les torts antérieurs des Français, la violation du droit des gens était si éclatante, que les ambassadeurs des puissances les moins affectionnées à

la France ne crurent pas pouvoir se dispenser de réclamer satisfaction pour Créqui. Le pape manifesta quelques regrets de ce qui s'était passé; mais ces démonstrations parurent dérisoires à l'ambassadeur outragé : le cardinal Impériali, soupçonné d'avoir provoqué le désordre, se trouvait placé à la tête de la congrégation chargée d'en punir les auteurs, et Mario Chigi avait fait évader les plus coupables, depuis huit jours, quand le pape mit leur tête à prix. Créqui, n'espérant point de réparation suffisante, quitta Rome et se retira en Toscane.

A la nouvelle de l'attentat commis contre son représentant, Louis XIV éclata par une lettre foudroyante, où, laissant de côté les formules diplomatiques, il demandait nettement à Sa Sainteté si elle avait dessein, ou non, de lui faire une satisfaction proportionnée à la grandeur de l'offense. « Nous ne demandons rien à Votre Sainteté en cette « rencontre, » ajoutait-il; « elle a témoigné jusqu'ici tant « d'aversion à notre personne et à notre couronne, que « nous croyons qu'il vaut mieux remettre à sa prudence « propre ses résolutions, *sur lesquelles les nôtres se régle-* « *ront*[1] (30 août). »

Les actes répondirent aux paroles. Le nonce fut renvoyé sous escorte jusqu'à la frontière. La résolution fut prise de refuser toute négociation directe avec le pape et ses ministres, et de les obliger à traiter avec l'ambassadeur offensé : le passage fut demandé à la cour d'Espagne et aux princes italiens pour faire marcher des troupes françaises par le Milanais et les Etats voisins vers Rome.

Louis comptait que la menace de la guerre suffirait pour faire plier Alexandre VII; mais ce pontife espérait,

[1] Desmarets, Hist. des démêlés avec la cour de Rome; éd. in-4o, p. 41; Preuves, p. 9.

de son côté, que les délais amortiraient le premier feu du jeune monarque, et que la maison d'Autriche interviendrait en faveur du saint-siége. Alexandre repoussa comme exorbitantes les prétentions manifestées par Créqui, et brava même le roi par de nouvelles faveurs accordées aux personnages que l'ambassadeur français accusait d'avoir été les instigateurs de son affront. L'attitude de l'Espagne commença d'ébranler le saint-père : Philippe IV, qui ne voulait à aucun prix se brouiller avec son redoutable gendre, prit parti, à contre cœur, pour Louis XIV. Le pape reçut la démission du cardinal gouverneur de Rome, et fit enfin pendre un Corse et un sbire (décembre 1662) ; mais ni l'ambassadeur ni le roi ne s'estimèrent satisfaits à ce prix. Les démarches les plus hostiles se succédèrent pendant le cours de l'année suivante. Le parlement d'Aix fit signifier au pape, dans la personne du vice-légat qui gouvernait le Comtat Venaissin, d'avoir à représenter les titres en vertu desquels le saint-siége détenait cette ancienne dépendance de la Provence. Le vice-légat refusa. Le peuple d'Avignon se souleva, brisa les armoiries du pape, et les remplaça par les armes de France. Le parlement de Provence prononça la réunion d'Avignon et du Comtat au royaume (26 juillet 1663).

Pendant ce temps, le parlement de Paris fulminait contre des thèses soutenues par quelques ecclésiastiques en faveur de l'infaillibilité du pape, et la Sorbonne condamnait, par une déclaration solennelle, la doctrine qui attribue au pape, 1° une autorité quelconque sur le temporel des rois ; 2° le droit de déroger aux anciens canons ; 3° la suprématie sur le concile général ; enfin 4° l'infaillibilité (janvier–août 1663)[1].

[1] Mém. Chronologiq. et dogmatiques.

Vers l'automne, les troupes qui avaient marché en Lorraine, et obligé le duc Charles IV à livrer Marsal, passèrent les Alpes, et allèrent s'établir dans le Parmesan et le Modénais. Tous les passages leur furent ouverts par le gouverneur espagnol de Milan et par les États italiens. Louis XIV fixa au saint-père, pour accepter ses propositions, un délai qui devait expirer au 15 février 1664.

Tout moyen de résistance manquait à la cour de Rome. Les pouvoirs d'opinion peuvent tout ou ne peuvent rien, suivant l'état des esprits, et l'esprit des populations catholiques ne s'émut point de ce débat, dont il n'y eut pas moyen de faire une querelle de religion. L'empereur, après quelque hésitation, suivit l'exemple du roi d'Espagne; il avait de trop grandes affaires en Hongrie pour pouvoir, sans témérité, se compromettre vis-à-vis de Louis XIV. Le pape capitula au dernier moment, le 12 février. Il promit de dépêcher en France, avec le titre de légat, son neveu, le cardinal Chigi, qui devait protester au roi de *la très-grande douleur* qu'avaient causée à Sa Sainteté *les malheureux accidents* du 20 août 1662, « l'intention de Sa « Sainteté n'ayant jamais été que Sa Majesté fût offensée, ni « M. le duc de Créqui, son ambassadeur. » Chigi devait de plus attester au roi *le profond respect, la dévotion, la fidélité* de toute sa famille envers la personne et la maison de Sa Majesté. « Si moi ou notre maison, » devait-il ajouter, « avions « eu la moindre part dans l'attentat du 20me d'août, nous « nous jugerions nous-mêmes indignes du pardon que « nous aurions voulu et dû demander à Votre Majesté. »

« Le cardinal Impériali ira présenter en personne au roi ses très-humbles justifications.

« Don Mario déclarera au roi, en foi de cavalier, qu'il n'a eu aucune part à ce qui s'est passé le 20 août, et se

tiendra hors de Rome jusqu'à ce que le cardinal Chigi ait présenté à Sa Majesté les excuses de toute sa maison.

« Don Augustin (autre frère du pape) ira au devant de M. l'ambassadeur, à S. Quirico ou à Civita-Vecchia (c'est-à-dire à la frontière), et lui témoignera le déplaisir de Sa Sainteté.

« Toute la nation corse sera déclarée incapable à jamais de servir dans Rome et dans tout l'État ecclésiastique, et le barigel de Rome (chef de la police) sera chassé.

« Il sera élevé une pyramide à Rome, vis-à-vis l'ancien corps de garde des Corses, avec une inscription contenant, en termes convenus, le décret rendu contre la nation corse. »

Enfin, le pape reconnaît au duc de Parme, allié de la France, la faculté de racheter, à prix fixé par le traité, les domaines de Castro et de Ronciglione, qui avaient été réunis à l'État de l'Eglise, et accorde une indemnité au duc de Modène pour les vallées de Comacchio. Le roi, de son côté, rend Avignon et le Comtat[1].

Il y avait des siècles que la cour de Rome n'avait été humiliée à ce point par un souverain catholique. C'était renouveler, sous une forme moins brutale, les affronts de Boniface VIII. Aussi le pape, dès le 18 février, protesta-t-il secrètement contre le traité[2]. Il n'en exécuta pas moins toutes les clauses, et l'effet moral auquel visait Louis XIV fut pleinement produit. « Le cardinal Chigi fut le premier légat de la cour romaine qui fut jamais envoyé pour demander pardon[3]. »

[1] Dumont, Corps diplomatique, t. VI, 3e partie, p. 1.
[2] Daunou, Essai sur la puissance temporelle des papes, t. II, p. 171.
[3] Voltaire, Siècle de Louis XIV, ch. VII.

Il fut ainsi établi que personne, en Europe, ne pouvait offenser impunément le roi de France.

Tandis qu'il traitait si rudement le chef de l'Église, Louis XIV n'en affectait que plus de zèle pour les intérêts de la chrétienté contre l'ennemi du dehors, contre ces Turcs qui continuaient à presser le siége de Candie, à étendre leurs conquêtes en Hongrie, à désoler, par leurs pirateries, toutes les plages de la Méditerranée. La vieille alliance de la couronne de France avec la Porte-Othomane, toujours impopulaire et moins nécessaire depuis que la France était devenue si forte, était en ce moment à peu près rompue, à la grande satisfaction et des peuples chrétiens du Midi et de l'empire autrichien. Mazarin, peu avant sa mort, avait rappelé de Constantinople l'ambassadeur français, La Haie, qui avait essuyé de graves insultes du grand vizir, à cause de sa connivence avec les Vénitiens, et la France n'avait plus de représentant auprès de la Porte. Divers plans furent proposés dans le conseil du roi pour attaquer la puissance othomane sur les côtes barbaresques, et pour réprimer les pirates, qui étaient la terreur de la marine marchande et des provinces maritimes. Colbert engagea le roi à tenter un établissement militaire au milieu des Barbaresques; c'était le meilleur moyen de les tenir en bride. Une escadre commandée par le duc de Beaufort, l'ancien héros de la Fronde, alla débarquer 5,000 soldats d'élite devant Gigeri (ou Djidjelli), petit port algérien entre Bougie et Bone. On s'empara sans peine de Gigeri (22 juillet 1664); mais la discorde se mit entre Beaufort et ses officiers : on ne travailla point assez activement à se fortifier dans ce poste, commandé par des hauteurs voisines, et l'on y fut bientôt resserré par les Turcs d'Al-

ger, renforcés de nombreuses bandes arabes et kabyles, tandis que Beaufort allait croiser devant Tunis au lieu de faire une diversion contre Alger, comme le roi l'avait ordonné. Les ressources militaires des Algériens, et surtout leur artillerie, étaient supérieures à ce qu'on avait pensé. Les maladies s'étaient mises dans le petit camp de Gigeri, et, après avoir repoussé les premières attaques, l'on fut réduit à se rembarquer avec tant de précipitation, que l'on ne put emmener le canon (30 septembre). Un accident de mer coûta plus de monde aux Français que le fer de l'ennemi : un vaisseau de guerre, qui portait le régiment de Picardie, se brisa au retour sur les côtes de Provence, et ce régiment périt presque tout entier[1].

Les succès de l'escadre de Beaufort, que commandait sous ce duc le fameux chevalier Paul, effacèrent bientôt l'impression de cet échec : deux flottilles algériennes furent écrasées dans le courant de 1665. Le dey d'Alger avait alors parmi ses captifs un officier français, Porcon du Babinais, commandant d'une frégate de trente-six canons, équipée par la ville de Saint-Malo pour protéger ses navires de commerce. Porcon du Babinais, après avoir détruit un grand nombre de pirates, avait fini par succomber sous l'attaque de toute une flottille. Le dey l'envoya en France porter des propositions de paix à Louis XIV, après l'avoir fait jurer de revenir s'il échouait dans sa négociation, et l'avoir prévenu que les têtes de six cents Français répondaient de sa parole. Les propositions étaient inacceptables : le prisonnier mit ordre à ses affaires en

[1] Relation de l'expédition de Gigeri, ap. Recueil historiq. contenant diverses pièces curieuses de ce temps ; Cologne, 1666. — Œuvres de Louis XIV, t. V, correspond. an. 1664. — Mém. de Montglat, ap. Recueil Michaud, 3e sér., t. V, p. 356.

homme qui sait qu'il n'y aura plus pour lui de retour, et repartit sans hésiter. Le dey, furieux du refus de Louis XIV, fit trancher la tête à du Babinais[1].

Le dévouement de ce Régulus breton ne fut pas perdu : l'abattement ne tarda point à remplacer la colère dans le cœur des chefs barbaresques. Tunis céda la première sous les canons de l'escadre française, embossée dans la baie de la Goulette. Le pacha et le divan de Tunis s'obligèrent à rendre tout ce qu'ils avaient d'esclaves français, à respecter les navires français, à relâcher dorenavant les Français qu'ils prendraient sur des navires étrangers, à savoir : les marchands et passagers, gratuitement ; les soldats et matelots, moyennant cent cinquante piastres par tête. Le libre commerce fut rétabli, moyennant les droits ordinaires, ainsi que la prééminence du consul de France sur les autres consuls. Les droits d'aubaine et de bris et naufrage furent supprimés à l'égard des Français (25 novembre 1665). Le comptoir du cap Negro fut rendu à la France, qui en tirait annuellement vingt mille muids de blé et quarante mille charges de légumes pour l'approvisionnement de la marine. Alger subit, six mois plus tard, les conditions à peu près semblables que lui imposa Louis XIV : un des articles stipulait que les marchands français seraient traités autant et plus favorablement qu'aucune nation étrangère (17 mai 1666). Plus de trois mille esclaves français furent mis en liberté[2].

La marine française recommença ainsi de compter dans la Méditerranée, en attendant qu'elle comptât partout.

[1] Hist. des villes de France, t. Ier, p. 56, art. Saint-Malo.

[2] Dumont, Corps diplomatiq., t. VI, 3e part., p. 57, — III. — Lavallée, des relations de la France avec l'Orient; ap. Revue indépendante du 25 novembre 1843. — OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 141.

L'intervention de Louis XIV dans la guerre de Hongrie eut encore plus d'éclat.

Les hostilités avaient recommencé, en 1660, entre l'empire othoman et l'Autriche, à l'occasion de la Transilvanie. Le Turc était suzerain de la Transilvanie, et tenait directement Bude et la partie de la Hongrie à l'ouest et au sud du Danube, enfonçant comme un coin entre la haute Hongrie, la Styrie et Vienne. Georges Ragotzki, prince de Transilvanie, ayant péri en combattant contre le sultan, son suzerain, les Turcs avaient poursuivi la maison de Ragotzki dans les domaines qu'elle possédait dans la haute Hongrie. Les Ragotzki, et le nouveau prince élu par les Transilvains, Kemeni, invoquèrent le secours de l'empereur. L'Italien Montecuculi, le plus grand capitaine qu'eût à son service la maison d'Autriche, expulsa les Turcs d'une partie de la Transilvanie, mais ne put s'y maintenir; Kemeni fut tué dans une escarmouche. Les Turcs installèrent à sa place leur protégé, Michel Abaffi, et recommencèrent leurs attaques contre la Haute-Hongrie (1661-1662).

Le secret de ces alternatives était dans les dispositions des Hongrois et des Transilvains, qui, sans cesse tiraillés entre deux oppresseurs, le Turc et l'Autrichien, et trop faibles pour se débarrasser de l'un et de l'autre, préféraient toujours le maître absent au maître présent. Quand les Turcs paraissaient, on appelait les Impériaux; puis, ceux-ci arrivés, on n'avait hâte que de les voir repartir; on ne leur fournissait ni vivres, ni logements; ils recouraient à la violence, et le peuple se soulevait contre eux. Les défiances religieuses compliquaient encore les défiances politiques : le protestantisme, écrasé en Bohême, était resté puissant et irrité en Hongrie.

L'empereur réclama l'assistance de la diète germanique et de tous les Etats chrétiens contre l'ennemi de la chrétienté. La France n'avait certes pas intérêt à protéger l'Autriche, mais elle ne pouvait empêcher l'Allemagne de s'ébranler à l'approche du Turc, et mieux valait pour elle prendre la direction de ce mouvement que de compromettre son influence en se tenant à l'écart. Louis XIV, à la première requête de Léopold, appuyée par le pape, répondit par des offres si magnifiques, qu'elles épouvantèrent l'empereur. Louis ne proposait pas moins de 60,000 auxiliaires, à fournir moitié par la France, moitié par l'Alliance du Rhin, c'est-à-dire, par les confédérés de la France en Allemagne. Léopold ne voulut point d'une invasion déguisée sous l'apparence d'un secours. « Le roi de France, » s'écria-t-il, « serait plus maître dans l'Empire que moi-même! » Il demanda de l'argent, que Louis n'accorda pas.

L'empereur s'alarmait, non sans motifs, de rencontrer partout la main de Louis. L'Alliance du Rhin, cette puissante machine construite en Allemagne par la France contre l'Autriche[1], était en ce moment même prorogée pour trois ans (mars 1663). Léopold s'efforçait en vain d'organiser une contre-ligue. Louis accoutumait les princes germains à invoquer sa médiation dans leurs débats, et il enlaçait de plus en plus l'Allemagne en étendant le réseau de sa diplomatie, par-dessus l'Empire, jusque sur les États plus éloignés de la France. Une alliance défensive fut conclue, en août 1663, entre la France et le Danemark, à la suite d'un traité de commerce

[1] Voy. ci-dessus, t. XIV, p. 456.

avantageux à la marine française[1]. Une négociation secrète de la plus haute importance fut, vers le même temps, entamée en Pologne. Dès 1661, cette république avait pris Louis XIV pour arbitre dans ses querelles avec la Moscovie[2]. En 1663, le roi Jean-Casimir Wasa, découragé par les troubles continuels de la Pologne et par les revers qu'attiraient sur le pays ces désordres intérieurs, songeait à déposer la couronne; sa femme, princesse de la branche des Gonzague qui avait été longtemps établie en France[3], se mit en rapport avec Louis XIV pour préparer l'élection du duc d'Enghien, fils du grand Condé, au trône de Pologne. Il fut question aussi un moment de Condé lui-même, ou du prince de Conti, son frère. Louis voyait à regret se précipiter la décadence de la Pologne, victime à la fois de sa vicieuse constitution et de la réaction suédoise d'une part, gréco-russe de l'autre, qu'avaient provoquée les funestes aggressions des jésuites contre le luthéranisme et la religion grecque. La Pologne avait perdu, sous Jean-Casimir, Smolensk, Tchernichef, etc., envahies par la Moscovie; l'Estonie et

1 Le traité de commerce est dans Dumont, Corps diplomat., t. VI, 2e part., p. 436 (octobre ou novembre 1662). — Les dispositions en sont intéressantes. De grandes facilités sont accordées à la navigation française ; ainsi les bâtiments français sont exempts de visite dans le Sund et dans l'embouchure de l'Elbe, et la douane danoise accepte la déclaration des papiers de bord sur le chargement. Les droits ne se payent pas au passage du Sund pour entrer dans la Baltique, mais seulement au retour, pourvu qu'on donne caution. Les Danois, de leur côté, obtiennent en France la même concession que les Hollandais sur les cinquante sous par tonneau. Le but du traité est surtout d'avoir à prix modéré les matériaux de construction navale que fournit la Norwége. — Le Traité d'alliance ; ibid., p. 470.

2 OEuvres de Louis XIV, t. Ier. Mém., p. 141.

3 C'était cette Marie-Louise de Gonzague qui avait aimé autrefois Cinq-Mars. — Sur sa correspondance avec Louis XIV, voyez OEuvres de Louis XIV, t. V, p. 105-139.

une partie de la Livonie, cédées à la Suède; la suzeraineté sur les hordes guerrières des Cosaques, qui se tournaient vers le tzar de Moscovie ou même vers le Turc; la suzeraineté sur le duché de Prusse, que le *grand-électeur*, Frédéric de Brandebourg, avait rendu indépendant. Louis XIV eût voulu arrêter cette ruine en refaisant ce qu'avait manqué honteusement Henri III, en intronisant l'esprit français sur la terre des Jagellons. Colbert, qu'on retrouve partout où les vrais intérêts de la France sont en jeu, poussait le roi avec passion dans cette voie, comme l'atteste une de ces admirables lettres où il versait toute son âme[1].

L'empereur, effrayé et jaloux de cette diplomatie qui le cernait presque de toutes parts, eût bien voulu pouvoir se passer des secours de la France et de ses confédérés; mais le danger le plus pressant l'emporta sur le plus éloi-

1 « Votre Majesté a quatre sortes de dépenses à faire : la première et la plus nécessaire de toutes, présentement, est la guerre de mer; la seconde, les affaires étrangères; la troisième, la guerre de terre ; la quatrième, les dépenses du dedans du royaume, les plaisirs et divertissements de Votre Majesté..... La quatrième doit souffrir toute la rigueur des retranchements et de toute l'économie possible, par cette belle maxime : *qu'il faut épargner cinq sous aux choses non nécessaires, et eter les millions quand il est question de votre gloire*. Je déclare à Votre Majesté, en mon particulier, qu'un repas inutile de 3,000 livres me fait une peine incroyable ; et, lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute ma vie, pour y fournir, s'il était nécessaire ! »

Lettre citée par Monthion, Particularités sur les ministres des finances, p. 44. Cette lettre est de 1666, époque où il fut question d'envoyer un corps d'armée en Pologne. Les hommes les plus éclairés de l'Allemagne pressentaient déjà, de leur côté, les conséquences qu'aurait la chute de cette république. Le *grand électeur*, Frédéric de Brandebourg, tout en enlevant la Prusse à la suzeraineté polonaise, s'exprime d'une façon bien remarquable à cet égard dans une proclamation adressée à *tous les Allemands*, en 1658, à l'occasion de ses démêlés avec la Suède. « Quels malheurs, » dit-il, « seront réservés aux nations chrétiennes, si la Pologne, ce boulevard renommé de la chrétienté, tombe en ruine! » — Pfister, Hist. d'Allemagne liv. III, 2e époq., 2e division, chap. Ier.

gné. Les Turcs avaient fait un grand effort durant l'été de 1663. Le second des Kiouprougli, le vizir Achmet, prenant la Hongrie autrichienne à revers, avait franchi le Danube à Bude avec 100,000 combattants, envahi la contrée entre le Danube et les Carpathes, et lancé ses Tartares jusqu'aux portes de Presbourg et d'Olmutz. Montecuculi n'avait pu que se maintenir à grand'peine dans l'île de Schutt, espèce de vaste camp retranché, formé par la nature en avant de Presbourg et de Vienne. Les places fortes de la haute Hongrie tombaient les unes après les autres, et la diète germanique, que Léopold était allé trouver à Ratisbonne, ne répondait qu'avec une lenteur désespérante aux pressantes instances du chef de l'Empire. La diète ne vota un grand secours qu'au mois de février 1664 ; mais l'Alliance du Rhin, en particulier, avait déjà accordé 6,500 soldats, à condition que la diète viderait, avant de se séparer, certaines questions relatives à l'interprétation du traité de Westphalie. Le pape, l'Espagne, les États italiens, fournirent des subsides. Louis XIV persista à n'offrir que des soldats, et Léopold se résigna à accepter 6,000 Français.

Il n'eut point à s'en repentir. Les seuls auxiliaires qui rejoignirent les Impériaux à temps pour l'ouverture de la campagne furent les troupes de l'Alliance du Rhin. La diète, si lente à promettre ses soldats, n'avait pas été moins lente à les armer, et son contingent n'arriva qu'au mois de juillet, en même temps que les Français, qui étaient sous les ordres du comte de Coligni-Saligni, ancien frondeur, rentré d'exil seulement avec le prince de Condé.

Lorsque s'opéra la jonction, la position des Impériaux était fort compromise. Ils avaient repris l'offensive au

midi du Danube dès le commencement de l'année; mais cette diversion, contraire à l'avis de Montecuculi, avait mal réussi. Le grand vizir les avait repoussés, et, après avoir reporté ses principales forces sur la rive droite du Danube, il menaçait de forcer le passage du Raab et d'envahir la Styrie et l'Autriche. L'armée confédérée fut en mesure de faire face tout juste au moment décisif. Une tentative des Turcs pour franchir le Raab au pont de Kerment fut repoussée par Coligni (26 juillet 1664). Le grand vizir remonta le Raab jusqu'à Saint-Gothard, où était le quartier général des confédérés, et, le 1er août, l'attaque fut engagée par toutes les forces musulmanes. Les janissaires et les spahis traversèrent la rivière, et culbutèrent les troupes de la diète et une partie des régiments impériaux; les Allemands se rallièrent, mais les Turcs se renforçaient toujours, et toute l'armée othomane allait bientôt se trouver réunie en deçà du Raab. La bataille semblait perdue, lorsque les Français s'ébranlèrent. On dit qu'Achmet Kiouprougli, en voyant déboucher la jeune noblesse française, avec ses habits couverts de rubans et ses perruques blondes, demanda *quelles étaient ces jeunes filles?*

Les *jeunes filles* enfoncèrent au premier choc les terribles janissaires : la masse de l'armée turque s'arrêta et oscilla sur elle-même; l'armée confédérée, ranimée par l'exemple des Français, s'élança en avant et chargea sur toute la ligne; les Turcs reculèrent d'abord lentement, la face tournée vers l'ennemi, puis lâchèrent pied, et se précipitèrent en fuyant vers la rivière pour la repasser sous le feu des chrétiens : ils la comblèrent de leurs cadavres.

La fatigue des troupes, la nuit qui survint, les eaux du Raab qui grossirent le lendemain par un orage, et sur-

tout le peu d'accord des généraux, empêchèrent de poursuivre sur-le-champ les Turcs, qui s'étaient ralliés sur l'autre rive et avaient conservé la meilleure partie de leur cavalerie. On s'attendait cependant à les voir expulsés de la Hongrie entière, quand on apprit avec étonnement que Léopold s'était hâté de traiter, sans l'aveu de la diète hongroise, à des conditions telles qu'il semblait le vaincu plutôt que le vainqueur. Une trêve de vingt ans fut signée, dès le 10 août, dans le camp du grand vizir. La Transilvanie redevenait indépendante sous ses princes électifs; mais le protégé des Turcs, Abaffi, gardait sa principauté : les Turcs conservaient les deux principales places qu'ils avaient conquises dans la haute Hongrie, et l'empereur faisait au sultan un *présent*, c'est-à-dire lui payait un tribut de 200,000 florins[1].

L'empereur et ses conseillers avaient pensé que la diète germanique se refroidirait aussitôt le péril passé, et que la France et l'Alliance du Rhin n'aideraient pas l'Autriche à tirer parti de la victoire qu'elles lui avaient donnée. En effet, Louis XIV avait déjà expédié un ordre de rappel à ses troupes, comme nous l'apprennent les mémoires de leur commandant, Coligni. Les ressources de l'empereur étaient médiocres, celles des Turcs, grandes encore; enfin, la probabilité de la fin prochaine du roi d'Espagne faisait souhaiter à Léopold d'être délivré à tout prix de la guerre contre le Turc, pour pouvoir faire face aux éventualités dans les affaires intérieures de l'Europe.

La diète germanique avait profité des embarras de l'em-

[1] Voy. Mém. de Montecuculi, édit. française; Paris, 1760. — Mém. du comte de Coligni, publiés par M. Monmerqué pour la Société de l'Hist. de France, p. 83 et suivantes. — Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, t. III, c. LXII. — Lavallée, des Relations de la France avec l'Orient; ap. Revue indépendante du 25 novembre 1843, p. 245-246. — Le Traité, dans Dumont, t. VI, 3e part., p. 23.

pereur pour étendre ses prérogatives et pour se rendre, en quelque sorte, permanente par l'établissement de délégués permanents : Louis XIV, de son côté, avait encore étendu son influence sur l'Allemagne ; plusieurs petits princes adhérèrent à l'Alliance du Rhin (1664-1666). L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, profond politique qui préparait à sa race de grandes destinées et à l'Allemagne du Nord une ère nouvelle, évitait de se laisser envelopper dans l'Alliance du Rhin, de peur de se mettre sous la dépendance de la France, mais avait consenti à signer à part une alliance défensive avec Louis XIV (5 mars 1664). L'électeur de Saxe avait signé un traité semblable le 12 avril, et, de plus, s'était engagé secrètement, moyennant 20,000 écus de pension, à voter, au collége électoral et à la diète, suivant les désirs de Louis XIV : la maison de Saxe s'abrutissait dans la matière, tandis que la maison de Brandebourg se relevait par la pensée politique[1].

Les troupes françaises faisaient la police en Allemagne au nom de l'Alliance du Rhin : elles allèrent en Thuringe obliger la ville d'Erfurth à rentrer sous la suzeraineté de l'électeur de Mayence, pensionnaire de Louis XIV (octobre 1664).

Tous ces mouvements, qui montrent la France redoutable aux uns, secourable aux autres, présente, agissante et prépondérante partout, sont, dans la pensée de Louis, des moyens d'accroître cette force d'opinion qui double la force positive des États, et qui souvent évite la nécessité d'y recourir ; mais ce sont aussi des moyens d'écarter les obstacles qui peuvent se placer entre lui et son vrai but, ou, du moins, son but immédiat et principal, c'est-à-dire

[1] Mignet, Succession d'Espagne, t. II, p. 20.

l'agrandissement territorial, et, spécialement, le complément de la France aux dépens de la monarchie espagnole par l'acquisition de la Belgique et de la Franche-Comté.

D'où viendront les obstacles à ce grand dessein ?

Le plus difficile à surmonter ne sera pas l'Espagne elle-même; ce ne sera pas l'empereur; pas même la jalouse Angleterre, qui s'agite sous le sceptre énervant du Stuart restauré : ce sera l'ancienne alliée de la France, cette Hollande, dont la richesse et la puissance dépassent si démesurément son territoire exigu et sa faible population [1].

Les ombrages de la Hollande dataient de loin. Dès que la France avait commencé de prendre la supériorité sur la maison d'Autriche, la crainte d'être en contact immédiat avec une si grande puissance, et le désir de maintenir une barrière entre la France et les Provinces-Unies, avaient préoccupé les Hollandais et contribué à déterminer leur défection de 1648. L'opposition qui se marquait de plus en plus sur les questions religieuses entre les deux gouvernements; l'appréhension vague que Louis XIV, gendre du Roi Catholique, ne se portât quelque jour l'héritier des vieilles prétentions de l'Espagne sur les Provinces-Unies elles-mêmes; enfin, la peur mieux fondée que la France ne réparât une grande injustice en relevant Anvers par l'ouverture de l'Escaut, et en ressuscitant ainsi une rivale à Amsterdam et à Rotterdam, rendaient l'idée de la réunion des Pays-Bas catholiques à la France aussi impopulaire en Hollande qu'elle était populaire à Paris. Les efforts de Fouquet et de Colbert pour développer le commerce et la marine de la France avaient apporté de

[1] Faible en comparaison des grands États, mais énorme par rapport au territoire.

nouveaux griefs. Les Hollandais eussent voulu que la France se contentât de produire des matières premières pour alimenter leur commerce. Le traité de 1662, quoique avantageux à leur navigation, qu'il garantissait contre les Anglais, n'avait pas suffi à les satisfaire, et ils avaient vu de très-mauvais œil l'acquisition de Dunkerque par Louis XIV. Le danger essentiel, l'adversaire véritable pour la Hollande, c'était pourtant l'Angleterre, et non la France. Sans doute, avec la suprématie de la France, la Hollande devait voir réduire ce développement exorbitant que lui avaient valu l'engourdissement et l'inhabileté momentanée des autres nations à user de leurs avantages naturels : avec la suprématie de la France, c'était une diminution de puissance; avec la suprématie de l'Angleterre, de l'Angleterre exclusivement commerçante et maritime comme la Hollande, et armée de ressources infiniment supérieures en territoire et en population, c'était la ruine. Mais le premier des deux périls était imminent, l'autre, éloigné : personne n'aime à descendre, et les politiques hollandais les moins disposés à une lutte ouverte contre la France, se flattaient de détourner les vues de Louis XIV et de résister sans rompre,

Telle était la pensée de Jean de Witt, l'homme d'État sur lequel reposait alors la direction de la politique hollandaise.

On a déjà indiqué dans cette histoire les dissensions civiles des Provinces-Unies, les luttes quelquefois sanglantes du parti stathoudérien et du parti républicain : l'un ayant à sa tête les Nassau, et formé de l'ancienne noblesse féodale, des gens de guerre et des pasteurs calvinistes; l'autre formé de la bourgeoisie aisée et du commerce; l'un tendant à la monarchie, l'autre soutenant les institutions fé-

déralistes avec un républicanisme un peu aristocratique, qui n'avait pas su se rattacher le menu peuple des villes et l'avait laissé tomber sous l'influence des Nassau. En 1650, une tentative violente du jeune Guillaume II de Nassau contre les États Généraux avait échoué, et le stathouder était mort quelques mois après sa défaite, laissant sa femme enceinte d'un enfant qui devait être le fameux Guillaume III. Le stathoudérat avait été aboli, et le grand pensionnaire de la province de Hollande était devenu le premier personnage des Provinces-Unies et comme le président des Etats Généraux[1]. Jean de Witt remplissait depuis 1653 ces hautes fonctions : élu à vingt-cinq ans, il avait montré dès lors la maturité d'un grand homme d'État et le dévouement d'un grand citoyen : il ne se démentit jamais. Esprit à la fois philosophique et pratique[2], aimant les lettres et les arts autant que les affaires, savant administrateur, habile diplomate, homme de cabinet qui se transformait en héros au besoin, il ressemblait à ces derniers grands hommes de la Grèce, qui nous ont laissé leur testament dans les pages de Plutarque, et un contemporain, juge très-compétent, le comte d'Estrades, comparait son esprit à celui du cardinal de Richelieu[3].

Jean de Witt avait toujours tâché d'adoucir les froisse-

[1] La Hollande était tellement supérieure aux six autres provinces en population et en richesse, qu'elle payait à elle seule 57 à 58 pour 100 de l'impôt fédéral. C'est là ce qui fit, chez nous, confondre sous le nom de Hollandais tous les habitants des sept provinces néerlandaises. — Le grand pensionnaire était député perpétuel de sa province aux États Généraux : il proposait aux États Généraux la matière de leurs délibérations et rédigeait leurs résolutions. Il était élu pour cinq ans, mais indéfiniment rééligible. Voy. Basnage, Annales des Provinces-Unies, t. I, et Williams, Hist. des Gouvernements du Nord, t. I.

[2] Il avait été un des principaux disciples de Descartes.

[3] Pellisson, Hist. de Louis XIV, t. III, p. 43.

ments qui avaient lieu entre son pays et la France, et s'était maintenu dans de bonnes relations personnelles avec les ministres et les ambassadeurs de Louis XIV. La restauration des Stuarts, si proches alliés des Nassau, lui faisait juger plus nécessaire que jamais de s'appuyer sur la France pour empêcher le parti stathoudérien de se relever à l'aide de l'influence anglaise ; mais, absorbé par son point de vue national, il ne comprit malheureusement point assez les passions ni les intérêts d'autrui, et ne voulut pas voir assez nettement qu'il était impossible de garder l'amitié de la France si l'on prétendait lui fermer la Belgique.

Sans doute, les hommes d'État qui prétendaient interdire à la France de nouveaux accroissements avaient des raisons très-spécieuses à faire valoir. Ils pouvaient opposer la politique française à elle-même, en opposant le principe français de l'équilibre européen aux instincts naturels qui poussaient la France à se compléter. Dans la situation où se trouvait l'Europe, l'Espagne épuisée, l'Autriche affaiblie et garrottée, la Suède retombée de son élan héroïque dans une sorte d'affaissement, la Pologne déchirée par la discorde, l'Angleterre, qui, bien que robuste et pleine d'avenir, ne poursuivait pas, sous le Stuart restauré, l'audacieux essor de Cromwell, n'offraient nulle part une force qui parût capable de faire contre-poids à la puissance française, si de nouveaux progrès lui étaient immédiatement permis, même dans l'ordre naturel de ses destinées.

Quelle que fût la valeur de ces arguments, c'eût été chose fort difficile que de les faire agréer, même à la prudence fatiguée d'un vieux politique : les croire une barrière suffisante contre l'ardeur d'un jeune roi, avide d'ac-

tion et de gloire, était tout à fait chimérique. La Hollande n'avait en réalité à choisir qu'entre l'alliance française avec ses conditions nécessaires, ses inconvénients et ses risques, ou une lutte terrible dans un avenir peu éloigné. Jean de Witt se fia trop aux ressources de la diplomatie, qui ne peut surmonter la force des choses. Il tenta les moyens termes et les expédients dilatoires ; il prit les devants et proposa à Louis XIV de régler éventuellement le sort des Pays-Bas catholiques, et de revenir au vieux projet d'ériger la Belgique en république, sauf à en détacher quelques places pour la France et pour la Hollande. Cette pensée avait été celle de Richelieu, à une époque où, ne croyant pas encore pouvoir conquérir la Belgique entière, il aimait mieux la voir indépendante que de la partager avec les Hollandais, et que d'abandonner à ceux-ci les bouches de l'Escaut. Si la Belgique eût été constituée en corps d'Etat sous le patronage commun de la France et de la Hollande, l'influence prépondérante eût appartenu sans doute au plus puissant des deux patrons, à celui que la communauté de religion partout et la communauté de langue et de mœurs dans plusieurs provinces rapprochaient de la population patronée. En cas de guerre contre l'Angleterre ou contre l'Empire, la Belgique eût suivi, comme alliée, la fortune de la France.

De Witt parla d'abord d'unir les dix-sept provinces des Pays-Bas en un seul corps d'État, ce qui était inacceptable, puis d'une république catholique sous le patronage des deux puissances voisines : dans le cas où ce dessein ne réussirait pas, on en viendrait au partage entre la France et la Hollande (mars-mai 1663).

Suivant de graves témoignages, Colbert appuya fortement auprès du roi le projet de constituer la Belgique en

république [1]. Louis consentit à l'alternative proposée par Jean de Witt ; mais, quand on en vint aux questions de temps et de moyens, il ne fut pas possible de s'entendre. Les Hollandais voulaient que l'affranchissement ou le partage de la Belgique n'eût lieu qu'après la mort, non-seulement de Philippe IV, mais de l'infant son fils ; c'était ajourner indéfiniment l'entreprise, et nier implicitement les prétentions sur lesquelles Louis XIV échafaudait toute sa politique vis-à-vis des provinces belges. Louis croyait presque faire grâce à son beau-père, Philippe IV, en attendant jusqu'à la mort de ce prince pour disposer des provinces échues à la reine de France par le droit de dévolution.

De Witt parut entrer dans les raisons du roi, et essaya de décider les chefs des cités hollandaises [2] à laisser retrancher du traité projeté ce qui regardait l'infant d'Espagne : il échoua. Il parvint du moins à empêcher que les Provinces-Unies ne cédassent aux instances de l'Espagne, qui les pressait de lui garantir les Pays-Bas catholiques par une alliance défensive (février-mars 1664). Il tenta de nouveau d'amener ses collègues à accepter les conditions de Louis XIV ; mais, au fond, Louis XIV aimait mieux rester les mains libres : ce fut lui qui ne voulut pas renouer [3].

La France et la Hollande restèrent en froid, mais sans se brouiller : le tarif établi par Colbert en 1664 sur les marchandises étrangères était de nature à rendre les dispositions des Hollandais moins amicales encore ; mais les

1 Monthion, Particularités sur les ministres des finances.

2 Les États Généraux n'avaient qu'un pouvoir très-borné, et leurs résolutions étaient, en dernier lieu, approuvées ou rejetées par les villes.

3 Mignet, t. Ier, part. II, sect. 1.

périls auxquels les Provinces-Unies se trouvèrent exposées sur ces entrefaites les obligèrent à se rapprocher de la France.

Les querelles maritimes et commerciales, que la médiation de Louis XIV avait un moment apaisées entre la Hollande et l'Angleterre, s'étaient renouvelées avec une vivacité croissante. Après bien des violences réciproques dans toutes les mers d'Orient et d'Amérique, la compagnie anglaise des côtes d'Afrique avait envahi les comptoirs hollandais du cap Vert et de Guinée, et un officier de la maison du duc d'York s'était emparé de la Nouvelle-Amsterdam, qui avait été autrefois un établissement anglais, et lui avait donné le nom de New-York, en l'honneur de son patron. L'amiral Ruyter alla reprendre les comptoirs d'Afrique; mais, pendant ce temps, les Anglais, suivant leur coutume, attaquaient à l'improviste leurs rivaux dans la Manche et les mers voisines, et enlevaient cent trente navires de commerce hollandais. Ils déclarèrent la guerre *après* (22 février 1665)[1].

Avant que la guerre fût officiellement déclarée, l'ambassadeur hollandais en France, Van-Beuninghen, avait déjà réclamé l'assistance de Louis XIV en vertu du pacte défensif de 1662. Ce fut pour Louis un embarras et une contrariété assez vive. Cette guerre compliquait la situation européenne d'une façon désavantageuse à ses desseins. Il eût bien souhaité de ne pas rompre, dans l'intérêt d'un allié fort douteux, avec le roi d'Angleterre, qui témoignait pour lui une inclination intéressée, et qui semblait tout aussi disposé à se faire son pensionnaire que les pe-

[1] Lingard, Hist. d'Angleterre, t. XII, ch. 2.—Vie de l'amiral Ruyter ; Amsterdam, 1678 ; t. I, p. 30 et suivantes. — De la Neuville, Hist. de Hollande, t. III, p. 228 et suivantes; Paris, 1693.

tits princes d'Allemagne. Charles II allait jusqu'à offrir à Louis *carte blanche* pour les Pays-Bas catholiques, s'il n'assistait pas les Hollandais.

Louis essaya au moins d'obtenir des Hollandais, en échange de ses secours, la reconnaissance des droits de sa femme sur une partie de la Belgique. Les Hollandais persistèrent à demander, avant tout, l'exécution du traité de 1662, qui obligeait la France de les secourir dans les quatre mois de la déclaration de guerre. Le roi louvoya le plus qu'il put, dépêcha une ambassade à Londres pour tâcher d'interposer sa médiation, et gagna ainsi l'automne de 1665 sans avoir pris parti. Les Hollandais avaient offert d'accepter le parlement de Paris pour juge de la validité des prises faites sur eux par les Anglais avant la déclaration de guerre. Pendant ce temps, la terrible lutte maritime de 1652 s'était renouvelée dans des proportions plus colossales encore. Le 13 juin 1665, les marines d'Angleterre et de Hollande en étaient venues aux mains près de Lowestoft, sur la côte de Suffolk. Les Anglais, commandés par le duc d'York, comptaient une centaine de vaisseaux et de frégates : plusieurs de leurs vaisseaux étaient à trois ponts; les Hollandais, aux ordres de l'amiral d'Opdam, avaient quelques bâtiments de plus, mais moins d'officiers habitués à manier les grands navires. Près de dix mille canons ébranlèrent au loin l'atmosphère de leurs effroyables détonations. Après neuf heures de combat, la mort de l'amiral d'Opdam, qui sauta avec son vaisseau, et la supériorité manœuvrière des Anglais, décidèrent la défaite des Hollandais. Les Anglais, dans cette journée, combattirent pour la première fois en ligne, innovation due au duc d'York. Une vingtaine de navires hollandais furent pris ou brûlés ; le reste regagna, non

sans peine, les bas-fonds du Texel et de la Meuse, où leurs quilles plates leur permettaient de s'engager, sans que les vaisseaux anglais, construits différemment, pussent les suivre. L'Angleterre célébra sa victoire par une médaille qui portait cette exergue : *Quatuor maria vindico* (Je revendique les quatre mers).

L'énergique activité de Jean de Witt, et le retour de l'héroïque Ruyter, qui revenait de balayer la mer des Antilles, ranimèrent si promptement les Hollandais, que leur flotte remit à la voile au bout de deux mois. De Witt s'embarqua en personne avec Ruyter. Les vents et les flots semblèrent conjurés avec les ennemis de la Hollande : une tempête dispersa la flotte hollandaise, et brisa ou livra aux Anglais un assez grand nombre de navires. Rien ne put abattre la magnanime opiniâtreté de Jean de Witt. Il reprit la mer avec la flotte à peine ralliée, et alla jusqu'à l'embouchure de la Tamise présenter le combat aux Anglais, qui ne l'acceptèrent pas. Une épidémie meurtrière, qui désolait Londres, avait atteint la flotte britannique et balançait les succès que la mer avait accordés aux Anglais (août-octobre 1665).

Louis XIV n'eût certes pas vu volontiers l'Angleterre prendre dans la lutte une supériorité décidée, mais il n'était pas fâché de voir les deux flottes rivales s'affaiblir réciproquement, sans commettre dans leur choc sa marine renaissante. Il était d'ailleurs préoccupé en ce moment d'un immense intérêt personnel. Le cas en vue duquel il avait forgé tant de ressorts, préparé tant de combinaisons, était arrivé. Après avoir essuyé revers sur revers dans ses attaques contre le Portugal, l'Espagne, épuisée, ruinée, avait perdu son roi.

Les dernières années de Philippe IV avaient été bien

tristes : la longue série de malheurs qui avait rempli son règne avait fini par changer son insouciance en une sombre mélancolie. L'Espagne n'avait bien senti toute sa faiblesse qu'après la paix avec la France, comme un blessé qui ne sent la profondeur de ses blessures que lorsqu'il a cessé d'être soutenu par l'animation de la lutte. La monarchie de Charles-Quint, la monarchie des deux mondes, n'avait plus en face d'elle que le petit royaume de Portugal, et ne pouvait l'abattre. Plus de finances, plus de marine, plus d'armée. Les arsenaux étaient vides : les pirates barbaresques enlevaient les bâtiments espagnols en vue des ports désarmés. Le président du conseil des finances avait osé donner nettement l'avis de renoncer à la marine royale, faute de pouvoir l'entretenir. L'esprit militaire était complétement éteint dans les hautes classes; le marasme était partout; la solitude envahissait les campagnes incultes [1]. Ce ne fut que par des efforts inouïs que les conseils des Espagnes parvinrent, en 1663, à réunir une faible escadre et une armée de 20,000 hommes, pour la plupart étrangers. Cette armée alla se faire battre, à Ameyxial, par les Portugais renforcés de volontaires français et anglais, et dirigés par Schomberg, élève de Turenne (8 juin 1663). En 1664, les Portugais entamèrent à leur tour la frontière espagnole et y prirent plusieurs places. Philippe IV fit un effort désespéré, tira de Belgique, d'Italie, d'Allemagne, le plus qu'il put de soldats,

[1] Voy. sur la ruine de l'Espagne, le t. II de l'Espagne depuis Philippe II jusqu'aux Bourbons, par M. Ch. Weiss. L'auteur analyse très-bien toutes les causes de cette décadence : la grande propriété immobilisée par les majorats inaliénables et par la mainmorte ecclésiastique ; la *mesta* ou vaine pâture, mortelle à l'agriculture ; le préjugé contre l'industrie et le commerce ; le système d'impôts ; l'expatriation continue de l'élite de la nation pour l'Amérique et les possessions étrangères d'Europe, etc. — Voy. aussi Mignet, Succession d'Espagne, t. I, p. 514.

et jeta vingt-deux mille combattants sur le Portugal. Les Espagnols furent de nouveau complétement défaits à Villa-Viciosa (17 juin 1665). Le malheureux monarque laissa tomber la lettre qui lui annonçait cette fatale nouvelle, en s'écriant : *Dieu le veut!* Miné par le chagrin, il s'éteignit trois mois après (17 septembre 1665).

Il laissait un enfant chétif, qui semblait toujours prêt à rendre l'âme, sous la régence d'une mère incapable, Marie-Anne d'Autriche, que gouvernait un moine étranger, presque aussi incapable qu'elle, le jésuite Neidhard (Nithard ou Nidhardo), ancien précepteur de l'empereur Léopold, devenu confesseur de la reine d'Espagne. Philippe IV, par son testament, déclarait héritière de sa monarchie, à défaut de son fils Carlos (Charles II), sa seconde fille Marguerite, fiancée de l'empereur, la fille aînée, Marie-Thérèse, reine de France, étant exclue par sa renonciation.

Selon les prétentions de Louis XIV, non-seulement cette renonciation était nulle pour le cas où le petit roi Charles II viendrait à mourir, mais les droits de la reine de France étaient pleinement échus sur les provinces qui, d'après les coutumes, revenaient à la fille du premier lit de préférence au fils du second lit. Louis hésita s'il agirait immédiatement. Ayant échoué dans ses tentatives de médiation, il ne croyait pas devoir faire attendre davantage à la Hollande l'exécution du traité de 1662, et il jugea que le succès de ses desseins serait compromis s'il avait à combattre à la fois l'Angleterre, l'Espagne et probablement l'empereur. Colbert, dans l'intérêt du commerce et des manufactures, le détournait vivement d'engager sur-le-champ la guerre générale. Il résolut donc d'ajourner l'invasion de la Belgique jusqu'à ce qu'il eût

obligé l'Angleterre à la paix avec la Hollande : pour cela, il fallait passer par la guerre. La guerre fut déclarée aux Anglais le 26 janvier 1666, mais avec de singuliers ménagements. Louis fit entendre à Charles II que la nécessité de dégager sa parole le contraignait seule à cette extrémité, et garda une porte ouverte aux pourparlers. En même temps il entama des négociations avec l'Espagne, comme s'il eût espéré satisfaction par les voies pacifiques, et il déjoua, par la plus savante stratégie diplomatique, les projets du cabinet anglais, qui tâchait de se porter médiateur entre l'Espagne et le Portugal, et de former contre la France une ligue où l'Angleterre et l'Espagne eussent attiré l'empereur et le Portugal même. Le Portugal, tout au contraire, resserra ses liens avec la France par le mariage du roi Alphonse VI et d'une princesse française, mademoiselle de Nemours (mars 1666). La Suède repoussa la proposition de rompre avec la France, tandis que le Danemark, à l'instigation de Louis XIV, rompait avec l'Angleterre. L'empereur, tenu en respect par l'Alliance du Rhin, n'osa seconder activement les Anglais, et l'Espagne elle-même se laissa endormir par les propositions de l'ambassadeur français [1].

La mère du roi de France et la tante du nouveau roi d'Espagne, Anne d'Autriche, était morte sur ces entrefaites, le 20 janvier 1666; cette princesse avait fait de vains efforts pour s'entremettre entre son fils et sa maison : depuis longtemps elle n'avait plus d'influence sérieuse sur la politique de la France.

Dans l'automne de 1665, Louis avait commencé de remplir ses engagements envers la Hollande, en envoyant

[1] Mignet, Succession d'Espagne, t. Ier, part. II, sect. 3.

8,000 combattants joindre les troupes des Provinces-Unies contre l'évêque de Munster : ce prélat guerrier et turbulent, espèce de *condottiere* mitré, ayant des prétentions sur quelques places occupées par les Hollandais, avait levé une armée assez nombreuse avec l'argent de l'Angleterre, et s'était jeté sur les provinces d'Over-Yssel, de Drenthe et de Groningue, qu'il ravageait cruellement. Il invoqua en vain auprès du roi sa qualité de membre de l'Alliance du Rhin : les Français, réunis aux Hollandais et aux troupes des ducs de Lunebourg, le chassèrent des Provinces-Unies et le poursuivirent sur ses propres terres. L'électeur de Brandebourg, à l'instigation de Louis XIV, se déclara aussi pour la Hollande, et le belliqueux prélat fut réduit à déposer les armes (19 avril 1666).

Le traité de 1662 ne fut pas aussi bien exécuté sur mer que sur terre, et les Hollandais portèrent encore presque tout le poids de la guerre maritime dans la campagne de 1666; cependant les reproches que Louis XIV a essuyés des historiens à cet égard paraissent exagérés. Avant la fin de 1665, le roi avait instamment rappelé de la Méditerranée dans l'Océan la flotte que commandait le duc de Beaufort : si cet ordre ne fut point exécuté, c'est que, durant l'hiver, une escadre anglaise se montra dans la Méditerranée. Beaufort reçut l'injonction de combattre l'ennemi partout où il le rencontrerait. Il remit à la voile de Toulon au mois d'avril : les Anglais avaient repassé le détroit de Gibraltar. Beaufort eut avis alors d'attendre devant Lisbonne quelques bâtiments chargés de conduire de La Rochelle à Lisbonne la nouvelle reine de Portugal : on craignait que cette flotte ne fût interceptée par les Espagnols si l'on n'assurait son entrée dans le Tage. Louis XIV engagea les Hollandais d'attendre l'arrivée de

Beaufort sur la côte française du *Ponant*, avant de sortir de leurs ports; mais l'amiral Ruyter était déjà en mer quand cet avis fut adressé aux Etats Généraux. Ruyter avait sous ses ordres 83 navires de guerre, sans les brûlots et les petits yachts. Les Anglais, enorgueillis de leurs récents succès, divisèrent leurs forces: le prince Rupert, cousin de Charles II, alla, avec vingt et quelques voiles, au devant de la flotte française, que les Anglais croyaient près d'entrer dans la Manche, tandis qu'elle stationnait tranquillement à l'embouchure du Tage. Le gros de la flotte britannique, au nombre d'environ 70 voiles, se porta contre les Hollandais, sous le commandement de Monk. Un furieux choc eut lieu, le 11 juin, entre Dunkerque et Nord-Foreland. La nuit seule sépara les combattants. Les pertes étaient cruelles de part et d'autre; mais les Anglais avaient beaucoup plus souffert encore que leurs rivaux : les boulets ramés, redoutable invention de Jean de Witt, avaient fait de grands ravages sur leurs navires. Le combat se renouvela le lendemain; sur le soir, les Anglais, ne pouvant plus soutenir l'effort victorieux des Hollandais, se retirèrent vers leurs côtes, et brûlèrent ceux de leurs bâtiments qu'ils ne purent emmener. Ils regagnèrent péniblement l'entrée de la Tamise, en laissant échoué sur un banc de sable leur plus beau vaisseau, le *Prince-Royal*, de 92 canons, qui fut pris et brûlé après plusieurs autres. Dans la soirée du troisième jour, l'escadre du prince Rupert les rejoignit. Ils revinrent à la charge avec une obstination désespérée, et la quatrième journée fut la plus sanglante et longtemps la plus incertaine de toutes. Enfin, Ruyter ayant coupé la ligne anglaise et mis le corps de bataille entre deux feux, la flotte anglaise cessa de disputer la victoire. Un épais brouillard, qui fit perdre sa trace

au vainqueur, la sauva d'une entière destruction. Elle avait perdu au moins vingt-cinq grands navires, pris, brûlés ou coulés. Ce fut la plus terrible bataille navale qu'on eût jamais vue; elle couvrit Ruyter d'une gloire immortelle.

Les Anglais, aussi inébranlables que l'avaient été les Hollandais l'année précédente, firent de tels efforts pour réparer leur défaite, que Monk se retrouva en état de présenter de nouveau la bataille au bout de sept semaines (4 août). La flotte française n'avait pas encore paru. Cette fois, les savantes manœuvres de Ruyter et de ses lieutenants n'eurent pas un aussi heureux succès. Tandis que l'escadre du vice-amiral Tromp repoussait et poursuivait une des divisions anglaises, Ruyter, mal secondé par une autre escadre, dont les deux chefs venaient d'être tués, eut à supporter le choc de forces très-supérieures, et fut contraint de se retirer en faisant reculer, de temps à autre, par sa fière contenance, l'ennemi qui le suivait. Il dut probablement son salut à des volontaires français, qui, s'étant jetés dans des chaloupes, détournèrent un brûlot lancé contre son navire.

Cette journée, glorieuse pour les Anglais, qui avaient si vite effacé leur revers, ne leur donnait pourtant point un sérieux avantage : les Hollandais se furent bientôt ralliés, et la flotte anglaise leur refusa deux fois leur revanche en évitant le combat. Sur ces entrefaites, Beaufort arrivait enfin de Lisbonne à La Rochelle (23 août). La correspondance de Louis XIV prouve que l'amiral français n'avait nullement, comme on l'a prétendu, l'ordre d'éviter les Anglais, mais qu'il devait au contraire opérer sa jonction, sans plus de délai, avec la flotte hollandaise. Si cette jonction n'eut pas lieu, ce fut par la faute de Beaufort,

et non par la faute du roi : une maladie survenue à Ruyter y contribua beaucoup aussi. Les Hollandais, ne se sentant plus guidés par cette forte main, hésitèrent à s'avancer dans la Manche à la rencontre de leurs alliés, et Beaufort, arrivé à Dieppe avec une quarantaine de voiles, après avoir passé en vue de la flotte anglaise, que le vent empêcha de l'attaquer, apprit que la flotte hollandaise était au nord du Pas-de-Calais. Le roi lui manda de faire voile vers la Hollande ou de retourner à Brest, *selon la contenance des ennemis*. Beaufort regagna Brest après un vif engagement entre son arrière-garde et une escadre anglaise; un vaisseau français de 54 canons fut pris après une belle résistance; le reste de l'arrière-garde se dégagea bravement d'entre l'escadre ennemie, bien supérieure en nombre (commencement d'octobre) [1].

Ce petit échec avait été beaucoup plus que compensé d'avance par les succès des Françàis sur des mers lointaines. L'île Saint-Christophe, une des Petites-Antilles, était partagée entre deux colonies, française et anglaise. Les Anglais, qui étaient 6,000 contre moins de 2,000, ayant pris l'offensive contre des voisins plus aguerris qu'eux, avaient été complétement battus et chassés de l'île (avril 1666); puis, la lutte étant devenue générale dans cet archipel, les îles anglaises de Nièves, de Monserrat et d'Antigoa, étaient tombées au pouvoir des Français; les Anglais, de leur côté, avaient enlevé aux Français l'Acadie.

1 Voy. OEuvres de Louis XIV, t. II, Mémoires, p. 215-230 ; et t. V, p. 380-382-391 ; lettres des 23 juillet, 12 août et 20 octobre 1666. — Si la flotte française ne fut point attaquée à son premier passage, elle le fut au retour. Il n'y avait donc pas, comme l'a dit M. Eugène Sue, de convention secrète à ce sujet entre Charles II et Louis XIV. — Hist. de la Marine française, t. I, p. 211, 2e édit. — Sur les deux grandes batailles navales, Voy. la Vie de l'amiral Ruyter, t. I, p. 215-291. — Lingard, Hist. d'Angleterre, t. XII, ch. 2.

Louis rêvait de plus grandes et de plus prochaines conquêtes. L'année 1667 s'ouvrait : un an, dix-huit mois bientôt, s'étaient écoulés depuis la mort de son beau-père, et pourtant, détourné du but par une diversion qu'il n'avait pu prévenir, il n'avait encore revendiqué les droits de sa femme qu'en paroles : il perdait patience. La situation de l'Angleterre lui offrit une ouverture où il se précipita avec ardeur. Les pertes de la guerre n'avaient pas été les plus funestes pour la Grande-Bretagne : la peste en 1665, l'incendie en 1666, avaient terriblement désolé sa capitale ; les deux tiers de Londres avaient été réduits en cendres au mois de septembre dernier, et des richesses immenses avaient été anéanties [1]. Des tentatives de négociation avaient eu lieu durant l'hiver, avec peu de bonne volonté du côté de Jean de Witt, qui redoutait une paix destinée à rendre à Louis la liberté d'agir en Belgique. Au mois de février, un ambassadeur anglais vint à Paris pour débattre les préliminaires d'une conférence à ouvrir entre les diverses puissances belligérantes. Le roi fit entendre par Lionne à cet envoyé, qu'il s'engagerait à rendre les Petites-Antilles anglaises, ce que Charles II souhaitait vivement, si Charles promettait de ne rien faire pendant un an contre les intérêts de la France, en attendant qu'une alliance plus étroite pût s'établir entre les deux rois : c'était en réalité une trêve d'un an ; car Louis s'engageait par là implicitement à ne plus donner à la Hollande d'assistance, au moins offensive. Charles consentit à ce pacte secret (avril 1667). Louis, tout récemment encore, s'était pourtant fort indigné que les Etats Généraux lui soupçon-

[1] Cette catastrophe est la première cause de la régularité de construction qui étonne le voyageur dans Londres : la ville fut rebâtie presque en entier à une époque de goût symétrique et d'améliorations dans l'édilité et l'hygiène publique.

nassent l'intention de s'accommoder sans eux avec le roi d'Angleterre, et il avait autorisé son ambassadeur à conclure avec les États une nouvelle convention pour la jonction des flottes, convention qu'il n'avait plus aucun dessein d'exécuter. Il s'excusa probablement à ses propres yeux en se disant que les Hollandais ne couraient aucun péril, puisque les Anglais, dans leur détresse financière, armaient seulement cette année-là deux escadrilles de frégates légères, et qu'il ne concluait pas la paix sans ses alliés, puisque des conférences publiques allaient s'ouvrir à Breda entre la France, l'Angleterre et la Hollande, par la médiation de la Suède [1].

Au moment où il s'assurait ainsi de la neutralité anglaise, il venait de conclure avec le Portugal un traité offensif contre l'Espagne (31 mars 1667); pacte de guerre où les intérêts du commerce n'étaient point oubliés, et où les Français se trouvaient admis à tous les avantages commerciaux dont jouissaient les Anglais et les Hollandais. Le Portugal s'engageait à ne point faire de paix avec l'Espagne, et le roi de France s'engageait à payer au Portugal un subside d'un million 800,000 livres par an, jusqu'à ce qu'il déclarât lui-même la guerre à l'Espagne [2].

Louis n'avait rien négligé non plus pour s'assurer de l'Allemagne. Il ne réussit point, cependant, à faire proroger de nouveau l'Alliance du Rhin, qui s'était renouvelée de trois ans en trois ans. Les princes allemands ne redoutaient plus l'Autriche, hors d'état d'attenter à leurs libertés, et commençaient à craindre d'être absorbés par le redoutable allié qui les avait affranchis. Le faisceau formé

[1] OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 279 et suivantes; t. V, p. 299. — Mignet, t. II, p. 40-45.

[2] Dumont, Corps diplomatique, t. VII. p. 17.

en 1668 fut ainsi dissous ; mais Louis répara partiellement cet échec, en achetant un à un plusieurs des princes du Rhin : leurs craintes cédèrent à leur avidité. Le duc de Neubourg [1], les électeurs de Cologne et de Mayence, l'évêque de Munster enfin, malgré ses récents démêlés avec la France, promirent de fermer le passage aux troupes que l'empereur pourrait tenter d'envoyer dans les Pays-Bas catholiques, comme l'avait fait l'Alliance du Rhin en 1665, dans un moment où l'Espagne avait voulu renforcer ses garnisons de Belgique par des levées allemandes.

Dans le courant de 1666, Louis avait insinué à l'ambassadeur hollandais, Van-Beuningen, qu'il était disposé à tenir compte des appréhensions de la Hollande, et à s'accommoder des provinces les plus rapprochées de la France, en laissant les Hollandais s'étendre par compensation dans leur voisinage[2]. De Witt avait fait la sourde oreille, quoique la Hollande eût de justes griefs contre l'Espagne, qui, par dépit de n'avoir pu obtenir la garantie des Hollandais pour ses possessions, avait fourni des secours aux Anglais et à l'évêque de Munster. Louis, alors, n'avait plus songé qu'à endormir tout à la fois la Hollande et l'Espagne. Jusqu'au dernier moment, il sut détourner l'inepte camarilla espagnole de rien faire pour mettre la Belgique et la Franche-Comté en défense. Les cris du gouverneur-général Castel-Rodrigo, qui voyait venir l'orage, ne purent secouer l'apathie de la régente et de son confesseur.

1 La médiation de Louis XIV venait de terminer les longs débats qui duraient depuis 1610 entre les maisons de Brandebourg et de Neubourg pour la succession de Clèves. Brandebourg garda définitivement Clèves, La Mark et Ravensperg ; Neubourg eut Juliers et Berg.

2 OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 60.

Ces étranges héritiers de Charles-Quint et de Philippe II croyaient avoir tout fait en répondant aux réclamations de Louis XIV, que le feu roi avait défendu, par son testament, d'aliéner un seul village des Pays-Bas. Louis n'ayant point agi sur-le-champ, ils pensèrent qu'il n'agirait jamais. Leur impuissance, sans doute, était grande; mais leur torpeur fut plus grande encore. Le 1[er] mai 1667, Louis écrivait encore à son ambassadeur à Madrid une lettre rassurante pour l'Espagne; le 27 avril, il avait promis à la Hollande de ne rien entreprendre sans la prévenir. Le 8 mai, la foudre éclata. Louis signifia à la régente d'Espagne la résolution qu'il avait prise « de marcher en personne, à la fin de ce mois, à la tête de son armée, pour essayer de se mettre en possession de ce qui lui appartient dans les Pays-Bas, du chef de la reine, ou d'un équivalent. » Il offrait derechef de terminer le différend par un accommodement amiable à des conditions modérées, et, pourvu qu'on lui rendît justice, de défendre contre toute aggression le reste des États de son *frère* le roi d'Espagne. « Nous n'entendons pas, » disait-il enfin, « que la paix soit rompue de notre part par notre entrée « dans les Pays-Bas, quoique à main armée, puisque « nous n'y marcherons que pour tâcher de nous mettre « en possession de ce qui nous est usurpé. »

A cette lettre était joint un livre intitulé : *Traité des droits de la reine très-chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne*. Ce traité, rédigé par un secrétaire de Turenne, nomméDuhan, qui avait, dit-on, signalé le premier au roi l'existence du droit de dévolution, posait d'abord les prétentions de la reine Marie-Thérèse à la succession totale de la monarchie espagnole, si la ligne masculine s'éteignait, puis ses droits actuels sur plusieurs provinces,

à savoir le Brabant, Anvers, Malines, le Limbourg, la Haute-Gueldre, Namur, l'Artois [1], le Cambresis, comme soumis au droit de dévolution; le Hainaut, comme devant, en qualité de franc-alleu et d'après sa coutume, appartenir aux enfants du premier lit; le tiers de la Franche-Comté, régie par une loi qui admettait le partage égal entre les enfants; le quart du Luxembourg, dont la coutume admettait aussi tous les enfants à la succession, mais en donnant aux fils une part double de la part des filles.

La discussion de ces points de droit coutumier serait aujourd'hui assez fastidieuse : la conclusion du traité, ou plutôt du manifeste, transportait la question sur un autre terrain, et ce terrain était le vrai. « Le roi s'assure « que ces peuples (des Pays-Bas catholiques) n'oublie- « ront pas que les rois de France étaient leurs seigneurs « naturels avant même qu'il y eût des rois de Castille, et « qu'ils aimeront rentrer dans le sein de cette ancienne « patrie [2]. »

Le traité *des droits de la reine* fut envoyé à tous les princes et États de l'Europe. Le roi annonçait à la chrétienté l'invasion des Pays-Bas catholiques comme un simple *voyage*.

Le roi partit de Saint-Germain dès le 16 mai pour aller se mettre à la tête de l'armée. Tout était prêt. Les armements avaient marché de front avec les négociations. L'état militaire de la France avait été porté, peu à peu et à petit bruit, de 72,000 hommes à 125,000 : 1,600 canons avaient été fondus en France, beaucoup d'autres,

[1] Il restait encore à l'Espagne, en Artois, Aire et Saint-Omer.

[2] Mignet, Succession d'Espagne, t. II, p. 58-89.

achetés à l'étranger ; de grands magasins étaient préparés en Picardie, et 50,000 soldats attendaient le signal sur la frontière du Nord. L'ensemble des opérations devait être conduit par le maréchal-général Turenne : le roi avait dit à ce grand capitaine qu'il voulait apprendre sous lui *le métier de la guerre*[1]. L'armée active était divisée en trois corps très-inégaux : le principal corps, de 25,000 fantassins et 10,000 cavaliers, devait, sous le roi et Turenne, opérer dans le centre de la Belgique, entre la Meuse et la Lis. L'aile gauche, de 6,000 ou 7,000 fantassins et 2,000 chevaux, sous le maréchal d'Aumont, avait ordre d'agir entre la Lis et la mer. La droite, commandée par le lieutenant général Créqui, et forte de 3,500 cavaliers ou dragons et de 5,000 fantassins, dont 2,500 auxiliaires exigés du duc de Lorraine, était postée à Sierck, sur la Moselle, pour veiller aux mouvements de l'Allemagne et inquiéter le Luxembonrg.

Le roi arriva le 20 mai, à Amiens, où était le quartier général de Turenne. Le 24, les hostilités commencèrent par l'occupation d'Armentières, qu'un détachement enleva presque sans résistance : on avait surpris le commandant occupé à démolir ses fortifications, d'après l'ordre du gouverneur des Pays-Bas. Le gouverneur Castel-Rodrigo, sur la nouvelle de l'invasion française, faisait partout démanteler les places de second ordre, pour concentrer dans les plus considérables le peu qu'il avait de forces. Le principal corps d'armée, réuni à Amiens, Péronne et La Fère, se porta rapidement de la Somme et de l'Oise sur la Sambre, et, laissant sur sa gauche Cambrai, Valenciennes et Mons sans les attaquer, occupa Binch en passant, et ne

[1] Œuvres de Louis XIV, t. II, p. 431.

s'arrêta qu'à Charleroi. Castel-Rodrigo n'avait pas cru pouvoir garder cette clef du Brabant : il avait fait miner les nouvelles fortifications commencées par lui-même depuis deux ans, puis évacuer la place. L'avant-garde française y entra le 2 juin.

Les jeunes officiers criaient qu'il fallait marcher droit à Bruxelles, et abattre d'un seul coup le gouvernement espagnol des Pays-Bas; mais Turenne fit observer au roi que Castel-Rodrigo ne manquerait pas d'entasser dans sa capitale tout ce qu'il avait de ressources défensives, et que l'infanterie française, « composée la plupart de nouveaux soldats, pourrait se rebuter ou se ruiner par un siége de longue durée[1]. » On employa donc l'armée, pendant une quinzaine de jours, à relever les remparts de Charleroi, pour en faire une place d'armes au cœur de la Belgique, puis on tourna de la Sambre vers l'Escaut : on se saisit d'Ath en chemin, et, du 17 au 21 juin, on investit Tournai. Le maréchal d'Aumont rejoignit le roi et Turenne devant Tournai avec son petit corps d'armée, qui avait pris Bergues le 6 juin et Furnes le 12. Dès le 24, les Tournaisiens, voyant les assiégeants maîtres de la contrescarpe, s'ameutèrent, obligèrent leur faible garnison de se retirer dans la citadelle, et capitulèrent moyennant la conservation de leurs priviléges. La citadelle se rendit le lendemain. Le roi fit son entrée dans Tournai aux acclamations de cette antique cité, qui, tombée autrefois par la conquête sous la domination étrangère, n'avait pas oublié son origine ni ses vieilles affections françaises. Rien ne pouvait être plus populaire en France que la recouvrance de Tournai. La découverte du tombeau de

[1] OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 300.

Childeric (Hilderik), père du grand Clovis, avait tout récemment ravivé les traditions nationales sur ce berceau de l'empire des Francs [1].

Tournai pris, après quelques manœuvres destinées à détourner l'attention de l'ennemi, on se rabattit sur Douai. Le roi et Turenne, n'ayant point en tête d'adversaire qui pût tenir la campagne, opéraient à loisir, et préféraient aux coups d'éclat, aux pointes hardies, ces solides conquêtes de frontières qui se renouent immédiatement au corps de l'État et ne se reperdent plus guère. La tranchée fut ouverte devant Douai le 3 juillet, et les attaques furent menées avec une extrême vigueur. Vauban, qui avait révélé, dans les dernières années de la précédente guerre, un talent de premier ordre pour la conduite des siéges, dirigeait les travaux. A Douai, pas plus qu'à Tournai, les Espagnols n'avaient eu le temps de renforcer la garnison : les bourgeois de Douai se montraient d'abord beaucoup plus disposés à résister que n'avaient fait les Tournaisiens; mais leurs dispositions belliqueuses tombèrent, quand ils virent les Français, au bout de trois jours, en mesure de donner l'assaut au corps de la place. La ville et le fort de Scarpe, qui la couvrait du côté du nord, se rendirent le 6 juillet.

Quelques jours de repos furent accordés aux troupes, tandis qu'on réparait les fortifications de Douai; puis le corps du maréchal d'Aumont, renforcé par 8,000 hommes de l'armée royale, se porta en avant, et investit Courtrai le 14 juillet. La ville capitula le 16, et la citadelle, le 18. Le roi, sur ces entrefaites, amena la reine à Douai, à Or-

[1] Les précieux débris trouvés dans ce tombeau, en 1655, étaient passés entre les mains de l'électeur de Mayence, qui en fit hommage à Louis XIV en 1665. Voy. OEuvres de Louis XIV, t. V; Lettres particulières, p. 507.

chies, à Tournai, pour la montrer à ses nouveaux sujets : toutes les beautés de la cour accompagnaient Marie-Thérèse ; la magnificence et la galanterie de Versailles s'étalèrent au milieu de la guerre, devant les Flamands émerveillés. Les Douaisiens effacèrent le souvenir de leur résistance par le brillant accueil qu'ils firent à la reine.

L'intermède fut court : Louis rejoignit bientôt l'armée, qui, maîtresse du cours de la Lis par Courtrai, descendait l'Escaut et attaquait Oudenarde. Cette ville, écrasée par une artillerie formidable, se rendit en deux jours (31 juillet). La prise d'Oudenarde devait préparer celle de Dendermonde, place plus importante par sa position au confluent de l'Escaut et de la Dender, entre Gànd, Bruxelles et Anvers ; mais l'avant-garde royale, mal dirigée par le comte de Duras, n'arriva point assez tôt devant Dendermonde pour empêcher le comte de Marsin, envoyé de Bruxelles par Castel-Rodrigo, de se jeter dans la ville avec 1,800 soldats, et d'inonder les alentours en lâchant les écluses. C'était ce même Marsin qui avait été le lieutenant favori du grand Condé, et qui, exclu de l'amnistie de 1659 par Mazarin, était resté au service d'Espagne. La garnison était forte : l'inondation rendait les approches très-difficiles, et l'on manquait de bateaux et de canonnières pour fermer l'Escaut aux secours qui viendraient de Gand et d'Anvers. Turenne conseilla au roi de ne pas s'opiniâtrer à ce siége, qui eût pu consumer le reste de la campagne. Le 5 août, l'armée décampa, et tourna le dos à Gand et à Bruxelles. Des cris commençaient à s'élever contre cette *retraite :* ils cessèrent quand l'armée s'arrêta devant Lille (8-10 juillet).

Le siége de la grande cité wallonne était une entreprise bien autrement éclatante que l'attaque de Dendermonde, et

Louis XIV revendique, dans ses Mémoires, l'honneur de l'avoir personnellement conçue[1]. Lille renfermait 1,800 fantassins et 1,000 cavaliers d'élite, 2,000 *curlins*, milice provinciale presque aussi aguerrie que les troupes régulières, et, si l'on en doit croire les relations du temps, 15,000 habitants capables de porter les armes, ce qui semblerait établir que la population a peu varié depuis[2]. Le comte de Brouai, gouverneur de Lille, n'épargna rien pour exalter l'esprit municipal et pour réveiller l'attachement populaire en faveur de l'héritier des anciens ducs de Bourgogne. Il fit promener par les rues le portrait du petit roi Charles II, et demanda un nouveau serment à la bourgeoisie, qui jura en foule de mourir plutôt que de capituler. On plaça devant l'hôtel de ville un cheval de bois, avec une botte de foin et une inscription en mauvais vers, où l'on assurait que le cheval mangerait le foin avant que la ville se rendît.

Les assiégeants ne s'effrayèrent pas de cette excitation factice, et entamèrent une double ligne de contrevallation et de circonvallation. Le gouverneur avait envoyé prier le roi de choisir, pour son logis, la plus belle maison des environs, et de l'en avertir, afin qu'il défendît de tirer sur le quartier royal. Louis remercia Brouai de sa courtoisie, mais en lui déclarant que son quartier était dans tout son camp.

Les actes répondirent aux paroles : le roi passa les nuits au bivouac et la plupart des journées à la tranchée, prêt à repousser en personne les sorties. Un jour, en visitant la tranchée, il poussa jusqu'à un endroit fort exposé au feu

[1] Œuvres de Louis XIV, t. II, p. 431.

[2] La population de la ville, du moins; car il s'est entassé dans la banlieue une grande masse d'hommes.

des assiégés : les courtisans le pressaient de se retirer; il hésitait. Le vieux duc de Charost, un de ses capitaines des gardes, s'approcha de son oreille : — « Sire, » lui dit-il, « le vin est tiré, il faut le boire. » Louis acheva sa promenade sans presser le pas, et sut gré à Charost d'avoir préféré son honneur à sa vie [1].

La présence du roi animait les troupes à supporter des privations causées par l'inexpérience de Louvois, qui avait mal combiné le service des vivres, et par la valetaille que traînaient après eux les courtisans, foule parasite qui contribuait à épuiser les approvisionnements destinés aux gens de guerre. Turenne, très-paternel envers les soldats, mais assez rude avec les généraux et les ministres, adressa au jeune secrétaire d'État de la guerre une admonestation qui laissa une longue rancune dans le cœur de Louvois et de son père Letellier [2].

Les lignes furent cependant achevées dès le 18 août ; le maréchal d'Aumont couvrait le siége et observait les mouvements des Espagnols, qui rassemblaient des troupes à Alost et à Ypres pour tâcher de troubler le siége. Le 18 au soir, la tranchée avait été ouverte. Le 21, une batterie de 24 pièces de gros calibre commença de jouer, et démonta presque toutes les pièces qui défendaient la porte de Fives et les dehors voisins. Le 23, le marquis de Créqui arriva des bords de la Moselle avec son petit corps d'armée. Rien ne remuant du côté de l'Allemagne, on avait cru pouvoir réunir toutes les forces actives afin d'assurer le succès de l'entreprise. Dans la nuit du 24 au 25, la contrescarpe fut emportée, et l'on y logea vingt-deux pièces

1 Mém. de Choisi, ap. collect. Michaud, 3e sér. t. VI.

2 Analyse de la campagne de 1667, par le général Grimoard, dans les OEuvres de Louis XIV, t. III, p. 74.

de 24. La nuit du 26 au 27, on enleva deux demi-lunes, et l'on attacha le mineur au corps de la place.

Depuis plusieurs jours, l'épouvante régnait dans la ville, et, dès le 22, les bourgeois, démentant les bravades qu'on leur avait suggérées, avaient signifié au gouverneur qu'ils capituleraient s'ils n'étaient secourus le 27. Les gens des métiers avaient répondu avec une extrême froideur aux exhortations des chefs espagnols, et ne s'étaient armés, au nombre de 8,000, que lentement et de mauvaise grâce. Dès la nuit même où les Français gagnèrent le pied du rempart, le peuple se porta en tumulte à l'hôtel de ville, et exigea communication des lettres par lesquelles le gouverneur général des Pays-Bas promettait secours au gouverneur de Lille. Le secours n'était annoncé que pour le 10 septembre. Le peuple n'en voulut pas entendre davantage, et fit cesser sur-le-champ le feu des remparts. Le gouverneur avait jugé impossible de comprimer ce mouvement : il envoya des députés au roi pour offrir de se rendre sous quatre jours à défaut de secours ; le roi exigea qu'il se rendît le jour même. Le soir, une porte de la ville fut remise aux Français ; le lendemain, 28 août au matin, la garnison sortit avec les honneurs de la guerre, et le roi fit son entrée dans Lille.

Toute la Flandre wallonne était redevenue française au prix de moins d'efforts et de sang qu'il n'en eût coûté, au moyen âge, pour forcer une seule de ses places. C'est qu'il ne s'était rencontré là aucun grand intérêt, aucune grande idée, qui pût porter les populations à refuser de rentrer dans le giron de la mère-patrie. Ce sont là les seules bonnes et légitimes conquêtes, celles qui tombent dans la main du conquérant comme des fruits mûrs, celles qui peuvent bien transgresser les lois politiques forgées

par les hommes, mais qui sont conformes aux lois de la Providence et qui réalisent le principe des nationalités, loin de le violer.

Le comte de Marsin, mestre de camp général des troupes espagnoles, était à Ypres depuis le 25 août avec une douzaine de mille hommes, dont deux tiers de cavalerie, et n'avait ni le temps, ni la force d'essayer de sauver Lille. Le roi et Turenne, dès le 27, conçurent l'espoir de lui couper le retour sur Gand et sur Bruxelles. Le lieutenant général Créqui, dont la cavalerie avait été postée sur la Lis, entre Lille et Ypres, eut ordre de se porter rapidement entre le canal de Bruges et le canal du Sas-de-Gand. Le 28 août, toute l'armée suivit le corps de Créqui. Marsin, en apprenant la perte de Lille, avait envoyé le peu qu'il avait d'infanterie à Dixmuyde, Nieuport et Ostende, et s'était dirigé en toute hâte, avec 8,000 chevaux, sur Gand par Bruges. Le 31 août, au point du jour, il rencontra l'avant-garde française qui lui barrait la route de Gand. Informé que le gros de l'armée royale n'était pas loin, il voulut se replier sur Bruges. Il n'en eut pas le temps : chargé avec une irrésistible impétuosité, il fut enfoncé, renversé, mis en pleine déroute; une partie de ses escadrons furent poursuivis jusqu'au bord de la mer, sur le territoire de la Flandre hollandaise; le reste fut chassé jusqu'aux portes de Bruges : 2,000 cavaliers furent tués, pris ou dispersés.

Le 1er septembre, toute l'armée française se trouva réunie devant les murs de Gand. Plusieurs généraux pressaient le roi de mettre à profit la défaite de Marsin pour attaquer cette grande cité; mais l'armée était très-fatiguée de tant de travaux et de marches, et surtout du mauvais temps : les grandes pluies avaient commencé pendant le

siége de Lille, et ne discontinuaient pas ; l'infanterie était fort diminuée par les garnisons des nouvelles conquêtes, et l'on n'était pas sûr que les villes de langue flamande cédassent aussi facilement que les villes de langue française, bien que l'exemple de Dunkerque fût de bon augure à cet égard. Des considérations politiques agissaient aussi sur l'esprit du roi : Louis désirait encore ménager la Hollande, et surtout mûrissait de vastes projets secrets qui pouvaient, jusqu'à un certain point, retenir ses armes. Il résolut de ne plus rien tenter d'important cette année, et de se fortifier seulement dans les positions prises. Dès le 2 septembre, il repartit pour Saint-Germain, laissant l'armée à Turenne.

Le maréchal-général fut cependant obligé de faire encore une entreprise après le départ du roi. Le gouverneur des Pays-Bas ayant jeté une garnison dans Alost, afin de couvrir Bruxelles et d'inquiéter les garnisons françaises, Turenne alla, le 11 septembre, assaillir Alost de vive force : la résistance fut meurtrière, mais courte, et les Espagnols, sur le point d'être emportés d'assaut, capitulèrent dès le lendemain. Turenne rasa les fortifications d'Alost, et ne pouvant, à cause du mauvais temps, s'établir sur le canal de Bruxelles à Anvers, occupa les villes et les bourgs de la Dender jusqu'à la fin d'octobre, puis répartit l'armée en quartiers d'hiver le 1er novembre[1].

L'invasion de la Belgique avait soulevé une vive agitation dans tous les cabinets de l'Europe, et les évolutions de la diplomatie n'avaient pas été moins actives ni moins

[1] La Campagne Royale ès-années 1667-1668, Paris, 1668, in-18. — Pellisson, Hist. de Louis XIV, t. II, liv. v. — Œuvres de Louis XIV, t. II, p. 296-314 ; t. III, p. 31-87.

compliquées durant cette courte campagne, que les marches et les contre-marches de la stratégie.

Le gouvernement espagnol, à la première nouvelle de l'attaque, s'était résigné à l'abandon de ses vaines prétentions sur le Portugal, pour concentrer ses efforts dans la défense des Pays-Bas. C'était un peu tard! Impossible d'augmenter les impôts sur l'Espagne ou sur les possessions d'Italie; quant au tribut annuel de l'Amérique, cette unique ressource de la détresse castillane, on n'attendait les galions qu'à la fin de l'année. « On essaya de sauver la monarchie par souscription [1]. » L'appel ne fut point entendu. La nation se souciait peu de ces Pays-Bas, de ces possessions étrangères, qui l'avaient ruinée. A peine lui restait-il quelque souci d'elle-même. Presque personne ne paya ni ne s'enrôla. Le gouvernement fut réduit à opérer un nouveau retranchement sur les rentes, c'est-à-dire à faire banqueroute des trois quarts.

Accablée de son impuissance, l'Espagne, en jetant sa déclaration de guerre à un rival qui prétendait lui enlever ses provinces sans rompre la paix (14 juillet), appela toute l'Europe à son aide. Tout le monde négocia, mais personne ne se trouva en mesure ou en volonté de combattre pour elle. Elle s'était hâtée de signer un traité de commerce avec l'Angleterre [2] : Charles Stuart ne lui en refusa pas moins l'autorisation de lever des soldats dans ses États. Elle invoqua l'empereur et l'Empire en faveur du *cercle de Bourgogne*. Louis XIV l'avait prévenue auprès de la diète

1 Mignet, Succession d'Espagne, t. II, p. 121-137.

2 Ce traité accordait aux Anglais les mêmes droits qu'aux Hollandais, particulièrement le droit de tiers pavillon entre l'Espagne et les Indes orientales. Voy. Dumont, t. VII, p. 27.

germanique : le roi de France avait promis de ne pas soustraire à la dépendance de l'Empire les places qu'il prendrait dans le cercle de Bourgogne, qui comprenait la Franche-Comté et la Belgique, moins la Flandre, et il avait requis la diète, de son côté, d'observer le traité de Westphalie en empêchant l'envoi de troupes allemandes au secours des Espagnols ; même communication avait été adressée à l'empereur. Léopold, timide et peu actif d'ailleurs, ne put engager la diète qu'à offrir sa médiation : la diète ne voulut point garantir aux Espagnols le cercle de Bourgogne. Léopold, pour son compte personnel, ne bougea pas ; il n'avait pas 20,000 soldats sur pied, et il n'osa même point faire de recrues sur ses propres terres, de peur d'offenser le roi [1].

Le gouverneur des Pays-Bas se tourna vers le Nord : il essaya d'entraîner l'électeur de Brandebourg, et, par lui, les princes de la Basse-Saxe. Les princes protestants de l'Allemagne septentrionale, ainsi que la Suède, étaient mécontents du patronage trop peu déguisé que Louis XIV accordait aux intérêts catholiques dans l'Empire et de son intervention continuelle dans les affaires germaniques : le projet d'établir un prince français sur le trône de Pologne les inquiétait fort. Sur ces entrefaites, la mort de l'habile reine de Pologne, principal appui de ce projet, en rendit le succès plus que douteux. Louis XIV jugea nécessaire d'y renoncer, et offrit aux princes allemands de

[1] Il y a des détails très-piquants à ce sujet dans les négociations entre les cabinets de France et d'Autriche. « Le roi, » écrivait plaisamment le ministre Lionne à l'ambassadeur Grémonville, « le roi vous trouve le ministre de la terre le plus effronté (et en cela Sa Majesté vous donne la plus grande louange que vous puissiez désirer), de vous être mis en tête d'empêcher, par vos persuasions et par vos menaces, qu'un empereur, successeur de tous les Césars, n'ose pas faire des recrues à ses troupes. » Voy. Mignet, t. II, p. 248.

soutenir la candidature d'un d'entre eux, du duc de Neubourg, si le roi Jean-Casimir persistait dans la pensée d'abdiquer [1]. L'électeur de Brandebourg parut alors se rapprocher du roi, mais peu sincèrement, et continua de négocier en même temps à Paris et à Bruxelles, se contentant toutefois de rester en observation et de se réserver.

Le gouverneur des Pays-Bas avait agi plus instamment encore auprès de la Hollande, qui s'empressa de demander au roi à quelles conditions il consentirait à traiter avec les Espagnols. Louis ne se pressa pas de répondre. L'ambassadeur Van-Beuningen, alors, l'assura que, s'il se contentait d'une partie des Pays-Bas éloignée des frontières hollandaises, les Provinces-Unies se joindraient à lui pour forcer les Espagnols à céder. C'était ce que le roi avait proposé l'année précédente. Louis répliqua, de son camp devant Douai (4 juillet), qu'il se contenterait de la Franche-Comté, du Luxembourg, du Cambresis, de Saint-Omer, Aire, Bergues, Charleroi, Tournai et Douai. Les Hollandais se récrièrent. De Witt déclara à l'ambassadeur français qu'il ne pourrait soutenir les prétentions du roi, à moins que Louis ne les modérât et ne s'engageât, en cas de mort du roi d'Espagne, à reprendre l'ancien projet d'ériger le reste de la Belgique en république, la part de la Hollande faite, ou à partager toute la Belgique, si le premier plan échouait. Louis différa de répondre positivement.

[1] Il abdiqua, en effet, le 16 septembre 1668, et se retira en France, où on lui donna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il eut pour successeur, non pas le duc de Neubourg, mais Michel Wiesnowiski, pauvre et obscur gentilhomme élu par l'esprit de faction à cause de sa nullité même, et dont le règne fut une honte et une ruine pour la Pologne.

Pendant ce temps, les négociations entamées à Breda entre la Hollande et ses alliés, d'une part, et l'Angleterre de l'autre, touchaient à leur conclusion. Les difficultés étaient assez grandes de la part de l'Angleterre. De Witt les trancha par un coup d'éclat. Il savait que les Anglais avaient peu de forces à la mer. Il lança Ruyter et son frère Corneille de Witt, avec soixante-dix vaisseaux ou frégates et seize brûlots, droit à la Tamise, dont il avait sondé les passes en personne l'année précédente (4 juin 1667). Les Hollandais s'emparèrent du fort de Sheerness, forcèrent l'entrée de la rivière de Chatham, y prirent ou brûlèrent un grand nombre de vaisseaux de guerre, détruisirent ou enlevèrent les magasins de la marine, remontèrent la Tamise jusqu'à Gravesend, et restèrent maîtres pendant plusieurs semaines de l'embouchure du grand fleuve britannique.

L'Angleterre ploya sous ce coup si humiliant pour son orgueil : la paix fut signée le 31 juillet. Il y eut trois actes différents. Par le premier, la France et l'Angleterre se rendirent ce qu'elles s'étaient enlevé en Amérique[1]. Par le second, l'Angleterre et la Hollande convinrent de garder chacune ce qu'elles s'étaient pris, en colonies, comptoirs, navires et marchandises : les Anglais conservèrent la meilleure partie des possessions hollandaises de l'Amérique septentrionale, c'est-à-dire New-York et New-Jersey; les Hollandais gardèrent l'Ile de Pulo-Ron, dans les Moluques, et Surinam. La question de pavillon fut réglée dans les mêmes termes que lors du traité avec Cromwell, les Hollandais s'obligeant à saluer le pavillon

[1] Outre l'Acadie, nommée dans le traité, les Anglais rendirent Cayenne, dont ils venaient de s'emparer au moment où l'on traita. V. les actes dans Dumont, t. VII, p. 44 et suivantes.

anglais, de flotte à flotte, *dans les mers britanniques*, et se réservant implicitement l'égalité ailleurs. Un troisième traité réconcilia l'Angleterre et le Danemark.

Il semblait que les Provinces-Unies eussent pu tirer plus de fruit de leurs glorieux succès ; mais de Witt et ses amis n'avaient pas cru devoir résister plus longtemps aux cris du commerce, qui réclamait la paix sur les mers, et avaient eu hâte eux-mêmes d'en finir avec l'Angleterre pour pouvoir se tourner tout entiers vers la Belgique. C'était d'ailleurs pour leur parti une grande victoire que de n'avoir point accordé à la maison de Stuart le rétablissement de la maison de Nassau. L'année précédente, après l'échec naval du mois d'août, le parti orangiste s'était vivement agité, et de Witt, pour enlever à ses adversaires un instrument qui menaçait de devenir bientôt un chef redoutable, avait été obligé de faire lui-même adopter le jeune prince d'Orange, Guillaume III, par la province de Hollande, comme enfant de l'État, et de se charger de son éducation politique. Fortifié maintenant par la manière glorieuse dont il avait terminé la guerre, il réussit à faire arrêter par les États de Hollande que le stathoudérat ne serait jamais rétabli dans cette province, et que, s'il l'était dans quelqu'une des autres, il serait incompatible avec la charge de capitaine-général des Provinces-Unies (15 août). On fit jurer ce décret au jeune prince comme à tous les fonctionnaires de la république, et on lui laissa espérer à ce prix qu'on l'introduirait dans le conseil d'État à vingt ans et qu'on le ferait capitaine-général à vingt-deux[1].

Aussitôt après la paix, l'Angleterre offrit sa médiation

[1] Mignet, Succession d'Espagne, t. I, p. 485. — Pellisson, t. III, l. VIII. — La Neuville (Ad. Baillet), Hist. de Hollande, t. III, p. 306.

à la France et à l'Espagne. Le nouveau pape Clément IX (Jules Rospigliosi), élu le 20 juin en remplacement d'Alexandre VII, avait fait une pareille offre, et la Suède, aussi. La diète de Ratisbonne avait arrêté l'envoi d'ambassadeurs vers les cours belligérantes. Louis XIV ne repoussa aucune de ces propositions, et montra des dispositions conciliantes. Il présenta aux Provinces-Unies et à l'empereur la prompte fin de son voyage aux Pays-Bas comme une preuve de sa modération, et annonça, le 29 septembre, à l'ambassadeur hollandais, qu'il acceptait de nouvelles propositions formulées par Jean de Witt, c'est-à-dire l'engagement éventuel pour le cas de mort du roi d'Espagne, et, quant à présent, l'alternative entre la cession des places qu'il avait conquises, et la cession du Luxembourg, du Cambresis, d'Aire et de Saint-Omer. Le roi ajoutait seulement, dans ce dernier cas, Douai, Bergues et Furnes : Charleroi serait démantelé. Ces prétentions, amoindries, tandis que les conquêtes s'étaient accrues, n'avaient rien que de fort modeste. Il était entendu que l'Espagne reconnaîtrait le roi de Portugal, et accepterait avant la fin de mars 1668 : sinon, la Hollande s'unirait au roi contre elle. Louis accorda une trêve de trois mois au gouverneur des Pays-Bas catholiques (octobre — décembre 1667[1]).

Tous les cabinets de l'Europe, un seul excepté, ignoraient le secret de la modération du jeune conquérant. C'était la grandeur même de son ambition qui le rendait modéré. La Belgique et la Franche-Comté, qui eussent suffi à la France, ne lui suffisaient point! Voyant la couronne d'Espagne sur la tête d'un frêle enfant toujours

[1] OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 437 et suivantes. — Mignet, t. II, p. 492.

prêt à rendre le faible souffle qui l'animait, il songeait à s'assurer la moitié de la monarchie espagnole. Le petit Charles II mort, il ne restait d'autres héritiers légitimes de Philippe IV que la reine de France et l'impératrice, sa sœur cadette, mariée en 1666. Louis XIV, au commencement de 1667, avait proposé à l'empereur de régler d'avance entre eux deux le partage éventuel du grand héritage. Léopold refusa d'abord, mais faiblement, sans autre motif que la peur de fâcher la cour d'Espagne si elle avait vent de l'affaire : il sentait l'impossibilité de maintenir en principe, au profit de sa femme, la renonciation de la reine de France; cette ouverture amiable contribua à l'empêcher de se mettre en mesure d'intervenir en Belgique. Louis, de son côté, affecta de vouloir complaire à l'empereur en ne poussant pas ses avantages jusqu'au bout. Après le retour du roi à Saint Germain, le résident de l'empereur en France insinua qu'on pourrait renouer (8 octobre 1667). Les avances de l'agent autrichien furent vivement accueillies, et les négociations furent rouvertes et conduites à Vienne, avec une dextérité et une vigueur extraordinaires, par l'ambassadeur français Grémonville[1]. La supériorité des diplomates français de ce siècle sur la plupart des diplomates étrangers est quelque chose de bien frappant ; ce n'est pas seulement par le talent, c'est surtout par la force morale qu'ils les surpassent; d'un côté, l'intérêt personnel, sous la forme la plus grossière et la plus déhontée, compromet ou trahit sans cesse les intérêts d'État confiés à l'agent politique; de l'autre côté, la personnalité de l'agent s'identifie passionnément avec l'œuvre entre-

[1] Cette négociation est vraiment un modèle *classique* pour l'instruction des diplomates : elle est largement développée dans Mignet, t. II, p. 330-440.

prise, et son dévouement à l'État et au prince est sans réserve : leur gloire est sa gloire, et il n'attend que d'eux sa récompense. Heureuse la France, si l'admirable école de politiques et de guerriers qu'elle possédait n'eût été employée qu'à servir un système vraiment national !

Le 19 janvier 1668, un traité secret fut signé à Vienne entre le roi et l'empereur : Louis y renouvelait la promesse qu'il avait faite aux Hollandais, quant à sa *satisfaction* actuelle. Si l'Espagne n'accordait pas cette satisfaction avant le 15 mars, l'empereur s'interdisait de secourir les Pays-Bas catholiques ; il se réservait de secourir les autres possessions espagnoles sans rompre avec le roi. Si le roi d'Espagne meurt sans enfants et que l'empereur et le roi ou leurs héritiers lui survivent, le roi ou ses ayants droit auront la Belgique, la Franche-Comté, la Navarre, Rosas en Catalogne, les présides d'Afrique (Oran, Melilla, Ceuta, etc.), les Deux-Siciles et les Philippines ; l'empereur aura l'Espagne, moins la Navarre et Rosas, avec le Milanais, les présides de Toscane, les Baléares, la Sardaigne, les Canaries et toutes les Indes-Occidentales. Le traité sera valable tant que le roi d'Espagne, Charles II, n'aura pas un enfant de six ans [1].

C'étaient là, sans doute, de brillantes espérances : en admettant que la succession espagnole dût suivre les lois ordinaires de l'hérédité, il était naturel que Louis XIV revendiquât sa part, afin d'empêcher la maison d'Autriche de ressaisir son ancienne prépondérance en réunissant toute sa puissance sur une seule tête, et, pourtant, c'était une première déviation de la vraie politique française. Mieux eût valu, dans le présent, la Belgique, même

[1] Voy. Mignet, t. II, p. 441 et suivantes.

incomplète, et la Franche-Comté, que l'espoir de la moitié d'un empire hypothéqué sur la mort d'autrui et sur l'inconnu! Mieux eût valu, dans l'avenir, renoncer à un agrandissement arbitraire, et, au lieu de disposer de l'Espagne sans son aveu, la pousser, le cas échéant, à exclure les étrangers, à remplacer sa dynastie éteinte par quelque branche bâtarde ou par quelque grand de Castille, pensée qui circulait au delà des Pyrenées. On ne peut pourtant pas trop faire un crime à Louis XIV d'avoir agi comme il le fit : ceci était trop loin de l'ordre d'idées dynastiques où il se trouvait engagé; mais, malheureusement, le traité secret de partage n'était pas encore, comme on le verra, le dernier mot de son ambition.

Le traité fut suivi d'une concession importante faite par le roi à l'empereur. Louis prorogea jusqu'au 15 mai le délai fixé aux Espagnols pour accepter ses conditions, et promit à Léopold de ne point augmenter ses prétentions immédiates, quels que fussent, jusqu'à cette date, les événements de la campagne qui allait s'ouvrir.

Une autre négociation, non moins considérable et destinée à produire des résultats plus immédiats, avait marché en Hollande parallèlement aux pourparlers de Vienne.

Aussitôt après la paix conclue avec l'Angleterre, la Hollande, redevenue maîtresse de ses mouvements, avait manifesté d'une façon fort claire envers la France des dispositions malveillantes, qui ne tenaient pas seulement à l'invasion de la Belgique, mais encore et surtout au nouveau tarif dont Colbert venait de frapper les marchandises étrangères [1]. Elle avait maintenu quarante vaisseaux à flot

[1] Voy. notre t. XIV, p. 692.

et décrété la levée de 25,000 soldats, et l'ambassadeur Van-Beuningen avait parlé ouvertement à Lionne d'une coalition défensive contre la France, si le roi ne modérait pas ses exigences. Louis, en effet, comme on l'a vu, se modéra, puisqu'il accepta presque complétement les bases posées par Jean de Witt. Il fut fort étonné et irrité que son acceptation ne fût point accueillie avec empressement en Hollande, et qu'on prétendît lui imposer en outre la renonciation de sa femme à la succession d'Espagne (octobre 1667). De Witt ne dirigeait pas toujours à son gré les régences des villes hollandaises, pouvoir plus réel au fond que les États-Généraux dans ce gouvernement fédératif, et lui-même d'ailleurs n'était point inébranlable dans le système de l'alliance française. Pendant la campagne de Flandre, le gouverneur des Pays-Bas catholiques ayant offert aux Provinces-Unies de leur remettre en dépôt Bruges, Ostende et d'autres places, à condition d'un prêt considérable et d'un secours de troupes qui seraient censées licenciées du service de Hollande, l'affaire avait manqué, non par le refus de Jean de Witt, mais seulement parce que le gouverneur espagnol n'avait point insisté en voyant les Français s'arrêter après la prise de Lille.

De Witt, pourtant, tâcha de calmer le roi et de trouver quelque moyen terme entre les prétentions françaises et les défiances hollandaises; mais la question fut bientôt transportée sur un autre terrain par l'intervention de la diplomatie anglaise.

Louis XIV, immédiatement après la paix de Breda, avait expédié à Londres un ambassadeur chargé de proposer à Charles II une alliance offensive contre l'Espagne, et de lui offrir pour appâts la promesse d'un traité de

commerce, l'abandon de l'Amérique espagnole aux armes anglaises, l'assistance, au besoin, contre ses sujets rebelles, enfin des subsides, et jusqu'à la cession d'une place maritime en Flandre, s'il consentait à ce que la Belgique devînt française (septembre 1667) [1]. Ceci se passait avant que la grande négociation de partage fût rouverte avec l'empereur.

Charles II, toujours aux expédients, inclinait personnellement à se lier avec Louis XIV, dont il appréciait la *libéralité ;* mais, autour de lui, dans son parlement, dans son conseil même, la vieille jalousie contre la France prédominait. Charles n'accepta point : il offrit seulement à Louis de *vendre* la prolongation de sa neutralité pendant une seconde année, puis fit à son tour des ouvertures, non contre l'Espagne, mais contre la Hollande. Il était animé d'un vif ressentiment contre les républicains hollandais, qui l'avaient autrefois traité avec fort peu d'égards pendant son exil, et l'affront qu'il venait de recevoir par l'invasion de la Tamise l'avait ulcéré contre Jean de Witt [2] (décembre 1667). Il n'avait pourtant en réalité aucun parti pris.

Louis XIV, malgré ses griefs, ne consentit point à rompre avec la Hollande, tant qu'elle n'aurait pas violé le pacte de 1662.

Charles II n'avait pas même attendu la réponse de Louis pour se retourner vers la Hollande; il avait entretenu avec la France et les Provinces-Unies une double négociation, sans peut-être bien savoir lui-même qui des deux il trom-

[1] Lionne avait conseillé au roi d'offrir Ostende et Nieuport, ce qui a lieu d'étonner de la part d'un si habile politique. Voy. Mignet, t. II, p. 507.

[2] Voy. les curieux détails que donnent les Mémoires de Gourville; ap. collection Michaud, 3e série, t. V, p. 544.

perait. Les agents hollandais en Angleterre, depuis la paix, n'avaient cessé de presser Charles de se joindre à la Hollande pour s'interposer entre la France et l'Espagne, et Charles avait répondu à leurs instances en dépêchant à La Haie, au mois de décembre, un diplomate très-hostile aux intérêts français, sir William Temple, qui alla jusqu'à proposer à Jean de Witt une alliance offensive entre l'Angleterre et la Hollande pour protéger la Belgique. De Witt parut peu disposé à un parti aussi extrême, et plus enclin à une alliance défensive. Temple alla chercher des pleins pouvoirs à Londres, les rapporta dans les premiers jours de janvier, et engagea dans les pourparlers l'ambassadeur de Suède en Hollande. Le 23 janvier 1668, un traité fut signé à La Haie entre l'ambassadeur anglais et les sept *commissaires des affaires secrètes* présidés par le grand pensionnaire de Hollande. L'Angleterre et la Hollande y conviennent de demander au roi de France, 1° de s'obliger à la paix avec l'Espagne, pourvu qu'elle lui cède les places qu'il a conquises ou l'équivalent déjà réclamé par lui-même; 2° d'accorder trêve aux Pays-Bas catholiques jusqu'à la fin de mai. L'Angleterre et la Hollande s'engagent à faire avoir au roi de France la satisfaction ci-dessus dite. Moyennant cet engagement, elles disposeront le roi de France à ne plus porter ses armes aux Pays-Bas et à se reposer sur elles du soin d'obliger l'Espagne à céder. La paix qui se conclura entre la France et l'Espagne sera garantie tant par l'Angleterre et les Provinces-Unies que par l'empereur et par tous les autres rois et princes voisins, avec obligation d'armement général contre celle des deux parties qui enfreindrait la paix.

Les conventions avaient été habilement formulées par

de Witt : Louis XIV n'avait point à se plaindre, au moins en ce sens, qu'on accordait ce qu'il avait demandé, et qu'on ne réclamait plus la renonciation de la reine; mais, en même temps, on l'enlaçait de manière à lui interdire toute nouvelle entreprise, au moins tant que vivrait le roi d'Espagne.

Par articles secrets, l'Angleterre et la Hollande convenaient de faire la guerre à Louis XIV, s'il se dédisait, et prétendaient l'obliger à faire la paix, sans y comprendre le Portugal, dans le cas où l'Espagne s'obstinerait sur ce point.

Le même jour, l'ambassadeur de Suède en Hollande adhéra à l'alliance anglo-batave; fait grave, et qui semblait déplacer les bases de la politique européenne, fondée depuis quarante ans sur l'union de la France et de la Suède[1].

La nouvelle du traité de La Haie trouva Louis XIV prêt à monter à cheval pour rentrer en campagne. Le gouverneur des Pays-Bas catholiques ne s'était pas soucié de la nouvelle trêve que sollicitaient pour lui les puissances médiatrices, et avait prétendu que l'hiver lui donnerait bien cette trêve malgré les Français. Louis XIV préparait à cette bravade une foudroyante réponse. Sans connaître encore ce qui s'était passé à La Haie, il venait d'adresser au pape, au roi d'Angleterre, aux princes allemands, à la Suède, la même promesse qu'à l'empereur, c'est-à-dire la promesse de ne pas augmenter ses prétentions, quel que fût le succès de ses armes; mais il n'était nullement disposé à laisser à d'autres le soin de contraindre l'Espagne.

[1] Mignet, t. II, p. 495-557. — OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 326, 360, 437 et suivantes. — La Neuville, t. III, p. 315.

Seulement il s'apprêtait, cette fois, à porter ses coups ailleurs qu'en Belgique, moins encore par ménagement pour la Hollande et les princes allemands du Bas-Rhin, que par l'espoir d'un succès plus éclatant et surtout plus rapide. Les ministres, qui désiraient faire équilibre à l'influence de Turenne, en rappelant sur la scène le grand Condé, tenu à l'écart depuis son retour d'exil, avaient contribué à suggérer au roi un plan qui faisait de Condé, en quelque sorte, son lieutenant obligé. L'attaque de la Franche-Comté avait donc été résolue, et les préparatifs avaient été confiés à Condé, comme gouverneur de Bourgogne.

La Franche-Comté, ainsi qu'on a eu occasion de l'indiquer plus d'une fois dans la suite de cette histoire, était dans une condition tout à fait à part entre les possessions espagnoles. L'Espagne ménageait la Belgique bien plus que Milan ou Naples, la Franche-Comté bien plus que la Belgique. La position de la Franche-Comté, complétement séparée du reste de la monarchie et enclavée au milieu de terres étrangères, avait obligé de lui tout accorder pour qu'elle n'eût rien à gagner à un changement d'état. L'Espagne la possédait moins qu'elle n'empêchait la France de la posséder : les Comtois ne fournissaient guère au gouvernement espagnol, au lieu d'argent et de soldats, que des agents diplomatiques, fonctions pour lesquelles ils témoignaient une vocation toute particulière[1]. L'autorité du gouverneur-général des Pays-Bas, dont ils relevaient, était chez eux à peu près nominale : le pouvoir réel, limité d'ailleurs par les libertés municipales, était partagé, ou

[1] Le *don gratuit* des États de la province au roi Catholique ne dépassait pas 200,000 livres pour trois ans. Voy. Pellisson, Hist. de Louis XIV, t. II, p. 261. A la vérité, les salines produisaient beaucoup.

plutôt tiraillé, entre le gouverneur de la province, pris parmi les seigneurs comtois, et le parlement de Dôle, qui faisait là en petit ce que le parlement de Paris avait voulu faire en grand, qui administrait. L'oligarchie parlementaire avait saisi une prépondérance toujours croissante et sur le gouverneur et sur les États triennaux de la province. Presque point de troupes régulières, si ce n'est de faibles garnisons à Dôle, à Grai, à Besançon et dans quelques forts des montagnes; derrière ces quelques soldats, 8,000 à 9,000 hommes de milices bourgeoises et quelques centaines de gentilshommes de l'arrière-ban, voilà quelles étaient les ressources défensives. L'état des places avait été reconnu un peu à l'avance : le prince de Condé prévint le roi que 14,000 hommes et 10 pièces de siége suffiraient, pourvu que l'attaque eût lieu à l'improviste. Louis laissa au prince toute la conduite de l'affaire. Condé amusa le gouverneur et le parlement comtois de l'espoir que le roi consentirait au renouvellement de leur vieille neutralité, moyennant une forte somme d'argent, ainsi qu'il s'était pratiqué dans la guerre précédente. D'autres artifices détournèrent l'attention des Suisses, qui regardaient la Franche-Comté quasi du même œil que les Hollandais la Belgique, et qui, l'an passé, avaient presque promis d'envoyer une armée au secours des Comtois en cas d'invasion. Pendant ce temps, 18,000 à 20,000 soldats filaient vers la Bourgogne, de divers côtés et sous divers prétextes : des munitions de guerre et de bouche s'amassaient à petit bruit. Le marquis d'Yenne, gouverneur de Franche-Comté, et le parlement de Dôle, conservèrent jusqu'à la veille de l'invasion leur incroyable sécurité.

Tout à coup, le 2 février, le roi part de Saint-Germain à franc étrier avec toute la partie militante de la cour,

franchit 80 lieues en cinq jours par le brouillard et le verglas, et arrive à Dijon le 7. Condé ne l'avait pas attendu. Informé que le gouverneur et le parlement de Franche-Comté, secouant enfin leur torpeur, avaient convoqué la milice et l'arrière-ban pour le 8, et envoyé implorer du secours en Suisse, Condé avait pris l'offensive dès le 3 avec ce qu'il avait de troupes sous la main. Les troupes françaises passèrent la frontière, accompagnées d'une proclamation qui sommait les Comtois de se soumettre au roi, comme à leur légitime souverain. Du 3 au 4, un détachement parti d'Auxonne occupa les postes de Pesmes-sur-l'Oignon et de Rochefort-sur-le-Doubs, afin d'intercepter les communications entre Grai, Dôle et Besançon : un autre corps, parti de Chalon, alla s'emparer de Bletterans, de Poligni et d'Arbois, places sans défense; la province fut ainsi coupée en deux, et la réunion des milices fut rendue impossible. Le 5, Condé entra en personne dans la Comté par Auxonne, dépêcha le duc de Luxembourg[1] contre Salins, et marcha droit à Besançon, en laissant Dôle resserrée par quelques postes. Si Dôle était la capitale de la province, Besançon en était la place la plus importante par sa population et par son site, qui en fait la clef du Jura. Condé, tous ses détachements distribués dans le pays, n'avait pas 2,000 hommes avec lui quand il somma cette grande ville le 6 février au soir.

La situation de Besançon était aussi particulière entre les villes de la Franche-Comté que la situation de la Franche-Comté l'était entre les possessions espagnoles. Besançon, ville libre et impériale, n'avait jamais subi la

[1] C'était ce comte de Montmorenci-Bouteville qui avait été le compagnon d'exil de Condé : il avait épousé l'héritière des ducs de Luxembourg-Pinei, et le roi l'avait autorisé à en relever le titre, qu'il devait illustrer par un grand renom militaire.

suzeraineté des comtes de Bourgogne; elle avait gardé jusqu'à ces derniers temps, d'une part, des institutions municipales très-démocratiques [1], de l'autre part, une pleine indépendance envers les gouverneurs et le parlement de Dôle, ne reconnaissant le roi d'Espagne, héritier des comtes de Bourgogne, qu'en qualité de protecteur par elle librement choisi [2]. Cet état de choses, cependant, avait été modifié depuis quelques années, l'empereur et la diète germanique ayant, en 1651, transmis au roi Catholique le droit de souveraineté sur Besançon, en indemnité des pertes endurées par l'Espagne dans la guerre de Trente Ans, et la ville, après une longue résistance, ayant fini par consentir à ce changement, pourvu que son indépendance de fait n'en fût pas changée.

Besançon voulut réclamer la neutralité, en arguant de son ancien titre de ville impériale. Condé répondit qu'elle l'avait perdu, ce qui était vrai, et la somma de reconnaître le roi de France aux mêmes conditions qu'elle avait reconnu le roi d'Espagne; sinon, que l'assaut serait donné la nuit même au beau quartier d'Outre-Doubs. La ville était mal munie : ces rochers formidables, qui en devaient faire un jour la force, en faisaient la faiblesse, n'étant pas enfermés dans les défenses de la place. Les partisans de la France insinuèrent que, si l'on recevait

1 Les sept bannières ou paroisses nommaient annuellement, sans aucune condition d'éligibilité, vingt-huit conseillers, qui choisissaient à leur tour quatorze *gouverneurs* : ceux-ci, décidaient les petites affaires à eux seuls et les grandes avec les vingt-huit. Dans les cas extraordinaires, on référait à l'assemblée générale des citoyens. Ce maintien de la démocratie communale était remarquable, la plupart des villes impériales ayant tourné à l'oligarchie.

2 Les droits du protecteur consistaient à donner un président aux quatorze *gouverneurs* pour les affaires de la justice, et à nommer le commandant de quelques cents soldats qui gardaient les remparts.

amiablement les Français, le roi pourrait bien transférer à Besançon le parlement de Dôle, objet de la jalousie des Bisontins. Bref, on capitula, en se contentant d'ajouter aux conditions posées par Condé, que le roi laisserait à Besançon le saint suaire, relique fameuse dans la tradition locale, et n'introduirait point dans la ville la liberté de conscience. Les Espagnols, qui n'avaient pu établir leur domination politique dans Besançon, y avaient infiltré leur fanatisme religieux, et Besançon avait accepté l'inquisition, repoussée par tous les sujets de l'Espagne.

Salins et ses forts, si difficiles à aborder, se rendirent le même jour, après quelques volées de canon. Le revenu le plus clair que tirait de la Franche-Comté le roi Catholique provenait des riches sources salées qui ont donné leur nom à cette ville, et qui appartenaient presque entièrement au domaine du prince.

Le roi et Condé se rejoignirent, le 9 février, devant Dôle, avec le gros des forces françaises. Cette capitale de la Comté n'avait au complet ni ses approvisionnements ni sa garnison. Néanmoins, fière du siége qu'elle avait jadis soutenu contre le père même du grand Condé, et comptant sur son enceinte solidement bastionnée par Charles-Quint, elle paraissait décidée à ne pas suivre l'exemple de sa rivale Besançon. La première sommation ne fut point écoutée. La place n'avait presque point de dehors : dans la nuit du 10 au 11, les assiégeants poussèrent droit à la contrescarpe, s'y logèrent de vive force et ouvrirent la tranchée. Le lendemain, le comte de Grammont, frère du maréchal, esprit fin et délié sous un air de bonhomie, s'introduisit dans la place par un vrai stratagème de comédie, se mit officieusement en rapport avec le parlement et le corps de ville, et dé-

pensa toute sa verve gasconne pour leur persuader de se rendre. Le tableau qu'il leur fit des horreurs d'une ville prise d'assaut ne sembla pas trop les émouvoir; mais, quand il les menaça de voir leur parlement et tous leurs priviléges transférés à Besançon, les Dôlois s'humanisèrent. Dès le 13, la place fut rendue moyennant le maintien de tous les priviléges. Le 14, le roi fit son entrée et jura de maintenir les franchises de la ville et de la province comme comte palatin de Bourgogne. Le parlement de Dôle lança un arrêt contre les *rebelles* qui refuseraient de se soumettre au roi très-chrétien.

Le 15, Grai fut investi, et le roi y marcha le 16. Il fut informé, chemin faisant, que 120 soldats de la garnison de Salins avaient fait capituler l'imprenable fort de Joux, où le gouverneur de la Franche-Comté, le marquis d'Yenne, s'était enfermé avec 400 ou 500 hommes. Toutes les petites villes et les forteresses de la montagne s'étaient soumises sans coup férir. Le gouverneur de la province vint trouver le roi devant Grai, et en reçut un brevet de lieutenant général, avec la continuation des pensions qu'il avait du roi d'Espagne. Le marquis d'Yenne était accompagné de l'envoyé que la Comté avait expédié en Suisse pour demander du secours, et qui, au lieu d'accomplir sa mission, accourait se ranger du côté de la fortune. C'était un certain abbé de Vatteville, frère de cet ambassadeur d'Espagne à Londres, qui avait soulevé la question de préséance contre la France avec tant d'emportement et si peu de succès. Cet abbé, un des plus singuliers personnages de l'époque, avait été d'abord colonel en Espagne, puis chartreux à Paris, puis musulman à Constantinople : amnistié par le pape et par le roi Catholique de son apostasie et de deux ou trois meurtres, il

était rentré dans l'Eglise, et prétendait au grand-doyenné du chapitre de Besançon, dignité qui était une espèce de coadjutorerie de l'archevêché. Il acheta la protection du roi par un service signalé. Entraînant avec lui le marquis d'Yenne, il entra dans Grai et décida les bourgeois à capituler, malgré le commandant de place (18-19 février). Les villes voisines envoyèrent aussitôt leurs clefs au roi.

La Franche-Comté tout entière fut soumise en quinze jours! Le grand Condé avait glorieusement réparé le mal qu'il avait fait autrefois à la France, comme Louis XIV le lui sut si bien dire, en lui donnant à gouverner les deux Bourgognes enfin réunies [1].

La nullité de la résistance, là plus encore qu'en Flandre, avait, beaucoup mieux que les manifestes, légitimé l'invasion et attesté qu'il n'existait plus d'obstacles intérieurs à l'unité territoriale de la vieille Gaule.

Ces obstacles étaient au dehors, chez des voisins jaloux, qui voulaient que la France restât moindre que la Gaule; ils étaient aussi dans les secrètes ambitions du roi de France, à qui la Gaule ne suffisait pas, et qui sacrifiait le présent à d'orgueilleux rêves d'avenir.

A son retour de Franche-Comté, Louis XIV reçut la communication officielle du traité de La Haie, par deux ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre et de Hollande, Van-Beuningen et Trevor (5 mars); le roi de Suède n'avait point encore ratifié le traité, et sa ratification n'eut lieu que le 5 mai.

L'étourdissante conquête d'une grande province en quinze jours avait enivré la jeunesse qui entourait le roi. On criait qu'il fallait rompre les négociations et achever

1 Voy. l'intéressante relation de cette campagne dans l'Hist. de Louis XIV, par Pellisson, t. II, l. VI; III, l. VII.

en une campagne l'œuvre si bien commencée. La question de la guerre fut vivement débattue autour du roi entre les généraux et les ministres [1]. Les partisans de la guerre représentaient l'état florissant de l'armée, qui, sous quelques semaines, allait être en mesure d'envahir, par une triple irruption, ce qui restait de la Belgique aux Espagnols. Ni l'Angleterre, ni la Suède, ni les princes allemands, ni la Hollande elle-même, malgré tout le mouvement qu'elle se donnait, n'étaient prêts à secourir efficacement le gouverneur des Pays-Bas. Toute la Belgique allait être enlevée d'un seul élan, et, après, elle ne serait pas facile à reprendre.

Tout cela était vrai ; mais il était trop tard pour poser une question tranchée d'avance. Les engagements que le roi avait contractés avec les puissances médiatrices, en vue de sa transaction secrète avec l'empereur, étaient trop solennels pour qu'on pût les violer sans se mettre, en quelque sorte, hors du droit des gens.

Louis maintint donc l'alternative qu'il avait offerte à l'Espagne, mais sans accepter les conditions que voulaient lui imposer les confédérés de La Haie. Une des difficultés entre eux et lui venait d'être levée par la défection du Portugal, qui, à la suite d'une révolution de palais, avait traité avec l'Espagne sans la France, par la médiation des Anglais (13 février 1668) [2]. Louis n'avait donc plus à

[1] Il n'est pas exact, comme on l'a partout répété, que tous les généraux aient été d'un côté, tous les politiques, de l'autre ; car Turenne, dès l'année précédente, s'était prononcé pour une transaction, quoiqu'il ignorât les négociations pendantes entre le roi et l'empereur. Voy. OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 443.

[2] Le roi Alfonse VI, espèce de fou furieux, avait été déposé et enfermé par une conjuration universelle de ses sujets, à la tête de laquelle s'étaient placés sa femme et son frère, qui obtinrent dispense du pape pour se remarier ensemble, sous prétexte de l'impuissance d'Alphonse ; celui-ci, pourtant, avait, dit-on, des bâtards.

s'occuper du Portugal : l'Espagne avait fait d'elle-même son sacrifice à cet égard, en signant la paix avec la maison de Bragance après vingt-huit ans de combats. Restait la condition de ne plus porter la guerre aux Pays-Bas et de s'en remettre aux confédérés, si l'Espagne n'accordait pas satisfaction. Louis refusa nettement ce point ; mais il consentit à une nouvelle trêve jusqu'à la fin de mai, et un congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle. Ce ne fut guère qu'un acte de courtoisie envers le nouveau pape Clément IX, pontife aussi bienveillant pour la France que son prédécesseur avait été hostile, et envers les princes allemands du Rhin : « le nonce fut un fantôme d'arbitre entre des fantômes des plénipotentiaires [1]. » Tout se décida, non point à Aix-la-Chapelle, mais à Saint-Germain, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Le gouverneur des Pays-Bas catholiques, investi des pleins pouvoirs de l'Espagne et vivement pressé par l'Angleterre et la Hollande, avait signifié qu'il acceptait le premier terme de l'alternative présentée par le roi de France : Castel-Rodrigo espérait encore que Louis se dédirait, et que les confédérés de La Haie interviendraient alors en faveur de l'Espagne. La conclusion d'un traité préliminaire, signé à Saint-Germain le 15 avril, lui apprit que Louis était sincère. Louis, par ce traité, se déclarait satisfait des places conquises dans la campagne de 1667, pourvu que l'Espagne ratifiât la paix avant le 31 mai. L'Angleterre et la Hollande s'obligeaient à tourner leurs armes contre l'Espagne en cas de refus ; Louis se réservait le droit d'attaquer la Belgique, sauf un certain nombre de places voisines des Provinces-Unies.

[1] Voltaire, Siècle de Louis XIV, ch. IX.

L'Espagne se résigna : le traité définitif fut signé à Aix-la-Chapelle le 2 mai. L'Espagne cédait à la France, sur la Sambre, Charleroi, sur la Dender, Ath, et, entre ces deux places, Binch qui les reliait; sur l'Escaut et la Scarpe, Douai, Tournai et Oudenarde; sur la Lis et la Deule, Lille, Armentières et Courtrai; près de la mer, Bergues et Furnes. La France était ainsi établie au cœur de la Belgique, serrant, comme dans un étau, Cambrai, Valenciennes et Mons, d'un côté, Saint-Omer, Aire et Ypres de l'autre, et pouvant pousser en un moment aux portes de Bruges, de Gand et de Bruxelles. C'était par une politique de désespoir que Castel-Rodrigo avait préféré ce parti à la cession du Luxembourg ou de la Franche-Comté, et de quelques places perdues au milieu des garnisons françaises, telles que Saint-Omer et Cambrai. Moins les débris de la Belgique pouvaient désormais être défendus par l'Espagne, et plus il croyait obliger les puissances jalouses de la France à défendre ces débris [1].

Il était stipulé, par le traité, que les parties conservaient leurs droits et prétentions respectifs, clause très-importante par laquelle Louis XIV maintenait implicitement la nullité de la renonciation de la reine.

Les Français rendirent donc encore une fois cette Franche-Comté si facilement conquise, mais ils la laissèrent dans un tel état, que l'Espagne devait avoir grand'peine à les empêcher de la reprendre quand bon leur semblerait. Ils laissaient Grai, Dôle et plusieurs forteresses de la montagne, démantelés, des intelligences nouées avec une partie des notables de la province, et la conviction dans l'esprit du peuple qu'il était impossible d'échapper tôt ou tard à la domination française.

[1] Dumont, Corps diplomatique, t. VII, p. 88.

Louis XIV, tandis qu'il démolissait les remparts des places qu'il était obligé de rendre, fortifiait puissamment les places qu'il avait acquises. Des milliers d'ouvriers travaillèrent incessamment pendant plusieurs années sur toute la frontière de France et de Brabant. Ath, ce poste central en Belgique, fut entouré de neuf grands bastions. Une nouvelle enceinte, une citadelle et trois forts, rendirent Dunkerque presque invincible. Douai fut protégé par des ouvrages extérieurs. Des citadelles s'élevèrent à Arras, cette conquête de Richelieu, qui avait préparé les conquêtes de Louis XIV, à Tournai, à Lille. La citadelle de Lille, par la grandeur de ses proportions et la savante combinaison de ses moyens de défense, est restée le type même de l'art des fortifications [1].

L'ingénieur qui travaillait à rendre ces villes imprenables était celui-là même qui avait le plus contribué à les prendre. C'était ce Vauban qui avait changé le système des siéges, et, en grande partie, le système général de la guerre, par l'invention du tir à ricochet, tir qui écrase en quelques heures les petites places, auparavant capables d'arrêter une grande armée durant des semaines entières [2]. Après avoir assuré ainsi la chute des petites places, il renforçait maintenant la défense des grandes par une autre invention, celle des fortifications rasantes, dernière conséquence de la découverte de la poudre à canon. Le but principal de la défense, pendant l'antiquité et le moyen

[1] Pellisson, Hist. de Louis XIV, t. III, p. 85.

[2] On sait que le tir à ricochet prend les bastions en écharpe au lieu de les prendre en face. En peu d'heures, les angles des bastions sont éboulés et l'assaut rendu praticable. Mais ce tir n'est possible que contre les petites places. Dans les grandes, la ligne de prolongement des ouvrages se trouvant dans les ouvrages voisins, et non dans la campagne, l'assiégeant ne peut prendre position en flanc.

âge, avait été de présenter le plus d'obstacles possible à l'escalade par l'élévation des tours et des remparts : maintenant, c'était de présenter à la fois les masses les plus épaisses et le moins de surface possible au boulet. Déjà les bastions, les courtines, les demi-lunes des seizième et dix-septième siècles avaient beaucoup diminué de hauteur, comparativement aux donjons d'autrefois, et l'usage des ouvrages en terre avait commencé. Vauban alla plus loin, et mit les fortifications presque au niveau du sol. Les principes de la défense des places n'ont pas changé depuis ce grand homme jusqu'aux modifications proposées par l'illustre Carnot[1].

Ce ne fut pas seulement par des travaux militaires que Louis XIV et ses ministres s'efforcèrent d'assurer définitivement à la France ses nouvelles conquêtes, mais aussi par la protection éclairée qui fut accordée aux intérêts des populations conquises. On n'avait pu empêcher que quelques fabricants de draps, effrayés du tumulte des armes, n'eussent été porter leur industrie en Angleterre; mais on fit tout pour que les manufactures de Lille, de Tournai, de Courtrai, d'Ath, qui exportaient beaucoup de marchandises en Espagne pour ce pays et pour les Indes-Occidentales, ne déchussent pas sous la nouvelle domination. Colbert prit des dispositions excellentes, afin que le transit des marchandises exportées de la Flandre française et même espagnole, par la voie de mer en Espagne et par la voie de terre en Italie, s'opérât par la France. Non-seulement ce transit fut déclaré franc, mais le ministre aida

[1] Il est curieux d'observer qu'à cette époque si glorieuse pour les ingénieurs français, le génie n'était point encore constitué en arme spéciale. Vauban avait un grade dans les gardes françaises. Le premier corps spécial d'artillerie fut organisé sur ces entrefaites sous le titre de régiment des fusiliers, depuis Royal-artillerie.

les entrepreneurs de transports français, par des avis, des renseignements et des primes, à supplanter les étrangers. Les marchandises de la Flandre française, destinées à la consommation de la France, furent soumises seulement au tarif de 1664, tandis que les étrangers et les provinces *traitées comme pays étrangers*[1] subissaient le tarif de 1667.

Ces populations un peu rudes à manier, mais laborieuses, énergiques et franches, apprécièrent promptement la sagesse et la droiture du grand ministre. On raconte que, lorsqu'un intendant français fut installé en Flandre, « la première fois qu'il parut sur la place publique, un bon bourgeois lui frappa sur l'épaule : — Monsieur, dit-il, ne *finassez* point avec nous. — Le conseil parut bon à M. de Souzi ; il le pratiqua, et fit ce qu'il voulut[2]. »

Cet intendant, Pelletier de Souzi, était un des agents les plus distingués de Colbert.

Une cour supérieure de justice, sous le titre de conseil souverain, fut établie à Tournai par édit du 25 novembre 1668 : le roi l'érigea en parlement en 1686.

Rien ne fut négligé pour que la Flandre devînt aussi française que les plus vieilles provinces de France

1 Voy. notre t. XIV, p. 686.

2 Forbonnais, Hist. des Finances de France, t. Ier, p. 367; — 411-415; 437-440.

---

§ II.

Ressentiment de Louis XIV contre la Hollande : vastes négociations pour isoler cette république et préparer sa ruine. — L'influence de Colbert diminue. — Louis XIV aspire secrètement à l'Empire. — Traité avec l'Angleterre contre la Hollande. Grands préparatifs. — Affaires du Levant. Expédition de Candie. Projet de Leibniz pour détourner les armes françaises de la Hollande sur l'Égypte. Ce plan est écarté. Louis XIV déclare la guerre à la Hollande.

(1668-1672.)

La première période de l'histoire diplomatique et militaire de Louis XIV s'est fermée par le traité qui a terminé la *Guerre des Droits de la Reine* : cette guerre n'a été qu'un pas de plus dans la voie de la politique nationale tracée par les devanciers du grand roi.

Une nouvelle ère va s'ouvrir où nous ne reconnaîtrons plus que par exception les maximes passées, et où Louis XIV va jeter la boussole qui conduisait avec tant de sûreté le navire de la France, pour ne plus suivre d'autres guides que sa passion et sa fortune.

Les derniers événements avaient achevé d'anéantir les vieilles sympathies françaises pour la Hollande, bien ébranlées depuis la défection hollandaise de 1648. Le ressentiment contre cette infidèle alliée, très-vif dans la partie active et militante de la nation, était arrivé jusqu'à l'exaspération chez le roi, qui n'ignorait pas les clauses secrètes du traité de La Haie. Louis, qui avait mis bas les armes bien moins devant les confédérés de La Haie que devant la future succession d'Espagne, en voulait à la Hollande, non pas tant pour avoir réellement arrêté ses

pas, que pour s'en être vantée. L'orgueil tournait la tête à cette petite république, qui se targuait d'avoir abattu le colosse espagnol, sauvé le Danemark des coups de la Suède, vaincu, ou tout au moins balancé l'Angleterre, mis des bornes aux conquêtes de la France, et attiré dans ses mains les trois quarts du commerce et de la navigation européenne[1]. Jean de Witt lui-même ne jouissait point assez modestement de sa gloire. C'était bien pis autour de lui. La Gazette de Hollande ne tarissait pas en hyperboles triomphantes. Des médailles, dont la république romaine eût pu revendiquer les altières légendes, étaient frappées pour apprendre à la postérité les grandeurs de la Hollande. Telle fut celle qui portait cette inscription demeurée fameuse :

« Assertis legibus, emendatis sacris, adjutis, defensis, conciliatis regibus, vindicatâ marium libertate, pace egregiâ virtute armorum partâ, stabilitâ orbis europæi quiete, numisma hoc Status fœderati Belgii cudi fecerunt. CIƆIƆCLXVIII[2]. »

Il faut pourtant convenir que, de toutes les puissances auxquelles cette légende faisait allusion, la France était celle qui avait le moins à s'en plaindre, et que la *revendication de la liberté des mers* méritait bien quelque indulgence pour le reste.

On a beaucoup parlé, à la vérité, d'une autre médaille qui eût été une allusion outrageante à la devise de

[1] L'argent affluait à tel point en Hollande, que le loyer des capitaux y était à trois pour cent, tandis que Colbert, qui avait mis l'intérêt légal à cinq en France, ne put l'y maintenir dès qu'on eut une guerre sérieuse.

[2] « Pour les lois sauvées, pour la religion épurée, pour les rois secourus, défendus, réconciliés, pour la liberté des mers vengée, pour une paix glorieuse conquise par la force des armes, pour le repos de l'Europe raffermi, les États des Provinces-Unies ont fait frapper cette médaille. »

Louis XIV. Elle représentait, dit-on, Josué arrêtant le soleil, avec cette inscription : *In conspectu meo stetit sol.* Le nouveau Josué n'eût été autre que le bourgmestre d'Amsterdam, Van-Beuningen, ambassadeur en France, qui avait signifié au roi le traité de La Haie. Il est plus que douteux que cette médaille ait existé. Quoi qu'il en soit, Van-Beuningen, dès qu'il se sut accusé, se justifia d'une telle *extravagance* auprès du roi. Louis agréa ses explications, et l'historiographe officiel du roi, Pellisson, reconnaît expressément que l'ambassadeur hollandais n'était pas l'*auteur de la devise.* On a donc attaché à cet incident une importance exagérée. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que Van-Beuningen, par la roideur de ses manières, très-éloignées des formes conciliantes de Jean de Witt, avait souvent indisposé le roi et Colbert [1].

L'amour-propre froissé était loin d'être le seul motif qui poussât Louis XIV contre la Hollande. Louis était convaincu qu'il fallait abattre la Hollande pour avoir la Belgique, et que, par conséquent, il fallait paraître oublier momentanément le but pour pouvoir se débarrasser de l'obstacle [2]. Il pouvait donc, à la rigueur, se figurer qu'il poursuivait encore les anciens plans et qu'il changeait seulement les moyens de la politique française; mais la passion devait bien vite lui faire prendre le moyen pour le but. Cette passion, enfantée par les griefs diplomatiques, était alimentée et envenimée par l'opposition qu'offraient les institutions, les principes, les croyances des gouvernements français et hollandais : ce n'était pas seulement l'infidèle alliée, c'était la nation républicaine

1 Mignet, t. III, p. 589. — Pellisson, t. III, p. 61.

2 Mignet, t. III, p. 665.

et protestante, c'était le foyer de liberté politique et religieuse[1], que Louis haïssait d'une haine croissante, à mesure que sa monarchie se systématisait plus nettement dans sa tête.

A partir du traité d'Aix-la-Chapelle, la ruine de la Hollande devint donc l'idée fixe du roi. Ce n'était plus assez de la guerre commerciale si bien conduite par Colbert, avec ses tarifs et ses droits différentiels; c'était une guerre d'invasion et de conquête que Louis méditait, et il n'y a pas lieu de douter que cette pensée ne lui appartînt bien en propre. Seulement il est évident que Louvois et son père Le Tellier ne manquèrent pas d'applaudir et de surexciter des projets qui devaient accroître l'importance du ministère de la guerre. Quant à Lionne, plus éminent par l'intelligence que par le caractère, il servit docilement la pensée du roi, peut-être avec l'espoir de la modérer au moment décisif. Colbert lui-même ne put échapper à cette nécessité, quoique une attaque directe et territoriale contre la Hollande dût compromettre tous ses établissements et toute sa politique. Il suivit le mouvement auquel il n'eût pu s'opposer de front sans se briser; il fit même de son frère l'agent principal de la diplomatie du roi au dehors, sans doute aussi avec l'arrière-pensée de travailler à modifier les dispositions du roi et d'empêcher que la lutte n'allât aux dernières extrémités, ce qui fut impossible[2].

[1] La tolérance arminienne l'avait emporté sur le fanatisme gomariste, et aucun pays chrétien n'avait encore accordé aux idées une aussi libre expansion, bien que le gomarisme réussît encore parfois à susciter des orages contre les philosophes.

[2] M. P. Clément, dans son Hist. de Colbert, (p. 335), a conclu, de quelques lettres où ce ministre témoigne de l'irritation contre la Hollande, que Colbert avait poussé à la guerre. La déduction ne nous paraît nullement légitime. C'était par d'autres armes que Colbert avait commencé et eût continué de combattre.

Il serait bien injuste de faire peser sur la mémoire de Colbert la responsabilité des erreurs qu'il n'eut pas le pouvoir d'épargner à la France. A partir de 1670 environ, l'on voit s'affaiblir, puis disparaître cette bienfaisante prépondérance qui faisait du contrôleur-général presque un premier ministre. L'orgueil de l'autorité suprême rendait Louis de plus en plus ombrageux, et la peur, non pas d'être, il ne le croyait pas possible, mais de paraître gouverné, l'obsédait incessamment. Louis tendait à balancer, par un jeune ministre qu'il avait la prétention de former [1], l'homme d'État qu'il avait reçu tout mûri des mains de Mazarin. On a conservé des lettres, des 24 et 26 avril 1671, où Louis tance assez rudement Colbert sur ses prétentions à dominer ses *confrères*, et lui fait entendre qu'il ait à se renfermer dans ses fonctions spéciales. Il adoucit cette réprimande par quelques paroles d'amitié, et assure Colbert qu'il tient à ses services; « mais, ajoute-t-il, il me les faut rendre comme je le désire, et croire que je fais tout pour le mieux [2]. »

Il fallait croire à l'infaillibilité du monarque, ou renoncer à servir la France! Une fois Louis engagé dans une politique nouvelle, Colbert dut se borner à chercher les moyens les moins onéreux au pays de suffire aux exigences du roi.

« Tout ce que les efforts de l'ambition et de la prudence humaine peuvent préparer pour détruire une nation, Louis XIV le fit [3]. » La stratégie diplomatique se

[1] Louvois, né en janvier 1641, n'avait que deux ans et quelques mois de moins que le roi. Il réunit la surintendance des postes au ministère de la guerre en 1668.

[2] Documents historiques, etc., publiés par M. Champollion-Figeac, t. II, p. 519; ap. Recueil des Documents sur l'Hist. de France.

[3] Voltaire, Siècle de Louis XIV, chap. X.

déploya sur une échelle immense, afin d'isoler et de cerner la Hollande. Louis, qui n'avait pu faire accepter à l'Europe la conquête de la Belgique par la France, espéra obtenir que l'Europe vît sans s'ébranler la chute de la Hollande!

Dissuader l'empereur et les princes allemands de s'adjoindre à la *Triple Alliance* formée par l'Angleterre, la Hollande et la Suède, et dissoudre la Triple Alliance elle-même en retournant l'Angleterre et la Suède contre la Hollande, tel fut le plan poursuivi avec une persévérance et une habileté prodigieuses par Louis XIV et ses agents.

Le nœud de la question était surtout à Londres. Louis voulait à quelque prix que ce fût l'alliance anglaise contre les Hollandais; mais il hésitait sur la manière d'engager une négociation qui réclamait tant de secret. Charles II le prévint en le faisant assurer de son désir de s'unir étroitement à lui, et cela aussitôt après la signature du traité du 15 avril (23 avril 1668). Le monarque anglais insinua au roi de France qu'il avait été entraîné à son corps défendant, par les Hollandais, dans la Triple Alliance, tandis qu'en réalité c'était de l'ambassadeur anglais qu'étaient parties les propositions les plus hostiles à la France dans la négociation de La Haie. Charles II haïssait les Hollandais autant que le faisait Louis XIV, seulement avec cette infériorité de suite et d'énergie que comportait sa nature. S'il en fallait croire les mémoires de Gourville [1], le traité de La Haie n'aurait été, dans la pensée du roi d'Angleterre, qu'un vaste piége tendu à Jean de Witt, et Charles II aurait prévu et compté exploiter la rancune de Louis XIV contre le chef de la république hollandaise.

Quoi qu'il en fût, Louis, qui se fiait peu aux ministres

[1] Collection Michaud, 3e série, t. V, p. 544.

anglais, ne s'avança qu'avec circonspection vers l'objet de ses plus ardents désirs, et tenta d'engager la négociation dans une voie autre que celle de la diplomatie officielle : en même temps qu'il expédiait à Londres comme ambassadeur Colbert de Croissi, frère du contrôleur-général, il employa comme intermédiaire sa propre belle-sœur, la sœur de Charles II, l'aimable et spirituelle duchesse d'Orléans, qui avait conservé beaucoup d'influence sur Charles (juillet 1668).

Le grand homme d'État qui dirigeait la Hollande ne pouvait cependant se dissimuler quels redoutables ressentiments menaçaient sa patrie. De Witt essaya de désarmer Louis XIV par toutes sortes d'avances. Il empêcha que l'Espagne ne fût reçue dans la Triple Alliance : il proposa à la France de s'unir à la Hollande pour forcer les Anglais de renoncer à la prétendue souveraineté de leur pavillon sur la Manche. Il offrit à Louis de faire reconnaître par la Hollande ses droits sur la succession d'Espagne, moyennant que la Belgique fût érigée en république à l'ouverture de la succession (mai 1668). Tout fut rejeté, en entretenant toutefois quelques apparences de négociation pour amuser les Hollandais. De Witt, répondant aux secrètes pensées du roi, tâcha de démontrer à Louis que mieux valait pour la France, comme pour la Hollande, la Belgique indépendante, que partagée avec l'Angleterre ; mais Louis était décidé à ne rien entendre. Le fond de l'âme du roi s'échappe dans une dépêche du ministre Lionne à l'ambassadeur de France en Hollande. C'est à propos des tentatives de Jean de Witt pour régler les éventualités de la succession d'Espagne entre le roi et l'empereur : « Il n'appartient pas à des marchands, qui sont eux-mêmes des usurpateurs, de décider souveraine-

ment des intérêts des deux plus grands monarques de la chrétienté! [1] »

Louis XIV est tout entier dans ce cri de royal orgueil répété par son ministre. Les Hollandais n'étaient à ses yeux que des marchands *usurpateurs* de leur propre liberté conquise sur leur maître légitime Philippe II!

Les affaires, cependant, n'allaient pas vite à Londres. Charles II, après avoir été au devant de Louis XIV, semblait disposé à reculer. Fin et sagace, mais sceptique, insouciant, facile à décourager, ayant le dégoût des affaires autant que Louis en avait l'amour, Charles était tiraillé entre deux ministres, Buckingham, favorable à l'alliance française, et Arlington, qui penchait vers la Hollande. Arlington, plus laborieux et plus adroit, avait pris quelque avantage sur son rival, et, au moment où l'ambassadeur français Colbert de Croissi arrivait en Angleterre, Arlington venait de dépêcher à La Haie sir William Temple, le négociateur de la Triple Alliance, avec charge de resserrer ce pacte et de tâcher d'y faire entrer l'empereur, l'Empire et la Suisse. Croissi ne trouva, quant au projet contre la Hollande, que paroles évasives chez le roi Charles, qu'opposition chez Arlington. Louis XIV continua toutefois de négocier un traité de commerce que souhaitait vivement l'Angleterre, afin de conclure de cette négociation à une autre, par exemple à une alliance commerciale et maritime dans les deux Indes contre les Hollandais. Charles II fit à ce sujet des réflexions bien caractéristiques dans une lettre à sa sœur, à la duchesse d'Orléans.

« Mes dispositions sont toujours les mêmes, » écrit-il; « mais il y a deux empêchements à une union parfaite.

[1] Mignet, t. III, p. 37; 533; 601.

Le premier est le grand soin que l'on se donne maintenant en France pour se créer un commerce et pour être une puissance maritime imposante. C'est un si grand sujet d'ombrage pour nous, qui ne pouvons avoir d'importance que par notre commerce et par nos forces de mer, que chaque pas que la France fera dans cette voie perpétuera la jalousie entre les deux nations; ce sera un grand obstacle à l'établissement de relations tout à fait amicales..... [1] »

La détresse financière de Charles II le ramena vers Louis XIV, dont il espéra tirer de grandes sommes. Le parlement devenait moins libéral : le revenu annuel du roi anglais, quand il n'y avait pas de subsides extraordinaires, ne dépassait pas 1,030,000 livres sterling (13 millions 390,000 francs, ou un peu plus de 26 millions d'aujourd'hui); le revenu du roi de France dépassait en ce moment 60 millions (120 millions d'aujourd'hui), et son revenu brut, 100 millions; aussi le trésor de Louis XIV était-il l'El-dorado vers lequel se tendaient les mains avides de tous les princes besoigneux de l'Europe.

Le duc de Buckingham, affectant un grand zèle pour Louis XIV, lui fit insinuer qu'il devrait envoyer *Madame Henriette* (la duchesse d'Orléans) en Angleterre, afin d'entraîner Charles II. Louis ne put suivre immédiatement cet avis, mais ne l'oublia point. Buckingham témoignait désirer beaucoup l'alliance française; mais une des conditions qu'il ne craignit pas d'énoncer, ce fut la suspension des armements maritimes de la France (novembre — décembre 1668).

Ainsi la pensée jalouse des grands politiques anglais,

[1] Mignet, t. III, p. 50. — Lettre du 2 septembre 1668.

d'Elisabeth et de Cromwell, se retrouvait fidèlement chez les faibles Stuarts et leurs frivoles ministres ; pensée invariable qui était celle, non pas de tel ou tel gouvernant, mais de tout un peuple. — La France ne peut être l'amie de l'Angleterre que si elle tourne le dos à ses deux mers, et laisse ses rades et ses ports vides.

Louis XIV n'était pas disposé à payer d'un tel prix l'amitié britannique; mais il eût dû comprendre que la France, dont les intérêts et les idées sont si complexes, et qui ne saurait, comme sa rivale, porter exclusivement et toujours ses regards sur l'Océan, avait le plus grand intérêt à maintenir à ses côtés, pour l'aider à faire contrepoids à cette nation de matelots, un petit peuple tout voué à la navigation, comme les Hollandais; qu'elle pouvait donc bien réduire la Hollande, mais non pas la détruire sans folie.

Rien ne détourna Louis de son implacable dessein. Il repoussa l'arrogante prétention de l'Anglais, mais continua les pourparlers. Il employa de singuliers moyens pour agir sur l'esprit de Charles II, qui croyait peu à la religion, mais beaucoup aux sciences occultes : il lui envoya un astrologue en qualité d'agent diplomatique. Malheureusement le tireur d'horoscopes gâta tout par des prédictions à contre-sens. Il y eut là des scènes de haute comédie [1].

Des incidents plus sérieux, qui eurent lieu dans l'intérieur de la maison de Stuart, servirent mieux les plans de Louis XIV. Le duc Jacques d'York, qui associait des mœurs relâchées à des tendances dévotes, avait été emporté par la réaction catholique, de même que son ancien

[1] Mignet, t. III, p. 72 et suivantes.

général Turenne, et avait déclaré au roi son frère qu'il rentrait dans l'Église romaine. Charles répondit qu'il avait la même intention, et qu'il prétendait ramener l'Angleterre au catholicisme, mais qu'il jugeait nécessaire de s'assurer l'appui du roi de France avant de s'engager dans cette grande entreprise (25 janvier 1669).

Quelle était, au fond, la pensée de Charles II? Ce n'est pas chose facile que de pénétrer un esprit aussi versatile et aussi peu sincère. Il n'est pas bien sûr que Charles ait eu d'autre but que de soutirer à Louis XIV le plus d'argent possible, sauf à se déterminer ensuite selon les circonstances. Charles et ses ministres se valaient en fait de moralité. Ce fut Arlington, et non Buckingham, que le roi d'Angleterre prit pour confident, et Arlington, l'ami de la Hollande, le champion des alliances protestantes, se retournant avec une facilité cynique, devint l'agent de la grande intrigue qui menaçait le protestantisme, et qui, enveloppée du plus profond mystère, fut cachée même quelque temps à l'ambassadeur français, et conduite par l'intermédiaire de Madame Henriette.

La confidence des projets catholiques de Charles II fut accueillie par Louis XIV avec un mélange de satisfaction et d'inquiétude. C'était là une complication qui pouvait compromettre l'entreprise de Hollande. Louis eût voulu que la guerre contre les Hollandais fût entamée par la France et l'Angleterre avant que Charles se déclarât catholique, déclaration qui ne pouvait manquer de bouleverser la Grande-Bretagne et de soulever tous les Etats protestants.

Au mois de décembre 1669, Charles II adressa au roi de France un projet de traité. Charles demande que Louis lui donne 200,000 livres sterling avant que sa conversion

soit déclarée, et lui assure de plus un secours d'hommes et d'argent en cas de rébellion. Le traité d'Aix-la-Chapelle sera maintenu. Si la succession d'Espagne s'ouvre, Louis assurera à Charles Minorque et Ostende, et l'aidera à se saisir de l'Amérique espagnole, moyennant quoi Charles assistera Louis, aux frais de la France, dans la poursuite de ses droits. On attaquera en commun la Hollande et Hambourg. La France payera pendant cette guerre un subside annuel de 800,000 livres sterling à l'Angleterre, qui aura, pour sa part de conquêtes, l'île de Walcheren, l'Écluse et Cadsand. Cette guerre sera entamée quand Louis XIV voudra, pourvu que Charles II, après sa déclaration de catholicité, soit en paix chez lui [1].

Charles II se comportait en mercenaire cupide, qui surfait la valeur de son bras, sauf à en rabattre. Il rabattit beaucoup, en effet, de ses monstrueuses exigences pécuniaires : il renonça à l'attaque de Hambourg, qui n'avait donné aucun sujet de plainte à la France, et consentit qu'on ne fixât pas, quant à présent, les *avantages* qu'il aurait à réclamer lorsque s'ouvrirait la succession d'Espagne ; mais Louis, à son tour, fit de bien graves concessions. Un vif débat s'était engagé sur la question de savoir qui commanderait les flottes unies de France et d'Angleterre. Charles II fut inébranlable sur ce point : « La manière des Anglais, » dit-il, « est de commander à la mer. » Et il dit nettement à l'ambassadeur français que, voulût-il céder, ses sujets ne lui obéiraient pas. On convint que les Anglais fourniraient cinquante vaisseaux, et les Français, seulement trente ; que le duc d'York, ou,

[1] Mignet, t. III, p. 117.

en son absence, l'officier qui arborerait le pavillon amiral d'Angleterre, commanderait les flottes unies, le vice-amiral de France commandant en second et ayant la préséance sur le vice-amiral anglais. L'absence de l'amiral de France devait réserver ainsi le droit dans la question de préséance [1]; mais on cédait sur le point de fait.

Louis admit des prétentions bien autrement dangereuses. Il consentit à promettre aux Anglais Walcheren, l'Écluse et Cadsand, et même, un peu plus tard, les îles de Goorée et de Woorne; c'est-à-dire les bouches de l'Escaut et de la Meuse!... Il eût fallu subir vingt ans de guerre pour empêcher l'Angleterre de prendre ce qu'on lui jetait à la tête!

Ces négociations ont été mal jugées. On a souvent répété que Charles avait vendu l'Angleterre à Louis XIV. Cela n'est vrai que de la politique intérieure ; Charles, en effet, conspirait l'asservissement politique et religieux de l'Angleterre avec le concours de l'étranger; mais, quant aux intérêts extérieurs, il ne les vendait pas, car la plus grosse part dans le profit de la ruine des Hollandais devait revenir aux Anglais.

Louis XIV comptait sans doute qu'il en serait de Walcheren et du reste comme de Dunkerque, ou qu'on trouverait quelque moyen d'éluder les engagements pris ; mais il n'est pas permis de calculer sur de pareilles chances. Colbert et Lionne durent souffrir d'être les instruments d'une telle politique, bien que Lionne fût un homme d'action plus que de principes!

1 Mignet, t. III, p. 141-160. — La question du pavillon était toujours opiniâtrément débattue. Les Anglais voulaient l'égalité sur la Méditerranée et la suprématie dans les mers *britanniques ;* la France voulait l'égalité sur toutes les mers. Voy. une lettre de Colbert du 21 juillet 1669 ; ap. P. Clément, Hist. de Colbert, p. 317.

Vers le printemps de 1670, les bases du pacte étaient arrêtées, mais quelques difficultés retardaient la signature, lorsque Louis, avec toute sa cour et sa maison, dans un magnifique appareil militaire, alla visiter ses nouveaux sujets de Flandre et les travaux de Vauban. Le 24 mai, Madame Henriette quitta tout à coup la cour à Lille, et alla s'embarquer à Dunkerque pour Douvres, où son frère Charles II l'attendait. On motiva, sur la proximité des côtes anglaises, cette visite convenue depuis plusieurs mois. Henriette décida Charles à signer le traité sans plus de délai (1er juin). Le monarque anglais fit espérer à sa sœur qu'il consentirait que l'attaque contre la Hollande précédât sa déclaration de catholicité. C'était ce que Louis XIV souhaitait le plus. Le traité, cependant, loin d'engager Charles à cet égard, établit qu'*après* que Charles aura fait *ladite déclaration*, Louis pourra choisir le moment de l'attaque contre la Hollande. Louis donnera à Charles 2 millions payables trois et six mois après l'échange des ratifications, et l'assistera de 6,000 fantassins à ses frais, si son retour au catholicisme excite des troubles. Charles fournira à Louis contre la Hollande 6,000 fantassins, ou au moins 4,000. Louis renforcera la flotte anglaise de trente vaisseaux de quarante canons au moins, et payera à Charles un subside de 3 millions par an pendant la guerre. L'Angleterre aura Walcheren, etc. On s'entendra pour ménager les intérêts du prince d'Orange[1].

Madame Henriette repartit de Douvres le 12 juin, ramenant avec elle une compagne de voyage, qui, dit-on, n'avait pas été inutile au succès de la royale ambassadrice,

[1] Mignet, t. III, p. 187.

et qui ne tarda point à retourner en Angleterre pour n'en plus sortir : c'était la belle mademoiselle de Kerhouël, qui avait inspiré une subite passion à l'inflammable Charles II, et qui ne demandait pas mieux que de devenir la Montespan du roi d'Angleterre. Charles la créa duchesse de Portsmouth. Louis la gratifia, pour reconnaître ses services diplomatiques, d'une belle terre reversible sur celui des fils naturels de Charles que ce prince désignerait [1].

Une catastrophe imprévue éclata comme la foudre entre les deux royales familles qui venaient de sceller le pacte de Douvres.

La maison du frère de Louis XIV était depuis longtemps troublée par des orages intérieurs. Cette aimable et brillante Henriette, si adorée de la cour, si considérée du roi, qui lui confiait les ressorts les plus secrets de sa politique, n'inspirait que de l'antipathie à son mari, prince efféminé, fantasque, aussi médiocre d'esprit que de cœur, et dont les habitudes puériles et bizarres laissaient soupçonner des penchants honteux. Mécontent de son frère, qui, par des principes de conduite fermement arrêtés, lui refusait tout gouvernement de province, jaloux de sa femme, moins pour les hommages qu'elle recevait que pour le crédit qu'elle avait et qu'il ne partageait pas, *Monsieur* était livré à d'indignes créatures qui l'excitaient incessamment contre Henriette. Le roi était intervenu récemment dans ces querelles de ménage, en emprisonnant, puis en exilant le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, qui avait poussé à ce sujet des clameurs désespérées. Depuis, le roi avait eu grand'peine à obliger son frère de laisser aller Madame Henriette à Douvres.

[1] OEuvres de Louis XIV, t. VI, p. 453.

Elle en revint triomphante : elle reparut un instant à Saint-Germain, où la cour s'était réinstallée; le 24 juin, son mari l'emmena à Saint-Cloud [1]. A peine arrivée à Saint-Cloud, elle se plaignit de quelques douleurs d'estomac et de côté; elle resta languissante durant quelques jours; le 29, après avoir bu un verre d'eau de chicorée, elle fut saisie d'un point de côté d'une extrême violence : on la mit au lit; le lendemain, avant le jour, elle était morte. Pendant son agonie, elle avait répété à plusieurs reprises qu'elle mourait empoisonnée.

Une explosion de soupçons terribles eut lieu contre son mari et contre les gens de son mari. Le roi fit ouvrir le corps par les plus célèbres médecins et chirurgiens de Paris, qui s'accordèrent à soutenir que la mort était naturelle, et qu'il y avait même sujet de s'étonner que la princesse eût vécu si longtemps avec le foie et les poumons aussi gravement altérés. La question, cependant, est restée jusqu'à nos jours controversée entre les historiens : on a imputé aux médecins d'avoir consulté, dans leurs rapports, la science moins que la politique, et, s'il en fallait croire Saint-Simon, Louis XIV aurait arraché secrètement l'aveu du crime à l'un des complices, au maître d'hôtel de son frère, mais n'aurait pas cru devoir venger la victime, de peur du scandale. Ceci ne serait vraisemblable que si Monsieur eût été l'auteur du crime; or, d'après le récit même de Saint-Simon, Monsieur était innocent, et les seuls coupables étaient le chevalier de Lorraine et quelques familiers ou domestiques du prince. Qu'avait donc, en ce cas, à ménager Louis XIV? La relation très-naturelle et très-évidemment sincère de madame de

[1] Saint-Cloud avait été donné par Louis XIV à son frère. Les bâtiments furent élevés par Hardouin-Mansart; les jardins, dessinés par Le Nostre.

La Fayette, amie de la princesse et témoin de ses derniers jours, paraît favorable à l'idée de la mort naturelle d'Henriette. Les symptômes décrits par madame de La Fayette prouvent que la constitution d'Henriette était complétement ruinée, et concordent avec les lésions organiques signalées par les médecins. Il n'y eut probablement d'autre poison que les imprudences continuelles et le mauvais régime par lesquels la princesse accéléra sa fin [1].

La nouvelle de ce tragique événement excita d'abord une vive agitation en Angleterre : des cris de vengeance se firent entendre autour de Charles II; le peuple anglais, toujours fidèle à ses vieilles haines, ne demandait qu'à s'en prendre aux Français. La douleur vraie qu'exprima Louis XIV, et les rapports des médecins, envoyés de Paris, calmèrent Charles II et sa cour. Ce qui avait été noué ne fut pas dénoué. D'autres mains relevèrent le fil des intrigues échappées de la main défaillante d'Henriette : la mort de la sœur des rois n'arrêta pas le cours des complots qui tramaient la mort d'un peuple, et la sublime oraison funèbre prononcée par Bossuet sur la tombe de Madame retentissait encore dans les cœurs, que déjà la place de Madame était occupée, sinon remplie, par une nouvelle belle-sœur que la politique de Louis XIV était allée chercher en Allemagne. C'était la fille de l'électeur

1 Hist. de madame Henriette d'Angleterre, par madame de La Fayette, avec pièces à la suite, ap. collect. Michaud, 3e série, t. VIII, p. 201 et suivantes. — Relation du médecin Bourdelot, ap. Poncet de la Grave; Mémoires pour servir à l'Hist. de France, t. II, p. 411. — Saint-Simon, Mémoires, édit. de 1829; t. III, p. 177-181; t. XII, p. 141. — Le sentiment de Vallot (médecin du roi) sur les causes de la mort de Madame; Manuscrit à la Bibliothèque de l'Arsenal. — Lettre inédite de Bossuet; ap. Bibliothèque de l'École des Chartes, 2e série, 1845, t. I, p. 174. — L'authenticité de cette lettre, qui conclurait contre l'empoisonnement, est contestée par M. Walckenaër; Mém. sur madame de Sévigné, t. III, p. 223.

palatin, cette rude, originale et satirique princesse palatine de laquelle devait sortir la moderne maison d'Orléans (16 novembre 1671).

Il n'y avait plus rien à décider entre les deux rois que le moment de l'attaque. Charles, comme il l'avait laissé espérer à la malheureuse Henriette, consentit à ne déclarer qu'après la guerre sa conversion au catholicisme, et Louis consentit à donner d'avance les deux millions promis pour faciliter cette déclaration. Chacun eut ainsi ce qu'il voulait. Il est très-improbable que Charles ait jamais eu l'intention de débuter par la conversion : le zèle religieux ne lui fermait pas les yeux, comme à son frère d'York, sur la grandeur du péril. Louis avait d'abord souhaité de commencer la guerre au printemps de 1671; mais les négociations qu'il menait en Allemagne et ailleurs, de front avec celles d'Angleterre, n'aboutissaient pas aussi vite qu'il l'avait espéré, et il proposa lui-même à Charles II de reculer d'un an l'attaque de la Hollande. Un second traité fut signé, le 31 décembre 1670, entre l'ambassadeur Colbert de Croissi et ceux des ministres de Charles II, Buckingham et autres, qui n'étaient pas dans le secret du retour au catholicisme ; ce pacte, qui ne concernait que la guerre de Hollande, devait être publié lorsque les hostilités éclateraient.

La diplomatie française travaillait par toute l'Europe avec la même persévérance à étendre le réseau destiné à prendre la Hollande.

On eut d'abord peu de succès auprès de la Suède, qui avait peur de perdre une assez grosse somme à elle due par l'Espagne, et garantie par l'Angleterre et la Hollande, et qui, par crainte de la prépondérance française, inclinait à se rapprocher de l'Autriche. Les traités de commerce et

d'alliance conclus par la France avec le Danemark, ce vieil adversaire de la Suède, et l'intervention continuelle de Louis XIV dans les affaires de la Basse-Allemagne, entretenaient un certain mécontentement à Stockholm. Un projet d'alliance entre la Suède et l'empereur fut même arrêté en juillet 1668, et ce ne fut pas le roi de Suède, mais l'empereur, qui ne le ratifia point, grâce aux habiles manœuvres de l'ambassadeur français à Vienne.

Louis tenait Léopold par le pacte secret; Léopold, cependant, montrait parfois un retour de défiance. Il y eut entre eux un singulier débat relativement aux places récemment enlevées par Louis XIV à l'Espagne, et dont plusieurs, celles du Hainaut, relevaient de l'Empire. Louis prétendait maintenir ces places sur la matricule de l'Empire, et c'était l'empereur qui s'y refusait. C'est que Léopold ne voulait à aucun prix voir le roi de France s'introduire dans la diète germanique comme prince de l'Empire, et soupçonnait Louis de viser à se faire élire roi des Romains (juillet 1668).

Louis tâcha de dissiper les soupçons de l'empereur par de bons procédés. Il rompit les intelligences nouées plusieurs années auparavant avec les mécontents hongrois, et applaudit au châtiment cruel que tira Léopold de leurs conspirations [1]. Il se montra pareillement décidé à ne pas s'immiscer dans les troubles excités en Espagne par don Juan d'Autriche, ce fils naturel de Philippe IV qui avait autrefois commandé les armées espagnoles en Flandre avec fort peu de succès, et qui, maintenant, disputait le gouvernement de l'Espagne à la régente et au jésuite

[1] Quatre des principaux seigneurs de Hongrie et d'Esclavonie, dont trois s'étaient rendus sur l'invitation de se remettre à la clémence de l'empereur, furent décapités, et leurs domaines, confisqués, en 1671.

Nithard. Louis essaya toutefois de négocier à l'amiable avec la cour d'Espagne l'échange immédiat de la Belgique contre le Roussillon, la Cerdagne, une partie de la Navarre française, et beaucoup d'argent. C'était une chose grave et bien contraire aux vrais principes que d'offrir ainsi la cession de contrées une fois réunies au territoire national. L'Espagne ne consentit pas.

Au commencement de 1669, le petit roi d'Espagne fut si malade, qu'on se crut, à Paris et à Vienne, bien près de la réalisation du traité éventuel. Don Carlos II se remit cependant, et son rétablissement fut suivi d'une révolution de palais. Don Juan, soutenu par le peu qui subsistait d'opinion publique, chassa le confesseur-ministre, et se fit donner la vice-royauté d'Aragon; mais il ne sut que disloquer le pouvoir et non le réorganiser : l'Espagne ne gagna rien au change.

Louis pressa l'empereur de s'unir plus étroitement à lui, en s'appuyant sur l'idée que don Juan pourrait viser à la couronne si don Carlos mourait. Louis proposa un second traité, non plus secret, mais patent, par lequel l'empereur et le roi déclareraient avoir réglé ensemble à l'avance la succession d'Espagne, le roi cédant ses droits à l'empereur sur l'Espagne et Milan, l'empereur, ses droits au roi sur la Belgique et la Franche-Comté; le reste de la succession étant remis en apparence à la médiation du pape. L'empereur rejeta ce parti audacieux, ainsi que la proposition de promettre d'avance une part à l'Angleterre dans la succession; mais, en même temps, il évita d'entrer dans la Triple Alliance, comme l'en pressaient avec instance et colère l'Espagne et plusieurs princes allemands. Il ne parut pas éloigné de laisser Louis agir à son gré contre la Hollande, et alla jusqu'à insinuer une demande

de subsides (mai 1670). L'empereur lui-même, après tant de princes et de rois, tendait une main mendiante au roi de France[1].

Louis éluda les avances de cet illustre mercenaire, qui eût exigé une trop haute paye, et s'en tira par un service d'un autre genre, c'est-à-dire en favorisant le mariage d'une sœur de Léopold avec le nouveau roi de Pologne, Michel Wiesnowiski, allié qui, personnellement, n'était pas capable de faire beaucoup d'honneur à la maison d'Autriche!

Les Hollandais, cependant, voyaient monter l'orage, bien qu'on tâchât encore de leur fermer les yeux par des semblants de négociations. Van-Beuningen était allé inutilement à Londres. D'autres agents eurent un peu plus de succès auprès des princes du Rhin. L'électeur de Mayence se rapprocha des Hollandais, et, de concert avec le vieux duc de Lorraine, pressa l'empereur de coopérer à la formation d'un corps d'armée d'observation entre le Rhin, la Sarre et la Meuse, afin de garantir la paix de la Basse-Allemagne. Les Hollandais sollicitaient d'être reçus dans le corps de l'Empire. L'incorrigible duc de Lorraine s'était remis à lever des troupes et à fortifier ses places, contrairement aux traités qui le liaient à la France. Louis XIV coupa court à ces menées en lançant brusquement le maréchal de Créqui avec 25,000 hommes sur la Lorraine. Le duc faillit être surpris dans son palais de Nanci, et s'enfuit dans les Vosges, puis en Allemagne. Épinal et Chaté, dont il avait relevé les remparts, furent pris en quelques jours; un certain nombre de Français, qui n'avaient pas quitté le service du duc à l'aspect des

1 Mignet, t. III, p. 466.

étendards royaux, furent pendus comme traîtres. Les archives ducales furent emportées à Metz, et les troupes françaises s'établirent à demeure dans la Lorraine et le Barrois (septembre 1670).

Personne ne remua sur le Rhin. La diète de Ratisbonne s'émut aux plaintes du prince fugitif; mais Louis XIV repoussa péremptoirement l'intervention de l'empereur et de l'Empire dans cette affaire : il déclara que la Lorraine lui appartenait légitimement par les traités et par le droit de conquête, et que, s'il la rendait, plus tard et sauf garanties, à quelqu'un des princes de la maison ducale, ce serait par un pur mouvement de sa bonne volonté (novembre-décembre 1670).

Cet incident jeta un peu de froideur pendant quelque temps entre Vienne et Paris. Louis, néanmoins, atteignit enfin son but auprès de l'empereur. Léopold, absorbé par les troubles toujours renaissants de la Hongrie, s'engagea formellement, tout en garantissant à l'Espagne le traité d'Aix-la-Chapelle, à ne pas secourir les Hollandais contre la France (1er novembre 1671).

La diplomatie française s'efforçait d'obtenir la même neutralité, sinon une coopération active, de tous les princes d'Allemagne. Elle n'y réussit pas à l'égard de l'électeur de Brandebourg : ce prince montrait beaucoup de déférence pour Louis XIV; par un traité du 31 décembre 1669, il s'était engagé à ne pas entrer dans la Triple Alliance, à aider au renouvellement de l'Alliance du Rhin, à appuyer les droits du roi sur la Belgique, etc.; mais on ne put rien tirer de lui pour ce qui regardait la Hollande : il voyait dans la ruine de cette république un trop grand péril pour le protestantisme et pour l'Alle-

magne, et il sut réserver sa liberté d'action, tout en ménageant Louis XIV le plus longtemps possible.

L'électeur de Bavière, au contraire, se donna sans réserve au roi de France. Non-seulement il promit de ne pas entrer dans la Triple Alliance et de travailler à renouer l'Alliance du Rhin; mais, Louis s'étant obligé à soutenir les prétentions bavaroises sur certaines provinces d'Autriche, si l'empereur mourait sans enfants, et à marier le dauphin à la fille de l'électeur, celui-ci promit sa voix à Louis pour la couronne impériale (17 février 1670) [1].

Les soupçons de Léopold étaient donc fondés! La mauvaise santé de l'empereur avait fait penser à Louis que la couronne impériale et la couronne d'Espagne pourraient bien vaquer à peu d'intervalle, et Louis se préparait pour l'un et pour l'autre héritage. Confiant dans son corps de fer, inaccessible aux misères physiques qui décolorent et abrégent la vie humaine, il comptait survivre longtemps à tous les rois de l'Europe, et élargir de tombeau en tombeau l'immense domination qu'il rêvait. Des perspectives illimitées s'ouvraient à son esprit : la France s'effaçait dans la monarchie universelle; la pensée de Charles-Quint détrônait la pensée de Henri IV et de Richelieu!...

Ceci était l'avenir. L'affaire de Hollande était le présent, et la plupart des négociateurs français y étaient absorbés tout entiers. Ils exploitèrent habilement les ressentiments des princes de la Basse-Allemagne contre les Hollandais, qui leur avaient enlevé depuis longtemps diverses places afin de se fortifier sur le Rhin. Le duc de

[1] Mignet, t. III, p. 286.

Neubourg, et deux des Brunswick, les ducs de Zell et de Wolfenbuttel, refusèrent cependant de se lier au roi; mais le troisième Brunswick, le duc de Hanovre, accorda à la France le droit exclusif de lever chez lui des soldats (10 juillet 1671). L'électeur de Cologne, évêque de Liége, accorda non-seulement recrutement et passage sur ses terres, mais un pont sur le Rhin et des magasins (11 juillet). L'évêque de Munster promit secrètement l'ouverture de ses États et de ses ressources aux Français, avec prévision d'alliance offensive (28 juillet). Osnabrück traita sur le même pied que Hanovre (23 octobre).

Louis XIV et la France avaient fait une grande perte au milieu de ces négociations. L'homme qui en tenait tous les fils dans sa main expérimentée, le premier diplomate de l'Europe, Lionne, était mort, miné par des chagrins domestiques, mais surtout usé par le travail et par le plaisir, qu'il avait toujours menés de front avec un égal emportement (1er septembre 1671). Le négociateur des immortels traités de Westphalie et des Pyrénées et de l'Alliance du Rhin eût dû mourir avant d'avoir préparé la fatale guerre de Hollande! Peut-être eût-elle été plus vite et autrement terminée s'il eût vécu!

L'ambassadeur de France en Suède, Arnaud de Pomponne, neveu du fameux Antoine Arnaud, fut choisi pour remplacer Lionne aux affaires étrangères. Louvois eut l'intérim : sa faveur croissait.

Les pourparlers avaient été repris avec la Suède, et, cette fois, les chances paraissaient meilleures. Le grand chancelier La Gardie, Français d'origine, penchait vers la France, et agissait fortement sur le sénat; il eût souhaité toutefois que la France et l'Angleterre modérassent leur ressentiment contre la Hollande, et représentait sagement

à l'ambassadeur français qu'il était désirable que cette république « se relâchât de l'espèce d'usurpation qu'elle avait établie sur la plupart des autres nations dans le commerce, mais qu'il n'était pas de l'intérêt général qu'elle fût détruite [1]. »

Pomponne n'avait pas des pouvoirs suffisants pour accorder les grands subsides que réclamait la Suède, et ne put conclure avant de quitter Stockholm pour retourner prendre possession de son ministère. Stockholm fut, pendant tout l'hiver, le théâtre d'une très-vive lutte diplomatique. La Hollande, l'Espagne, le Brandebourg, la Saxe, agissaient d'un commun accord contre la France. Les électeurs de Saxe et de Brandebourg firent parler au gouvernement suédois d'une ligue pour la défense du protestantisme. On commençait à dire que le roi de France allait reprendre en Europe le rôle de la maison d'Autriche. L'or de Louis XIV l'emporta néanmoins auprès d'un gouvernement pauvre et avide. Par un traité signé le 14 avril 1672, la Suède s'engagea pour trois ans avec la France, et promit de s'opposer, par une diversion du côté de la Poméranie, aux princes allemands qui voudraient secourir la Hollande. Louis promit aux Suédois 400,000 écus comptant et 600,000 écus par an pendant la guerre : il garantit le maintien de la paix entre la Suède et le Danemark, et s'obligea à ne point admettre le Danemark dans l'alliance contre la Hollande [2].

L'électeur de Cologne et l'évêque de Munster avaient resserré, en janvier 1672, leurs liens avec la France : l'électeur s'était engagé à coopérer contre la Hollande avec 17,000 à 18,000 soldats, moyennant un subside de

[1] Mignet, t. III, p. 330.

[2] Mignet, t. III, p. 564.

8,000 écus par mois, et à recevoir garnison française dans Neuss, moyennant 400,000 livres. L'évêque s'engagea à unir ses troupes à celles de l'électeur. Une part leur fut promise à tous deux dans les futures conquêtes.

Les Provinces-Unies n'étaient pas seulement environnées de dangers extérieurs : le danger était dans leur propre sein. La France et l'Angleterre y fomentaient le parti orangiste comme un dissolvant. Le prince d'Orange, le jeune Guillaume, arrivait à l'âge d'homme, et sa faction grandissait avec lui. Un moment étourdie par la gloire de Jean de Witt, en 1667, elle s'était ranimée à mesure que croissaient les périls de la république. En mai 1670, elle fut assez forte pour obliger de Witt et ses amis à laisser le prince entrer au conseil d'État. Louis XIV félicita Guillaume, et considéra comme un succès pour lui le premier pas que fit dans la vie politique l'homme qui devait être un jour son plus terrible ennemi!

De Witt, qui avait été si longtemps attaché à la France, et qui, lors même qu'il travaillait contre la politique de Louis XIV, avait toujours visé à une transaction, sentait qu'il ne méritait pas un ressentiment si implacable, et ne pouvait croire encore que Louis fût inflexible. Il s'efforça de renouer avec la France. Il fit retarder, durant plus de trois ans, les représailles contre le tarif français de 1667, et ne les laissa décréter que lorsqu'il eut perdu tout espoir d'obtenir des concessions commerciales. Les Provinces-Unies, en novembre 1670, prohibèrent les eaux-de-vie de France, et mirent de gros droits sur les soieries, sur le sel, etc. : les vins seuls furent traités avec plus de ménagement, parce que la Hollande ne pouvait s'en passer. La France répliqua par de nouvelles rigueurs : on augmenta les droits sur les harengs et sur les épiceries importés de

Hollande, avec défense d'exporter les eaux-de-vie par navires hollandais (janvier 1671)[1].

Le roi d'Angleterre, quelques mois après, rappela son ambassadeur de La Haie (juin-juillet 1671). Le capitaine du yacht qui alla chercher en Hollande la famille de l'ambassadeur anglais eut ordre de faire baisser pavillon à toute la flotte hollandaise qui croisait dans la Manche. Charles II, en émettant cette prétention extravagante, ne souhaitait qu'un refus qui fournît un prétexte de rupture. Il ne tarda pas à proroger son parlement jusqu'en octobre 1672, afin d'avoir les mains tout à fait libres.

La Hollande frappait à toutes les portes pour obtenir des promesses de secours. A la fin de l'année 1671, elle n'était encore assurée que de l'Espagne. Au mois de septembre, le gouverneur des Pays-Bas catholiques, le comte de Monterey, successeur de Castel-Rodrigo, avait manifesté les dispositions de sa cour en prohibant l'importation des eaux-de-vie et des produits manufacturés de France en Belgique. C'était pendant l'intérim des affaires étrangères exercé par Louvois. Le violent Louvois poussa le roi à menacer au lieu de négocier. La crainte qu'inspirèrent les menaces de Louis, au lieu de retenir l'Espagne, l'entraîna dans l'alliance hollandaise : un pacte défensif fut signé à La Haie entre l'Espagne et les Provinces-Unies (17 décembre 1671). Faible appui, qu'un allié incapable de se défendre lui-même!

En Allemagne, beaucoup de princes faisaient des vœux pour la Hollande; mais l'électeur de Brandebourg seul paraissait disposé à la secourir; encore pouvait-on douter qu'il osât se heurter contre la France.

[1] Mignet, t. III, p. 624-704.

La France et l'Angleterre employèrent tout l'hiver en préparatifs d'agression ; la Hollande, en préparatifs de défense.

Si âpre que fût la passion avec laquelle Louis XIV poursuivait la Hollande, la France avait au dehors d'autres intérêts qui réclamaient impérieusement leur part dans les préoccupations du roi et de ses ministres. Durant ce même hiver de 1671 à 1672, Louis eut à prendre une importante décision sur une autre querelle.

Les affaires du Levant avaient subi diverses péripéties depuis les expéditions de Gigeri et de Hongrie. Colbert avait déterminé le roi à rouvrir les relations avec la Porte, dans l'intérêt du commerce, et le fils de l'ancien ambassadeur de La Haie avait été renvoyé à Constantinople à la fin de 1665. Colbert avait de grandes vues en renouant avec l'empire othoman : il fit demander au Divan le libre transit commercial entre la France et l'Inde par l'Égypte. C'eût été rouvrir la grande voie fermée par la barbarie musulmane, et rendre à la Méditerranée son rang de centre commercial du monde. La Porte refusa. Elle refusa aussi d'ôter aux Génois le droit de commercer en Turquie sous leur propre pavillon, droit qu'ils avaient obtenu par l'intercession de l'Angleterre après l'avoir demandé en vain par l'intercession de la France.

Les rapports redevinrent très-aigres, et la France se vengea en fournissant, à la prière du pape Clément IX, des secours considérables aux Vénitiens, qui continuaient toujours à soutenir l'interminable siége de Candie. Les Turcs avaient encore une fois repris ce siége en 1667. En 1668, le duc de La Feuillade, ce courtisan original qu'ont rendu fameux son dévouement idolâtrique pour Louis XIV et l'espèce d'héroïsme romanesque qui enno-

blissait chez lui la flatterie, conduisit à ses frais, en Candie, pour deux mois, cinq ou six cents officiers qui venaient d'être réformés après la paix d'Aix-La-Chapelle, et auxquels se joignirent quelques centaines de gentilshommes volontaires. Cette troupe d'élite se couvrit de gloire et retarda beaucoup les progrès des Turcs. L'année suivante, un corps de six mille hommes des meilleures troupes françaises fut envoyé par le roi sous la bannière du pape, Louis ne voulant pas encore déclarer la guerre à l'empire othoman. Le duc de Navailles commandait cette petite armée, et le duc de Beaufort l'escortait avec une forte escadre. Les Français, à peine débarqués, tentèrent une furieuse sortie : les lignes des assiégeants furent forcées, et leurs travaux, envahis ; mais les Français furent mal secondés par les Vénitiens, et l'explosion de plusieurs barils de poudre jeta tout à coup le désordre dans leurs rangs; ces troupes, qui avaient beaucoup entendu parler des mines creusées par les Turcs autour de la place, crurent le terrain miné sous leurs pas, et se débandèrent, tandis que les Turcs se ralliaient : la victoire commencée se changea en une déroute sanglante. Beaufort, qui était descendu de ses vaisseaux pour prendre part au combat, en aventurier plus qu'en amiral, disparut dans la mêlée; on ne le retrouva ni parmi les prisonniers, ni parmi les morts, et l'on ne sut jamais ce qu'il était devenu (24 juin 1669).

La marine française n'y perdit pas beaucoup. Beaufort n'avait que le courage d'un soldat, et son entêtement et son mauvais caractère avaient plus d'une fois compromis le sort des expéditions qui lui étaient confiées. Il n'eut pas de successeur dans la surintendance de la navigation, charge qu'il avait héritée de son père, le duc de Vendôme.

Les restes des troupes auxiliaires lavèrent leur honneur en prolongeant de deux mois encore la résistance de Candie; mais les fortifications étaient ruinées, les forces et la constance de Venise s'épuisaient, les vivres manquaient. Le duc de Navailles ne crut pas devoir sacrifier inutilement ce qui lui restait de soldats; il se rembarqua, et les chefs vénitiens acceptèrent une capitulation honorable, sous la forme d'une longue trêve qui accordait à leur république quelques dédommagements en Dalmatie pour la perte de Candie (5 septembre 1669) [1].

La conquête de la vieille île de Crète avait coûté aux Turcs vingt-cinq années d'efforts : c'était en grande partie l'assistance des volontaires français qui avait permis à Venise de résister si longtemps. On a calculé que Venise, durant ces vingt-cinq ans, avait recruté en France cinquante mille auxiliaires; c'était un protestant français, Saint-André-Montbrun, qui avait dirigé la défense de Candie. Si les secours consumés en détail eussent été donnés en masse, Candie eût été sauvée.

Bien que l'entreprise des Français n'eût pas réussi, le Divan conçut quelque inquiétude de l'hostilité que témoignait la France, et le sultan, chose tout à fait inusitée! expédia au roi un agent chargé d'une lettre où il exprimait le désir de rétablir l'ancienne amitié (décembre 1669). Colbert engagea Louis XIV à accueillir ces avances, à envoyer un nouvel ambassadeur plus notable et plus accrédité que de La Haie, et à fonder une compagnie de commerce pour le Levant [2] et une école de drogmans français à Constantinople. Le marquis de Nointel

[1] Pellisson, Hist. de Louis XIV, t. III, liv. VIII. — Mémoires du marquis de Ville; Amsterdam, 1670-1671, in-18.

[2] Voy. notre t. XIV, p. 670.

partit avec ordre de renouveler les demandes du libre transit par l'Égypte et la mer Rouge ; il devait réclamer en outre la restitution du Saint-Sépulcre aux Latins (les Grecs l'avaient envahi), les droits de protecteur unique des catholiques orientaux pour le roi de France, et la vieille suprématie française sur tous les chrétiens qui n'avaient pas d'ambassadeur à la Porte.

Nointel entra dans le Bosphore avec quatre vaisseaux de guerre en ordre de combat, et ne salua le sérail que lorsque la sultane-mère (*Validé*) eut demandé le salut en son propre nom. La hauteur soutenue de Nointel n'eut pas plus de succès que les alternatives d'emportement et de faiblesse qu'avaient montrées les deux de La Haie père et fils. Le Divan offrit de renouveler les anciennes capitulations et refusa tout le reste.

Louis XIV, irrité, fit assembler à Marseille tous les négociants qui faisaient le commerce du Levant, en leur adjoignant les personnes connues pour avoir étudié ces contrées, et leur demanda s'ils pensaient que la France pût, sans un grave dommage pour elle-même, attaquer à force ouverte l'empire othoman. La réponse fut affirmative. L'assemblée fut d'avis que la Turquie ne soutiendrait pas une guerre maritime et serait forcée de capituler.

Toute la France s'émut au bruit d'une guerre en Orient : le vieil esprit des croisades se réveilla sous une forme nouvelle ; la France lettrée pressa le roi de délivrer des barbares, non plus la Palestine, mais une autre Terre Sainte, la patrie d'Homère et de Sophocle. Autour de Louis XIV, on examina sérieusement les moyens d'attaque, tels que l'occupation des principales îles de l'Archipel, surtout de celles qu'habitaient des Grecs catholiques

dévoués à la France (Naxos, Tyna, etc.), et le soulèvement de la Syrie. On savait, par les nombreux émissaires politiques, religieux et commerciaux, que la France entretenait en Orient, qu'il serait très-facile d'insurger les tribus du Liban, et les Maronites catholiques et même cet étrange peuple des Druses, qui, sans être au fond ni chrétien ni musulman, regardait toujours vers l'Occident, d'où il prétendait tirer son origine, et avait conservé, à ce qu'on croit, dans ses rites secrets, la tradition mystérieuse des templiers[1].

Mais comment concilier cette grande entreprise avec la guerre de Hollande? — Si l'une eût pu détourner l'autre! — Ce fut, un moment, l'espoir de l'Europe, et cet espoir devint une grande pensée chez un homme de génie.

Il y avait alors en Allemagne un jeune homme qui, à vingt-cinq ans, avait pénétré à fond toutes les parties de la connaissance humaine, saisi d'une forte main le lien philosophique qui les unit, et tenté de renouveler plusieurs des principales sciences, telles que la méthode de l'enseignement juridique par l'introduction de la philosophie dans le droit, et la philosophie elle-même, par un essai de conciliation entre Aristote et les *modernes*, c'est-à-dire Descartes. L'esprit universel de Guillaume Leibniz[2] s'intéressait également à tout ce qui est du domaine de l'humanité, et embrassait tout, depuis la métaphysique jusqu'à l'histoire et à la philologie[3], depuis les mathéma-

[1] Lavallée, des Relations de la France avec l'Orient; ap. Revue indépendante du 25 novembre 1843. La France s'était bien gardée de prendre parti maladroitement entre les Druses et les Maronites; elle les protégeait également, et entretenait des relations avec le grand-émir du Liban, qui commandait aux deux races réunies.

[2] Né à Leipzig le 23 juin 1646.

[3] C'est à lui, à un étranger, que nous devons d'avoir été remis sur la voie de nos

tiques et la physique jusqu'à la diplomatie et à la controverse religieuse. Génie d'activité extérieure autant que de méditation, il aimait à se mêler aux affaires de ce monde autant que Descartes avait aimé à s'en abstraire ; génie de conciliation et de transaction, il cherchait, non plus à effacer le passé pour tout recréer *à novo*, mais à réunir synthétiquement le passé et le présent en retrouvant leur rapport nécessaire dans le progrès continu des idées et des choses : cette pensée conciliante qu'il avait jetée à travers le combat métaphysique du dix-septième siècle contre l'antiquité, il eût voulu la transporter dans le monde politique.

Allemand et dévoué à son pays, mais attiré vers la France par les affinités naturelles de son esprit si vivant, si ferme et si lucide, antipathique, d'ailleurs, à la maison d'Autriche, qu'il regardait comme l'irréconciliable ennemie de la liberté [1], Leibniz voyait avec tristesse s'approcher une guerre fatale qui allait ébranler l'Europe, bouleverser tous les rapports internationaux et rouvrir pour les peuples chrétiens une ère de calamités. Depuis quelques années déjà, une sorte d'utopie politique assiégeait son esprit : il lui semblait que l'Europe, au lieu de se déchirer, devrait diriger son activité vers l'Orient ; cette idée s'éclaircit, se précisa, et prit une forme si glorieuse pour la France, si salutaire pour la chrétienté, qu'il osa espérer, rien qu'en la faisant briller aux yeux de Louis XIV, de dissiper l'orage qui s'apprêtait. Il s'en ouvrit au baron

origines nationales : le premier, il a posé le principe des études celtiques. « Pour se faire, » dit-il, « une idée exacte des anciens dialectes de la Gaule et de l'île de Bretagne, il faut étudier les langues bretonne, galloise, écossaise et irlandaise, qui en sont des débris. »

[1] « La politique de la maison de Habsbourg est une conspiration perpétuelle contre les droits et les libertés des peuples. » Leibniz.

de Boinebourg, ministre de l'électeur de Mayence, et, par ce ministre, à son prince. Tous deux en furent si frappés, que l'électeur se hâta d'envoyer Leibniz à Paris. L'électeur, qui avait été longtemps à la tête du parti français en Allemagne, et qui s'en était séparé par peur des envahissements de Louis XIV, désirait avec passion détourner la guerre des bords du Rhin.

Leibniz, arrivé en France au commencement de 1672, présenta au roi un premier avis conçu en termes très-généraux, et dont M. de Pomponne lui accusa réception le 12 février. Un second mémoire fut alors adressé par Leibniz à Louis XIV[1]. Il y entre sur-le-champ en matière : le dessein qu'il propose au roi, « le plus vaste que l'on puisse concevoir et le plus facile à exécuter, » c'est la conquête de l'Égypte, de toutes les contrées du globe la

[1] Nous ne doutons pas que ce mémoire ne soit la lettre retrouvée et publiée en 1840 par M. de Hoffmanns. Cette pièce n'existant pas aux archives des affaires étrangères, M. Guhrauer n'en eut point connaissance lorsqu'il rédigea son Mémoire sur le projet de Leibniz : il put donc croire que Leibniz s'en était tenu, vis-à-vis de Louis XIV, aux vagues indications du premier avis, et avait gardé en portefeuille les notes latines qui, après sa mort, furent conservées à la Bibliothèque de Hanovre, puis transportées à Paris en 1803, et enfin publiées par M. Guhrauer en 1839 à Hambourg, et en 1841 à Paris : les notes latines sont évidemment les matériaux du Mémoire français adressé à Louis XIV, et c'est à ce Mémoire que M. de Pomponne fait l'allusion suivante dans sa dépêche à M. de Boinebourg, du 21 juin 1672 : « Je ne vous dis rien sur les projets d'une guerre sainte ; vous savez qu'ils ont cessé d'être à la mode depuis saint Louis. » Voy. Mémoire sur le projet d'expédition en Égypte, présenté en 1672 à Louis XIV par Leibniz, par G. E. Guhrauer, ap. Mém. de l'Académie des sciences morales et politiques; Recueil des savants étrangers, 1841, p. 679-767. — Rapport de M. Mignet sur ce Mémoire ; ap. Mém. de l'Académie, etc.; 2e série, t. II, 1839, p. LXVIII-LXXXIII. — Kur Mainz in der epoche von 1672, von D. G. E. Guhrauer, Hamburg, 1839. — Mém. de Leibniz à Louis XIV, etc., publié par M. de Hoffmanns, Paris, Garnot, 1840. — Projet de conquête de l'Egypte, proposé par Leibniz, traduit par A. Vallet de Viriville, ap. Revue indépendante du 1er mars 1842. (C'est la traduction des notes latines, précédée de considérations judicieuses.)

mieux située pour acquérir l'empire des mers, lien de l'Asie et de l'Afrique, grenier de l'Orient, entrepôt des trésors de l'Europe et de l'Inde. « La Porte, dit-il, ne pourra secourir l'Egypte à temps : par terre, elle est trop loin ; par mer, les forces navales des Turcs sont presque nulles. Les janissaires d'Egypte sont devenus plus marchands que soldats ; même en Turquie, janissaires et spahis, cette force principale de l'Empire, ont été systématiquement affaiblis par le vizir actuel, Achmet Kiuprougli. Les vieux remparts des places d'Égypte sont hors d'état de soutenir un siége en règle. On peut, de plus, retenir en Europe les armées turques par une diversion de la Pologne et même de l'Autriche : les appâts ne manqueront point pour exciter ces deux puissances contre les Othomans (La Pologne venait de rentrer en guerre avec le Turcs). Aucun risque à courir dans la traversée : la France n'a point d'ennemi armé dans la Méditerranée. L'Italie, l'Espagne même, la favoriseront. De l'autre côté de l'Égypte, on rencontrera les colonies portugaises, qui tendront la main aux Français pour en obtenir protection contre les Hollandais dans l'Inde.

« La conquête de l'Égypte, cette *Hollande de l'Orient*, est infiniment plus aisée que celle des Provinces-Unies. Il faut à la France la paix en Occident, la guerre au loin. La guerre de Hollande ruinera probablement les nouvelles compagnies des Indes, les colonies et le commerce récemment relevé en France, et augmentera le fardeau du peuple en diminuant les ressources. Les Bataves se retireront dans leurs places maritimes, s'y tiendront sur la défensive en toute sûreté, et prendront l'offensive sur mer avec de grandes chances de succès. La France perd toute son influence en Europe si elle n'obtient pas contre eux une

victoire complète, et compromet cette influence même par la victoire. En Égypte, au contraire, un échec, d'ailleurs presque impossible, n'aura pas grande conséquence, et la victoire donnera la domination des mers, le commerce de l'Orient et de l'Inde, la prépondérance dans la chrétienté, et même l'empire d'Orient sur les ruines de la puissance othomane. La possession de l'Égypte ouvre le chemin à des conquêtes dignes d'Alexandre : *l'extrême faiblesse des Orientaux n'est plus un secret*. Qui aura l'Égypte aura toutes les côtes et toutes les îles de la mer des Indes. C'est en Egypte qu'on vaincra la Hollande; c'est là qu'on lui enlèvera ce qui seul la rend florissante : les trésors de l'Orient. Elle sera frappée sans pouvoir prévenir le coup. Si elle voulait s'opposer aux desseins de la France sur l'Égypte, elle serait accablée sous la haine générale des chrétiens; attaquée chez elle, au contraire, non-seulement elle saura parer l'aggression, mais elle pourra s'en venger, soutenue par l'opinion universelle, qui suspecte d'ambition les vues de la France.

« Il n'y a donc point à hésiter, si le roi veut devenir et l'admiration et l'arbitre de l'univers : il faut feindre de menacer la Morée ou Constantinople, et tomber comme la foudre sur l'Égypte. »

Telle est la substance de ce mémoire, qu'un historien homme d'État a appelé « un des plus beaux monuments de la raison et de l'éloquence politiques [1]. » C'était le génie même de la civilisation et de l'humanité qui appelait

[1] Thiers, Hist. de la Révolution française, t. X, ch. Ier. — M. Thiers ne pouvait connaître alors le Mémoire publié depuis par M. de Hoffmanns; mais il connaissait apparemment les notes latines déposées par Monge, en 1815, à la Bibliothèque de l'Institut.

la France en Orient par la voix du plus grand homme qu'ait enfanté l'Allemagne!....

Trois fois, depuis la fin de ces croisades si longtemps méconnues, la même apparition s'est manifestée à de puissants chefs de nations et leur a fait signe de la suivre. Trois fois elle eût épargné d'immenses calamités à l'Europe, si l'on eût voulu ou pu la suivre jusqu'au bout. La première fois, ce fut Ximenez qui l'aperçut; ce fameux ministre de Ferdinand et d'Isabelle avait entrepris de coaliser les couronnes d'Espagne, de Portugal et d'Angleterre pour conquérir l'Égypte à frais communs : le funeste avénement de la dynastie autrichienne en Espagne renversa ce dessein et détourna l'Espagne de l'Orient pour la jeter sur l'Europe. La seconde fois, nous venons de la dire. Combien différentes eussent été les destinées de notre patrie et du monde, si Louis XIV, au lieu d'ameuter l'Europe contre la France en s'acharnant à l'injuste destruction d'une nationalité, eût fondé un empire oriental, que sa glorieuse marine, elle allait bientôt en donner la preuve, eût été aussi capable de conserver que de conquérir!

La troisième fois, c'était à Bonaparte que l'idée devait apparaître, mais trop tard!.... La puissance navale de la France, minée par des circonstances fatales, n'était plus en état de soutenir l'éclatant début d'une telle entreprise!

La fausse gloire l'emporta donc sur la vraie; la passion, sur l'intérêt et sur la raison. Le projet de Leibniz fut remarqué, mais rejeté parmi les possibilités de l'avenir[1],

[1] Leibniz passa près de trois ans à Paris en relations intimes avec Malebranche,

et le roi décida de renouer avec la Turquie et de rompre avec la Hollande. Nointel eut ordre de reprendre les négociations à Constantinople.

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies avaient tenté un dernier effort auprès de Louis XIV. Ils avaient adressé au roi de France, le 10 décembre 1671, la lettre la plus soumise qu'ils pussent écrire sans bassesse. Ils ne pouvaient croire, disaient-ils, en se rappelant les bontés des prédécesseurs du roi envers leur État, que Louis voulût tourner ses armes contre ses plus anciens et ses plus fidèles alliés. Ils protestaient de n'avoir manqué en rien au traité de 1662, du moins volontairement, et offraient de redresser au plus tôt les contraventions qu'ils avaient pu commettre par inadvertance, comme de faire avoir en toute chose à Sa Majesté la satisfaction qu'elle pourrait raisonnablement prétendre.

L'ambassadeur Van Groot, fils de l'illustre Grotius, alla jusqu'à dire au roi qu'il n'avait qu'à commander aux Provinces-Unies de désarmer, qu'elles obéiraient ; « action qui ferait mieux connaître la grandeur de Sa Majesté que les plus heureux succès de la guerre. »

Louis répondit qu'il avait levé des troupes pour se défendre contre les mauvais desseins des Provinces-Unies ; qu'il prétendait en avoir encore plus vers le printemps, et qu'il s'en servirait de la manière qu'il jugerait le plus à propos pour le bien de son État et pour sa gloire (4 janvier 1672).

Huygens, et tous les savants et les philosophes de France. On lui offrit un fauteuil à l'Académie des sciences et d'autres avantages s'il consentait à se faire catholique : il refusa. Voy. son éloge par Fontenelle, et la correspondance de Leibniz et de Malebranche, publiée par M. Cousin, dans ses Fragments de philosophie cartésienne.

La réponse écrite qu'il expédia aux États-Généraux ne fut qu'un commentaire de ces menaçantes paroles. Il contestait aux États, non pas sans quelque motif, ce titre d'alliés fidèles qu'ils se donnaient, et il allait jusqu'à leur reprocher, non pas seulement leurs menées diplomatiques contre la France, mais les innovations qu'ils avaient faites au commerce, c'est-à-dire leurs représailles bien naturelles.

« Quand notre armement, » disait-il enfin, « sera en « l'état où nous avons projeté de le mettre, nous nous « promettons que Dieu bénira le succès des justes réso- « lutions que nous prendrons. C'est ce que nous avons « bien voulu répondre à votre lettre, quoiqu'elle ait été « moins écrite pour nous que pour exciter contre nos « intérêts les princes dans les cours desquels elle a été « rendue publique avant que nous l'ayons pu recevoir « (6 janvier [1]). »

Pendant ce temps, un agent anglais arrivait à La Haie, chargé d'un arrogant ultimatum où la Hollande était sommée de reconnaître le droit de la couronne d'Angleterre à la souveraineté des mers britanniques, et de faire baisser pavillon à ses flottes devant le moindre navire de guerre anglais (janvier 1672).

La France allait faire la guerre pour imposer aux Provinces-Unies la souveraineté maritime de l'Angleterre !

Les Hollandais marchèrent de concession en concession. Charles II leur avait demandé récemment de rendre à son neveu la charge de capitaine-général et amiral des Provinces-Unies, apanage des Nassau depuis Guillaume le Taciturne jusqu'à Guillaume II. La province de Hollande,

[1] Mignet, t. III, p. 657-66

après les six autres, plia enfin ; de Witt lui-même se résigna, et Guillaume III fut élu provisoirement capitaine-général pour l'année, avec engagement de l'élire à vie dès qu'il aurait vingt-deux ans, c'est-à-dire en novembre prochain (janvier-février). Les Provinces-Unies cédèrent aussi sur la question du pavillon. Charles II ne répondit qu'en formulant de nouvelles exigences, par exemple le droit exclusif de pêche dans les mers britanniques (février.)

Les Etats-Généraux, regrettant de s'être humiliés en vain, ordonnèrent l'armement de soixante-quinze grands vaisseaux, vingt-quatre frégates et vingt-quatre brûlots (25 février).

Un traité public venait d'être signé entre la France et l'Angleterre (12 février) : ce n'était que la reproduction du traité secret du 31 décembre 1670, si ce n'est que Charles II s'y trouvait déchargé, pour l'année courante, de l'obligation d'envoyer à ses frais un corps d'infanterie à l'armée française. Louis XIV avait déjà payé à Charles II les deux millions relatifs à la *catholicité* du roi anglais, et 750,000 livres de subside.

Les Anglais, suivant leur coutume, attaquèrent sans déclaration de guerre. Le 23 mars, une escadre anglaise assaillit, à la hauteur de l'île de Wight, une flotte marchande hollandaise, richement chargée, qui revenait de Smyrne sous l'escorte de quelques vaisseaux de guerre. Les Anglais eurent la honte de la trahison sans en avoir le profit. Les Hollandais se défendirent si bien, que les agresseurs, en deux jours de combat, qui leur coûtèrent de grandes pertes, ne purent prendre que trois ou quatre vaisseaux marchands et un seul navire de guerre.

La déclaration de guerre de Charles II fut publiée le

29 mars, six jours après le combat. Le 25, avait paru une déclaration de tolérance en faveur des dissidents protestants, auxquels l'exercice public de leur religion était rendu dans les trois royaumes ; les catholiques avaient la permission de s'assembler dans des maisons particulières. C'était un premier pas vers l'abolition des lois hostiles au catholicisme, et une tentative pour amener les dissidents protestants à lier leurs intérêts à ceux des catholiques contre l'intolérance de l'anglicanisme épiscopal, qui dominait dans le parlement anglais. Charles II, en s'accordant avec Louis XIV pour ajourner son retour public au catholicisme, avait voulu prouver au roi de France que ce projet était néanmoins sérieux, et calmer un peu le zèle impatient de son frère, du duc d'York, qui s'irritait de tout délai [1].

La déclaration de guerre de Louis XIV fut lancée le 6 avril. Louis pouvait bien faire, par passion, une guerre injuste, mais non pas la commencer, comme Charles II, par des moyens déshonorants. Il observa, du moins, le droit des gens.

Aucun grief, d'ailleurs, n'est précisé dans son manifeste. Il y parle vaguement de sa *mauvaise satisfaction*, et de sa *gloire* intéressée à ne pas dissimuler plus longtemps l'indignation que lui cause la manière d'agir des États-Généraux [2].

Louis XIV partit de Saint-Germain, le 28 avril, pour aller se mettre à la tête de son armée.

1 Lingard, Hist. d'Angleterre, t. XII, ch. 3.
2 Mignet, t. III, p. 710.

LIVRE SECOND.

GUERRE DE HOLLANDE.

Préparatifs financiers de Colbert. — Invasion de la Hollande. Prise des villes du Rhin. Passage du Rhin. Conquête des provinces de Gueldre, Over-Yssel et Utrecht. Effroi de la Hollande. On manque l'occasion de prendre Amsterdam. Dévouement patriotique des Hollandais. Les digues rompues mettent la Hollande sous les eaux et arrêtent l'invasion. La bataille navale de Solebay empêche une descente franco-anglaise en Zélande. — Les États-Généraux offrent à Louis XIV la cession de Maëstricht, du Brabant hollandais et de la Flandre hollandaise. Fatal refus du roi, poussé par Louvois. — Rétablissement du stathoudérat au profit du prince d'Orange. Massacre des frères de Witt. — L'empereur, l'Espagne et l'électeur de Brandebourg se déclarent en faveur des Hollandais. — Turenne empêche la jonction des Impériaux avec le prince d'Orange. — Fâcheux expédients financiers imposés à Colbert. — Prise de Maëstricht par le roi et Vauban. — Prise de Trèves. — Échecs maritimes. — Jonction des Impériaux et des Hollandais. — Louis XIV évacue la Hollande et s'empare de la Franche-Comté. — L'Angleterre fait la paix avec la Hollande. — La diète germanique se déclare contre la France. — Bataille de Senef. — Magnifique campagne de Turenne dans le Palatinat et l'Alsace. Invasion allemande repoussée. Turenne reprend l'offensive outre-Rhin. Mort de Turenne. — Echec de Consaarbrück et perte de Trêves. — Misère du peuple. — Troubles en Bretagne et en Guyenne. — Révolte de Messine contre les Espagnols. Victoires navales des Français sur les Espagnols et les Hollandais dans les mers de Sicile. Gloire de Duquesne. — Prise de Condé, de Bouchain, d'Aire. — Perte de Philipsbourg. — Revers des Suédois, alliés de la France. — La Bavière se rallie à la France et à la Suède. — Prise de Valenciennes et de Cambrai. Victoire de Cassel. Prise de Saint-Omer. — Victoire de Kochersberg. — Prise de Freybourg en Brisgau. — Succès maritimes contre les Hollandais. — Prise de Gand et d'Ypres. — Paix de Nimègue avec la Hollande. Concessions commerciales aux Hollandais. Bataille de Saint-Denis, après la paix signée. — Louis XIV rend à l'Espagne Gand, avec Charleroi et plusieurs autres des places acquises en 1667. L'Espagne cède à la France la Franche-Comté, Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, Ypres et d'autres villes de la West-Flandre et du Hainaut. — L'empereur

et la diète germanique signent la paix après de nouveaux échecs. Philipsbourg rendu à la France en échange de Freybourg. — L'électeur de Brandebourg et le roi de Danemark restituent à la Suède ce qu'ils lui avaient enlevé. — Pacification générale.

(1672-1679).

Louis XIV avait tout combiné pour rendre ses coups rapides, accablants, irrésistibles. Les préparatifs financiers avaient été calculés sur une aussi vaste échelle que les préparatifs militaires. Colbert avait dû se mettre en mesure de faire, pour la campagne, un fonds de 45 millions [1]. Au premier regard qu'on jette sur les moyens employés pour subvenir à de telles dépenses, on reconnaît qu'il n'est pas seulement improbable, mais impossible, que Colbert ait voulu cette guerre. Tout son système financier, auquel il s'attachait avec une passion si légitime, fut ébranlé, presque renversé par les premiers coups de canon. L'équilibre rétabli par d'héroïques efforts avait commencé de péricliter dès les premiers apprêts de la lutte, et n'avait pu être à peu près maintenu en 1671 que par une augmentation d'impôts aussi bien ménagée que possible. Pour ouvrir la campagne de 1672, il fallut davantage. Quelques-uns des expédients auxquels recourut d'abord Colbert étaient conformes à ses principes. Par exemple, il réduisit à quatorze par généralité le nombre des trésoriers de France; il réduisit à mille vingt-trois les dix-huit cent quatre-vingt-quatre officiers des greniers à sel; les gages des officiers supprimés furent réunis aux gages des officiers conservés, à condition que ceux-ci en payassent

[1] V. Pellisson; Lettres historiques, t. I, p. 176, et le projet de dépenses pour 1672, dans Forbonnais, t. I, p. 472. Sur les 45 millions, la marine à voile comptait pour 7.

au roi la valeur capitalisée à raison du denier 16. Ce capital fut partagé entre les officiers supprimés et l'État, qui eut plus de 5 millions pour sa part. Les postes, mal administrées, ne produisaient presque rien à l'État; les postes de France ne profitaient qu'aux commis et aux partisans; le produit des lettres de l'étranger avait été abandonné par Louis XIV à Louvois, qui avait la surintendance des postes. Colbert fit retirer cette gratification à son jeune rival, ce qui ne contribua pas à rendre leurs rapports plus bienveillants, et afferma les postes et les voitures publiques pour 900,000 livres par an. On tira au moins 5 millions des recherches sur les francs-fiefs, ou terres nobles possédées par des roturiers, qui devaient, tous les vingt ans, une année de leur revenu au roi. Dans les moments de presse, on vendait aux possesseurs roturiers l'exemption soi-disant définitive du droit de franc-fief, puis on revenait plus tard sur ces ventes : c'était un impôt assis sur de très-mauvaises bases.

Ces ressources étaient bien insuffisantes, et n'étaient pas même d'un produit complétement immédiat. Colbert dut se résigner à déroger à son système. Lui qui avait si largement dégagé le domaine public, il dut recommencer à l'aliéner. Il ne fit du moins porter les aliénations que sur ce que l'on nommait les petits domaines, consistant en fermes, censes, manoirs, moulins, petites propriétés féodales de la couronne, qui étaient peu avantageuses à l'État; 900,000 livres de rentes furent aliénées en plusieurs fois pour 10 millions, ce qui était un assez bon prix, à cause du peu de confiance qu'inspiraient les ventes du domaine, toujours susceptibles d'être annulées. Colbert fit rendre à regret l'hérédité à diverses catégories d'officiers publics qui l'avaient perdue, aux secrétaires du roi, aux procu-

reurs, etc., et la fit confirmer à ceux qui l'avaient gardée, ce qui valut encore quelques millions. Pour avoir de l'argent comptant, il ne put se dispenser de faire appel à cette classe d'hommes avides qu'il avait si rudement poursuivie, à ces traitants dont il eût voulu débarrasser à jamais la France. Il fut, à son tour, obligé de subir leurs onéreuses conditions.

Il s'efforça d'éloigner la nécessité d'accroître les tailles, et préféra doubler la taxe de consommation sur les eaux-de-vie et supprimer l'exemption du droit sur les vins en gros que possédaient nombre de villes et de bourgs. Il aimait encore mieux s'exposer aux cris du peuple des grandes villes que de frapper le pauvre paysan, qui ne sait pas même élever la voix pour se plaindre. Avec les exemptions des villes, il supprima celles des ecclésiastiques, quant à l'entrée en franchise de leurs vendanges et des denrées destinées à leur usage. Une mesure malencontreuse à laquelle il s'obstina, malgré les représentations du lieutenant de police, le rendit très-impopulaire dans les quartiers les plus remuants de Paris : ce fut la vente des matériaux de la Halle aux draps et aux toiles et de toutes les boutiques, échoppes et places appartenant au roi dans la nouvelle enceinte de la capitale (l'enceinte de 1638). Une foule d'intérêts établis par la tolérance de l'autorité furent violemment froissés, et le peuple des halles en garda une amère rancune (mai 1672) [1].

Colbert eût voulu à tout prix éviter les emprunts, expédient de l'égoïsme ou de l'imprévoyance, qui dévore l'avenir au profit du présent [2]. Il préférait recourir à des

1 Bailli, t. I, p. 470. — Forbonnais, t. I, p. 475.

2 Nous ne parlons pas des emprunts qu'on emploie à des travaux qui augmentent la richesse publique : ceux-ci peuvent être de bonnes et sages opérations.

ressources plus impopulaires, plus radicalement mauvaises même, mais de moindre conséquence, que de mettre le pied dans cette voie facile qui a l'abîme au bout. Gourville, un des financiers qu'avait poursuivis naguère la chambre de justice, prétend, dans ses mémoires, que Colbert avait été jusqu'à faire rendre un édit portant peine de mort contre quiconque prêterait de l'argent au roi. On ne trouve point de trace de cette singulière ordonnance. Quoi qu'il en soit, lorsque le principe de l'emprunt fut proposé dans le conseil, Colbert y opposa une résistance opiniâtre, et prétendit que le public ne répondrait point à l'appel. Le premier président de Lamoignon, que le roi estimait et consultait parfois, soutint vivement l'emprunt comme facile et moins dur au peuple que les crues d'impôts : appuyé par Louvois, il l'emporta. « Vous triomphez, » dit Colbert à Lamoignon, au sortir de cette conférence ; « vous pensez avoir fait l'action d'un homme de bien ! Eh ! ne savais-je pas comme vous que le roi trouverait de l'argent à emprunter ? mais je me gardais avec soin de le dire. Voilà donc la voie des emprunts ouverte ! Quel moyen restera-t-il désormais d'arrêter le roi dans ses dépenses ? Après les emprunts, il faudra les impôts pour les payer, et, si les emprunts n'ont point de bornes, les impôts n'en auront pas davantage[1]. »

Une déclaration de février 1672 releva au denier 18 l'intérêt des prêts faits au roi.

Le principe admis, Colbert se réserva d'en atténuer les résultats par la plus grande réserve possible dans le chiffre et par de sages dispositions dans le mode des emprunts.

Tandis que Colbert préparait en soupirant l'aliment de

[1] Recueil des arrêtés de M. le premier président de Lamoignon, t. I, p. XXXIX.

la guerre, Turenne et Louvois avaient rivalisé de vigueur et d'activité pour en forger les foudres. Louvois avait couru organiser lui-même les étapes de l'armée, les magasins de la Champagne, du Hainaut, du pays de Liége, de l'électorat de Cologne. Six mille Français s'étaient établis durant l'hiver sur les terres du prince bavarois qui commandait aux deux principautés ecclésiastiques de Cologne et de Liége, et qui avait livré à ce détachement pour place d'armes la ville de Nuys ou Neuss, située près du Rhin, en face de Dusseldorf. Non-seulement d'énormes provisions de guerre et de bouche, achetées en grande partie dans la Hollande même pour la désarmer d'avance, mais encore quatre-vingts pièces de canon, attendaient l'armée française, moitié à Liége, moitié à Keyserswert, sur le Rhin, un peu au-dessous de Neuss. Des équipages de pont, formés de pontons de cuivre, avaient été inventés par Martinet, inspecteur général d'infanterie, pour franchir les innombrables cours d'eau des Provinces-Unies[1]. Louis XIV avait, dit-on, sur pied cent cinquante-cinq mille soldats, qui allaient être portés à cent soixante-seize mille par une nouvelle levée. Ces chiffres semblent exagérés ; ce qui est certain, c'est que l'armée active, les garnisons déduites, comptait environ quatre-vingt-cinq mille hommes, dont un quart de cavalerie, sans la maison du roi, forte de sept mille combattants d'élite, et sans les corps d'auxiliaires allemands qu'avaient levés l'électeur de Cologne et le belliqueux évêque de Munster[2].

L'escadre de guerre française se composait de trente

1 Desormeaux, Vie de Condé, t. IV, p. 298.

2 États du maréchal de Turenne, dans les Œuvres de Louis XIV, t. III, p. 116-122. — Quinci, Hist. militaire de Louis XIV, t. I, p. 312.

vaisseaux de trente-huit à soixante-dix-huit canons et de huit brûlots, armés à Rochefort et à Brest, et destinés à joindre la flotte anglaise, qui devait être de cinquante à soixante vaisseaux de haut bord.

Si imposantes que fussent ces forces de mer, la Hollande pouvait, sans trop de témérité, espérer d'en soutenir le choc : le génie de Ruyter la protégeait sur les flots ; vers le continent, au contraire, tout n'était pour elle que présages sinistres. Son armée de terre, faible en nombre, plus faible en qualité, n'était plus que l'ombre de ces anciennes et fameuses milices des Maurice et des Frédéric-Henri. Depuis la paix de Westphalie et la mort du stathouder Guillaume II, on avait laissé tomber systématiquement l'armée, appui du parti stathoudérien, au profit de la marine, où dominaient les républicains. Les grades avaient été livrés aux fils, aux parents, aux protégés des bourgmestres et des conseillers de ville, qui en faisaient de vraies sinécures : l'esprit militaire et la discipline avaient disparu. C'était la plus grande faute qu'on pût reprocher à Jean de Witt et à son parti : ils avaient cru la république à l'abri de tout danger du côté de la terre, et avaient oublié qu'un peuple qui veut maintenir sa position dans le monde doit être toujours prêt à faire face partout[1].

Jean de Witt tenta des efforts énergiques, mais tardifs, pour réparer cette erreur : il demanda la levée de soixante-dix mille hommes dans les Provinces-Unies et au-dehors ; il proposa aux États de saisir l'offensive pendant l'hiver et d'aller prendre Neuss et enlever les magasins formés

[1] V. Mém. de Gourville, p. 552. — Basnage, Annales des Provinces-Unies, t. II, p. 168. — La Neuville, Hist. de Hollande, t. IV, l. XIII, c. 2.

par les Français dans l'électorat de Cologne, avant que les troupes franco-allemandes fussent en force pour s'y opposer. Les lenteurs des Etats, les querelles du parti orangiste et du parti républicain, rendirent impossible ce projet hardi. On leva trente mille hommes dans les Sept Provinces, mais trop tard pour que les recrues eussent le temps de s'habituer aux armes. Le jeune prince d'Orange fut nommé, comme on l'a dit, capitaine-général pour la campagne: ses pouvoirs furent subordonnés à ceux des députés des Etats à l'armée; mais Jean de Witt ne réussit pas à faire mettre sur pied, dans la province de Hollande, sous prétexte de la défense des côtes, un corps spécial qui eût été indépendant du capitaine-général[1].

Quant aux secours du dehors qu'attendait la Hollande, ils étaient bien peu en rapport avec la grandeur et l'imminence du péril. L'Espagne avait bonne volonté : elle enlevait çà et là des laboureurs, dans ses campagnes dépeuplées, pour en faire des soldats, et envoyait en Flandre le peu qui lui restait de vieilles troupes. L'électeur de Brandebourg, bien qu'il eût, tout comme l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, plusieurs places à réclamer des Hollandais, avait résisté aux suggestions de Louis XIV, qui lui offrait la restitution des villes fortes occupées dans le duché de Clèves par les Provinces-Unies, depuis l'origine de la guerre de Trente Ans; mais la diplomatie hollandaise, craignant de se mettre à la discrétion de l'électeur, traîna elle-même une négociation qu'il lui importait si fort de presser, et ce fut seulement le 26 avril que fut signé un traité par lequel l'électeur promettait de conduire vingt mille hommes au secours des Hollan-

[1] Basnage, t. II, p. 197. — La Hode, Hist. de Louis XIV, t. III, p. 100.

dais, moitié à ses frais, moitié aux leurs ; encore les ratifications ne furent-elles échangées que plus de deux mois après [1].

Tandis que les États de Hollande délibéraient, le roi de France agissait : un premier corps d'armée, composé des troupes de Cologne et de Munster et de quelques régiments français et suisses, était déjà en position sur le Bas-Rhin, sous les ordres du duc de Luxembourg. Un second détachement, commandé par le lieutenant général Chamilli [2], était établi sur la moyenne Meuse, dans le pays de Liége. Enfin, la grande armée, divisée en deux corps, s'était formée sur la Sambre et la haute Meuse, sous Turenne et Condé. Le roi arriva le 5 mai à Charleroi, avec sa maison militaire, son frère, le duc d'Orléans, et les ministres de la guerre et des affaires étrangères. Il rédigea de sa main, au moment où l'on se mit en marche, plusieurs ordres du jour et règlements, qui attestaient son esprit exact jusqu'à la minutie et son entente des menus détails de la guerre. Turenne se porta en avant avec une forte colonne : le roi suivit avec le reste des troupes réunies sur la Sambre, traversa sans hostilités le comté de Namur, possession espagnole, et atteignit la Meuse à Viset, entre Liége et Maëstricht, le 17 mai. Turenne, dès le 15, avait emporté Maseick, place située à quelques lieues au-dessous de Maëstricht, et dont les habitants avaient refusé d'ouvrir leurs portes aux Français,

1 Mignet, t. II, p. 679. — Basnage, t. II, p. 201.

2 Le commandement avait été d'abord donné au maréchal de Créqui ; mais, les maréchaux de Créqui, d'Humières et de Bellefonds ayant refusé de prendre le mot d'ordre de Turenne, c'est-à-dire de reconnaître la suprématie du maréchal-général sur les autres maréchaux, le roi les disgracia, jusqu'à ce qu'ils se fussent soumis. V. OEuvres de Louis XIV, t. III, p. 124.

quoique l'électeur-évêque de Liége, leur prince, fût l'allié du roi.

Le second corps d'armée avait marché par les Ardennes et la rive droite de la Meuse, sous la conduite du prince de Condé, et rejoignit le roi à Viset. Louis XIV y tint un grand conseil de guerre. Il y avait deux partis à prendre : assiéger Maëstricht, la place d'armes des Hollandais sur la Meuse, et ne passer outre qu'après s'être emparé de cette importante position ; ou bien cerner Maëstricht par quelques postes fortifiés, et pousser droit, par le bas Rhin, au cœur de la Hollande. Les rôles semblèrent intervertis entre les deux grands capitaines de la France : l'audacieux Condé proposa de s'arrêter devant Maëstricht; le prudent Turenne conseilla la résolution hardie d'aller en avant. C'était sur Maëstricht que les Hollandais s'étaient attendus à voir crever l'orage, et cette ville avait une nombreuse garnison, commandée par un officier de mérite, et renforcée tout récemment d'auxiliaires espagnols; il était à craindre que ce siége n'usât une grande partie de la campagne, et ne donnât tout le temps à la Hollande de se mettre puissamment en défense : Maëstricht tombé, les Provinces-Unies n'étaient nullement entamées.

Le roi se décida pour l'avis de Turenne : il laissa Chamilli à Maseick, avec une forte division, pour couper les communications de Maëstricht avec la Hollande, passa la Meuse à Viset le 24 mai, et se porta sur le Rhin. Du 1er au 2 juin, quatre places du Rhin furent assaillies à la fois par les colonnes françaises, renforcées des troupes de Cologne et de Munster; c'étaient les villes allemandes de Wesel, de Burick, d'Orsoi et de Rheinberg, que la Hollande détenait, les trois premières, sur l'électeur de Bran-

debourg, duc de Clèves, et l'autre, sur l'électeur de Cologne. Ces places étaient devenues les gardes avancées des Provinces-Unies.

La nouvelle de l'arrivée des Français sur le Rhin et de l'attaque des places rhénanes causa une extrême agitation en Hollande, et aigrit encore les discordes qui fermentaient dans les États et dans les villes. Une vive discussion avait eu lieu entre Jean de Witt et le prince d'Orange, sur le plan de défense. Le jeune Guillaume, qui montrait, dès ses premiers pas dans la carrière, le coup d'œil ferme et froid d'un vieux guerrier et d'un vieux politique, avait proposé d'abandonner les places de second ordre pour concentrer la résistance sur quelques points décisifs. De Witt avait prétendu qu'on défendît toutes les places. Il se rappelait le rôle que les villes du Bas-Rhin et des Sept-Provinces avaient joué dans les anciennes guerres, et il espérait que chaque ville arrêterait quelque temps les Français : l'Europe cependant s'ébranlerait au bruit de cette lutte. De Witt avait fait prévaloir son opinion dans les États-Généraux.

Ces illusions furent dissipées par des coups de foudre. Les quatre places assiégées furent emportées en quatre jours (3-7 juin). Une émeute de femmes décida la reddition de Wesel, grande ville allemande dont les habitants n'entendirent point se sacrifier pour les Provinces-Unies : la faible garnison ne put ni ne voulut les y contraindre. A Rheinberg, le commandant en second, gagné ou intimidé, entraîna les autres officiers, et força le gouverneur à capituler sans attendre le canon. Burick, la plus petite des quatre villes, fut la seule qui essaya sérieusement de se défendre; mais les batteries françaises en eurent bientôt raison. Les garnisons, qui ne passaient pas quatre mille

hommes pour les quatre villes, furent gardées prisonnières, sauf celle de Rheinberg. Le 9 juin, le roi traversa le Rhin à Wesel, tandis que Turenne et Condé enlevaient déjà Rees et Emmerick.

L'avant-garde française parut devant la pointe du Betaw, la fameuse île des Bataves, que forme le Rhin en se divisant en deux branches, le Wahal et le Lech, un peu au-dessous d'Emmerick[1].

Pour pénétrer dans le cœur des Provinces-Unies, il y avait encore un cours d'eau à franchir. En se portant à la droite du Rhin, on avait tourné le Wahal, fleuve profond et bordé de nombreuses forteresses : restait ou le Lech ou l'Yssel, qui met le Lech en communication avec le Zuiderzée par le canal de Drusus. Le Lech protégeait l'île de Betaw : l'Yssel couvrait le pays de Welaw et la province d'Utrecht. Les États-Généraux avaient fait élever derrière l'Yssel une espèce de boulevard, qui s'étendait d'Arnheim à Zutphen, sorte de travail fort dispendieux et fort inutile, puisqu'il n'est jamais possible de garnir suffisamment des lignes d'une telle étendue. Le prince d'Orange était là posté avec une armée de vingt-cinq mille hommes : c'était tout ce que les Etats avaient pu mettre en campagne, les garnisons ayant absorbé le reste de leurs forces.

Le roi, de l'avis de Condé et de Turenne, résolut de forcer le passage du Lech et d'envahir l'île de Betaw. Le Lech, ou bras septentrional du Rhin, est fort large, mais moins profond que le Wahal, qui emporte la meilleure partie des eaux du grand Rhin : le printemps sec et chaud

1 OEuvres de Louis XIV, t. III, p. 133-193. — Pellisson, Lettres historiq., t. I, p. 63-133. — Mém. du comte de Guiche, t. II, p. 313-333. — Hist. de Turenne, t. I, p. 441.— Basnage, t. II, p. 203. — Recueil de Lettres pour servir à l'Hist. milit. de Louis XIV, 1740, t. I, p. 25-46.

de 1672 avait encore beaucoup réduit le volume ordinaire des eaux. La pointe du Betaw était défendue par le fort de Schenk, place fort renommée dans les guerres passées. On décida de passer plus bas, en face d'une tour appelée Tol-Huys ou la Maison du Péage. Le prince d'Orange, campé près d'Arnheim, au point de jonction du Lech et du nouvel Yssel, ou canal de Drusus, surveillait à la fois les deux rivières : averti que les Français sondaient le Lech sur divers points, il dépêcha un corps de troupes pour garder les passages du fleuve ; mais le commandant, qui était un transfuge français nommé Montbas, visant probablement à obtenir sa grâce de Louis XIV, abandonna son poste et envoya ses soldats à Nimégue, sous prétexte de garantir cette ville. Orange, à la nouvelle de cette désertion, se hâta d'expédier le général allemand Würtz avec onze ou douze cents soldats, que six mille autres devaient suivre le lendemain avec de l'artillerie.

Ce renfort n'eut pas le temps de rejoindre Würtz. Le même soir où Würtz arrivait à Tol-Huys, Louis XIV accourait avec sa maison au camp de Condé, établi en avant d'Emmerick (11 juin). Le roi et le prince se portèrent, par une marche de nuit, en face de Tol-Huys. Condé avait dessein de jeter un pont de bateaux sur le Lech ; mais les équipages n'étaient pas arrivés, et, d'un moment à l'autre, l'ennemi pouvait devenir assez fort pour rendre plus que douteux le succès de l'entreprise. Des gens du pays avaient signalé un gué : le 12 juin au matin, le comte de Guiche [1], un des lieutenants généraux de Condé, fameux par ses

[1] Exilé à cause de l'éclat qu'avait eu sa passion pour madame Henriette, il avait servi tour à tour les Polonais contre les Turcs et les Hollandais contre les Anglais, et avait sauvé la vie à l'amiral Ruyter dans une bataille navale.

aventures héroïques et galantes, alla reconnaître le passage, au risque de se noyer, assura le roi et le prince que la cavalerie pouvait passer, et se lança des premiers dans ce fleuve quatre fois large comme la Seine au Pont-Neuf. Toute la cavalerie, animée par la présence du roi, suivit sans hésiter. Le feu de l'ennemi n'était pas le plus grand péril : le gué, d'ailleurs incomplet, puisqu'il fallait nager vingt ou trente pas vers le milieu du fleuve, était assez étroit, et les cavaliers qui s'écartaient étaient emportés par le courant. La masse des chevaux rompant le fil de l'eau, la tête de la colonne gagna toutefois l'autre bord sans beaucoup de peine. Würtz tenta de rejeter dans la rivière les premiers pelotons qui avaient atteint le bord ; mais le canon français, en batterie sur la rive opposée, et le nombre toujours croissant des assaillants, le forcèrent de quitter la place. Le passage se fût achevé sans autre accident que la perte d'un officier général et d'une trentaine de cavaliers tués ou noyés, si quelques jeunes seigneurs n'eussent été victimes de leur aveugle impétuosité. Condé venait de traverser le fleuve en bateau avec son fils, le duc d'Enghien, et son neveu, le duc de Longueville. Ces jeunes gens, à peine remontés à cheval, se mirent à la tête de quelques volontaires, et coururent droit à Würtz, qui s'était retiré dans un terrain coupé de haies et de palissades, et que le comte de Guiche se préparait à tourner. Condé, ne pouvant les retenir, les suivit, et, payant d'audace, somma, de sa propre voix, les ennemis de mettre bas les armes. Les Hollandais hésitaient, quand le duc de Longueville, la tête encore pleine des fumées d'un repas nocturne, lâcha un coup de pistolet en criant : « Tue ! tue ! » Les ennemis répondirent par une décharge qui jeta Longueville roide mort, et qui tua ou blessa la plupart de ses

compagnons. Condé lui-même eut le poignet fracassé par une balle.

Un instant après, les escadrons du comte de Guiche tombèrent en flanc et en queue sur cette poignée de Hollandais, l'enfoncèrent et la dispersèrent parmi les haies et les fossés.

Le jeune duc de Longueville, qui passait pour le fruit des amours de madame de Longueville avec La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, fut arraché par cette catastrophe à une haute destinée. En ce moment même, un courrier de Pologne lui apportait la nouvelle qu'un parti puissant s'apprêtait à transférer sur son front la couronne que Michel Wiesnowiski s'était montré indigne de porter[1].

Tel fut ce passage du Rhin, immortalisé par la poésie, par les beaux-arts, par toutes les voix de la renommée[2]. La France de Louis XIV y voulut voir un second exemple de ce glorieux passage du Granique, que reproduisait sur ces entrefaites le pinceau de Lebrun. Plus tard on observa malignement que Louis n'avait pas imité en tout Alexandre, et l'on se railla du monarque prudent qui

> Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage.

1 OEuvres de Louis XIV, t. III, p. 193. — Pellisson, Lettres historiques, t. I, p. 133. Pellisson accompagnait le roi comme historiographe. Ses lettres sont adressées à mademoiselle de Scudéri. — Mém. du comte de Guiche, t. II, p. 325. —Basnage, Annales des Provinces-Unies, t. II, p. 218. — Mém. de M. de ***, ap. Collect. Michaud, 3e série, t. VII, p. 607.

2 V. les allégories versifiées par Boileau dans son épître, sculptées par les Anguier sur la porte Saint-Denis, et peintes par Lebrun à Versailles. — Voy. surtout la réalité vivante du fait dans le beau tableau de Van-der-Meulen au Louvre. Van-der-Meulen, le peintre des batailles et des siéges de Louis XIV, artiste plein de vigueur et de vérité, est, dans l'art, l'historien du grand roi, comme Lebrun en voudrait être le poëte épique.

Reproche mal fondé; car le roi de France eût été assurément fort blâmable de se jeter à l'eau, comme un mousquetaire, pour aller débusquer en personne un avant-poste ennemi.

En fait, le passage du Rhin ne fut, au jugement du plus grand capitaine des temps modernes, qu'une opération militaire d'un ordre très-secondaire[1].

L'illusion des contemporains sur l'action en elle-même s'explique par les suites de l'action. Cette escarmouche eut les conséquences d'une grande victoire. Le pont de bateaux ayant été établi dans la journée, presque tout le corps d'armée de Condé se trouva réuni le soir dans l'île de Betaw; le roi manda Turenne pour en prendre le commandement à la place de Condé blessé. Dès le lendemain, Turenne marcha sur Arnheim et sur le camp du prince d'Orange. Le comte de Guiche, à la tête de l'avant-garde, culbuta, entre Huessen et Arnheim, le corps qui avait été destiné à soutenir Würtz. Orange, craignant que Turenne ne repassât à la droite du Lech afin de prendre sa position à revers, tandis que l'autre corps d'armée français l'attaquerait de front, évacua de nuit la ligne de l'Yssel, expédia des renforts dans quelques places, et se replia sur Utrecht avec treize mille Hollandais et quelques auxiliaires espagnols.

La terreur se répandit dans toute la république : les chefs civils et militaires rivalisaient de faiblesse et de découragement; les villes envoyaient leurs clefs aux premiers éclaireurs français qu'elles apercevaient de loin dans la campagne. Utrecht, où les catholiques étaient nombreux et appelaient l'invasion, refusa de recevoir les troupes du

1 Napoléon (Mémoires, t. V, p. 129) l'appelle *une opération de quatrième ordre.*

prince d'Orange et de sacrifier ses beaux faubourgs, sacrifice qui, du reste, eût été inutile, car on n'eût pas eu le temps d'élever des fortifications sur les ruines qu'on eût faites. L'effroi était si grand dans Amsterdam même, que les juifs de cette ville envoyèrent offrir deux millions au prince de Condé pour qu'il les préservât du pillage [1]. Une foule de citoyens d'Amsterdam et des autres villes maritimes agitèrent le projet d'émigrer au bout de l'univers, dans la nouvelle Batavie des îles de la Sonde : on calcula que tous les navires réunis des Sept-Provinces pourraient transporter cinquante mille familles dans les mers de l'Inde.

On essaya auparavant d'obtenir la paix ou plutôt le pardon de Louis XIV. Jean de Witt, déjà frappé d'un coup terrible par la chute des quatre villes du Rhin, avait été atterré par la nouvelle de l'invasion du Betaw. Il voyait son pays entre la perte de l'indépendance nationale par la conquête étrangère, et la perte de la liberté par une dictature militaire orangiste, qui, probablement, ne devait pas même sauver l'indépendance. Il mit son dernier espoir dans la magnanimité du vainqueur, et pensa que Louis XIV, satisfait d'avoir assuré sa gloire et fait montre de sa formidable puissance, ne s'obstinerait pas à consommer la ruine des vieux alliés de la France. Il entraîna les États-Généraux à députer vers le roi pour le supplier de déclarer « les conditions auxquelles il lui plairait de donner la paix (15 juin). » Une autre députation fut expédiée au roi d'Angleterre.

Le moment était décisif. Tandis que les Provinces-Unies délibéraient, les Français agissaient, mais, d'après quel

[1] Mém. de Gourville, ap. Collect. Michaud, 3e sér. t. V, p. 565.

plan ? Il paraît que Condé et Turenne conseillèrent au roi de ne pas répéter, en sens inverse, la faute des Hollandais, c'est-à-dire de raser les places secondaires qu'il avait prises, de ne conserver que les positions capitales, et de pousser au cœur de la Hollande avec la masse de l'armée. Condé ajouta, dit-on, l'avis de lancer à l'instant 6,000 chevaux sur Amsterdam, et Turenne eut le tort de ne pas croire au succès de cette pointe, qui, dans le premier moment de surprise et d'épouvante, eût infailliblement réussi. Louvois combattit et l'avis particulier du prince et l'avis des deux grands capitaines réunis, et opina pour qu'on prît et qu'on gardât tout autour de soi le plus de places possible. Le roi décida pour Louvois, et donna ainsi la mesure de sa capacité stratégique. Louis, administrateur admirable, ne fut jamais qu'un guerrier médiocre; il connaissait parfaitement le mécanisme d'une armée, mais il ne s'éleva jamais aux grandes conceptions de l'art militaire [1].

Les correspondances du temps ne font point d'allusion à ces débats; on crut dans l'armée que, si le roi ne marchait pas tout de suite en avant, c'était faute de vivres, les approvisionnements n'ayant pu suivre le progrès rapide et inespéré des conquêtes royales [2]. C'eût été une mauvaise excuse : les immenses troupeaux enlevés dans le Betaw et dans le reste de la Gueldre pouvaient bien suppléer pendant quelques jours au manque de pain. Quoi qu'il en soit, Turenne, du 13 au 16 juin, s'occupa à prendre Arnheim et le fort de Knotzembourg, vis-à-vis de Nimègue, et le roi, revenant à Emmerick se mettre à la tête du corps d'armée que Turenne avait auparavant

[1] Hist. de Condé, par Coste. — Hist. de Turenne, I, p. 462.

[2] Pellisson, Lettres hist., t. I, p. 181-190.

commandé sous lui, se porta sur Doësbourg, qu'il assiégea, tandis que les troupes franco-allemandes, conduites par l'évêque de Munster et par le duc de Luxembourg, attaquaient Deventer, après avoir emporté quelques autres places sur leur passage. Le 16, au soir, Turenne vint conférer avec le roi au bord de l'Yssel. Le lendemain il retourna mettre le siége devant le fameux fort de Schenk, qui se rendit dès le 19. On n'avait quasi que la peine de montrer le canon pour faire capituler des forteresses qui avaient autrefois résisté durant des saisons entières, et autour desquelles était né, pour ainsi dire, l'art des siéges, au temps des Maurice et des Frédéric-Henri. Les soldats français s'indignaient de la pusillanimité de leurs adversaires. Ils maltraitaient les vaincus de geste et de parole comme gens indignes de porter les armes. Du 17 au 18, Louis XIV avait reçu du comte d'Estrades, gouverneur de Wesel, une lettre de la plus haute importance. D'Estrades, l'homme de France qui connaissait le mieux la Hollande, où il avait été longtemps ambassadeur, pressait le roi de se saisir au plus vite d'Utrecht, et d'envoyer en toute hâte un corps de troupes s'emparer de Muyden, où sont les écluses d'Amsterdam. Muyden pris, Amsterdam est à la discrétion du roi, et la république des Provinces-Unies n'existe plus[1].

Il semblerait que la lettre eût fait impression, car, le 18, dans la journée, le marquis de Rochefort, lieutenant général, reçut ordre de passer l'Yssel à gué et de se porter en avant avec quatre mille chevaux : il n'en prit que dix-huit cents, et laissa le reste en arrière, faute d'une quan-

[1] Ambassades du comte d'Estrades, de 1637 à 1662, p. 144; Amsterdam, 1718. — Cette lettre est intercalée entre des pièces appartenant à d'autres époques.

tité suffisante de rations. Le 19, à deux heures de l'après-midi, il entrait à Amersfort, dans la province d'Utrecht. Le seul bruit de l'approche de cette cavalerie fit retirer le prince d'Orange des portes d'Utrecht jusqu'au fond de la Hollande. Rochefort eût dû courir à Muyden : chose étrange, il n'avait point d'instructions précises à ce sujet. Le 20 au matin, il dirigea une reconnaissance sur Utrecht, qui envoyait, en ce moment même, des députés au roi, et il se contenta d'expédier sur la route d'Amsterdam un parti de cent cinquante cavaliers et dragons. Cette petite troupe s'avança dans la province de Hollande, et entra dans Naërden par une porte, tandis que la garnison s'enfuyait par l'autre. Le gros du détachement fit halte à Naërden ; mais quatre cavaliers poussèrent deux lieues plus loin, et arrivèrent à la porte de Muyden. Il n'y avait pas un soldat dans la place : les habitants, croyant avoir déjà l'armée française sur les bras, ouvrirent à ces avant-coureurs. Quatre soldats furent un instant maîtres du sort de la Hollande!

Quand les habitants furent remis de leur première alarme et virent que les cavaliers n'étaient pas soutenus, ils les enivrèrent et les mirent dehors.

Peu de moments après, le détachement français accourut de Naërden ; mais il était trop tard : un corps de troupes, envoyé d'Amsterdam, venait d'occuper la forteresse.

Muyden, situé sur le Zuiderzée, à deux heures d'Amsterdam, au point de jonction de plusieurs rivières et canaux, ne tenait pas seulement la clef des principales écluses par lesquelles Amsterdam pouvait s'entourer d'une inondation protectrice : il tenait aussi la clef du port de cette grande cité, tous les navires qui viennent de

la mer du Nord à Amsterdam par le Zuiderzée étant obligés de passer sous le canon de Muyden.

Muyden sauvé, et ses écluses ouvertes, Amsterdam eut le temps de respirer, et demeura maîtresse de rompre ses communications avec la terre et de les maintenir avec la mer.

Ni Turenne ni Condé n'avaient eu de part aux instructions données à Rochefort : faut-il croire que Louvois ne voulait pas qu'on prît Amsterdam, de peur que la guerre ne finît trop vite ? Toutes les suppositions sont permises envers ce monstre d'égoïsme[1].

Tandis que les Provinces-Unies étaient en proie à une si terrible invasion du côté du continent, d'autres périls les avaient menacées du côté de la mer. Le roi d'Angleterre voulait aussi son lot de conquêtes et surtout de butin, et la malheureuse république était cernée de toutes parts.

La flotte française, commandée par le vice-amiral d'Estrées, qui comptait parmi ses seconds le vieux Duquesne et le jeune Tourville, avait quitté, le 11 mai, la rade de Bertheaume, en avant de Brest, pour joindre le duc d'York et la flotte anglaise dans les eaux de l'île de Wight. Les Hollandais avaient, de leur côté, rapidement équipé leurs forces navales : on n'avait point à attendre de cette illustre marine les honteuses défaillances de l'armée de terre. Ruyter et le digne frère de Jean de Witt, Corneille de Witt, qui représentait les États-Généraux dans l'armée navale, tentèrent de devancer l'ennemi et d'attaquer les Anglais avant la jonction. Quelques accidents de mer firent échouer ce projet : les flottes française et an-

[1] Lettres milit., t. I, p. 48-219. — Pellisson, Lettres hist., t. I, p. 172-179.

glaise se joignirent le 17 mai. Les Hollandais se retirèrent alors sur leurs côtes. Les alliés ne jugèrent pas à propos de les y suivre, à cause des bancs de sable, et retournèrent sur la côte de Suffolk, dans la rade appelée Southwold-Bay ou Sole-Bay, pour y terminer leurs approvisionnements. Ils devaient ensuite aller mouiller au Dogger's-Bank, afin d'y attendre la riche flotte marchande de la compagnie hollandaise des Indes, ou d'opérer une descente en Zélande.

Ruyter les prévint. Il remit brusquement à la voile, et vint surprendre les alliés dans la baie de Southwold (7 juin). Sans une frégate française placée en védette, les alliés étaient perdus. Une grande partie des équipages et des chaloupes étaient à terre, et ne purent rejoindre à temps, ce qui compensa la supériorité apparente des alliés. La flotte anglo-française comptait quatre-vingt-trois vaisseaux, une vingtaine de frégates légères et trente brûlots, le tout portant, dit-on, plus de trente-quatre mille hommes et de six mille canons : un peu moins du tiers était français. Les Hollandais avaient quatre-vingts et quelques vaisseaux et frégates et une trentaine de brûlots.

Les deux flottes étaient partagées chacune en trois escadres. L'escadre française, postée plus au large que les deux escadres anglaises, vira au sud et s'écarta de la ligne de bataille, contrairement aux signaux du duc d'York, ce qui fit croire, non sans quelque vraisemblance, que d'Estrées avait ordre de se ménager le plus possible, et de laisser les Anglais essuyer le principal choc. En fait, cependant, comme une des trois divisions ennemies, l'escadre de Zélande, suivit les Français dans leur mouvement, chacun eut, pour ainsi dire, sa part proportionnelle dans la lutte. Les Français et les Zélandais se canonnèrent vio-

lemment toute la journée, mais sans en venir à l'abordage. Le combat fut beaucoup plus furieux entre les quatre autres escadres, qui se battaient tout près de la terre, dans un espace assez étroit. Les lignes se rompirent : la mêlée fut effroyable ; plusieurs vaisseaux furent pris et repris à l'abordage; le vice-amiral hollandais, Van-Gent, fut tué; le vice-amiral anglais, lord Sandwich, fut englouti avec son navire incendié; le duc d'York, foudroyé par le terrible Ruyter, faillit avoir le même sort que son lieutenant, et changea deux fois de vaisseau. Le représentant des Etats-Généraux, Corneille de Witt, souffrant et ne pouvant se tenir debout, resta, durant tout le combat, assis sur la dunette de l'amiral hollandais, impassible sous l'ouragan de fer et de plomb qui sifflait incessamment autour de lui.

La nuit vint sans que la victoire fût décidée; mais les pertes des alliés étaient beaucoup plus grandes que celles des Hollandais : les Anglais avaient perdu six vaisseaux, et les Français, deux; les Hollandais, seulement trois. L'artillerie hollandaise, admirablement exercée par Ruyter, avait montré une supériorité marquée.

Le lendemain, les deux flottes, après s'être ralliées et remises en ordre, se retrouvèrent en présence, mais ne renouvelèrent point la bataille. Chacune accusa l'autre d'avoir évité le choc. Le 9 juin, les Hollandais se retirèrent sur la côte de Zélande, et les alliés, sur les côtes d'Angleterre[1].

Cette journée fit plus qu'accroître la gloire de la ma-

[1] Vie de Ruyter, t. II, p. 25-42. — Vie de Tromp, p. 452. — Mém. du duc d'York. — Lettres et relations dans E. Sue, Hist. de la marine française, t. II, p. 141-249, 2e édit. — Mém. du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué pour la Société de l'Hist. de France, p. 4.

rine hollandaise et qu'offrir un éclatant contraste avec les humiliations continentales des Provinces-Unies : tout indécise qu'elle fût demeurée, elle éloigna la possibilité d'une descente, qui eût consommé la perte de la république.

La situation des Provinces-Unies était pourtant bien sombre encore. La Gueldre presque entière, y compris tout le Betaw gueldrois, était au pouvoir des Français; l'Over-Yssel était entre les mains des Franco-Allemands, qui entamaient la province de Groningue; toute la province d'Utrecht s'était soumise en quelques jours à l'avant-garde de Rochefort, renforcée de quelques troupes; la Hollande était entamée par l'occupation de Naërden et par la soumission de Woërden, d'Oudewater et d'Yselstein, qui resserraient de près La Haie, Leyde et Rotterdam. Le prince d'Orange couvrait de son mieux les principales villes hollandaises avec sa petite armée, divisée en cinq corps; mais il était hors d'état de résister à une attaque sérieuse de l'armée française, et la ressource de l'inondation n'était pas même d'un succès assuré, tant les eaux des rivières et des canaux étaient basses, à moins qu'au lieu d'ouvrir seulement les écluses qui retenaient les eaux douces, on ne perçât les digues de la mer, dernier expédient du désespoir [1]. Chaque jour, des nouvelles funestes arrivaient à La Haie et à Amsterdam. Un corps détaché par Turenne venait d'envahir l'île de Bommel, que forment le Wahal et la Meuse avant de se réunir, avait emporté les forts qui commandent à l'est l'entrée de cette île, et coupé d'avec la Hollande l'importante place de Nimègue, que Turenne en personne commençait d'assiéger. Le roi,

[1] Pellisson, Let. Hist., t. I, p. 190. — Basnage, t. II, p. 237.

renforcé de sept mille Anglais à sa solde, que lui avait amenés le duc de Montmouth, fils naturel de Charles II, avait, grâce à Vauban, réduit Doësbourg à capituler en quatre jours (17–21 juin) : quatre mille hommes s'étaient rendus prisonniers de guerre, succès acheté par la mort de l'inspecteur général Martinet, l'habile organisateur de l'infanterie française.

Les États-Généraux attendaient avec angoisse la réponse de Louis XIV aux députés expédiés de La Haie. Les envoyés des Provinces-Unies rejoignirent le roi, le 22 juin, à Keppel, près de Doësbourg. Ils ne furent pas même admis auprès de Louis XIV, qui refusa de s'expliquer sur ses prétentions, et ce ne fut pas le ministre des affaires étrangères, mais le ministre de la guerre, qui leur signifia, de la part du roi, qu'on n'entrerait point en conférence avec eux s'ils ne faisaient des offres nettement spécifiées et ne rapportaient des pleins pouvoirs. Un des députés, de Groot, retourna en toute hâte demander des instructions précises à La Haie.

Le 14 juin, une déclaration du roi promit aux villes de Hollande qui se rendraient volontairement, le maintien de tous leurs priviléges et franchises, et le libre exercice de leur religion. Quant à « ceux qui tâcheront de résister aux forces de Sa Majesté, par l'inondation de leurs « digues ou autrement, ils seront *punis* avec la dernière « rigueur… Et, lorsque les glaces ouvriront le passage de « tous côtés, Sa Majesté ne donnera aucun quartier aux « habitants desdites villes, mais donnera ordre que leurs « biens soient pillés et leurs maisons brûlées [1]. »

C'était l'âme impitoyable de Louvois qui se révélait

[1] Basnage, Annales des Provinces-Unies, t. II, p. 254.

dans ce langage, plus digne d'Attila que de Louis XIV. Depuis que l'ascendant de cet homme sinistre a grandi dans les conseils du roi, le génie de la barbarie commence à disputer au génie de la civilisation le cœur et l'esprit de Louis XIV. Louvois semble, auprès de Louis, un de ces esprits infernaux qui épient les mauvais penchants de l'âme pour les fomenter jusqu'à ce qu'ils envahissent l'âme tout entière et la perdent. Il pousse violemment Louis sur la pente où le grand roi est entraîné par l'idolâtrie qu'il a de lui-même. La force brutale, seul principe de Louvois, et le droit divin de Louis, aboutissent au même résultat : Louis arrive à *punir* comme un sacrilége non plus seulement la rébellion du sujet, mais la résistance de l'étranger.

Le 25 juin, Zutphen se rendit à Monsieur, frère du roi. La garnison, de trois à quatre mille hommes, resta prisonnière. Tout le cours de l'Yssel acheva d'être ainsi assuré aux Français. Le roi se mit en marche vers Utrecht, pendant que Turenne poursuivait le siége de Nimègue.

Les événements de la guerre n'étaient plus, toutefois, les seuls qui méritassent l'attention de l'histoire. Les mouvements intérieurs des cités hollandaises encore libres du joug étranger, étaient de nature à réagir bientôt sur la guerre elle-même. La noblesse et la haute bourgeoisie étaient encore plongées dans la stupeur ; mais le peuple, toujours plus prompt à se relever que les hautes classes, passait de l'épouvante à la fureur, saisi par cette espèce de fièvre ardente qui apporte aux situations désespérées le salut ou la mort; crises formidables où la foule, ivre de terreur et de colère, commence par chercher sous sa main quelque grande victime expiatoire à immoler sur l'autel du salut public! La victime, ici, n'était que trop bien

désignée! L'homme qui avait été si longtemps le guide heureux de la république, l'objet de l'admiration et de la reconnaissance nationales, était devenu le point de mire de toutes les haines. Les vieilles sympathies de Jean de Witt pour l'alliance française, ses longs ménagements pour la France, les conseils de transaction qu'il donnait encore, maintenant qu'il ne fallait plus songer qu'à se défendre jusqu'à la mort, enfin la lâcheté des gouverneurs et des garnisons, qui se rendaient sans combattre, tout lui était imputé à crime et à trahison. Le fanatisme religieux s'unissait, pour l'accabler, aux passions politiques : les ministres gomaristes, comme autant de furies déchaînées, rugissaient contre lui dans toutes leurs chaires. Ils abhorraient en lui moins encore l'ancien allié de la France que l'élève de Descartes et l'ami de Spinosa : les héritiers des bourreaux de Barneweldt avaient soif du sang de Jean de Witt, et soufflaient leur rage au peuple et à ce qui restait de l'armée. L'héroïque Corneille de Witt, qui venait de partager les périls et la gloire de Ruyter, ils l'accusaient de trahison, lui aussi!

Le 21 juin, une double tentative d'assassinat eut lieu contre les deux frères Jean et Corneille, à La Haie et à Dordrecht. Jean de Witt reçut quatre blessures, dont aucune n'était mortelle. Un des assassins fut arrêté et exécuté. Les trois autres se réfugièrent à l'armée du prince d'Orange, où ils trouvèrent un asile assuré contre les poursuites des Etats-Généraux.

Sur ces entrefaites, de Groot revint d'auprès du roi demander aux Etats des pleins pouvoirs afin de traiter (25 juin). De violents débats s'engagèrent d'abord dans les Etats provinciaux de Hollande. Le corps des nobles, suivant l'avis énoncé par de Groot, voulait qu'on

sacrifiât une partie de la république pour sauver l'autre, et qu'on fît de grandes offres à Louis XIV. Les députés des villes, pour la plupart, se rangèrent à la même résolution : quelques-uns se déclarèrent sans pouvoirs; les représentants d'Amsterdam s'opposèrent énergiquement à ces timides conseils. On s'ajourna au lendemain soir, afin que les députés eussent le temps d'aller consulter leurs villes. La majorité du conseil d'Amsterdam parut d'abord disposée à faiblir, quand ses députés lui eurent reporté la délibération des États; mais quelques-uns des conseillers de ville, soutenus par l'attitude menaçante du peuple, forcèrent leurs collègues d'être courageux par peur. On ruina les beaux jardins, les maisons de plaisance qui entouraient la cité et gênaient la défense; tout ce qui restait d'écluses fermées fut ouvert; on perça les digues; on livra les riches campagnes des environs aux flots qui menacent éternellement cette terre plus basse que la mer, et les vaisseaux de guerre vinrent se ranger dans la plaine, comme des bastions flottants autour de la ville.

Le 26 juin, au soir, les députés d'Amsterdam et de cinq autres villes de la Nord-Hollande ne reparurent point aux États de la province. La majorité passa outre et donna les pleins pouvoirs à de Groot, bien qu'aux termes de la constitution fédérative, il fallût, en pareil cas, l'unanimité des suffrages.

Le débat recommença, le 27, dans les États-Généraux. La Zélande, sauvée par la bataille navale de Sole-Bay, vota pour la résistance. Utrecht et Over-Yssel, dont le territoire était envahi, s'abstinrent; la Frise en fit autant. Les représentants de Groningue étaient absents, et protestèrent un peu plus tard contre les négociations. La Hollande et

la Gueldre, ou plutôt la Hollande seule, puisque la Gueldre, qui était sous la main de l'ennemi, n'avait plus véritablement qualité pour le vote, la Hollande accorda les pleins pouvoirs au nom des Sept-Provinces : le greffier des Etats-Généraux refusa sa signature.

De Groot repartit : il rejoignit, le 28, ses collègues demeurés près du roi, et l'armée royale en marche de l'Yssel sur Utrecht. Le même jour, les plénipotentiaires des Provinces-Unies présentèrent leurs propositions à MM. de Louvois et de Pomponne.

Ces propositions, c'était l'offre de Maëstricht et de ses dépendances, et de tout le Brabant hollandais et la Flandre hollandaise, avec dix millions d'indemnité pour les frais de la guerre. Les États offraient à la France la cession de tout ce qu'ils avaient jadis enlevé aux Espagnols en dehors des Sept-Provinces. La France aurait eu pour frontière du nord la basse Meuse et l'Escaut occidental, avec son débouché dans la mer du Nord : elle aurait tenu Maëstricht, Stevensweert, Bois-le-Duc, Breda, Wilhemstadt, Berg-op-Zoom, Hulst, l'Écluse et Cadsand. La Belgique, séparée de la Hollande et enveloppée par les possessions françaises, eût été entièrement à la discrétion de la France, et la Hollande, affaiblie sans être détruite, impuissante à s'immiscer désormais dans les affaires du continent, eût subsisté comme une force maritime que la France eût pu vraisemblablement tourner au besoin contre l'Angleterre. Les espérances les plus hardies des grands politiques français eussent été réalisées et dépassées, et la dangereuse guerre de Hollande, arrêtée à temps, eût été justifiée par ce magnifique résultat.

L'irrégularité des pouvoirs rapportés par de Groot était la seule objection raisonnable ; mais, en fait, on ne peut

douter que les opposants, provinces ou villes, ne se fussent résignés. Le chef du parti militaire, le prince d'Orange lui-même, n'osant compter sur la persévérance des populations, venait de demander aux États-Généraux la permission de ménager ses intérêts patrimoniaux et seigneuriaux auprès du roi.

Il était malheureusement écrit que cette guerre, œuvre de la passion bien plus que de la politique, conserverait ce fatal caractère de son origine.

Des deux héritiers de la pensée de Richelieu, Colbert était loin, et Lionne n'existait plus. S'il eût vécu, il eût rappelé à Louis XIV les traditions de trois générations de grands hommes; il l'eût supplié à genoux d'accepter l'offre des Hollandais, de couronner l'édifice de la grandeur nationale. Mais il n'était plus, et son successeur, le probe et modeste Arnaud de Pomponne, s'il avait ses vues, n'avait pas son autorité. Pomponne presse le roi d'accepter. Louvois s'y oppose; Louvois, esprit puissant comme administrateur par d'étonnantes facultés spéciales, contestable en ce qui regarde l'entente de la grande guerre, nul dans la politique, où il n'apporte d'autre système qu'une violence sauvage et aveugle. Louis, qui a repoussé Colbert avec tant de jalousie dans ses fonctions particulières, laisse Louvois envahir à la place de Colbert; il a fermé l'oreille au bon ange; il écoute le démon qui enflamme, qui surexcite incessamment sa colère et son orgueil. Voici la réponse suggérée au roi par Louvois :

Louis accepte la cession du Brabant hollandais et de la Flandre hollandaise, moins l'Ecluse et Cadsand, en échange desquels il demande Delfzyl avec les vingt paroisses environnantes. Delfzyl, place de la province de Groningue, commande le golfe que forme l'embouchure de l'Ems.

Louis, ayant promis à l'Angleterre l'Écluse et Cadsand, et ne voulant pas les livrer, demande Delfzyl pour la faire accepter à Charles II, en échange. Il veut bien voir les Anglais sur l'Ems, mais il ne veut point, et certes avec raison, les établir sur l'Escaut.

Rien de mieux jusqu'ici; mais poursuivons :

Au lieu de Maëstricht et de ses dépendances, Louis veut Nimègue, le Betaw gueldrois et l'île de Bommel, avec toutes les forteresses qui en dépendent, c'est-à-dire le Lech pour frontière au lieu de la Basse-Meuse; il veut le cœur même de la Batavie, c'est-à-dire qu'il aime mieux ce qui nuit à la Hollande que ce qui servirait la France, Maëstricht étant plus avantageux à la France que la Batavie entière.

Il exige encore la ville de Grave, sur la Meuse, et le comté de Meurs, près du Rhin, domaines du prince d'Orange, les États-Généraux demeurant chargés d'indemniser le prince à leurs dépens. Les États céderont au roi leurs droits ou prétentions sur les places allemandes que le roi leur a enlevées, et restitueront au comte d'Ost-Frise Emden et les forteresses qu'ils lui retiennent.

Si ces conditions ne conviennent point aux États, le roi veut bien leur offrir, comme alternative, de garder toutes ses conquêtes, y compris celles qu'il pourra encore faire jusqu'à l'acceptation du traité par les États, qui lui céderont en sus Maëstricht et ses dépendances, Bois-le-Duc et sa mairie, pour lui, et le comté de Meurs pour l'électeur de Cologne. Le roi restituera les places allemandes, démantelées, aux princes dont elles dépendaient. Les États cèderont à l'évêque de Munster quatre places du comté de Zutphen.

Quelle que soit l'alternative acceptée, les prohibitions

et nouveaux droits établis par les États sur les marchandises françaises depuis 1662 seront révoqués, *sans réciprocité*. On fera, dans les trois mois, un traité de commerce avec règlement pour les compagnies françaises et hollandaises d'Orient et d'Occident. « Les sujets de Sa Majesté iront et viendront librement de tous les pays et villes cédés dans tous les pays des États-Généraux, sans qu'ils soient sujets au paiement d'aucun droit ou imposition, ni visite de leurs marchandises, bagages, munitions de guerre, etc.

« A l'avenir il y aura, par toutes les Provinces-Unies, exercice public de la religion catholique; en tous lieux où il y aura plus d'un temple, on en donnera un aux catholiques : il leur sera permis d'en bâtir un aux lieux où il n'y en aura point. Il sera accordé par les États-Généraux, ou par chaque province, un appointement raisonsable à un curé ou prêtre en chacune desdites églises. Les États restitueront à l'ordre de Malte les commanderies ayant appartenu à cet ordre dans les Provinces-Unies.

« Les États paieront au roi vingt millions d'indemnité.

« En reconnaissance de la paix que Sa Majesté veut bien leur accorder, les États lui feront présenter tous les ans, par une ambassade extraordinaire, une médaille d'or, laquelle contiendra qu'ils tiennent de Sa Majesté la conservation de la même liberté que les rois, ses prédécesseurs, ont aidé à leur acquérir.

« Quoique Sa Majesté déclare se contenter des conditions précédentes, à la charge qu'elles seront acceptées dans dix jours, lesdites conditions n'auront, toutefois, aucune force, et Sa Majesté ne fera aucun traité de paix ni de trêve, que le roi d'Angleterre et les princes de l'Em-

pire, alliés avec Sa Majesté, ne soient satisfaits par les États[1]. »

Ce n'était rien moins que l'anéantissement de l'indépendance politique et territoriale, la ruine du commerce et le renversement de la constitution protestante des Provinces-Unies, par l'égalité qu'imposait entre protestants et catholiques ce même roi de France, qui, chez lui, ne se contentait pas de fortifier l'inégalité entre ces deux religions, mais arrachait chaque jour aux protestants quelque lambeau de leurs droits civils et religieux.

De Groot, consterné, retourna porter à La Haie cette accablante réponse, sans avoir rien osé décider avec ses collègues.

Il retrouva la Hollande en pleine révolution. L'exemple d'Amsterdam, les prédications enflammées des pasteurs calvinistes, les intrigues des partisans du prince d'Orange, la retraite forcée des frères de Witt, qui, l'un blessé, l'autre malade, ne pouvaient plus diriger leur parti, avaient amené une explosion presque générale. La concentration du pouvoir est la ressource nécessaire des grands périls : tous les peuples en danger recourent d'instinct à la dictature. En deux ou trois jours, du 28 au 30 juin, toutes les villes de Hollande furent soulevées contre le patriciat bourgeois qui formait leurs *régences* (conseils municipaux) : les magistrats municipaux furent contraints, la pique sur la gorge, de signer la révocation de l'édit qui avait aboli le stathoudérat à *perpétuité*, et le prince d'Orange fut proclamé tumultueusement stathouder de ville en ville.

[1] Mignet, t. IV, p. 31-35. — Basnage, t. II, p. 245-248. — Pellisson, Lettres hist., t. I, p. 254.

Ce fut sur ces entrefaites que de Groot revint à La Haie, et communiqua aux États les révoltantes exigences du conquérant. Les députés de quelques-unes des villes où éclatait en ce moment même la révolution, telles que Leyde, Delft et Dordrecht, opinèrent pour qu'on se soumît à l'étranger plutôt que de céder au mouvement populaire; mais les autres représentants des cités et le corps de la noblesse furent emportés par l'impulsion patriotique du député d'Amsterdam. Les États-Généraux ajournèrent la réponse qu'on leur demandait sous dix jours, ce qui équivalait à un refus, tandis que, partout autour d'eux, le peuple des villes sacrifiait à la défense nationale les plantureuses campagnes de la Hollande, en levant les écluses et en perçant les digues. Les populations rurales encombrèrent les cités : une partie des troupeaux périrent, surpris dans cette vaste confusion par la violente irruption des eaux de la mer. Le sacrifice était immense, mais il sauvait la Hollande en la rendant inabordable jusqu'aux grandes gelées.

Dans la nuit du 2 au 3 juillet, les États provinciaux de Hollande abrogèrent à leur tour *l'édit perpétuel* contre le stathoudérat; le 6, ils proclamèrent Guillaume III de Nassau, stathouder, capitaine-général et amiral à vie, en réservant toutefois aux villes le choix de leurs magistrats. La province de Zélande, qui avait toujours été le foyer de l'orangisme, en avait déjà fait autant, et les États-Généraux, le 8 juillet, reconnurent Guillaume en qualité de stathouder de cinq provinces : les deux dernières provinces, Frise et Groningue, avaient leur stathouder à part, qu'elles avaient toujours conservé et qui était un Nassau d'une autre branche. Les États renvoyèrent les négocia-

tions au stathouder et aux députés accrédités près de lui à l'armée[1].

Jeune homme sans jeunesse, pâle et maladif, faible de corps, mais soutenu par l'énergie de ses nerfs, étranger aux défauts ainsi qu'aux généreuses qualités de son âge, dissimulé à vingt-deux ans comme s'il eût passé une longue vie dans les labyrinthes de la diplomatie, peu sensible aux pompes extérieures et aux arts de l'esprit et de l'imagination, froid et prudent comme le serpent, inflexible dans ses ambitions, inébranlable dans ses desseins, calculateur habile à opérer sur des existences humaines comme sur des chiffres abstraits, dépourvu d'élan et d'éclat, mais ne reculant, ne s'arrêtant et ne se lassant jamais, « n'ayant besoin ni d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer[2], » génie profondément anglais, malgré son origine allemande, et bien fait pour régner un jour sur l'Angleterre, tel était le sombre et opiniâtre adversaire que la Hollande opposait au brillant roi de France.

Le nouveau stathouder fut inauguré sous de tristes auspices. Les Français continuaient leurs conquêtes. Grave, position importante sur la Meuse, venait d'être occupée sans résistance le 5 juillet ; Nimègue capitula le 9 devant Turenne, après trois semaines de bombardement, puis de siége en règle ; c'était la seule place qui eût été un peu sérieusement défendue : quatre mille soldats y demeurèrent prisonniers. Les Français avaient conquis, depuis six semaines, quatre cents pièces de canon.

La Hollande avait été fortement encouragée à la résis-

1 Basnage, t. II, p. 249, 251, 281, 289.

2 Mignet, t. IV, p. 75.

tance par les promesses des agents espagnols, qui annonçaient la prochaine déclaration de l'Espagne et de l'Empire contre la France; elle fondait aussi de vives espérances sur les liens de famille qui unissaient le prince d'Orange aux maisons de Stuart et de Brandebourg ; elle comptait que l'avénement de Guillaume au pouvoir adoucirait Charles II et réchaufferait le zèle du grand électeur. L'accueil fait par le roi d'Angleterre aux envoyés des Provinces-Unies n'avait pourtant pas été encourageant : il les tenait comme en chartre privée à Hamptoncourt, pour les empêcher de communiquer avec les hommes influents du parti presbytérien et de la cité de Londres. Mais la Hollande ne s'arrêta point à ces circonstances, et, quand elle sut que Charles expédiait, de son côté, sur le théâtre de la guerre, ses deux principaux ministres, Buckingham et Arlington, elle se flatta que les ministres anglais ramèneraient le roi de France à la modération et rendraient la paix possible, ou sinon se sépareraient de Louis XIV. Buckingham et Arlington, arrivés à La Haie dans les premiers jours de juillet, y furent salués par d s acclamations que les instructions dont ils étaient chargés ne méritaient guère. Ils allèrent conférer avec le prince d'Orange dans son camp de Bodegrave, entre Leyde et les avant-postes français, et le trouvèrent résolu de ne plus céder que Maëstricht et les villes du Rhin. De là, ils passèrent au camp de Louis XIV, à Zeist, près d'Utrecht (6 juillet).

Louis s'était arrêté, depuis le 30 juin, dans ce poste, sans avoir essayé à temps d'enfoncer les petits corps de troupes répartis sur quelques points décisifs par le prince d'Orange. Maintenant, il était trop tard : l'inondation arrêtait l'armée royale, qui, maîtresse de toute la terre

ferme, voyait de loin les cités hollandaises s'élever comme des îles au milieu des flots.

Les ministres anglais, loin de favoriser la Hollande, adhérèrent aux exigences de Louis XIV, à condition que celui-ci ratifiât les prétentions de Charles II. Une tentative fut faite pour gagner le prince d'Orange lui-même. Trois agents anglais allèrent, du consentement de Louis XIV, offrir à Guillaume la souveraineté héréditaire des débris de la république. Guillaume répondit froidement qu'on se présentait vingt-quatre heures trop tard ; qu'il venait de prêter serment la veille aux Etats-Généraux en qualité de stathouder (11 juillet). Le prince d'Orange portait son ambition plus haut que ne l'avaient pensé les tentateurs : il voulait commander à la Néerlande entière, et non ramasser dans la fange un lambeau de sa patrie, jeté à son avidité par la main dédaigneuse du conquérant.

Dès le 8 juillet, Louis XIV, reconnaissant l'impossibilité de pénétrer plus avant dans la province de Hollande jusqu'aux gelées, avait résolu de repasser le Rhin et la Meuse. Il décampa de Zeist le 10, après avoir confié au duc de Luxembourg le gouvernement de la province d'Utrecht avec un petit corps d'armée, et installé un archevêque catholique dans la cathédrale d'Utrecht. Il passa le Lech à Arnheim, le Wahal à Nimègue, la Meuse à Grave, et menaça Bois-le-Duc. Le 16 juillet, il signa, avec les plénipotentiaires de Charles II, l'engagement réciproque de ne faire paix ni trève que d'un commun accord, et de ne pas se départir des conditions arrêtées en commun. C'était, pour l'Angleterre, la souveraineté du pavillon imposée aux Hollandais dans toute *la mer britannique* jusque sur leurs côtes; une redevance annuelle

pour la pêche du hareng sur les côtes britanniques; un règlement pour le commerce de l'Inde à l'avantage de l'Angleterre; une indemnité d'un million sterling (13 millions); la remise de l'Écluse et des îles de Cadsand, de Walcheren, de Goorée, de Woorne, *en garantie;* enfin, la souveraineté ou le stathoudérat héréditaire du reste de la république pour le prince d'Orange, qu'on s'obstinait à protéger malgré lui [1].

Signification fut adressée de ce nouveau traité au prince d'Orange et aux États. La réponse ne se fit pas attendre. Le 21 juillet, les États, d'accord avec le stathouder, déclarèrent qu'ils n'accepteraient jamais des conditions *si dures et si insupportables,* et qu'ils attendraient le succès qu'il plairait à Dieu de leur donner.

La Hollande et la Zélande avaient été, sur ces entrefaites, exposées à un nouveau péril. Inabordables par terre, elles ne l'étaient point par mer. Les désastres continentaux et les commotions intérieures de la république n'avaient pas permis de réparer, avec la facilité ordinaire, les pertes éprouvées par l'armée navale dans la bataille de Solebay : la flotte anglo-française, au contraire, s'était réparée et renforcée à loisir; elle remit à la voile le 8 juillet, et parut bientôt en vue des côtes de Zélande. Elle comptait cent soixante voiles; Ruyter n'en avait que la moitié à lui opposer, tout compris, vaisseaux, frégates et brûlots. Il ne se laissa point attirer en haute mer, et se contenta de couvrir les bouches de l'Escaut et de la Meuse. Les alliés ne l'attaquèrent point, mais firent voile vers le nord, et s'apprêtèrent à opérer une descente au Texel. Maîtres du Texel, la plus impor-

[1] Mignet, t. IV, p. 48.

tante des îles qui forment barre entre la mer d'Allemagne et le Zuiderzée, les alliés eussent tenu le Zuiderzée et Amsterdam en état de blocus, et ruiné le commerce de la Hollande. Ils attendaient le flux pour débarquer ; mais le reflux, ce jour-là, dura douze heures au lieu de six, par suite de vents violents et variables qui avaient poussé de la haute mer dans le Zuiderzée et qui repoussaient maintenant du Zuiderzée dans la mer un volume d'eau énorme (14 juillet). Des circonstances qu'on n'explique pas empêchèrent de renouveler le lendemain la tentative de débarquement, puis une tempête de quatre jours battit et dispersa la flotte alliée : les éléments, cette fois, combattirent pour la cause de la justice[1].

La mer fut complétement favorable aux Provinces-Unies : la riche flotte marchande des Indes échappa aux alliés et arriva saine et sauve au port.

Le départ de Louis XIV fit connaître à la Hollande que ses ennemis se résignaient à la laisser respirer quelques mois. Le roi avait eu quelque dessein d'assiéger Bois-le-Duc : les places du Brabant-Hollandais avaient suivi l'exemple de la Hollande et lâché leurs écluses ; mais, les eaux douces étant fort basses partout, et les villes brabançonnes n'ayant pas la ressource de la mer, l'obstacle ne paraissait pas insurmontable. Les grandes pluies qui succédèrent tout à coup à une longue sécheresse vinrent au secours de Bois-le-Duc. Le roi se contenta de faire enlever par Turenne le fort de Crèvecœur, qui commande les communications de Bois-le-Duc avec l'île de Bommel, puis la ville de Bommel, qui commande toute l'île (19-22 juillet), et il repartit pour Saint-Germain le

1 Vie de Ruyter, t. II, p. 63. — Basnage, Annal., t. II, p. 262-264.

26 juillet en passant par les terres de Liége. Turenne garda le commandement de l'armée, réduite à un très-faible effectif par les garnisons dont on avait couvert le pays conquis. Louis XIV avait ordonné de ne plus rien entreprendre[1].

Cette espèce de trève, accordée forcément à la Hollande, n'apaisa pas les passions soulevées parmi ce peuple contre les prétendus complices de l'invasion française. Des intérêts puissants et implacables entretenaient savamment la fermentation, facile à fomenter dans ces masses refoulées entre les murs des grandes villes par les flots et par l'ennemi, et tourmentées par la misère et par le typhus. La faiblesse témoignée par les amis des de Witt, ou du moins par la plupart d'entre eux, en présence du conquérant, devait être fatale aux deux frères. Les partis ne changent pas leurs allures du jour au lendemain, et le patriciat bourgeois des Provinces-Unies, habitué à compter sur l'alliance, ou tout au moins sur la paix avec la France, ne pouvait se remettre sur-le-champ du coup qui avait écrasé sa politique : il expiait aussi en ce moment l'esprit aristocratique qui l'avait séparé de la foule. Les de Witt cependant eussent pu se relever, si l'on eût laissé à l'opinion le temps de se calmer et de s'éclairer. Le parti orangiste se hâta de frapper un grand coup. Le 24 juillet, sur la dénonciation d'un repris de justice, Corneille de Witt, l'homme de main et d'exécution entre les deux frères, fut arrêté comme accusé d'avoir comploté la mort du prince d'Orange, et rien ne fut épargné pour accréditer cette absurde et odieuse calomnie. Le héros de la Hollande, Ruyter, couvrit de sa noble caution ce ma-

[1] OEuv. de Louis XIV, t. III, p. 221-241. — Hist. de Turenne, t. I, p. 465.

gistrat qui avait partagé ses périls et sa gloire : il ne réussit qu'à compromettre sa propre popularité. Jean de Witt résigna entre les mains des États-Généraux ses fonctions de grand pensionnaire (4 août). Rien ne put désarmer la fureur des orangistes. La haute cour de Hollande, réduite à trois juges par la retraite ou l'abstention des autres, fit mettre à la question Corneille de Witt pour le forcer d'avouer *son crime*. Aussi intrépide dans les tortures que sur le pont du vaisseau de Ruyter, Corneille récita au milieu des tourments l'ode fameuse d'Horace :

Justum et tenacem propositi virum...

Les juges, épouvantés de son courage, n'osèrent consommer l'assassinat juridique qu'on leur imposait : ils déclarèrent Corneille déchu de ses charges et dignités, et banni à perpétuité.

Ce n'était point assez pour les impitoyables persécuteurs des de Witt : les deux frères, comme autrefois Grotius, eussent pu attendre en sûreté des temps meilleurs. Les orangistes, voyant l'arme de la loi se briser dans leurs mains, invoquèrent la trahison et la force tout ensemble pour frapper les deux victimes à la fois. Jean reçut avis que Corneille, près d'être remis en liberté, voulait l'entretenir dans sa prison. « Ah ! mon frère ! s'écria Corneille en le voyant entrer, que venez-vous faire ici ? — Quoi ! ne ne m'avez-vous pas mandé ? — Non ! — Alors, reprit Jean avec calme, nous sommes perdus ! »

C'étaient en effet leurs ennemis qui avaient attiré Jean dans le piége. En ce moment même, le dénonciateur de Corneille parcourait les rues de La Haie, en appelant le peuple aux armes pour empêcher les *deux traîtres* d'échapper à leur *châtiment*. Jean voulut sortir : les gardiens

mêmes lui barrèrent le passage. La prison fut bientôt assiégée par une horde furieuse. Les États de Hollande écrivirent au prince d'Orange, qui était au camp d'Alfen, pour lui demander des troupes. Le prince n'envoya rien. La petite garnison de La Haie contint les séditieux durant la plus grande partie du jour; mais, vers quatre heures, les magistrats intimidés eurent la lâcheté de faire retirer la garnison. La prison fut aussitôt forcée par la milice bourgeoise elle-même : les deux frères en furent arrachés tout sanglants et furent massacrés à quelques pas de la porte : «Voilà *l'édit perpétuel*[1] à terre!» cria l'un des assassins en abattant Jean de Witt d'un coup de pistolet. Ce mot disait assez d'où partaient les coups. Les deux cadavres, hideusement mutilés, furent accrochés au gibet de la ville, en présence du pasteur gomariste *Simonides* (Simonsson), qui présidait, comme un prêtre de Moloch, à ces scènes d'horreur (20 août).

Ainsi finit un des plus grands hommes d'État du dix-septième siècle, pour s'être trop fié à la raison des hommes et n'avoir point tenu assez de compte de leurs passions; erreur fatale chez un politique! La guerre à outrance faite par Louis XIV aux Provinces-Unies avait amené la réaction forcenée sous laquelle succombait Jean de Witt. Louis devait avoir à se repentir de la cruelle vengeance qu'il tirait des obstacles jetés par de Witt en travers de ses desseins; il n'y devait gagner que de substituer en Hollande à un allié douteux un irréconciliable ennemi, et au parti français le parti anglais.

Les États de Hollande requirent le stathouder de poursuivre les meurtriers : les bourgeois de La Haie, en corps,

[1] L'édit contre le stathoudérat.

protestèrent contre toutes poursuites. Le stathouder fit donner une amnistie. Les assassins ne furent pas seulement impunis, mais récompensés : le dénonciateur de Corneille de Witt eut une place et une pension ; le principal chef de l'émeute fut nommé bailli de La Haie. Les États, délibérant sous les piques, accordèrent au stathouder le droit de déposer et de remplacer les magistrats des villes. Tous les amis des deux frères, qui occupaient les régences des cités, s'enfuirent ou furent destitués : on les traita comme complices des officiers qui avaient mal défendu les places assiégées, et dont plusieurs furent décapités ou pendus. Guillaume n'avait pas voulu ramasser la souveraineté de la Hollande dans la boue : il ramassa la dictature dans le sang [1].

Cette puissance, acquise par des moyens si funestes, il en fit du moins un énergique usage. Les armes qui venaient de frapper si cruellement l'ordre et la liberté surent défendre l'indépendance nationale. Guillaume de Nassau se trouva au niveau de sa situation, comme Louis XIV, au même âge, s'était trouvé au niveau de la sienne : il mit activement à profit le répit que lui assurait l'inondation pour se préparer des moyens de défense à l'intérieur et des diversions secourables au dehors. Une faute grossière de Louvois aida grandement le stathouder à réorganiser

[1] Basnage, t. II, p. 320.— V. dans Mignet, t. IV, p. 71, un beau morceau sur la fin des de Witt.— Guillaume se défendit toujours d'avoir *ordonné* la mort des de Witt; mais lui et les siens avaient fait tout ce qu'il fallait pour rendre la catastrophe inévitable. Voy. un passage curieux des Mémoires de Gourville. Gourville, esprit original et hardi, habile à faire accepter des grands ses familiarités les plus hasardeuses, questionna un jour le stathouder sur ce point. « Il me répondit qu'il pouvait m'assurer en toute vérité qu'il n'avait donné aucun ordre pour le faire tuer... mais qu'ayant appris sa mort sans y avoir contribué, il n'avait pas laissé de s'en sentir un peu soulagé. » — Collect. Michaud, 3e série, t. V, p. 575.

l'armée hollandaise. Les Français avaient entre leurs mains près de vingt-cinq mille prisonniers : Turenne et Condé avaient conseillé au roi de les envoyer travailler au canal de Languedoc; Louvois, par bravade et mépris de l'ennemi, les fit rendre à quatre écus par tête[1].

Le mois d'août se passa sans autre événement militaire que la levée du siége de Groningue par les troupes de Cologne et de Munster, qui avaient pris Koëvorden et commis de barbares dévastations dans toute cette contrée. La courageuse et heureuse résistance de Groningue parut marquer à la Hollande le terme d'une série de honteux revers. De grandes péripéties cependant se préparaient, et l'Europe était tout entière en rumeur.

Les coups de tonnerre frappés par Louis XIV avaient d'abord étourdi tout le monde : on crut que la Hollande serait anéantie avant que personne eût le temps de remuer. Quand on vit l'invasion incomplète et suspendue, les adversaires de la France reprirent espoir. Un seul cabinet, celui du Vatican, avait appris avec joie les succès de Louis XIV : le pape Clément IX, par un bref du 23 août, félicita le roi d'avoir renversé une puissance « élevée sur les ruines d'un pouvoir légitime (le pouvoir de Philippe II), et nuisible aux intérêts de la royauté[1]. » Presque partout ailleurs, sans distinction de principes politiques ou religieux, il y eut, à des degrés divers, anxiété, irritation ou terreur. L'Espagne s'efforçait d'ameuter l'Europe en faveur de ses anciens sujets rebelles qui l'avaient récemment protégée et qu'elle voulait dé-

[1] Hist. de Turenne, t. 1er, p. 462. — Desormeaux, Hist. de Condé, t. IV.

[2] E. Sue, Hist. de la marine française, t. II, p. 291, d'après les archives des affaires étrangères.

fendre à son tour; et pourtant elle hésitait elle-même à quitter le rôle de simple auxiliaire des Hollandais pour celui d'ennemie déclarée de la France. L'électeur de Brandebourg seconda la diplomatie espagnole avec la plus grande énergie. On a vu que ce prince avait signé un traité défensif avec la Hollande, le 26 avril; néanmoins, il ne voulait pas risquer de s'engager seul contre la puissance colossale du roi de France, et quelques difficultés dans la ratification de son traité lui servirent de prétexte pour ne point agir sur-le-champ par les armes. Il agit du moins par les négociations à Vienne et dans tout l'Empire, avec autant de vigueur que de persévérance. Le gouvernement autrichien, aussi faible dans ses relations internationales qu'il était fourbe et cruel en Hongrie, se montra d'abord très-incertain : Léopold et ses ministres s'étaient imaginé que chaque place hollandaise arrêterait les Français comme jadis elle avait arrêté les Espagnols. Maintenant ils étaient tout à fait désorientés, et ne savaient plus s'ils devaient observer ou rompre leurs secrets engagements avec Louis XIV. L'or de France, qui savait le chemin du conseil impérial, et les exhortations passionnées de l'Espagne et de Brandebourg, faisaient tour à tour pencher la balance.

La tradition autrichienne l'emporta. Un pacte défensif fut signé à Berlin le 22 juin, entre l'électeur de Brandebourg et un ministre de l'empereur. Le but avoué du traité était de maintenir la paix et le *statu quo* de l'Empire, par une alliance décennale où l'on ferait entrer la plupart des princes allemands et le roi de Danemark. Par les articles secrets, les deux parties contractantes s'engageaient à réunir sans délai chacune douze mille soldats. C'était violer l'engagement de neutralité conclu avec

Louis XIV en novembre 1671, puisque le *statu quo* de l'Empire comprenait l'occupation des villes du Bas-Rhin par les Hollandais; c'était aussi rompre implicitement le grand traité éventuel de janvier 1668, auquel Louis XIV avait fait de si importants sacrifices.

En ce moment même (25 juin), Louis écrivait à Léopold qu'il n'occuperait que momentanément les places de l'Empire enlevées aux Provinces-Unies; Léopold, cependant, ratifia, le 13 juillet, le traité du 23 juin, en même temps qu'il protestait au roi de ses bonnes intentions. L'électeur de Brandebourg manda au nouveau stathouder de ne pas céder, parce qu'il allait être secouru. Le stathouder et les États-Généraux repoussèrent en effet, comme on l'a vu, les prétentions de la France et de l'Angleterre (22 juillet), et, trois jours après, un agent impérial, le baron de l'Isola, aventurier diplomatique, fameux par ses pamphlets passionnés et par ses intrigues infatigables contre la France, signa avec les États-Généraux un nouveau traité qui engageait Léopold, non plus seulement à maintenir le *statu quo* de l'Empire, mais à joindre ses troupes et celles de Brandebourg à l'armée hollandaise pour la défense des Provinces-Unies, moyennant un fort subside payé par la république.

Louis XIV demanda des explications au grand électeur sur les armements qu'il faisait dans la Westphalie et la Basse-Saxe (24 juillet). L'électeur répondit évasivement. Le roi promit formellement à la diète germanique de ne point garder les places de l'Empire qu'il occupait (8 août), et signifia à l'empereur et à Brandebourg que, si l'on persistait à armer dans le voisinage de Münster et de Cologne, il enverrait M. de Turenne au-delà du Rhin au secours de ses alliés.

Dans les derniers jours d'août, le grand électeur et le comte de Montecuculi, général de l'empereur, se mirent chacun à la tête d'un corps d'armée. Louis expédia, de son côté, à Turenne, l'ordre de passer le Rhin, et pour protéger les alliés allemands et pour barrer aux ennemis la route de la Hollande: il fit part à la diète des motifs de cette détermination. Turenne ne put réunir que quinze à seize mille soldats, en laissant les places garnies et deux petits corps d'armée aux ducs de Luxembourg et de Duras, établis, l'un à Utrecht, l'autre sur la Meuse, à Maseyck. C'était là l'évidente condamnation du roi et de Louvois. Turenne passa le Rhin à Wesel, le 10 septembre, et, renforcé par quelques troupes de Cologne et de Münster, il se porta entre la Lippe et la Roër, en évitant d'engager le premier les hostilités. Pendant ce temps, Condé, guéri de sa blessure, partit pour l'Alsace, où il forma une armée de dix-huit mille hommes avec les garnisons d'Alsace et de Lorraine, et s'apprêta à repousser les diversions que l'on pourrait tenter contre ces deux provinces.

Brandebourg et Montecuculi avaient opéré leur jonction le 12 septembre, à Halberstadt, et se trouvaient à la tête, non pas de vingt-quatre mille hommes, comme l'annonçait le traité du 23 juin, mais de plus de quarante mille. Leurs forces étaient presque doubles de celles de Turenne. Ils n'en montrèrent pas plus de décision ni d'activité. Ce ne fut pas faute d'énergie chez le grand électeur, ni faute de science militaire chez le général autrichien; mais la cour de Vienne était retombée dans ses incertitudes; la Hongrie recommençait à se soulever par suite des atteintes portées à sa constitution politique et des persécutions renouvelées contre les protestants; les Turcs, repris d'une ardeur conquérante, envahissaient la Pologne

méridionale, et l'empereur, hésitant à se compromettre du côté du Rhin, avait défendu à Montecuculi d'attaquer les Français.

Les Austro-Brandebourgeois s'étaient d'abord dirigés de la Basse-Saxe vers les électorats rhénans par la Thuringe, afin de venir traverser le Rhin à Coblentz, qu'ils comptaient se faire livrer par l'électeur de Trèves. Turenne déjoua ce projet en se portant à Nassau, sur la Lahn Les deux alliés reculèrent jusqu'à Friedberg, et y restèrent trois semaines dans l'inaction. Enfin l'Empereur se décida à ratifier le traité de La Haie (17 octobre), et l'armée austro-brandebourgeoise, encore renforcée par le vieux duc de Lorraine, qui avait levé quelques milliers d'aventuriers, se remit en mouvement pour tâcher de franchir le Rhin et de joindre le prince d'Orange.

Turenne se replia sur la rive gauche du fleuve et empêcha l'ennemi de passer à Coblentz, puis à Mayence. Les électeurs de Trèves et de Mayence et le Palatin n'osèrent se déclarer en faveur des Impériaux ni livrer les ponts du Rhin. Les généraux alliés remontèrent alors le Rhin à marches forcées vers Strasbourg, dans l'espoir que cette ville impériale leur livrerait le passage; mais Condé gardait l'Alsace. Averti par les courriers de Turenne, il envoya des barques chargées d'artifices sous le pont de Strasbourg, et le fit sauter. Brandebourg et Montecuculi retournèrent sur Mayence, et parvinrent enfin à passer sur un pont de bateaux auprès de cette ville (23 novembre). Ils prirent la route de Trèves pour gagner la vallée de la Meuse et le pays de Liége, où le grand électeur avait donné rendez-vous au prince d'Orange. Turenne accourut au devant d'eux, les arrêta à l'entrée des Ardennes, vers Wittlich et Prüm, et les empêcha de dé-

boucher du bassin de la Moselle dans celui de la Meuse.

Le stathouder, cependant, avait fait de grands efforts pour se mettre en mesure de joindre ses alliés. Après le départ de Turenne pour l'Allemagne, il avait d'abord repris l'offensive contre Luxembourg, sur les confins des provinces de Hollande et d'Utrecht. Il avait échoué tour à tour devant Naërden et Woërden : Luxembourg lui avait fait lever le siége de cette dernière place, après un combat acharné (12 octobre). Des renforts considérables étaient bientôt venus lui rendre la possibilité de nouvelles entreprises. Le cabinet de Madrid, excité par le gouverneur de Belgique, Monterey, avait fourni dix mille auxiliaires à Guillaume. Ce secours, réuni à des levées allemandes et suisses, avait porté l'armée active des Provinces-Unies à trente-quatre mille combattants. Guillaume s'avança par le Brabant hollandais vers le pays de Liége, et rejeta de l'autre côté de la Meuse le corps français de Duras, trop faible pour lui tenir tête; mais, au moment où il s'apprêtait à pénétrer dans les Ardennes, il apprit la retraite des Austro-Brandebourgeois. Le grand-électeur avait inutilement proposé au général autrichien de forcer le passage : Montecuculi avait fait défense de livrer bataille. L'armée allemande, harassée par la fatigue et les maladies, et ne pouvant se maintenir dans un pays difficile et ruiné, repassa le Rhin vers la mi-décembre.

Ce fut un cruel mécompte pour Guillaume, qui avait espéré qu'une masse de quatre-vingt mille hommes allait se jeter entre la France et ses nouvelles conquêtes, et délivrer les Provinces-Unies d'un seul coup. Il tenta de se dédommager par une pointe hardie. Il remonta rapidement la Meuse, traversa le territoire espagnol de Namur, et mit le siége devant Charleroi, « la porte par laquelle

la France communiquait avec ses garnisons de la Meuse et du Rhin [1]. » Maître de cette *porte*, il espérait rejeter la guerre dans la France même (15 décembre).

L'agitation fut grande à Saint-Germain quand on reçut avis de cette audacieuse attaque. Louis, irrité et presque humilié d'avoir à se défendre, prit avec une extrême célérité les mesures nécessaires pour sauver ou reprendre Charleroi. Il s'apprêtait à marcher en personne vers le Hainaut. Cela ne fut pas nécessaire : le gouverneur de Charleroi, Du Montal, absent le jour de l'investissement, avait traversé héroïquement les quartiers ennemis avec une poignée de cavaliers, pour rentrer dans sa place, et la défendait avec une valeur digne d'un tel début; les équipages de siége promis par les Espagnols au stathouder n'arrivaient pas; la gelée venait de prendre avec force, et faisait craindre à Guillaume que la Hollande ne courût des dangers en son absence; il leva le siége le 22 décembre, et s'en retourna sans autre avantage que d'avoir cruellement saccagé et démantelé Binch.

Avant que le stathouder eût pu regagner la Hollande, l'actif et intrépide Luxembourg essaya de mettre son absence à profit. Le 28 décembre, Luxembourg partit de Woërden avec huit mille fantassins d'élite, et marcha droit à La Haie pour enlever ou disperser les États Généraux. La Hollande, qui était tout à l'heure une mer, n'était plus maintenant qu'une plaine de glace. Heureusement pour elle, le dégel commença le jour même du départ de Luxembourg. Le général français poussa néanmoins jusqu'à Bodegrave et à Swammerdam; mais le dégel se prononçait de plus en plus; le prince d'Orange re-

[1] Mignet, t. IV, p. 121.

venait à grands pas, et pouvait surprendre la petite armée française sur des digues étroites, au milieu de l'inondation renouvelée. Luxembourg dut se résigner à opérer une retraite devenue déjà très-périlleuse. La lâcheté ou l'incapacité d'un officier hollandais, qui abandonna une position facile à défendre avec une poignée d'hommes contre une armée, sauva probablement la colonne française, qui regagna Woërden et Utrecht sans aucune perte (31 décembre).

La faiblesse de la colonne expéditionnaire n'eût probablement pas permis un succès complet. Toutefois, il est douteux que le prince d'Orange, qui arriva le 30 à Alfen, eût réussi à sauver La Haie sans le dégel [1].

Cette expédition fut malheureusement déshonorée par de déplorables excès. Les soldats se vengèrent de leur désappointement sur des populations inoffensives : ils ne se contentèrent pas de brûler les bourgs de Bodegrave et de Swammerdam, d'après l'ordre de Luxembourg lui-même; ils y commirent des cruautés que les amis du prince d'Orange ne manquèrent pas de grossir par mille détails effroyables, afin d'exaspérer la Hollande. Les soldats français n'avaient fait qu'exécuter à la lettre les menaces contenues dans l'odieuse déclaration royale du 24 juin. Ce fut là le commencement d'une série de violences sauvages dictées aux armées par un ministre qui avait érigé l'inhumanité en système, et qui devait renouveler les horreurs de la guerre de Trente Ans parmi l'adoucissement des mœurs et les progrès de la civilisation. Grâce à Louvois, le nom français devait être bientôt dé-

[1] Basnage, t. II, p. 340. — La Neuville, t. IV, p. 242-251. — La Hode, t. III, p. 440. — Lettres milit., t. II, p. 1.

testé des peuples qui adoptaient les mœurs et les arts de la France[1] !

En ce moment même, les provinces et les villes conquises étaient écrasées d'exactions et brutalement ruinées, sans aucun égard pour les capitulations jurées. Colbert, Pomponne, les généraux, les intendants même, intercédèrent en vain pour ces malheureuses populations : Louvois l'emporta, et l'orgueil offensé fit accepter à Louis XIV, naturellement humain et juste, la solidarité des actes de son impitoyable ministre[1].

Les échecs du prince d'Orange furent compensés, sur ces entrefaites, par la reprise de Koëvorden à la faveur des glaces (30 décembre). Les provinces de Groningue et de Frise furent ainsi tout à fait débarrassées de l'invasion. L'évêque de Münster et l'électeur de Cologne, attaqués sur leur propre territoire, ne pouvaient défendre leurs conquêtes de Hollande. L'armée austro-brandebourgeoise, après avoir repassé le Rhin, était retombée sur eux et ravageait leurs domaines. Turenne marcha au secours par Wesel. Louvois lui envoya l'ordre, au nom du roi, de ne pas franchir le Rhin et de ramener ses troupes en quartiers d'hiver sur le haut Rhin. Turenne jugea que, s'il obéissait, les deux princes allemands feraient leur soumission à l'Empereur et abandonneraient l'alliance française. Il prit sur lui de passer outre et de se montrer sur la rive droite, pour rassurer les alliés. Louis XIV, éclairé par ses remontrances, lui donna raison, et Turenne, se portant en avant, ne se contenta plus de protéger les alliés. La grande armée ennemie était tellement ruinée, qu'il ne lui restait guère plus de vingt mille hommes va-

1 Lettres milit., t. I, p. 124-368. — Basnage, t. II, p. 347.

lides; la petite armée de Turenne, au contraire, avait été si bien ménagée par ce grand capitaine, *le père du soldat*, qu'elle était presque intacte. Turenne chassa les ennemis, non-seulement des terres de Cologne et de Munster, mais des comtés de La Mark et de Ravensperg, domaines westphaliens de l'électeur de Brandebourg. Le Wallon Bournonville, qui avait remplacé Montecuculi malade dans le commandement des troupes impériales, refusa, comme lui, d'accepter le combat. Les ennemis reculèrent en désordre au delà du Weser. Les Autrichiens et les Brandebourgeois, ne pouvant prendre leurs quartiers dans la Basse-Saxe, dont les princes de Brunswick maintenaient la neutralité armée, se retirèrent, les premiers en Franconie, les autres à Halberstadt, et les Français restèrent complétement maîtres de la Westphalie (1er mars 1673) [1].

L'électeur de Brandebourg avait complétement échoué dans ses projets. Découragé, irrité contre la cour de Vienne, qui avait manqué à ses engagements envers Louis XIV, sans rien faire de sérieux pour les adversaires de Louis, mécontent de l'Espagne, qui ne s'était pas décidée à déclarer ouvertement la guerre à la France, n'espérant aucun secours immédiat des autres princes allemands, qui avaient beaucoup négocié et point agi, il demanda la paix. Elle lui fut accordée à l'instant, et aux conditions les plus avantageuses, acte de saine politique par lequel Louis XIV commençait à tâcher de réparer les fautes de l'année précédente. L'électeur se retira de l'alliance hollandaise, et promit de tenir ses troupes au-delà du Weser. Louis s'engagea à rendre à l'électeur toutes

[1] Hist. de Turenne, t. I, p. 472. — Lettres milit., t. I. — La Hode Hist. de Louis XIV, t. III, p. 490.

les places qu'il lui avait enlevées, soit directement, soit indirectement, en les prenant aux Hollandais; il gardait seulement Wesel et Rees jusqu'à la paix avec les Provinces-Unies. Il accordait à l'électeur une gratification de 800,000 livres (10 avril 1673)[1].

La situation générale paraissait très-bonne pour Louis XIV au printemps de 1673. L'effort tenté pour soulever la masse de l'Allemagne en faveur de la Hollande avait manqué, quoique la Suède n'eût pas tenu ses promesses, et n'eût point opéré de diversion contre l'électeur de Brandebourg. Plusieurs princes de l'Empire étaient même engagés avec Louis XIV : le duc de Hanovre avait promis de s'unir à la France et à la Suède, si la Suède se déclarait; l'électeur de Bavière et son parent le duc de Neubourg et de Juliers, inclinaient tout à fait vers la France. En Angleterre, le parlement, prorogé d'abord au 8 octobre 1672, puis jusqu'en février 1673, venait de s'ouvrir. Charles II avait manifesté les sentiments les plus hostiles aux Provinces-Unies, par conséquent, les plus favorables à l'alliance française, et son chancelier, Shaftesbury, avait débuté par une harangue fulminante où il déclarait qu'il fallait détruire la nouvelle Carthage : *Delenda est Carthago!* Le parlement, dont on avait si fort redouté l'opposition, accorda pour la guerre un subside de 1,260,000 livres sterling (plus de seize millions). Les souffrances intérieures de la Hollande, plus encore que les menaces du dehors, semblaient devoir la réduire à capituler. Une partie du territoire néerlandais était ruinée par l'occupation étrangère, l'autre, par l'inondation, qui se retrouvait, en 1673 comme en 1672, la seule pro-

[1] Mignet, t. IV, p. 134.

tection efficace. Déplorable ressource, qui ne détruisait pas seulement la fécondité de la terre, mais la santé et la vie des populations, décimées par les miasmes d'une atmosphère humide et fiévreuse.

Louis XIV s'était préparé à soutenir puissamment ses avantages : il avait sous les drapeaux quatre-vingt-seize mille fantassins et vingt-huit mille cavaliers ou dragons, corps léger, également propre à combattre à pied et à cheval, et dont on commençait à faire grand usage [1]. Il s'était assuré de moyens financiers beaucoup plus considérables encore pour la seconde campagne que pour la première, en pesant, il est vrai, bien durement sur la France. La position de Colbert, forcé de trouver de l'argent à tout prix, devenait de plus en plus pénible. Un des épisodes les plus saisissants de sa lutte avec Louvois, est raconté avec une simplicité poignante dans les Mémoires de son commis Charles Perrault.

« La guerre s'étant allumée plus que jamais, *on* fit entendre au roi (apparemment Le Tellier et Louvois) que, pour la soutenir avec succès, il fallait assigner un fonds à l'extraordinaire des guerres, de 60 millions par an ; » c'est-à-dire augmenter de 26 à 27 millions le fonds de la guerre, qui avait été, en 1672, de 45 millions, dont 33 pour ce qu'on nommait l'extraordinaire, et 12 pour la flotte, pour le pain de munition et pour quelques autres objets comptés à part [2].

Colbert se récria d'effroi, et dit qu'il croyait impossible de subvenir à ce monstrueux accroissement de dé-

[1] Lettres milit., t. I, p. 145.

[2] Voy. l'état de la dépense dans Forbonnais, t. I, p. 472. — La dépense totale est de 81 millions en 1672, de 107 et demi en 1673.

penses. « Songez-y, reprit le roi ; il se présente un homme qui entreprendra d'y suffire, si vous ne voulez pas vous y engager. »

Colbert s'enferma chez lui assez longtemps sans retourner chez le roi, « travaillant à remuer tous ses papiers, sans qu'on sût ce qu'il faisait ni ce qu'il pensait. » Ce qu'il pensait, on peut aisément le comprendre. De douloureux combats déchirèrent cette grande âme. — Acceptera-t-il? se fera-t-il l'instrument de l'oppression du peuple, lui qui a été son bienfaiteur? — S'il refuse, ses ennemis se contenteront-ils de sa chute? Il connaît Louvois, digne fils de ce Le Tellier *qui n'a jamais pardonné*[1]; qui sait si ses ennemis, seuls maîtres désormais de l'esprit du roi, ne prétendront pas le traiter comme il a traité Fouquet? — Il pourrait se sacrifier lui-même, mais la France, dans quelles mains va-t-il l'abandonner? S'il reste, il rendra les maux présents moins intolérables que nul autre ne le saurait faire, et, du moins, il se réservera l'avenir. Cette guerre ne sera pas éternelle, et, avec la paix, il reprendra son ouvrage; il reconstruira l'édifice économique qu'il a élevé et qu'on l'oblige à démolir!...

Il resta; mais ces jours de luttes intérieures avaient creusé son visage de sillons qui ne devaient plus s'effacer. Jusque là, ses commis le voyaient se mettre au travail avec le visage épanoui et « en se frottant les mains de joie ; » facile à aborder, prompt à expédier, il se jouait au milieu des affaires; désormais, il devint sombre, hésitant et difficile; on ne le vit plus s'asseoir devant sa table de travail, que le front soucieux et en soupirant[2].

[1] Lettre de Turenne, ap. OEuvres de Louis XIV, t. III, p. 434.

[2] Mém. de Charles Perrault.

Les mesures fiscales auxquelles Colbert s'était résigné à prêter son ministère, furent précédées d'une déclaration royale du 24 février 1673, enjoignant aux parlements d'enregistrer purement et simplement les édits qui leur seraient présentés, sans remontrances préalables, sauf à présenter ensuite des remontrances au roi, si bon leur semblait. C'était, en fait, l'anéantissement du droit de remontrances, car il était trop évident que des observations présentées après enregistrement et promulgation des édits n'obtiendraient aucun résultat. Les parlements perdirent ainsi toute participation à la législation, et, pendant tout le reste du règne de Louis XIV, l'enregistrement des édits devint chose de pure forme. Cette suppression du peu qui subsistait de contrôle sur les volontés royales ou ministérielles, fut un mal incontestable. C'était briser un instrument utile qu'il fallait seulement contenir dans de certaines limites : le pouvoir absolu se nuisait à lui-même en s'ôtant le loisir de réfléchir sur ses propres actes [1].

On voit dès lors se succéder une foule d'*affaires extraordinaires* destinées à suppléer à l'insuffisance du revenu régulier. Les aides et gabelles sont aliénés sur une grande échelle, ainsi que divers droits royaux. On rétablit des offices supprimés ; on en crée de nouveaux, en grand nombre, dans la haute et basse judicature et dans les finances ; les cours supérieures sont augmentées ; le châtelet de Paris est doublé ; certains petits offices, monopoles interposés entre le marchand et le consommateur, rappellent le temps de Mazarin et de la Fronde. Tels sont les vendeurs privilégiés de marée, de volailles, d'œufs, etc.

[1] Anc. Lois franç., t. XIX, p. 70. — Œuvres de d'Aguesseau, t. XIV, p 145-155.

On vend aux officiers des cours supérieures le renouvellement du droit annuel, garantie de l'hérédité et de la vénalité, avec des augmentations de gages. On vend aux bas officiers l'exemption des tailles. Toutes ces affaires passent par les mains des traitants avec remise d'un sixième du produit, et parfois davantage. On en fait pour environ 25 millions par an, ce qui couvrirait presque le surcroît de dépense exigé par le roi, sans les remises et si le revenu régulier ne variait point pendant ce temps. Mais, la consommation diminuant par le malaise du peuple, et les *affaires extraordinaires* portant en partie sur des aliénations de revenus, il faut bien combler ce déficit par des crues d'impôts; la taille remonte d'un peu plus de 33 millions à 40 ou 41; le sel est augmenté de 30 sous par minot; le droit d'échange est égalé au droit de vente. Colbert, enfin, ne peut se dispenser de recourir aux emprunts tant redoutés de sa prudence : 900,000 livres de rentes sur l'hôtel de ville sont créées en diverses émissions, mais à des conditions très-désavantageuses, malgré le chiffre peu élevé de ces créations. Les traitants, détenteurs des gros capitaux, ne se contentent pas de l'intérêt au denier 18, tel que l'a fixé l'ordonnance de février 1672; il leur faut le denier 16, ou même le denier 14. Colbert autorise en vain les étrangers à acquérir des rentes et à en disposer comme les Français. L'argent étranger ne vient pas. Colbert alors fait directement appel à la masse du public, aux petits capitaux, par une heureuse conception : il établit une caisse d'emprunt où les particuliers peuvent placer leur argent à 5 0/0, avec la faculté de le retirer à volonté. Le succès atteste la confiance que le ministre inspire : Colbert a toujours ainsi, tant que dure la guerre, 14 ou 15 millions de fonds roulants à sa disposition.

Il essaie d'adoucir les coups qu'il est forcé de porter à l'agriculture, en diminuant les droits d'exportation sur les vins et eaux-de-vie, en accordant aux provinces du Midi la liberté d'exporter leurs grains moyennant le paiement du tarif (22 francs le muids pour le froment), et aux provinces du Nord la même liberté avec remise des trois quarts du tarif, afin qu'elles puissent nourrir les armées qui guerroient dans les Pays-Bas et sur le Rhin. Les producteurs et la marine sont également favorisés par la suppression de tous droits de sortie sur les marchandises exportées par navires français pour les colonies d'Amérique et d'Afrique, et les passe-ports accordés aux navires flamands et autres des pays ennemis pour venir enlever les denrées françaises, moyennant un droit de 3 francs par tonneau, favorisent spécialement les producteurs[1].

Colbert, s'il n'était plus libre de faire le bien selon ses vœux, put du moins se rendre le témoignage d'avoir circonscrit le mal autant que possible.

Le sens droit de Louis XIV n'était pas tellement offusqué par la passion, qu'il n'eût ressenti aucune impression des remontrances de Colbert. Tout en forçant la main à son ministre des finances, et tout en laissant son ministre de la guerre rançonner impitoyablement les provinces conquises, Louis n'était plus aussi décidé à refuser toute transaction acceptable à la Hollande. Les rapports de sa diplomatie n'étaient pas sur tous les points également rassurants. Si le parlement anglais avait consenti à voter

[1] Forbonnais, Recherches sur les finances, t. I, p. 476-480-483-486 et suivantes. — Bailli, Hist. financière de la France, t. I, p. 462-464-470. — P. Clément, Hist. de Colbert, p. 344-346.

de l'argent pour continuer la guerre contre les Provinces-Unies, par compensation, il réagissait avec une violence extrême contre les tendances catholiques des Stuarts, et les presbytériens eux-mêmes s'étaient associés aux épiscopaux pour forcer Charles II de révoquer l'édit de tolérance qu'il avait rendu inconstitutionnellement en l'absence des chambres : ils aimaient mieux renoncer au bénéfice de cet édit que d'en laisser profiter les *papistes*. Le parlement alla plus loin, et invita le roi à révoquer de tout emploi civil ou militaire quiconque ne prêterait pas le serment de suprématie, c'est-à-dire ne reconnaîtrait pas le roi comme chef de l'Église, et ne recevrait pas la communion selon le rit anglican. On fit entendre à Charles que le subside voté serait annulé en cas de refus. Arlington, qui trahissait maintenant l'alliance française et le parti catholique comme il avait trahi la Réforme et la Hollande, pressa le roi de consentir. Charles céda, pensant peut-être que son frère changerait de conscience avec la même facilité que lui (février-mars 1673). Il n'en fut rien. Le duc d'York résigna ses emplois avec éclat. Les grands projets de restauration catholique, si complaisamment étalés par Charles II devant son allié le roi de France, s'évanouirent ainsi à la première menace de l'opinion publique : il n'en resta de traces que dans l'âme opiniâtre du duc d'York, qui devait un jour rompre là où son frère avait plié[1].

[1] Lingard, Hist. d'Angleterre, t. XII, ch. III. — Burnet, Révolutions d'Angleterre, t. II. — Au bill du *test* ou du serment furent ajoutés des articles fort expressifs : quiconque refuserait de prêter ce serment et de signer une déclaration contre la transsubstantiation, devait être non-seulement éloigné des charges publiques, mais frappé d'une amende de 500 liv. sterling, déclaré incapable de poursuivre en justice, d'être tuteur ou exécuteur testamentaire, de recevoir aucun legs, etc. Une proclamation royale enjoignit à tout jésuite ou prêtre romain de quitter l'Angleterre sous trente jours.

Il était à craindre que, si le parlement s'attaquait à l'alliance française comme il s'était attaqué au papisme, Charles ne résistât pas beaucoup plus énergiquement, et la prorogation du parlement (avril 1673) n'assurait Louis de l'Angleterre que pour une campagne.

Il était probable, d'une autre part, que la cour de Vienne ne resterait pas dans la situation ridicule où l'avait placée, l'année précédente, une lutte engagée dans le conseil de l'Empereur entre les partisans de la guerre et le ministre Lobkowitz, qui voulait la paix avec la France pour asservir la Hongrie à loisir. La perte de l'alliance brandebourgeoise, en montrant le danger de la Hollande et de la Belgique plus pressant que jamais, fournissait de nouvelles armes, auprès de Léopold, au parti qui ne voulait plus d'une guerre qui n'était pas la guerre, et la chute de Lobkowitz était imminente. Des publicistes habiles et passionnés continuaient à travailler l'esprit de l'Allemagne contre les projets de monarchie universelle attribués à Louis XIV, et les imprudentes adulations de certains écrivains français ne secondaient que trop bien les adversaires de la France[1].

L'attitude de la Suède devait aussi être prise en sérieuse considération. Le gouvernement suédois, au lieu d'intervenir en Allemagne, s'était contenté d'offrir sa médiation. Les succès trop rapides de Louis XIV n'avaient nullement satisfait les Suédois, qui pensaient, avec beaucoup de sagacité, que la ruine de la Hollande aboutirait à rendre les Anglais maîtres de la mer. Louis avait accepté, avant la fin de 1672, la médiation suédoise, et Cologne avait été

[1] Un livre avait été publié en France sous ce titre : Les Droits du roi sur l'Empire. Voy. La Hode, Hist. de Louis XIV, t. III, p. 312.

désignée comme le lieu d'un congrès. Louis signa, le 18 avril 1673, les instructions de ses plénipotentiaires. Il leur prescrivait de ne traiter que des affaires de Hollande. et d'écarter les réclamations de l'Empire sur la Lorraine et sur certaines questions relatives à l'Alsace et aux Trois Évêchés. Il les autorisait à traiter, pourvu que la Hollande cédât Maëstricht et ses dépendances, Grave et le pays de Kuick, Bois-le-Duc et sa mairie, les forts de Crèvecœur, de Woorne et de Saint-André, la baronnie de Breda, Nimègue et son territoire, sauf à raser Nimègue si les Etats-Généraux rasaient les forts de Knotzembourg et de Schenk : les États-Généraux investiraient de Berg-op-Zoom le comte d'Auvergne, descendant de Charles IX, qui avait des prétentions sur ce marquisat[1].

Ce n'était pas plus que les Hollandais n'avaient offert en 1672, puisque, si Louis demandait Nimègue et quelques forteresses importantes d'entre la Meuse et le Wahal, il renonçait à la Flandre hollandaise et à l'embouchure de l'Escaut; mais c'était beaucoup plus que la Hollande n'était maintenant disposée à concéder.

Louis, dans le cas où les Provinces-Unies refuseraient de se laisser ainsi complétement séparer des Pays-Bas espagnols par les possessions françaises, consentait que les places qu'il demandait fussent cédées à l'Espagne, qui donnerait en échange à la France des places équivalentes sur la frontière belge.

Il réduisait à six millions l'indemnité pour frais de guerre; mais il se réservait d'appuyer les prétentions de Charles II et des autres alliés de la France, et les revendications des divers princes allemands, et réclamait le libre

[1] Mignet, t. IV, p. 159.

exercice de la religion catholique dans les Provinces-Unies, avec le maintien des avantages qu'il avait accordés aux catholiques dans les pays conquis.

Les prétentions anglaises comprenaient, entre autres exigences exorbitantes, le rétablissement du stathoudérat héréditaire dans la maison de Nassau, et la remise de plusieurs ports de Zélande ou de Hollande en *garantie*.

Louis se trouvait donc obligé de demander pour son allié ce qu'il eût été désolé d'obtenir : la Suède, qui représentait en ce moment le véritable intérêt européen, tira Louis d'embarras en protestant qu'elle ne souffrirait jamais que l'Angleterre acquît, en Hollande ou en Zélande, des positions qui la rendraient maîtresse absolue de la mer et qui ruineraient entièrement les Provinces-Unies [1].

L'ensemble de la situation faisait une loi à Louis XIV de pousser vivement ses avantages et de tâcher de conquérir, dans cette campagne, des résultats décisifs. Il était prêt : ses adversaires ne l'étaient pas. Il refusa donc, avec raison, la suspension d'armes qu'on lui demandait pendant les pourparlers : le congrès fut aussi lent à se réunir que les armées furent promptes à agir.

Le plan de campagne de Louis XIV, conseillé par Turenne, fut bien conçu. Condé fut envoyé, au mois d'avril, en Hollande, avec des forces peu considérables : l'inondation lui eût difficilement permis d'en utiliser de grandes, et, après une tentative sur Muyden, qui ne réussit pas, il dut se borner à conserver les conquêtes de 1672, rôle peu convenable à son ardent génie. La goutte qui le tourmentait contribua du reste aussi à arrêter ses entreprises. Turenne, renforcé, resta dans la Westphalie brandebour-

[1] Mignet, t. IV, p. 146.

geoise jusqu'à l'entière ratification du traité de Louis XIV avec le grand électeur : il en sortit vers la fin de juin, et alla s'établir à Wetzlar, sur la Lahn, afin d'observer l'armée impériale, qui se reformait en Bohême, et de lui fermer la route du Rhin. Les deux grands capitaines n'eurent ainsi qu'une mission défensive. Louis XIV s'était réservé la partie brillante des opérations : il entendait être hors de tutelle comme général aussi bien que comme roi, et ne voulait plus de trop illustres lieutenants. « Vous savez, » écrivait-il à Louvois, « que je ne « peux plus être que seul à commander une armée[1]. » Heureusement, il avait Vauban avec lui, et il s'agissait d'une guerre de siéges. Tous les préparatifs furent parfaitement combinés par Louvois, qui avait acquis un talent vraiment merveilleux pour faire mouvoir hommes et matériel du fond de son cabinet et pour assurer la réunion des divers corps aux temps et lieux convenus, avec tous les moyens de subsistance et d'action nécessaires.

Vers le milieu de mai, vingt mille fantassins et douze mille cavaliers furent assemblés par le roi sous Courtrai, et un équipage d'artillerie de siége fut dirigé sur Oudenarde. La peur se mit dans les Pays-Bas espagnols : le gouverneur Monterey, en secondant l'attaque de Charleroi par les Hollandais, avait dépassé les droits d'une alliance défensive et provoqué les armes du roi de France. Le 24 mai, l'armée française passa la Lis à Deynse et alla camper aux portes de Gand, où son artillerie la vint joindre. Elle menaça à la fois Gand et la Flandre hollandaise, puis tourna tout à coup sur Bruxelles, fit une courte halte comme si elle eût voulu assiéger cette capitale, et, passant

[1] Œuvres de Louis XIV.

outre, ne s'arrêta plus que devant Maëstricht, qui fut investi en même temps, sur les deux rives de la Meuse, par l'avant-garde du roi et par sept mille hommes de l'armée d'Allemagne expédiés d'outre-Rhin par Turenne (5-7 juin). Cette manœuvre, si savamment combinée, et exécutée avec tant de précision, malgré la grande distance qui séparait les deux armées françaises, eut un plein succès : les Espagnols, trompés par les mouvements du roi, s'étaient hâtés de répartir leurs troupes dans les principales villes belges, et ne purent jeter aucun secours dans Maëstricht, réduit à sa garnison ordinaire.

Cette garnison, toutefois, était forte de plus de six mille soldats, sans la milice bourgeoise, et commandée par un brave officier d'origine française, nommé Fariaux; mais elle avait affaire à Vauban ! Les travaux de siége furent admirablement conduits par ce grand ingénieur, d'après un plan nouveau dont Louis XIV s'attribue asssez naïvement l'honneur dans une relation écrite de sa main. Le roi, avec le gros de l'armée, était arrivé le 10 juin : la tranchée fut ouverte du 17 au 18 sur la rive gauche du Jaar : on la fit de plusieurs lignes communiquant ensemble par d'autres lignes parallèles aux remparts de la place, et d'une largeur à rendre les sorties des assiégés presque impossibles, les troupes chargées de garder la tranchée pouvant y déployer un front redoutable, au lieu d'être entassées, comme auparavant, dans d'étroits boyaux. Des places d'armes, dans la tranchée même, achevèrent d'assurer la circulation et le ralliement des troupes[1].

[1] Voltaire (Siècle de Louis XIV, chap. XI), attribue l'invention des parallèles à des ingénieurs italiens au service des Turcs, pendant le siége de Candie. L'homme qui a renouvelé le génie et les vertus de Vauban après les avoir célébrés,

L'armée se renforça encore de troupes envoyées par Turenne et par Condé, et de bon nombre de canons tirés des magasins de Maseyck, de Wesel et de Charleroi. Quarante et quelques mille hommes et cinquante-huit pièces de batterie, dirigés par Vauban, étaient une force irrésistible. Dans les nuits des 24, 27 et 29 juin, plusieurs ouvrages extérieurs furent successivement emportés d'assaut, malgré les efforts désespérés des assiégés, qui se battirent beaucoup mieux que n'avaient encore fait les garnisons hollandaises. Le gouverneur, voyant les Français logés dans le fossé même de la place, capitula le 30, et obtint de se retirer à Bois-le-Duc avec sa garnison.

C'était la conquête la plus utile qu'avait pu faire Louis XIV en ce moment, aucune place n'étant si bien située pour influer sur le sort de la guerre. Maëstricht reliait Charleroi à Wesel et aux garnisons de la Hollande, et commandait les principales communications entre la Belgique et l'Allemagne. Les difficultés n'avaient pas été cependant assez grandes pour légitimer l'enivrement que ce succès inspira au *Grand Roi*, ni l'admiration que ministres et courtisans, à commencer par Colbert, se crurent obligés de lui témoigner[1].

Le roi, après avoir remis Maëstricht en défense, renvoya à Turenne une partie de ses détachements, expédia un autre corps en Flandre, manda Condé en Brabant[2],

Carnot, en reporte tout l'honneur à son illustre devancier. — Éloge de Vauban, par M. Carnot; Dijon, 1784. D'après Pellisson, les Turcs s'en étaient, en effet, servis les premiers.

[1] Voy. la lettre de Colbert, ap. OEuvres de Louis XIV, t. III, p. 412. — Le roi s'était fait envoyer son peintre par Colbert, pour peindre son siége.

[2] Ce rappel empêcha Condé de voir le fameux Spinosa, qu'il avait appelé auprès de lui à Utrecht, et qui arriva après son départ. Condé, malgré sa *conversion*, était toujours fort curieux de philosophie hétérodoxe. Voy. Basnage, t. II, p. 409.

afin qu'il se plaçât entre les Espagnols et les Hollandais, puis, avec le reste de ses forces, marcha vers la Lorraine pour soutenir au besoin Turenne et couvrir la Lorraine et l'Alsace. Les communications furent assurées avec l'armée d'Allemagne par deux ponts de bateaux jetés sur le Rhin à Andernach et à Philipsbourg. Louis XIV fit faire par ses troupes quelques travaux de fortification à Nanci[1], puis détacha le lieutenant-général Rochefort contre Trèves, dont l'électeur s'était déclaré contre la France en livrant aux officiers de l'empereur Coblentz et Ehrenbreitstein. Pendant que Rochefort attaquait Trèves, Louis se porta en Alsace, où les dix villes impériales faisaient difficulté de recevoir les troupes françaises, et prétendaient maintenir de vieilles libertés peu compatibles et avec l'esprit de la monarchie et avec les nécessités de la guerre. Le roi prétendait, lui, en sa qualité de *protecteur* des dix villes, avoir le droit d'y introduire ses soldats quand bon lui semblait. Dans ces débats sur l'interprétation des droits transférés à la couronne de France par le traité de Westphalie, la raison du plus fort, ou, pour mieux dire, la force des choses devait l'emporter. Louvois, précédant le roi, alla préparer, par l'intimidation, les villes impériales à se soumettre. Colmar, la plus importante de ces villes, était aussi la plus récalcitrante. On usa de stratagème pour éviter l'effusion du sang. Colmar fut prévenue que le roi voulait la visiter. Les habitants n'osèrent refuser de recevoir les gardes du roi. Quand les gardes françaises et suisses furent en bataille dans la ville, on signifia aux bourgeois qu'on allait emmener leur artillerie à Brisach

[1] Ce fut à Nanci que Louis XIV prit la volumineuse perruque, si célèbre dans l'histoire du costume français. Il n'avait porté jusque-là que quelques touffes de faux cheveux. Voy. Pellisson, Lett. histor., t. I, p. 395.

et raser leurs murailles (28 août). Il était trop tard pour résister. Schelestadt et les huit autres villes courbèrent la tête. Toutes les dix furent démantelées, afin d'éviter les frais de garnisons et d'empêcher l'ennemi de s'y établir en cas d'invasion[1].

Le roi retourna en Lorraine, où il reçut de bonnes nouvelles de Trèves. Cette grande ville, investie le 30 août par Rochefort et Vauban, n'avait presque point de garnison. Ses bourgeois se défendirent assez vigoureusement durant quelques jours ; mais ils perdirent bientôt courage, et la rendirent dès le 8 septembre : les Français furent ainsi maîtres du cours de la Moselle, si les Impériaux en tenaient l'embouchure.

Ces avantages semblaient de nature à rendre Louis XIV plus inflexible dans ses prétentions et plus éloigné de la paix. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Le congrès de Cologne s'était ouvert à la fin de juin. Les plénipotentiaires anglais cédèrent les premiers devant l'opposition des médiateurs suédois, sur la question des places de Zélande et de Hollande. Louis XIV, de son côté, fit quelques concessions et renonça à Nimègue et au marquisat de Berg-op-Zoom (mi-août). Les Hollandais, à leur tour, montrèrent beaucoup de fierté, et rejetèrent bien loin les conditions de Louis et de ses alliés, tout adoucies qu'elles fussent.

Les événements de la guerre maritime expliquaient en partie cette attitude altière de la république hollandaise et du prince qui la dominait.

Les flottes anglaise et française s'étaient jointes de nouveau, le 26 mai 1673, sur la côte d'Angleterre. Charles II,

1 Œuvres de Louis XIV, t. III, p. 396-401. — Pellisson, Lettres, t. I.

sentant que son parlement ne tarderait pas à lui échapper pour les affaires du dehors comme pour celles du dedans, avait résolu de faire un effort désespéré cette année-là contre les Provinces-Unies, et le prince Rupert, duc de Cumberland, qui commandait la flotte combinée à la place du duc d'York, avait reçu ordre d'aller chercher l'ennemi jusque dans les bancs qui protégeaient les côtes néerlandaises.

Les Provinces-Unies ne s'étaient pas moins activement préparées à la lutte. Les populations maritimes, exaspérées par les déclamations du chancelier d'Angleterre contre la *nouvelle Carthage*, avaient mis toutes leurs ressources à la disposition des amirautés ; les citoyens qui avaient des capitaux les prêtaient à la république au plus bas intérêt ; les autres portaient leur argenterie et leurs joyaux à la monnaie. Les Provinees-Unies étaient parvenues ainsi, au milieu de leur détresse, à équiper soixante-douze navires de guerre, sans les brûlots et les bâtiments légers, et le prince d'Orange, faisant taire ses sentiments privés devant le salut public, duquel dépendait, au reste, sa propre grandeur, avait maintenu à la tête de l'armée navale l'ami des de Witt, le grand Ruyter.

La flotte franco-anglaise, forte d'environ quatre-vingt-dix vaisseaux, dont les moindres portaient cinquante canons, et d'un grand nombre de navires légers et de brûlots, vint, le 7 juin, attaquer les Hollandais mouillés en vue de l'île de Walcheren. Ruyter ne resta point à l'ancre entre les bancs, et alla fièrement à la rencontre des agresseurs. Les Français, qui formaient à peu près le tiers de la flotte combinée, étaient au centre de la ligne sous leur vice-amiral d'Estrées [1], et eurent affaire à Ruyter en per-

[1] Le vaisseau amiral, *la Reine*, portait 104 canons.

sonne. Ils se montrèrent dignes de cet illustre adversaire, et soutinrent le choc, non pas sans de grandes pertes, mais sans désavantage, si ce n'est que leurs brûlots, mal dirigés, périrent presque tous inutilement. Le jour finit sans qu'aucun des deux partis eût obtenu de succès décisif. La supériorité de l'artillerie hollandaise avait balancé la supériorité du nombre.

Quelques jours après (14 juin), Ruyter reprit l'offensive, et assaillit les alliés qui étaient restés mouillés à peu de distance. On se canonna violemment quelques heures. Le lendemain, les alliés revirèrent de bord vers l'Angleterre, afin d'aller radouber leurs navires endommagés et réparer les pertes de leurs équipages.

Ils ne se découragèrent pas. Ils remirent à la voile vers la fin de juillet, tandis que huit mille soldats anglais, commandés par Schomberg, le vainqueur des Espagnols, s'embarquaient sur des navires de charge, et attendaient à Yarmouth le succès d'un nouveau combat naval pour tenter une descente. Les alliés passèrent devant les côtes de Zélande, au moment où Ruyter sortait des bancs pour aller à leur rencontre. Ils firent voile vers le Texel; Ruyter les suivit. La lutte recommença le 21 août, et dura toute une longue journée. On se battit si près des côtes, que les populations accourues sur les dunes du rivage pouvaient suivre les phases du combat qui décidait de leurs destinées.

Les trois escadres, dont chaque flotte était composée, s'écartèrent beaucoup les unes des autres pendant la bataille. L'escadre anglaise du vice-amiral Spragge fut extrêmement maltraitée par l'escadre d'Amsterdam, que commandait Tromp. Spragge se noya en voulant quitter son vaisseau prêt à couler bas. L'amiral prince Rupert se porta

au secours de l'escadre en péril, et fut suivi par l'escadre de l'amiral Ruyter, et par une partie de l'escadre de Zélande, qui avait eu à combattre les Français. L'amiral anglais se plaignit, depuis, que les Français eussent laissé passer les Zélandais, et ne fussent pas ensuite arrivés à son signal pour l'assister contre Ruyter. Sur le soir, il ordonna la retraite, et les Français, qui ne s'étaient que faiblement engagés, s'éloignèrent après les Anglais. Il paraît, à travers les relations contradictoires, que Louis XIV avait prescrit au vice-amiral d'Estrées de ménager sa flotte plus qu'en juin, où, postée au corps de bataille, elle avait supporté le principal choc [1].

Quoi qu'il en soit, le but de l'expédition fut manqué complètement : la Hollande se regarda désormais comme inattaquable du côté de la mer, et les mauvaises dispositions du peuple et du parlement anglais contre la France n'eurent plus pour contre-poids l'espoir de conquêtes qui avait pu flatter les passions nationales.

La guerre maritime n'était pas restée concentrée dans la mer du Nord : elle était très-vivement allumée dans l'océan Atlantique et jusque dans la mer des Indes ; les Provinces-Unies obtinrent encore quelques avantages dans ces parages lointains. En décembre 1672, le gouverneur anglais de la Barbade avait conquis sur les Hollandais l'île de Tabago : les Hollandais avaient pris aux Anglais, puis reperdu l'île de Sainte-Hélène. Plus heureux dans l'Amérique du Nord, les Hollandais recouvrèrent New-York, qui avait été la Nouvelle-Amsterdam, et enlevèrent presque toute la flotte des pêcheurs anglais de Terre-

1 Vie de Ruyter, t. , p. 70-157. — Vie de Tromp, 466-502. — Eug. Sue, Marine française, t. II, l. v, ch. 1. — Basnage, t. II, p. 410-425. — Mém. du marquis de Villette, p. 12. — La Neuville, Hist. de Hollande, t. IV, p. 267-298.

Neuve. Ils reprirent aussi la Nouvelle-Hollande, tombée au pouvoir des Anglais. Les Français des Antilles échouèrent dans une attaque contre l'île de Curaçao (mars 1673.)

Aux Indes-Orientales, un habile et entreprenant officier, nommé de La Haie, avait été envoyé en 1670 par Louis XIV avec le titre de vice-roi des établissements français. De La Haie fonda, en 1672, un fort à Trinquemale, sur la côte de Ceylan, position excellente pour dominer l'Océan Indien ; mais ce poste isolé au milieu des établissements hollandais ne put se maintenir, et fut emporté par l'ennemi, tandis que de La Haie était occupé à s'établir à San-Thomé (Meliapoura), sur la côte de Coromandel, ancienne colonie portugaise envahie par les musulmans de Carnate, depuis la décadence du Portugal. Les Mogols, chassés par les Français, revinrent en force les assiéger dans San-Thomé, et appelèrent les Hollandais à leur aide. De La Haie défendit opiniâtrément sa conquête ; mais, faute de secours, il fut enfin obligé d'accepter une capitulation honorable (septembre 1674) [1].

Une importante victoire diplomatique n'encourageait pas moins les Hollandais que leur glorieuse défense maritime. L'empereur avait été tout à fait entraîné par le chancelier Hocher et le comte de Schwartzemberg, chefs du parti opposé à la France et au premier ministre Lobkowitz, et c'était maintenant la cour de Vienne qui poussait en avant la cour de Madrid. L'Espagne, si elle hésitait encore à déclarer la guerre, n'hésitait point à la provoquer de toutes façons : les personnes et les propriétés des Français étaient exposées sur ses terres aux plus sauvages

1 Hist. générale des voyages, t. VIII, p. 626. — La Neuville, t. IV, p. 337. — Basnage, t. II.

violences; elle refusait toute réparation pour l'attaque de Charleroi; elle vendait, pour faire de l'argent, toutes les charges judiciaires de ses provinces italiennes, où la vénalité n'avait point existé jusque là, et elle fournissait les plus forts subsides qu'elle pouvait à l'empereur et au gouverneur de Belgique. Pendant ce temps, Léopold, ou plutôt son conseil, passant de la faiblesse à l'arrogance, avait prétendu imposer à Louis XIV des conditions inacceptables pour un vainqueur, telles que l'évacuation immédiate de tout ce qui dépendait de l'Empire, des indemnités aux princes dont les domaines avaient été foulés par la guerre, la restitution de la Lorraine, des garanties pour les priviléges des villes alsaciennes et des feudataires des Trois-Évêchés, un armistice jusqu'à la paix générale, etc. (mi-juillet). Quelques semaines après, l'armée impériale étant prête, la cour de Vienne éclata par une déclaration adressée à la diète de Ratisbonne sur les dangers « auxquels la nation allemande et l'Empire sont exposés de la part des étrangers. » L'empereur invitait tous les électeurs, princes et états de l'Empire à joindre leurs forces aux siennes contre l'ennemi commun (28 août). Le 30 août, un triple traité fut signé à La Haie entre la Hollande d'une part, l'empereur, l'Espagne et le duc de Lorraine de l'autre. L'empereur s'obligeait à faire marcher sur-le-champ trente mille hommes droit au Rhin, moyennant un subside payé par les Provinces-Unies, qui devaient, de leur côté, mettre en campagne vingt mille combattants. L'Espagne et la Hollande se promettaient mutuellement d'abord un secours de huit mille hommes, puis toutes leurs forces respectives, si cela devenait nécessaire; elles s'engageaient à ne pas traiter séparément; l'Espagne promettait de faire recouvrer à la Hollande tout

ce qu'elle avait perdu, et la Hollande s'obligeait à rétablir l'Espagne dans les limites du traité des Pyrénées, ou à lui céder Maëstricht. L'empereur, l'Espagne et la Hollande s'obligeaient à mettre une armée de dix-huit mille hommes à la disposition du duc de Lorraine, et à le rétablir dans ses états [2].

Le 18 septembre, l'ambassadeur français Grémonville fut renvoyé de Vienne. Tout son génie diplomatique n'avait pu prévaloir contre la force de la situation.

Au moment où les hostilités recommençaient en Allemagne entre Turenne et Montecuculi, Louis XIV offrit à la Hollande, par le canal des médiateurs suédois, des conditions beaucoup moins désavantageuses qu'il n'avait fait un mois auparavant. Il ne demandait plus que 1° Maëstricht, ou Namur et Mons en échange; 2° Aire, Saint-Omer et Cambrai; 3° Ypres, Cassel et Bailleul, ou la Franche-Comté, ou le Luxembourg, ou Grave et la moitié de la mairie de Bois-le-Duc; les Espagnols étant dédommagés par la Hollande de ce qu'ils lui céderaient (mi-septembre). Ces propositions furent repoussées [1].

Des succès militaires commençaient à justifier la fermeté des Hollandais. Tandis que Condé se portait de Brabant en Flandre pour protéger la frontière française et tenir en échec les Espagnols, le prince d'Orange avait saisi l'offensive, et, trompant Luxembourg, qui commandait toujours à Utrecht, par de fausses attaques contre Bommel et Grave, il s'était jeté tout à coup sur Naërden avec le gros de son armée (6 septembre). Cette place était assez faible; mais deux mille cinq cents hommes de bonnes

[1] Mignet, t. IV, part. v, sect. 2.

[2] Mignet, t. IV, p. 168.

troupes, qui la défendaient, semblaient devoir tenir assez longtemps pour que Luxembourg la pût secourir. Cependant, dès le sixième jour du siége, la contrescarpe ayant été emportée d'assaut, le gouverneur perdit la tête et capitula. Amsterdam, délivrée de ce dangereux voisinage, jeta un cri de joie qui retentit dans toutes les Provinces-Unies. C'était le premier avantage qu'eût remporté personnellement le jeune stathouder, et le premier qu'eussent obtenu les Hollandais sur terre contre les Français. Le roi crut devoir faire un exemple pour empêcher ces capitulations *à la hollandaise* de se renouveler : le malheureux gouverneur fut ignominieusement dégradé; son épée lui fut rompue sur les épaules par la main du bourreau; il se fit tuer, quelque temps après, en combattant comme volontaire entre les simples soldats.

Quinze jours après la perte de Naërden, Louis XIV fit de nouvelles offres au congrès de Cologne; il réduisit ses prétentions à Aire, Saint-Omer, Ypres, Bailleul, Cassel et Cambrai. Maëstricht serait démantelé. Les plénipotentiaires hollandais répondirent qu'ils ne pouvaient plus traiter sans leurs alliés, compris le duc de Lorraine. Louis pouvait mesurer de plus en plus nettement toute l'étendue de la faute qu'il avait commise en 1672.

L'armée impériale, assemblée en Bohême, s'était mise en marche avant la fin d'août, après une revue passée par l'empereur, qui venait de faire un vœu solennel à Notre-Dame de Zell (Maria-Zell), et qui harangua les troupes, le crucifix en main, comme s'il se fût agi d'aller à la croisade; ces démonstrations dévotes étaient assez singulières chez un prince qui relevait d'une main les *hérétiques* en Hollande, et qui les persécutait barbarement, de l'autre, en Hongrie. Le général de l'empereur, Montecu-

culi, s'avança par le Haut-Palatinat et la Franconie, où les renforts de l'électeur de Saxe et du duc de Lorraine portèrent son armée à trente-cinq ou quarante mille hommes. Turenne, avec des forces très-inférieures, alla le long du Mein à la rencontre de l'ennemi, pour l'empêcher de gagner le Rhin, et pour tâcher de décider l'électeur de Bavière à prendre les armes en faveur de la France. Le Bavarois ne remua point; mais l'électeur de Mayence et le Palatin gardèrent aussi la neutralité, contre l'espoir de l'empereur; l'électeur de Brandebourg ne se décida point à transgresser son récent traité avec la France, et la diète de Ratisbonne, à laquelle Louis XIV n'avait cessé d'adresser des explications amicales sur tous ses mouvements, recula devant la proposition faite par Léopold de joindre les troupes de l'Empire à celles de l'empereur. La Suède, les électeurs de Bavière et de Cologne, les ducs de Neubourg et de Hanovre, avaient vivement détourné la diète d'adhérer à la cour de Vienne.

Turenne, voyant que Montecuculi n'attaquait point, passa le Mein et le Tauber, et présenta la bataille à l'ennemi près de Rothenbourg. Montecuculi évita le choc et se retira dans un poste avantageux sur la rive gauche du Mein, entre Ochsenfurt et Würtzbourg. On se tint là en échec pendant une quinzaine de jours: les principaux passages du Mein, entre Würtzbourg et Francfort, étaient au pouvoir des Français; l'évêque de Würtzbourg avait promis à Turenne de rester neutre. Il manqua de parole, et livra son pont à Montecuculi, qui traversa le Mein et descendit la rive droite vers Mayence. Grâce à la défection de l'évêque de Würtzbourg, les Impériaux purent ainsi atteindre le Rhin, et le traverser sur un pont de bateaux à Weissenau, près de Mayence (20 octobre). Montecuculi

feignit de menacer l'Alsace. Turenne, qui était resté sur la gauche du Mein, traversa le Necker, et regagna le Rhin à Philipsbourg, afin de couvrir l'Alsace. Montecuculi, alors, concentra ses troupes, embarqua son infanterie sur le Rhin, fit repasser sa cavalerie sur la rive droite, et descendit rapidement vers Coblentz, et de là vers Bonn, où il joignit le prince d'Orange. Le stathouder, après s'être renforcé d'un corps espagnol, en Brabant, s'était dirigé vers le Rhin, à la tête de vingt-cinq mille hommes, par les territoires de Juliers et de Cologne, où il avait commis de cruels ravages. La jonction austro-batave, qui avait échoué en 1672, réussit de la sorte en 1673, et les deux armées réunies mirent le siége devant Bonn, importante place de l'électorat de Cologne, qui n'avait, par la faute de Louvois, qu'une très-faible garnison franco-allemande (3 novembre). Turenne, d'une part, et, de l'autre, Luxembourg et le corps français de la Meuse, firent tout ce qui leur était possible pour secourir à temps la place; mais la garnison, malgré sa bravoure, fut forcée de capituler dès le 12 novembre, avant que Turenne eût passé la Moselle. Ce fâcheux événement livrait à la discrétion de l'ennemi les États de Cologne et de Münster, sauf quelques places occupées par des garnisons françaises, et assurait la libre communication des Impériaux avec la Belgique et la Hollande. La campagne finit ainsi sur le Rhin au désavantage de la France. L'ennemi prit ses quartiers le long du Rhin, et Turenne dut se replier pour prendre les siens sur la ligne de la Sarre.

La fortune semblait chanceler : les ennemis de la France relevaient partout la tête. La masse germanique commençait à pencher du côté de l'Autriche; le parlement anglais, réuni à la fin d'octobre, éclatait contre l'alliance fran-

çaise. Le duc d'York venait d'épouser en secondes noces, par procuration, une catholique italienne, la princesse de Modène, de la maison d'Este. Louis XIV était l'auteur de ce mariage, et avait doté l'épousée comme si c'eût été une princesse du sang de France. Faute grave de la part de Louis, et qui engageait le gouvernement français dans la voie la plus périlleuse vis-à-vis de l'Angleterre! C'était afficher dans les affaires britanniques une intervention que les Anglais n'avaient pu jusqu'alors que soupçonner, et provoquer gratuitement les passions protestantes de ce peuple, au moment où ces passions étaient surexcitées par leur récente victoire sur les inclinations de Charles II. Les communes réclamèrent la cassation du mariage d'York : comme le roi résistait à leur exigence, elles résolurent de ne plus accorder de subsides pour la guerre, à moins que les Hollandais ne se refusassent absolument à une paix raisonnable, et protestèrent solennellement contre l'alliance de Louis XIV (14 novembre). Charles II employa sa ressource habituelle : il prorogea le parlement à deux mois; mais ce n'était là qu'un court répit, et la défection de l'Angleterre était désormais inévitable [1].

Quant à l'Espagne, la guerre, qui existait de fait depuis un an, avait été déclarée des deux parts au mois d'octobre, à la suite de nouvelles hostilités commises contre la frontière française par le gouverneur des Pays-Bas catholiques. Le gouverneur Monterey avait vaincu les dernières hésitations du cabinet de Madrid, et annoncé présomptueusement à sa cour qu'il lui rendrait bientôt la frontière du traité des Pyrénées.

Louis XIV embrassa d'un ferme regard l'ensemble de

[1] Mignet, t. IV, p. 222-231. — Lingard, t. XII ch. 4.

la situation, et, bien conseillé par Turenne, prit nettement son parti. Il comprit l'extrême difficulté de conserver ses conquêtes, et la facilité d'en faire ailleurs de plus profitables, tout en défendant soi-même sa propre frontière. Évacuer la Hollande, se dédommager aux dépens de l'Espagne, et tâcher de traiter séparément avec la Hollande en continuant la guerre contre la maison d'Autriche, tel fut le nouveau plan adopté, plan excellent, dont la sagesse même condamnait d'autant plus sévèrement la guerre de Hollande.

C'est quelque chose pourtant que de savoir s'arrêter dans l'erreur et se relever d'une faute; il faut avoir dans l'âme un ressort d'une vigoureuse élasticité. Des génies bien supérieurs à Louis XIV ne le surent jamais faire; lui, le sut maintes fois, et c'est un de ses principaux titres à l'estime de la postérité.

Avant la perte de Bonn, l'impossibilité de garder toutes es places conquises, et la nécessité de concentrer les troupes, avaient déjà été reconnues par le roi : Woërden, Bommel, Crèvecœur, avaient été évacués dès les premiers jours de novembre. Utrecht et toute sa province furent abandonnés vers la fin du même mois, après qu'on les eut forcés de se racheter du pillage et de l'incendie par de grosses rançons. Les places du Zuyderzée furent évacuées dans le courant de décembre par les Français et par les troupes de Munster. Le duc de Luxembourg jeta dans Grave une partie des garnisons retirées de tous ces postes, et ramena le reste à Maëstricht, sans que les corps ennemis établis des deux côtés de la Meuse eussent rien fait pour l'arrêter. Le prince d'Orange et le gouverneur de Belgique voulurent réparer cette négligence, et, informés que Luxembourg devait continuer sa route de Maëstricht

à Charleroi, ils coururent lui barrer le passage. Luxembourg manœuvra si bien, qu'il parvint à dérober sa marche aux ennemis, qui l'eussent accablé sous le nombre, à joindre Schomberg, envoyé de Charleroi au devant de lui, et à regagner intact la frontière française (mi-janvier 1674).

Le prince d'Orange n'en fut pas moins accueilli triomphalement à son retour à La Haie. La Hollande, sortant enfin des eaux qui avaient été deux ans son refuge, était enivrée de son affranchissement. Guillaume en eut tout le bénéfice. Le 2 février, il fut proclamé stathouder et capitaine-général héréditaire de Hollande et de Zélande. C'était là le renversement du gouvernement sous lequel la Hollande avait fondé et maintenu avec gloire sa nationalité ; c'était la transformation de la république en une espèce de monarchie constitutionnelle. Cette révolution, appelée depuis longtemps par la politique anglaise, rapprochait la Hollande de l'Angleterre autant qu'elle l'éloignait de la France. Une haine aveuglément systématique contre les institutions républicaines pouvait seule abuser Louis XIV à cet égard.

La province d'Utrecht, puis celles de Gueldre et d'Over-Yssel suivirent l'exemple de la Hollande et de la Zélande. L'évacuation des Provinces-unies s'acheva totalement au printemps. « L'arc de triomphe de la porte Saint-Denis et les autres monuments de la conquête étaient à peine achevés, que la conquête était déjà abandonnée [1]. » Les Français ne gardèrent que Grave et Maëstricht. Les maréchaux d'Humières et de Bellefonds ramenèrent tout le reste

[1] Voltaire (siècle de Louis XIV), ch. XI. La porte Saint-Denis avait été construite avant la guerre de Hollande ; mais on la consacra aux triomphes de 1672 par les bas-reliefs et les inscriptions dont elle fut ornée.

des troupes sur la Meuse, et les places du Rhin, qui avaient appartenu aux électeurs de Brandebourg et de Cologne, leur furent restituées dans les premiers jours de mai. Louis XIV remit même le fort de Schenk aux officiers de Brandebourg, espérant, par ces bons procédés, décider l'électeur à observer ses engagements avec la France.

Pendant cette grande retraite, l'offensive était déjà reprise sur d'autres points. Louis, informé que l'électeur palatin se disposait à prendre parti pour l'empereur et à livrer aux Impériaux Germersheim, place située sur le Rhin entre Landau et Philipsbourg, fit enlever brusquement cette position par un détachement français (27 février - 1er mars). Un autre petit corps, commandé par le duc de Navailles, était entré quinze jours auparavant dans la Franche-Comté, avait forcé quelques châteaux et assailli Grai. Cette place, démolie par les Français en 1668, avait été depuis remparée, tant bien que mal, de quelques ouvrages en terre, et renfermait deux mille hommes, tant soldats que miliciens. Navailles en avait à peine trois ou quatre mille, mais tous gens d'élite. Grai capitula dès le 28 février. Vesoul et Lons-le-Saulnier se rendirent à peu près sans résistance.

Ces premiers succès déterminèrent le plan de campagne du roi. Louis résolut de conquérir en personne la Franche-Comté, pendant que Turenne couvrirait l'Alsace et la Lorraine, que Schomberg irait défendre le Roussillon, et que Condé travaillerait à fortifier les positions françaises sur la Meuse, en nettoyant d'ennemis les environs de Liége et de Maëstricht. Sur l'Océan, on se contenterait de garder la défensive.

Il fallait se hâter de prévenir la coalition. Tout était menace au dehors.

Louis avait fait quelques efforts pour calmer l'opinion de l'Angleterre, après l'avoir bravée par le mariage du duc d'York. Il avait envoyé un ambassadeur protestant, Ruvigni, à la place et d'après l'avis de Colbert de Croissi. Ruvigni ne réussit ni à ramener le public anglais, ni à inspirer de l'énergie au roi Charles, que la disette et la peur poussaient aux concessions. Charles était sans argent; les huit millions reçus de la France en trois ans avaient été dévorés avec bien d'autres millions votés par le parlement, et la suspension des paiements de l'échiquier n'était pas de nature à procurer de nouvelles ressources à ce prince sans ordre et sans foi. Charles commença de négocier séparément avec la Hollande par l'intermédiaire de l'Espagne. A la réouverture des chambres, le 17 janvier, il offrit au parlement communication du traité de décembre 1670, entre Louis XIV et lui, afin de détourner les soupçons qu'on avait du mystérieux traité signé avec madame Henriette six mois auparavant. Les communes ne tinrent pas compte de cette offre, et mirent en accusation les ministres Buckingham et Arlington. Charles, effrayé, communiqua au parlement les propositions des Hollandais, et lui mit, pour ainsi dire, la paix en main (2 février). Il sauva ses ministres aux dépens de son autorité, et s'excusa piteusement auprès de Louis XIV sur la violence que lui faisait la *chambre basse*. Louis accueillit ses protestations, ne pouvant mieux faire. Charles promit de laisser à Louis les troupes anglaises qui le servaient depuis 1672 aux frais de la France, et de se joindre à la Suède comme médiateur. La paix fut signée à Londres, le 19 février, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Les Etats Généraux reconnurent la suprématie absolue du pavillon anglais depuis le cap Finisterre en Galice, jusqu'à

Van-Stuten en Norwége. Ils payèrent huit cent mille écus d'indemnité de guerre, mais ne se soumirent à aucun tribut pour le droit de pêche dans les *eaux britanniques.*

La rupture de l'alliance française ne suffisait pas au parti de l'opposition dans les communes; un peu apaisé envers les ministres, qui lui avaient fait de grandes soumissions, ce parti continuait à pousser le duc d'York, et la motion de défendre à tout catholique d'approcher du roi et du parlement à cinq milles près, sans exception pour le frère du roi, ne fut rejetée qu'à une majorité de deux voix. Le catholicisme de Jacques Stuart, héritier de Charles II, qui n'avait pas de fils légitime, était un épouvantail pour l'Angleterre, comme le protestantisme d'Henri de Bourbon avait été jadis, sous Henri III, un épouvantail pour la France. Charles II prorogea encore une fois son parlement, du 4 mars au 20 novembre, sans avoir obtenu de subside pour prix de sa condescendance.

Les efforts que Louis XIV avait faits pour empêcher l'Angleterre de l'abandonner, il allait sans doute avoir à les renouveler pour l'empêcher de s'unir à ses ennemis.

Les adversaires de la France obtenaient un succès presque complet en Allemagne.

Les conférences de Cologne s'étaient prolongées sans résultat pendant la plus grande partie de l'hiver; les alliés ne voulaient traiter que d'une paix générale où l'on réglerait ce qui concernait la Lorraine, les villes impériales d'Alsace et les feudataires allemands des Trois-Évêchés. Louis XIV refusait d'unir ces questions à celle de Hollande. La cour de Vienne, devenue aussi violente qu'elle avait été incertaine et timide, ne respirait plus que la guerre, et rêvait le renversement du traité de Westphalie et la recouvrance de l'Alsace. Elle coupa court aux négo-

ciations par une audacieuse violation du droit des gens. L'électeur de Cologne, prince faible et débonnaire, était gouverné par son ministre, Guillaume de Fürstenberg, pensionnaire de Louis XIV et tout dévoué à la France. Fürstenberg avait le caractère de plénipotentiaire de l'électeur au congrès, et la ville de Cologne avait été *neutralisée* pendant les conférences. Fürstenberg devait donc être aussi en sûreté dans Cologne que les plénipotentiaires étrangers. Le 14 février au soir, il fut arrêté en trahison par des officiers autrichiens, enlevé de la ville, et conduit prisonnier à Bonn, puis à Vienne. Peu de jours après, une charrette chargée d'argent, destinée à la garnison française de Neuss, fut saisie par les Impériaux dans Cologne.

Les suites de ces graves incidents montrèrent à quel point l'esprit de l'Allemagne était changé : l'Allemagne se souleva, non pas contre les violateurs du droit international, mais en leur faveur.

Louis XIV, énergiquement soutenu par les médiateurs suédois, réclama une satisfaction éclatante, ne l'obtint point, et enjoignit à ses ambassadeurs de quitter Cologne. La conférence fut définitivement rompue le 16 avril. Le 22 avril, l'évêque de Munster, qui, ne pouvant plus compter sur les Français, s'était déjà rapproché en secret de l'empereur, s'obligea de soutenir par les armes les décisions que prendrait la diète de Ratisbonne, et rendit tout ce qu'il retenait encore sur les Hollandais. Le 10 mars, les électeurs de Trèves et de Mayence avaient conclu avec l'empereur un pacte offensif. L'électeur palatin en fit autant le même jour, lui, l'héritier d'une maison qui semblait devoir être l'éternelle ennemie de l'Autriche. Dès le 26 janvier, le Danemark, voyant la Suède incliner vers la France, s'était jeté du côté de

l'empereur, et lui avait promis 9,000 soldats, qui furent portés ensuite à 15,000. Le 24 avril, deux des ducs de Brunswick-Lunebourg promirent 13,000 auxiliaires à Léopold, moyennant subsides. Le 11 mai, l'électeur de Cologne, privé du conseiller qui pensait et agissait pour lui, traita avec les Provinces-Unies, et leur rendit les places qu'il leur avait prises. Il fit comme le roi d'Angleterre ; en abandonnant la France, il lui laissa du moins les soldats qu'il lui avait fournis.

Le 28 mai, la diète germanique se prononça enfin contre la France, et déclara que la guerre de l'empereur était une guerre d'Empire. La grande œuvre de la politique française était détruite : l'Autriche avait repris, grâce aux excès de Louis XIV, la suprématie et la direction de l'Allemagne contre la France.

L'électeur de Brandebourg ne devait pas tarder à suivre le mouvement auquel il avait naguère donné la première impulsion. Il n'y avait plus dans l'Empire que l'électeur de Bavière et les ducs de Hanovre et de Würtemberg, qui ne fussent pas engagés contre la France.

En rompant la conférence générale, Louis XIV avait essayé d'engager la Hollande dans une négociation particulière; mais les plaies qu'il lui avait faites étaient trop saignantes encore, la reconnaissance envers les alliés, trop fraîche, et le prince d'Orange avait trop d'intérêt à continuer la guerre [1].

Cette guerre, Louis était en mesure de la soutenir. En ce moment même, il la reportait vigoureusement chez ses ennemis.

A la première nouvelle de l'entrée des Français en

[1] Mignet, t. IV, p. 301-303.

Franche-Comté, l'empereur et l'Espagne s'étaient efforcés d'entraîner les Suisses à défendre cette province. Louis, de son côté, n'épargna, comme il le dit lui-même dans ses Mémoires, ni adresse, ni argent, pour endormir les cantons. Les Suisses firent des propositions de neutralité pour les deux Bourgognes : le roi affecta d'entrer vivement dans cette pensée, et ralentit les hostilités pendant quelques semaines, qu'il employa en préparatifs. Le gouvernement impérial louvoya et tergiversa. Ce qu'il voulait, ce n'était pas la neutralité bourguignonne, c'était la guerre, avec les Suisses pour alliés. Louis, ravi de la maladresse et de la témérité de ses ennemis, rompit les pourparlers et partit brusquement pour la Bourgogne : les Suisses, mécontents de l'empereur, et calmés par les promesses et par les dons du roi, ne remuèrent pas, et s'engagèrent même à refuser le passage aux troupes impériales.

Louis arriva, le 2 mai, devant Besançon, investi dès le 25 avril par le duc d'Enghien. L'armée royale ne dépassait pas 8,000 fantassins et 5,000 ou 6,000 chevaux; encore le roi envoya-t-il Luxembourg, avec un détachement, prendre Ornans, Pontarlier et Baume. Le temps était affreux; des pluies glaciales prolongeaient indéfiniment l'hiver et rendaient les travaux de siége très-difficiles et très-pénibles : les vivres et les fourrages n'arrivaient qu'au jour le jour. La population, qui entendait les plaintes des provinces voisines, et qui redoutait le gouvernement absolu et les lourds impôts de la France, se montrait hostile; les paysans harcelaient l'armée et gênaient les communications. Le gouvernement espagnol avait tâché de n'être pas pris une seconde fois au dépourvu. Besançon et les autres places étaient bien approvisionnées, réparées du mieux qu'on avait pu, et défen-

dues par des troupes peu nombreuses, mais assez bonnes. Le comte de Vaudemont, fils du vieux duc de Lorraine, s'était jeté dans Besançon. Les circonstances étaient donc beaucoup moins favorables qu'en 1668; mais la présence de Vauban compensait tout. Vauban fit ouvrir la tranchée contre la partie de la ville qui, bâtie au nord du Doubs, n'est pas enveloppée par le repli de la rivière, et fit hisser, avec des grues et des chaînes de fer, quarante canons sur les rochers de Chaudanne et de Brégille, qui commandent toute la ville et dépassent de leurs cimes le rocher de la citadelle[1]. Devant un tel système d'attaque, Besançon devait infailliblement succomber. Le mauvais temps ne retarda sa chute que de peu de jours. La contrescarpe du quartier d'outre-Doubs ayant été emportée dans la nuit du 13 au 14 mai, la ville capitula le 15, moyennant la conservation de ses priviléges : le gouverneur, le comte de Vaudemont, et la garnison, se retirèrent dans la citadelle. Les batteries de Brégille et de Chaudanne firent bientôt voler en éclats une partie des défenses de cette forteresse, construite en pierre sèche et sans terrassements. Les dehors et l'église fortifiée de Saint-Étienne furent emportés d'assaut : la citadelle se rendit le 22 mai.

De Besançon, le roi se rabattit sur Dôle (26 mai), et attaqua cette ville d'un côté où les nouvelles fortifications, entreprises par les Espagnols depuis 1668, n'étaient point achevées. Le gouverneur et la garnison se défendirent honorablement, mais ne purent empêcher les assiégeants de s'emparer du chemin couvert et de faire brèche à un des bastions par l'explosion d'une mine. La capitulation.

[1] Chaudanne et Brégille font partie maintenant du système de défense de Besançon.

eut lieu le 6 juin. Le roi avait refusé de garantir aux Dôlois le maintien de leur parlement; mais, quelque temps après, il réinstalla spontanément cette cour souveraine, ce qui toucha fort les gens de Dôle, et *commença*, dit Pellisson, *à les rendre* Français. Louis repartit le 19 juin pour Fontainebleau, laissant aux ducs de Duras et de La Feuillade le soin d'achever son ouvrage. La Feuillade fit ouvrir la tranchée devant Salins le 14 juin, emporta, le 21, les deux forts qui couvrent cette ville, et entra dans la place le 22. Duras prit les forts presque inaccessibles de Joux et de Sainte-Anne. Un autre officier général, le marquis de Renel, compléta l'assujettissement de la province par la prise de Lure, de Luxeuil et de Faucognei (1er–4 juillet) [1].

La seconde conquête de la Franche-Comté avait coûté un peu plus de peine que la première; mais elle était définitive. Les deux Bourgognes ne devaient plus être séparées, et la France ne devait plus reperdre sa frontière du Jura. Le Jura, conquis par Louis XIV, assurait à la France le Rhin, conquis par Richelieu. L'arc de triomphe de la porte Saint-Martin fut consacré à la mémoire de cette conquête, comme l'arc de la porte Saint-Denis l'avait été à célébrer des succès moins durables.

Les alliés n'avaient point été prêts à temps pour mettre obstacle aux progrès de Louis XIV : le duc de Lorraine, à la tête d'un corps de cavalerie, avait bien fait quelques tentatives; mais Turenne lui avait fait refuser le passage tour à tour par le duc de Würtemberg et par la ville de Bâle, et ne lui avait pas permis d'entrer en Alsace ni d'approcher de la Franche-Comté.

[1] OEuvres de Louis XIV, t. III, p. 459. — Pellisson, Lettres, t. II, p. 119. — Lettres militaires, t. II.

Les alliés, dès le commencement de l'année, avaient projeté une attaque générale contre la France. Ils avaient débattu entre eux le dessein de faire entrer deux grandes armées, l'une, de Belgique en Champagne, l'autre, d'Allemagne en Alsace et en Lorraine; les Espagnols devaient envahir le Roussillon; enfin, la flotte hollandaise devait insulter les côtes de France et y tenter quelque entreprise. La lenteur de la diète germanique à se déclarer, ce qu'elle ne fit, comme on l'a vu, qu'à la fin de mai, avait retardé la formation de la première armée, celle dont le duc de Lorraine avait mis l'avant-garde en campagne. La seconde armée, qui avait pris Bonn et réduit Cologne et Münster à se soumettre, n'avait plus à sa tête Montecuculi malade, et ne fut que très-tard en mesure de se remettre aux champs. Ces masses, composées de troupes de diverses nations, commandées par des chefs indépendants les uns des autres, tirant de points divers et lointains leurs moyens de recrutement et de ravitaillement, étaient lentes et lourdes à mouvoir. Dans le nord comme dans l'est, les alliés furent prévenus, bien qu'avec des résultats beaucoup moins importants. Les Impériaux avaient espéré intercepter l'arrière-garde des garnisons de Hollande, que le maréchal de Bellefond ramenait à Maëstricht; mais Condé, quoique tourmenté cruellement par la goutte, accourut du Hainaut sur la Meuse avec douze ou quinze mille hommes, et rejeta l'ennemi sur Limbourg. Les Français s'emparèrent de Dalheim, de Navagne, d'Argenteau, petites places occupées par les alliés entre Maëstricht et Liége (mai 1674).

Après avoir ainsi consolidé la position des Français à Maëstricht, le prince de Condé se replia sur le Hainaut, et menaça Mons, mais sans se décider à l'assiéger; il crai-

gnait d'user son armée par un siége, et, d'ailleurs, il ne reçut pas assez promptement les renforts de cavalerie et d'artillerie qui lui étaient nécessaires. Ce fut seulement de juin à juillet qu'il se vit enfin à la tête de trente-cinq à quarante mille hommes ; mais alors les coalisés en avaient soixante-dix mille et reprenaient l'offensive. Ils eurent peine à s'entendre sur leurs opérations. Chacun ne voyait que son intérêt immédiat : les Impériaux souhaitaient de ne pas s'écarter de la Meuse, afin de favoriser l'invasion projetée par l'autre armée allemande en Alsace et en Lorraine. Les Espagnols voulaient reprendre Charleroi. Les Hollandais étaient partagés entre le désir de recouvrer Grave et Maëstricht, et la passion qu'avait le stathouder de se signaler par une irruption en France. Des mouvements séditieux et des désertions parmi les troupes de Muüster et de Cologne, qui ne servaient qu'à regret contre les Français, retardèrent aussi un peu la marche des Impériaux. Le comte de Souches, aventurier français qui avait remplacé Montecuculi dans le commandement des troupes impériales, passa enfin la Meuse à Namur avec une vingtaine de mille hommes, dans les derniers jours de juillet, et joignit près de Nivelle vingt-cinq mille Hollandais et quelques milliers d'Espagnols réunis sous le commandement du prince d'Orange. Le descendant de Guillaume-le-Taciturne avait reçu les pouvoirs de généralissime du Roi Catholique, de l'héritier de Philippe II; étranges variations des choses humaines!

Condé s'était établi dans une forte position à quelque distance de Charleroi, entre le ruisseau du Piéton et la Sambre. De là, il couvrait le Hainaut français et la Champagne, et obligeait les ennemis à lui prêter le flanc s'ils marchaient vers la Flandre ou la Picardie. Après avoir

détaché une dizaine de mille hommes pour bloquer Grave, les coalisés, encore très-supérieurs aux Français, tâchèrent d'attirer Condé hors de son camp. Ils n'y réussirent pas, et reconnurent l'impossibilité de rien entreprendre contre Charleroi. Alors, avec une imprudence inexcusable en présence d'un tel adversaire, au lieu de se replier sur Nivelle, ils défilèrent dans la direction de Mons, par une marche de flanc exécutée en vue du camp français, dans un pays couvert et accidenté, où les divers corps ne pouvaient s'entre-secourir qu'à grand'peine (11 août).

Condé poussa un cri de joie, quand, du haut du château de Van-der-Beck, il vit l'ennemi commencer ce mouvement. Il fit passer aussitôt le Piéton à son armée. L'avant-garde ennemie, composée des Impériaux, était déjà loin. Un gros de cavalerie était massé à l'arrière-garde, et un corps d'infanterie occupait le village de Senef, pour protéger la marche de l'armée. Condé chargea en personne à la tête de la maison du roi, que Louis lui avait envoyée de Franche-Comté, et renversa la cavalerie ennemie, tandis que l'infanterie et les dragons français, qui avaient mis pied à terre, emportaient d'assaut le village. L'arrière-garde ennemie en déroute se rejeta sur le corps de bataille, qui, sous les ordres du prince d'Orange, avait fait volte-face sur une hauteur au-dessus du prieuré de Saint-Nicolas-des-Bois. Des vergers fermés de fortes barrières et de haies vives protégeaient les abords de ce prieuré. L'ennemi s'y rallia; mais bientôt, ébranlé par une vigoureuse attaque de l'infanterie et des dragons, il fut culbuté de nouveau, infanterie sur cavalerie, par Condé et par les redoutables cavaliers de la maison du roi. Les alliés, chassés du vallon, essayèrent encore de tenir autour du prieuré, à mi-côte de la hauteur d'où le corps de bataille

était venu au secours de l'arrière-garde. Après une opiniâtre et sanglante résistance, ils furent rompus pour la troisième fois, poussés en désordre jusqu'au sommet du plateau, et de là poursuivis jusqu'au village du Fay. Tout leur bagage fut enlevé, avec plus de cent drapeaux et cornettes, et quatre canons ou mortiers; un grand nombre de prisonniers restèrent entre les mains des Français.

La bataille était perdue pour les alliés, mais une partie de leurs forces n'avaient point combattu, et leur jeune général n'avait pas perdu la tête dans ce désastre; avec un sang-froid digne d'un capitaine blanchi sous le harnais, Guillaume arrêta ses masses fugitives dans l'excellent poste du Fay, où le retour tardif de l'avant-garde rendit courage aux deux autres corps vaincus. Le Fay était protégé d'un côté par un ravin, de l'autre, par un marais et un bois; au-dessus, une hauteur commandait toutes les avenues du village. Guillaume plaça du canon sur cette colline, et, de concert avec le comte de Souches, remit l'armée alliée en ordre.

Turenne, à la place de Condé, eût craint sans doute de compromettre sa victoire en voulant la compléter, et de sacrifier inutilement des milliers d'hommes; mais Condé, enivré par la bataille et ressaisi tout entier par l'héroïque fureur de Rocroi et de Fribourg, ne comptait pour rien ni la vie des autres ni la sienne : il arrêta sa cavalerie une heure entière sous le feu meurtrier de l'artillerie ennemie, jusqu'à ce que son infanterie l'eût rejoint; puis il recommença ses charges impétueuses; mais, cette fois, les alliés ne cédèrent plus. Des bataillons, des escadrons furent sabrés et renversés, d'autres prenaient aussitôt leur place; le canon ennemi fut pris et repris; le prince d'Orange faillit être tué ou fait prisonnier, et Condé

eut trois chevaux tués sous lui. Malgré les efforts inouïs des Français, la position ne put être ni tournée ni emportée de front. L'action, commencée à deux heures, durait encore à minuit; après le soleil couché, on continua de se battre tant que la lune donna quelque lumière. Les armes tombèrent enfin des mains des deux armées épuisées et inondées de sang. Sept ou huit mille Français et huit ou dix mille ennemis, morts ou blessés, jonchaient cet affreux champ de carnage. Les Français avaient, pour gages de leur coûteuse et imparfaite victoire, les équipages et les étendards qu'ils avaient conquis, et trois mille cinq cents prisonniers, dont plusieurs princes allemands. Le marquis d'Assentar, général des Espagnols, était mort.

Le lendemain, au point du jour, les alliés se portèrent sur Mons, et les Français rentrèrent dans leur camp du Piéton [1].

On resta quelque temps immobile de part et d'autre. Les deux armées, cruellement mutilées, avaient également besoin de se reposer et de se réorganiser. Les alliés étaient encore moins d'accord après qu'avant le combat. Le prince d'Orange se plaignait fort des Espagnols, qui ne lui avaient fourni que cinq ou six mille hommes, au lieu de mettre en campagne les troupes entassées dans les places de Belgique. Louis XIV essaya d'exploiter ce mécontentement, et d'amener Orange à négocier à part; mais le jeune stathouder ne rêvait que la guerre. Les Espagnols se décidèrent à l'apaiser en tirant de leurs garnisons tout ce qu'ils avaient de troupes disponibles, et

[1] Lettres militaires, t. II, p. 50-82. — Pellisson, Lettres historiq., t. II, p. 138-156-198-203. — La Neuville, t. IV, p. 351. — Basnage, t. II. — Mém. de La Fare, ap. collect. Michaud, 3e série, t. VIII, p. 274. — Mém. de Chavagnac.

l'armée coalisée se retrouva forte de cinquante mille combattants et en état d'agir. Les Espagnols obtinrent qu'on attaquât Oudenarde, poste avancé des Français qui était une menace perpétuelle pour Gand et Bruxelles. Oudenarde fut investi le 15 septembre : la garnison n'était que de deux mille hommes; mais les alentours étaient inondés par l'Escaut, et Vauban s'était jeté dans la place. Les alliés tracèrent à la hâte leur circonvallation, et ouvrirent la tranchée dès le 17, du seul côté attaquable. Ils commencèrent sur-le-champ à canonner et à bombarder la ville, et donnèrent à la contrescarpe un assaut qui fut vivement repoussé. Les assiégés comptaient sur un prompt secours, et leur espoir ne fut pas trompé. Condé avait à la hâte renforcé son armée des garnisons de la Flandre française, et parut, dès le 20, en vue des lignes ennemies. Le prince d'Orange et le gouverneur de Belgique, Monterey, voulaient aller au devant de Condé, et donner une seconde bataille : le comte de Souches refusa de courir cette terrible chance. Attendre les Français dans des quartiers largement espacés et séparés par l'inondation, c'était s'exposer à une défaite certaine. Il fallut donc lever le siége et se retirer sur Gand pendant la nuit, en abandonnant une partie des munitions et des bagages.

Les trois grands corps de l'armée coalisée se séparèrent bientôt en mauvaise intelligence. Les Espagnols rentrèrent dans leurs garnisons; les Hollandais allèrent rejoindre le corps détaché qui assiégeait Grave, et les Impériaux retournèrent vers la Meuse. Le lieutenant général Chamilli défendait vaillamment Grave avec quatre mille hommes d'élite, depuis la fin de juillet, contre une division hollandaise renforcée par des troupes de Brandebourg. Le grand électeur, sans tenir compte des avances de Louis XIV,

avait rompu définitivement son traité avec la France, et pactisé avec les alliés le 1er juillet. En vain les bombes et les boulets rouges avaient-ils écrasé la ville : Chamilli et ses valeureux compagnons se maintenaient au milieu des décombres, et leurs furieuses sorties, les contre-mines et les fourneaux qu'ils faisaient jouer sans cesse, infligeaient des pertes énormes à l'ennemi. Dans la première quinzaine d'octobre, le prince d'Orange concentra autour de Grave presque toutes les forces de la Hollande. Les assiégés repoussèrent encore plusieurs assauts avec un grand carnage. Cependant leurs ressources commençaient à s'épuiser ; ils étaient réduits de moitié et ne pouvaient espérer aucune assistance; Condé avait déjà été obligé de mettre le reste de son armée en quartiers d'hiver, le roi lui ayant enlevé la plupart de sa cavalerie et une partie de son infanterie pour les envoyer renforcer Turenne, alors engagé dans une lutte décisive en Alsace. Le roi lui-même expédia à Chamilli l'ordre de capituler pour sauver les deux mille braves qui lui restaient. Chamilli sortit de Grave le 28 octobre avec armes et bagages, emmenant vingt-quatre pièces de canon. Les Hollandais retrouvèrent dans Grave la meilleure partie de l'artillerie qui avait été enlevée de toutes leurs places. Ce succès leur avait coûté, dit-on, près de huit mille hommes [1].

Les Impériaux, dans le courant de novembre, prirent Hui et Dinant, villes liégeoises, dont les habitants avaient reçu volontairement de petites garnisons françaises; le cours de la Meuse, entre Liége et la frontière de France, fut ainsi occupé par l'ennemi, qui termina la campagne avec quelque avantage dans les Pays-Bas : cet avantage, bien

[1] Pellisson, Lettres historiq., t. II, p. 491. — La Neuville, t. IV, p. 174.

chèrement acheté et bien faible en comparaison des espérances conçues, n'entamait nullement la puissance française. Les nouvelles qui arrivaient de tous les autres points de l'horizon ne permettaient pas d'ailleurs aux coalisés de se réjouir. Du côté de la mer, les Hollandais, n'ayant plus à combattre que la France seule, après avoir résisté glorieusement à l'Angleterre et à la France réunies, avaient fondé de grandes espérances sur la supériorité de leur marine. Louis XIV ne se jugeait pas encore en état de leur disputer l'Océan, et retenait ses vaisseaux dans ses ports. Ruyter et Tromp mirent à la voile le 24 mai des parages de Zélande, avec soixante-six vaisseaux et frégates, dix-huit brûlots et un grand nombre de bâtiments de charge portant un corps d'armée assez considérable. A l'entrée de la Manche, les deux amiraux se séparèrent : Ruyter, avec vingt navires de guerre et une grande partie des transports, fit voile pour l'Amérique, et Tromp, avec tout le reste, continua de croiser sur la côte de France.

Turenne avait commencé sur le Rhin, vers la fin du printemps, une série d'admirables opérations qui embrassèrent neuf mois entiers.

Il avait été chargé d'abord d'intercepter les secours destinés à la Franche-Comté envahie par le roi, puis de protéger l'Alsace et la Lorraine contre les forces austro-germaniques. Il n'attendit pas l'attaque des Allemands. Le duc de Lorraine, perdant l'espoir de pénétrer en Franche-Comté, s'était replié de Rheinfeld jusqu'à Kehl pour rejoindre le général impérial Caprara (fin mai) ; un nouveau corps autrichien, sous le duc de Bournonville, allait bientôt arriver de Bohème, et, la diète ayant publié sa déclaration contre la France, les contingents des cercles allaient être mis sur pied sous quelques semaines. Tu-

renne ne crut pas devoir laisser grossir cet orage. Suivant, de l'autre côté du Rhin, le mouvement du duc de Lorraine, il était revenu des environs de Bâle aux portes de Strasbourg, et avait, par sa présence redoutée, empêché Strasbourg d'accorder le passage à Lorraine et à Caprara, qui s'étaient alors reportés sur le Necker; il repoussa les plans de Louvois qui prétendait le rappeler vers Metz ou Trèves pour couvrir la Moselle; il passa le Rhin, le 14 juin, à Philipsbourg, où il prit quelque renfort et des vivres pour trois jours, et courut droit à l'ennemi. Il rencontra les Impériaux, le 16, auprès de Sintzheim. C'était un grand corps de cavalerie, sept mille chevaux, accompagnés seulement de deux mille fantassins et sans artillerie. Turenne avait cinq mille cavaliers, trois à quatre mille fantassins et six canons. L'ennemi était très-avantageusement posté sur un plateau, ayant à sa droite la petite ville de Sintzheim et une abbaye fortifiée, à sa gauche, des escarpements difficiles à gravir, sur son front, les deux bras de la petite rivière d'Elsatz, affluent du Necker. L'attaque était périlleuse; mais la retraite, encore plus. Turenne n'hésita pas. Les dragons et l'infanterie, vivement lancés, délogèrent les fantassins ennemis des vignes, des jardins, du faubourg, puis de la ville, dont la porte fut enfoncée par le canon. L'abbaye fortifiée, qui était la clef de la position, fut aussitôt enlevée au pas de course, avant que le gros des Impériaux eût pu y porter secours. Cette abbaye commandait le seul défilé par lequel on pût monter sur le plateau où la cavalerie ennemie était en bataille. Les abords de ce passage furent rapidement nettoyés, et l'armée déboucha sur le plateau. Avant qu'elle fût complétement en ordre, elle eut à soutenir le choc d'une masse formidable de cavaliers, en tête desquels

chargeaient quatre mille cuirassiers de l'empereur [1]. Les premiers escadrons français furent enfoncés ; mais Turenne avait jeté entre eux des pelotons de mousquetaires, dont le feu, appuyé par celui de six pièces de canon, arrêta l'ennemi. L'armée française acheva de se déployer, la cavalerie au centre, l'infanterie sur les flancs, ordre inaccoutumé qu'indiquait la nature du champ de bataille.

Une seconde charge des Impériaux fut également repoussée; à la troisième, la cavalerie ennemie se rompit, et les généraux ordonnèrent la retraite, qui se changea bientôt en déroute à travers les bois voisins. Les Impériaux ne s'arrêtèrent qu'au delà du Necker. Ils avaient perdu environ deux mille cinq cents hommes, sans ce qui déserta dans la fuite; les Français, à peu près moitié.

Après avoir écrasé ce premier noyau de la grande armée allemande, Turenne revint recevoir en deçà du Rhin un renfort considérable, puis traversa une seconde fois le fleuve à Philipsbourg, le 3 juillet, et se porta de nouveau sur le Necker. Le duc de Lorraine et Caprara, renforcés par Bournonville et par l'électeur palatin, étaient revenus prendre position entre Ladenbourg et Manheim. A l'approche de leur terrible adversaire, ils se retirèrent précipitamment jusqu'au nord du Mein, abandonnant le Palatinat à la discrétion de Français.

Ce malheureux pays expia cruellement la défection de son prince, qui s'était tourné contre la France si peu de temps après avoir contracté avec Louis XIV une alliance

[1] L'emploi des armes défensives diminuait de plus en plus : au commencement de ce siècle, le cavalier casqué et cuirassé, sans brassards, tassettes ni cuissards, n'était encore qu'un *chevau-léger* : maintenant, c'était *le cuirassier*, l'homme pesamment armé, et les trois quarts au moins de la cavalerie n'avaient plus ni casque ni cuirasse. Le casque ne tarda pas à disparaître entièrement.

de famille. Turenne fit consommer et gaspiller par ses troupes bestiaux, fourrages et moissons, de manière à ce que l'armée ennemie, quand elle reviendrait en force, comme il le prévoyait, ne pût trouver à vivre aux bords du Necker ni assiéger Philipsbourg. C'était pousser bien loin les droits de la guerre que d'affamer toute une contrée pour atteindre son ennemi à travers des populations inoffensives; mais personne n'eût alors songé à contester l'étendue de ces droits rigoureux. Les paysans désespérés se vengèrent sur les soldats isolés qu'ils purent attrapper; ils en mirent en pièces un certain nombre. Des compagnies anglaises, au service de France, ayant rencontré par les chemins les cadavres mutilés de leurs camarades, coururent tout le pays la torche à la main, et brûlèrent vingt-sept bourgs et villages. L'électeur palatin, qui, du haut des tours de Heidelberg, avait vu l'horizon rougi par les flammes qui dévoraient les habitations de ses infortunés sujets, envoya un cartel à Turenne dans une lettre pleine d'une colère éloquente. Turenne répondit, avec simplicité et modération, que le feu avait été mis sans son ordre. Il avait en effet arrêté l'incendie et puni quelques-uns des incendiaires. Les reproches de l'électeur ne lui firent toutefois rien changer à son plan. Après avoir employé le mois de juillet à manger le Palatinat trans-rhénan, il repassa sur la rive gauche, et traita de la même façon le Palatinat cis-rhénan pendant le mois d'août [1].

L'armée ennemie, retranchée sur la rive droite du Mein, entre Francfort et Mayence, avait été grossie peu à peu par les contingents des cercles et des princes de l'Empire. L'électeur de Saxe, les ducs de Brunswick, les quatre

[1] Hist. de Turenne, t. II, p. 1-20. — Lettres milit., t. II, p. 359.

électeurs du Rhin, la Hesse, Münster, avaient répondu à l'appel de l'Empire. Quand les généraux impériaux eurent trente-cinq mille combattants sous leurs ordres, ils se mirent en mouvement, sans attendre l'électeur de Brandebourg, qui promettait d'amener en personne un grand corps d'armée. Ils franchirent le Rhin à Mayence le 1er septembre, et s'avancèrent entre Spire et Philipsbourg.

A cette nouvelle, l'agitation fut vive à la cour de France. On croyait déjà voir les Allemands à Nanci et à Metz. Le roi, à l'instigation de Louvois, enjoignit à Turenne de quitter la position qu'il avait prise entre Landau et Weissembourg, et de repasser les Vosges pour couvrir la Lorraine. C'était abandonner l'Alsace sans résistance, et, avec l'Alsace, Philipsbourg et Brisach, ces deux têtes de pont qui assuraient à la France l'entrée de la Haute-Allemagne : c'était rouvrir aux ennemis, par l'Alsace, la Franche-Comté à peine soumise, et leur céder sans combat tous les fruits d'une grande victoire. Cette fois encore, Turenne résista, et, cette fois encore, Louis eut le bon sens de céder : il envoya seulement sur la Meuse une partie de l'arrière-ban noble qu'on venait de convoquer, et Turenne garda son poste. Il n'avait que vingt-deux mille hommes contre trente-cinq mille; mais chef et soldat, dans l'armée française, savaient à quel point ils pouvaient compter l'un sur l'autre : il n'en était pas de même de ce ramas de troupes coalisées qui servaient pour la première fois ensemble, sous une demi-douzaine de généraux assez mal d'accord. Turenne tint les ennemis plus de quinze jours en échec sans qu'ils osassent tenter de forcer l'entrée de l'Alsace ou d'assiéger Philipsbourg. Ils mouraient de faim dans un pays ravagé. Ils changèrent leurs plans : le 21 septembre, ils repassèrent le Rhin sur un

pont de bateaux, et filèrent rapidement le long de la rive droite vers Strasbourg. Leurs agents avaient habilement travaillé la population de cette importante cité pour l'entraîner à violer une neutralité maintenue pendant toutes les grandes guerres du siècle : ils représentèrent avec force aux libres bourgeois de Strasbourg le sort des autres villes impériales d'Alsace, désarmées et dépouillées de leurs priviléges, et le péril qui menacerait à son tour leur république municipale, si l'ambitieux et absolu roi de France triomphait de l'Empire. Les magistrats hésitaient à provoquer le ressentiment redoutable des Français ; la multitude s'ameuta, s'empara du pont, qui est, comme on sait, à une demi-lieue de la ville, et promit de le livrer aux Impériaux. Turenne avait dépêché en toute hâte quelques troupes légères pour se saisir du fort qui protégeait l'extrémité du pont sur la rive gauche. Le commandant de ce détachement se laissa amuser par quelque négociation avec les gens de Strasbourg; pendant ce temps, les Impériaux passèrent et occupèrent le fort. Strasbourg leur ouvrit ses portes (24-25 septembre).

Cela valait pour eux une bataille gagnée! Strasbourg les introduisait au cœur de l'Alsace. Les avantages de leur position étaient désormais immenses : ils avaient pour eux le nombre, la possession de la première ville de la province, et la faveur des populations, qui regrettaient leur indépendance municipale, tenaient à l'Empire par leurs habitudes et leurs souvenirs, et n'étaient point encore rattachées à la France par leurs intérêts, les lignes douanières les séparant du royaume. Enfin, l'électeur de Brandebourg était en marche pour joindre les confédérés avec une nouvelle armée, aussi forte à elle seule que toute l'armée française.

Turenne, arrivé devant Strasbourg au moment où les ennemis y entraient, avait pris poste à deux lieues au nord de la ville, entre l'Ill et la petite rivière de Suvel, tandis que les Allemands asseyaient leur camp au midi de la Brusch, se plaçant entre le camp français et la Haute-Alsace, pays fertile dont ils s'assuraient la libre disposition. Turenne, au contraire, dans la position qu'il avait été forcé de prendre pour couvrir Saverne et Haguenau, n'avait derrière lui qu'une contrée épuisée déjà par ses propres troupes. Il semblait que le grand capitaine n'eût plus autre chose à faire que d'opérer maintenant la retraite à laquelle il s'était refusé trois semaines auparavant.

Il ne se retira pas! Il ne pouvait garder la défensive : il attaqua! Après avoir accordé quelque repos à son armée, récemment tourmentée par la dyssenterie, il repassa la Suvel dans la nuit du 2 au 3 octobre, et marcha droit aux ennemis pour leur donner bataille avant qu'ils eussent été renforcés par Brandebourg. Les généraux alliés, bien éloignés de se croire exposés à une attaque de la part d'adversaires si inférieurs en nombre, n'avaient pas gardé les ponts de la Brusch ; Turenne franchit cette petite rivière la nuit suivante, et, le 4 octobre, au point du jour, il se trouva en ligne à la vue des ennemis accourus de leurs quartiers et déployés en arrière du village d'Entzheim. Les deux armées restèrent quelques heures immobiles, l'infanterie au centre, la cavalerie sur les ailes ; puis la lutte commença pour la possession d'un petit bois qui séparait l'aile droite française de l'aile gauche allemande. Les dragons français s'en saisirent les premiers. L'infanterie ennemie s'avança pour les débusquer. L'infanterie française soutint les dragons. Parmi les colonels

des régiments engagés dans cette action, on remarque le nom de Churchill, qui commandait un des corps anglais laissés par Charles II au service de France : ce jeune homme, qui apprenait la guerre sous Turenne, ne devait que trop bien profiter des leçons d'un tel maître : Churchill devint le fameux duc de Marlborough!

Le combat était de plus en plus acharné autour du bois et dans le bois même : les Français repoussèrent les fantassins ennemis et enlevèrent huit pièces de canon qui les soutenaient; mais les masses de l'infanterie allemande se renouvelaient et grossissaient toujours. La cavalerie de l'aile droite française, conduite par Turenne en personne, donna vigoureusement pour appuyer son infanterie, et les ennemis furent définitivement repoussés du bois jusqu'à un ravin que les Français ne purent franchir. Hommes et chevaux enfonçaient jusqu'à mi-jambe dans un terrain détrempé par la pluie. On s'arrêta et l'on se maintint avec une fermeté admirable dans le poste conquis, sous le double feu qu'on recevait, en tête, de l'autre bord du ravin, en flanc, du village d'Entzheim.

Il avait fallu beaucoup dégarnir le centre pour soutenir le combat à l'aile droite : l'ennemi essaya de mettre à profit sa supériorité numérique; les cuirassiers de l'Empereur, qui formaient l'aile droite ennemie, s'ébranlèrent en masse pour tomber sur la gauche et le centre des Français; le duc de Bournonville, général en chef, chargea de front avec une division; le comte Caprara, avec une autre colonne, tourna la gauche française et la prit en queue. Ce qui restait d'infanterie au centre se forma en bataillon carré, et fit si bonne contenance, que les cuirassiers de Bournonville s'arrêtèrent à trente pas sans oser charger à fond. L'autre colonne ennemie passa égale-

ment à côté de l'infanterie sans l'attaquer, fondit sur les premiers escadrons de la gauche française, et les enfonça. La seconde ligne de la cavalerie française soutint la première, qui se rallia, et une charge générale rompit à leur tour les cuirassiers de l'Empereur et les rejeta au delà d'Entzheim, sur leur infanterie ébranlée, effrayée et presque débandée. La fatigue et la nuit arrêtèrent la victoire. L'armée française retourna passer la nuit auprès de son bagage, resté à une demi-lieue en arrière. Les Allemands repassèrent l'Ill en désordre, abandonnant quelque artillerie dans la boue, et se retirèrent entre l'Ill et le Rhin, sous le canon de Strasbourg [1].

Cette sanglante affaire qui avait coûté 3,000 ou 4,000 hommes aux ennemis et 2,000 aux Français, ne faisait gagner à Turenne que quelques jours, car l'électeur de Brandebourg approchait, et allait bientôt rendre aux confédérés une énorme supériorité ; mais ces quelques jours étaient beaucoup : des renforts étaient aussi en marche pour joindre l'armée française ; la moitié de l'arrière-ban du royaume avait été convoquée pour suppléer à l'insuffisance des troupes régulières, et 6,000 cavaliers nobles s'avançaient de la Meuse vers les Vosges, sous la conduite du maréchal de Créqui [2]. De grands corps de l'armée de Flandre allaient suivre le même chemin.

Turenne ne pouvait garder la position qu'il avait enlevée à l'ennemi, sans compromettre ses communications. Il se reporta à Achenheim, au nord de la Brusch, puis, deux lieues plus loin, à Marlenheim, sur la Mutzig; ce poste couvrait Saverne, assurait les communications avec la

[1] Lettres milit., t. II, p. 360-379. — Hist. de Turenne, t. II, p. 10-35.

[2] Le roi donna quelque assistance à l'arrière-ban, *sans que cela tirât à conséquence*, quant à l'obligation où étaient les nobles de servir à leurs frais.

Lorraine, et permettait de secourir Haguenau, qui reliait Philipsbourg à la France.

L'électeur de Brandebourg rejoignit les alliés le 14 octobre, avec 22,000 soldats, tant de ses propres troupes que de celles des cercles de Souabe et de Franconie, et de recrues du Palatinat et de Lunebourg. Il avait marché très-lentement, peut-être par hésitation à s'éloigner de ses Etats, menacés d'une invasion suédoise.

Le lendemain, les confédérés se mirent en mouvement et s'approchèrent du camp de Turenne; ils comptaient cinquante et quelques mille hommes et soixante-douze canons. Turenne venait, ce jour même, de recevoir l'arrière-ban, ce qui portait ses forces à environ vingt-cinq mille hommes avec trente-sept canons. Ce fut seulement le 18 que les ennemis parurent se disposer à l'attaquer. Turenne ne crut pas devoir les attendre à Marlenheim; il commença sa retraite de nuit, et la continua le lendemain en si bon ordre, à la faveur des accidents de ce terrain coupé de nombreux ruisseaux, que les ennemis n'osèrent l'attaquer à fond. Il s'arrêta derrière la Soor, entre Dettweiller et Hochfeld, protégeant, d'une main, Saverne, de l'autre, Haguenau. Les alliés retombèrent dans leurs incertitudes, et lui laissèrent tout le loisir de se fortifier sur la ligne de la Soor, dans un excellent campement. Les généraux de l'Empereur avaient, comme de coutume, des instructions qui leur défendaient tout parti hasardeux : le grand électeur, et surtout le duc de Lorraine, qui voyait avec angoisse ses chances de restauration diminuer par chaque journée perdue, insistèrent en vain pour qu'on s'armât de résolution. Les premiers détachements de l'armée de Flandre commencèrent, cependant, à paraître le 30 octobre, et d'autres les suivirent de jour en jour. Il

n'y avait pas moins de quatre-vingts escadrons et de vingt bataillons en marche; cela faisait bien dix-huit mille hommes.

Les ennemis, qui ne s'étaient pas décidés à prendre l'offensive quand ils étaient plus que doubles en nombre, n'y songèrent plus quand les forces furent devenues moins inégales; manquant de vivres, ils se replièrent sur leur ancien camp, au midi de la Brusch, et s'y retranchèrent (20 novembre). Turenne, dont la cavalerie pâtissait beaucoup de l'insuffisance des fourrages, qu'il fallait tirer d'outre Vosges, se porta, de son côté, un peu plus au nord, sur la Moter, renvoya l'arrière-ban dans les Trois-Evêchés, puis, dans les derniers jours de novembre, après avoir bien muni Saverne et Haguenau, il tourna tête vers les Vosges, et rentra en Lorraine. Les ennemis, le voyant éloigné, s'étendirent en pleine sécurité dans toute la Haute Alsace, pour y prendre leurs quartiers d'hiver. La retraite volontaire de Turenne avait relevé leurs espérances: ils comptaient envahir la Lorraine et la Franche-Comté au printemps prochain. Ces deux provinces leur tendaient les bras. La Lorraine, chose singulière, aimait toujours son vieux duc, malgré tous les maux qu'il avait attirés sur elle : sans doute, la double oppression militaire et fiscale qu'elle subissait comptait pour beaucoup dans ses regrets. Déjà le duc Charles IV avait lancé des détachements par les montagnes jusqu'à Remiremont et Épinal. En attendant, les alliés bloquaient Brisach.

L'étonnement fut grand à la cour et dans le public; on ne pouvait concevoir que Turenne, après avoir refusé d'évacuer l'Alsace quand il était faible, l'eût abandonnée quand il était fort.

Le roi et les ministres avaient le secret d'un mouvement que ne pouvait comprendre le public. Turenne allait répondre à ceux qui doutaient de lui par des coups de foudre.

Rentré en Lorraine par Lixheim et Lorckheim, il ramassa en passant les derniers régiments arrivés de Flandre, auxquels il avait expédié l'ordre de rester en deçà des Vosges ; il divisa son armée en plusieurs corps, et leur assigna pour rendez-vous général Belfort, à l'extrémité sud-ouest du Sundgau [1]. C'était la masse entière des Vosges qu'il s'agissait, non plus de traverser sur un point, mais de percer dans toute sa longueur, parmi les neiges, les précipices et les torrents débordés. Il fallait être Turenne pour obtenir de tels efforts du soldat. Après avoir traversé la Lorraine de part en part, et chassé les partis envoyés par le duc Charles, les colonnes françaises se trouvèrent complétement réunies à Belfort le 27 décembre. L'avant-garde avait déjà, depuis plusieurs jours, pris position en avant de cette petite ville.

Au bruit que les Français débouchaient en Alsace par la plaine qui sépare les derniers mamelons des Vosges des premiers plateaux du Jura, une agitation extraordinaire se répandit parmi les ennemis éparpillés dans toute la Haute Alsace et le Sundgau. L'absence de direction unique, la nécessité de conférences entre les généraux, les empêchèrent de se concentrer avec la célérité qui leur eût été indispensable. Les Impériaux et les Lorrains, qui occupaient le Sundgau, évacuèrent toute la partie de ce canton à l'ouest de l'Ill, et leurs divers corps se replièrent con-

[1] L'Alsace était divisée en trois parties : Basse-Alsace, Haute-Alsace, Sundgau ou canton du Sud.

fusément sur Altkirch, Mulhausen et Ensisheim, afin de rejoindre l'électeur de Brandebourg et le reste des confédérés autour de Colmar.

Turenne ne leur laissa pas le temps de se rallier. Il marcha droit à Mulhausen, afin de couper par le milieu la ligne de retraite que suivaient les Impériaux. Le 29 décembre, il passa l'Ill à gué avec sa cavalerie, et fondit sur la cavalerie impériale et lorraine massée dans la prairie de Mulhausen. L'ennemi, affaibli par une épidémie, étourdi et démoralisé par l'effroi du nom de Turenne, fut mis en pleine déroute après quelques charges. Une partie des escadrons impériaux s'enfuirent vers Bâle; beaucoup de cavaliers furent pris; le reste, à la faveur de la nuit, gagna Ensisheim, où l'infanterie et les bagages étaient déjà arrivés en majeure partie. Un grand nombre de prisonniers furent ramassés le lendemain entre Mulhausen et Ensisheim par les partis français. Un régiment d'infanterie fut pris tout entier.

Le gros des Impériaux échappés à la déroute de Mulhausen fut recueilli près de Colmar par l'électeur de Brandebourg. Les généraux alliés réunirent leurs forces, encore supérieures à celles de Turenne, dans la plaine de Colmar; ils avaient à leur gauche Colmar, l'Ill et deux petites rivières qui s'y jettent; à leur droite, la petite ville de Turckheim et la rivière de Fecht; leur front était couvert par un autre bras de la Fecht, derrière lequel ils élevèrent à la hâte quelques terrassements garnis d'artillerie.

Turenne, après avoir remis en ordre ses troupes fatiguées de la marche et du combat, arriva, le 5 janvier 1675, en vue de l'ennemi. Il connaissait le terrain, et tous ses mouvements étaient combinés d'avance. Une

attaque au centre de la position eût été téméraire. Il fit d'abord avancer lentement son aile droite vers les faubourgs de Colmar, comme s'il eût voulu porter son effort contre cette ville; l'ennemi se hâta de se renforcer de ce côté; pendant ce temps, l'aile gauche française débouchait par les défilés du Grégorienthal en face de Turckheim, afin de franchir le bras de la Fecht, près de l'endroit où il se détache de la rivière, et de tourner les alliés. Ceux-ci, reconnaissant alors le vrai plan de Turenne, firent marcher au pas de course une forte division pour arrêter la gauche française. Les bataillons français passèrent le bras de la Fecht sous le feu de la mousqueterie et du canon; la mort du lieutenant-général Foucault, tué à la tête de l'aile gauche, n'arrêta pas l'élan de l'infanterie française. La colonne ennemie battit en retraite vers le gros de l'armée, abandonnant Turckheim et le bord de la Fecht; l'attaque avait commencé tard; la nuit tombait; l'aile victorieuse s'arrêta d'après l'ordre de Turenne, mais un fort détachement alla prendre position sur une hauteur au-delà de Turckheim, pour redescendre, le lendemain matin, sur les derrières de l'ennemi.

Le lendemain matin, il n'y avait plus d'ennemi dans la plaine. Les généraux alliés avaient décampé précipitamment pendant la nuit, abandonnant deux mille cinq cents blessés et malades dans Colmar. L'électrice de Brandebourg et sa petite cour, qui avaient suivi l'armée alliée, avaient quittée Colmar la veille.

Turenne avait prévu et préparé cette retraite, qui assurait l'évacuation de l'Alsace sans nouvelle effusion de sang. Les alliés s'arrêtèrent trois jours près de Schelestadt, entre l'Ille et les montagnes, jusqu'à ce que leur bagage et leur artillerie fussent hors des défilés voisins; puis, le 9, ils se

portèrent sur Strasbourg par Benfeld. Turenne entra derrière eux dans Schelestadt. Le 11 janvier, les alliés commencèrent à repasser le Rhin. Quelques jours après, la ville de Strasbourg, à laquelle Turenne avait envoyé offrir l'oubli du passé, demanda et obtint le renouvellement de sa neutralité, à la condition de ne plus donner passage aux ennemis par le pont du Rhin. « Il n'y avait plus en Alsace d'ennemi qui ne fût prisonnier [1]. »

Ainsi finit cette célèbre campagne, la plus belle peut-être que présente l'histoire militaire de l'ancienne France. Aucune n'offre de plus hauts enseignements à l'étude de ce grand art de la guerre ; aucune ne démontre si savamment cette mathématique sublime, qui prend pour éléments de ses combinaisons, non des chiffres abstraits, mais des êtres intelligents et passionnés, et qui, appelant les puissances morales à son aide, apprend à vaincre la matière et le nombre, par l'énergie patiente, par la confiance de l'homme dans l'homme, et par le mépris de la mort.

Le génie de Turenne ne cessait de grandir à l'époque de la vie où les autres hommes, loin d'acquérir ainsi de nouvelles forces, sentent diminuer graduellement leurs facultés actives. Ce n'était pas seulement l'expérience qui croissait en lui, mais l'audace et le feu. Par un phénomène sans exemple, il semblait devenir plus jeune et plus ardent, à mesure que les années s'accumulaient sur sa tête, comme si son sang se fût réchauffé au lieu de se refroidir sous les glaces de l'âge.

La France ne fut point ingrate. Turenne, après s'être

[1] Pellisson, Lettres histor., t. II, p. 233. — Lettres milit., t. III, p. 99-112-114-164. — Hist. de Turenne, t. II, p. 545-554.

assuré de l'entière retraite des ennemis, était reparti pour la cour où le rappelait Louis XIV. L'Alsace et la Lorraine, qui étaient toujours mal affectionnées à leurs nouveaux maîtres, et qui avaient été sacrifiées aux dures nécessités d'une guerre défensive, virent passer le vainqueur dans un morne silence; mais, dès que Turenne eut mis le pied dans les vieilles provinces françaises, sa marche fut un triomphe continuel depuis la Meuse jusqu'à Paris. Les populations de la Champagne et de l'Ile-de-France accouraient de dix lieues à la ronde pour saluer à son passage le héros qui les avait sauvées de l'invasion. A Paris, l'enthousiasme fut inexprimable.

Turenne reçut les hommages populaires avec sa modestie et sa simplicité habituelles : « On trouve, dit Pellisson, qu'il avait l'air un peu plus *honteux* qu'il n'avait accoutumé de l'être [1]. » Il ne poussa pas toutefois la modération jusqu'à négliger l'avantage que ses éclatants succès lui donnaient sur Louvois, qui avait tant contrarié ses plans. Accueilli à bras ouvert par le roi, il attaqua vivement auprès de Louis les prétentions du ministre à dicter la loi aux généraux du fond de son cabinet. Le roi obligea Louvois à faire à Turenne des espèces d'excuses, et à lui demander son amitié. Si Condé, qui avait eu aussi à se plaindre du ministre, ne se fût laissé désarmer par les soumissions du vieux Le Tellier, et eût secondé Turenne auprès du roi, la position de Louvois eût pu être fort compromise.

Turenne obtint du moins, pour la campagne prochaine, la plus complète indépendance [2].

[1] Pellisson, Lettre hist., t. II, p. 242.

[2] Hist. de Turenne, t. II, p. 555-557.

Pendant le cours de l'année 1674, tandis que les armées de terre prenaient si heureusement l'offensive en Franche-Comté, puis soutenaient une défensive si glorieuse en Belgique et sur le Rhin, Louis XIV, abandonné de l'Angleterre, n'avait pas cru sa marine en mesure de soutenir encore sur l'Océan le choc de la marine hollandaise : il avait jugé convenable d'abandonner l'Atlantique à ses ennemis, et de se borner à tenir la Méditerranée et à défendre les côtes et les colonies menacées. Il n'avait donc armé cette année qu'une escadre de vingt-deux vaisseaux dans la Méditerranée, sous le commandement du marquis de Vivonne, général des galères, frère de madame de Montespan. L'abandon momentané de l'Atlantique correspondait d'ailleurs à l'évacuation des Provinces-Unies. Sur mer comme sur terre, Louis lâchait les Hollandais pour se tourner contre leurs auxiliaires les Espagnols.

Les Hollandais, eux, avaient mis en mer une flotte de soixante-six vaisseaux et frégates, sans les brûlots et bâtiments inférieurs, sous les ordres de leur grand Ruyter, et fondaient de hautes espérances sur la séparation de la France et de l'Angleterre. La flotte portait de nombreuses troupes de débarquement. Une fois entrée dans la Manche, elle se partagea en deux escadres (8 juin 1674); la moins forte, sous Ruyter, fit voile pour les Antilles; l'autre, sous Tromp, resta quelques jours à l'ancre sur la côte d'Angleterre, observant la Normandie, et attendant, pour agir, quelques avis secrets de France.

Les coalisés savaient qu'il existait dans le royaume bien des souffrances et des mécontentements, et se croyaient en droit de compter sur une nouvelle Fronde, grâce aux complots qu'ils fomentaient dans diverses parties de la France. Un personnage de haute naissance, le chevalier de Rohan,

nommé « l'homme le mieux fait de son temps et de la plus grande mine [1] », mais perdu de dettes et de vices, avait projeté, d'accord avec un officier sans emploi nommé La Tréaumont, d'exciter une révolte en Normandie et de livrer Quillebeuf ou Honfleur aux Hollandais. Les conspirateurs s'étaient mis en rapport avec les Etats-Généraux par l'intermédiaire d'un vieux maître de pension hollandais établi à Paris, Van-den-Enden, qui avait été, dit-on, le maître de Spinosa et professait ses doctrines. Les États-Généraux avaient promis cent mille écus à Rohan. Un autre complot avait été tramé dans le midi. Un certain Sardan, ancien receveur des tailles, qui avait disparu avec sa caisse, s'était présenté à La Haie comme le délégué des provinces de Guyenne, Languedoc, Dauphiné et Provence, et avait annoncé que ces quatre provinces étaient prêtes à se soulever pour recouvrer leurs libertés perdues, et même pour s'ériger en république fédérative; il avait signé un traité avec le prince d'Orange au nom des *confédérés* (21 avril), et il ne tarda pas à en signer un second avec le cabinet de Madrid, auquel il promit d'insurger premièrement les Cévennes et le Vivarais, puis de surprendre un port de Guyenne, le tout accompagné de fortes demandes d'argent, ce qui était le principal but (23 juillet) [2]; enfin, une troisième conspiration, moins chimérique, agitait le Roussillon.

1 Mém. du marquis de La Fare, ap. collect. Michaud, 3e sér., t. VIII, p. 279.

2 Le traité avec l'Espagne est dans Dumont, Corps diplom., t VII, p. 277. Cette pièce est assez curieuse. Les griefs allégués par Sardan contre le roi de France sont le poids insupportable des impôts, la suppression des États Provinciaux de Dauphiné et de Guyenne, l'annulation de ceux de Languedoc et de Provence, la destruction de l'autorité des parlements, etc.; il n'est pas question de religion, quoique Sardan fût protestant. V. aussi Lettres militaires, t. IV, p. 248.

Rien ne remua, toutefois, en Normandie, à l'approche des Hollandais. Tromp se dirigea vers les côtes de Bretagne. Le gouverneur de la province, le duc de Chaulnes, leva en masse l'arrière-ban noble et les paysans de la Cornouaille et du Léonnais, et l'ennemi trouva le goulet de Brest si bien fortifié et les côtes voisines si bien gardées, qu'il n'osa rien entreprendre sur le continent breton. Il essaya seulement une descente à Belle-Isle; mais la garnison du château, renforcée par la noblesse et par les campagnards des environs, se défendit bravement, et obligea les Hollandais à se rembarquer (27 juin–2 juillet). Tromp réussit mieux contre l'île de Noirmoutier, qu'il envahit avant qu'on eût pu y faire passer des forces suffisantes (4 juillet). Il occupa cette île environ trois semaines, prit ou détruisit aux alentours quelques bâtiments français, mais reconnut l'impossibilité d'opérer une descente soit en Poitou, soit en Guyenne. Toute la côte était bordée de milices, et nulle part les populations ne se montraient disposées à recevoir les étrangers comme des libérateurs, ainsi que le leur avaient promis quelques aventuriers.

Tromp évacua Noirmoutier, et laissant dans l'Océan ses deux contre-amiraux, fit voile pour la Méditerranée. La régente d'Espagne l'y appelait instamment, et attendait de lui d'importants services; mais le gouvernement hollandais ne tarda point à le rappeler dans l'Atlantique, et il reparut sur les côtes de Normandie au mois de novembre, espérant sans doute que le complot de Rohan et de La Tréaumont aboutirait enfin à quelque résultat.

L'affaire était éventée déjà depuis quelques semaines. La Tréaumont, homme d'une rare énergie, s'était fait tuer plutôt que de se laisser arrêter par les gardes-du-corps. Rohan et ses autres complices avaient été pris : Rohan, un

chevalier de Préaux et sa maîtresse, une certaine marquise de Villars, dont quelques mémoires du temps font une espèce de Brinvilliers, furent décapités. Le professeur Van-den-Enden, qui était *roturier*, fut pendu ; il subsistait encore des distinctions aristocratiques devant le bourreau (27 novembre). Cette conspiration n'avait jamais eu de chance sérieuse : les écrits clandestins et les placards semés par les conjurés à Rouen et aux environs n'avaient pas soulevé un village [1].

Tromp ramena donc sa flotte en Hollande au commencement de décembre, après une expédition très-peu fructueuse.

Ruyter avait été moins heureux encore dans une attaque contre les Antilles françaises. Il avait opéré, le 20 juillet, une descente à la Martinique, dans la baie de Fort-Royal ; mais les Français étaient sur leurs gardes : les navires embossés dans la baie, le fort qui la protégeait, et les milices postées sur les hauteurs voisines, opposèrent une si furieuse résistance, que les troupes hollandaises se virent forcées de regagner leurs vaisseaux, après avoir perdu la plupart de leurs officiers et l'élite de leurs soldats. La saison était peu favorable : les ouragans des Antilles menaçaient la flotte. Ruyter revint en Europe sans essayer de réparer son échec [2].

L'armement maritime des Provinces-Unies était ainsi demeuré sans aucun résultat ; il n'en était pas de même des armements particuliers, et les corsaires, surtout ceux

1 Vie de Ruyter, t. II, p. 158-163 ; Vie de Tromp, p. 504-515. — Mém. de La Fare, p. 279 — Pellisson, Lett. hist., p. 129-136 ; — Lett. milit., t. III, p. 168 ; — La Neuville, Hist. de Hollande, t. IV, p. 390. — OEuvres de Louis XIV, t. III, p. 4. — Mém. de Grammont, ap. Basnage, t. II, p. 558.

2 Vie de Ruyter, t. II, p. 160.

de Zélande, avaient exercé de terribles déprédations aux dépens du commerce français. Ils avaient enlevé vingt millions de valeurs en deux ans à notre marine marchande et à celle d'Angleterre [1]. Les corsaires français, à la vérité, le rendaient bien à la marine hollandaise.

Les Espagnols, chose inattendue, étaient les seuls des coalisés qui eussent obtenu un léger succès dans l'attaque générale contre la France, grâce à des circonstances toutes locales. De tous les complots ourdis cette année-là, le seul un peu sérieux était celui de Roussillon. Le régime absolu de Louis XIV, aggravé par les nécessités de la guerre, avait aliéné en partie ces populations qui s'étaient données si cordialement à la France trente ans auparavant. Beaucoup de gentilshommes, du moins, avaient écouté les instigations des agents espagnols, et projeté de rendre à leur ancien maître Perpignan et Villefranche ; heureusement la trame fut révélée par une jeune fille à un officier français, son amant, et la plupart des conjurés furent arrêtés ou prirent la fuite. Les Espagnols n'en tentèrent pas moins l'attaque projetée. Il n'y avait guère dans la province que de nouvelles levées et des milices. Les Espagnols, au mois de juin, débouchèrent en Roussillon par le col de Pertuis, sous les ordres du duc de San-Germano. Le comte de Schomberg, qui commandait sur cette frontière, courut au-devant d'eux ; le lieutenant-général Le Bret, créature de Louvois, avait obtenu, l'année précédente, quelques avantages dans cette contrée, et voyait avec jalousie le supérieur que le roi venait de lui donner ; il voulut enlever à Schomberg l'honneur d'un succès, engagea témérairement l'avant-garde qu'il conduisait, et se

[1] Mignet, t. IV, p, 311. — Lett. milit., t. II, p. 434.

fit battre près de Saint-Jean de Pages. Schomberg ne put qu'arrêter la déroute et diriger la retraite. Les Espagnols se rabattirent sur le fort de Bellegarde, poste important qui domine les communications du Roussillon et du Lampourdan; ils l'emportèrent, et voulurent pousser plus avant; mais Schomberg, à la tête des milices du Languedoc, les arrêta aux bords du Tech, et battit le duc de San-Germano près du fort des Bains. Les Espagnols ne purent renouveler leurs efforts : il leur était arrivé de Messine des nouvelles qui obligèrent le cabinet de Madrid d'embarquer pour la Sicile tout ce qu'il avait de troupes disponibles, et de rester désormais sur la défensive du côté des Pyrénées [1].

Tandis que les Espagnols s'efforçaient de recouvrer le Roussillon à la faveur de la guerre générale, ils étaient, en effet, menacés de perdre la reine des îles de la Méditerranée, cette belle Sicile qui dépérissait lentement entre leurs mains.

Lors de cette révolte de Palerme, qui avait précédé la révolte de Naples sous Masaniello, Messine, par esprit de jalousie contre Palerme, son éternelle rivale, était restée fidèle à l'Espagne, ce qui l'avait rendue, pendant quelque temps, l'objet des faveurs de l'Escurial. Le gouvernement espagnol lui avait accordé, en 1663, le monopole de l'exportation des soies. Les autres ports de Sicile, Palerme surtout, réclamèrent avec énergie; après de longs débats dans les conseils du roi Catholique, le monopole fut retiré à Messine (1664), et la régente d'Espagne, irritée de la hauteur avec laquelle les envoyés messinois avaient soutenu les intérêts de leur cité, retira même à Messine la

1 Basnage, t. II, p. 546.

préséance honorifique qu'elle avait prétendue jusque là sur les autres villes siciliennes et même sur Palerme. Messine protesta. Plusieurs années se passèrent toutefois sans troubles graves; mais la désaffection alla croissant; la noblesse et la haute bourgeoisie, qui gouvernaient cette municipalité aristocratique, ne cessèrent plus d'être en opposition avec les vice-rois et les autres représentants de l'Espagne. Un agent espagnol, le capitaine-général (*Stradico*) Luis de Hojo, qui était la seconde autorité de l'île après le vice-roi, essaya d'un plan aussi adroit que perfide pour annuler l'opposition messinoise. Il gagna l'affection du menu peuple par sa dévotion et sa charité affectées, et le tourna contre les hautes classes. Il poussa le machiavélisme jusqu'à faire naître, par ses manœuvres, une disette artificielle dans Messine, afin d'en rendre responsables le sénat de la cité. Il parvint à soulever ainsi les pauvres contre les riches, et commit de tels excès, que le prince de Ligne, vice-roi de Sicile, s'en effraya et le fit destituer.

Les conseils de violence ne tardèrent pas toutefois à prévaloir dans le cabinet espagnol. Le vice-roi, esprit bienveillant et modéré, se démit de ses pouvoirs, et une crise devint inévitable. Un mouvement éclata d'abord à Trapani et fut réprimé; mais, le 7 juillet 1674, après la procession de la madone *della Lettera*, Messine, exaspérée d'un guet-apens dressé à ses jurats ou sénateurs par le nouveau capitaine-général, se souleva avec une irrésistible impétuosité. Les corps de métiers, enfin éclairés sur les intrigues des agents espagnols, s'étaient réunis aux hautes classes : le sénat déclara ennemis de la patrie l'ancien et le nouveau capitaine-général; le capitaine-général Crispano fut assiégé dans son palais; le marquis

de Bayona, qui exerçait la vice-royauté par intérim, étant accouru par mer de Palerme avec de grandes menaces, on le reçut à coups de canon quand il voulut entrer dans le port. Quatre des cinq postes fortifiés que tenaient les Espagnols dans la ville leur furent enlevés de vive force. Il n'y avait plus de transaction possible avec le gouvernement espagnol. Messine résolut d'invoquer la protection du roi de France, et ses députés allèrent trouver l'ambassadeur de France à Rome et l'amiral Vivonne sur la côte de Catalogne.

Les Espagnols n'avaient pas cinq mille soldats de leur nation en Sicile, au moment où la révolte fit explosion; mais le gouverneur Bayona appela des soldats et des vaisseaux de Naples, et arma les Siciliens mêmes contre une rébellion sicilienne: il convoqua le ban de la noblesse et leva les paysans pour resserrer la ville insurgée. Messine commençait à être menacée, quand parut une petite escadre française détachée de la flotte de Vivonne, sous les ordres du chevalier de Valbelle (27 septembre). Louis XIV s'était hâté de saisir la chance nouvelle que lui offrait la fortune, et il avait compris tout ce que valait la possession du détroit de Messine. Valbelle aida les Messinois à chasser les Espagnols du dernier poste qu'ils occupaient dans la ville à l'entrée du port; puis, manquant de vivres et de troupes de débarquement pour opérer contre les Espagnols au dehors, il repartit afin d'aller presser le roi d'agir plus efficacement.

Le cabinet de Madrid, cependant, renonçant à son entreprise du Roussillon, envoya vers l'automne, en Sicile, tout ce qu'il avait de marine et de troupes disponibles sur les côtes de Catalogne. Messine ne tarda pas à se trouver sérieusement en péril : elle repoussa les pre-

mières attaques à force ouverte, mais elle ne put se garantir d'un blocus qui la réduisit à une cruelle disette.

Louis XIV ne l'abandonna point. Le 1er janvier 1675, l'escadre de Valbelle reparut en vue du phare. Valbelle amenait le lieutenant-général Vallavoire, commandant d'un petit corps de débarquement et chargé des instructions du roi et du ministre des affaires étrangères. Le ministre Pomponne avait recommandé à Vallavoire de laisser au peuple messinois, *tout porté à la république*, « l'espoir de demeurer tout à fait indépendant, » à moins que Messine ne se portât d'elle-même à se donner, soit à la France, soit à un prince que Louis XIV leur donnerait pour roi.

Les Espagnols pressaient la ville par terre et par mer; ils avaient repris le phare et plusieurs forts, et leur flotte, forte de vingt-deux vaisseaux et de dix-neuf galères, croisait à l'entrée du détroit. Valbelle n'avait que six vaisseaux et trois brûlots. Il tenta le passage. La flotte ennemie, stupéfaite de son incroyable audace, n'osa l'attaquer. Il entra en triomphe dans le port (3 janvier). Les troupes qui assiégeaient la ville du côté de la terre se retirèrent à quelques lieues.

Vallavoire n'avait pas les forces nécessaires pour s'étendre dans l'intérieur de la Sicile et y chercher des ressources : les vivres apportés par Valbelle ne tardèrent pas à s'épuiser, et la famine sévissait de nouveau, lorsque l'amiral Vivonne arriva enfin à son tour de Toulon avec huit vaisseaux de guerre et un grand convoi de vivres, et Duquesne pour lieutenant (11 février). La flotte d'Espagne, qui était revenue à l'entrée du détroit, se voyant prise entre les escadres de Vivonne et de Valbelle, s'enfuit honteusement, malgré sa grande supériorité numérique, et laissa un vaisseau de quarante-quatre canons entre les

mains des Français. On accusa l'amiral La Cueva de s'être laissé corrompre à prix d'argent par les agents de Louis XIV.

On peut dire que la marine espagnole ne comptait plus entre les marines de l'Europe.

Vivonne opéra son débarquement avec trois mille cinq cents soldats, aux acclamations du peuple. Quelques semaines après, il fut solennellement inauguré comme vice-roi de Sicile (28 avril). Le sénat et le peuple de Messine, craignant que la France ne les protégeât point assez énergiquement s'ils prétendaient conserver leur indépendance, s'étaient décidés à faire hommage-lige à Louis XIV comme à leur souverain [1].

Louis XIV s'était préparé à agir partout avec énergie au printemps de 1675.

Il avait fait auparavant quelques nouvelles tentatives pour négocier, non plus collectivement avec tous ses adversaires, la conférence de Cologne ayant échoué, mais séparément avec les Hollandais. La conquête de la Hollande étant manquée, il eût voulu faire la paix avec les Hollandais en continuant la guerre contre la maison d'Autriche, c'est-à-dire rentrer dans la vieille politique française. Quelle condamnation de sa politique, à lui! Il avait déjà fait faire des ouvertures aux Provinces-Unies par la Suède, son alliée, et en avait fait lui-même au prince d'Orange, qui ne se montra nullement disposé à se séparer de ses alliés. Le peuple, en Hollande, se lassait d'une guerre qui n'enrichissait que quelques corsaires et qui écrasait tout le reste des citoyens. Les Etats-Généraux ac-

1 E. Sue, Hist. de la marine franç., t. II, l. v, chap. 2-8. — Mém. du marquis de Villette, p. 17-23.

ceptèrent, en novembre 1674, la médiation du roi d'Angleterre; mais Guillaume de Nassau, qui ne songeait qu'à grandir par la guerre, espérait entraîner l'Angleterre dans la coalition, bien loin de faire la paix par la médiation de Charles II.

Après la campagne de 1674, Guillaume forma le projet de passer la mer pour aller forcer la main à Charles par le moyen du parlement, dans le sein duquel il avait noué de redoutables intrigues. Charles II prévint le coup par son expédient accoutumé, c'est-à-dire en prorogeant le parlement à six mois, renvoya ses ministres, Buckingham et Arlington, auxquels il ne se fiait plus, et tâcha de ramener Orange à la politique pacifique, en lui offrant la main de sa nièce Marie, fille du duc d'York, alliance qu'il projetait déjà depuis longtemps. Le catholique Jacques d'York répugnait fort à ce dessein, et eût voulu marier sa fille en France : l'ambassadeur français, Ruvigni, lui avait prédit « qu'un tel gendre serait infailliblement sa ruine », paroles que l'événement montra prophétiques. Le prince d'Orange était déjà l'idole de l'Angleterre [1].

L'égoïste Charles II, peu soucieux de l'avenir, pourvu qu'il assurât sa tranquillité présente, persista; mais le prince d'Orange n'accueillit pas cette ouverture avec tout l'empressement que Charles se croyait en droit d'attendre. Guillaume craignit qu'on ne lui tendît un piége pour lui enlever sa popularité dans la Grande-Bretagne, en paraissant l'associer à la politique des Stuarts, et la négociation n'eut point de résultat immédiat (novembre-décembre 1674).

1 Dépêche du marquis de Ruvigni à Louis XIV, du 23 avril 1674; ap. Mignet t. IV, p. 323.

En ce moment même, Guillaume poursuivait dans les Provinces-Unies un plan qui manifestait toute l'étendue de son ambition. Le stathoudérat, accru du droit exorbitant de nommer les magistrats des villes, ne lui suffisait plus, et il rêvait d'obtenir avec éclat de ses concitoyens cette souveraineté qu'il avait refusée, mutilée et avilie, des mains de leurs adversaires. Il s'était fait attribuer par les Etats-Généraux le pouvoir de réorganiser, comme il l'entendrait, les provinces de Gueldre et d'Utrecht, après leur évacuation par les Français. Il en profita pour se faire décerner par les États de la première de ces provinces les titres de duc de Gueldre et de comte de Zutphen. Guillaume consulta les autres provinces pour savoir s'il devait accepter : il espérait qu'elles répondraient affirmativement et qu'elles suivraient peu à peu l'exemple de la Gueldre. Utrecht, abattu par la conquête qu'elle avait subie, était toute disposée à accepter un maître; mais la Hollande et la Zélande éclatèrent contre les audacieuses prétentions du stathouder; les matelots zélandais, naguère si dévoués aux Nassau, montrèrent les dispositions les plus menaçantes. Guillaume eut la prudence de ne pas s'obstiner, et refusa le duché de Gueldre [1] (février 1675).

Bien que le stathouder eût reculé à temps, son autorité souffrit de cet échec, et le parti républicain se releva de l'abaissement où il était depuis la mort des de Witt. Les chances de paix avec la France augmentèrent; cependant le parti républicain lui-même, tout en souhaitant la paix, n'en voulait pas encore les conditions nécessaires, c'est-à-dire les conditions acceptables pour Louis XIV.

Dès le mois de septembre précédent, les Etats-Géné-

[1] Mignet, t. IV, p. 327-329. — Basnage, t. II, p. 564-579.

raux avaient levé la prohibition des vins et eaux-de-vie de France, prohibition qui leur nuisait autant qu'aux Français, et ils avaient proposé à Louis XIV le rétablissement du commerce entre les deux Etats avec une trève sur mer. Le roi eût consenti à la trève maritime, mais non pas au rétablissement du commerce avant la paix: c'eût été enlever à la Hollande le plus grand intérêt qu'elle eût à la paix [1].

Guillaume tâcha de se dédommager en Angleterre de l'échec qu'il avait éprouvé en Hollande. Le printemps venu, Charles II n'osa plus proroger encore une fois son parlement : les instances et les offres pécuniaires de Louis XIV furent vaines. Le parlement anglais se rouvrit le 23 avril. Charles essaya de détourner les passions politiques sur les questions religieuses de l'intérieur. Il s'efforça de satisfaire le parti aristocratique de l'épiscopat anglican, qui dominait dans le parlement, par des mesures rigoureuses tout à la fois contre les papistes et contre les non-conformistes ou dissidents protestants, dont il avait allégé la position en 1672. Mais le parlement parut peu sensible à ces concessions, et n'en suivit pas moins le courant d'opinion qui, d'accord avec les menées de Guillaume, le poussait contre la France. La chambre des communes demanda au roi de rappeler le corps anglais qui était resté au service de Louis XIV, et qui s'était distingué récemment sous Turenne (1er mai). L'état maritime de la France, considérablement augmenté depuis l'année dernière, surexcitait au dernier point la jalousie de l'Angleterre : la marine française avait dépassé la marine anglaise; elle comptait en ce moment quatre-vingt-qua-

1 Mignet, t. IV, p. 321.

torze vaisseaux de guerre, l'Angleterre, seulement quatre-vingt-sept : la Hollande en avait jusqu'à cent trente-quatre [1].

Il était à craindre que les communes n'allassent plus avant, et ne réclamassent la guerre contre la France. Louis XIV sentait trop bien quel poids l'Angleterre jetterait dans la balance, si elle s'unissait à la coalition ; il savait qu'une des plus vives préoccupations de l'Angleterre était la crainte de voir les côtes de Flandre au pouvoir des Français ; il tâcha de calmer les Anglais en prévenant Charles II que son intention n'était pas, durant cette campagne, de porter les armes dans la Flandre maritime, mais seulement dans la vallée de la Meuse. La déclaration du roi de France sur son plan de campagne permit à Charles II de se défendre, bien qu'à grand'peine, contre le parti de la guerre, et une querelle entre la chambre des lords et celle des communes lui fournit le moyen de gagner encore quelques mois par une nouvelle prorogation du parlement [2].

Pendant ce temps Louis XIV agissait.

Grâce à la supériorité de ses finances et de son administration, grâce surtout à la supériorité d'une force concentrée sur des forces plus considérables par la masse, mais diverses et hétérogènes, la France avait pu ressaisir partout l'offensive au printemps de 1675 [3].

Le Roussillon fut nettoyé d'ennemis dans le courant de l'été. Schomberg, après avoir franchi les Pyrénées, ravagé le Lampourdan, occupé Figuères et attaqué Girone

[1] En 1677, la marine française compta cent soixante-cinq vaisseaux et frégates portant huit mille six cent vingt-huit canons ; on appelait vaisseau tout bâtiment armé de plus de vingt canons. Mignet, t. IV. p. 433.

[2] Mignet, t. IV, p. 345-349.

[3] Louis XIV soudoya cette année jusqu'à vingt-deux mille Suisses.

sans pouvoir la prendre, revint sur Bellegarde et reprit cette forteresse, qui commandait l'entrée de la Catalogne (27 juillet 1675).

A l'autre extrémité du théâtre de cette vaste guerre, la Suède s'était enfin décidée à tenir parole et à opérer une diversion importante en faveur de la France. En 1672, la Suède était restée immobile, malgré ses engagements. En 1673, elle avait argué, pour ne point agir, de la paix rétablie entre Louis XIV et l'électeur de Brandebourg, et elle avait offert sa médiation aux puissances belligérantes. Les habiles négociations de l'ambassadeur français Feuquières, et surtout l'argent de Louis XIV, entraînèrent enfin le cabinet de Stockholm. Par un traité d'avril 1674, Louis avait porté à 900,000 écus le subside annuel qu'il payait à la Suède, moyennant qu'elle envoyât vingt-deux mille soldats en Allemagne. Les Suédois passèrent encore l'été dans l'inaction. Par un second pacte du 27 septembre, le roi Charles XI s'obligea d'attaquer l'électeur de Brandebourg et les ducs de Lunebourg-Zell et de Wolfenbüttel, comme ayant contrevenu au traité de Westphalie. Le 15 janvier 1675, les Suédois envahirent le Brandebourg, au moment même où le grand-électeur évacuait l'Alsace devant les armes victorieuses de Turenne. Le 9 mars, un traité d'alliance fut signé entre le roi de Suède et les ducs de Bavière et de Hanovre, afin de maintenir par les armes le traité de Westphalie. Ces deux ducs étaient les seuls partisans que la France eût conservés ou conquis parmi les princes d'Allemagne[1].

Louis XIV n'avait pas fait une grande concession aux Anglais en n'attaquant pas cette année les côtes de Flandre.

[1] Mignet, t. IV, p. 334-341. — Lettres des Feuquières, t. III, passim.

Le meilleur moyen de dompter les Pays-Bas catholiques, c'était de leur couper les secours d'Allemagne en occupant la moyenne Meuse, plan commencé par la prise de Maëstricht en 1673, et dont la conquête de la Franche-Comté avait empêché l'achèvement en 1674. Louis se résolut de marcher en personne de ce côté avec Condé, tandis que Turenne continuerait d'opérer sur le Rhin contre les Impériaux, forcément abandonnés par l'électeur de Brandebourg, qui avait été obligé de courir au secours de ses Etats envahis par les Suédois.

La ville et le pays de Liége s'étaient engagés à la neutralité, depuis que l'électeur de Cologne, évêque de Liége, avait quitté les intérêts de la France. L'occupation de Hui et de Dinant par les Impériaux avait enfreint cette neutralité, et, maintenant, les deux partis belligérants convoitaient également la capitale de la province, resserrée entre les garnisons impériales de Hui et de Dinant et les garnisons françaises de Maëstricht et de Maseyck. Les Français l'emportèrent. Le commandant de la citadelle de Liége rendit la place au comte d'Estrades, gouverneur de Maëstricht, et y introduisit quinze cents Français (27 mars). On évacua et on rasa Mayseck pour se concentrer sur la moyenne Meuse.

Louis XIV n'entra pas tout de suite en campagne, soit que l'armée ne fût pas prête, soit que les troubles excités en ce moment dans tout l'ouest de la France par les nouveaux impôts lui causassent de l'inquiétude. Il n'alla que vers le milieu de mai se mettre à la tête de ses troupes, et se porta par la vallée de la Sambre vers Hui, pendant qu'un corps aux ordres du maréchal de Créqui s'emparait de Dinant (18-29 mai). Hui fut emporté plus rapidement encore (1er-6 juin). Le 10 juin, Limbourg fut investi par

le marquis de Rochefort, que rejoignirent le prince de Condé et le maréchal de Créqui. Le roi, en personne, couvrit le siége, et se posta sur la rive gauche de la Meuse, entre Viset et Maëstricht, afin d'empêcher le prince d'Orange, qui s'était avancé jusqu'à Louvain, de secourir Limbourg avec l'armée hollandaise, renforcée de quelques milliers d'Espagnols.

Guillaume, n'osant attaquer Louis, alla passer la Meuse beaucoup plus bas, à Ruremonde, pour tâcher de joindre le duc de Lorraine, qui avait quelque cavalerie vers Bonn et Coblentz. Les princes alliés fussent revenus prendre à revers les troupes qui assiégeaient Limbourg. Ce projet fut déjoué par la capitulation du Limbourg, qui ouvrit ses portes dès le 22 juin. Le prince d'Orange, serré de près par l'armée royale, n'eut que le temps de rentrer précipitamment dans le Brabant, où les Français le suivirent.

Louis XIV avait atteint son but immédiat : il était maître du cours moyen de la Meuse, et possédait au delà du fleuve un avant-poste très-important, Limbourg : les ennemis ne tenaient plus sur la moyenne Meuse que Namur et Charlemont, de toutes parts environnés par les garnisons françaises. Louis ne crut pas devoir pousser plus loin, cette année, ses entreprises en Belgique. Pour assurer les opérations commencées par Turenne en Allemagne, il fallait qu'une partie des forces royales allassent défendre le vaste espace qui sépare le moyen Rhin de la Moyenne Meuse, et que la Moselle coupe en deux moitiés presque égales. Les troubles intérieurs, qui continuaient, rappelaient d'ailleurs le roi vers Paris, et le temps, très-pluvieux, était peu favorable aux siéges.

Louis envoya donc Créqui vers la Moselle et la Sarre

avec un petit corps d'armée, afin de contenir les ducs de Lorraine et de Lunebourg, qui armaient sur le Rhin, laissa le commandement du reste de ses troupes à Condé, pour tenir tête au prince d'Orange, et repartit le 17 juillet pour Versailles [1].

Une violente agitation se prolongeait depuis plusieurs mois dans l'ouest et le sud-ouest de la France. Les mouvements que les conspirations intérieures et les instigations étrangères n'avaient pas réussi à susciter l'année précédente, avaient éclaté au printemps de 1675, non pas en Normandie et en Languedoc, comme l'avaient promis Rohan et Sardan, mais en Bretagne et en Guyenne. La pesanteur et le caractère vexatoire de plusieurs nouvelles taxes en étaient cause. Colbert, à son profond regret, s'était vu obligé d'augmenter de trente sous par minot le droit sur le sel, en août 1674; puis il avait institué le monopole du tabac, impôt fort légitime, quoique d'abord très-mal accueilli [2] (septembre 1674). On avait encore recouru, presque dès le commencement de la guerre, à des ressources moins justifiables; l'impôt du timbre, déjà créé sous Mazarin, puis supprimé, avait été rétabli; il augmentait déplorablement les frais de procédure, en forçant les gens de loi à ne mettre dans chaque page de papier timbré qu'un nombre de lignes déterminé; on avait imposé en même temps un droit de marque sur la vaisselle d'étain, sur la vaisselle du peuple. En 1674, ces

[1] OEuvres de Louis XIV, t. IV, p. 1-13. — Lett. milit., t. III, p. 1-16; 114-141.

[2] Il est curieux de considérer les faibles commencements de cet impôt devenu d'un produit si énorme; il ne rendit d'abord que 500,000 livres; vingt ans après, il en produisit 1,600,000. Madame de Montespan s'en était fait donner le revenu par le roi. Colbert eut le courage de le lui faire retirer, bien qu'il sût ce qu'il en pouvait coûter de braver cette femme orgueilleuse et vindicative.

deux droits avaient été, sur les plaintes populaires, l'un transformé, l'autre aboli. Les États de Bretagne avaient témoigné leur reconnaissance au roi pour cette concession et pour quelques autres, en doublant par un *don gratuit* la contribution qu'ils allaient voter, et qui fut ainsi portée à 5,200,000 livres. Au commencement de 1675, les deux droits du timbre et de la vaisselle d'étain furent de nouveau rétablis. Le peuple en fut exaspéré.

Le 28 mars, à Bordeaux, lorsque les préposés des traitants voulurent marquer la vaisselle d'étain chez les marchands, le peuple se souleva en criant : « Vive le roi sans gabelles! » saccagea le bureau du domaine et plusieurs maisons de gens de finances, et jeta dans la rivière tout ce qu'il trouva de vaisselle marquée. Quelques-uns des mutinés ayant été arrêtés, le lendemain, l'émeute recommença plus terrible; la multitude massacra un conseiller au parlement, s'empara de plusieurs autres, et contraignit le gouverneur et le parlement à relâcher les séditieux emprisonnés. Le parlement, par un arrêt rendu sous les piques, supprima, pour la ville, les deux nouveaux impôts et divers autres droits odieux aux Bordelais. Le gouverneur de Guyenne, le maréchal d'Albret, promit de faire obtenir une amnistie du roi. Louis XIV, chose qui semble incroyable, accorda l'amnistie et ratifia l'arrêt du parlement de Bordeaux. Pour que Louis abaissât ainsi l'autorité royale devant l'émeute, il fallait que la situation lui parût véritablement grave, et qu'il voulût à tout prix supprimer la révolte au moment où la campagne allait s'ouvrir. Louis se souvenait du *parlement de l'Ormée* [1].

La fermentation ne s'apaisa point, entretenue qu'elle

[1] V. notre t. XIV, p. 359.

était par la crainte que le pardon ne fût pas sincère, et par les intrigues des suppôts de l'étranger. Des agents de conspiration étaient partis de Bordeaux pour la Hollande, avec une promptitude qui paraît établir que le mouvement bordelais avait été préparé par des menées secrètes; ils étaient déjà, vers le 8 avril, à La Haie, où ils sollicitaient le prince d'Orange et les États-Généraux d'envoyer une flotte dans la Gironde. Les Hollandais, trompés, l'année précédente, par Rohan et par Sardan, hésitèrent à tenter l'entreprise, sur la foi d'aventuriers qui ne pouvaient justifier le titre qu'ils se donnaient de délégués de Bordeaux. Il est certain, toutefois, qu'il y avait de très-mauvaises dispositions dans une partie de la population; il se tenait « des discours très-insolents sur l'ancienne domination des Anglais, » suivant ce qu'écrivait l'intendant de Guyenne à Colbert. Les protestants, nombreux en Guyenne et mécontents à juste titre des vexations qu'on leur faisait endurer, donnaient des inquiétudes assez sérieuses. Les gens de loi et les marchands n'étaient pas moins mécontents que le menu peuple. Le Périgord, le Béarn, d'autres cantons de la Guyenne et de la Gascogne, s'agitaient, à l'exemple du Bordelais, et menaçaient les agents du fisc [1]. Le Poitou, le Maine, montrèrent à leur tour quelques dispositions à remuer : le roi usa de concessions à Poitiers, de rigueur au Mans.

Trois semaines après la sédition de Bordeaux, les bureaux de papier timbré et de tabac furent saccagés à Rennes, avec le même cri qu'à Bordeaux : « Vive le roi sans gabelles (18 avril). » Il y eut des morts de part et d'autre. Les magistrats de Nantes firent surseoir à la

[1] Lettres milit., t. III, p. 396, 439, 440, 447. — P. Clément, Hist. de Colbert, p. 365.

perception des nouveaux droits, afin d'éviter un pareil soulèvement. Le parlement de Rennes, irrité du manque de foi que subissait la Bretagne, ne s'employa nullement à calmer les esprits. Les paysans se révoltèrent à leur tour, surtout dans la Cornouaille : des milliers de paysans bas-bretons se mirent à courir la province, poursuivant avec fureur les agents du fisc et les gentilshommes qui s'armaient d'après l'ordre du duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne. Le gouverneur, pendant ce temps, était assailli par le peuple de Rennes et obligé de quitter la ville. Beaucoup de châteaux furent pillés ou incendiés ; il y eut des gens de qualité pendus, l'épée au côté, au haut des clochers. L'esprit des vieilles jacqueries se réveillait volontiers parmi les violentes populations de la Basse-Bretagne. Les prêtres mêmes n'étaient plus respectés quand ils engageaient les campagnards à se soumettre. Ces malheureux disaient « que les exactions et mauvais traitements de leurs seigneurs, qui les faisaient travailler continuellement à leurs terres, n'ayant pour eux non plus de considération que pour des chevaux, tout cela, joint à l'établissement de la gabelle et à la publication de l'édit sur le tabac, dont il leur était impossible de se passer, avait fait qu'ils n'avaient pu s'empêcher de secouer le joug[1]. »

On voit que ni les sages ordonnances de Colbert, ni les sévères exemples des Grands Jours d'Auvergne, n'avaient pu en finir avec les excès de la féodalité. Il fallait 89 pour extirper cette plante vénéneuse, que la monarchie n'avait que taillée et émondée.

[1] Lettre du duc de Chaulnes à Colbert, du 15 juillet 1675, ap. P. Clément, Hist. de Colbert, p. 371. — Lett. milit., t. IV, p. 251, 253, 264. — Basnage, t. II, p. 604.

Louis XIV avait patienté jusqu'à son retour des Pays-Bas, et son orgueil avait dû cruellement souffrir de tant de ménagements envers la sédition. Il ne s'en dédommagea que trop. Le mois d'août arrivé, quand il vit que les troubles ne grandissaient pas jusqu'à l'insurrection organisée et jusqu'à la guerre civile, et que les forces navales de Hollande, qui s'apprêtaient à secourir les Danois contre les Suédois et les Espagnols de Sicile contre les Français, ne se montraient pas sur nos côtes, il sévit enfin. Deux nouvelles émeutes, qui eurent lieu à Bordeaux dans la seconde quinzaine d'août, furent réprimées et punies par de sanglantes exécutions. Le peuple bordelais ne soutint pas son premier élan et se laissa désarmer sans résistance sérieuse. Après la reprise de Bellegarde, six ou sept mille soldats de l'armée de Roussillon furent dirigés sur Bordeaux et cantonnés dans la ville (novembre); ils y commirent de tels désordres, que les meilleures familles désertèrent Bordeaux et que le commerce y fut ruiné pour longtemps. Le parlement, qui n'avait pourtant pas montré de mauvais vouloir, fut exilé à Condom, et les murailles de Bordeaux furent abattues en partie.

La Bretagne fut plus durement traitée encore : on y fit entrer cinq ou six mille soldats de renfort au mois d'août. Cela suffit. Les mutins ne tinrent nulle part contre les troupes. Les pauvres paysans bas-bretons, du plus loin qu'ils voyaient venir les soldats, se jetaient à genoux en disant *Meâ culpâ*. Les villes et les campagnes n'en furent pas moins désolées par de nombreux supplices; on ne rencontrait que potences et que roues sur tous les carrefours. A Rennes, on bannit sans distinction les habitants de toute une grande rue, avec défense de leur donner asile. « On voyait femmes accouchées, vieil-

lards, enfants, errer et pleurer au sortir de la ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ni de quoi se coucher [1]. »

Le parlement de Rennes fut transféré pour quelque temps à Vannes, et de nouvelles troupes vinrent compléter l'occupation militaire de la province, pendant que les États de Bretagne votaient un nouvel octroi de 3 millions au roi sous l'impression de la terreur publique.

Des mouvements du même genre, mais moins prolongés, avaient eu lieu, dans le courant de l'année, à Toulouse, à Limoges, à Nevers. Partout on souffrait, si l'on ne se révoltait point partout. Le 29 mai 1675, le gouverneur de Dauphiné, Lesdiguières, écrivait à Colbert que le commerce cessait absolument dans sa province, et que la plus grande partie des habitants n'avaient vécu pendant l'hiver que de pain de glands et de racines; que présentement on les voyait manger l'herbe des prés et l'écorce des arbres [2]!... Peu de mois après, le philosophe anglais Locke, voyageant en Languedoc, apprenait des gens du pays que le fermage des terres avait diminué de moitié depuis le commencement de la guerre. L'aspect misérable et ruineux des chaumières poitevines ne le frappait pas moins, et les châteaux mêmes de la petite noblesse lui présentaient l'aspect de la gêne et de la pauvreté [3].

Ce n'était pas là ce que Colbert avait rêvé pour la France!

Le fracas des événements militaires étouffa les plaintes de tant de malheureux, et la postérité a presque oublié

[1] Lett. milit., t. IV, p. 269-280. — Madame de Sévigné, lettre du 30 octobre 1675. — P. Clément, Hist. de Colbert, p. 367-373.

[2] P. Clément, p. 279.

[3] The life of John Locke, with extract from his correspondance. 2 vol. in-8°, 1830.

ces mouvements et ces douleurs populaires, pour ne se souvenir que des derniers exploits d'un grand homme, qui termina, durant cette campagne, sa carrière à jamais glorieuse.

Turenne était parti de Paris pour retourner sur le Rhin, en même temps que le roi partait pour les bords de la Meuse (11 mai). Il trouva, par exception, l'ennemi en mouvement aussitôt que lui. C'est que les Impériaux, s'ils n'avaient plus, comme l'année précédente, des masses d'auxiliaires assez mal d'accord entre eux, avaient, par compensation, Montecuculi à leur tête. Leur armée s'était reformée dans la Souabe, et l'on avait fait venir, pour la renforcer, la plupart des troupes impériales qui avaient hiverné sur la Meuse, ce qui facilita les opérations de Louis XIV. Montecuculi, qui comptait environ vingt-cinq mille hommes, et Turenne, qui en avait environ vingt mille, prétendaient, chacun de leur côté, porter la guerre sur le territoire ennemi. Montecuculi pressait la ville de Strasbourg d'accorder encore une fois le passage aux troupes de l'empereur et de l'Empire. Le peuple de Strasbourg, comme de coutume, s'agitait en faveur de la cause germanique; les magistrats hésitaient; l'arrivée de Turenne à Benfeld (22 mai) les décida à garder la parole qu'ils lui avaient donnée au mois de janvier dernier. Le pont du Rhin ne fut point livré à Montecuculi, qui était à quatre lieues au nord de Strasbourg.

Le général autrichien descendit alors le long de la rive droite du Rhin, comme pour se porter sur Philipsbourg (25 mai). Turenne vint établir son camp à Achenheim, à une lieue et demie de Strasbourg (27 mai), poussa avec l'avant-garde jusqu'à Haguenau, et attendit. Montecuculi franchit le Rhin à Spire, lança des partis vers la Basse-

Alsace, et menaça Philipsbourg. La place était en bon état de défense. Quant à la Basse-Alsace, il n'est pas facile d'y pénétrer de front. Turenne ne bougea pas. Montecuculi n'avait eu d'autre but que d'attirer son rival du côté du Palatinat, pour revenir à marches forcées vers Strasbourg et faire une nouvelle tentative sur cette ville. Turenne ne s'était pas laissé prendre pour dupe. Tandis que le général autrichien, se voyant deviné, repassait le fleuve à Spire, le général français jetait un pont de bateaux sur le Rhin à Ottenheim, à cinq lieues au-dessus de Strasbourg. C'étaient, à vrai dire, cinq ponts plutôt qu'un, le Rhin étant divisé, sur ce point, en cinq bras par des îles boisées et marécageuses, à travers lesquelles il fallut percer des chemins pour l'artillerie et le bagage. Grâce au zèle des soldats, ce rude travail fut achevé en quatre jours. Du 7 au 8 juin, l'armée franchit le grand fleuve, et Turenne prévint Montecuculi en s'emparant du poste de Willstedt, près du confluent de la Kintzig avec le Rhin, et en coupant ainsi les communications de l'ennemi avec Strasbourg. La Souabe, au lieu de l'Alsace, devint le théâtre de la guerre. C'était une première victoire.

L'Ortnau, le canton de la Souabe où se trouvaient les deux armées, présente l'aspect d'une prairie entremêlée de bois, resserrée entre le Rhin et les hauteurs de la Forêt Noire, et coupée d'un grand nombre de petites rivières qui descendent des montagnes au fleuve.

Montecuculi vint camper à Offenbourg, à l'entrée des Montagnes Noires, la petite rivière de Kintzig séparant les deux armées (13 juin). Désormais les deux grands capitaines ne se quittèrent plus de l'œil, pour ainsi dire. Pareils à deux vaillants lutteurs qui combattent pied

contre pied, sans pouvoir s'ébranler l'un l'autre, Turenne et Montecuculi manœuvrèrent, durant six semaines, dans l'étroit espace de quelques lieues carrées, sans parvenir à se faire quitter la place. Ces belles opérations seront un éternel objet d'étude pour les hommes de guerre. Montecuculi était un peu supérieur en force numérique, et surtout en artillerie. Turenne compensait cette infériorité par l'avantage que lui donnaient sa vigueur et son activité physique sur un rival usé par les infirmités, et obligé de s'en remettre souvent à l'œil et au jugement d'autrui [1].

Montecuculi s'efforça de faire abandonner à Turenne le poste de Willstedt, en s'avançant de la Kintzig sur la Schutter, et en menaçant le pont d'Ottenheim (18 juin). Turenne n'abandonna point Willstedt ; mais, voyant que l'espace à garder entre Ottenheim et Willstedt était par trop étendu, il fit descendre son pont de bateaux d'Ottenheim à Altenheim, et resserra ainsi ses quartiers de deux lieues (20-24 juin). Montecuculi ne réussit pas à déboucher des montagnes dans la vallée du Rhin : il se replia sur Offenbourg, puis fit un mouvement comme pour se rapprocher de Strasbourg (27 juin). Turenne passa la Kintzig et se porta en avant de Willstedt, c'est-à-dire entre Strasbourg et l'ennemi. Montecuculi, quelques jours après, s'écarta encore de deux ou trois lieues pour aller gagner le bord du Rhin et s'établir au confluent du Renchen avec le grand fleuve. Turenne vint camper en face de lui, le Renchen entre eux deux (4-5 juillet).

On resta là quelque temps en présence. Montecuculi

[1] Folard, Comment. sur Polybe, t. Ier, p. 255. — Feuquières, Mém. milit. — Napoléon, Mém. t. V, p. 155-181.

avait fait préparer à Strasbourg un pont de bateaux et des amas de farines : il ne parvint pas à les faire descendre le Rhin, Turenne ayant barré les divers bras du fleuve par des estacades, des batteries dans les îles et des barques armées. Cependant, des deux armées, c'étaient les Français qui éprouvaient en ce moment la plus grande pénurie. Les pluies étaient continuelles et les chemins impraticables; les fourrages manquaient. Enfin, le 15 juillet et les jours suivants, le soleil ayant reparu et un peu séché la terre, Turenne se saisit d'un gué du Renchen qui n'était pas gardé par les ennemis, occupa quelques postes le long de ce torrent, et s'apprêta à tourner le camp des Impériaux.

Montecuculi tenta de le prévenir : voyant les quartiers des Français un peu distancés les uns des autres, il combina une attaque générale contre eux dans la nuit du 23 au 24 juillet; mais Turenne était en mouvement de son côté. Le corps impérial qui devait attaquer la droite des Français se heurta contre Turenne en personne et fut repoussé. Les autres colonnes ennemies n'engagèrent point le combat. La colonne du centre, chargée d'assaillir le gué du Renchen et de donner le signal de l'attaque générale par une volée de canon, s'était égarée dans les bois et dans les marais.

Le lendemain, Turenne, demeuré maître des deux bords du Renchen, s'empara du village de Gamhorst, qui commandait le passage d'une autre petite rivière, celle de Lichtenau, en arrière du camp impérial. Montecuculi, près d'être serré entre les Français et le Rhin, décampa dans la nuit même et se rejeta dans les montagnes. Turenne, après avoir réuni toutes ses forces à Gamhorst, remonta, le 27 au matin, le long de la rivière de Lichte-

nau, et voulut entrer dans les montagnes par le défilé de Sasbach. Montecuculi venait d'y arriver et occupait une église qui domine l'entrée de cette gorge. Turenne jugea impossible d'emporter ce poste, mais reconnut plus loin un autre défilé par lequel il y avait moyen de tourner la gauche de l'ennemi. Le moment d'une action décisive paraissait venu. Turenne, si éloigné de toute bravade, ne put, dit-on, s'empêcher de s'écrier : « Je les tiens! ils ne pourront plus m'échapper! »

Les mouvements de l'ennemi dénotaient en effet une vive inquiétude : on voyait de loin ses bagages et son arrière-garde tourner dans les sapinières du côté du Wurtemberg. Le moindre mal qui pouvait arriver à Montecuculi, c'était d'être rejeté au delà des Montagnes Noires, en abandonnant complétement la vallée du Rhin aux Français.

Sur ces entrefaites, Turenne, prenant ses dernières dispositions pour l'attaque, alla reconnaître les mouvements des impériaux et visiter les batteries que venait de placer le commandant de son artillerie, Saint-Hilaire. Comme Saint-Hilaire lui montrait du geste une colonne autrichienne en marche, un boulet, parti de la hauteur opposée [1], emporta le bras étendu de Saint-Hilaire et donna dans le flanc gauche de Turenne. Le grand homme tomba le visage sur l'arçon, sans proférer un seul mot, sans pousser un seul cri.

Il était mort!

Mort à soixante-quatre ans, au moment de couronner sa carrière par une dernière victoire.

[1] Suivant Basnage, ce serait le prince Hermann de Bade qui aurait reconnu Turenne et fait tirer sur lui. Basnage, t. II, p. 618.

Saint-Hilaire était tombé, sanglant et mutilé, à côté de son général. Son fils s'étant jeté en pleurant sur son corps : « Ce n'est pas moi, dit le mourant, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer. Pauvre armée, que vas-tu devenir? »

Un déserteur étranger ayant couru porter la fatale nouvelle à Montecuculi, le général autrichien fut d'abord saisi d'un transport de joie ; mais bientôt, revenu à un sentiment plus noble : « Il est mort, dit-il, un homme qui faisait honneur à l'homme [1]. »

Les suites immédiates de cette catastrophe attestèrent la grandeur de la perte que venait de faire la France. Le premier cri des soldats fut : « Notre père est mort; nous sommes perdus! » le second : « Nous voulons venger notre père! » Les deux lieutenants généraux qui avaient commandé sous Turenne, MM. de Lorges et de Vaubrun, ne s'entendirent pas, n'osèrent mettre à profit cette soif de vengeance et renoncèrent à l'offensive. Montecuculi resta immobile. Au bout de deux jours, les généraux français se replièrent sur le camp du Renchen. Montecuculi, alors, marcha rapidement sur Willstedt, afin de couper l'armée française d'avec son pont d'Altenheim. Lorges et Vaubrun, par bonheur, furent prévenus à temps de ce mouvement, et marchèrent parallèlement à l'ennemi : l'avant-garde française secourut le poste de Willstedt; on brûla les magasins qui s'y trouvaient; on repassa la Kintzig, et l'on s'apprêta à repasser la Schutter pour aller camper en tête du pont d'Altenheim, entre la

[1] Lett. milit., t. III, p. 114-143, 164-225. — Pellisson, Lett. hist., t. II, p. 258-590. — Sévigné, t. II, p. 264 ; III, p. 18, édit. de 1786. — Mém. de S. H*** (Saint-Hilaire), t. Ier, p. 186-208. — Hist. de Turenne, t. II, p. 559-586.

Schutter et le Rhin. A peine l'avant-garde avait-elle traversé la Schutter, que l'armée impériale, qui avait suivi les Français à la piste, tomba sur l'arrière-garde, la rompit, la poussa au delà du torrent, et franchit après elle les deux ponts de la Schutter. L'armée française semblait perdue. Le marquis de Vaubrun, qui avait commis la faute d'affaiblir l'armée par un gros détachement envoyé outre-Rhin avec les bagages, à l'insu de Lorges, fit attacher à l'arçon de sa selle sa jambe fracassée par une blessure récente, se précipita dans les rangs ennemis et y trouva la mort. Le comte de Lorges, neveu de Turenne, fut plus heureux dans une nouvelle charge : l'armée se sauva par les prodiges d'une valeur désespérée ; les vieux soldats de Turenne revinrent au combat, d'une telle furie, que les Impériaux furent rejetés, avec un grand carnage, par delà la petite rivière, et abandonnèrent quelques pièces de canon (1er août).

La perte des Français, dans cette sanglante affaire, fut d'environ trois mille hommes ; celle des Impériaux ne s'éleva pas à moins de quatre ou cinq mille.

On continua de se canonner pendant le reste de la journée et les deux jours suivants. Dans la nuit du 3 au 4 août, sur un ordre arrivé de la cour, le comte de Lorges repassa le Rhin sans obstacle et rentra en Alsace. Le sanglant combat d'Altenheim n'avait valu aux Français que de pouvoir opérer leur retraite.

Arrivée sur la rive gauche du Rhin, l'armée dut se séparer du corps de son général, qu'elle avait ramené avec elle, et auquel elle attribuait volontiers encore son salut. Il y eut là une des scènes les plus émouvantes dont les annales militaires aient gardé le souvenir : madame de Sévigné y a consacré une de ses pages éternellement

vivantes, dans laquelle on croit entendre encore retentir *ces cris lamentables de toute une armée*[1].

Le peuple, surtout à Paris et dans les provinces du Nord et de l'Est, s'associa du fond du cœur à la douleur des gens de guerre. Durant tout le cours de la monarchie des Bourbons, il n'y eut jamais de gloire si nationale que celle de Turenne ni de mort si regrettée. Les populations que le grand homme avait récemment préservées de l'invasion[2], et que traversaient maintenant ses restes inanimés, lui improvisèrent des honneurs funèbres plus touchants que les pompes qui l'attendaient à Saint-Denis, et des éloges plus éloquents dans leur simplicité que les éclatantes oraisons de la chaire sacrée. Depuis le Rhin jusqu'à Paris, le corps de Turenne voyagea lentement entre deux haies de peuple en larmes. A Paris et à la cour, la consternation était telle, que chacun semblait avoir perdu le parent ou l'ami le plus aimé. Il ne se prononça, de toute l'année, pas un discours public, dans les parlements, les académies, les universités, qui ne fût rempli de la pensée et de l'image de ce grand mort. Le roi montra, par ses paroles et par ses actes, qu'il sentait l'immensité de sa perte : il voulut rendre aux restes du héros des honneurs aussi extraordinaires que ses services et pareils à ceux qu'avait reçus autrefois du Guesclin : il décida que Turenne serait enseveli à Saint-Denis dans une nouvelle chapelle destinée à la sépulture des Bourbons. En attendant la construction de cet édifice, le corps fut déposé

1 Sévigné, t. III, p. 52. — Lett. milit., t. III, p. 219-232.— Mém. de Saint-Hilaire, t. Ier, p. 207-222.

2 On se rappelle l'anecdote racontée par madame de Sévigné, t. III, p. 43, sur ce fermier champenois qui voulait résilier son bail parce que, M. de Turenne mort, les ennemis allaient entrer en France.

et un monument fut élevé dans la chapelle de Saint-Eustache, à Saint-Denis [1].

La France nouvelle a transféré les restes et le tombeau de Turenne sous le dôme guerrier des Invalides.

Louis XIV, cependant, s'était hâté de pourvoir, autant que possible, aux conséquences de la catastrophe. Dès le lendemain de la fatale nouvelle, il avait, sur la proposition de Louvois, fait une promotion de sept maréchaux ; MM. de Luxembourg, d'Estrades, de Navailles, de Duras, de La Feuillade, de Rochefort et de Schomberg, auxquels madame de Montespan fit ajouter immédiatement son frère Vivonne, alors général des galères et vice-roi de Sicile. Les diseurs de bons mots appelèrent ces huit maréchaux *la monnaie de M. de Turenne*; cependant trois d'entre eux, Luxembourg, Schomberg et d'Estrades, éta nt des hommes de la plus haute capacité, les deux premiers comme militaires, le troisième comme diplomate [2]. Schomberg fut le dernier huguenot qui parvint à cette haute dignité; il fallait tout l'éclat de son mérite pour obtenir une telle dérogation au parti pris d'écarter les réformés des emplois.

Les prétentions rivales des deux lieutenants de Turenne avaient failli causer la perte de l'armée du Rhin. Le roi arrêta que, désormais, le général en chef venant à manquer, les lieutenants-généraux ne commanderaient plus à

[1] V. les oraisons funèbres de Turenne par Fléchier et Mascaron, son éloge par Saint-Évremont, les lettres de madame de Sévigné, et la lettre du roi aux abbé et religieux de Saint-Denis, dans l'Hist. de Turenne, t. II, Preuves, 9, l. v.

[2] Les deux moins recommandables étaient Vivonne, frère de la maîtresse du roi, et Rochefort, mari de la maîtresse de Louvois. Madame de Sévigné insinue que Louvois ne provoqua la promotion que pour pouvoir donner le bâton à Rochefort.

tour de rôle, mais que le commandement appartiendrait au plus ancien.

Un des nouveaux dignitaires, Luxembourg, fut mis à la tête de l'armée des Pays-Bas, tandis que Condé recevait l'ordre d'aller remplacer Turenne. Lui seul en était digne dans l'opinion de l'armée et de l'Europe.

Strasbourg, délivrée de la crainte que lui inspirait Turenne, avait livré passage à Montecuculi, et les Impériaux avaient traversé le Rhin le 7 août. L'armée française, campée entre le Rhin et l'Ill, au-dessus de Strasbourg, couvrait la haute Alsace, mais la basse était toute exposée à l'ennemi, et déjà Montecuculi menaçait Haguenau.

Avant que Condé eût rejoint l'armée du Rhin, on reçut à la cour la nouvelle d'un second malheur.

Le maréchal de Créqui, après la prise de Limbourg, avait été envoyé avec une petite armée vers la Moselle et la Sarre pour couvrir Trèves et la Lorraine. Deux des princes de Brunswick, le duc Georges-Guillaume de Lunebourg-Zell, et son frère l'évêque (l'administrateur protestant) d'Osnabrück, avaient rassemblé lentement, entre Rhin et Meuse, une vingtaine de mille hommes des contingents allemands, auxquels s'était joint le vieux duc Charles de Lorraine, avec le petit corps d'aventuriers toujours attaché à sa fortune errante. Ces trois princes, quand ils se virent en forces, marchèrent, par les deux rives de la Moselle, sur Trèves, et en préparèrent le siége, à l'instante prière de l'électeur dépossédé par les Français. Créqui, avec une quinzaine de mille hommes tout au plus, accourut planter ses tentes au confluent de la Moselle et de la Sarre, à Taverne, près de Konsaarbrück. Les princes alliés jugèrent que le siége serait impossible en présence d'un adversaire ainsi posté, et prirent une résolution hardie

et décisive; dans la nuit du 10 au 11 août, ils se réunirent sur la rive droite de la Moselle, et poussèrent, le lendemain matin, droit au camp français.

La Sarre couvrait la tête de ce camp; mais le passage en était très-mal gardé, et une grande partie des troupes françaises, déjà si peu nombreuses, était allée au fourrage. Cette confiance présomptueuse fut durement châtiée. L'ennemi passa la Sarre à peu près sans obstacle, partie sur le pont, partie à gué : l'armée française eut à peine le temps de se mettre en ligne ; débordée par des forces très-supérieures, chargée à la fois en front et en flanc, elle fut mise en pleine déroute ; la cavalerie s'enfuit; l'infanterie fut écrasée ou dispersée à travers les bois ; le canon et le bagage furent pris.

Tandis que la plupart des fugitifs gagnaient Thionville et Metz, Créqui, résolu de périr ou de réparer sa faute, s'était jeté presque seul dans Trèves, que les vainqueurs ne tardèrent pas à presser vivement. Le gouverneur s'était tué par accident. Créqui prit le commandement, releva le moral de la garnison, forte de quatre mille hommes, et, pendant trois semaines, repoussa toutes les attaques et conduisit des sorties meurtrières avec l'énergie du désespoir. Enfin, les assiégeants ayant emporté un ouvrage avancé et fait brèche au corps de la place (1er septembre), la garnison se découragea; une espèce de conspiration s'ourdit contre le maréchal; on ne voulut plus l'aider à défendre un nouveau retranchement qu'il avait élevé en arrière de la brèche, et l'on capitula sans lui. Il refusa de signer la capitulation, et fut pris dans la cathédrale où il s'était retiré (6 septembre). Les Allemands observèrent fort mal cette capitulation peu honorable, et Louis XIV, de son côté, en punit sévèrement les auteurs.

Plusieurs officiers furent dégradés comme lâches ; quelques-uns, décapités comme traîtres. Il y eut des compagnies décimées [1].

Un des vainqueurs de Konsaarbrück survécut peu à la reprise de Trèves. Le duc Charles de Lorraine eût bien souhaité qu'après la bataille, on avançât au cœur de son duché, au lieu de retourner au siége de Trèves. Les Brunswick ne le voulurent point. Ils pensèrent avec raison que l'on prendrait plutôt Trèves que Metz ou Nanci. Charles fut donc obligé de rester dans leur camp. Il y tomba malade, et acheva, le 17 septembre, son existence bizarre et tourmentée. Prince sans états, souvent général sans armée, il avait mené presque sans intervalle, depuis son premier détrônement par le cardinal de Richelieu, c'est-à-dire depuis plus de quarante ans, la vie d'un *condottiere* du moyen âge. Il légua ses prétentions à son neveu Charles V, qui hérita de ses talents et de ses malheurs sans hériter de ses vices.

Les généraux de Louis XIV avaient eu le temps, durant le siége de Trèves, de mettre en défense la Lorraine et les Trois-Évêchés. Les Brunswick n'avaient rien à tenter de sérieux de ce côté ; mais ils eussent pu donner à Montecuculi une supériorité accablante sur Condé, s'ils eussent mené leurs troupes en Alsace. Ils ne le firent point; la crainte que leur frère, le duc de Hanovre, n'opérât contre leurs domaines une diversion en faveur des Suédois et des Français, ainsi qu'il s'y était obligé, les décida à retourner dans le Nord, en laissant une partie de leurs troupes entre le bas Rhin et la basse Meuse pour aider les Hollandais.

[1] Lett. milit., t. III, p. 270-354. — Pellisson, Lett. hist., t. II, p. 401-423. — Basnage, t. II, p. 609-612. — Sévigné, t. III, p. 38. — La Hode, t, IV, p. 30.

Montecuculi, sans les Brunswick, avait encore un avantage numérique très-considérable sur l'armée française du Rhin. Il avait été renforcé par les troupes des cercles rhénans, et avait entamé le siége de Haguenau (18-20 août). Condé, à peine arrivé au camp français, à Châtenoi, entre Schelestadt et Sainte-Marie-aux-Mines, marcha au secours de Haguenau. Montecuculi leva le siége et vint à la rencontre du prince. Condé battit habilement en retraite. Le circonspect Montecuculi cherchait la bataille : l'impétueux Condé la refusa, et fit la guerre à la Turenne sur les champs de bataille de Turenne. Il se maintint, pendant le reste de la saison, dans la position bien choisie de Châtenoi. Montecuculi, ne pouvant ni pénétrer dans la haute Alsace ni rejeter les Français au delà des Vosges, changea ses plans. Après une fausse attaque sur Saverne, il se porta sur les confins de l'Alsace et du Palatinat, fortifia Lauterbourg et y jeta un pont sur le Rhin, afin de couper les communications de l'armée française d'avec Philipsbourg. Après avoir ainsi préparé le siége de Philipsbourg pour l'année prochaine, il repassa le Rhin et mit ses troupes en quartiers d'hiver au commencement de novembre. Condé en fit autant.

Ce fut la dernière campagne de ces deux illustres généraux. Cette année termina la carrière des trois plus grands capitaines de l'Europe, par la mort de Turenne et par la retraite de ses deux rivaux de gloire, auxquels les souffrances de la goutte interdirent dorénavant les fatigues de la guerre. Le grand Condé vécut encore quelques années, adoucissant les ennuis de ses infirmités et de son inaction forcée par les jouissances des lettres et de la société la plus brillante et la plus aimable qui fut jamais.

Après que le roi et Condé eurent quitté l'armée des

Pays-Bas, il ne s'était rien fait d'important entre la Meuse et la mer. Luxembourg, avec des forces inférieures, avait tenu en échec le prince d'Orange, qui, toujours mal secondé par les Espagnols, n'avait rien pu entreprendre.

En somme, les résultats matériels de la campagne étaient à peu près balancés entre les deux partis, à part la perte irréparable de Turenne; mais l'effet moral n'était pas satisfaisant pour la France. Il y avait si longtemps que la France n'avait perdu de bataille! Les jeunes gens, observe madame de Sévigné, n'avaient jamais entendu parler d'une défaite.

Les résultats eussent été bien pires, sans la diversion opérée par les Suédois dans le Nord. La France dut beaucoup de reconnaissance aux Suédois pour ce service, qui leur coûta fort cher. Ils perdirent, en effet, dans cette guerre, l'ascendant qu'ils avaient eu si longtemps sur les Allemands et les Danois. Leur discipline s'était relâchée; leurs grands capitaines avaient vieilli et n'avaient pas de successeurs. Après avoir ravagé pendant quelques mois la Poméranie brandebourgeoise et les Marches de Brandebourg, ils avaient été battus et refoulés sur leurs terres par le grand électeur (juin-août). Le Danemark, les princes de Brunswick, sauf le duc de Hanovre, et l'évêque de Münster, s'unirent contre eux à l'électeur de Brandebourg. Presque toute la Poméranie suédoise, la meilleure partie des duchés de Bremen et de Verden, et la plupart des places occupées par les Suédois dans le Mecklenbourg, tombèrent au pouvoir des confédérés (octobre-décembre). Les Hollandais avaient envoyé une escadre au secours des Danois, et aidèrent à garantir les îles danoises contre la flotte de Suède. Le duc de Hanovre, voyant que les Suédois avaient le dessous, n'osa prendre les armes en leur faveur et resta

neutre. L'électeur de Bavière ne remua pas davantage.

La guerre s'étendait maintenant dans toute la profondeur de l'Europe, depuis les Alpes scandinaves jusqu'au pied de l'Etna, et depuis l'Océan et la mer du Nord jusqu'à la mer Noire; car une lutte acharnée entre les Turcs et les Polonais, lutte étrangère par ses causes à la guerre de Hollande, complétait l'embrasement du continent.

La mer n'avait pas été le théâtre de grandes choses en 1675; mais il s'y préparait d'importants événements pour l'année d'après. Les Français se fortifiaient de plus en plus dans la Méditerranée. Les Hollandais s'apprêtaient à les y venir chercher. Les Provinces-Unies, fatiguées, obérées, souffrant cruellement dans leur commerce, épuisées par la nécessité de solder l'Empereur et tous les princes d'Allemagne, alliés plus avides encore que besoigneux[1], ne pouvaient plus armer les énormes flottes qu'elles avaient d'abord opposées aux forces combinées de France et d'Angleterre; néanmoins, elles s'étaient mises en mesure de déployer leur pavillon à la fois dans la Baltique et dans la Méditerranée, et, un peu plus tard, dans la mer des Antilles. Les instances de l'Espagne les décidèrent à envoyer à ses frais une escadre en Sicile, au lieu d'essayer de mettre à profit les troubles de Guyenne et de Bretagne pour tenter quelque entreprise sur les côtes de France. Ruyter partit, dans le courant d'août 1675, avec dix-huit vaisseaux et quatre brûlots, force que ce grand homme, qui suivait d'un œil inquiet les progrès de la marine française, avait déclarée insuffisante pour le but proposé. Les

[1] Elles avaient eu de plus à subir, en novembre 1675, une terrible inondation qui avait ravagé non-seulement leur territoire, mais la Belgique maritime. Voyez Basnage, t. II, pag. 649.

auxiliaires que lui fournirait la marine espagnole ne comptaient quasi pour rien à ses yeux. Les vents ne lui permirent pas d'atteindre Cadix avant la fin de septembre.

Pendant ce temps, les Français se maintenaient dans Messine et faisaient quelques progrès en Sicile, progrès bien moindres toutefois qu'ils n'eussent dû être, vu les bonnes dispositions du pays et les médiocres ressources des Espagnols. Deux obstacles entravèrent la conquête de la Sicile : l'un était la malveillance de Louvois pour une expédition maritime qui devait servir la gloire de son rival, de Colbert : Louvois ne pouvait souffrir d'être contraint de mettre ses *troupes*, comme il les appelait, à la disposition du ministre de la marine; l'autre obstacle était le caractère du vice-roi Vivonne, véritable épicurien, brave et spirituel, mais paresseux et insouciant, à tel point qu'il resta quatre mois sans écrire au roi! Vivonne froissa dans leurs habitudes, par sa légèreté et sa licence, les populations sérieuses, jalouses et formalistes qu'il avait à gouverner : il les blessa dans leurs intérêts en abandonnant son autorité à des favoris de bas étage, qui créèrent d'odieux monopoles sur les denrées et les marchandises; enfin il ne fit pas, à beaucoup près, ce qu'il pouvait faire, même avec les moyens insuffisants que lui mesurait parcimonieusement la jalousie de Louvois. Il fit échouer, par sa négligence, une attaque dirigée par Vallavoire sur Melazzo, attaque dont le succès eût mis Messine tout à fait au large (juin 1675). Il avait pour lieutenants les premiers marins de la France, les Duquesne, les Tourville, et il ne prenait pas la peine d'en tirer parti. Il se décida enfin, sur leurs instances, à tâcher de réparer l'échec de Melazzo en assaillant Agosta, place importante qui commande le sud-est de la Sicile et qui était le magasin des Espa-

gnols sur cette côte. On opéra une descente, et Agosta, mal fortifiée et mal défendue, fut emportée d'un coup de main, grâce à l'énergie de Tourville (17 août). Les habitants, à l'exemple de ceux de Messine, s'empressèrent de s'organiser militairement pour seconder les Français.

Louis XIV, quelques semaines après, publia une déclaration dans laquelle il annonçait avoir reçu Messine sous sa protection, par générosité plus que par intérêt. Bien que les Messinois se fussent donnés à lui sans condition, il ne voulait pas, disait-il, les assujettir, ni le reste de la Sicile, à des lois étrangères ; mais son dessein était de leur donner pour souverain un prince de son sang, qui rétablirait, avec l'aide de la France, ce royaume de Sicile dont le nom avait été si grand en Italie et par tout le monde (15 octobre) [1].

C'était d'une excellente politique ; mais il eût fallu soutenir une telle déclaration par l'envoi de dix mille soldats.

Ce fut, au contraire, la flotte qui, par l'ordre de Vivonne, revint en majeure partie à Toulon, de peur de consommer les vivres de Messine et d'Agosta, et aussi pour accélérer les nouveaux secours demandés (septembre-octobre).

Heureusement, Ruyter fut retenu deux mois entiers sur les côtes d'Espagne, par suite des querelles intestines du gouvernement espagnol. La régente voulait se débarrasser de son compétiteur, don Juan d'Autriche, en l'envoyant avec Ruyter en Sicile : don Juan, qui attendait la majorité prochaine du jeune roi, son neveu, pour tâcher de supplanter la mère auprès du fils, ne voulait pas partir, et ne partit pas. Ruyter ne put arriver sur les côtes de Sicile

[1] Dumont, Corps diplom., t. VII, p. 316.

que dans la seconde quinzaine de décembre, tandis que Duquesne[1], enfin élevé à un commandement digne de son génie, revenait de son côté vers Messine, avec vingt vaisseaux et six brûlots armés à Toulon.

Ruyter, ne pouvant entrer dans le détroit de Messine à cause des vents contraires, établit sa croisière entre le Phare et l'archipel de Lipari, afin de barrer le passage à la flotte française. Le 7 janvier 1676, les deux flottes se trouvèrent en présence dans les eaux de Stromboli et de Salini. Ruyter se laissa porter à l'ouest pour tâcher de rallier une escadre espagnole qui partait en ce moment de Palerme : il n'avait encore été rejoint que par un vaisseau et neuf galères d'Espagne, et ses vaisseaux étaient pour la plupart moins forts que ceux de France en hommes et en canons. Duquesne le suivit de près, et, favorisé du vent, l'attaqua, le lendemain matin, à la hauteur de l'île d'Alicuri. Le choc fut soutenu de part et d'autre avec une égale vigueur et une égale habileté. On combattit depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit sans avantage décisif : presque tous les vaisseaux engagés furent très-maltraités; aucun ne fut pris ; les Français perdirent trois brûlots ; les Hollandais eurent un vaisseau coulé et leur contre-amiral tué.

Le lendemain de la bataille, 9 janvier, Ruyter fut renforcé, entre Alicuri et Palerme, par neuf vaisseaux espagnols. Par compensation, Duquesne, le 10 janvier, opéra sa jonction, vers Stromboli, avec le lieutenant-général

1 Il était lieutenant-général des armées de mer depuis 1667, mais il n'avait pas encore commandé en chef une flotte française : les lieutenants-généraux n'avaient au-dessus d'eux que le vice-amiral du Ponant, qui était le comte d'Estrées, et le général des galères, faisant fonction de vice-amiral du Levant : c'était Vivonne. Après les lieutenants-généraux venaient les chefs d'escadre.

d'Almeiras, sorti de Messine avec huit vaisseaux qui étaient restés dans ce port pendant l'automne. Duquesne jugea téméraire de s'engager dans le dangereux détroit de Messine, entre *Charybde et Scylla*, en présence d'un adversaire tel que Ruyter ; il préféra faire le tour de la Sicile et gagner Messine par le sud, ce qu'il exécuta sans obstacle.

Duquesne atteignit ainsi son but, et l'on put dire que l'avantage lui était resté sur le plus grand marin du siècle. Le loyal Ruyter rendit pleine justice à son rival : son rapport aux États-Généraux est rempli d'une chevaleresque admiration pour Duquesne et pour les Français.

Les Espagnols cherchèrent à se dédommager en fomentant une conspiration dans Messine, où les galanteries des Français et le monopole exercé sur les vivres par les *domestiques* de Vivonne avaient fait beaucoup de mécontents. Le complot fut découvert, et les troupes espagnoles, qui avaient compté surprendre la ville, furent elles-mêmes surprises et repoussées avec perte (13 février). Six semaines après, une attaque à force ouverte par terre et par mer leur réussit encore plus mal : leurs galères, que soutenait Ruyter, n'eurent que le temps de s'enfuir devant les vaisseaux français, et leurs troupes, ainsi que les milices siciliennes de leur parti, furent complétement battues par la garnison et par les Messinois (27 mars).

Un plus terrible choc s'apprêtait. De nouveaux convois étaient attendus à Messine, soit de Toulon, soit de Tunis, et devaient venir par le midi de la Sicile. La flotte française appareilla pour aller au-devant. Ruyter et l'amiral espagnol La Cerda menaçaient, sur ces entrefaites, Agosta, espérant être plus heureux contre cette place que contre Messine. Le 22 avril, les flottes se rencontrèrent entre

Catane et Agosta. Les Français avaient trente vaisseaux et huit brûlots; les Hollandais, dix-sept vaisseaux et quatre brûlots; les Espagnols, douze vaisseaux et neuf galères. L'amiral espagnol prétendit tenir le corps de bataille comme chef de la flotte alliée; Ruyter, ne commandant qu'une escadre auxiliaire, avait eu ordre de reconnaître cette suprématie. Il fut donc obligé de séparer son escadre pour laisser les Espagnols se placer au centre. Il prit l'avant-garde avec dix vaisseaux, et, tenant le vent, arriva à toutes voiles sur les Français. On ne tira, des deux côtés, qu'à portée de mousquet. L'avant-garde française, forte seulement de huit vaisseaux, fut bientôt soutenue par une partie du corps de bataille. Les Espagnols se contentèrent de canonner Duquesne presque hors de portée, et empêchèrent ainsi l'arrière-garde hollandaise de secourir Ruyter. Ce fut le plus furieux combat qu'on eût encore vu dans ces mers. Le commandant de l'avant-garde française, d'Almeiras, fut tué, dès le commencement de l'action, avec les capitaines des deux vaisseaux les plus proches du sien. Ils furent promptement vengés. Un boulet renversa Ruyter de la dunette sur le pont de son navire : on le releva sanglant et mutilé; il avait le devant du pied gauche emporté et la jambe droite fracassée. Domptant héroïquement la douleur, il ne cessa d'encourager ses gens tant que le feu dura.

Les galères espagnoles sauvèrent plusieurs vaisseaux hollandais près d'aller à fond, et les remorquèrent vers Syracuse. Vers la fin du jour, les deux arrière-gardes française et hollandaise étaient enfin parvenues à s'engager de près, sans que l'amiral espagnol se fût décidé à en faire autant contre le centre de Duquesne. La nuit sépara les deux armées. Les alliés se retirèrent dans le port de Syra-

cuse. Duquesne vint leur y présenter de nouveau la bataille le 29 avril. Ils restèrent immobiles. Ce jour-là même, le grand Ruyter expirait à bord de son navire, mutilé comme lui.

Les deux flottes allèrent ensuite réparer leurs avaries, la française, à Messine, l'hispano–batave, à Palerme, celle-ci après avoir fait péniblement le tour de la Sicile. Les Français ne laissèrent pas longtemps respirer leurs ennemis. La flotte alliée était entrée le 15 mai à Palerme : le 31, la flotte française parut en vue de cette capitale. Vivonne, un peu réveillé par la gloire de Duquesne, avait pris le commandement en chef, et vingt-cinq galères, arrivées de Provence, avaient rallié les vaisseaux au nombre de vingt-huit, outre neuf brûlots.

Le capitaine Tourville, qui, alors âgé de 34 ans, réunissait à tout le feu de sa première jeunesse la connaissance la plus profonde des choses de la mer, fut chargé de reconnaître la position des ennemis, et donna un plan d'attaque que Vivonne eut du moins le bon sens d'adopter.

A l'approche des Français, les alliés, sortant de derrière le môle de Palerme, avaient déployé en ligne, à l'entrée de la rade, vingt-sept vaisseaux, dix–neuf galères et quatre brûlots. Le 2 juin au matin, neuf vaisseaux français, sous le chef d'escadre Preuilli, soutenus par sept galères et menant avec eux cinq brûlots, s'avancèrent vers l'aile droite des ennemis, en essuyèrent le feu sans répondre jusqu'à la distance d'une encablure, et, là, ouvrirent un feu terrible et lancèrent trois de leurs brûlots. Les navires assaillis essayèrent de se faire échouer à la côte : ils n'en eurent pas le temps; en quelques moments, deux vaisseaux espagnols et un hollandais furent en flammes.

Les Français attaquèrent alors sur toute la ligne. Les deux derniers brûlots de l'avant-garde allèrent s'attacher à l'amiral espagnol : l'amiral don Diégo d'Ibarra sauta avec son équipage. Le vice-amiral hollandais Haën eut la tête emportée par un boulet, sur le pont du vaisseau où reposait le corps de Ruyter [1]. Tous les bâtiments ennemis, frappés d'épouvante, se firent échouer entre la ville et le môle. Les quatre brûlots qui restaient aux Français, lancés sur cette masse pressée et confuse, y exercèrent un effroyable ravage. Deux vaisseaux et un senaut (brick) hollandais, un vaisseau espagnol, deux galères, dont la royale d'Espagne, sautèrent et couvrirent Palerme de débris enflammés, de boulets, de grenades, qui portèrent partout la dévastation et la mort. Grâce à la négligence espagnole, les remparts de la ville et du château de Palerme n'étaient pas même garnis d'artillerie qui pût protéger la flotte dans le port : le peuple fut obligé d'aller chercher les canons dans le palais du vice-roi pour les mettre en batterie sur le rempart !

La flotte française n'essaya pas d'enlever Palerme par un coup de main : elle n'avait point assez de soldats à débarquer pour dompter cette grande ville exaspérée. Vivonne eût pu du moins tenter de compléter la destruction des escadres alliées en changeant en brûlots ses bâtiments de charge : on lui en donna l'avis, mais il ne voulut pas, dit-il, compromettre sa victoire. Il remit à la voile pour Messine, d'où il renvoya Duquesne à Toulon chercher des troupes qu'il demandait instamment à Louis XIV. Du-

1 Le vaisseau ne fut cependant ni brûlé ni coulé, et il rapporta en Hollande les restes du grand marin. Louis XIV ordonna que, si ce navire passait en vue des ports français, on eût non-seulement à le respecter, mais à rendre les honneurs militaires au corps de Ruyter. Basnage, t. II, p. 687.

quesne ne put revenir que vers le milieu d'août ; il n'amenait que trois à quatre mille soldats, au lieu des huit mille qu'avait demandés Vivonne. Le mauvais vouloir de Louvois était incorrigible. Ce renfort, insuffisant pour achever la conquête de la Sicile, suffisait du moins pour s'étendre un peu sur la côte. Le reste de la flotte alliée, ne s'estimant plus en sûreté dans les ports siciliens, s'était réfugié à Naples. La flotte française opéra des descentes le long de la côte orientale de l'île. Le mauvais temps fit échouer une entreprise sur Syracuse ; mais on réussit à s'emparer de Taormina, de la Scaletta, et de quelques autres postes, et Messine, débarrassée du voisinage des Espagnols, n'eut plus à craindre pour sa subsistance (septembre–novembre 1676) [1].

Ces conquêtes répondaient faiblement aux succès maritimes dont elles étaient le fruit, succès qui couronnaient si glorieusement les travaux de Colbert, et qui redoublaient la jalousie de Louvois. La première marine française, celle qu'avait créée Richelieu, n'avait eu à vaincre que la marine déchue de l'Espagne. La marine de Colbert venait de se mesurer avec les premiers marins du monde, et sortait victorieuse du choc. L'effet moral fut immense en Europe.

La guerre de terre eut moins d'éclat, cette année, que la guerre de mer, bien que les événements n'y fussent pas sans importance. Louis XIV, comme à l'ordinaire, fut prêt avant ses ennemis. Il abandonna, après les avoir démantelées, les citadelles de Liége et de Hui, et quelques

[1] E. Sue, Hist. de la marine française, t. III, liv. VI, chap. 1-6. — Vie de Ruyter, t. II, p. 164 et suivantes. — Mémoires du marquis de Villette, p. 23. Villette est fort hostile à Duquesne, mais son témoignage n'a pas grand poids ; c'était un brave militaire, mais un marin ignorant.

autres forteresses liégeoises. C'était faire un pas en arrière, après avoir travaillé avec tant de vigueur à s'emparer de toute la moyenne Meuse ; mais Louis jugeait nécessaire de se concentrer et difficile de garder tant de places éloignées ; il avait résolu de faire, sur la frontière, de ces conquêtes qui se reperdent moins facilement. Il envoya Luxembourg en Alsace, Navailles en Roussillon, et attaqua en personne, avec de grandes forces, les places du haut Escaut que le traité de 1668 avait laissées à l'Espagne, tandis que la France s'établissait sur le moyen Escaut.

Le 17 avril 1676, la ville de Condé fut investie par le maréchal de Créqui, racheté de sa captivité, et par le maréchal d'Humières. Le 21, Louis arriva de Versailles au camp. Vauban dirigea le siége, en perfectionnant encore la méthode qu'il avait employée contre Maëstricht en 1673 : ses formidables batteries écrasèrent la place, à laquelle il enleva, avec des galiotes et des batteries flottantes, la protection des inondations artificielles de l'Escaut ; les dehors furent emportés dans la nuit du 25 au 26 avril. Le gouverneur se rendit à discrétion le lendemain. Le roi préserva la ville du pillage.

Condé pris, le roi détacha contre Bouchain son frère et Créqui avec quinze mille hommes, et protégea les opérations en personne avec le gros de l'armée. Le prince d'Orange, arrivé aux environs de Mons, avec l'armée hispano-batave, trop tard pour secourir Condé, essaya de troubler le siége de Bouchain ; il parvint de nuit à franchir l'Escaut au-dessous de Condé, et se porta sur Valenciennes. Le roi, prévoyant ce mouvement, avait aussi traversé l'Escaut dès la veille, et campé à Denain, lieu destiné plus tard à un glorieux renom. Le 10 mai au matin, l'armée française se mit en mouvement avant que les ennemis

eussent eu le temps de se déployer. Le prince d'Orange avait commis une grave imprudence, et sa position était très-critique. Il était serré entre l'Escaut et les bois de Saint-Amand, derrière lesquels coule la Scarpe : des terrains coupés et accidentés gênaient son déploiement, et, en cas de défaite, il n'aurait eu d'autre ressource que de se jeter dans Valenciennes.

Cette défaite était chose à peu près certaine, si les Français, formés les premiers, et débordant déjà l'ennemi par la gauche, eussent attaqué sur-le-champ. Ils avaient à la fois l'avantage du nombre (quarante-huit mille hommes contre trente-cinq à quarante mille), et l'avantage de la position. Louis XIV parut d'abord le comprendre et pencher pour la bataille; mais Louvois s'opposa vivement à ce qu'on hasardât la personne du roi, et soutint que ce serait assez pour l'honneur des armes royales que de prendre Bouchain en présence de l'ennemi. Les maréchaux de Schomberg et de Créqui, craignant la responsabilité d'une si terrible chance, parlèrent dans le même sens que le ministre. Le comte de Lorges, depuis peu créé maréchal, supplia en vain le roi de lui permettre d'engager l'action à la tête des gardes-du-corps. La Feuillade se jeta, dit-on, aux pieds de Louis pour le conjurer de ne point exposer tout l'Etat avec sa tête sacrée. Louis résolut d'attendre l'ennemi.

Il ne tint pas au prince d'Orange que Louis, qui n'avait pas voulu attaquer, n'eût à se défendre. A peine les alliés furent-ils en ligne, que Guillaume voulut les mener au combat. Le duc de Villa-Hermosa, gouverneur des Pays-Bas catholiques, s'y opposa formellement. Les alliés se retranchèrent dans leur camp, et les Français firent de même.

Cette journée manquée porta préjudice à la réputation militaire de Louis XIV. Ses ennemis allèrent jusqu'à l'accuser de manquer de courage. C'était mal le juger : Louis ne fut timide que par orgueil. Un échec subi en personne eût été pour lui pire que la mort. La possibilité de cet échec, si peu probable qu'il fût, suffisait pour l'empêcher de s'exposer à la moindre chance. Aussi n'aimait-il que la guerre de siéges, jeu où l'on ne court point les terribles hasards des batailles, et où l'on joue presque à coup sûr, quand on a un Louvois pour assurer les ressources et un Vauban pour les mettre en usage.

Louis néanmoins témoigna plus d'une fois ses regrets d'avoir laissé échapper cette grande occasion : il put toutefois se justifier à ses propres yeux, en se disant qu'il avait atteint son but, puisque Bouchain capitula dès le lendemain, sans que les alliés fussent en état de s'y opposer.

La prise de Bouchain et de Condé n'était considérable que parce qu'elle resserrait étroitement les deux places bien autrement importantes de Valenciennes et de Cambrai. Louis XIV ne crut pas pouvoir attaquer l'une ou l'autre de ces deux cités en présence d'une armée ennemie : il passa près de deux mois à fourrager la Flandre et le Brabant sans rien entreprendre, puis repartit de la frontière pour Saint-Germain, le 4 juillet, après avoir envoyé des renforts à l'armée du Rhin, et détaché dix à douze mille hommes avec Créqui sur la Meuse. Le reste de l'armée de Flandre demeura sous le commandement de Schomberg.

Le départ du roi et l'affaiblissement de l'armée de Flandre encouragèrent le prince d'Orange à tenter un grand coup. Après avoir manœuvré assez habilement

pour détourner l'attention des Français, il investit brusquement Maëstricht le 7 juillet. Cette fameuse place d'armes était la terreur de toutes les provinces espagnoles, allemandes et hollandaises qui l'environnaient : sa garnison mettait à contribution tout le plat pays jusqu'au Wahal ; sa recouvrance eût rendu à Guillaume l'irrésistible popularité, l'empire absolu, qu'il avait eus en 1672. La garnison était de cinq à six mille hommes ; mais le gouverneur, le maréchal d'Estrades, était absent : le roi l'avait envoyé comme plénipotentiaire à Nimègue, où des négociations générales recommençaient en ce moment. L'absence de d'Estrades avait contribué à décider l'attaque : le commandant par intérim était un officier de cavalerie, nommé Calvo, qui n'avait aucune expérience des siéges ; Calvo, par bonheur, avait de bons lieutenants, et montra, pour son compte, ce que peuvent un sens droit et un grand cœur à défaut de savoir : c'était le beau-frère du fameux chef catalan José Margarita, et, comme lui, il s'était expatrié pour ne pas rentrer sous la domination castillane.

Les forces des assiégeants étaient considérables : les Hollandais, renforcés par des volontaires anglais à leur solde, pressaient Maëstricht à la gauche de la Meuse ; un corps envoyé par les princes de la Basse-Allemagne assiégeait, sur l'autre rive, le faubourg fortifié de Wyck, les Espagnols, sous Villa-Hermosa, couvraient le siége du côté du Brabant.

A la cour de France, on crut d'abord Maëstricht perdu, et l'on songea moins à le secourir qu'à se dédommager par quelque diversion : quinze mille hommes détachés de l'armée de Flandre et des garnisons de l'Artois, sous les ordres du maréchal d'Humières, se portèrent sur

Aire, une des deux places artésiennes qui restaient aux Espagnols (19-21 juillet). Vauban conduisit le siége, en présence de Louvois. Les dehors furent bien vite emportés. Les bourgeois, épouvantés par les bombes qui pleuvaient dans leur ville, et voyant l'assaut proche, forcèrent le gouverneur à capituler (31 juillet). Cinq jours de tranchée ouverte avaient suffi. Aire avait autrefois coûté six semaines de tranchée sous Richelieu.

C'eût été une bien faible compensation pour Maëstricht; mais l'intrépide garnison de cette ville n'était pas disposée à suivre l'exemple des défenseurs d'Aire : secondée par la majorité des habitants, qui aimaient mieux les Français catholiques que les Hollandais protestants, elle opposait une furieuse résistance aux assaillants. Ce fut le siége le plus meurtrier qu'on eût vu dans cette guerre. La tranchée avait été ouverte le 19 juillet : la batterie avait commencé le 22; à partir du 30, les assauts se succédèrent presque continuellement pendant un mois entier. Tous les dehors furent disputés pied à pied, pris et repris, arrosés de sang, bouleversés par les mines que faisaient jouer les assiégés [1]. Les assiégeants n'emportèrent quelques ouvrages avancés qu'au prix d'énormes sacrifices. Le prince d'Orange perdit le rhingrave, son principal lieutenant, et reçut lui-même une blessure.

Les nouvelles de cette héroïque défense enflammèrent d'émulation l'armée de Flandre. Schomberg, fortifié d'une partie des troupes qui avaient pris Aire, s'avança jusqu'à Tongres, bien que le roi lui eût recommandé de

1 « Chaque fois que Calvo voyait l'ennemi s'emparer d'un ouvrage : En ma qualité d'officier de cavalerie, disait-il, je n'entends rien à la défense d'une place. Je crois seulement que, quand on a perdu quelque chose, il faut le reprendre. Marchons. » Œuvres de Louis XIV, t. IV, p. 28.

ne rien hasarder. Villa-Hermosa ne put rien faire pour l'arrêter, et se replia sur le camp du prince d'Orange. Les alliés avaient éprouvé de telles pertes, et par le fer des assiégés, et par les maladies, que Guillaume jugea impossible de défendre ses lignes contre l'armée de secours : après un dernier assaut qui échoua, il se hâta de lever le siége (29 août), et se retira par Saint-Tron en Brabant, après avoir embarqué sur la Meuse sa grosse artillerie, ses approvisionnements et ses malades. La Meuse était basse : les bateaux s'engravèrent ; tout fut pris par les Français ; il y avait quarante-huit canons et six mille mousquets.

Guillaume, avec l'énergique obstination qui le caractérisait, prétendit venger son honneur par un retour offensif, et tenta de barrer à Schomberg le chemin du retour, en se saisissant d'un défilé appelé les Cinq-Étoiles, qui commandait la route : Schomberg n'attaqua pas de front ce poste trop redoutable; il le tourna par une marche de flanc habilement exécutée, et regagna Charleroi.

La malheureuse issue du siége de Maëstricht abattit singulièrement les Hollandais, déjà si douloureusement frappés par la mort de Ruyter : ce n'était qu'un cri parmi eux contre les Espagnols, qui ne savaient ni se défendre eux-mêmes, ni aider leurs défenseurs, et qui avaient laissé périr Ruyter et échouer Guillaume. Les Provinces-Unies, et surtout la province de Hollande, ployaient sous le faix de la guerre : les États-Généraux payaient quatre-vingt-dix mille soldats, sans compter leurs subsides à l'empereur et aux princes allemands ; la guerre leur coûtait cinquante millions par an, dix millions seulement de moins qu'à Louis XIV. L'Espagne ne leur payait seu-

lement pas les frais de la fatale expédition qui leur coûtait Ruyter.

L'obstiné Guillaume était presque le seul homme en Hollande, qui ne perdît pas courage et qui n'aspirât point à la fin des hostilités [1].

Les alliés, à la vérité, avaient été plus heureux en Allemagne qu'aux Pays-Bas.

D'après les plans de Montecuculi et du cabinet de Vienne, ils avaient bloqué Philipsbourg depuis l'hiver. Au printemps, le maréchal de Rochefort eut ordre de ravitailler cette place ; mais il y mit peu d'adresse et d'activité. Le nouveau duc titulaire de Lorraine, Charles V, qui avait succédé dans le commandement à Montecuculi, barra le passage à ce maréchal, qui à ce qu'on prétend, en mourut de chagrin. Le duc Charles, avec la meilleure partie de ses troupes, menaça ensuite la Basse-Alsace, afin de donner le change au maréchal de Luxembourg, qui avait sous ses ordres quarante à cinquante mille hommes. On resta quelque temps en présence aux environs de Kochersberg et de Saverne, puis, après quelques escarmouches, le duc de Lorraine se porta rapidement sur Strasbourg, qui viola, une fois de plus, sa neutralité. Le duc Charles y embarqua pour Philipsbourg ses équipages de siége, qu'il y avait fait préparer à loisir, avec le gros de son infanterie, et alla, avec le reste de ses troupes, se fortifier sur la Lauter, excellente position choisie par Montecuculi.

Pendant ce temps, Philipsbourg était investi, après que

[1] Sur la campagne des Pays-Bas, voyez OEuvres de Louis XIV, t. IV, p. 23 et suivantes. — Basnage, t. II, p. 673-700. — La Hode, t. IV, p. 48-58. — La Neuville, Hist. de Hollande, t. IV, p. 430-473.—Mém. de La Fare, ap. Collect, Michaud, 3e sér., t. VIII, p. 284. — Pellisson, Lett. histor., t. III, p. 1-156.

le fort de la rive gauche du Rhin fut tombé au pouvoir des Allemands (mai-juin). La place, presque environnée par de vastes marais, était très-forte, et la garnison, tout aussi intrépide que celle de Maëstricht. Le gouverneur du Fay disputa les approches avec une extrême vigueur, et ce fut seulement le 2 août que les assiégeants, fortifiés par de nombreux contingents des cercles, et rejoints par le duc de Lorraine, emportèrent une partie de la contrescarpe après l'avoir jonchée de leurs cadavres.

Luxembourg essaya de secourir la brave garnison. Il s'avança jusqu'auprès du camp des Allemands, et lança une espèce de machine infernale contre le pont de bateaux qu'ils avaient sur le Rhin et qui reliait leurs quartiers. La machine manqua son effet, et Luxembourg trouva le camp ennemi trop bien fortifié pour pouvoir l'attaquer. Il projeta une diversion contre Fribourg en Brisgau. Le duc de Lorraine sut encore le prévenir en jetant du secours dans Fribourg.

Les défenseurs de Philipsbourg, quoiqu'ils n'espérassent plus d'être secourus, repoussèrent encore plusieurs assauts ; mais la poudre vint à leur manquer. Il leur fallut donc se résigner à accepter une capitulation honorable, et à sortir, avec armes et bagages, de cette fameuse forteresse qui, depuis trente-deux ans, ouvrait à la France le cœur de l'Allemagne (17 septembre). Les électorats du Rhin purent enfin respirer.

Luxembourg ne réussit qu'à empêcher le duc de Lorraine de pénétrer ensuite en Alsace. Cette première épreuve d'un grand commandement lui avait été peu favorable : il avait porté dans son camp des habitudes d'homme de plaisir incompatibles avec les devoirs d'un

général en chef. Créqui et lui devaient bientôt se relever glorieusement de leurs fautes [1].

Dans le nord, les Suédois avaient continué d'être malheureux. Ils avaient subi de nouvelles pertes en Allemagne, et l'amiral Tromp, à la tête de la flotte combinée des Hollandais et des Danois, avait gagné sur eux une grande bataille navale, où ils perdirent dix vaisseaux de guerre, dont un de cent trente-quatre canons, le plus fort navire qu'on eût jamais vu (11 juin). Les Danois s'emparèrent de l'île de Gothland, puis opérèrent une descente en Scanie (Schonen). Les revers des Suédois s'arrêtèrent enfin par une bataille que leur jeune roi Charles XI gagna sur le roi de Danemark auprès de Lunden (14 octobre). Le roi Christiern se rembarqua pour Copenhague [2].

La diplomatie ne cessait d'agir parmi le fracas des armes, mais, jusqu'ici, sans beaucoup de fruit. La négociation générale ayant échoué à Cologne, Louis XIV avait essayé inutilement une négociation particulière avec la Hollande. La négociation générale recommença par la médiation du roi d'Angleterre. Nimègue fut désigné comme le lieu des conférences, et Louis XIV nomma des plénipotentiaires dès le mois d'octobre 1675. On voit, dans les instructions qu'il leur donna, qu'il était disposé à faire quelques concessions commerciales aux Provinces-Unies. Les énergiques représentations de Colbert sur la disproportion effrayante qui existait entre les recettes et les dépenses [3], et sur les souffrances du peuple, avaient quelque peu ému Louis, et, comme gage de ses disposi-

[1] Basnage, t. II, p. 701. — Pellisson, Lett. hist., t. III, p. 152-154. — La Hode, t. IV, p. 59.

[2] Basnage, t. II, p. 716-727.

[3] Voy. ci-dessus, p. 112.

tions à la paix, le roi avait placé à la tête de l'ambassade française Croissi, le frère de Colbert.

Le roi d'Angleterre, cependant, s'était remis aux gages du roi de France, et avait mis son parlement en vacances pour quinze mois entiers (de décembre 1675 à février 1677), moyennant 100,000 livres sterling. Le 26 février 1676, il avait conclu avec Louis XIV un nouveau traité secret, écrit de la main des deux monarques sans l'intermédiaire de leurs ministres, et par lequel tous deux s'étaient engagés à ne traiter ni avec la Hollande ni avec personne l'un sans l'autre.

Quant au congrès de Nimègue, les préliminaires traînèrent tellement, qu'il ne semblait pas qu'on pût en attendre grand résultat. L'empereur et l'Espagne, au fond, ne voulaient point de paix, et s'acharnaient après le vain espoir de lasser la France et de recouvrer ce qu'ils avaient perdu.

Louis XIV s'adressa de nouveau à la Hollande. Louis offrit secrètement au prince d'Orange de lui donner en souveraineté cette ville de Maëstricht qu'il n'avait pu prendre, avec le duché de Limbourg, s'il consentait à ménager une paix séparée. Louis annonça en même temps aux États-Généraux qu'il ne se refuserait pas à des échanges de places propres à former barrière en avant de Gand et de Bruxelles (octobre 1676). Ces offres étaient assurément séduisantes. Les États-Généraux accueillirent très-bien les avances du roi, et menacèrent de cesser tous subsides aux alliés, si ceux-ci se refusaient à une paix raisonnable. Le prince d'Orange fut fort ébranlé ; néanmoins, après avoir passé tout l'hiver en pourparlers, le point d'honneur, ou plutôt la grandeur même de son ambition, l'empêcha d'accepter : âme de la coalition, il

trouvait plus de gloire à être l'adversaire que l'allié et par conséquent que le subalterne de Louis XIV (fin février 1677).

Le parlement anglais se rouvrait, en ce moment même, dans des dispositions fort hostiles à la France. Louis essaya de le désarmer en souscrivant à un traité de commerce et de navigation très-désiré de l'Angleterre (24 février). Ce traité stipula que les Français et les Anglais commerceraient librement, sans se troubler les uns les autres, avec tout pays qui serait en paix avec leurs gouvernements respectifs, les marchandises de guerre, c'est-à-dire les armes, poudres et harnais, étant seules exceptées. Le vaisseau de guerre qui visitera un bâtiment marchand demeurera à distance raisonnable, enverra sa chaloupe et fera monter à bord du bâtiment visité deux ou trois hommes seulement, qui se borneront à se faire représenter les *lettres de mer*. Si le vaisseau marchand est frété pour un port ennemi, il devra montrer, de plus, les certificats contenant l'état des marchandises. S'il abandonne sur-le-champ la contrebande de guerre dont il sera porteur, on le laissera continuer sa route; sinon, on le conduira dans un port pour qu'il soit jugé par les juges de la marine. Le corps du vaisseau et les marchandises licites ne seront pas confisqués.

Les marchandises françaises ou anglaises trouvées sur vaisseaux ennemis pourront être confisquées, mais non pas les marchandises ennemies trouvées sur vaisseaux français ou anglais [1].

C'étaient là d'excellents principes en matière de droit maritime; mais il faut observer que, les Français étant

[1] Dumont, t. VII, p. 326.

alors en guerre et les Anglais en paix, c'étaient ces derniers qui avaient un intérêt exclusif à l'application de ces maximes libérales. Les Anglais faisaient alors tout le commerce d'intermédiaires qu'avait si longtemps accaparé la Hollande; et, si les succès militaires de la France compromettaient les intérêts généraux de leur politique, la guerre n'en avait pas moins été très-favorable à leur intérêt matériel immédiat.

Une autre concession au moins aussi grave paraît avoir été faite aux Anglais, sans qu'on l'ait mentionnée dans le traité : c'est l'abolition du tarif de 1667 et le rétablissement de celui de 1664. Colbert dut bien longtemps combattre avant de se résigner à ce sacrifice. Après avoir renversé son système financier, la guerre de Hollande entamait son système commercial [1].

Ces avances à la Hollande et à l'Angleterre étaient loin d'être, de la part de Louis XIV, des signes de découragement : l'opiniâtreté de la maison d'Autriche lui avait, au contraire, fait comprendre la nécessité de frapper plus vite et plus fort que jamais. Louvois lui en prépara les moyens; et, cette année, il n'attendit pas le printemps pour entrer en campagne. Dès le mois de février, de nombreuses troupes françaises se mirent en mouvement entre la Sambre et la mer. Il restait aux Espagnols, sur cette frontière, trois places importantes, complétement enclavées entre les conquêtes françaises : c'étaient Cambrai, Valenciennes et Saint-Omer. Louis avait résolu de porter là ses coups. Le 28 février, tandis qu'une colonne française, aux ordres du maréchal d'Humières, feignait de vouloir assiéger Mons, un autre corps, sous le maré-

[1] Forbonnais, t. Ier, p. 571. — Voy. notre t. XIV, p. 684-692.

chal de Luxembourg, investit Valenciennes. D'Humières rejoignit Luxembourg sous Valenciennes, et le roi, quittant brusquement Saint-Germain, où on le croyait tout occupé des fêtes somptueuses du carnaval, arriva au camp le 4 mars. Louis établit son quartier sur les hauteurs de Famars, et Vauban fit décider qu'on attaquerait par l'autre rive de l'Escaut, du côté d'Anzin, côté qui était le plus fortifié, mais le plus accessible et le moins protégé par les inondations de l'Escaut.

Les mesures avaient été si bien prises, que l'ennemi ne put envoyer aucun renfort à la garnison, qui était d'environ trois mille hommes. L'exemption des impôts fut promise pour douze ans aux bourgeois, afin de les engager à seconder la garnison. Il y avait en outre, dans la ville, quelques milices provinciales. Le dégel qui survint retarda de quelques jours l'arrivée du convoi de siége; mais le temps perdu fut promptement réparé, et les formidables batteries de Vauban eurent bientôt démonté en partie l'artillerie de la place et allumé de nombreux incendies. La présence et les encouragements du roi animaient les assiégeants d'une ardeur incroyable : les soldats travaillaient à la tranchée, plongés dans l'eau glacée jusqu'à la ceinture.

Après que le faubourg de Notre-Dame, vis-à-vis de la hauteur d'Anzin, eut été emporté, Vauban fit résoudre par le roi, malgré Louvois et malgré les maréchaux, que l'attaque des dehors aurait lieu en plein jour : c'était contraire à la coutume; mais Vauban voyait peu d'avantages pour l'assiégeant dans la confusion des assauts nocturnes, et garantit qu'il y aurait plus de chance de surprendre l'ennemi de jour que de nuit.

Durant toute la nuit du 16 au 17 mars, on fatigua les

assiégés par un feu continuel. Le matin venu, n'entendant plus rien, ils crurent l'attaque remise à la nuit prochaine et se relâchèrent de leur surveillance. Tout à coup, au signal donné par le canon, trois compagnies de cavalerie de la maison du roi, les grenadiers et les mousquetaires blancs et noirs [1], mettent pied à terre, sortent impétueusement des tranchées, et courent à l'assaut, soutenus par un bataillon des gardes françaises et par d'autre infanterie. En un moment, ils sont maîtres de la contrescarpe, et une panique irrésistible balaie devant eux les défenseurs de la place. Entre le chemin couvert et les murs de la ville s'étend une masse formidable d'ouvrages de diverses formes, enchevêtrés les uns dans les autres, et séparés par des fossés et par deux bras de l'Escaut. Mousquetaires et grenadiers suivent les ennemis fugitifs de boulevard en boulevard, de pont-levis en pont-levis, et entrent partout pêle-mêle avec les fuyards. Une cinquantaine d'entre eux arrivent ainsi jusque dans un pâté de murailles qui précède le fossé de la ville, fossé formé par le grand bras de l'Escaut; ils franchissent une grande arcade qui communique du pâté au rempart de la ville, enfoncent un guichet, baissent un dernier pont-levis, et se trouvent dans Valenciennes.

Aussi intelligents qu'ils avaient été audacieux, ils s'arrêtent en voyant un gros de cavalerie accourir de l'intérieur de la ville : ils se saisissent des premières maisons, barricadent la première rue, et tiennent l'ennemi en respect jusqu'à ce que le maréchal de Luxembourg arrive à leur secours. La terreur se répand dans la place; les

[1] Ainsi nommés de la couleur de leurs chevaux, car leurs uniformes étaient rouges.

magistrats et les principaux officiers, sans consulter le gouverneur, blessé et malade, font battre la chamade : la ville députe vers le roi pour implorer sa protection, et la garnison se rend prisonnière de guerre.

Jamais place forte n'avait été emportée de cette façon. Louis XIV croyait rêver, quand il vit arriver les députés de Valenciennes qui venaient se remettre à sa clémence. Il enjoignit aux troupes de se conduire dans Valenciennes comme dans une des bonnes villes du royaume, et confirma la plupart des priviléges municipaux, mais imposa pour rançon à la ville de payer les frais de construction d'une grande citadelle. La rançon fut pesante : avec quelques autres charges qu'on y ajouta, elle s'éleva à trois millions; les habitants s'estimèrent toutefois heureux d'être sauvés du sac et du pillage. Les mœurs militaires s'adoucissaient, et les princes et les généraux commençaient à comprendre qu'il était de leur honneur de ne pas laisser se déchaîner sur les villes qu'ils prenaient une horrible bacchanale de meurtre, de viol et de dévastation.

Louis XIV ne s'endormit pas sur ses lauriers. A peine eut-il donné ses ordres pour réparer les brèches de Valenciennes, qu'il détacha Luxembourg sur Cambrai et d'Humières sur Saint-Omer. Dès le 22 mars, il rejoignit en personne Luxembourg, pendant que son frère, le duc d'Orléans, allait commander devant Saint-Omer.

Ces deux siéges, entrepris à la fois, étaient quelque chose de grand et de hardi. L'ennemi avait rassemblé ses forces pendant le siége de Valenciennes : le gouverneur de Belgique avait imploré le prince d'Orange, et don Juan d'Autriche, devenu maître du gouvernement espagnol par une révolution de palais qui avait renversé l'ex-régente, sa rivale, s'était hâté d'apaiser les Hollandais en

leur garantissant le paiement des dettes contractées envers eux par l'Espagne : Guillaume entraînait la Hollande à faire encore un effort en faveur de la Flandre, et l'on ne pouvait douter que les alliés, prévenus par la chute foudroyante de Valenciennes, ne tentassent d'être plus heureux devant Saint-Omer ou Cambrai.

Le roi abrita donc ses opérations par de doubles lignes de circonvallation et de contrevallation. Les paysans picards accoururent en foule et de grand cœur prêter la main à ces travaux contre Cambrai dont la garnison avait été leur fléau. Ils offrirent de servir non-seulement comme pionniers, mais comme soldats. La tranchée fut ouverte le 28 mars. La garnison, beaucoup plus forte que celle de Valenciennes, se défendit assez mollement : l'artillerie de Vauban fit son effet accoutumé; les Français eurent bientôt enlevé deux demi-lunes et attaché le mineur au corps de la place. Dès le 4 avril, le gouverneur et les habitants demandèrent à capituler : le roi accorda au clergé et aux bourgeois la conservation de tous leurs priviléges ; la capitulation fut dressée principalement par les gens d'église, tout-puissants dans cette ville de dévotion et de confréries. Un des articles, comme naguère à Arras et à Besançon, stipulait formellement l'interdiction de la liberté de conscience dans Cambrai [1]. Le gouverneur, don Pédro Zavala, évacua la ville et se retira dans la citadelle avec ses troupes et tous ceux des bourgeois qui répugnaient à la domination française (5 avril).

[1] V. capitulation accordée par S. M. très-chrétienne aux prévôt, doyen et chapitre de la métropolitaine, prélats et autres chapitres et communautés composant le clergé de la ville, cité et duché de Cambrai, pays et comté de Cambrésis ; et aux prévôt, échevins, manants et habitants de ladite ville, etc.; ap. Basnage, t. II, p. 804.

La prompte reddition de la ville de Cambrai eut de très-heureuses conséquences : le roi, n'ayant plus affaire qu'à la citadelle, put envoyer des renforts à son frère qui en avait le plus grand besoin, et qui allait se trouver engagé dans une lutte décisive.

Le siége de Saint-Omer n'avait pas été tout à fait aussi vite que celui de Cambrai ; les assiégeants étaient moins nombreux, et la place, protégée par les marais de l'Aa [1], était beaucoup moins accessible. Ce fut seulement dans la nuit du 7 au 8 avril qu'on enleva un fort (le fort des Vaches) qui défendait l'approche de la ville, entre les marais et la citadelle. Le lendemain matin, la plus grande partie de l'armée sortit des lignes, et prit la route de Cassel : on laissa la garde du camp à quelques troupes, renforcées par les milices du Boulenois, qu'on avait mandées en toute hâte. Le duc d'Orléans avait été informé de l'approche du prince d'Orange, qui s'avançait, par Ypres et Poperingues, au secours de Saint-Omer.

Les Français prirent position à une lieue et demie de Cassel, sur le ruisseau de Peene, entre les hauteurs d'Aplinghen et de Balenberghe : ils coupaient à l'ennemi le chemin de Saint-Omer. Le 10, dans l'après-midi, l'armée ennemie, qui avait campé la veille au pied du mont Cassel, parut de l'autre côté du ruisseau. Le prince d'Orange, qui avait une trentaine de mille hommes, aurait eu grand avantage à commencer l'attaque sur-le-champ, mais la nécessité de jeter des ponts sur la petite rivière lui fit perdre le reste du jour. Dans la nuit, le maréchal de Luxembourg rejoignit le duc d'Orléans avec un fort dé-

[1] Le terme de marais est impropre. V. l'agréable description que donne Pellisson de ces innombrables petits canaux entremêlés d'îles vertes, dont beaucoup étaient flottantes. Lett. hist., t. III, p. 265.

tachement de l'armée royale : les terribles mousquetaires qui avaient pris Valenciennes en faisaient partie. L'équilibre numérique fut ainsi à peu près rétabli entre les deux armées. Le duc d'Orléans avait compromis son aile gauche en l'engageant au delà d'un des bras du ruisseau de Peene. Luxembourg fit aussitôt réparer cette imprudence et ramener toutes les troupes en deçà de l'eau.

Le 11 avril au matin, le prince d'Orange passa le premier bras du ruisseau, et occupa, sur sa droite, l'abbaye de Peene, située au delà du point où se réunissent les deux bras. Les difficultés du terrain l'empêchèrent de déboucher par cet endroit, et les Français, saisissant impétueusement l'offensive, ne lui donnèrent pas le loisir de chercher un autre passage. Luxembourg, à la tête de l'aile gauche, reprit l'abbaye de Peene, et repoussa la droite de l'ennemi par delà l'eau après une lutte sanglante : d'Humières, avec la droite, où se trouvaient les mousquetaires qui mirent pied à terre avec les dragons, tourna la gauche des Hollandais, malgré le petit cours d'eau et les haies qui les protégeaient, et renversa cavalerie et infanterie l'une sur l'autre. Au centre, la première ligne des Français, après avoir forcé le passage du ruisseau, fut un moment mise en désordre par la cavalerie du prince d'Orange ; mais le duc d'Orléans chargea bravement en personne à la tête de la seconde ligne, eut un cheval tué sous lui et plusieurs coups de mousquet dans sa cuirasse, et repoussa Guillaume ; le centre des ennemis, débordé et voyant ses deux ailes rompues, plia à son tour ; malgré les énergiques efforts du prince d'Orange, la déroute fut complète. Trois mille morts, quatre mille prisonniers, toute l'artillerie, tout le bagage, plus de soixante drapeaux ou étendards, furent les trophées de cette victoire,

disputée, mais éclatante. Les Français avaient eu deux mille morts. Luxembourg, avec quelques escadrons, donna chasse aux ennemis jusqu'à Poperingues, et en eût pris encore plusieurs milliers, si le duc d'Orléans eût voulu lui expédier du renfort.

Quoi qu'il en soit, le désastre fut assez grand pour mettre le prince d'Orange tout à fait hors d'état de troubler désormais les opérations des deux corps d'armée français. Le roi affecta beaucoup de joie de la gloire qu'avait gagnée son frère ; mais il ne lui confia plus dorenavant de commandement en chef. Il sut cacher, mais non point étouffer le regret qu'il éprouvait d'avoir vu *Monsieur* conquérir l'honneur de battre le prince d'Orange, honneur qu'il avait lui-même laissé échapper l'année précédente. C'était, d'ailleurs, chose contraire à sa politique que de mettre son frère en position d'attirer trop vivement l'attention publique. Le duc d'Orléans, capable d'un élan de courage, mais habituellement absorbé par la paresse et par le vice, ne réclama point et ne parut pas s'estimer bien malheureux d'être déchargé des soucis du commandement.

Louis lui avait permis, bien entendu, de recueillir les fruits de sa victoire. L'armée victorieuse était revenue devant Saint-Omer. Les batteries commencèrent à jouer dans la nuit du 15 au 16. Le 19, les assiégeants s'emparèrent du chemin couvert, et travaillèrent à combler le fossé, en même temps qu'ils battaient en brèche. La place eût pu tenir quelques jours encore ; mais la garnison était découragée par la perte de la bataille : elle capitula dès le 20 avril pour la ville et pour la citadelle ; les bourgeois, chose assez rare, avaient voulu s'y opposer. Les gens de Saint-Omer, comme autrefois ceux d'Arras,

étaient très-anti-Français. La vieille haine des Armagnacs et des Bourguignons, cette haine de frères ennemis, avait laissé dans le pays wallon des traces séculaires qu'entretenaient les fréquentes hostilités de la frontière, mais qui s'effaçaient avec une extrême rapidité après la conquête. On se prenait bien vite à s'étonner de s'être si longtemps haïs entre gens de même langue et de même sang.

La citadelle de Cambrai s'était rendue au roi quatre jours auparavant (17 avril). La plupart des bourgeois qui s'y étaient retirés n'avaient pas tardé à déserter et à rentrer dans la ville, de peur, disent les historiens contemporains, de laisser les Français avec leurs femmes. Ils indiquèrent l'emplacement des magasins de la citadelle ; on écrasa de bombes les magasins ; le gouverneur, n'ayant plus d'asile que des casemates, et voyant la brèche ouverte en plusieurs endroits, se résigna à accepter une capitulation honorable.

La prise de Valenciennes, de Cambrai et de Saint-Omer comblait les lacunes qu'avaient laissées dans la frontière française les traités des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle. Désormais, nos armées n'avaient plus à craindre de diversions sur leurs derrières quand elles opéreraient au cœur des Pays-Bas, et nos provinces du Nord étaient délivrées de continuels ravages.

Cette triple conquête, relevée encore par le gain d'une bataille, avait été achevée en moins de deux mois, par une saison très-défavorable, avant l'époque à laquelle les armées avaient coutume de se mettre aux champs [1].

[1] OEuvres de Louis XIV, t. IV, p. 100-122. — Pellisson, Lett. hist., t. III, p. 157-257. — Basnage, t. II, p. 801-811. — Quinci, Hist. milit. de Louis le Grand, t. 1er, p. 525. — La Hode, t. IV, p. 90. — Guerre de Hollande, 3e partie, 1689, La Haie.

Louis XIV ne poursuivit pas cet éclatant début de campagne, qui était à lui seul une campagne fructueuse. La fatigue de l'armée n'en fut pas la véritable raison. La nécessité de faire face aux Allemands, qui se préparaient à un nouvel effort entre la Moselle et le Rhin, mais surtout les dispositions hostiles de l'Angleterre, obligèrent Louis à suspendre ses progrès dans les Pays-Bas.

Malgré les concessions commerciales faites à l'Angleterre, le parlement, réuni le 25 février, avait débuté par réclamer le rappel des soldats anglais qui servaient encore la France, en proposant de déclarer criminels de lèse-majesté ceux qui ne reviendraient pas, et par offrir au roi 600,000 livres sterling pour équiper trente vaisseaux de premier rang. A la nouvelle de la prise de Valenciennes, les deux chambres présentèrent au roi une adresse pour l'inviter à secourir la Flandre (26 mars). Charles II répondit évasivement. Les chambres insistèrent, et lui offrirent formellement des subsides pour la guerre contre la France. « Pour une pareille guerre, s'écrièrent les orateurs des communes, les Anglais donneraient jusqu'à leur chemise [1]! » Les succès qui suivirent envenimèrent encore davantage l'âcre jalousie du peuple anglais. Charles II, cependant, continua de louvoyer, et son seul acte significatif fut de chasser de ses états l'ambassadeur d'Espagne, qui excitait ses sujets à lui faire violence. Charles II supplia Louis XIV de lui venir en aide par des démonstrations pacifiques. Louis répondit par la proposition d'une trêve générale avec le *statu quo* (23 avril), puis par la proposition d'une trêve pour les Pays-Bas seuls (8 mai), et il consentit, en attendant, à ne pas faire de nou-

[1] Mignet, t. IV, p. 445.

velles conquêtes en Belgique. Il retourna à Versailles à la fin de mai, après avoir inspecté toute la frontière du nord et pris les dispositions nécessaires pour le reste de la campagne.

La modération de Louis fournit à Charles une certaine force de résistance contre le parti belliqueux, qui se montra, d'ailleurs, assez inconséquent, au moins en apparence : ce parti, tout en poussant le roi à la guerre, parut peu disposé à lui fournir les moyens de la préparer, et revint sur ses premières offres. Il y avait de singuliers mystères dans le parlement anglais, qui n'était guère moins corrompu que la cour de Charles II, et tel meneur de l'opposition, fameux par ses déclamations contre la France, recevait de l'argent de Louis XIV pour faire refuser des subsides à Charles II : Louis ne voulait pas que Charles pût se passer des écus de France. La majorité de l'opposition anglaise avait un motif bien différent; c'était la crainte que Charles ne détournât à quelque autre usage l'argent qu'on voterait pour la guerre. Les communes finirent par refuser nettement tout subside de guerre à Charles, jusqu'à ce que la guerre eût été déclarée, et par l'inviter à traiter avec les Provinces-Unies et avec les autres puissances pour la conservation des Pays-Bas. Charles qualifia cette requête d'usurpation sur sa prérogative, et ajourna le parlement au 26 juillet; puis, Louis ayant consenti à porter la pension qu'il lui faisait de 100,000 à 200,000 livres sterling, il prorogea l'ajournement jusqu'en décembre, et promit de le renouveler de décembre 1677 jusqu'en mai 1678[1].

L'Angleterre fut ainsi retenue, toute cette année encore,

[1] Lingard, Hist. d'Angleterre, t. XIII, ch. II.

en dehors de la coalition, et conserva le rôle de médiatrice. Les alliés, trompés dans leurs espérances à cet égard, ne s'en obstinèrent pas moins à prolonger une lutte dont la Hollande faisait presque tous les frais. La cour de Vienne, qui avait ressaisi sa puissance en Allemagne à la faveur de la guerre, le grand électeur, le roi de Danemark, les princes de la Basse-Allemagne, qui s'étaient partagé les dépouilles de la Suède, étaient en parfait accord à cet égard avec le prince d'Orange. Aussi l'Autriche et la plupart de ses alliés avaient-ils montré toute la mauvaise volonté possible pour les négociations de Nimègue. Leurs plénipotentiaires s'étaient fait si longtemps attendre, que les envoyés français avaient failli plusieurs fois se retirer; et, lorsque les premières propositions avaient été échangées, le 5 mars, les alliés avaient manifesté des prétentions si déraisonnables, que les pourparlers n'avaient presque continué que pour la forme. Les alliés prétendaient garder tout ce qu'ils avaient conquis sur la Suède, et recouvrer tout ce que la France avait conquis sur eux, avec des indemnités pécuniaires [1].

C'était aux armes à décider. On a vu comment Louis XIV commença la campagne. Les alliés, qui avaient fait de vastes préparatifs en Allemagne pour mettre à profit la prise de Philipsbourg, et pour achever d'expulser les Suédois de l'Empire, se flattaient de compenser promptement les succès de Louis.

Leurs opérations avaient été entamées sur le Rhin pendant les siéges de Saint-Omer et de Cambrai. Tandis que le roi de Danemark et l'électeur de Brandebourg agissaient contre les Suédois, les princes de Brunswick et l'é-

[1] Mignet, t. IV, p. 423.

vêque de Munster avaient promis de porter secours au prince d'Orange; et la grande armée germanique, l'armée impériale, demeurée sous les ordres du nouveau duc de Lorraine, avait commencé d'envahir l'Alsace et la Lorraine. Cette armée ne comptait pas moins de 60,000 combattants, auxquels la France n'en put d'abord opposer que 25,000, ses principales forces étant concentrées en Flandre.

La situation, dans l'Est, était donc la même qu'en 1674 : elle semblait même plus difficile encore, toutes les forces des ennemis étant réunies sous un seul chef dès l'ouverture des opérations. A la place de Turenne, on avait Créqui, le vaincu de Konsaarbrück et de Trèves!

L'événement prouva que le roi et Louvois avaient bien choisi le successeur de Turenne. Le grand Condé, naguère, en apprenant la défaite de Créqui, avait dit que *son malheur le rendrait un grand général.* Créqui justifia le pronostic.

Créqui adopta un plan de défense excellent au point de vue militaire, mais bien rigoureux pour les malheureuses populations des provinces qui devaient être le théâtre de la lutte. Ne pouvant défendre la basse Alsace, ouverte par la perte de Philipsbourg et par l'occupation des postes de la Lauter, il la ruina complétement : il démantela Saverne et Haguenau, et fit démolir et brûler tous les villages; les paysans furent réduits à se réfugier, comme des bêtes fauves, dans les bois et dans les montagnes. Une multitude de femmes et d'enfants périrent de misère. Le duché de Deux-Ponts, qui devait revenir par succession au roi de Suède, eut le même sort, ainsi que toute la vallée de la Sarre. La condition de ces contrées, proie ensanglantée que s'arrachaient incessamment la France et l'Empire, était quelque chose d'effroyable.

Au prix de ces calamités, Créqui empêcha l'ennemi de s'établir dans la basse Alsace et d'asseoir, sur les Vosges et la Sarre, sa base d'opérations pour recouvrer la Lorraine, but ardemment poursuivi par le prétendant qui conduisait les Impériaux. Le duc Charles avait écrit sur ses étendards : *aut nunc aut nunquàm* (Maintenant ou jamais!).

Le duc Charles, laissant derrière lui les troupes des cercles, avec la charge d'inquiéter Brisach et la haute Alsace, passa le Rhin à Strasbourg, le 13 avril, avec une partie des troupes impériales, marcha sur la Sarre, emporta Sarrebruck et quelques autres petits postes conservés par les Français sur cette rivière; puis, ne pouvant subsister dans ce pays dévasté, il descendit jusqu'à Trèves. Chemin faisant, son armée avait été complétée par de puissants renforts. Dans les premiers jours de juin, il poussa au cœur de la Lorraine, et, passant entre la Sarre et la Moselle, il menaça Marsal, que couvrait Créqui, puis, se porta sur Nomeni, pour y passer la Scille. Créqui se replia vivement sur les hauteurs de Morville, poste avantageux, d'où il couvrait Nanci et Pont-à-Mousson ; il y reçut un premier détachement de l'armée de Flandre, où se trouvait la maison du roi. Le duc Charles fit une tentative pour le déloger ; mais, après une vive canonnade, où les Allemands furent très-maltraités, le duc, voyant que les accidents du terrain annulaient sa supériorité numérique, n'engagea point l'affaire à fond (15 juin). Les Français avaient derrière eux un pays fertile et respecté par la guerre, qui assurait leur subsistance. Les Impériaux étaient obligés de tirer leurs vivres de Trèves, et leurs convois, toujours inquiétés, souvent enlevés par les partis de l'armée française ou des garnisons de Metz et de Thionville, ne leur arrivaient qu'au prix de combats meur-

triers. Si la population du duché de Lorraine leur était favorable, les paysans messins, au contraire, tuaient tous leurs maraudeurs. Le duc Charles redescendit la Seille jusqu'aux portes de Metz, sans pouvoir ni attaquer cette grande place en présence de Créqui, ni forcer Créqui à recevoir la bataille. Les Français avaient le dessus dans presque toutes les escarmouches.

Sur ces entrefaites, le duc Charles reçut de l'empereur l'ordre d'aller joindre le prince d'Orange, qui réclamait à grands cris cette jonction, et qui menaçait de céder aux vœux des Hollandais et de traiter à part si on ne l'aidait à venger Cassel.

Le duc passa la Moselle, le 14 juillet, à Remich, entre Sierck et Trèves. Créqui la passa à Thionville. Le duc se dirigea vers la Meuse en traversant le Luxembourg. Créqui le suivit de près. Les Impériaux atteignirent la Meuse à Mouzon, petite ville française qui ne fut point défendue; mais Créqui vint le même jour s'établir à une lieue de Mouzon (2 août); puis il franchit la Meuse et barra le passage à l'ennemi. Le duc Charles n'osa traverser la rivière ni s'engager dans le pays accidenté et boisé qui s'étend sur la rive gauche. Le maréchal de Schomberg était arrivé sur la Meuse avec un nouveau détachement de l'armée des Pays-Bas. Les garnisons de la frontière, ainsi renforcées, coupèrent les vivres à l'ennemi, en telle sorte que le duc Charles se vit bientôt contraint de battre en retraite, sous peine de voir son armée mourir de faim (mi-août). Il fut réduit à abandonner un grand nombre de malades, et à ramener lentement vers la Moselle, et de là vers Philipsbourg, ses troupes affaiblies et découragées.

Créqui ne le côtoya pas jusqu'au bout dans sa retraite:

pendant que l'ennemi rentrait dans le Palatinat, le général français descendit en Alsace par Lixheim et Lützelstein. Deux petits corps d'armée français et allemand, d'une dizaine de mille hommes chacun, s'étaient tenus en échec quelque temps entre Bâle et Huningue. Créqui manda au corps français, commandé par le lieutenant-général Montclar, de venir passer le Rhin à Brisach, afin d'aller sur l'autre rive protéger la construction d'un pont de bateaux à Rheinau. Le prince de Saxe-Eisenach, qui commandait le corps allemand, avait déjà repassé le Rhin : averti de l'approche de Créqui, il jeta la plus grande partie de son infanterie dans Fribourg et dans Offenbourg, et s'efforça d'aller joindre le duc de Lorraine avec le reste de ses troupes. Il n'en eut pas le temps. Créqui avait déjà franchi le Rhin à Rheinau avec l'élite de sa cavalerie, et s'était mis à la tête du corps de Montclar. Eisenach, chargé en route, n'eut d'autre ressource que de gagner le pont de Kehl, et de se jeter dans une des îles du Rhin, entre Kehl et Strasbourg. Les Strasbourgeois, effrayés des menaces de Créqui et jugeant que la fortune se déclarerait encore pour les Français, n'osèrent donner aide ni passage au prince fugitif, et se contentèrent d'intervenir pour lui ménager une capitulation. Créqui voulait d'abord avoir tout le corps ennemi prisonnier de guerre; mais, sur la nouvelle que le duc de Lorraine accourait au secours, il consentit à laisser Eisenach et ses soldats se retirer sur Rastadt, avec promesse de ne pas servir du reste de l'année (24 septembre).

Après cette pointe heureuse en Souabe, Créqui rentra en Alsace par le pont de Rheinau, qu'il rompit derrière lui. Le duc de Lorraine y rentra presque aussitôt par Strasbourg (1er–3 octobre). Les gens de Strasbourg, re-

voyant le général de l'empereur à la tête d'une armée nombreuse encore et un peu reposée, suivirent leur penchant comme de coutume.

Créqui prit position près de Kochersberg, entre Strasbourg et Saverne. Le duc Charles marcha droit à lui ; et, le 7 octobre, à la suite d'une escarmouche de fourrageurs, les deux cavaleries, française et allemande, furent engagées presque tout entières. Les Français eurent l'avantage. Créqui, néanmoins, ne se laissa point entraîner à changer ses plans ni à donner bataille. On resta quelques jours en présence dans ce pays ravagé, où les armées ne trouvaient aucune ressource. Bien que les Allemands s'appuyassent sur Strasbourg, d'où ils tiraient du moins quelque assistance, ils perdirent courage les premiers. Le duc de Lorraine se retira, emportant dans son cœur le deuil de toutes ses espérances ; l'alternative posée par sa devise était résolue : il ne devait *jamais* recouvrer l'héritage de ses pères.

Aussitôt que le duc eut manifesté l'intention de mettre son armée en quartiers d'hiver, Créqui parut s'apprêter à en faire autant : il alla camper à Moltzheim, sur la Brusch, renvoya un détachement de ses troupes de l'autre côté des Vosges, et distribua le reste autour de lui, en tirant vers la haute Alsace. Le duc de Lorraine alors étendit ses troupes sans défiance dans le Palatinat et s'établit à Worms.

A peine les ennemis furent-ils éloignés, que Créqui leva et réunit ses quartiers, rappela les troupes détachées en Lorraine, courut droit à Brisach, fit passer le Rhin à son armée sur le pont de Brisach et sur un pont de bateaux préparé au-dessous de cette ville, et marcha sur Fribourg. La cavalerie de l'avant-garde avait déjà investi

Fribourg : toute l'armée fut réunie, le 9 novembre, autour de ses murailles. Les munitions et l'artillerie nécessaires pour cette entreprise avaient été depuis longtemps préparées à Brisach. Créqui avait dans la tête toute sa campagne avant le commencement du printemps, ainsi que l'atteste l'admirable mémoire qu'il avait adressé au roi le 14 mars [1].

Le siége de Fribourg fut aussi vigoureusement conduit qu'il avait été habilement préparé. Le 11 novembre, les Français emportèrent deux redoutes situées sur une hauteur qui était au niveau du château et commandait la ville. Ils y placèrent une batterie. Le 13, ils prirent d'assaut le faubourg fortifié de Neubourg; puis ils commencèrent à battre en brèche le corps de la place. Le gouverneur perdit la tête : au lieu de se retirer dans le château et de continuer à se défendre dans cette forte position, il capitula, dès le 16, pour la ville et pour le château, et sortit, le 17, pendant que le duc de Lorraine accourait à son aide. Le duc apprit cette triste nouvelle à Offenbourg.

La perte de Philipsbourg était compensée. La possession de Fribourg n'était point aussi avantageuse que celle de Philipsbourg pour agir offensivement contre l'Allemagne centrale ; mais elle était excellente pour écarter la guerre de l'Alsace et la fixer dans la Souabe autrichienne.

La conquête de cette capitale du Brisgau termina les belles opérations par lesquelles Créqui s'était élevé au rang des plus grands capitaines. Il n'y eut qu'un cri dans toute la France : « Turenne n'aurait pas mieux fait ! »

[1] OEuvres de Louis XIV, t. IV, p. 107-115. — Basnage, t. VI, p. 813. — Quinci, t. Ier, p. 544 (cette histoire militaire est bien confuse et bien médiocre). — Mém. de Saint-Hilaire, t. 1er, p. 260. — Vie de Charles V, duc de Lorraine, p. 165; Amsterdam, 1698. — La Hode, t. IV, p. 105. — Limiers, Hist. de Louis XIV, t. III, p. 462.

Créqui avait véritablement fait revivre, par une savante imitation, cette grande méthode de Turenne, qui retranchait au hasard tout ce qu'on peut lui retrancher, et qui multipliait, pour ainsi dire, une petite armée, en économisant sa sueur et son sang.

Les Impériaux eussent été exposés à des échecs plus graves encore, si l'espoir que les Français avaient fondé sur la Bavière se fût réalisé. L'électeur de Bavière avait levé vingt mille hommes, et menacé de les employer contre quiconque se refuserait à la paix et au rétablissement du traité de Westphalie. Il ne se décida pas encore à intervenir contre l'empereur : son armement servit, toutefois, à inquiéter Léopold et à paralyser en partie les mouvements de l'Autriche [1].

De quelque côté que Louis XIV tournât les yeux, il ne rencontrait que des sujets de triomphe. Aucune campagne n'avait été aussi complétement heureuse pour les armes françaises.

A son départ de Flandre, Louis avait laissé au maréchal de Luxembourg le commandement entre l'Escaut et la Meuse, avec un corps d'armée fort réduit par les détachements envoyés sur la Meuse et le Rhin, et par les garnisons des places nouvellement conquises. La victoire de Cassel, due principalement à Luxembourg, lui avait valu cet honneur. Le maréchal d'Humières eut le commandement d'un corps détaché entre l'Escaut et la mer.

Le prince d'Orange, presque toujours malheureux, jamais découragé, avait refait son armée battue à Cassel : les contingents que lui avaient expédiés les princes de la Basse-Allemagne et sa jonction avec les Espagnols l'avaient

[1] Mignet, t. IV, p. 449.

rendu beaucoup plus fort qu'auparavant. Vers la fin de juillet, après avoir inutilement essayé d'attirer Luxembourg à une bataille, il feignit de menacer Maëstricht, détourna de ce côté l'attention du général français, puis se porta rapidement sur Charleroi et l'investit (6 août). Il avait donné rendez-vous au duc de Lorraine devant cette ville. Luxembourg n'avait pas des forces suffisantes pour faire lever le siége. A cette nouvelle, Louvois arriva comme la foudre de Versailles à Lille : toutes les garnisons de la frontière du Nord eurent ordre de marcher à l'instant au camp de Luxembourg, près d'Ath. En vingt-quatre heures, Luxembourg se vit à la tête de quarante mille hommes : il alla passer la Sambre à la Bussière et s'établir dans un poste qui commandait tout le pays d'entre Sambre et Meuse, pendant que le maréchal d'Humières, avec son corps détaché, coupait la route de Bruxelles à Charleroi.

Les Espagnols, suivant leur coutume, n'avaient rien préparé ; et Namur, qui eût dû être la réserve des assiégeants, ne renfermait point de magasins. Au bout de quelques jours, le prince d'Orange se trouva sans ressources. Il fallait combattre ou se retirer. Les généraux espagnols voulaient qu'on allât attaquer Luxembourg : ce fut, cette fois, Guillaume qui s'y opposa, jugeant la position des Français inexpugnable. Guillaume abandonna prudemment une entreprise tentée à la légère (12 août). C'était la seconde fois qu'il échouait devant Charleroi. Un seigneur anglais fit à ce sujet une observation piquante ; c'est que Guillaume pouvait se vanter qu'il n'était point de général qui, à son âge, eût levé plus de siéges et perdu plus de batailles que lui [1].

[1] Mém. histor. et chronolog., ap. La Hode, t. IV, p. 103.

Le prince d'Orange se retira devant Luxembourg au moment même où le duc de Lorraine renonçait à le joindre et se retirait devant Créqui.

Luxembourg répara ainsi sur la Sambre l'insuccès de sa campagne sur le Rhin, et Louvois fut justifié d'avoir recommandé instamment au roi Créqui et Luxembourg comme les deux généraux les plus capables de remplacer Turenne et Condé. Un troisième seulement eût pu réclamer ; c'était Schomberg, que sa qualité de protestant mettait peu en faveur.

Le prince d'Orange ne tenta plus rien du reste de la saison, et l'on se mit de bonne heure en quartiers d'hiver sur cette frontière. Au commencement de décembre, un corps d'armée français rentra brusquement en campagne, sous les ordres du maréchal d'Humières, et alla investir la petite ville de Saint-Guislain, sur la Haîne, entre Condé et Mons. Les dehors furent emportés le 10 décembre : le 11, la ville se rendit avant que les Espagnols et les Hollandais eussent pu essayer de la secourir. L'année fut ainsi heureusement close, comme le dit la légende d'une de ces médailles que faisait frapper le grand roi pour chacun de ses succès.

Du côté des Pyrénées, la guerre, insignifiante en 1676, avait été plus vive cette année. Le gouvernement espagnol avait épuisé ses dernières ressources pour mettre un terme aux ravages des Français dans le Lampourdan et la Cerdagne. Le comte de Monterey, à la tête de quinze ou seize mille hommes, tant soldats réguliers que miquelets et que noblesse d'Aragon et de Catalogne, avait marché contre le maréchal de Navailles, qui n'en avait que huit mille. Navailles se replia vers le Roussillon. L'ennemi le poursuivit. Il fit volte-face à l'entrée du col de Bagnols, et

repoussa les Espagnols après un combat qui moissonna la fleur de leur armée (juillet 1677)[1].

Les armes françaises avaient été victorieuses sur mer comme sur terre.

L'ennemi n'osait plus disputer la Méditerranée aux escadres françaises, et c'était sur l'Atlantique que l'on avait eu à combattre.

En 1676, pendant que Ruyter mourait glorieusement en Sicile, et que Tromp battait les Suédois dans la Baltique, le prince d'Orange avait envoyé le vice-amiral Binckes, avec douze vaisseaux, attaquer les colonies françaises des Antilles et de l'Amérique du Sud. Binckes, arrivé sur la côte de Guyane au printemps de 1676, emporta facilement Cayenne, défendue par une faible garnison, établit des colons à Cayenne et sur les rivières d'Aprouague et d'Oyapock, puis alla fortifier Tabago, pour en faire le centre des établissements hollandais dans ces mers. De là, il remonta vers les îles sous le vent, et ravagea les établissements français de Saint-Domingue et de Marie-Galande.

Cette agression ne resta pas longtemps impunie. Le vice-amiral d'Estrées demanda au roi huit vaisseaux de trente à cinquante canons, et se chargea de les armer et de les entretenir à ses frais, moyennant moitié dans les prises. Ces sortes d'armements intermédiaires entre la marine royale et la marine corsaire étaient assez fréquents, mais sur une moindre échelle. D'Estrées partit de Brest pour Cayenne, le 6 octobre 1676, opéra sa descente dans l'anse de Miret le 18 décembre, et, le 21, reprit d'assaut le fort de Cayenne. Il fit voile ensuite pour la Martinique, s'y renforça

1 La Hode, t. IV, p. 111. — Basnage, t. II, p. 826.

de quelques milices coloniales et se dirigea sur Tabago. Il trouva l'amiral Binckes à l'ancre dans le port avec dix vaisseaux et quelques bâtiments inférieurs. L'escadre ennemie et le fort de Tabago se protégeaient mutuellement, et des batteries à fleur d'eau complétaient leur système de défense.

Rien n'arrêta d'Estrées. Une double attaque fut tentée par les vaisseaux contre l'escadre ennemie, et par les troupes de débarquement contre le fort (3 mars 1677). Les navires français entrèrent audacieusement dans le port, d'où l'on ne pouvait sortir qu'en se faisant touer : c'était s'ôter toute autre chance que la victoire ou la mort. L'effroyable combat qui s'ensuivit entre ces deux escadres entassées dans un étroit espace rappela la bataille de Palerme, si ce n'est qu'ici la victoire fut aussi furieusement disputée que chèrement achetée. L'escadre hollandaise fut presque anéantie. Cinq vaisseaux de guerre, dont le contre-amiral, trois bâtiments de charge, deux frégates légères, furent brûlés ou coulés. Deux vaisseaux, dont l'amiral, s'échouèrent. Les colons de Tabago, ne croyant pas que les Français eussent la hardiesse de pénétrer dans le port, avaient mis leurs femmes et leurs enfants sur les bâtiments de charge. Tous ces malheureux périrent dans les flammes ou dans les flots. Le vaisseau amiral de d'Estrées s'abîma avec le navire hollandais auquel il s'était attaqué : d'Estrées, blessé, n'échappa qu'à grand'peine dans une chaloupe. Un autre vaisseau français fut brûlé; deux s'échouèrent. Les quatre vaisseaux restants sortirent lentement du port sous le canon du fort et des batteries côtières. L'attaque de terre contre le fort avait échoué après un combat meurtrier [1].

[1] E. Sue, Hist. de la marine, t. III, ch. VII. — Il y a, dans les relations de ce

D'Estrées retourna en France, tandis que le gouverneur de Cayenne ruinait les nouveaux établissements hollandais situés au midi de cette île, sur la côte de Guyane, et prenait le fort d'Orange qui les protégeait.

Le 1er octobre, d'Estrées repartit de Brest avec huit vaisseaux et autant de frégates légères ; il fit voile pour la côte occidentale d'Afrique, s'empara des îles d'Arguin et de Gorée, des comptoirs de Rufisque, de Portudal et de Joal, enfin de tout ce que possédaient les Hollandais au nord et au sud du Sénégal. Après avoir enlevé tous ces postes en quelques semaines, il retourna aux Antilles ; et, dans la nuit du 6 au 7 décembre, il renouvela sa descente dans l'île de Tabago. Les approches, cette fois, furent mieux conduites. Le 12, on commença de bombarder le fort. La troisième bombe fit sauter la poudrière avec l'amiral Binckes, qui était à terre, tout son état-major et deux cent cinquante soldats. Le reste de la garnison, frappé de stupeur, ne se défendit pas. On prit, avec la forteresse, les navires qui étaient dans le port. C'étaient le vaisseau amiral de Binckes, relevé et réparé après la bataille du 31 mars, un vaisseau français resté entre les mains des ennemis, et deux bâtiments inférieurs[1].

La France ne tira aucun parti de cette conquête, arrosée de tant de sang. On se contenta d'avoir enlevé Tabago à la Hollande ; on ne s'y établit pas[1].

combat, une observation importante à faire pour l'histoire de la discipline maritime. On voit que les capitaines ne se croyaient point obligés, comme aujourd'hui, de ne quitter qu'après tout l'équipage leurs vaisseaux incendiés ou naufragés.

1 E. Sue, t. III, ch. VII. — Basnage, t. II, p. 831.

2 Les connaissances navales de d'Estrées, entré tard dans la marine, n'étaient point au niveau de son courage. Au mois de mai 1678, son impéritie et son entêtement occasionnèrent un grand désastre. L'escadre, qu'il voulut conduire à l'attaque de Curaçao, fit naufrage sur les récifs d'Aves. Six vaisseaux et plusieurs petits bâtiments



GABRIELLE D'ESTRÉES.

Publié par Furne, Paris.

La fortune, propice aux Français dans l'Atlantique, était restée défavorable à leurs alliés dans la Baltique, et les Suédois n'avaient guère ressenti l'influence de l'astre heureux de Louis XIV. Le 11 juin, ils avaient été battus par les Danois, en vue de Rostock : leur amiral avait été pris avec cinq vaisseaux. Le 11 juillet, nouveau désastre au débouché méridional du Sund. Les Danois et les Norwégiens, supérieurs en expérience maritime et mieux commandés, prennent ou détruisent sept vaisseaux suédois; trois autres sont enlevés ou brûlés par l'escadre hollandaise de Tromp, arrivée dans le Sund à la fin de la bataille.

Sur terre, les Suédois ne furent pas si malheureux : le roi de Danemark, Christiern V, qui avait opéré une nouvelle descente en Scanie, échoua au siége de Malmoë, et fut battu par le roi de Suède Charles XI à Landskroon (24 juillet). Cependant les Suédois ne réussirent pas à chasser entièrement les Danois de la Scanie, et ils essuyèrent divers échecs sur la frontière de Norwége (juillet-septembre). Les Danois ravagèrent l'île d'Œland, la côte de Smaland, envahirent l'île de Rügen. Enfin, les Suédois perdirent l'embouchure de l'Oder par la chute de Stettin, rendue à l'électeur de Brandebourg après six mois d'une opiniâtre résistance (juillet-octobre). Il ne leur resta plus en Poméranie que Stralsund et Gripswalde [1].

Telle avait été, dans son ensemble, cette vaste campagne de 1677, qui avait détaché un nouveau lambeau de la Belgique, abaissé plus profondément l'Espagne, con-

périrent. Les équipages furent sauvés par les flibustiers de l'île de la Tortue, qui, amnistiés en 1671, avaient *été*, durant toute la guerre, de redoutables auxiliaires pour la marine royale. V. E. Sue, t. III, ch. VIII. — Basnage, t. II, p. 901.

[1] Basnage. t. II, p. 819-824.

vaincu d'impuissance l'empereur et l'Empire dans leurs tentatives pour entamer la France, et infligé pour rien à la Hollande de douloureux efforts et des pertes cruelles, en donnant pour toute compensation aux alliés quelques succès dans le Nord, qui ne profitaient qu'au Danemark et au Brandebourg.

La Hollande était à bout de sacrifices : le prince d'Orange était assailli tout à la fois par les reproches de ses compatriotes, qui l'accusaient d'immoler son pays à son orgueil obstiné, et par les récriminations des Espagnols et des Allemands, qui attribuaient les revers des alliés à son incapacité militaire. Les Provinces-Unies voyaient leur commerce d'intermédiaires, principe de leur prospérité, passer aux mains des Anglais, et leur commerce direct ruiné par les corsaires français, dont l'audace toujours croissante se signalait par des exploits inouïs [1]. Aussi le parti qui voulait traiter à part avec la France se renforçait-il tous les jours. Dès le printemps, quand on avait vu que les négociations générales n'aboutiraient à rien, grâce aux prétentions déraisonnables des alliés, un commencement de négociation séparée avait eu lieu à Nimègue entre les plénipotentiaires français et hollandais. On renoua vivement, à mesure que les revers de la coalition diminuaient l'ascendant du prince d'Orange. L'habile maréchal d'Estrades, qui était un des trois ambassadeurs français, n'épargna rien afin de pousser les villes hollandaises à forcer la main au stathouder. Le plénipotentiaire hollandais, Beverning, demanda un traité de commerce et l'assurance d'une barrière de places fortes

[1] Les Malouins et les Dunkerquois surtout. De cette époque date la renommée de Jean Bart, né en 1650 à Dunkerque.

dans les Pays-Bas Catholiques. Le traité de commerce reposerait sur l'abolition des deux tarifs de 1664 et de 1667. Louis XIV ne pouvait accepter cette base; il répondit d'abord qu'il n'entendait pas aliéner sa souveraineté en matière de tarifs. Après beaucoup d'hésitations, il offrit cependant une réduction de moitié sur le tarif de 1667; c'était une large concession et un grand coup porté au système commercial de Colbert ; mais on ne pouvait refuser à la Hollande une concession analogue à celle qu'on venait de faire aux Anglais (octobre 1677).

Il était trop tard. Les refus et les délais du roi avaient été exploités par le prince d'Orange : les États-Généraux, doutant que Louis voulût sincèrement la paix, avaient autorisé Guillaume à aller négocier en personne avec le roi d'Angleterre, et promis aux Espagnols de les secourir de nouveau en Sicile.

Guillaume méditait un grand coup. Il espérait se relever, par la diplomatie, de ses échecs militaires. Il s'était amèrement repenti de la faute qu'il avait commise trois ans auparavant, en refusant la main de la nièce de Charles II, et, en 1676, il avait essayé, sans succès, de renouer ce mariage. Il espérait être plus heureux cette année, Charles II lui-même l'ayant invité à venir en Angleterre, afin de le ramener à ses vues pacifiques (octobre 1677).

Entre le frivole Charles II et l'opiniâtre Guillaume, ce n'était pas le premier qui devait entraîner l'autre. Guillaume, en effet, obtint bientôt la main de la princesse Marie, sans conditions, c'est-à-dire, sans avoir pris aucun engagement pour la paix. Charles se persuada que ce mariage lui rendrait l'affection de l'Angleterre et dissiperait les préventions populaires soulevées par le catholicisme du duc d'York. C'était sacrifier, suivant sa coutume, l'a-

venir au présent, et sa famille à sa personne. Les épousailles se firent le 15 novembre, à la grande joie du peuple anglais, et au vif chagrin de Louis XIV [1].

Peu de jours après, Charles II, dominé par Guillaume, proposa à Louis, comme médiateur, des conditions de paix inacceptables. Louis n'eût gardé que la Franche-Comté, Aire, Saint-Omer et Cambrai, et eût rendu tout le reste de ses récentes conquêtes, plus Charleroi, Ath, Tournai, Oudenarde, Courtrai et la Lorraine, et renoncé à Philipsbourg. Louis refusa, mais offrit une trêve d'une année entre la Meuse et la mer. Charles II, manquant à ses engagements secrets, convoqua, au 25 janvier 1678, son parlement, qu'il avait promis de ne convoquer qu'au mois d'avril. Il s'excusa auprès de Louis, en déclarant qu'il avait la main forcée par l'imminence d'une révolte universelle.

Louis proposa une trêve générale et fit quelques concessions sur les conditions de paix (fin décembre). Charles II répondit par une démarche hostile. Le 10 janvier 1678, un traité d'alliance fut signé à La Haie, entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Les deux parties contractantes devaient s'employer à rétablir la paix, à peu près aux mêmes conditions que Louis XIV avait récemment refusées, en ce qui regardait la Hollande, l'Espagne et la Lorraine. Les conditions relatives à l'empereur et à l'Empire n'étaient pas fixées. Pour la Suède, il y aurait un armistice provisoire; l'Angleterre et la

[1] On a prétendu que l'aversion mutuelle de Louis et de Guillaume provenait du refus dédaigneux qu'aurait fait celui-ci d'épouser mademoiselle de Blois, fille naturelle de Louis et de mademoiselle de la Vallière. Nous n'avons pas trouvé, dans les documents diplomatiques, la moindre allusion à ce fait très-accrédité parmi les collecteurs d'anecdotes.

Hollande agiraient de concert, en cas que la France ou l'Espagne refusât cet arrangement[1].

Par un traité subsidiaire, l'alliance devait être offensive et défensive. Charles II s'engageait à défendre la Hollande avec trente mille hommes, à condition qu'elle ne fît point de paix sans lui.

Charles II rappela le corps anglais qui était resté au service de France, commença des armements sur terre et sur mer, et demanda aux Espagnols Ostende en dépôt. Il avait, à la vérité, retardé d'une quinzaine l'ouverture du parlement; mais, le 7 février, il l'ouvrit par une harangue où il présenta la guerre comme une suite nécessaire du pacte avec la Hollande, et demanda les moyens d'armer quatre-vingt-dix vaisseaux et trente à quarante mille soldats[2].

Le prince d'Orange avait ainsi remporté une victoire diplomatique qui pouvait compenser largement ses défaites. Cette péripétie, depuis longtemps espérée des ennemis de la France, allait raviver la coalition à demi terrassée.

Louis XIV vit nettement la situation, et prit son parti avec beaucoup d'intelligence et de vigueur, sinon, comme on va le voir, avec beaucoup de générosité et d'humanité.

Ses concessions politiques et commerciales, ses opérations militaires, deux fois suspendues en Flandre, n'avaient pu désarmer la malveillance anglaise. Désormais, s'il ne renonce pas aux moyens secrets auprès de Charles II et des membres influents du parlement, il renonce à agir sur l'opinion publique de l'Angleterre; c'est sur l'opi-

[1] Dumont, t. VII, p. 341.

[2] Mignet, t. IV, p. 546.

nion de la nation hollandaise qu'il concentrera son action diplomatique. Quant à son action militaire sur la Belgique, loin de la modérer comme il l'avait fait à deux reprises pour apaiser les Anglais, il la précipitera pour entraîner les Hollandais à la paix par la terreur, assuré qu'il est que les Anglais ne sont pas en mesure d'intervenir sérieusement dans la guerre continentale.

Pour la guerre maritime, c'est différent. Les Anglais ont en ce moment, devant Alger, une flotte qu'ils s'apprêtent à renforcer, et qui peut, sous quelques semaines, opérer sa jonction avec une forte escadre hollandaise, préparée pour la Sicile. Louis n'avait vu qu'une diversion dans la guerre de Sicile, qui avait langui durant l'année 1677. Il juge trop difficile de se maintenir dans cette île contre la coalition des deux grandes puissances maritimes, et croit pouvoir porter à l'Espagne des coups plus prochains et plus sûrs. L'abandon de Messine est résolu. Vivonne avait déjà demandé son rappel. La Feuillade est envoyé de Toulon sur la flotte de Duquesne, sous prétexte de remplacer Vivonne, mais, en réalité, pour ramener les garnisons françaises.

C'est une douloureuse histoire que celle de cette évacuation. Louis, voulant à tout prix ravoir sa flotte et ses troupes à Toulon avant que les Hollandais et les Anglais eussent pu se réunir pour leur barrer le passage, avait enjoint le plus profond secret à la Feuillade. Celui-ci se fait proclamer vice-roi à Messine, en grand appareil, le 28 février, embarque les troupes le 13 mars, sous prétexte d'une expédition contre Palerme, puis, une fois en mer, signifie aux jurats de Messine le départ des Français. Rien ne saurait exprimer la consternation de cette malheureuse ville, abandonnée à la vengeance de maîtres qui

n'avaient jamais pardonné. La Feuillade n'accorde que vingt-quatre heures aux sénateurs ou jurats et à leurs familles pour s'embarquer. Quelques centaines de familles messinoises sont reçues par grâce sur les vaisseaux français, parmi les cris lamentables et les imprécations de milliers de malheureux qui implorent en vain de partager la triste faveur de l'exil. On en voit qui, repoussés des chaloupes françaises, se précipitent volontairement dans la mer !

La Feuillade alla retirer les garnisons d'Agosta et des autres places de la côte, et revint en France après avoir fait le tour de la Sicile. La plupart des troupes ramenées furent envoyées en Roussillon. Pendant ce temps, le vice-roi espagnol rentrait à Messine sans résistance, précédé d'une promesse d'amnistie générale. Cette promesse fut tenue comme à l'ordinaire. La ville fut soumise et bridée. Le vice-roi laissa la soldatesque espagnole se livrer à tous les excès, et fit périr les uns après les autres tous les citoyens qui pouvaient lui porter quelque ombrage. Le désespoir des Messinois fut tel, qu'ils conçurent la pensée de se donner aux Turcs [1].

Quoique Louis XIV n'eût pas envers les Messinois des devoirs aussi rigoureux que s'il eût été l'instigateur de leur révolte, l'abandon d'un peuple qu'il avait couvert solennellement de sa protection répondait mal à cette fastueuse générosité dont il faisait parade : si c'était un acte politique, ce n'était, certes, pas un acte magnanime.

Sous le rapport militaire, l'évacuation de la Sicile fut

[1] E. Sue. Hist. de la marine, t. III, ch. VI, p. 9. — Basnage, t. II, p. 828. — La Hode, t. IV, p. 178, — Saint-Hilaire (Mém., t. I[er], p. 288), élève jusqu'à 7,000 le chiffre des Messinois embarqués sur la flotte, ce qui semble exagéré.

largement compensée. Le plan général de la campagne était excellent. Louis avait mis Créqui en mesure de soutenir au printemps, sur le Rhin, ses glorieux succès de la campagne précédente, et Navailles en état de tenter quelque chose de sérieux contre la Catalogne; mais les grands coups, les coups décisifs, c'était lui-même qui les portait en Flandre.

Une instruction adressée par Louvois au maréchal d'Humières, le 4 février, vrai chef-d'œuvre du genre, détaille d'avance, et jour par jour, tous les mouvements qui seront exécutés dans le courant du mois par les divers corps français, depuis le Rhin jusqu'à la mer, pour donner le change à l'ennemi sur le vrai dessein du roi. Tout se passa comme Louvois l'avait annoncé. Jamais, sous ce grand administrateur, un corps de troupes n'était retardé de vingt-quatre heures par le manque de vivres ou de munitions, tant les services étaient assurés et les mouvements calculés avec une précision mathématique [1].

Cette année, au lieu d'endormir l'ennemi comme on l'avait fait au commencement des campagnes précédentes, on l'avait harassé par des alarmes continuelles durant tout l'hiver, alarmes que la prise de Saint-Guislain avait montrées n'être pas sans fondement. On avait attiré ou retenu ainsi la plupart des troupes hollandaises en Belgique, pour leur faire ruiner le plat pays et consommer les fourrages d'avance, en sorte qu'au moment d'agir les magasins espagnols fussent vides; pour les magasins français, ils étaient toujours remplis. Le 7 février, le roi partit de St.-Germain pour la Lorraine avec la reine et toute la cour, et s'avança jusqu'à Metz. Le bruit courut

1 Œuvres de Louis XIV, t. IV, p. 123.

qu'il allait assiéger Strasbourg ou Philipsbourg. Dans les derniers jours de février, Luxembourg, Namur, Mons et Ypres furent investis à la fois : le canon retentissait d'un bout à l'autre de la Belgique ; les communications étaient coupées ; les généraux ennemis ne savaient où donner de la tête, où porter du secours. Louis cependant était reparti de Metz le 25 février : arrivé à Stenai le 27, il monta à cheval et ne s'arrêta qu'aux portes de Gand, le 4 mars. Le siége de Gand avait été combiné dès le mois de décembre précédent [1].

Gand avait été investi, le 1er mars, par le maréchal d'Humières, que vinrent joindre la plupart des troupes qui avaient menacé Namur, Mons et Ypres. Quarante et quelques mille soldats et sept mille pionniers établirent leurs quartiers autour de cette grande ville : un gros corps fut, en outre, posté à Oudenarde, afin de couvrir le siége. Les manœuvres du roi avaient réussi : Villa-Hermosa avait envoyé à Ypres une partie de la garnison de Gand, et il ne restait que cinq cents soldats dans la capitale de la Flandre. La puissante bourgeoisie de Gand, qui avait levé des armées entières, n'eût pas eu besoin jadis de secours étrangers ; mais les temps étaient bien changés, et la grande cité flamande, bien déchue. Les Gantois pouvaient néanmoins encore mettre sur pied une vingtaine de mille hommes.

Dès la nuit du 5 au 6 mars, Vauban fit ouvrir la tranchée entre la Lys et l'Escaut, du côté du fort du Sceau, qui protégeait la porte de la Pucelle. Le fort fut abandonné sans résistance. Le 6, le canon français commença de bat-

[1] V. une lettre de Louvois à l'intendant de Flandre, ap. Lett. milit. t. IV. p. 311.

tre la ville. Dans la nuit du 8 au 9, après un bombardement qui mit le feu sur plusieurs points et qui jeta le désordre dans la place, l'assaut fut donné aux deux demi-lunes de la porte de Courtrai. Ces ouvrages furent emportés. Peu s'en fallut que les Français, en poursuivant les fuyards, n'entrassent à Gand comme à Valenciennes. Le lendemain, le grand bailli et les échevins de Gand obligèrent le gouverneur espagnol à capituler. Beaucoup de bourgeois, indignés de voir la patrie des Artevelde se rendre en quelques jours comme la plus vulgaire cité, brisèrent leurs mousquets de colère. Mais pourquoi Gand se serait-il sacrifié? il ne s'agissait que de changer de maître.

Le gouverneur Pardo se retira dans la citadelle avec une poignée de soldats. Il rendit, dès le 11, ce fameux château, bâti par Charles-Quint pour tenir la ville en bride. La ville et le château de Gand n'avaient pas coûté quarante hommes à l'armée française.

Louis ne se contenta pas de cette éclatante et facile conquête. Après avoir menacé Bruges, il se rabattit sur Ypres (13-15 mars). La garnison était de trois mille hommes. La citadelle fut attaquée avant la ville. La tranchée fut ouverte le 18 contre la citadelle, le 23 contre la ville. Les batteries avaient joué dès le 19. Dans la nuit du 24 au 25, les contrescarpes de la ville et de la citadelle furent enlevées dans une double attaque très-meurtrière. Le lendemain, le gouverneur, voyant une brèche ouverte au corps de la place, capitula. Sa résistance avait été vigoureuse, mais courte.

L'ennemi n'avait rien tenté pour secourir Gand ou Ypres.

Louis remit l'armée au maréchal de Luxembourg avec

ordre de la faire reposer quelques semaines, et repartit, le 26 mars, pour Saint-Germain [1].

Ypres rectifiait et fortifiait la frontière française entre la Lys et la mer : Gand isolait Bruges et Ostende, derniers débris de la Flandre espagnole, d'avec Anvers et Bruxelles, et mettait les avant-postes français à l'entrée de la Flandre hollandaise.

Louis a laissé de sa rapide expédition un récit qui respire un enthousiasme de soi-même tout à fait extraordinaire : devenu son propre flatteur, il ne laissait plus, en fait d'hyperboles, rien à trouver à ses courtisans ; et, si l'on peut s'étonner de quelque chose, c'est qu'au milieu d'une telle ivresse, il ait conservé tant de bon sens et un esprit si juste dans la conduite de ses affaires. Il fallait que la nature lui eût donné un bien solide jugement [2].

L'effet de ses nouvelles conquêtes était tel que Louis l'avait prévu : de l'effroi en Hollande, de la colère en Angleterre.

Avant le siége de Gand, le parlement anglais avait débuté, en réponse au discours de la couronne, par prier Charles II de ne traiter avec la France qu'après l'avoir réduite aux limites du traité des Pyrénées, et de rompre tout commerce avec elle. Cette adresse violente avait réuni

[1] OEuv. de Louis XIV, t. IV, p. 123-159. — Basnage, t. II, p. 880. — Lettres milit. t. IV, p. 312-348. — La Hode, t. IV, p. 150. — Quinci, t. Ier, p. 581.

[2] « J'avoue que je sentais quelque plaisir, pour avoir déjà fait ce qui paraissait possible, d'assiéger des places que les plus grands capitaines de notre siècle n'avaient osé regarder, ou devant lesquelles ils avaient été malheureux. Le premier mouvement qui m'a fait croire que je pouvais réussir dans la guerre, a été la jalousie que je sentis, dès que j'eus quelque connaissance, pour ceux qui étaient les plus estimés et sans doute les plus capables. Je m'appliquai à les imiter ; j'aspirai à les surpasser, et j'ai du moins été assez heureux pour réussir à des entreprises qui leur avaient paru impossibles. » OEuv. de Louis XIV, t. IV, p. 145.

dans un vote commun les ennemis systématiques de la France, les opposants par ambition personnelle, et les hommes qui, plus préoccupés de la liberté anglaise que des progrès de Louis XIV, craignaient de mettre une armée à la disposition de Charles II, et qui ne feignaient de le pousser à la guerre que pour l'en détourner par l'excès même de leurs exigences. Charles, en effet, tout en insistant pour obtenir un grand subside de guerre, se récria contre des prétentions qui eussent rendu toute transaction impossible. Le subside de guerre fut voté (16 février). Bientôt après, Charles, effrayé de l'agitation qu'excitait en Angleterre la nouvelle du siége de Gand, expédia quelques troupes à Ostende et à Bruges. Il avait adressé, sur ces entrefaites, à Louis XIV des propositions plus raisonnables que celles de l'automne précédent; mais Louis n'entendait pas perdre tout le fruit de son expédition, et voulait maintenant garder Ypres : c'était une nouvelle difficulté; Charles se décida à lever des soldats et à interdire les marchandises françaises pour trois ans (fin mars). L'opposition parlementaire le pressait avec passion de déclarer la guerre. Il ajourna deux fois le parlement de quinzaine en quinzaine pour gagner du temps.

La Hollande était dans des dispositions bien différentes. Le parti républicain, inquiet du grand mariage qui ouvrait tant de chances nouvelles à l'ambition du prince d'Orange, travaillait ardemment à réconcilier les Provinces-Unies avec la France, et à relever, autant qu'il était possible, la politique de l'infortuné Jean de Witt. Louis XIV les avait assurés de ses bonnes dispositions en faveur de leur liberté intérieure. Les républicains parvinrent à détourner les États Généraux de ratifier le traité offensif négocié par Guillaume avec l'Angleterre. La découverte

d'un article secret par lequel les Hollandais eussent été obligés de secourir Charles II contre ses sujets rebelles avait donné gain de cause aux adversaires de Guillaume. Les États Généraux ne souscrivirent qu'à un traité défensif (fin mars). Les villes, Amsterdam en tête, réclamaient instamment qu'on rouvrît une négociation directe et particulière avec le roi de France. Les Etats, pendant qu'on levait des soldats en Angleterre, réduisirent d'un tiers leur armée (7 avril).

Louis, cependant, quoiqu'il attendît beaucoup plus de cette négociation particulière que de la négociation générale, envoya son ultimatum pour la paix générale tout à la fois au congrès de Nimègue et au roi d'Angleterre, qui n'avait pas encore renoncé formellement au titre de médiateur (9 avril). C'était : 1° *la satisfaction* du roi de Suède et du duc de Holstein-Gottorp, son allié ; 2° la liberté du prince de Fürstemberg, arrêté à Cologne en violation du droit des gens, et sa réintégration, ainsi que celle de son frère le prince-évêque de Strasbourg, dans tous leurs biens et honneurs ; 3° l'entier rétablissement du traité de Westphalie, l'empereur ayant le choix de rendre Philipsbourg ou de céder Fribourg ; 4° la formation de la *barrière*, tant désirée des Hollandais, par la restitution à l'Espagne de Charleroi, Limbourg, Binch, Ath, Oudenarde, Courtrai, Gand et Saint-Guislain, cette dernière place rasée ; l'Espagne cédant la Franche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Werwick, Warneton, Poperingues, Bailleul, Cassel, Maubeuge et Bavai, tous places et pays déjà en la possession de la France, et, de plus, Charlemont ou Dinant, que l'Espagne obtiendrait par échange de l'évêque de Liége; 5° la restitution de Maëstricht et de ses dépendances aux Provinces-Unies,

avec le traité de commerce aux conditions consenties en octobre 1677 : les Etats Généraux s'étaient obligés, par un traité particulier, à céder Maëstricht à l'Espagne ; 6° le rétablissement du duc de Lorraine dans ses états, soit aux conditions du traité des Pyrénées, soit moyennant l'échange de Nanci, qui resterait au roi, contre Toul, le roi ayant de plus les routes stratégiques nécessaires pour la communication de ses places entre elles ; Longwi serait cédé au roi contre une des prévôtés des Trois Évêchés[1].

Louis ne donnait aux alliés que jusqu'au 10 mai pour accepter ces conditions, fortement combinées, qui exprimaient tout un système de politique extérieure. Louis offrait en effet de rendre : 1° celles de ses conquêtes de 1667 qui mettaient à sa discrétion les grandes villes belges ; 2° une de ces grandes cités, Gand, qui venait de tomber en son pouvoir. Il gardait les conquêtes anciennes et récentes qui complétaient la frontière naturelle de l'est et qui faisaient à la France une frontière artificielle au nord par une bonne ligne de places fortes, et il rendait à l'Espagne une frontière susceptible de défense pour ce qui lui restait en Belgique. Au point de vue spécial de la conquête des Pays-Bas Catholiques, c'était un recul en deçà du traité de 1668 ; au point de vue de la défense nationale et de l'agrandissement territorial, c'était un notable progrès. La France s'agrandissait en même temps qu'elle donnait à l'Europe un gage de modération par l'abandon de positions offensives.

Sous un autre rapport bien digne de considération, sous le rapport du commerce, la France reculait. Elle fai-

[1] Mignet, t. IV, p. 550.

sait à la Hollande, comme elle avait fait à l'Angleterre, des concessions très-dommageables.

Les agents anglais à Nimègue et à la Haie, servant le parlement plus que le roi Charles, travaillèrent, de concert avec le prince d'Orange, à faire repousser les propositions de la France : la noblesse des Provinces-Unies tenait pour Guillaume et pour la guerre ; mais les corps de ville, le commerce, le peuple en masse, réclamaient impérieusement la paix. Les villes hollandaises prièrent seulement Louis de prolonger le délai fixé aux alliés. Louis, qui s'apprêtait à rentrer en campagne, offrit une trêve générale pour le reste de l'année. Les Espagnols et les Impériaux refusèrent (5-10 mai).

Dans la nuit du 3 au 4 mai, un détachement de la garnison de Maëstricht surprit la ville et la citadelle de Leewe, petite et forte place entourée de cours d'eau et de marais, qui défendait l'entrée du Brabant du côté du Liégeois.

Le 12 mai, Louis partit de Saint-Germain pour aller rejoindre l'armée de Flandre. Il offrit aux Etats Généraux de s'engager dès à présent à ne plus attaquer aucune place des Pays-Bas, et à maintenir, quoi qu'il arrivât, les conditions proposées à l'Espagne pour ces pays, pourvu que les Provinces-Unies promissent d'être neutres partout ailleurs.

Les chances diplomatiques devenaient de plus en plus favorables. L'inconstant Charles II échappait au prince d'Orange et revenait à ses vieilles affections, sinon pour Louis XIV, au moins pour la cassette de ce monarque libéral. Son excuse était dans la conduite du parlement, qui, excité par des meneurs dont plusieurs étaient à la solde de Louis XIV, s'était avisé de déclarer qu'on ne paierait pas les subsides de guerre, tant qu'on n'aurait pas

obtenu de garanties contre les dangers dont les papistes menaçaient l'Angleterre. C'était toujours le catholicisme du duc d'York, et ses prétentions à commander l'armée, qui servaient d'épouvantail. La politique anglaise de ce temps est quelque chose de bien étrange : on dirait qu'elle ne peut faire ni la paix ni la guerre.

Charles II, voyant que le parlement lui coupait les vivres, accepta l'offre que Louis XIV lui avait faite récemment d'un renouvellement de subsides, et, par un traité secret du 27 mai, s'engagea à la neutralité moyennant six millions, dans le cas où la paix ne serait pas conclue sous deux mois. Il promit de licencier, après ces deux mois, toutes les troupes nouvellement levées, moins trois mille hommes qui resteraient à Ostende et trois mille qui seraient envoyés en Écosse, et de proroger son parlement pour quatre mois au moins après ces deux mois. Le licenciement des troupes anglaises était une satisfaction donnée à ces chefs de l'opposition qui s'étaient entendus avec Louis XIV [1].

Le 31 mai, un ambassadeur hollandais était arrivé au camp de Louis XIV, et le roi avait offert aux États-Généraux une trêve particulière jusqu'au 12 août, afin qu'ils tâchassent d'amener leurs alliés à la paix; pour eux, ils acceptaient les conditions du roi : Guillaume avait été forcé de céder au torrent.

Louis repartit pour Versailles dès le 2 juin, et envoya l'armée, sous les ordres de Luxembourg, camper devant Bruxelles. L'Espagne se disposait à suivre l'exemple de la Hollande, et se résignait à subir les conditions de son vainqueur. La reine mère, renversée du pouvoir par une révo-

[1] Mignet, t. IV, p. 578.

lution de palais, ayant été intimement liée avec le cabinet de Vienne, son adversaire et son successeur, don Juan, était, au contraire, en mésintelligence avec l'Autriche, et très-peu disposé à soutenir jusqu'au bout l'obstination du cabinet impérial. L'accablante série de revers qui frappaient incessamment l'Espagne la décourageait profondément. Un nouveau coup venait de l'atteindre, non plus dans des possessions lointaines, mais sur son propre sol. Le maréchal de Navailles avait pris Puicerda, après un mois de siége, malgré la vigoureuse résistance de la garnison, et en présence d'un corps d'armée espagnol qui n'avait pu qu'assister à la chute de cette importante place (28 mai)[1]. Les Français, maîtres de la Cerdagne, établis sur la haute Ségre, pouvaient déboucher quand ils voudraient dans l'intérieur de la Catalogne.

Don Juan, perdant tout espoir d'arrêter ce torrent de mauvaise fortune, avait hâte de traiter, et songeait même déjà à se rapprocher de la France pour y trouver un appui contre l'empereur; il avait la secrète pensée de faire épouser au jeune roi, son neveu, non point une fille de Léopold, mais la nièce de Louis XIV, la fille du duc d'Orléans.

Dans les derniers jours de juin, la Hollande et l'Espagne étaient sur le point de signer la paix à Nimègue. Déjà la liberté de commerce et de navigation était rétablie, et l'armée française se repliait de Bruxelles vers Mons. Un incident grave faillit soudain renverser toutes ces espérances de paix. Louis prétendait qu'à la pacification générale, la Suède fût rétablie dans toutes ses possessions.

1 Pendant ce temps, trois vaisseaux envoyés par Duquesne avaient pénétré dans le port de Barcelonne pour y brûler un vaisseau espagnol de 60 canons.

Ni l'Espagne ni la Hollande ne s'y opposaient; mais Louis, prévoyant qu'il serait obligé de continuer la guerre à ce sujet contre les princes qui avaient dépouillé la Suède, signifia qu'il ne pourrait remettre à l'Espagne les places qu'il devait lui restituer dans les Pays-Bas, qu'après que la question suédoise aurait été vidée. Ces places étaient, disait-il, nécessaires pour appuyer les opérations de ses armées dans le Nord.

Cette exigence, qui faisait dépendre de la paix générale l'exécution des traités particuliers, était contradictoire avec la politique suivie depuis quelque temps par Louis, et suscita contre lui une réaction très-vive en Hollande et en Angleterre. Le parlement anglais, voyant la paix faite, avait voté le licenciement des troupes anglaises. Charles II, regagné par Guillaume, pressa le parlement de consentir que le licenciement fût suspendu, refusa de ratifier son traité secret du 27 mai avec Louis XIV, expédia des renforts aux garnisons anglaises d'Ostende et de Bruges, et envoya sir William Temple à la Haie et à Nimègue pour négocier de nouveau un pacte offensif avec les États-Généraux. Temple, un des hommes d'état les plus distingués de l'époque, auteur d'intéressants mémoires diplomatiques[1], était l'adversaire systématique de la France.

Malgré l'opposition de la ville d'Amsterdam, aussi pacifique maintenant qu'elle avait été belliqueuse en 1672, les États-Généraux cédèrent à l'influence combinée du prince d'Orange et de l'Angleterre. Le 26 juillet, l'Angleterre et la Hollande s'engagèrent à faire la guerre à la France, si Louis ne déclarait, avant le 11 août, terme de

1 Voy. les Mém. de sir William Temple, traduction française, dans la collection Michaud, 3e série, t. VIII.

la trêve entre la France et la Hollande, qu'il rendrait les villes belges à l'Espagne sans attendre la solution des affaires de Suède. Le même jour, Guillaume alla se mettre à la tête de l'armée hollandaise, pour se porter vers Mons, bloqué par le maréchal de Luxembourg, et pour secourir cette place à l'expiration de la trêve.

Louis XIV, après avoir vu ses propositions acceptées par ceux de ses adversaires avec lesquels il avait souhaité la paix, se trouvait sur le point de recommencer la guerre malgré lui contre eux, pour un intérêt étranger. Les Suédois eux-mêmes le tirèrent d'embarras. Les plénipotentiaires de Suède à Nimègue déclarèrent que leur maître se contenterait que les États-Généraux s'engageassent à ne plus secourir ses ennemis, et ne trouverait pas mauvais les traités particuliers faits par la France pour diminuer le nombre des ennemis communs (26-27 juillet).

Louis se hâta d'écrire à Nimègue qu'il rendrait les places, « à la demande des Suédois (2 août). »

Une vaine prétention d'étiquette consuma encore quelques jours, Louis demandant que les États-Généraux lui envoyassent une ambassade spéciale pour signer la paix dans une place française et non à Nimègue. Il y avait aussi quelques difficultés, sur certains points, entre la Suède et la Hollande, comme entre la France et l'Espagne, et les Hollandais eussent bien voulu ne pas signer sans les Espagnols, comme les Français, sans les Suédois. Et cependant on était au 10 août; on n'avait plus qu'un jour jusqu'au terme fixé par les alliés et par Louis lui-même; et l'ambassadeur anglais, sir William Temple, était arrivé à Nimègue avec l'intention d'entraver la paix que son maître lui ordonnait de favoriser. Charles II, en

effet, tout en concluant un traité belliqueux avec la Hollande, avait chargé son plénipotentiaire de suggérer aux Suédois la démarche pacificatrice qu'ils venaient de faire spontanément sans attendre son avis.

Dans la nuit du 10 au 11 août, les plénipotentiaires français et hollandais se décidèrent. La PAIX DE NIMÈGUE fut signée. Les signataires de ce fameux traité furent, pour la France, le maréchal d'Estrades, Colbert de Croissi, frère du grand Colbert, et le comte d'Avaux, fils du négociateur de la paix de Westphalie ; pour la Hollande, MM. de Beverning, d'Odyck et de Haaren. Ce fut Beverning qui entraîna ses collègues.

Par ce célèbre traité, la France et la Hollande gardaient ce dont elles étaient en possession, moins Maëstricht et ses dépendances, restitués à la Hollande. La France gardait donc ses conquêtes du Sénégal et de la Guyane. C'était tout ce que la Hollande perdait de territoire à la guerre terrible qui avait failli l'anéantir.

Les Provinces-Unies s'engageaient à la neutralité dans la guerre qui pourrait continuer entre la France et les autres puissances, et garantissaient la neutralité de l'Espagne, après que celle-ci aurait signé la paix. La France comprenait la Suède dans le traité ; la Hollande y comprenait l'Espagne et les autres alliés qui feraient la paix dans les six semaines après l'échange des ratifications.

Au traité de paix était annexé un traité de commerce conclu pour 25 ans. — Les Français et les Hollandais étaient assimilés les uns aux autres dans les deux États pour tout ce qui regardait la liberté du commerce, les deux gouvernements s'interdisant d'accorder aucune faveur spéciale ou monopole à leurs sujets respectifs. C'était s'interdire les primes et les priviléges dont Colbert avait

fait tant d'usage. — Le droit d'aubaine était aboli des deux parts. — Dans les questions maritimes, on appliquait les principes larges et libéraux déjà établis par le traité de commerce avec l'Angleterre, en ce qui concernait la liberté du commerce avec les tiers, le droit de visite, la contrebande de guerre. — Il est défendu aux sujets des deux puissances de prendre des lettres de marques dans les États ennemis de l'une ou de l'autre, sous peine d'être traités comme pirates. — On ne construira point de vaisseaux et on ne vendra pas de munitions destinés aux ennemis respectifs. — En cas de rupture, les sujets des deux États auront neuf mois pour vendre ou transporter leurs biens.

Un article séparé réservait le maintien du droit de 50 sous par tonneau sur les navires hollandais comme sur ceux des autres nations, mais en statuant que ce droit ne serait levé sur chaque navire qu'une fois par voyage, au sortir des ports du royaume et non à l'entrée. Les bâtiments qui exporteraient du sel ne paieraient que moitié du droit. La Hollande pourrait établir, si elle voulait, un droit égal.

La révocation du tarif de 1667 et le rétablissement du tarif beaucoup plus modéré de 1664 furent accordés en dehors du traité, le roi ne voulant point aliéner par un acte authentique son droit domanial d'imposer des tarifs [1].

En somme, le traité de commerce était à l'avantage de la plus commerçante des deux nations contractantes, de celle qui faisait le courtage maritime au meilleur marché. La Hollande se retrouvait, vis-à-vis de la France,

[1] Dumont, t. VII, p. 350. — Actes et Mém. de la paix de Nimègue, t. II, p. 651.

dans une position beaucoup meilleure qu'avant la guerre.

Les ambassadeurs anglais, qui avaient agi bien moins en médiateurs qu'en partie intéressée, refusèrent de signer comme garants, leur mission, dirent-ils, ayant été de ménager une paix générale et non particulière. Les envoyés de Danemark, de Brandebourg, de Münster, éclatèrent en plaintes amères contre *l'ingratitude* des Hollandais.

Le prince d'Orange, bien qu'il n'eût pu empêcher les États-Généraux de donner pleins pouvoirs à leurs ambassadeurs pour la paix particulière, se flattait encore que quelque incident retarderait la signature et lui permettrait de combattre à l'expiration de la trêve. Un combat heureux pouvait tout changer, pensait-il. Renforcé de 8,000 à 10,000 Anglais débarqués en Flandre, et des Espagnols de Villa-Hermosa, il s'était approché de Mons, qui, bloqué depuis l'hiver par des corps français, était réduit à une grande détresse. Montal, gouverneur de Charleroi, commandait le blocus, que Luxembourg protégeait avec le gros de son armée. Luxembourg était campé sur la bruyère de Saint-Denis, à une lieue et demie nord-est de Mons. Le 14 août, il dînait tranquillement, après avoir reçu par un courrier de Nimègue la nouvelle de la paix, quand on vint le prévenir que l'ennemi attaquait ses avant-postes. Il courut aussitôt mettre l'armée en bataille. Il était temps. A peine le maréchal était-il monté à cheval, que l'abbaye de Saint-Denis, où était son quartier-général, fut assaillie et emportée par une forte colonne de dragons et d'infanterie. La vaisselle du maréchal fut pillée par les Hollandais. Une autre position peu éloignée de Saint-Denis, le village et le château du Câteau, tomba également au pouvoir de l'ennemi. Saint-Denis et

le Câteau sont situés au bord d'un ruisseau, qui coule dans une bruyère bordée d'une double chaîne de hauteurs, et qui va se jeter un peu plus loin dans la Haisne. Les difficultés du terrain, secondant l'opiniâtre résistance des Français, ne permirent point à l'ennemi de mettre à profit ces premiers avantages qu'il devait à la surprise, ni de déboucher au delà du vallon. Un détachement hollandais, qui essaya de passer la Haisne à Obourg afin de pénétrer dans Mons, fut repoussé avec perte, et Luxembourg ressaisit bientôt l'offensive sur tous les points. Saint-Denis et le Câteau furent repris après une lutte acharnée : la nuit fit cesser le combat. Les deux armées avaient bien perdu chacune 4,000 hommes.

Pendant la nuit, Luxembourg, craignant que Guillaume ne parvînt à jeter du secours dans Mons, se replia sur les quartiers de Montal afin d'être plus près de la ville assiégée. Le lendemain, comme Luxembourg se mettait en mesure de recommencer la bataille, le prince d'Orange lui manda que la paix était faite entre la France et les Provinces-Unies. Une suspension d'armes fut conclue pour quelques jours; puis les deux armées furent informées qu'une trêve avait été signée le 19 août entre la France et l'Espagne. Les deux armées se retirèrent chacune de leur côté.

Ce ne fut qu'un cri, en France, contre la mauvaise foi et l'inhumanité du prince d'Orange, qui avait fait verser tant de sang pour rien, ayant, disait-on, *la paix dans sa poche*. Ce cri, bien des gens le répétèrent en Hollande et ailleurs. Il paraît certain, toutefois, que Guillaume n'avait pas reçu les dépêches officielles de Nimègue ni de La Haie, et, le lendemain de la bataille, ce prince écrivit au pensionnaire de Hollande, Fagel, qu'il pouvait

déclarer devant Dieu n'avoir su la paix que ce jour même, 15 août, à midi. Cependant Gourville, dans ses souvenirs si remplis de curieuses révélations, affirme que le prince lui avoua, plus tard, qu'il n'ignorait pas la conclusion du traité, quoiqu'il n'en fût pas encore averti officiellement. Il dit « qu'il avait cru que ce pouvait être une raison pour que M. de Luxembourg ne fût pas sur ses gardes, mais qu'au moins il prendrait une leçon qui pourrait lui servir une autre fois, et qu'il avait considéré que, s'il perdait quelque monde, cela ne serait d'aucune conséquence, puisque aussi bien il fallait en réformer. »

Ce mot est d'une cruauté froide qui fait frémir. Malheureusement, ce n'est pas une raison suffisante pour en rejeter l'authenticité [1].

L'obstiné Guillaume n'avait pas encore perdu tout espoir de faire rompre la paix à peine conclue. Le traité des Provinces-Unies était étroitement lié à celui de l'Espagne : il fut facile à Guillaume de faire ajourner la ratification par les Etats-Généraux jusqu'à ce que la paix d'Espagne fût signée. Les principales conditions étaient arrêtées entre Louis XIV et le cabinet de Madrid ; mais quelques points demeuraient en litige, sur la cession de Dinant et de ses dépendances, que les Espagnols devaient obtenir de l'évêque de Liége et de l'Empire pour la

1 Relations du prince d'Orange et de Luxembourg dans Basnage, t. II, p. 940. — OEuv. de Louis XIV, t. IV, p. 171.—Mém. de sir W. Temple.—Quinci, t. IV, p. 590. — La Hode, t. IV, p. 172. — Mém. de Gourville, ap. coll. Michaud, 3e série, t. VIII, p. 575. — Quelque temps avant, un dernier choc maritime avait eu lieu sur les côtes d'Espagne. Le chef d'escadre Château-Regnault avait attaqué, avec cinq vaisseaux français, douze vaisseaux hollandais, en avait coulé quatre, et avait obligé les autres à se réfugier dans le port de Cadix.

France, sur les limites de la châtellenie d'Ath, sur la neutralité, à laquelle les Espagnols ne voulaient pas s'engager, sur les réfugiés de Messine, que les Espagnols ne voulaient pas rétablir dans leur patrie ni dans leurs biens. Le prince d'Orange, secondé par les agents anglais et allemands, envenima de son mieux ces différends. L'ambassadeur anglais, Hyde, annonça aux Etats-Généraux que, s'ils ne ratifiaient pas leur traité, son roi s'unirait à eux contre la France. Charles II, effrayé des nouveaux orages politiques qui se préparaient en Angleterre, recommençait ses fanfares belliqueuses pour détourner la tempête. Les ambassadeurs français, de leur côté, offraient nettement aux républicains d'Amsterdam et des Etats-Généraux l'appui de Louis XIV contre l'ambition du prince d'Orange et les visées de l'Angleterre [1].

Ni Louis XIV, ni le prince qui gouvernait en ce moment l'Espagne, ne voulaient rentrer en guerre. Les Espagnols cédèrent sur la question de la neutralité; on transigea sur les dépendances de Dinant et sur le temps assigné pour la cession de cette ville; les Français cédèrent sur le reste, même sur les intérêts des Messinois. Les malheureux proscrits, qui attendaient leur salut de la générosité du grand roi, ne devaient jamais revoir leur patrie : ils continuèrent à traîner leur misère et à manger le pain de l'exil sur le sol étranger qui les avait recueillis. Cet abandon, moins excusable que l'abandon même de Messine, fut une tache pour la France. La répugnance que Louis ressentait au fond de l'âme pour des *sujets rebelles*, contribua sans doute à le rendre plus facile à cet égard.

[1] Mignet, t. IV, p. 62.

La paix fut signée entre la France et l'Espagne, le 17 septembre, à Nimègue. Les conditions étaient, comme pour la Hollande, à peu près celles que Louis avait proposées, ou plutôt imposées, par sa lettre du 9 avril. Aux places restituées à l'Espagne, furent ajoutées les deux conquêtes postérieures au 9 avril, Leewe et Puicerda.

Le 19 septembre, les États-Généraux ratifièrent le traité de leurs plénipotentiaires avec la France.

De même que les Hollandais avaient attendu, pour ratifier leur traité, que celui des Espagnols fût signé, les Espagnols, pour éviter les reproches de leurs alliés, eussent voulu attendre que l'empereur eût conclu la paix avec Louis XIV. Ce n'était pas le compte de Louis. Après avoir accordé à l'Espagne des délais qui se prolongèrent sans résultats jusqu'au 15 novembre, il enjoignit à ses généraux de rentrer en campagne et de menacer Bruxelles. Le cabinet de Madrid affecta de ne céder qu'à la nécessité, et ratifia le 15 décembre.

Restaient l'empereur et l'Empire, les princes de la basse Allemagne et le Danemark.

Si l'Allemagne avait eu peu de succès quand elle était coalisée avec la Hollande et l'Espagne, et que les subsides de la riche Hollande alimentaient ses armées, que pourrait-elle maintenant seule contre la France? Le gouvernement de Vienne, si difficile d'abord à traîner aux com bats, avait été depuis le plus obstiné dans la guerre; maintenant, il commençait à comprendre, d'une part, que ses espérances étaient chimériques, de l'autre, que la paix ne lui imposerait pas de grands sacrifices, et que la guerre pourrait lui devenir très-funeste.

La campagne de 1678 n'avait pas été plus heureuse pour les Impériaux que celle de 1677, avec cette diffé-

rence, tout à leur désavantage, que la guerre, cette année, par suite des succès précédents de Créqui, avait été constamment maintenue sur le territoire de l'Empire.

Elle s'était faite avec de grands corps de cavalerie, comme dans les dernières années de la guerre de Trente Ans.

Au mois de mai, le duc de Lorraine s'était mis aux champs avec une quarantaine de mille hommes, dont plus de moitié cavalerie. Il menaça d'entrer en Alsace par Altenheim, tandis que le gros de ses troupes filait sur Fribourg, qu'il espérait reprendre. Créqui ne se laissa point abuser : le 24 mai, il franchit le Rhin à Brisach avec douze mille fantassins et dix mille cavaliers et dragons, et couvrit Fribourg. Le duc de Lorraine, remontant la rive droite du Rhin, feignit de vouloir passer le fleuve, tantôt à Rheinfeld, tantôt à Rheinau ; puis, il se plaça entre l'armée française et Brisach. Créqui, appuyé sur Fribourg, et nourri par les magasins de cette ville, ne quitta pas son poste, et n'accepta point la bataille. Le manque de vivres obligea enfin le duc de Lorraine à se replier sur Offenbourg (25 juin). Créqui, alors, se porta vers les Villes Forestières du Rhin, et alla recevoir, près de Huningue, un renfort de sept ou huit mille hommes qui arrivait de Flandre. Le duc Charles, craignant pour les villes Forestières, revint sur ses pas et envoya en toute hâte à Rheinfeld le comte de Staremberg avec six à huit mille hommes. A peine la colonne allemande avait-elle gagné Rheinfeld, qu'un détachement français se saisit d'une hauteur voisine. Créqui accourut en personne deux jours après avec une partie de son armée. Les Impériaux s'étaient retranchés en avant du pont de Rheinfeld : le retranchement, puis la redoute qui couvrait la tête du pont, furent en-

levés d'assaut avec une irrésistible impétuosité : les Français, traversant le pont, seraient entrés dans la ville pêle-mêle avec leurs ennemis, si le gouverneur de Rheinfeld n'eût fait fermer la porte aux fuyards. Deux ou trois mille Impériaux furent tués, noyés ou faits prisonniers (6 juillet).

Rheinfeld, cependant, ne fut pas pris. Le gouverneur, Merci, ayant incendié la partie du pont qui était en bois, Créqui ne put que bombarder la ville de l'autre rive du Rhin. Il voulut se saisir du pont de Sickingen ; cette petite ville, située sur la rive droite, fut aisément emportée de vive force; mais les habitants et la garnison, en s'enfuyant, brûlèrent leur pont derrière eux.

Le duc de Lorraine déboucha, sur ces entrefaites, par les montagnes Noires, pour sauver les deux autres villes forestières, Lauffenbourg et Waldshut. L'avant-garde française chassa l'avant-garde impériale d'un poste qu'elle avait occupé entre Sickingen et Lauffenbourg. Créqui, à son tour, ne demandait plus qu'à combattre; mais il reconnut l'impossibilité de forcer le duc de Lorraine dans les défilés de la forêt Noire. Il jugea le moment venu d'exécuter un projet plus avantageux que la conquête des villes forestières. Le 19 juillet, il descendit rapidement la vallée du Rhin dans la direction d'Offenbourg, qui était le magasin des Impériaux dans le nord de la Souabe. Le duc Charles suivit le mouvement des Français en côtoyant les montagnes, prit les devants avec un gros corps de cavalerie, et Créqui, en débouchant dans la vallée de la Kintzig, trouva six mille cavaliers et dragons entre lui et Offenbourg. Les Français passèrent la petite rivière de Kintzig sous le feu des Impériaux, chargèrent l'ennemi et le mirent en déroute (23 juillet). Le duc de Lorraine

réussit néanmoins à garantir Offenbourg, où il jeta les débris de son avant-garde. Le gros de son armée l'y rejoignit, et il s'établit à Oberkirch.

Créqui ne s'opiniâtra point contre Offenbourg. Il tint en échec le duc de Lorraine, détacha brusquement vers Strasbourg une forte division commandée par le lieutenant-général Montclar, et somma les Strasbourgeois de lui livrer le fort de Kehl et le pont par lequel ils avaient tant de fois livré passage à l'ennemi en violation de leur neutralité. Les magistrats de Strasbourg refusèrent (25 juillet). Dès le lendemain, Kehl fut battu en brèche. Le 28, les grenadiers et les dragons de Montclar emportèrent Kehl d'assaut, et poursuivirent les restes de la garnison jusqu'au fort de l'Étoile, dans l'île du Rhin qui coupe en deux le pont de Strasbourg. Créqui invita de nouveau les Strasbourgeois à lui livrer le reste de leur pont; sur leur refus, après avoir reconnu que Kehl serait trop difficile à remettre en défense, il le rasa et l'incendia, ainsi que la moitié du pont qu'il avait prise (6 août); puis il repassa le Rhin à Altenheim, où il avait jeté un pont, se présenta devant Strasbourg par la rive gauche, s'empara de l'île de Ruprechtau, que forment l'Ill et le Rhin au-dessous de Strasbourg, et attaqua le fort qui reliait à la ville le bout du pont opposé à Kehl. Le duc de Lorraine parvint à jeter par eau quelques troupes dans Strasbourg. Le fort de Ruprechtau, à la tête du pont, et le fort de l'Etoile, au milieu du pont et du fleuve, n'en furent pas moins évacués après vingt-quatre heures de batterie, et toute communication fut coupée entre la ville et le Rhin (11 août).

Le duc de Lorraine descendit le Rhin et voulut jeter un pont vis-à-vis de Lauterbourg, afin de venir au secours de Strasbourg. A peine un détachement allemand eut-il

passé le fleuve pour protéger les travailleurs, qu'un gros de cavalerie expédié par Créqui tomba sur ce corps détaché, le tailla en pièces ou le jeta dans le Rhin, et brûla les bateaux destinés à la confection du pont.

Le duc Charles descendit alors jusqu'à Philipsbourg, et y passa le Rhin. Créqui, ayant reçu du roi la défense d'entreprendre le siége de Strasbourg, alla s'établir sur la Lauter, fit occuper Landau par ses avant-postes, et paralysa complétement l'ennemi, qui ne tenta plus aucun effort sérieux. Le duc de Lorraine, accablé de chagrin, se mit en quartiers d'hiver dès le commencement d'octobre. Créqui en fit autant, après avoir rasé les deux forts de Strasbourg et brûlé le reste du pont [1].

Cette longue série d'échecs abattit la fierté autrichienne et disposa le cabinet de Vienne à subir à son tour la nécessité qu'avait subie le cabinet de Madrid. L'empereur n'avait pu renforcer le duc de Lorraine à mesure que le roi renforçait Créqui : c'étaient les troupes des cercles plus que les troupes autrichiennes, qui avaient porté le poids de la guerre en Souabe; car une très-grande partie des ressources de l'Autriche étaient employées ailleurs. Depuis l'année précédente, une diversion redoutable affaiblissait profondément l'empereur, et le menaçait au cœur même de ses États.

Le gouvernement autrichien avait travaillé avec un acharnement implacable à détruire en Hongrie les libertés politiques et religieuses : après avoir fait périr dans les supplices plusieurs des magnats catholiques et aboli la charge de palatin, qui était à peu près en Hongrie ce qu'a-

[1] OEuv. de Louis XIV, t. IV, p. 179. — Basnage, t. II, p. 884. — Quinci, t. p. 595.— Mém. de St. Hilaire, t. I, p. 290.

vait été en Aragon celle de *justiza*, le frein aristocratique de la royauté, il s'était tourné contre les protestants, avait enveloppé en masse dans une prétendue conspiration tous les pasteurs réformés, et avait déporté en Sicile tous ceux dont il avait pu s'emparer : Ruyter, lors de l'expédition qui lui coûta la vie, trouva ces malheureux sur les galères d'Espagne, et obtint leur délivrance du vice-roi de Sicile.

Ces violences causèrent, après des troubles incessants, une terrible insurrection, qui réunit catholiques et protestants. Louis XIV, qui avait abandonné les mécontents hongrois à une époque où il espérait la neutralité bienveillante de l'empereur, ne s'était pas fait scrupule, cette fois, de fomenter la révolte par des promesses et de l'argent ; il avait envoyé des agents en 1674 et 1675 : la Porte Ottomane en faisait autant ; le prince de Transylvanie s'était déclaré pour les insurgés, à l'instigation de la France. La Pologne, qui se relevait momentanément grâce aux talents militaires de son roi Jean Sobieski, terminat par un traité honorable avec les Turcs, une guerre commencée par des revers honteux, sous l'imbécile prédécesseur de Sobieski : Sobieski, marié à une Française (mademoiselle d'Arquien) et lié avec la cour de France, qui avait contribué à son élection (en 1674) [1], favorisa également les Hongrois. Le 27 mai 1677, l'ambassadeur de France en Pologne signa un traité entre la France, le prince de Transylvanie et les mécontents hongrois. Louis XIV s'engagea, dans le cas où il ferait la paix avec l'empereur, à continuer aux Hongrois un se-

[1] OEuv. de Louis XIV. t. V, p. 518. — Sobieski avait été élu par l'influence de la France et de la Suède, malgré l'opposition de l'empereur et du grand électeur de Brandebourg, qui patronaient la candidature du prince Charles de Lorraine.

cours d'argent. Il leur garantit cent mille écus par an. Trois mille Polonais, soldés par la France, passant sur le ventre à un corps autrichien, rejoignirent les insurgés magyars (octobre 1677).

La guerre s'étendit dans toute la Hongrie. Les Polonais et les Transylvains fournirent de nombreux renforts. Les insurgés avaient trouvé un chef d'une audace et d'une habileté supérieures dans un jeune magnat luthérien, le comte Éméric Tékéli. Maître de la haute Hongrie presque entière, Tékéli, après avoir battu les Autrichiens, lança des partis dans la Moravie : un moine défroqué, nommé Joseph, qui s'annonçait comme le *Josué* qui devait affranchir le *peuple de Dieu*, leva six mille protestants exaltés par ses prédications, et porta la terreur et le ravage dans la basse Autriche jusqu'aux portes de Vienne (août-septembre 1678).

S'il eût été possible d'astreindre à quelque discipline les levées tumultueuses des Magyars et de les retenir régulièrement sous les drapeaux et dans les places fortes, la Hongrie eût été perdue pour l'empereur. Grâce au peu d'ordre que gardaient leurs adversaires, les Impériaux, renforcés, parvinrent à se maintenir sur quelques points et à soutenir la lutte, mais avec des efforts tels qu'il devenait impossible à la cour de Vienne de poursuivre la guerre en même temps sur le Danube et sur le Rhin [1].

L'empereur tâcha d'amuser les insurgés par des négociations sans sincérité, et traita avec la France afin d'être libre de réunir toutes ses forces contre la Hongrie. Le 21 octobre, ses plénipotentiaires à Nimégue déclarèrent

[1] Basnage, t. II, p. 891. — Mignet, t. IV. p. 677 et suivantes.

qu'il consentait à céder Fribourg, à condition de garder Philipsbourg. Du 1er au 15 novembre, le duc de Neubourg, les électeurs de Mayence et de Trèves et l'électeur palatin, qui eussent vu leurs états envahis au printemps si la guerre eût continué, prièrent les États-Généraux de les faire comprendre dans leur paix. Le débat se prolongeant sur divers articles, les ambassadeurs de France signifièrent, le 2 décembre, que si la paix n'était conclue à la fin de l'année, leur maître se croirait dégagé des offres qu'il avait faites à l'empereur et à l'Empire.

Cette menace ne fut pas réalisée tout à fait au pied de la lettre, et l'année 1679 recommença sans que les conférences fussent terminées; mais les Impériaux et leurs alliés n'obtinrent aucune modification aux conditions de la France. Un double traité fut signé, le 5 février, entre l'empereur et l'Empire, d'une part, la France et la Suède de l'autre. L'entier rétablissement du traité de Westphalie en était la base. La Lorraine devait être restituée au duc Charles V, moyennant l'échange de Nanci et de Longwi contre Toul et une prévôté dans les Trois Évêchés, le roi conservant de plus Marsal et quatre grandes routes stratégiques à travers la Lorraine. Le traité gardait le silence sur les dix villes impériales d'Alsace et sur les feudataires des Trois Évêchés. L'empereur consentait que le roi de France contraignît par les armes les princes de la basse Allemagne à faire satisfaction à la Suède, et occupât une chaîne de postes dans les provinces rhénanes pour assurer la marche de ses armées [1].

Les deux traités furent ratifiés par Louis XIV le 26 fé-

[1] Dumont, t. VII, p. 376.

vrier, par le roi de Suède le 3 mars, par la diète germanique le 23, par l'empereur le 29.

Le duc de Lorraine, l'électeur de Brandebourg et le roi de Danemark protestèrent. Le duc de Lorraine aimait mieux ne rentrer jamais dans l'héritage de ses pères, que d'y rentrer autrement qu'en prince souverain. Louis XIV ne lui accordait guère, en réalité, que le *domaine utile*, que le revenu de son duché, et en gardait la souveraineté effective par cette éternelle occupation militaire. Le duc Charles refusa, et passa sa vie en simple général au service de l'empereur. Le grand électeur et le monarque danois se plaignaient amèrement que l'empereur consentît à ce qu'on leur arrachât leurs conquêtes sur la Suède, déchue, disaient-ils, des droits du traité de Westphalie et déclarée ennemie de l'Empire. Les princes de Brunswick et l'évêque de Münster ne soutinrent pas les deux principaux membres de la ligue du Nord. Ils firent leur paix à part, et rendirent presque tout ce qu'ils avaient enlevé aux Suédois entre l'Elbe et le Weser, dans les duchés de Bremen et de Verden, moyennant quatre cent mille écus donnés par Louis XIV et cent mille par la Suède (5 février-29 mars).

L'électeur de Brandebourg et le roi de Danemark persistèrent dans leur résistance. La fortune avait encore été très-favorable au grand électeur durant la campagne de 1678 : au mois de septembre, il avait chassé les Suédois de l'île de Rügen, recouvrée par eux après un brillant combat en janvier; puis il avait achevé la conquête de la Poméranie par la prise de Stralsund et de Gripswalde (octobre-novembre). La pensée de perdre le fruit de tant d'efforts exaspérait son ambition.

Louis XIV, qui avait soutenu inébranlablement les intérêts de son alliée en présence de la coalition encore unie,

n'était pas disposé à s'en relâcher maintenant que la coalition était dissoute. Ses plénipotentiaires signifièrent, le 28 février, que si, avant la fin de mars, Christiern V et Frédéric-Guillaume n'avaient pas donné satisfaction à la Suède, Louis leur ferait payer les frais de la guerre.

Christiern et Frédéric refusèrent, et l'électeur réclama le secours de la Hollande en vertu de ses traités particuliers avec elle. Les Etats-Généraux s'excusèrent de contrevenir à la paix de Nimègue (28 mars). L'électeur sollicita de Louis XIV une trêve d'un mois.

Les terres que l'électeur possédait en deçà du Rhin, c'est-à-dire le duché de Clèves, étaient déjà occupées par un corps d'armée français qui avait hiverné dans le duché de Juliers. Le 1er mai, ce corps passa le Rhin. Une nouvelle suspension d'armes fut accordée jusqu'au 19 mai, à de dures conditions : l'électeur dut remettre aux Français Wesel et Lippstadt. La trêve expira sans que l'électeur se fût résigné à céder. A la fin de mai, le maréchal de Créqui franchit le Rhin avec les troupes accoutumées à vaincre sous ses ordres. Il chassa devant lui les forces brandebourgeoises, s'empara de toutes les possessions de l'électeur en Westphalie, et, le 30 juin, força le passage du Weser à Minden. Il s'apprêtait à marcher vers l'Elbe et vers le Brandebourg, quand il reçut la nouvelle que la paix avait été signée à Saint-Germain le 29 juin. L'électeur avait fait à la générosité de Louis XIV un appel si pressant, avec de telles protestations de dévouement, en cas de réponse favorable, que le grand roi s'était laissé aller à quelque adoucissement, aux dépens de ses alliés et aux siens : Louis obligea la Suède à laisser à Frédéric-Guillaume les terres situées à la droite de l'Oder, sauf les villes de Damm et de Gollnow, et à condition que la

souveraineté des bouches de l'Oder demeurât exclusivement à la Suède. Louis octroya de plus trois cent mille écus à l'électeur comme dédommagement de ses dépenses et témoignage de satisfaction pour sa rentrée dans l'alliance française [1].

Le roi de Danemark plia enfin le dernier, après que les troupes françaises eurent envahi les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst. Il traita avec la France et la Suède les 2 et 26 septembre. Il rendit ce qui lui restait de ses conquêtes dans la Scanie et sur la Baltique. Des traités particuliers de la Suède avec l'Espagne et les Provinces-Unies terminèrent le grand œuvre de la paix de Nimègue (août-octobre 1679). L'empereur avait fait quelques difficultés pour évacuer les places de l'Empire occupées par les troupes autrichiennes à l'occasion de la guerre. Louis XIV menaça; Léopold promit l'évacuation complète pour le 10 août. A l'entrée de l'automne de 1679, la paix fut rétablie dans l'Europe entière, la Hongrie exceptée. L'Orient, comme l'Occident, faisait silence. La Turquie, la Pologne et la Moscovie avaient déjà, depuis quelque temps, déposé les armes [2].

La Hollande, dont la destruction avait été le premier but de la guerre, ne perdit pas un pouce de terrain en Europe; car elle n'exécuta pas la promesse faite à l'Espagne, en 1673, de lui céder Maëstricht. Les États-Généraux objectèrent qu'ayant fait rendre à l'Espagne les places

[1] Mignet, t. IV, p. 699.

[2] Le nonce du pape avait fait une singulière figure dans les négociations de Nimègue. Le pape avait offert aux puissances catholiques sa médiation, qui avait été acceptée sans préjudice de celle du roi d'Angleterre, et le nonce Bevilacqua s'était présenté dans la ville *hérétique* de Nimègue, du consentement des États-Généraux; mais les plénipotentiaires réformés avaient refusé tous rapports avec lui, bien qu'il consentît à ne paraître qu'au nom de son *prince temporel* : il n'eut donc point de part officielle à la négociation générale.

qui allaient former *barrière* contre la France, ils pouvaient bien garder Maëstricht en compensation. L'Espagne n'était point en état de les contraindre, et Louis XIV, très-satisfait de cette querelle, se garda bien d'intervenir. En somme, la paix de Nimègue s'était faite aux dépens de l'Espagne, et tout à fait en dehors de la médiation et de l'influence anglaises, annulées par la mauvaise conduite de Charles II. Elle s'était faite aux conditions que Louis avait fixées par sa lettre du 9 avril 1678. L'Académie des inscriptions put écrire sans hyperbole, sur les médailles, que *la paix avait été faite suivant les lois dictées par le roi* (*Pace in leges suas confectâ*). Mais il faut dire que ces lois n'avaient été subies que parce qu'elles étaient raisonnables.

Louis, en effet, avait réparé, incomplétement sans doute, mais autant que possible, les fautes de 1672, grâce à la supériorité de l'armée et de la diplomatie françaises : il avait été ramené, au moins momentanément, par les difficultés de la lutte et l'aspect de la réalité, à la modération et au sens pratique dont la passion et les mauvais conseils l'avaient écarté. La France avait fait preuve de ressources immenses [1], et son gouvernement avait tiré de ces ressources le meilleur parti possible : la France était si forte et si bien organisée, que cette guerre de Hollande, si contraire à sa vraie politique, avait encore tourné à son agrandissement ; le péril, maintenant, pour elle, c'était que son chef ne crût ses forces inépuisables et n'agît en conséquence. Il était temps encore pour Louis XIV de contenir ses propres penchants et de maintenir la France à cette hauteur souveraine, dont une grande, mais unique faute, n'avait pas suffi à la faire descendre.

[1] La France avait armé jusqu'à 16 00 fantassins, 70,000 cavaliers, 10,000 dragons, 50 vaisseaux et 32 galères. Voy ém de St-Hilaire, t. I, p. 313.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA PAIX DE NIMÈGUE A LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG.

(1679-1688).

CHAPITRE PREMIER.

DE LA PAIX DE NIMÈGUE A LA MORT DE COLBERT.

Efforts de Colbert pour rétablir les finances et soulager le peuple. — Colonies, marine. — Vauban fortifie toutes les frontières de terre et de mer. — Chambres de réunion. Empiétements sur l'Empire. Réunion de Strasbourg à la France. Occupation de Casal. — Guerre contre les Barbaresques. Bombardement d'Alger. — Oppression croissante des protestants. — Nouvelles luttes entre Colbert et Louvois. — Madame de Maintenon. — Querelle avec la cour de Rome. DÉCLARATION DE 1682. — Nouveaux édits contre les protestants. Troubles dans le Midi. — Mort de Colbert (1679-1683).

La France se repose, assise sur des trophées qui lui ont coûté de douloureux efforts. Quel usage le monarque tout-puissant qui dispose de sa destinée, fera-t-il de cette paix victorieuse? dans quelle direction va-t-il conduire l'Etat?

La France n'est pas sortie sans blessure de cette lutte acharnée contre tant d'ennemis. Nous avons rapporté les témoignages des souffrances populaires et raconté les troubles qu'elles avaient suscités. De même que les classes agricoles, le commerce, l'industrie et les colonies ont été frappés par la guerre, et les conditions de la paix, si avantageuses à la puissance territoriale et militaire de la

France, le sont beaucoup moins à l'industrie, les tarifs protecteurs ayant été abaissés en faveur de l'Angleterre et de la Hollande. Les établissements de Colbert languissent, et l'ordre admirable qu'il avait établi dans les finances a été bouleversé.

Ces maux sont bien loin d'être irréparables. Les bases jetées par Colbert sont restées debout, et le grand ministre va dévouer le reste de sa vie à relever son édifice. La première période de son ministère a été toute de création ; la seconde, de destruction, d'une destruction à laquelle il s'est vu forcé de prêter la main ; la troisième sera de réparation et de réédification, si Louis XIV le permet ! Colbert compte, avec raison, sur la prodigieuse élasticité morale et physique de la France. Que le fardeau des campagnes soit allégé de nouveau ; que le pouvoir, moins absorbé par les intérêts militaires, reporte une partie de ses soins sur le commerce, auquel la paix vient de rendre tous ses débouchés extérieurs, que l'équilibre se rétablisse entre les dépenses et les ressources régulières, et les traces des misères publiques seront rapidement effacées !...

On raconte qu'un jour, Colbert fut surpris par un de ses amis, rêvant profondément devant une fenêtre de son château de Sceaux [1] : il semblait absorbé dans la contemplation des belles et vertes campagnes d'alentour. Quand il revint à lui, son hôte lui demanda le sujet de ses méditations : « En contemplant, » répondit-il,

[1] Colbert avait acheté et rebâti ce château en 1670 : Le Nostre en avait dessiné les beaux jardins, et le célèbre *Hercule*, du Puget, aujourd'hui au Luxembourg, en était un des principaux ornements. Le château de Sceaux a été détruit depuis la Révolution.

« ces campagnes fertiles qui sont devant nos yeux, je me « rappelais celles que j'ai vues ailleurs : quel riche pays « que la France ! Si les ennemis du roi le laissaient jouir « de la paix, on pourrait, en peu d'années, procurer à « ses peuples cette aisance que leur promettait le grand « Henri, son aïeul.... Je voudrais que mes projets eus- « sent une fin heureuse, que l'abondance régnât dans le « royaume, que tout le monde y fût content, et que, « sans emplois, sans dignités, éloigné de la cour et des « affaires, l'herbe crût dans ma cour![1] »

Mais il fallait que la paix se maintînt, pour que ces vœux patriotiques se pussent réaliser ; et les plus redoutables ennemis de la paix, Colbert le savait bien, n'étaient pas au dehors du royaume; ils étaient dans le conseil du roi et dans le propre cœur de Louis, dans ses ambitions, les unes déréglées et fatales, les autres conformes aux destinées de la France. La lutte entre Colbert et Louvois était incessante; pendant la guerre, Colbert avait poussé à la paix; pendant la paix, Louvois poussait à la guerre[2].

Colbert oppose des artifices bienfaisants aux incitations passionnées de son adversaire. Il entoure Louis d'images de paix dans les œuvres d'art; il le promène à travers les magnificences des arts et les sanctuaires de la science[3]; il tâche de lui persuader qu'il est d'autres grandeurs que

1 D'Auvigni, Vies des hommes illustres de la France, t. V, p. 376.

2 Louvois avait obtenu, en 1677, un notable avantage sur son rival ; à la mort du chancelier d'Aligre, qui avait succédé au vieux Pierre Séguier, et qui a fort peu marqué dans l'histoire, le père de Louvois, Le Tellier, fut préféré à Colbert pour la dignité de chancelier.

3 Voyez les détails que donne d'Auvigni sur la visite de Louis au *cabinet des tableaux* du Louvre, à la bibliothèque (que Colbert avait fait transporter rue Vivienne, dans l'ancien hôtel Mazarin, où elle est encore), au cabinet des médailles, à l'académie des sciences, etc. Vies des hommes illustres, t. V, p. 366.

celles de la victoire. Il se hâte, cependant, de commencer son œuvre réparatrice, et met le temps à profit avec l'activité douloureuse d'un homme qui n'ose compter sur l'avenir.

Il n'a pas même attendu la fin de la guerre générale. Dès 1678, aussitôt la paix conclue avec la Hollande, il s'est mis en devoir, tout à la fois, de soulager le peuple et de dégager le revenu public par le rachat des aliénations et par le remboursement d'une partie des rentes. Ceci semble contradictoire : diminuer l'impôt, tandis qu'on rachète et qu'on rembourse, opérations qui exigent de grandes ressources ! Le crédit lui fournira les moyens de résoudre cette apparente contradiction. Le reproche adressé parfois à Colbert d'avoir méconnu la puissance du crédit, est tout aussi mal fondé que celui d'avoir ruiné l'agriculture. Colbert eût évité, si le roi ne l'y eût contraint, d'emprunter pendant la guerre à de mauvaises conditions. Maintenant que la paix et la bonne foi avec laquelle le pouvoir a tenu tous ses engagements financiers ont relevé le crédit, Colbert emprunte largement à des conditions meilleures, c'est-à-dire qu'il emprunte d'une main, pour rembourser de l'autre, avec un fort bénéfice; toute cette troisième période de son administration pivote sur le crédit.

Dès 1678, la gabelle est diminuée de 30 sous par minot de sel, et ramenée au taux de 1672 : la réduction des tailles commence. En mai et juin 1679, on crée deux millions de rentes sur l'hôtel de ville, le premier, au denier 16, le second, au denier 18. Le niveau de la confiance publique monte, non-seulement en France, mais au dehors, et l'argent étranger vient chercher à Paris un placement jugé sûr. En septembre 1679, un édit fixe

l'intérêt pour toute la France au denier 18, remettant les choses sur le pied de 1672 [1]. L'intérêt s'était élevé beaucoup pendant la guerre. Avec le produit de l'emprunt, on rachète pour 32 millions de domaines publics aliénés. Les *affaires extraordinaires*, aliénations, emprunts, créations d'offices, etc., s'étaient élevées, en six ans, à près de 150 millions, afin de suppléer à l'insuffisance de l'impôt, qui, bien que fort augmenté, ne produisait pas plus qu'avant la guerre, à cause des non-valeurs et surtout de la diminution des consommations. La dépense, à l'aide des *affaires extraordinaires*, avait dépassé 110 millions en 1677, l'impôt ne produisant pas 81 millions de revenu net. Colbert essaie de trancher dans le vif. Il persuade au roi d'abaisser l'impôt, pour 1679, de 80 millions passés à moins de 75, et d'arrêter le projet de dépense à 71. La continuation de la guerre en Allemagne pendant une grande partie de l'année, les dépenses de Versailles, que Louis ne peut se décider à réduire et auxquelles commencent de se joindre celles de Marli, les dépenses plus utiles des constructions militaires, mettent ce projet à néant; au lieu de 71 millions, on en dépense 92, et il faut anticiper de 22 millions sur le revenu de 1680 ; on peut le faire, grâce à cette caisse des emprunts où les particuliers apportent leur argent au denier 20, avec la faculté de le retirer à volonté, et qui continue et accroît pendant la paix les services qu'elle a rendus pendant la guerre.

Colbert ne se décourage pas : il continue de diminuer

[1] Anc. lois françaises, t. XIX, p. 202-207.—Il n'y a d'exception que pour les marchands fréquentant les foires de Lyon; on les autorise à exiger un intérêt plus élevé dans les promesses pour cause de marchandises.

la taille, réduit le total de l'impôt, pour 1680, à 75 millions, et continue de recourir au crédit : il trouve à emprunter 20 millions au denier 20. Le voilà revenu à l'intérêt de 5 pour $_0/^0$, qu'il avait atteint dans les moments les plus prospères de son administration. Il compte, pour maintenir l'intérêt à ce taux, sur une habile opération monétaire, qui attire les métaux précieux du dehors dans le royaume. Il circulait en France et dans les pays voisins beaucoup de pistoles et d'écus d'or espagnols, dépréciés par l'infériorité de leur poids. Une déclaration du 28 mars 1679 décrie les anciennes monnaies françaises et les monnaies étrangères qui ne sont pas de poids, et ordonne aux détenteurs de porter ces espèces aux hôtels des monnaies, afin qu'elles y soient refondues en nouvelles espèces aux poids et titre fixés en 1640 et 1641. Les détenteurs reçoivent la valeur intrinsèque des espèces qu'ils apportent, sans déduction pour le droit de seigneuriage ni pour la fabrication. Cette libéralité fait affluer en masse, aux hôtels des monnaies, les pièces espagnoles, qui perdaient plus dans le commerce qu'elles ne perdent à la refonte[1]. Le trafic des matières d'or et d'argent est en même temps déclaré libre dans tout le royaume.

En mai et juin 1680, deux règlements sont promulgués sur les gabelles et sur les aides. Ces règlements ne sont que la confirmation et le développement de ceux de 1664 (l'édit du tarif) et de 1668 [2]. La végétation parasite des abus repoussait toujours avec une effrayante rapi-

[1] Anciennes lois françaises, t. XIX, p. 193. — Le même règlement réduit à douze deniers les sous qui en avaient jusqu'alors valu quinze. — Forbonnais, t. Ier, p. 491. Bailli, t. Ier, p. 449.

[2] Voyez notre t. XIV, p. 589-684.

dité, et il fallait y porter la hache périodiquement, si l'on ne voulait voir les meilleures dispositions légales étouffées dans la pratique. Colbert, en 1668, avait commencé d'attaquer partiellement la gabelle forcée ; il ne se sent plus assez maître de la situation pour pousser jusqu'au bout cette révolution fiscale, et il se contente de simplifier de nouveau la perception, de faire disparaître par ce moyen la plupart des causes de poursuites contre les contribuables, d'alléger enfin le mal sans essayer d'en couper la racine par la transformation de l'impôt. De même pour les aides. Il réunit en une même ferme générale des aides les divers droits sur le vin et sur les autres boissons, les droits sur le poisson frais et salé, sur les bois, sur le bétail, sur la marque des métaux, sur la fabrication du papier, sur le timbre, la moitié des octrois des villes, que le trésor s'est attribuée, et il met cette sorte d'impôts sur un pied qui doit subsister presque entièrement jusqu'à la Révolution. Il continue ainsi sur les aides le travail de simplification opéré par l'édit de 1664 sur les cinq grosses fermes, réunit en un seul droit divers droits perçus sur les mêmes objets, et fait disparaître quelques abus renouvelés pendant la guerre; mais il ne corrige pas l'inégalité de l'impôt indirect entre les diverses généralités financières, entre les élections d'une même généralité, entre les villes d'une même élection. Il laisse subsister encore bien des entraves à la circulation et à l'exportation, et des restrictions qui affaiblissent les heureux résultats des entrepôts maritimes qu'il a fondés [1]. Pour entreprendre une réforme à fond,

[1] Anciennes lois françaises, t. XIX, p. 239, 242, 251. — Forbonnais, t. Ier, p. 498. Monthion, Particularités sur les minist. des finances, art. Colbert, p. 25.— L'ordon-

il eût fallu être maître du gouvernement et avoir vingt ans de paix devant soi. Colbert était aussi loin de l'une que de l'autre condition ; cependant il ne désespérait pas de pousser plus avant ses bienfaisantes innovations.

A la fin de l'année 1680, l'état financier n'est rien moins que rassurant. Sur les 73 millions d'impôts, il n'en est rentré que 70 ; la dépense, arrêtée avec le roi à 78 millions, est montée à 90, deux millions seulement de moins qu'en 1679, bien qu'on soit en pleine paix. Il faut donc anticiper de 20 millions sur 1681, ce qui, avec les 22 millions d'anticipations faites en 1679, 13 millions dus sur divers objets, et 15 en compte courant à la caisse des emprunts, forme une dette flottante de 70 millions.

Colbert supplie le roi de se résoudre à un grand parti, c'est-à-dire de réduire la dépense à 66 ou 68 millions, et insinue même qu'il conviendrait de la réduire à 60. On va être forcé, dit-il, de recourir à de nouveaux emprunts. Si l'on continue quelque temps ainsi, le crédit s'anéantira de nouveau. « Mais ce qu'il y a de plus important, c'est la misère très-grande des peuples ; toutes les lettres qui viennent des provinces en parlent, soit des intendants, des receveurs généraux, ou même des évêques. » Et il insiste pour diminuer encore la taille de 5 à 6 millions. Le roi paraît frappé de ces remontrances, et fait, de son côté, un contre-projet à 62 millions, mais en ajournant cette réforme radicale et en fixant la dépense, pour 1681, à 74 millions [1].

Si Louis fût resté fidèle à son plan, c'eût été déjà une

nance sur les aides est double, une pour la cour des aides de Paris, une pour la cour des aides de Rouen.

[1] Forbonnais, t. Ier, p. 528. — Sismondi, Histoire des Français, t. XXV, p. 387.

grande victoire pour Colbert; mais la dépense monta encore à 84 millions. Colbert, par de prodigieux efforts, améliora cependant la situation. De 70 millions où elle était en 1680, la recette s'éleva, en 1681, à 80,623,000 fr., à cause de l'augmentation obtenue sur les baux des fermes. Bien qu'il y eût, comme le disait Colbert, des misères très-réelles, l'accroissement de la consommation indiquait que la condition générale du pays était meilleure. Par suite du rachat des aliénations, le domaine, qui n'avait produit, en 1679, que 2,200,000 fr., produisit, en 1681, 5,540,000 fr. 2 millions de nouvelles rentes créées au denier 20, 7 millions d'anticipations sur les fermes et gabelles, 24 millions dus à la caisse des emprunts, fournirent les moyens de rembourser 50 millions aux aliénataires et aux créanciers de l'Etat et de ramener la dette flottante au-dessous de 38 millions [1].

Une ordonnance de juillet 1681 sur les fermes, sur la forme de leur adjudication, etc., compléta le règlement de juin 1680, et fut suivie de l'établissement d'un comité arbitral, composé de trois négociants et trois fermiers généraux, sous la présidence d'un commissaire du roi, pour juger les différends entre les commerçants et les commis des fermiers. Cette institution, admirablement conçue, devait être plus efficace, pour protéger le commerce, que tous les règlements du monde [2].

1 Anciennes lois françaises, t. XIX, p. 274. — Parmi les moyens qu'on emploie pour faire de l'argent, il en est un funeste aux vieilles libertés municipales; c'est l'érection des magistratures municipales en offices héréditaires. Les charges de l'hôtel de ville de Paris subirent cette destinée en juillet 1681.

2 Forbonnais, t. Ier, p. 543.

1682 est l'année des opérations les plus hardies. Colbert veut achever à tout prix le dégagement du revenu et la conversion des rentes. Il est obligé de créer jusqu'à 5 millions de rentes. Au cinquième million, l'intérêt, du denier 20, remonte au denier 18. Ainsi que Colbert l'a prévu, le crédit recommence à s'ébranler. Mais la conversion est terminée avec bénéfice de 2,800,000 fr. par an pour l'Etat. Toutes les rentes antérieures à l'administration de Colbert, rentes décriées dans le public, ont été remboursées au taux de quinze fois le revenu ; les rentes constituées pendant la guerre de Hollande ont été remboursées sur le pied de leur constitution, ainsi que les 2 millions créés en 1679 au denier 16 et 18. La dette consolidée est ramenée à 8 millions par an. Plus de 90 millions ont été remboursés ou convertis en 1682.

Mais, si Colbert a remboursé 90 millions, le roi en a dépensé 100! 100 millions en temps de paix; car une expédition contre Alger ne saurait compter comme guerre sérieuse! La dépense, qui, depuis la paix de Nimègue, était descendue, quoique trop lentement, remonte ainsi dans une proportion exorbitante [1]. Colbert ressemble à un nageur qui s'épuise en vains efforts pour atteindre la terre, et que chaque flot rejette plus loin du rivage.

Il continue de lutter avec une tristesse croissante, mais avec un courage inébranlable. Les recettes, qui s'élèvent par la paix, par le commerce et par la concurrence entre les fermiers de l'Etat, l'aident à combler une partie du gouffre. L'impôt a produit 85 millions en 1682, et doit, en suivant la même progression, rendre 90 millions

[1] Dans ces cent millions, l'extraordinaire des guerres compte pour trente-sept, la marine, pour neuf, les *bâtiments*, pour six.

avant deux ans. N'espérant plus la réforme radicale des dépenses qu'il avait demandée, Colbert voudrait du moins réduire encore en deux ans la taille de 4 millions, l'impôt indirect de 2, ce qui mettrait l'impôt à 84 millions, puis laisser remonter l'impôt à 90 millions par le progrès des recettes, et le fixer à ce chiffre pendant la paix, en préparant des combinaisons qui puissent donner au moins 110 millions en cas de guerre. Le roi consentit à la diminution de la taille, qui se trouva réduite, depuis 1678, de 41 millions à 35.

A la fin de 1682, après les énormes emprunts qui ont épuisé la ressource du crédit, la dette flottante exigible (caisse des emprunts) dépasse encore 29 millions, sans compter 7 millions d'anticipations sur les fermes et près de 16 millions d'anticipations sur la recette de 1683. On ne peut plus recourir aux créations de rentes ; la caisse des emprunts est une ressource excellente, mais bornée, et Colbert lui-même juge nécessaire de la limiter à 20 millions pour 1685, en remboursant le surplus. Pour rétablir l'équilibre, il faudrait, quelques années durant, ramener la dépense de plusieurs millions au-dessous de la recette, et non dépenser 13 millions en sus de la recette, comme on vient de le faire!

Colbert ne cesse d'en appeler à la raison et au cœur du roi. Dans le courant de 1683, pressentant peut-être qu'il n'a plus que peu de temps à servir la France, il trace le plan d'un mémoire au roi sur les finances, qui est son véritable testament [1]. Il y établit la nécessité de grandes

[1] L'ouvrage publié sous le titre de *Testament de Colbert* est apocryphe. Les prétendus Testaments Politiques de Colbert et de Louvois ne sont que des pastiches de l'authentique Testament de Richelieu.

modifications dans les droits d'exportation et d'importation, dans les douanes intérieures, telles que le convoi de Bordeaux, les douanes de Lyon et de Valence, etc. Il voudrait bien que le roi fît quelques dépenses « pour le rétablissement et augmentation de différents commerces. » Le système de l'adjudication au plus offrant, appliqué aux fermes depuis 1661, ne permet plus d'obtenir les baux à vil prix, en achetant l'appui des courtisans et des gens en place; mais on est tombé dans l'excès contraire: les fermiers, par l'effet de la concurrence, dépassent, dans leurs offres, la valeur réelle des fermes et s'indemnisent en vexant le peuple. Il faudrait réduire les droits des fermes. Après avoir résumé tout ce qui s'est fait depuis 1661, il déclare que, nonobstant tout ce qui a été fait, on doit avouer que « les peuples sont fort chargés, » et qu'il n'y a plus d'affaires extraordinaires à faire, parce qu'elles aboutissent toutes à un nouvel impôt ou à une aliénation du revenu à vil prix. Il n'ose énoncer ses conclusions que sous une forme timidement dubitative. « Si Sa Majesté, dit-il, se résolvait de diminuer ses dépenses, et qu'elle demandât sur quoi elle pourrait accorder du soulagement à ses peuples, mon sentiment serait 1° de diminuer les tailles, et les mettre, en trois ou quatre années, à 25 millions; 2° de diminuer d'un écu le minot de sel; 3° de rétablir, s'il était possible, le tarif de 1667; 4° de diminuer les droits d'aides et les rendre partout égaux et uniformes en supprimant tous les priviléges (des localités et des particuliers); 5° de réduire peu à peu les officiers au nombre où ils étaient en 1600, » du temps de Henri IV et de Sulli [1].

[1] Colbert formule encore quelques autres vœux entre lesquels on remarque l'a-

Voilà ce que Colbert eût voulu faire encore pour le peuple en matière de finances; ce qu'il avait fait pour l'Etat, on peut le résumer en quelques lignes.

En 1661, il avait trouvé le revenu brut à 82 millions, les charges annuelles à plus de 50, le revenu net, par conséquent, à moins de 32; la dépense montant à 60, le déficit annuel était de 28 millions. En 1683, après qu'on a traversé une guerre formidable, le revenu brut atteint près de 113 millions; les charges étant réduites à 26 millions, le revenu net s'élève à près de 87. Colbert a donc augmenté le revenu net de 55 millions, tout en diminuant la taille et la gabelle. L'accroissement de la richesse publique, dû à ses soins, est la principale cause de ce grand résultat [1].

On vient de voir, réuni en un seul tableau, tout ce qui touche directement aux finances pendant les quatre années qui suivent la paix de Nimègue. Colbert avait travaillé pendant ce temps, avec le même zèle, à relever le commerce, les colonies, la marine marchande, ainsi qu'à fortifier cette marine militaire qui avait si glorieusement répondu à son attente.

Les manufactures déjà établies sont encouragées : de nouvelles se fondent, celle des draps de Louviers, par exemple, en 1681. L'expérience a été peu favorable aux grandes compagnies privilégiées pour les colonies. La Compagnie des Indes Orientales n'a pas su s'établir à Ma-

bolition de la ferme du tabac et de celle du papier timbré, comme préjudiciables au commerce. Il ne prévoyait pas que la ferme du tabac, transformée en régie, deviendrait une des grandes bases du revenu public et une des mieux assises, puisque l'impôt est volontaire. Le mémoire est dans Forbonnais, t. Ier, p. 564.

2 Forbonnais, t. Ier, p. 536.

dagascar, et les Hollandais ne lui ont pas permis de s'établir à Ceylan ni à San-Thomé. Elle marche à sa ruine. Colbert essaie de la relever en obtenant du roi pour elle le don des 4 millions qu'elle a reçus en prêt du trésor royal. Elle fonde alors les établissements de Pondichéri et de Chandernagor, mais sans arriver à une prospérité qui réponde aux efforts faits pour la soutenir. En 1682, Colbert se décide, sur la demande de la Compagnie elle-même, à porter atteinte au monopole qu'elle exerce; il autorise les particuliers à faire le commerce de l'Inde, en se servant des vaisseaux de la Compagnie. Les Portugais, sur ces entrefaites, ayant été chassés du Japon, la suite d'une réaction contre la propagande religieuse des jésuites, Colbert eût voulu tourner au profit du commerce français cet échec du commerce portugais: il prie le roi de permettre aux protestants de trafiquer avec le Japon. Il supposait que les protestants français, n'étant pas de la religion des Portugais, exciteraient moins de défiance chez les Japonais. Le roi refuse. Il avait exclu systématiquement les protestants de toutes les colonies [1].

Le sort de la Compagnie d'Occident avait été pire encore que celui de la Compagnie d'Orient. Mal administrée, engourdie dans son privilége, onéreuse et odieuse aux colons, elle n'avait su seconder en rien les gouverneurs ni les marins du roi. Ainsi, en 1669, sa négligence avait empêché la France de s'assurer la possession d'une des plus belles contrées de l'Amérique. Une expédition s'apprêtait pour aller établir une colonie dans l'ancienne Floride française, où nous avions eu, au seizième siècle,

[1] D'Auvigni, Vies des hommes illustres, t. V, p. 341.

des postes abandonnés pendant les Guerres de Religion. Les Anglais devancèrent les Français, et prirent possession du pays, qu'ils appelèrent Caroline, du nom de leur roi Charles II. La guerre de Hollande acheva de ruiner la Compagnie d'Occident. Dès 1675, elle vendit, pour 5,000 liv. (un marc d'or) de redevance, à une nouvelle Compagnie dite du Sénégal, formée par Colbert, les comptoirs qu'elle avait sur la côte d'Afrique, depuis le cap Blanc jusqu'à la Gambie, avec les priviléges y attachés. En décembre 1674, elle liquide entièrement ses affaires, et résigne tous ses droits entre les mains du roi, qui se charge de toutes ses dettes, et qui l'aide à parfaire le remboursement des actionnaires; ce fut encore pour le Trésor une charge de près de 4 millions. A ce prix, le domaine public rentra en possession de toutes les colonies d'Amérique. Les colonies d'Amérique et de la côte occidentale d'Afrique avaient alors environ quarante-cinq mille habitants, et occupaient une centaine de navires français de cinquante à trois cents tonneaux [1]. Les vexations des fermiers auxquels on donna à bail le domaine d'Amérique, et surtout la défense d'exporter des sucres bruts de nos Antilles pour l'étranger, défense sollicitée par les raffineurs français, enlevèrent aux colonies et à la marine une partie des bénéfices de ce changement. Colbert n'eut pas le temps de revenir sur une défense qu'il eût sans doute révoquée.

On n'a guère le courage de regretter ce ralentissement du progrès des Antilles, quand on se rappelle ce que coûtait à l'humanité la colonisation de ces îles, où la culture

[1] Anc. lois franç., t. XIX, p. 152. — Le port de Nantes comptait à lui seul pour moitié dans ces expéditions. Voyez L. Guérin, Hist. marit. de France, t. Ier, p. 565.

ne s'opérait plus que par les bras des noirs. Après avoir fondé la Compagnie du Sénégal, Colbert, en 1675, avait fait accorder à un particulier le privilége de la traite sur tout le reste de la côte occidentale d'Afrique, depuis la Gambie jusqu'au Cap, moyennant la fourniture annuelle de huit cents nègres aux Antilles : cette condition n'ayant pas été remplie, le privilége fut supprimé, et la Compagnie du Sénégal fut investie de tout le commerce d'Afrique, en s'engageant à fournir deux mille nègres par an (1678) [1].

Nous avons dit plus haut [2] que Colbert, qui avait trouvé le travail esclave établi aux colonies et la colonisation assise sur la traite des noirs, essaya du moins de réserver aux esclaves quelques-uns des droits de la personne humaine. L'édit sur la police des îles d'Amérique, si connu sous le nom de *Code noir*, fut en effet préparé sous le ministère de Colbert, quoiqu'il n'ait été publié qu'après la mort de ce grand homme. Certes, il est impossible de parcourir cette loi de l'esclavage sans un serrement de cœur et parfois sans un élan d'indignation [3] : le législa-

1 Forbonnais, t. Ier, p. 497, 546.

2 Voyez notre t. XIV, p. 656.

3 Voici quelques-unes des dispositions rigoureuses.—Les esclaves ne peuvent rien avoir, recevoir ni acquérir qui ne soit à leurs maîtres. — L'esclave qui aura frappé ses maîtres au visage ou avec effusion de sang, sera puni de mort. — En cas de voie de fait d'un esclave contre une personne libre, peines très-sévères, pouvant aller jusqu'à la peine capitale. — Le vol qualifié est puni de peines afflictives, et même de mort, si le cas y échet. — Les maîtres pourront faire enchaîner et battre leurs esclaves qui le mériteront, mais non les mettre à la torture ni les mutiler, à peine d'être procédé extraordinairement contre eux. — L'esclave demeuré fugitif (marron) pendant un mois aura les oreilles coupées, et sera marqué d'une fleur de lis à l'épaule ; à la seconde évasion, il aura le jarret coupé ; à la troisième, il sera puni de mort !...—L'exercice d'un droit naturel est donc puni de mort dans les colonies françaises, et pourtant l'homme qui a usé de ce droit aurait non-seulement la vie,

teur ne peut réussir à concilier ce qui est inconciliable, l'esclavage et l'humanité. Et pourtant il faut bien reconnaître que la loi, ici, est infiniment au-dessus des mœurs, et que cette différence à l'avantage du code de 1685 sur la société qu'il était appelé à régir a subsisté jusqu'à nos jours. On en peut juger par les articles suivants : — Les esclaves seront baptisés et instruits dans la religion, à peine d'amende arbitraire contre les maîtres. — Les hommes libres qui auront des enfants en concubinage avec des esclaves, et les maîtres qui l'auront souffert, seront condamnés à 2,000 livres d'amende. — Le maître qui aura des enfants d'une esclave sera privé et de l'esclave et des enfants, *à moins qu'il n'épouse la mère, ce qui rendra les enfants libres et légitimes. — Les mariages des esclaves seront solennisés comme ceux des personnes libres.* Le consentement du maître est nécessaire; mais le maître n'a pas droit de marier l'esclave contre son gré. — Les esclaves baptisés seront inhumés au cimetière commun. — Les esclaves non nourris ni habillés par leurs maîtres peuvent se plaindre au procureur général. Les esclaves infirmes seront nourris par leurs maîtres, sinon l'hôpital les recueillera et entretiendra aux dépens des maîtres. — Les maîtres et commandants (commandeurs) qui auront tué un esclave sous leur puissance seront poursuivis au criminel. — Ne pourront être saisis ni vendus séparément, le mari, la femme et leurs enfants impubères. — Les maîtres âgés de vingt ans pourront affranchir leurs esclaves, sans besoin d'avis de parents. — Les affranchis jouiront de tous les avantages des sujets naturels libres.

mais la liberté sauve, s'il touchait le sol de la France. Monstrueux contraste, et qui marque d'un signe fatal cette société coloniale, éclose d'une violation de l'humanité et destinée à se débattre, sinon à s'abîmer dans les tempêtes.

Colbert, en donnant ses soins aux Antilles, eût souhaité aussi tirer parti des fécondes régions de la Guyane, cette *France équinoxiale* où nous avions de vastes prétentions et de faibles établissements. Il avait encouragé, en 1674, les jésuites Gillet et Béchamel à tenter un grand voyage de découverte dans l'intérieur de cette contrée, où jamais Européen n'avait pénétré.

La nouvelle France du Nord, qui n'avait pas besoin des bras des esclaves, et qui n'était encore habitée que par onze ou douze mille colons, n'attirait pas moins que les colonies tropicales l'attention de Colbert. La grande pêche, le commerce des pelleteries, en vue duquel une Compagnie, dite du Nord, s'organisa en 1683 à Quebec, et les bois de construction, donnaient une haute importance aux vastes et vagues possessions que revendiquait la France autour du golfe et sur les rives du Saint-Laurent. Des hommes actifs et intelligents, l'intendant Talon, les gouverneurs Courcelles et Frontenac, avaient remonté du Saint-Laurent dans les lacs immenses d'où sort ce large fleuve, et qui forment, jusqu'au centre de l'Amérique septentrionale, comme une chaîne de mers intérieures; ils avaient tenté d'assurer à la France les rives de ces lacs par des postes militaires. En même temps, des voyageurs, animés par le génie des découvertes ou par le zèle religieux, se lançaient, dans toutes les directions, à travers ce continent inconnu. En 1671, le jésuite Albanel et le colon canadien Saint-Simon avaient pénétré par un chemin nouveau, par la rivière de Saguenai, dans la mer d'Hudson, que se disputaient les Français et les Anglais. En 1673, le père Marquette et le Canadien Joliet avaient découvert le grand fleuve du Mississipi, le rival du Saint-Laurent, et l'avaient descendu jusque sur le

territoire des Arkansas. En 1679 et 1680, le récollet Hennepin et un autre voyageur appelé Dacan, remontent au contraire le Mississipi pendant trois cents lieues, presque jusqu'à ses sources. Un an après, un héroïque aventurier, Cavelier de la Salle, encouragé et assisté par Colbert, entreprend de descendre le nouveau fleuve jusqu'à son embouchure inconnue. Il relie, par une chaîne de postes, les deux bassins du Saint-Laurent et du Mississipi ; puis, le 2 février 1682, il entre dans ce dernier fleuve, non plus par la rivière Ouisconging, comme avait fait le père Marquette, mais par la rivière des Illinois, et s'abandonne au courant dans une frêle embarcation. Le 9 avril, il débouche avec le fleuve dans le golfe du Mexique. Il prend possession, au nom de Louis XIV, des riches contrées que baigne le cours inférieur du Mississipi, et leur donne le nom de Louisiane. A son retour, il reconnaît encore une des principales artères de l'Amérique septentrionale, un des principaux affluents du Mississipi, l'Ohio, plus voisin du Canada que l'Illinois, et il regagne Quebec au printemps de 1683, après une des plus belles explorations dont l'histoire ait gardé le souvenir [1].

La nouvelle France s'étend désormais, au moins nominalement, du golfe du Saint-Laurent au golfe du Mexique, enfermant entre ses deux grands bassins fluviaux les colonies anglaises.

L'intrépide *découvreur* de la Louisiane ne devait pas avoir la joie d'y implanter de ses mains la colonisation

[1] L. Guérin, Hist. marit. de la France, t. Ier, p. 501-534. Il résulterait de documents manuscrits que La Salle aurait eu connaissance du Mississipi avant le père Marquette et que les jésuites lui en auraient dérobé l'honneur.

française. Il revint en France : il obtint du roi quelques bâtiments et quelques centaines d'hommes pour aller reconnaître par mer l'embouchure du fleuve qu'il avait trouvée par terre, pour y fonder un établissement et pour tenter, sous ce prétexte, d'enlever aux Espagnols les mines de la nouvelle Biscaye; mais l'obstination du capitaine de vaisseau Beaujeu, qu'on lui avait associé, l'obligea de débarquer, non point à l'entrée du Mississipi, mais dans une baie qui dépend aujourd'hui du Texas (la baie de Saint-Bernard). Le capitaine Beaujeu, après avoir fait manquer l'expédition par son entêtement, l'abandonna par une véritable trahison : la discorde, suite accoutumée de la misère, se mit entre les colons; et La Salle, comme il s'efforçait de regagner le Canada par terre, fut massacré par quelques-uns de ses compagnons révoltés (1687). La jalousie des jésuites avait été, à ce qu'il paraîtrait, pour beaucoup dans ses malheurs.

Le projet de l'infortuné La Salle fut réalisé, quelques années après, par d'Iberville, gouverneur du Canada, qui colonisa la Louisiane.

Le commerce maritime se développait plus vite que la colonisation. La grande pêche du Nord, bien plus importante encore pour la marine marchande que le commerce des denrées tropicales, avait repris toute sa prospérité depuis la paix. Plaisance, sur la côte sud-est de l'île de Terre-Neuve, était le centre de ravitaillement et de protection des pêcheurs français. La France n'occupait de fait, dans ces parages, que la côte sud de Terre-Neuve et la presqu'île d'Acadie; mais toutes les îles du golfe du Saint-Laurent lui appartenaient nominalement. Le mouvement commercial était tel, que le seul port de Saint-Malo, en 1681, envoya à la pêche de la morue soixante-cinq navires,

dont le moindre jaugeait cent-cinquante tonneaux : Nantes en expédiait ordinairement une trentaine ; le Havre, plus de cent [1].

On a dit ailleurs que Colbert, en 1670, avait fait recenser les matelots : l'inscription n'en avait fourni que trente-six mille, sans les officiers, les patrons et les mousses. Un second recensement, en 1680, donna soixante mille matelots, tout compris ; en 1685, on en eut près de soixante-dix-huit mille. De tels chiffres ont leur éloquence. Sur ce nombre, la Provence ne fournissait que deux mille six cents hommes, chiffre mesquin pour un pays si favorisé de la mer. Le Languedoc comptait pour trois mille deux cents ; la Picardie, pour deux mille six cent soixante-sept ; la Bretagne, pour dix-sept mille trois cent quarante-deux : chose singulière que ce développement du génie maritime chez une population si attachée à son sol et si peu disposée à voyager sur terre !

En 1683, la marine militaire comptait cent sept vaisseaux de vingt-quatre à cent vingt canons, dont douze du premier rang, c'est-à-dire de soixante-seize à cent vingt canons, vingt-cinq frégates légères de six à vingt-quatre canons, trente-deux galères, etc. ; en tout, deux cent soixante-seize bâtiments, y compris soixante-huit navires en construction [2].

La science maritime se perfectionnait à mesure que la force matérielle s'accroissait. L'intendant général du Ponant, Colbert du Terron, avait signalé au grand Colbert le génie précoce d'un très-jeune ingénieur, surnommé le Petit-Renau. Ce jeune homme, appelé au conseil des con-

[1] L. Guérin, t. Ier, p. 502, 565, 577.

[2] La Martinière, t. IV, p. 222. — L. Guérin, t. Ier, p. 23. — P. Clément, p. 379.

structions navales, qu'avait formé Colbert après la paix de Nimègue, y fit adopter, de l'avis de Duquesne et de Vauban, un nouveau modèle de navire, qui rendit plus sveltes et plus faciles à manœuvrer les formes majestueuses, mais un peu lourdes, des vaisseaux de guerre, supprima les châteaux d'arrière et d'avant, espèce de forteresses qui encombraient les deux extrémités du navire, et diminua considérablement le tirant d'eau.

Petit-Renau n'améliora pas seulement les constructions navales; il assura le progrès continu de ce grand art, en engageant Colbert à fonder une école publique de construction et un corps d'ingénieurs de la marine, ce qui abattit le monopole mystérieusement routinier des maîtres-charpentiers-jurés, et substitua la science à l'empirisme. « Renau, le premier peut-être, comprit le vaisseau de guerre comme devant être, pour ainsi dire, l'imposant résumé de toutes les connaissances physiques et mathématiques qu'il a été donné à l'homme d'acquérir[1]. »

Le grand ministre qui avait créé la marine française couronna son monument par un admirable ouvrage.

Colbert, embrassant du regard l'ensemble des relations sociales, avait bien compris à quel point une bonne administration de la justice influe sur le progrès de la richesse publique. Nous avons dit plus haut quelle part essentielle il avait eue aux Ordonnances Civile et Criminelle en 1667 et 1669, puis comme il avait réglé les relations et les contestations du commerce général par l'Ordonnance du Commerce en 1673. Les intérêts et les habitudes toutes spéciales du commerce de mer réclamaient une

[1] E. Sue, Hist. de la Marine, t. III, p. 395-398. — L. Guérin, t. Ier, p. 499, 507. — Théorie navale, par B. Renau d'Eliçagaray.

constitution à part : les coutumes du moyen âge, les ordonnances du seizième siècle, ne suffisaient plus à la nouvelle marine. Depuis dix ans, Colbert faisait travailler à un code maritime par une commission dont les membres les plus actifs étaient les maîtres des requêtes Le Vayer de Boutigni et Lambert d'Herbigni. L'ordonnance de la marine parut en août 1681. Cette ordonnance descend, par tous les degrés de la hiérarchie, depuis l'amiral jusqu'au charpentier et au calfateur, et dicte les devoirs de chacun. Elle est divisée en cinq livres : le premier concerne les officiers de l'amirauté et leur juridiction. La charge d'amiral n'était plus qu'une sinécure princière très-lucrative que le roi attribuait à quelqu'un de ses bâtards, ou, comme on les appelait plus courtoisement, des princes *légitimés* de France. Cependant l'amiral, qui n'avait plus le choix d'aucun officier de guerre, de finance ou d'administration, avait encore la nomination des officiers de la justice maritime. Toutes les choses de la mer ressortissaient aux juges de l'amirauté, et les parlements n'y intervenaient qu'en appel. Le titre IX du livre Ier, *sur les consuls*, est très-intéressant. Les commerçants et navigateurs français sont fortement organisés dans les Échelles du Levant : dans chaque Échelle, ils forment un corps qui s'appelle *la nation;* les députés élus par leurs assemblées, que préside le consul, s'appellent *les députés de la nation.* Des droits importants sont assignés à ces assemblées : tout est parfaitement combiné pour soutenir l'honneur et les intérêts de la France à l'étranger. — Dans le livre II, *des gens et des bâtiments de mer,* on remarque les garanties de capacité exigées des capitaines, maîtres et patrons de navires, et la défense de lever aucuns droits de réception sur les apprentis matelots. —

Le livre III règle les contrats maritimes. Un privilége est accordé aux matelots, pour leurs salaires, sur le corps du navire et sur le fret. Personne ne peut armer un vaisseau en guerre sans commission de l'amiral, ni prendre commission d'un État étranger pour aller en course sans permission du roi, à peine d'être traité comme pirate. Tous navires chargés d'effets appartenant aux ennemis sont de bonne prise. (On a vu que les traités avec l'Angleterre et la Hollande avaient introduit partiellement des principes plus libéraux dans les rapports avec ces deux nations.) Les marchandises françaises ou alliées trouvées sur navires ennemis sont de bonne prise. Tout navire repris vingt-quatre heures après sa prise par l'ennemi appartient à ceux qui l'ont repris : s'il est resté moins de vingt-quatre heures au pouvoir de l'ennemi, il est restitué à son propriétaire, sauf un tiers de la valeur pour frais de recousse. Des précautions rigoureuses sont réglées pour vérifier la légalité des prises. Le roi accordera des lettres de représailles à ses sujets lésés par des étrangers, quand l'État dont ces étrangers dépendent aura refusé justice à nos ambassadeurs. C'est un reste du droit de guerre privée. — Le livre IV concerne la *police des ports, côtes, rades et rivages de la mer*. On y règle la garde des côtes par les paroisses sujettes au *guet de la mer*; c'est la milice spéciale des pays maritimes. La peine de mort est décrétée contre quiconque attentera à la vie et aux biens des naufragés, contre les seigneurs des bords de la mer qui auront forcé les pilotes à faire échouer les navires sur les côtes dépendant de leurs fiefs, contre quiconque aura attiré les navires *par feux trompeurs en lieux périlleux*. La terrible industrie des *naufrageurs* n'était pas éteinte en Basse Bretagne. — Les seigneurs de fiefs qui usurperont

sur les habitants des bords de la mer les herbes marines appelées *varechs* ou *goësmons*, ou qui prétendront lever des droits sur la coupe des varechs, seront punis comme concussionnaires. — Le livre V traite *de la pêche qui se fait en mer*. La pêche de la mer est déclarée libre et commune à tous les sujets du roi, sans autre condition que de se servir des filets et engins permis par l'ordonnance. Défense est faite à tous seigneurs de fiefs ou commandants des places du roi d'exiger des droits des pêcheurs ou de mettre obstacle à la pêche, sous peine d'une forte amende et de restitution au quadruple pour les seigneurs, de destitution pour les gouverneurs [1].

On n'a pu citer ici que quelques dispositions caractéristiques qui ne sauraient donner une idée de cet ensemble si sagement distribué, si précis, si exact, si lumineux. L'Ordonnance de la Marine est restée, comme l'Ordonnance des Eaux et Forêts, le chef-d'œuvre du genre et la base de tous les progrès futurs. Toutes les nations l'admirèrent et l'imitèrent, ainsi qu'elles avaient imité, au moyen âge, notre vieux *rôle* d'Oléron, point de départ de tous les codes maritimes modernes.

Le fils et le collaborateur de Colbert, Seignelai, devait compléter l'œuvre paternelle, quelques années après, en ajoutant au code de la marine marchande le code de la marine militaire.

C'était encore, tout à la fois, pour développer le commerce de mer et pour augmenter la puissance militaire de notre marine, que de vastes travaux continuaient dans les ports et sur les côtes. Ces travaux se rattachaient à l'ensemble colossal de la fortification du royaume, entre-

[1] Anc. lois françaises, t. XIX, p. 283-366.

pris et exécuté par Vauban sous les ordres des ministres de la guerre et de la marine. C'est la seule opération où Colbert et Louvois aient, jusqu'à un certain point, marché d'accord : on verra que cet accord fut d'ailleurs très-imparfait. Louis XIV avait résolu d'assurer à jamais ses conquêtes à la France, et de se faire une frontière infranchissable, tout en s'assurant des moyens d'attaque formidables contre ses voisins. L'ensemble de fortifications qui fut confié à Vauban est le plus vaste ouvrage de ce genre qui ait existé dans le monde, et le plus grand service peut-être que Louis XIV ait rendu à notre patrie. On le vit bien toutes les fois que la France fut menacée d'invasion. Les *grandes murailles* des Romains et des Chinois n'étaient que l'enfance de l'art : les trois cents places construites ou réparées et augmentées par Vauban, et s'appuyant réciproquement dans un système général de défense, en furent la perfection.

La paix de Nimègue est l'époque la plus féconde dans cette vie si prodigieusement active. On a vu depuis longtemps, dans nos récits, ce grand homme apparaître comme le génie même des siéges. Ville assiégée par Vauban, disait-on, ville prise. On dira désormais : Ville fortifiée par Vauban, ville imprenable. C'est là une plus belle gloire, et plus conforme à cet esprit humain et philosophique qu'il avait déjà signalé par ses efforts pour épargner le sang du soldat.

Nous avons indiqué ailleurs ce que lui dut l'art d'attaquer les places ; il ne fit pas moins pour l'art de les défendre. Il essaya de rétablir l'équilibre entre l'attaque et la défense, en opposant, aux ravages du ricochet et de la bombe, des souterrains, des traverses voûtées, des feux couverts partant de casemates. Il perfectionna le système

des inondations artificielles, ménagea des cultures et des pâtures entre l'inondation et la place, pour la subsistance des habitants et de la garnison, jeta des ouvrages avancés au delà des glacis, et construisit des camps retranchés sous les places les plus importantes. Ses principes sont entrés dans le domaine de la science militaire; mais ce qui ne saurait jamais être du domaine public, c'est le génie avec lequel il les appliqua; c'est cet art « de tirer du sol même et des eaux une défense simple et peu coûteuse, et cet art plus grand de coordonner les places à la nature du terrain, à celle du pays, aux routes de terre et d'eau, aux opérations des armées, en un mot, de donner aux États des frontières [1]. »

Depuis la première guerre de Flandre, Vauban avait commencé à fortifier les villes acquises ou conquises par Louis XIV, et à diriger des travaux importants dans les ports. Dunkerque, Lille, Tournai, etc., lui devaient de puissantes défenses; il avait creusé le canal d'Harfleur au Havre, depuis comblé en partie, pour nettoyer le port du Havre, et avait donné le plan d'un nouveau bassin qui eût rendu cette place plus propre à sa double destination commerciale et militaire, la Normandie n'ayant point alors d'autre port de guerre [2]. Ce projet ne fut point exécuté. Cependant, à partir de 1677, nommé commissaire

1 Allent, Hist. du corps du génie. Dans un mémoire rédigé à la demande de Louvois, Vauban établit la nécessité d'un corps spécial pour les travaux des siéges. Ainsi, c'est à lui qu'on doit le corps du génie militaire. Il proposa diverses innovations réalisées depuis, entre autres les boulets creux pour disperser les terres des fortifications. Ce sont nos boulets à la Paixhans. — Voyez Éloge de Vauban, par Carnot; Dijon; 1784.

2 Le Havre était le siége de l'intendance navale de Normandie. Le bassin militaire, dit *Bassin du Roi*, achevé en 1666, ne pouvait recevoir que des vaisseaux de troisième rang, c'est-à-dire au-dessous de soixante canons.

général des fortifications, Vauban eut une autorité digne de son génie, et put systématiser ses conceptions sur une échelle immense. Il acheva, en 1678, les travaux de la place et du port de Dunkerque [1], coupa le banc de sable qui barrait l'entrée du port, acheva le bassin, les deux jetées en bois qui s'avançaient à 2,000 mètres dans la mer, ce qui faisait à la ville un avant-port artificiel protégé par des fortifications redoutables, l'arsenal, contenant les cales et les matériaux suffisants pour la construction de quarante vaisseaux de guerre, les canaux de Bergues, de la Moere et de Furnes, destinés à empêcher l'ensablement du port par la puissance des eaux qu'y chassaient incessamment leurs écluses. Vauban comptait que ces *chasses* vigoureuses creuseraient suffisamment le port pour le rendre accessible aux vaisseaux de haut bord. En dix ans, le port et l'avant-port furent en effet creusés de quinze pieds.

De Dunkerque, Vauban se transporta à l'autre extrémité de la France, à Toulon. Ce fut là qu'il exécuta ses plus magnifiques ouvrages maritimes. Depuis que Toulon, si bien abrité entre sa double rade et sa gigantesque muraille de rochers, était devenu le centre de toute notre marine militaire dans la Méditerranée, la ville étouffait dans son étroite enceinte, et les navires s'entre-choquaient dans le petit port de Henri IV. Vauban refit la ville et le port. Une nouvelle enceinte puissamment fortifiée (elle est aujourd'hui, pour la seconde fois, devenue trop étroite), et protégée par les forts de l'Eguillette et de Saint-Louis, un second port, appelé la *Nouvelle Darse*, capable de contenir, non pas vingt-cinq ou trente navires,

[1] Dunkerque était le siége de l'intendance navale de Flandre et de Picardie.

comme les bassins du Havre ou de Dunkerque, mais cent vaisseaux de guerre, un arsenal grand comme une ville entière, et dont les magasins, les ateliers et les cales (la fameuse *corderie* surtout [1]) semblent bâtis pour des géants, deux petites rivières, dont les embouchures engravaient la rade, détournées et rejetées dans la mer, de l'autre côté du promontoire qui ferme la rade au Levant, tels furent ces travaux qui eussent suffi, à eux seuls, pour immortaliser leur auteur,

Après avoir mis en activité les travaux de Toulon, dès longtemps préparés, Vauban passa en Roussillon, ajouta de nouveaux ouvrages aux remparts de Perpignan, fit de cette ville un centre militaire pour toute cette frontière, établit une chaîne de forts sur les principaux points qui dominent les cols des Pyrénées orientales, et construisit enfin, à l'entrée de la Cerdagne, la citadelle de Mont-Louis, qui, tout à la fois, couvre la vallée de la Tet et menace celle de la Sègre, assurant aux Français l'entrée de la Catalogne.

Des Pyrénées, Vauban retourna dans le Nord. En 1680, il construisit le fort de Knocque, afin d'assurer les communications d'Ypres avec Menin et de couvrir Cassel; il rebâtit le fort de Nieulai près Calais, assura à cette ville la protection d'inondations artificielles et présenta un plan pour restaurer les jetées dégradées et le port presque entièrement ensablé. Le roi ne voulut point s'engager dans cette dépense, jugeant que Calais faisait double emploi avec Dunkerque, et sacrifia la vieille et patriotique cité à sa nouvelle acquisition. Le roi faisait alors un grand voyage d'inspection sur la frontière du

[1] Elle a 640 mètres de long. — Le bagne date de 1682.

Nord. Il tomba d'accord avec Colbert et Vauban sur la nécessité d'un port militaire en Picardie, les navires de guerre n'ayant aucun refuge entre Dunkerque et le Havre. Ambleteuse fut choisie à cause de sa position à l'entrée méridionale du Pas-de-Calais. Des difficultés imprévues dans les conduites d'eaux douces nécessaires pour nettoyer le port servirent, dit-on, de prétexte à Louvois pour faire abandonner une entreprise vivement patronée par son rival.

Vauban, au reste, ne fit pas de moins grandes œuvres, et en fit de plus nombreuses encore pour le ministère de la guerre que pour le ministère de la marine. Maubeuge fut fortifié sur la Sambre pour remplacer jusqu'à un certain point Charleroi; Charlemont, place récemment acquise et qui fait la pointe vers Namur, fut soigneusement réparé. Ces deux postes complétèrent la ligne militaire de la mer à la Meuse. Vauban s'occupa ensuite du vaste intervalle qui forme, entre la Meuse et le Rhin, la plus exposée de toutes nos frontières. Il fortifia Verdun sur la Meuse, Longwi, entre la Meuse et la Moselle, augmenta les défenses de Thionville sur la Moselle, jeta au loin, comme poste avancé sur cette rivière, la citadelle de Mont-Royal, éleva sur la Sarre une ville nouvelle, qui reçut le nom de Sarre-Louis; puis, entre la Sarre et le Rhin, fortifia Bitsche, Phalsbourg, Lichtenberg, sur les Vosges, Haguenau, dans la plaine d'Alsace, Landau, poste avancé et très-important, qui couvrait l'Alsace et entamait le Palatinat. Arrivée au Rhin, la ligne de fortication tourna au sud; Vauban fortifia Schelestadt, dans la vallée du Rhin, Belfort, dans l'ouverture que laissent entre elles les deux chaînes des Vosges et du Jura, puis construisit, sur l'emplacement d'un village alsacien, la

forteresse de Huningue, en face de Bâle, au point où le Rhin s'éloigne de notre frontière pour tourner à l'Est en séparant la Suisse de l'Allemagne. Vauban fit ensuite une pointe outre Rhin pour aller ajouter à Fribourg de nouveaux boulevards. De là, revenant continuer la ligne défensive du royaume, il repassa le Jura, donna ses soins à Besançon, et, enfermant dans les défenses de cette ville les énormes rochers de Chaudanne et de Brégille, il fit de Besançon, enveloppé par une rivière et trois montagnes, une des premières places de l'Europe.

Vauban ne fit rien sur la frontière au midi de Besançon. La France n'avait rien à craindre de la Suisse ni de la Savoie. Il alla seulement, au delà des Alpes, renforcer la position offensive de Pignerol, comme il avait renforcé Fribourg. Il continua son tour de France par le Sud, mit en défense les Pyrénées occidentales comme il avait fait des Pyrénées orientales, protégea Bayonne par une superbe citadelle, fit de Saint-Jean-Pied-de-Port un point d'appui dans les montagnes, et construisit le fort d'Andaye pour commander l'embouchure de la Bidassoa. Il améliora en même temps les ports de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz [1].

L'année suivante (1681), Vauban poursuivit la revue des côtes de l'Océan, releva la citadelle de Saint-Martin-de-Ré et les remparts de la Rochelle, ordonna de nouveaux travaux à Rochefort et à Brest, et protégea leurs rades par des forts à l'île d'Aix, à l'embouchure de la Charente, au goulet de Brest, aux pointes de Camaret et

[1] On sent bien que, lorsque nous disons : *Vauban construisit,* cela veut dire : Vauban donna les plans et fit commencer les ouvrages. Tout cela dura bien des années à achever.

de Bertheaume. De Brest au Havre, la France n'avait pas, sur la Manche, un seul port militaire, car Saint-Mâlo, si justement fameux, n'était qu'un port de corsaires. Colbert et Vauban sentaient bien cette insuffisance, et Colbert avait jeté ses vues sur la Hougue-Saint-Waast, baie située sur la côte orientale du Cotentin, au sud de Barfleur. Malheureusement, la pensée de Colbert ne fut pas réalisée; Louvois fit avorter ce dessein, bien autrement important que celui d'Ambleteuse.

Vauban, sur ces entrefaites, avait été rappelé dans l'est de la France par un grand événement qui rendait son génie nécessaire sur le Rhin. Nous le retrouverons bientôt poursuivant, avec un zèle infatigable, son œuvre colossale. Plus tard, il nous apparaîtra sous un autre aspect. Après l'homme de guerre, nous devrons apprécier l'économiste, le politique; un même sentiment relie l'une à l'autre ces deux parties de sa noble vie; guerrier ou politique, c'est toujours le patriote qui domine en lui; c'est toujours la puissance ou le bonheur de la France qui est le but de ses pensées comme de ses actions.

Les travaux des fortifications coûtent beaucoup [1], malgré l'ordre rigoureux et la sévère économie qu'y apporte Louvois, on lui doit rendre cette justice! Il faut que Colbert se résigne à ces dépenses; l'utilité en est trop évidente; ce n'est pas là que sont les principaux obstacles à ses réformes; ce n'est pas de là que proviennent les soucis qui creusent chaque jour sur son front des traces plus profondes. La politique extérieure, d'une part, la direc-

[1] En 1682, les travaux des fortifications coûtèrent 9 millions 227,000 fr. Voyez Forbonnais, t. Ier, p. 555. Suivant Pellisson, qui le tenait du roi, on y avait employé 26 millions de 1679 à 1681. — Pellisson, Lettres histor., t. III, p. 347.

tion des affaires religieuses, de l'autre, sont des sources d'anxiétés bien plus vives pour Colbert!

La modération témoignée par Louis à Nimègue n'a point été sincère. Si Louis a été modéré dans les conditions du traité, c'est qu'il se réserve d'étendre ces conditions par des interprétations étrangement arbitraires, et de poursuivre dans la paix les conquêtes de la guerre. Ce n'est pas seulement le complément naturel de la France qu'il essaiera de réaliser ainsi : il n'assigne dans sa pensée aucunes bornes à l'extension de sa puissance. Les traités secrets conclus quelques mois après la paix de Nimègue attestent que Louis est plus que jamais préoccupé du rêve funeste de l'Empire. On se rappelle qu'avant la guerre de Hollande, l'électeur de Bavière avait engagé sa voix à Louis en cas d'élection d'un roi des Romains. Au mois d'octobre 1679, un pacte semblable est signé avec l'électeur de Brandebourg, qui s'engage, s'il y a lieu d'élire un roi des Romains ou un empereur, de ne voter et de n'agir qu'en faveur du roi de France, ou, s'il y a trop de difficultés, en faveur du dauphin. « Sa Majesté « Très-Chrétienne, » est-il dit dans le traité, « est plus « capable que tout autre, par ses grandes et héroïques « vertus et par sa puissance, de rétablir l'Empire dans « son ancienne splendeur, et de le défendre contre le voi- « sinage et les entreprises toujours si périlleuses du « Turc. » Le roi promet à l'électeur un subside de 100,000 livres par an pendant dix ans, et 300,000 écus payables par moitié en deux ans.

C'était là le secret des concessions auxquelles Louis avait obligé la Suède envers l'électeur de Brandebourg.

Le 15 novembre 1679, autre traité analogue avec l'électeur de Saxe, moyennant 60,000 livres par an pendant



Melle DE LAVALLIÈRE.

Publié par Furne, Paris

quatre ans, et 90,000 livres comptant. Louis payait chacun selon sa valeur [1].

La trame qu'ourdissait Louis se défaisait à mesure, comme il arrive toujours à ces plans gigantesques auxquels on s'imagine asservir le temps. Le premier des électeurs engagés avec le roi de France, Ferdinand de Bavière, venait de mourir sur ces entrefaites (25 mai 1679). Louis espéra renouer avec le jeune fils de ce prince, et accomplit une promesse faite depuis longtemps à la maison de Bavière. Le 30 décembre, fut signé le contrat de mariage du dauphin Louis de France, âgé de dix-huit ans, avec la princesse Marie-Anne-Christine de Bavière, sœur du nouvel électeur. Le préambule des pleins-pouvoirs donnés à l'ambassadeur de France en Bavière, Colbert de Croissi, est caractéristique. « Après que « Dieu a béni si heureusement l'application continuelle « que nous avons donnée au bien de notre État..., l'uni- « que soin qui nous reste pour le bonheur de nos sujets « est de nous donner des successeurs qui puissent, à « notre exemple, et touchés du même amour pour nos « peuples, perpétuer dans les siècles à venir la félicité « dont ils jouissent sous notre règne, et soutenir avec la « même gloire ce haut point de grandeur et de puissance « auquel nous avons élevé notre couronne [2]. »

Ce ton dithyrambique se substituait partout à la langue des affaires. Avant le dix-septième siècle, le pouvoir, dans ses actes officiels, racontait, citait avec un mélange de naïveté et de pédanterie : sous Richelieu, il avait discuté et démontré; maintenant, il se louait. Ce fut quel-

1 Ces traités inédits sont cités par Lemontey ; OEuv., t. V, p. 229.

2 Dumont, Corps diplom., t. VII, p. 451.

ques mois après, en 1680, que le corps de ville de Paris décerna solennellement au roi le titre de Louis le Grand, qui, déjà employé parfois sur les médailles, devint désormais de rigueur dans la langue officielle.

Le négociateur du mariage bavarois, Colbert de Croissi, fut appelé aussitôt après à remplacer Arnaud de Pomponne dans le ministère des affaires étrangères. Un trait de négligence, qui choqua le roi, amena le renvoi de Pomponne. Ce ministre, honnête, instruit, mais peu éclatant, déplaisait à Louis par sa circonspection et ses ménagements envers les gouvernements étrangers : Louis trouvait que les manières et le style de son ministre ne soutenaient pas suffisamment la majesté de sa couronne [1]. Croissi put être moins doux que Pomponne, mais ne lui fut certainement pas supérieur par le caractère ni par le talent; il n'avait rien du génie de son frère, et ce succès de famille ne fut point un succès politique pour Colbert, Pomponne ayant été bien plutôt avec Colbert qu'avec Louvois.

Les mariages étaient devenus un des ressorts de la politique du roi. Une autre alliance matrimoniale, bien plus importante encore, avait été conclue peu de mois auparavant. On a déjà dit que don Juan d'Autriche, l'oncle, et, depuis peu, le ministre du roi d'Espagne, songeait à chercher en France un appui contre sa rivale, la mère du roi, que soutenait la cour de Vienne. Don Juan avait fait rompre la négociation entamée par la reine mère pour unir le roi Catholique à une fille de l'empereur, et avait demandé pour don Carlos une des nièces de Louis XIV, Marie-Louise d'Orléans, fille du duc

[1] Lemontey, t. V, Monarchie de Louis XIV, p. 82.

d'Orléans et de sa première femme, Henriette d'Angleterre. On peut juger avec quel empressement fut reçue cette proposition, qui allait, on y comptait, installer la prépondérance diplomatique de la France à Madrid. Le contrat fut signé le 30 août 1679, à la grande joie de Louis XIV, mais à la désolation plus grande encore de l'épousée. La pauvre jeune fille ne quitta qu'avec désespoir le paradis de Versailles pour aller s'ensevelir dans le tombeau de l'Escurial, auprès de cet étrange mari qui n'était que l'ombre d'un roi et que l'ombre d'un homme. Durant un mois entier, elle attrista la cour et blessa la susceptibilité nationale des envoyés espagnols par l'éclat de sa douleur. Elle pressentait sa triste destinée. Elle n'était pas encore partie, que déjà le protecteur intéressé [1] qu'elle devait rejoindre au delà des monts n'existait plus, et que son ennemie naturelle, la reine mère, avait ressaisi le pouvoir échappé des mains mourantes de don Juan [2]. Marie-Louise ne trouva sur la terre étrangère que de longs ennuis et d'implacables persécutions, terminées par une longue agonie, et peut-être par un crime.

Ce fut une des plus touchantes victimes de la dure politique des dynasties.

Le sacrifice fut d'ailleurs inutile : la jeune reine n'acquit aucune influence à Madrid, et, la politique antifrançaise ayant repris le dessus avec la reine mère, il s'opéra entre l'Espagne et l'Angleterre, par l'entremise du prince d'Orange, un rapprochement dont Louis XIV combattit les effets avec plus de succès à Windsor qu'à l'Escurial.

[1] Voy. les Lettres de Sévigné, t. IV, p. 317-321. — Mém. de madame de Villars.
[2] Mort le 17 septembre 1679.

Le roi d'Angleterre était resté très en froid avec le roi de France depuis la paix de Nimègue, que Charles II n'avait su ni aider ni empêcher, et Charles, d'ailleurs, avait été rejeté sous le joug de son parlement par un incident qui surexcitait les passions nationales des Anglais.

Un intrigant, perdu de débauches et de friponneries, nommé Titus Oates, qui avait été tour à tour ministre anglican et jésuite, s'était avisé de dénoncer au conseil du roi une grande conspiration papiste, ayant pour but d'assassiner Charles II, de mettre le duc d'York sur le trône, et d'exterminer le protestantisme en Angleterre (août-septembre 1678). Tout indique que le complot était entièrement chimérique, comme le pensa Charles II ; mais le dénonciateur avait calculé sur l'état de défiance et d'irritation qui disposait l'opinion publique à croire les choses les plus incroyables. Le conseil ne put se dispenser d'ordonner une enquête : l'opposition parlementaire s'en empara ; plusieurs pairs catholiques furent arrêtés, et la proposition d'exclure les papistes des deux chambres et de la présence du roi fut renouvelée. Cette fois le bill passa, avec exception pour le duc d'York seul (décembre 1678). Deux mille catholiques furent emprisonnés ; tous les catholiques de Londres, au nombre de trente mille, eurent ordre de se retirer à dix milles de Whitehall (le palais royal de Londres). Tous les catholiques des Trois-Royaumes furent désarmés et obligés de fournir caution. Coleman, secrétaire de la duchesse d'York, qui avait été le correspondant du père La Chaise, confesseur de Louis XIV, et l'agent salarié des ambassadeurs français à Londres, fut condamné à mort, ainsi que beaucoup de jésuites, de prêtres et de *papistes* laïques, la plupart entièrement innocents, les autres cou-

pables tout au plus de quelques intrigues. Le lord-trésorier Danby fut décrété d'accusation, sur la dénonciation de l'agent même que Charles II avait employé dans ses transactions pécuniaires avec Louis XIV, de Montague. Danby poussa le roi non plus à proroger, mais à dissoudre le parlement, qui durait depuis la restauration, pour en convoquer un autre (janvier 1679). L'opposition, soutenue, excitée à la fois par le gendre du duc d'York, Guillaume de Nassau, et par le fils naturel de Charles II, le duc de Monmouth, remporta dans les élections une victoire complète. Charles II céda, éloigna son frère, qui se retira en Belgique, et ouvrit son conseil aux chefs de l'opposition. Les communes, toujours plus ardentes que les lords, ne se contentèrent pas des concessions du roi, et déclarèrent le duc d'York exclu de la succession au trône, en niant qu'il y eût des lois fondamentales que le parlement ne pût changer : tout parlement, suivant elles, pouvait changer ce qu'avait fait un autre parlement (25 mai 1679).

Charles II tâcha, selon sa coutume, de gagner du temps : il prorogea le nouveau parlement à diverses reprises ; il essaya de rattraper sa pension de France afin de se passer des subsides anglais ; mais Louis XIV lui fit des conditions trop rudes, et l'on ne put s'entendre (fin 1679). Le vieux parti cavalier ou royaliste, qui commençait à recevoir le nom de *tory*, de même que le parti opposé prenait le nom de *whig* [1], se ranimait cependant par le contre-coup des emportements parlementaires, et encourageait le roi

[1] On nommait *torys* les bandits catholiques irlandais, appelés depuis *white-boys*, et *whigs* les puritains écossais. Les deux partis anglais se jetèrent d'abord ces noms comme des injures, puis les acceptèrent par bravade.

à résister. Charles II rappela le duc d'York à sa cour; mais, en même temps, pour satisfaire l'opinion et se venger de Louis XIV, il conclut avec l'Espagne, à l'instigation du prince d'Orange, une alliance défensive pour la garantie du traité de Nimègue: l'empereur et tous les autres princes et États devaient être invités à s'y joindre (20 juin 1680)[1]. Bientôt après, par une sorte de moyen terme, il renvoya le duc d'York, non à l'étranger, mais en Écosse (octobre 1680). Louis XIV, alors, fit jouer à sa diplomatie un triple jeu. Il recommença de solder les meneurs de l'opposition parlementaire, qui recevaient l'argent de France avec aussi peu de scrupule que Charles II lui-même, et tâcha d'empêcher, avec leur aide, que le traité avec l'Espagne ne fût soutenu par des subsides. En même temps il offrit des secours au duc d'York pour soutenir ses droits, et renouvela ses offres pécuniaires à Charles II.

Les lords, sur ces entrefaites, rejetèrent le bill d'exclusion voté derechef par les communes contre York. Les communes persistèrent, et se rapprochèrent des dissidents protestants, que la majorité anglicane avait si longtemps persécutés, mais dont les opinions révolutionnaires redevenaient un titre à la faveur du parlement. Charles II laissa en vain condamner et exécuter, toujours par suite des accusations d'Oates, un pair catholique dont l'innocence n'était pas douteuse à ses yeux, le malheureux lord Stafford. Ce honteux sacrifice ne détourna pas les communes de leur but. Charles se décida enfin à soutenir la lutte. Il déclara le parlement dissous dès la seconde session (28 janvier 1681), et en convoqua un nouveau hors de sa

[1] Dumont, Corps diplomat., t. VII, p. 2.

remuante capitale, à Oxford ; puis il accepta les propositions du roi de France. Le traité, conclu par l'intermédiaire de l'ambassadeur français à Londres, Barillon, fut tellement secret, que l'on n'en écrivit même pas les conditions. Ce fut un pacte purement verbal. Louis promit à Charles deux millions pour l'année courante, et 500,000 écus pour les deux années suivantes. Charles promit de se dégager de l'alliance espagnole, et de paralyser à cet égard les efforts de son parlement (24 mars 1681).

Charles fit un dernier effort pour transiger avec les communes. Il proposa au nouveau parlement un bill dit de *limitation*, par lequel Jacques d'York n'eût conservé, en cas d'avénement au trône, que le vain titre de roi, tout le pouvoir réel lui étant retiré à cause de sa religion, et la régence devant être conférée à sa fille aînée, la princesse d'Orange. Tous les grands propriétaires catholiques seraient bannis du royaume, et leurs enfants seraient retenus pour être élevés dans la religion établie. Cette singulière transaction eût sauvé le principe mystique de l'hérédité, en sacrifiant complétement le fait. Les communes la rejetèrent (5 avril 1681). Le lendemain, Charles II cassa le parlement, avec la résolution de n'en pas réunir d'autre, et de vivre de son domaine, de quelques taxes encore en vigueur, et du subside français. Il tâcha seulement de calmer le fanatisme protestant en s'engageant à faire appliquer dans toute leur rigueur les lois contre les papistes. L'archevêque catholique d'Armagh fut en effet exécuté quelques semaines après.

La guerre civile avait paru un moment imminente : elle n'éclata point. L'opposition parlementaire ne fut pas soutenue par la nation, et sa violence tourna contre elle. Les éléments royalistes étaient puissants encore : les sou-

venirs de la révolution effrayaient les esprits; une réaction monarchique se déclara, superficielle, mais rapide et bruyante, et Charles II fut étonné lui-même du peu d'obstacles qu'il rencontra à gouverner sans parlement [1].

Les affaires d'Angleterre tournèrent ainsi très-favorablement pour la politique de Louis XIV; Louis n'eut point de diversion à craindre de ce côté, tandis qu'il poursuivait ses desseins sans ménager l'empereur, l'Espagne ni personne sur le Continent.

Avant d'être assuré de l'Angleterre, il avait déjà traité l'Espagne avec assez de rudesse sur une question relative à l'exécution du traité de Nimègue. Le cabinet de Madrid s'était engagé à céder à Louis Charlemont, ou à lui faire céder en échange Dinant par l'évêque et par le chapitre de Liége. Le délai fixé étant expiré, et l'évêque de Liége ayant refusé de céder Dinant, Louis réclama Charlemont. Le gouverneur de Belgique demanda inutilement un délai pour attendre les ordres de son souverain. Deux corps de cavalerie française entrèrent aussitôt en Flandre et en Luxembourg, et y restèrent jusqu'à ce que la place eût été livrée (avril 1680).

En même temps Louis faisait valoir, jusqu'à la dernière rigueur, la préséance que l'Espagne avait reconnue à la France en 1661. Ordre avait été donné à tous les capitaines de vaisseau de forcer les marins espagnols à saluer partout les premiers et à baisser leur pavillon devant le pavillon de France (1680). On ne rendait aux Hollandais, en matière de salut, que deux coups de canon pour neuf. Le roi d'Espagne dut renoncer à prendre le titre

1 Lingard, Hist. d'Angleterre, t. XIII. — Hume, id., t. VI. — Burnet, Révolutions d'Angleterre, t. II-III. — Flassan, Hist de la Diplomatie française, t. IV, p. 7-25.

de comte de Bourgogne. Louis soutenait sa *gloire* aussi âprement que son intérêt [1].

Une série d'entreprises d'un genre tout à fait nouveau, sur toute la ligne des frontières du Nord, révèle un plan fortement conçu et suivi avec une vigueur que rien n'arrête : ces entreprises contribueront beaucoup à soulever l'Europe contre Louis XIV; et cependant leur succès, par le solide et durable accroissement de force qu'il doit apporter à la France, prouvera qu'elles procédaient d'une idée juste au fond, et allaient à un but bien choisi.

Les Trois Evêchés lorrains, recouvrés par la France sur le *Saint Empire Romain*, étaient restés dans une position équivoque, quant au droit public, durant près d'un siècle, entre leurs anciens et leurs nouveaux liens : le traité de Westphalie avait tranché le nœud par la renonciation formelle de l'Empire à tous droits sur ces contrées; il subsistait toutefois encore des difficultés relatives aux fiefs et dépendances des Trois Evêchés, possédés par des membres de l'Empire.

L'Alsace, à son tour, depuis le traité de Westphalie jusqu'à la paix de Nimègue, avait offert des difficultés analogues et plus grandes encore, ce pays de langue teutonique n'ayant point accepté aussi aisément la réunion à la France que l'avait fait le pays wallon des Trois Évêchés, et le traité de Westphalie présentant deux clauses contradictoires, dont l'une cédait à la France tous les droits de l'empereur et de l'*Empire*, et dont l'autre réservait l'*immédiateté* des seigneurs et des dix villes de la préfecture d'Alsace vis-à-vis de l'Empire [2]. A la vérité, l'acte spé-

1 P. Clément, Hist. de Colbert, p. 380.

2 Voyez notre t. XIV, p. 142.

cial de cession, délivré à la France par les États de l'Empire le jour de la signature du traité général, accordait la cession pleine, entière et sans réserve [1]; mais les seigneurs immédiats et les dix villes s'attachaient obstinément à la clause du traité général qui les favorisait, et soutenaient, d'ailleurs, que l'Empire n'avait pu les céder sans leur aveu. En 1651, les seigneurs de la Basse Alsace avaient refusé de reconnaître la juridiction de la chambre royale et du grand-bailli français établis à Brisach depuis 1649 et avaient déclaré ne ressortir qu'à la chambre impériale de Spire. La noblesse de la Haute Alsace, qui n'était point *immédiate* et avait relevé des archiducs, ne suivait pas ce mouvement; mais les dix villes de la préfecture d'Alsace y adhéraient. Louis XIV, à l'époque où il prit les rênes du gouvernement, s'occupa de mettre un terme à ces résistances. La chambre royale de Brisach avait été, en 1658, remplacée par un conseil souverain siégeant à Ensisheim : Louis réduisit le conseil souverain en conseil provincial ressortissant au parlement de Metz (1661). Les dix villes et les seigneurs n'en furent que plus désireux de maintenir leurs rapports avec la chambre de Spire, et les villes ne voulurent prêter au grand-bailli ou landvogt du roi, qu'un serment très-limité. Enfin, sur les plaintes portées à la diète germanique par les dix villes alsaciennes, auxquelles se joignirent les feudataires allemands des Trois Évêchés, Louis, qui alors ménageait beaucoup la diète, consentit à prendre pour arbitres le roi de Suède et quelques princes et villes d'Allemagne (1665). L'arbitrage traîna plus de six ans. Au commencement de 1672, les arbitres rendirent une décision am-

[1] Hallez-Claparède, Réunion de l'Alsace à la France, p. 245.



Jules David pinx.t

DÉVOUEMENT DES SIX NOTABLES DE CALAIS.

Edouard ne répondit qu'en réitérant l'ordre de faire venir le Coupe-tête, lorsque la Reine qui était enceinte se mit à genoux en pleurant

biguë qui ne décida rien et qui ne satisfit personne. La guerre de Hollande éclata sur ces entrefaites, et changea tous les rapports de la France avec l'Allemagne. On a vu dans le récit de cette guerre comment Louis XIV désarma ou occupa militairement les dix villes, et fit taire toute opposition. La direction des affaires d'Alsace avait été transférée, en 1673, du ministère des affaires étrangères au ministère de la guerre, c'est-à-dire à Louvois : c'est tout dire. Dans les conférences de Nimègue, les représentants de l'empereur et de l'Empire essayèrent de revenir sur l'*immédiateté ;* mais le roi ne voulut pas entendre parler de renouveler l'arbitrage, et déclara tout débat superflu. « Non-seulement, » dirent les plénipotentiaires français, « le roi doit exercer, comme de fait il l'exerce, le sou- « verain domaine sur les dix villes, *mais il pourrait en- « core l'étendre sur Strasbourg*, car le traité de Münster « ne fournit à cette ville aucun titre particulier qui ga- « rantisse mieux son indépendance que celle des autres « villes [1]. »

C'était la première fois que Louis laissait entrevoir cette prétention hardie, appuyée sur une assertion peu exacte. Les Impériaux, effrayés, cédèrent sur les dix villes, et il ne fut pas question de l'Alsace dans le traité de Nimègue. Seulement les Impériaux protestèrent, par un acte à part, contre les conséquences que l'on pourrait tirer de cette omission. Les dix villes se soumirent, et prêtèrent au roi un serment de fidélité sans réserve envers l'Empire : leur soumission fut célébrée par une médaille portant cette légende : *Alsatia in provinciam reducta* (1680).

Le traité de Nimègue fut suivi de diverses mesures

[1] Hallez-Claparède, p. 310.

destinées à gagner les populations alsaciennes. Le conseil souverain d'Alsace fut rétabli avec des conditions très-avantageuses, telles que la gratuité de la justice, l'établissement d'un droit fixe très-minime pour les frais des actes judiciaires, l'interdiction du *committimus*, c'est-à-dire de la faculté accordée à certains privilégiés de forcer leur partie adverse d'aller plaider à Paris, l'abolition de la confiscation, la réduction des corvées à dix par an, avec faculté de rachat, la suppression des péages dans l'intérieur de la province, la réduction des tarifs d'entrée et de sortie (1679-1683). La province, enfin, fut très-ménagée quant aux impôts, et le pouvoir royal l'aida, autant qu'il put, à se remettre des cruelles souffrances que lui avait infligées la guerre [1]. Cette sage politique porta ses fruits, et l'Alsace, calmée, ne donna plus désormais aucun sujet d'inquiétude au gouvernement français.

La France était dorenavant complétement maîtresse des possessions que lui avait cédées l'Empire : ce n'était que la première moitié de l'œuvre; il s'agissait maintenant de compléter ces possessions en leur adjoignant leurs appendices naturels que l'Empire n'avait point aliénés. Les limites de la Basse Alsace et du pays messin étaient mal définies, entamées, enchevêtrées, sur le Rhin, sur la Sarre et dans les Vosges, par les fiefs d'une foule de petits princes et seigneurs allemands. Cela ne pouvait s'appeler une frontière. De plus, au cœur même de l'Alsace, la grande cité de Strasbourg conservait son indépendance vis-à-vis de la France et ses liens avec l'Empire.

On imagina un moyen pacifique de procéder à des

[1] Hallez-Claparède, Réunion de l'Alsace à la France, p. XXXV-XXXVIII.

agrandissements qu'on ne semblait pouvoir demander qu'aux armes, moyen *pacifique*, pourvu que la France pût compter sur la faiblesse et l'irrésolution de ses voisins : ce fut de rechercher et de revendiquer tout ce qui, à un titre et à une époque quelconques, avait relevé de l'Alsace et des Trois Évêchés. On comprend où cela devait conduire, grâce aux complications du régime féodal, et l'on n'entendait pas même s'en tenir à l'époque féodale; on voulait remonter jusqu'au temps des rois francs!

Des chambres de *réunion* furent donc instituées, dès 1679, dans le parlement de Metz et dans le conseil souverain d'Alsace, avec une mission que leur titre indiquait suffisamment. Le 2 janvier 1680, le conseil souverain d'Alsace, séant à Brisach, donna commission à son procureur général pour faire assigner à foi et hommage les seigneurs de la Basse Alsace, de la préfecture de Haguenau et du *mundat* [1] de Wissembourg. La chambre de Metz en fit autant pour ce qui concernait la mouvance des Trois Évêchés. Parmi les seigneurs assignés figuraient l'électeur de Trèves, pour Oberstein, Falkenbourg, etc.; le landgrave de Hesse, pour divers fiefs; l'électeur palatin, pour Seltz et pour le canton situé entre la Lauter et la Keich (Hagenbach, Germersheim, etc.); un autre prince palatin, pour le comté de Veldentz; l'évêque de Spire, pour une partie de son évêché; la ville de Strasbourg, pour les domaines qu'elle possédait en deçà du Rhin (Wasselen et Marlenheim); enfin le roi de Suède, pour le duché de Deux-Ponts ou Zweibrücken, territoire assez étendu et de forme irrégulière, qui coupait en deux le Palatinat cisrhénan. Le coin du Palatinat qu'on revendiquait entre la

[1] Mainbournie, avouerie.

Lauter et la Keich, devait relier Landau, jusque-là isolé au milieu de terres étrangères, à Lauterbourg et à Wissembourg. La plupart des villes et villages de ces cantons avaient dépendu jadis de l'abbaye de Wissembourg, *fondée par le roi Dagobert*, et n'avaient pu, disait-on, en être aliénés, les constitutions impériales ayant proclamé les biens d'Église inaliénables. Ceci eût tourné au burlesque, s'il n'y eût eu sous ces mauvaises raisons quelque chose de sérieux et de profond, c'est-à-dire la revendication du vieux sol gaulois par la France.

Par divers arrêts rendus en mars, août et octobre 1680, le conseil souverain d'Alsace adjugea au roi la souveraineté de toutes les seigneuries alsaciennes. Les seigneurs et habitants furent sommés de jurer fidélité au roi, et les seigneurs durent reconnaître le conseil souverain pour juge en dernier ressort.

La chambre de Metz agissait sur une plus grande échelle encore que la chambre de Brisach. Dès le 12 avril 1680, elle avait réuni aux Trois Évêchés plus de quatre-vingts fiefs, le marquisat lorrain de Pont-à-Mousson, la principauté de Salm, les comtés de Saarbrück et de Veldentz, les seigneuries de Sarrebourg, de Bitsche, de Hombourg, etc. La création de la ville militaire de Sarre-Louis et la fortification de Bitsche consolidèrent cette nouvelle frontière; et non-seulement le cours de la Sarre fut assuré à la France, mais la France, passant la Sarre, entama profondément le Palatinat et l'électorat de Trèves, prit poste sur la Nahe et sur la Bliess, et alla jeter, comme une garde avancée, dans une presqu'île de la Moselle, la forteresse de Mont-Royal, à mi-chemin de Trèves à Coblentz, sur les terres du comté de Veldentz.

Le parlement de Franche-Comté, si nouveau français

qu'il fût, suivit avec zèle l'exemple des deux cours voisines. Il y avait aussi, vers le Jura, une frontière à arrondir. Une chambre de réunion, établie à Besançon, déclara que Montbéliard était un fief du comté de Bourgogne (30 août 1680). Le duc de Würtemberg dut prêter serment au roi pour son comté de Montbéliard.

Le roi de Suède avait adressé des remontrances à Louis XIV relativement au duché de Deux-Ponts, mais le conseil du roi ordonna de passer outre à toutes réclamations (24 juillet). La chambre de Metz rendit donc arrêt portant que, si l'hommage féodal n'était prêté dans un délai fixé, le duché de Deux-Ponts serait réuni à la couronne. Charles XI refusa, soit d'abaisser ainsi sa dignité royale, soit de vendre son duché. Après d'inutiles négociations, le duché fut confisqué, et Louis XIV l'inféoda au prince palatin de Birkenfeld. On n'avait voulu faire de distinction pour personne : ce fut une faute grave, et l'on a peine à comprendre que Louis XIV n'ait pas jugé l'amitié du roi de Suède préférable à la suzeraineté du duché de Deux-Ponts.

La ville de Strasbourg n'osa refuser de prêter au roi, pour ses domaines d'Alsace, un serment qu'aucun des empereurs n'avait obtenu d'elle : c'était le premier coup porté à son indépendance. Strasbourg et la plupart des seigneurs dépendant de l'Alsace et des Trois Évêchés s'étaient soumis pour ne pas voir saisir leurs terres : quelques-uns avaient attendu le canon pour livrer leurs châteaux ; les uns et les autres portèrent leurs plaintes à la diète de Ratisbonne. La diète, après de vives remontrances, proposa un arbitrage au roi (février 1681). Louis consentit à ouvrir des conférences à Francfort et à suspendre les opérations des chambres de réunion ; mais

il traîna l'affaire en longueur, et n'envoya de représentants à Francfort qu'en septembre. La concession, d'ailleurs, n'était pas grande : les chambres de réunion, surtout celle de Brisach, avaient à peu près terminé leur office, et Louis ne renonçait pas à continuer les réunions par d'autres expédients; on en eut bientôt une preuve éclatante.

Les acquisitions faites étaient peu de chose auprès de celle qui restait à faire. On n'était point assuré du Rhin, point assuré de l'Alsace, tant qu'on n'avait pas Strasbourg, la grande cité toujours prête à jeter sur la rive française du fleuve les armées de l'Empire. Il y avait longtemps que la France visait à cette conquête. Dès qu'on avait eu Metz, on avait rêvé Strasbourg. Le rôle que la cité rhénane avait joué dans la dernière guerre, sa neutralité dérisoire et peu loyale, avaient changé ces désirs en un projet formel, inébranlable. Si le roi et Louvois avaient empêché Créqui d'assiéger la place pendant la guerre, c'est qu'ils comptaient la surprendre après la paix. Cette grande entreprise fut très-habilement manœuvrée. Les derniers succès des armes françaises et la paix victorieuse de Nimègue avaient fort abattu dans Strasbourg le parti impérial, naguère si remuant : un parti français s'y était formé, et l'on n'épargnait rien pour le grossir. Tout ce qui subissait l'influence du chapitre et de l'évêque Egon de Fürstenberg, frère du prince Guillaume et non moins dévoué que Guillaume à Louis XIV, tous les catholiques, en un mot, formaient le noyau du parti français, et beaucoup de notables protestants s'y ralliaient, par une sorte de résignation à une destinée qu'on commençait à sentir inévitable. L'or et les promesses aidant, les cinq conseillers, le préteur, le secrétaire et le trésorier, qui for-

maient la régence de la ville, furent gagnés les uns après les autres par les agents de Louvois. Les troupes impériales avaient évacué la ville par suite du traité de Nimègue : les magistrats congédièrent douze cents Suisses que la ville avait à sa solde ; puis, sur les instances menaçantes du gouvernement français, ils démolirent de nouveau le fort de Kehl, qu'ils avaient reconstruit depuis sa destruction par Créqui. Quand le fruit sembla mûr, on allongea la main pour le cueillir. Dans la seconde quinzaine de septembre 1681, les garnisons de la Lorraine, de la Franche-Comté et de l'Alsace se mirent en mouvement de toutes parts, avec la célérité et la précision accoutumées. Dans la nuit du 27 au 28 septembre, un détachement français surprit le fort qui protégeait les communications de Strasbourg avec le Rhin. Le 28, trente-cinq mille hommes se trouvèrent réunis devant la ville : le baron de Montclar, commandant de cette armée, fit savoir aux magistrats que, « la chambre souveraine de Brisach ayant adjugé au roi « la souveraineté de toute l'Alsace, dont Strasbourg est « un membre, Sa Majesté voulait qu'ils eussent à la re« connaître pour leur souverain seigneur et recevoir une « garnison. » Il leur fit entendre en même temps que, « s'ils s'accommodaient à l'amiable et de bonne heure, « ils devaient compter sur la conservation de leurs droits « et de leurs priviléges ; que, s'ils s'obstinaient au con« traire, le roi avait de quoi les ranger à leur devoir. » Il les prévint que M. de Louvois arriverait le lendemain 29, et le roi, dans six jours.

Le 29, les magistrats écrivirent à l'empereur que, trop faibles pour résister à une puissance aussi terrible, et ne pouvant espérer aucun secours, ils n'avaient qu'à rece-

voir les conditions que Sa Majesté Très-Chrétienne leur voudrait bien prescrire. Ce fut l'adieu de Strasbourg à l'Empire germanique. Une députation alla trouver Louvois à Illkirch : Louvois offrit carte blanche quant aux articles de la capitulation, pourvu que la souveraineté de la couronne de France y fût formellement énoncée. Le résident de l'empereur tenta de soulever le peuple : il y eut, pendant vingt-quatre heures, des velléités de résistance; néanmoins, les élus des métiers, après un peu d'hésitation, s'en remirent aux magistrats, qui avaient eu « la prudence de laisser les canons sur les remparts, dépourvus de poudre, afin d'ôter à quelques insensés le moyen de commencer un jeu qui eût mal fini pour la ville. » Quelques clameurs populaires, dernier cri de l'indépendance municipale, n'empêchèrent pas la signature de la capitulation (30 septembre). La ville, reconnaissant le roi pour son souverain seigneur, obtint confirmation de tous ses priviléges ecclésiastiques et politiques. Louvois exigea seulement la restitution du dôme (la cathédrale) au culte catholique, en laissant le fameux clocher, le plus beau de l'Europe, à la disposition du corps municipal. Les libres élections de tout ordre et la juridiction civile et criminelle furent maintenues à la ville, sauf appel au conseil souverain de Brisach pour les causes civiles excédant 1,000 livres. La ville garda tous ses impôts, revenus et domaines, et la bourgeoisie demeura exempte de toute contribution envers le roi. Trois jours après, la capitulation fut ratifiée par Louis XIV, qui la reçut en chemin à Vitri-le-Français, et qui fit son entrée dans Strasbourg le 23 octobre [1]. Ainsi fut

[1] Sur l'ensemble des affaires d'Alsace et de Strasbourg, voyez Réunion de l'Alsace

réunie à notre patrie, sans qu'il en coûtât une goutte de sang, cette illustre cité qui n'avait jamais été prise avant d'être française, qui ne l'a jamais été depuis qu'elle est à la France.

Vauban y mit bon ordre. Appelé des ports de l'Ouest sur le Rhin pour diriger les opérations du siége en cas de résistance, il trouva la place rendue, et n'eut à s'occuper que de la remettre en défense. La citadelle et la nouvelle enceinte de la ville firent de Strasbourg, à l'est, ce qu'était Lille dans le nord, le boulevard de toute une frontière : le fort de Kehl et le fort de l'île du Rhin en firent de plus une formidable tête de pont contre l'Allemagne, un second Brisach et une compensation de Philipsbourg. Strasbourg garda un utile monument de ces vastes travaux : ce fut le canal de la Brusch, creusé de Moltzheim à Strasbourg, afin de transporter aux fortifications les matériaux des Vosges. Le nouvel œuvre de Vauban fut consacré par une médaille portant cette légende : *Clausa Germanis Gallia* (la Gaule fermée aux Germains).

Le même jour où le drapeau français fut arboré sur la flèche de Strasbourg, un autre coup fut frappé en Italie, et les troupes françaises entrèrent dans Casal.

Pendant les premières périodes de son gouvernement, Louis XIV avait paru absorbé par ses projets d'agrandissement au nord et à l'est, et n'avait semblé donner à l'Italie qu'une attention très-secondaire. La guerre de

à la France, par le baron Hallez-Claparède, chap. IX-XII, 1844. — Documents inédits concernant l'Alsace et son gouvernement sous Louis XIV, publiés par M. Van-Huffel, p. 126-133, 1840. — Limiers, Hist. de Louis XIV, t. IV, p. 36 et suivantes. — Larrei, Hist. de Louis XIV, t. II, p. 16-18. — Lettres pour servir à l'hist. milit. de Louis XIV, t. IV, p. 449-474. — Réunion de Strasbourg à la France; documents inédits publiés par M. Coste; Strasbourg, Heitz.

Sicile n'avait été qu'un accident non prémédité, et la France avait permis au Piémont de couvrir de sa neutralité la Lombardie espagnole. Louis, cependant, songeait à s'étendre de ce côté comme de tous les autres. Il aspirait à compléter notre frontière naturelle du sud-est par la réunion de la Savoie, et à déborder par delà cette frontière sur l'Italie, déja entamée par la possession de Pignerol. Après la mort du duc de Savoie Charles-Emmanuel II, en 1675, une habile combinaison diplomatique avait été préparée dans ce but. Louis avait négocié le mariage du nouveau duc, le jeune Victor-Amédée II, avec l'héritière de Portugal. Dans le cas où Victor-Amédée parviendrait au trône de Portugal, Louis comptait l'amener à céder la Savoie, et peut-être le Piémont, à la France. Déjà les fiançailles avaient été célébrées (mars 1681), et le jeune duc, à l'instigation de Louis, allait partir pour Lisbonne, d'où Louis espérait le détourner de revenir jamais, quand des seigneurs piémontais soulevèrent le peuple contre l'abandon de son prince, et persuadèrent à Victor-Amédée et à sa mère, qui gouvernait sous son nom, de renoncer à cette royale alliance [1]. Victor-Amédée, pour ne pas se brouiller avec son redoutable voisin, demanda la main de la seconde fille du duc d'Orléans, sœur cadette de la reine d'Espagne, et l'épousa en 1684.

Tandis que cette trame était ainsi rompue, une autre entreprise parallèle avait un plein succès. Louis visait à ressaisir l'importante forteresse de Casal, qui avait joué un rôle si considérable dans les guerres de Lombardie, au temps de Richelieu. Casal et le Montferrat appartenaient

1 Victor-Amédée eût longtemps attendu la couronne de Portugal, car le roi don Pedro II ne mourut qu'en 1706.

à Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue : ce prince n'avait qu'une fille, et n'espérait pas lui transmettre le Montferrat, fief masculin dont l'empereur ne manquerait pas de revendiquer la disposition en cas de vacance; il était d'ailleurs beaucoup plus attaché à ses plaisirs qu'à ses droits de souverain. Il ne tenait donc guère à Casal, et ses besoins, que renouvelaient incessamment ses goûts dispendieux, le disposaient à prêter l'oreille aux offres de la France. Un certain comte Mattioli, qui était à la fois l'entremetteur de ses affaires et de ses débauches, conduisit d'abord la négociation. Louis XIV proposa une grosse somme pour qu'on reçût garnison dans la citadelle de Casal. Mattioli joua un jeu double, et vendit le secret de l'intrigue au gouverneur espagnol du Milanais, en même temps qu'il vendait son entremise à Louis XIV. Quoi qu'il en soit, l'affaire parut manquée. Mattioli, dont on avait découvert la déloyauté, fut attiré auprès de Pignerol, sur le territoire français, et là, un officier destiné à un glorieux renom, Catinat, s'empara de sa personne et l'enferma dans la forteresse. Il ne sortit jamais des prisons françaises, et l'on a prétendu reconnaître dans cet intrigant le fameux *Masque de fer*, ce qui est peu vraisemblable[1]. Ceci s'était passé en 1679. Deux ans après, la négociation fut renouée et menée à bonne fin, moyennant 50,000 doublons comptant et 600,000 livres de pension annuelle au duc de Mantoue. Un corps de troupes, commandé par Boufflers et Catinat, traversa rapidement le Piémont, avec le consentement de la régente de Savoie, et occupa la citadelle de Casal le 30 septembre 1681. Le duc de

[1] Voyez notre t. XIV, p. 564. — Hist. de l'homme au masque de fer, par M. Delort, 1825.

Mantoue n'avait vendu que la citadelle; mais on l'obligea bientôt à recevoir, bon gré mal gré, les troupes du roi dans la ville et dans le vieux château de Casal [1].

Louis envahissait partout à la fois. Les Pays-Bas espagnols étaient entamés comme l'Allemagne cis-rhénane. Le conquérant s'était ménagé un double moyen d'action : d'une part, la chambre de Metz et les vieux titres qu'elle exhumait; de l'autre, l'interprétation du traité de Nimègue. Ce fut par le second moyen qu'il commença. Louis prétendit que les villes et pays qu'il avait occupés pendant la dernière guerre, et dont la restitution n'avait pas été nominativement stipulée dans le traité, lui appartenaient, quoiqu'il en eût retiré ses troupes à la paix ou même auparavant. Il réclama donc le territoire gantois, appelé le Burgraviat ou Vieux-Bourg de Gand, Beveren et une partie des Quatre-Métiers, Alost et sa châtellenie, Grammont, Ninove et Lessines. C'était réclamer le droit de mettre Gand et même Bruxelles en état de blocus permanent. L'Espagne, abasourdie, se récria contre ces insoutenables prétentions. Louis voulut bien reconnaître qu'il ne pouvait conserver les lieux susdits sans ruiner la communication des « places de l'obéissance du roi Catholique, » et annonça qu'il « écouterait volontiers les propositions d'échange qui lui seraient faites [2]. »

C'était là qu'il en voulait venir : il demandait les environs de Gand afin d'avoir Luxembourg, possession tout aussi importante pour la France, et moins alarmante pour la Hollande et l'Angleterre. Les réclamations élevées contre la Flandre n'étaient donc, en termes stra-

[1] Lettres militaires, t. IV, p. 475-532.

[2] Procès-verbal de la conférence de Courtrai, 1681, p. 5.

tégiques, qu'une fausse attaque : l'attaque véritable avait été entamée de front par la chambre de Metz. La chambre de *réunion*, procédant envers le Luxembourg comme elle avait fait envers l'électorat de Trèves et le Palatinat, avait déclaré que le comté de Chini, annexe du Luxembourg, relevait de l'évêché de Metz. Les Espagnols cédèrent Chini, de peur de voir les Français rentrer en Flandre (juillet 1681). Alors on rechercha les dépendances de Chini, et ce fief assez obscur, dont le chef-lieu n'était qu'une bourgade, se dilata tout à coup jusqu'aux portes de Luxembourg, qu'il cerna de toutes parts. Le roi d'Espagne fut sommé de rendre hommage au roi de France pour une foule d'arrière-fiefs. Il protesta, et les négociations ouvertes à Courtrai furent systématiquement traînées en longueur, ressource ordinaire des faibles. Louis fit bloquer Luxembourg et rançonner durement tout le pays, afin d'obliger le cabinet de Madrid à lui *faire justice*. Au mois de mars 1682, le maréchal de Créqui vint prendre le commandement des troupes. Tout annonçait que Luxembourg succomberait bientôt par force ou par famine, quand tout à coup l'Europe apprit que le blocus était levé, et que Louis avait offert à l'Espagne de s'en remettre à la médiation du roi d'Angleterre. Il ne voulait pas, disait-il, diviser la chrétienté, au moment où elle était menacée par le Turc, ni empêcher l'Espagne de porter secours à l'empereur contre l'ennemi du nom chrétien [1].

Cette générosité était assez inattendue, et ne devait pas être longtemps soutenue. Le vrai motif en était, à ce qu'il

[1] Larrei, t. II, p. 30. — Négociations du comte d'Avaux (ambassadeur en Hollande), t. Ier, *passim*.

paraîtrait, de disposer favorablement l'Allemagne envers un projet beaucoup plus vaste et beaucoup moins sensé que l'acquisition de Luxembourg. Cette modération était encore de l'ambition. Quoi qu'il en fût, Louis s'était arrêté volontairement devant les cris de l'Europe, car personne n'eût été en mesure de lui disputer sa proie.

Personne ne s'armait encore ; mais tout le monde parlait, écrivait, s'agitait, depuis Stockholm jusqu'à Rome et à Madrid. La perte de Strasbourg avait frappé l'Allemagne comme un coup de foudre : le corps germanique, un moment abasourdi, relevait la tête en frémissant ; le roi de Suède était entièrement aliéné par les procédés de Louis XIV ; l'occupation de Casal avait porté l'effroi parmi les États italiens, qui sentaient à leur tour peser sur eux la lourde main du conquérant, et Rome, sous Innocent XI, Autrichien de cœur et engagé dans de graves démêlés avec Louis XIV, devenait un foyer d'opposition contre la France. L'Espagne ne pouvait rien pour elle-même, et l'Empire, qui pouvait davantage, était bien lent et bien lourd à remuer ; mais la redoutable activité du prince d'Orange s'efforçait de suppléer à l'impuissance de l'une, d'exciter la lenteur de l'autre, et d'entraîner la Hollande malgré elle-même, l'Angleterre malgré son roi. La guerre de plume précédait la guerre de l'épée ; des appels incessants étaient adressés à l'opinion de l'Europe par d'infatigables publicistes : sous toutes les formes, dissertations historiques, traités polémiques, pamphlets et pasquinades, on répandait la terreur d'une *nouvelle monarchie universelle*. Les vues de Louis XIV sur la couronne impériale transpiraient de toutes parts, et fournissaient d'irréfutables arguments à ses adversaires, les mêmes arguments que la France avait jadis employés avec tant de

succès contre la maison d'Autriche. En juillet 1681, on avait répandu en Allemagne un prétendu projet de *capitulation impériale*, par lequel le dauphin eût été élu roi des Romains et successeur présomptif de Léopold. Louis XIV eût restitué à l'Empire la Lorraine, l'Alsace, les Trois Evêchés, et se fût chargé d'expulser les Turcs de la Hongrie. La grandeur de la France et la liberté de l'Allemagne eussent été ainsi sacrifiées à la fois à la grandeur de la maison de Bourbon. Quoi qu'il en fût de ces conditions, le projet d'amener l'Allemagne à élire le roi ou le dauphin n'était pas douteux [1].

Les écrivains français ne répondaient point à cette polémique avec leur vieille supériorité : le terrain était bien autrement difficile à défendre qu'autrefois, et le roi, d'ailleurs, n'aimait pas que les gens de lettres s'occupassent de son gouvernement, si ce n'est pour l'admirer à distance : ce n'est pas ainsi que se forment les publicistes, et des dithyrambes ne sont pas des raisons. La diplomatie, du moins, ne s'épargnait pas pour contrebalancer les manœuvres ennemies ; mais elle était elle-même devenue moins habile à force d'être altière : l'humeur de Louvois déteignait sur tout.

On fit d'inutiles tentatives pour amener la Hollande à renouer sa vieille alliance avec la France. On eut envers le prince d'Orange une politique plutôt violente que fermement soutenue. Après la paix, il avait témoigné au roi « qu'il souhaitait de se remettre en l'honneur de ses bonnes « grâces. » On répondit avec hauteur à ces avances peu

1 Mém. polit. de Dumont, t. Ier, p. 287. — Limiers, t. IV, p. 104. — *De Novâ Monarchiâ non sperandâ* ; Ratisbonne, 1684. On réfute, dans ce livre historico-politique., l'opinion récemment introduite de l'origine gauloise des Francs, et on la revendique avec raison pour la Germanie.

sincères, que, « quand il ferait voir, par sa conduite, « qu'il avait effectivement ces sentiments, Sa Majesté ver« rait ce qu'elle aurait à faire [1]. » Plus tard, Louis, pour punir les intrigues de Guillaume contre lui, fit raser les murailles de la ville d'Orange, traitant Guillaume comme il traitait le pape quand il saisissait Avignon (août 1682). Guillaume redit alors ce qu'il avait déjà dit, « que le roi de France saurait un jour ce que c'était que « d'avoir outragé un prince d'Orange [2]. » On ne pouvait le regagner : on l'exaspéra sans rien faire de sérieux pour l'abattre, ce qui n'eût peut-être pas été impossible par un coup hardi. L'Angleterre étant paralysée par son roi, et d'ailleurs hors d'état d'agir sur-le-champ, et l'Allemagne étant absorbée par la grande guerre qui se rallumait entre l'empereur et le Turc, si une armée française se fût brusquement présentée à l'entrée des Provinces-Unies, en annonçant qu'elle venait, non point asservir les Provinces, mais les délivrer d'un chef qui les tyrannisait au dedans et compromettait leur paix au dehors, il n'est pas sûr que la révolution de 1672 n'eût pas été renouvelée en sens inverse par le parti républicain. Telle était du moins l'opinion de l'ambassadeur français à La Haie, le comte d'Avaux. A partir de l'été de 1681, les chances favorables d'une telle entreprise, qui eût prévenu la formidable union de l'Angleterre et de la Hollande, but du prince d'Orange, furent à peu près anéanties par l'impression que produisirent en Hollande les persécutions contre les protestants français. Le 30 octobre 1681, les Provinces-Unies conclurent avec la Suède un traité de

1 D'Avaux, t. Ier, p. 10.

2 D'Avaux, t. Ier, p. 285.

garantie contre toutes violations des traités de Nimègue et de Münster. C'était la Suède qui avait pris l'initiative. Le roi Charles XI répondait ainsi à la saisie du duché de Deux-Ponts. L'empereur accéda au traité de garantie le 28 février 1682.

Cette première démarche ne fut point d'abord soutenue par des actes. Guillaume ne put décider les États-Généraux à envoyer au secours de Luxembourg les huit mille soldats qu'ils étaient tenus de fournir à l'Espagne en cas d'invasion des Pays-Bas. Cependant la levée volontaire du blocus de Luxembourg n'arrêta pas le progrès diplomatique de la coalition. L'Espagne y accéda le 2 mai 1682 : divers traités, conçus dans le même sens, et pour s'opposer « aux injustes demandes formées contre « l'Empire et contre ses membres, » furent signés entre l'empereur et les cercles de Franconie et du Haut-Rhin, l'évêque d'Osnabrück, le roi de Suède, les cercles de Bavière et de Westphalie, et le jeune électeur de Bavière (juin 1682-mars 1683). Le beau-frère du dauphin prenait parti contre la France ; c'était un nouvel et sanglant échec à la politique matrimoniale. Les 6 février et 18 mars 1683, l'empereur, l'Espagne, la Suède et la Hollande conclurent des conventions de secours mutuels [1].

Il y avait encore loin de là à l'action. La peur ou les intérêts particuliers retenaient beaucoup de princes allemands. L'électeur de Brandebourg, si influent dans le nord et l'ouest de l'Empire, avait quelques griefs contre l'empereur, et ne suivait pas le mouvement ; il avait, au contraire, en septembre 1682, arrêté avec le roi de Danemark et l'évêque de Münster un pacte destiné à empê-

[1] Dumont, Corps diplom., t. VII, 2e part., p. 22, 60.

cher la réouverture des hostilités entre la France et l'Empire. Le Danemark s'était rapproché de la France à mesure que sa rivale, la Suède, s'en éloignait : il avait un traité secret avec Louis XIV, qui lui accordait un subside, et qui avait promis de soutenir diverses prétentions du monarque danois, et de le défendre au besoin contre la Suède et la Hollande.

Louis continuait de travailler à calmer l'Allemagne, et, sur ce point, il rentrait en apparence dans une tradition plus prudente. Il alla jusqu'à offrir de restituer à l'Empire toutes les réunions opérées par ses tribunaux, plus Fribourg, à condition qu'il garderait Strasbourg, et que Philipsbourg serait rasé. Cette offre attestait à quel point Louis appréciait l'importance de Strasbourg. La diète germanique refusa, et les négociations de Francfort demeurèrent sans résultat (septembre 1681—décembre 1682); mais ce refus n'était qu'une protestation : ce n'était pas la guerre. D'une part, *le nerf de la guerre* manquait : il avait été facile d'organiser une coalition sur le papier; mais la Hollande, quand il s'agit de prendre des engagements pécuniaires et de redevenir la banquière de la coalition, la Hollande recula, et le prince d'Orange n'en put rien tirer. D'un autre côté, l'empereur était exposé à de tels périls sur le Danube, qu'il n'eût pu, sans folie, s'exposer à la guerre sur le Rhin. Les armes impériales essuyaient échecs sur échecs contre les insurgés hongrois, que dirigeait Tekeli. La Porte Ottomane, par une résolution à laquelle la diplomatie française n'était pas étrangère, avait refusé de renouveler sa trêve avec l'empereur; elle avait proclamé Tekeli prince de Hongrie sous la suzeraineté du sultan, et faisait d'immenses préparatifs pour assaillir l'empereur jusqu'en Autriche.

Les adversaires de Louis se trouvaient donc réduits à l'impuissance, et leurs ressentiments s'exhalaient provisoirement en paroles et en écrits. Louis put se fortifier à loisir dans les conquêtes d'une paix aussi profitable qu'une guerre heureuse, et préparer de nouveaux envahissements.

Parallèlement à ces acquisitions territoriales, plus fructueuses que glorieuses, puisqu'elles étaient sans péril et sans combats, de brillantes expéditions entretenaient l'ardeur et accroissaient la renommée de la marine française. Par un contraste singulier, c'était en quelque sorte Colbert qui guerroyait, tandis que Louvois opérait des conquêtes sans tirer l'épée. Les escadres françaises se montraient à la fois dans la Baltique, pour prévenir la guerre en intimidant les Suédois, dans la Méditerranée, pour la faire. Après quelques années de trêve depuis la chute de Candie, la chrétienté recommençait d'être aux prises avec les musulmans, et Louis XIV jouait un double rôle dans cette lutte. Il contribuait secrètement à attirer les armes des Turcs sur l'Autriche et sur l'Allemagne, afin d'obliger l'Allemagne à se jeter entre ses bras ; et il était bien résolu cette fois, non plus de figurer en simple auxiliaire, comme au temps du combat de Saint-Gothard, mais de s'imposer comme un sauveur, si l'on recourait à lui. En attendant, il avait un excellent moyen de faire parade de zèle pour les intérêts de la chrétienté, sans rompre prématurément avec la Porte : c'était de poursuivre avec une extrême vigueur la piraterie barbaresque, qui violait incessamment tous les traités et qui infligeait aux nations chrétiennes des souffrances et des hontes toujours renaissantes.

Le sultan n'avait pas droit de se plaindre, en effet,

qu'on châtiât ses vassaux insubordonnés, qui enfreignaient continuellement ses ordres; cependant un incident de la guerre contre les pirates faillit brouiller la France et l'empire ottoman. En 1673, un traité de commerce avait terminé une mésintelligence de plusieurs années : la France avait recouvré près de la Porte sa préséance et ses autres priviléges, et obtenu que le droit d'entrée et de sortie sur les marchandises fût réduit de 5 à 3 p. 100, comme pour les nations les plus favorisées. Colbert avait un moment cru obtenir une concession bien autrement capitale, le transit de l'Inde par l'Egypte, moyennant un droit de 2 p. 100 *ad valorem* entre Suez et Alexandrie. Le sultan avait d'abord consenti ; mais l'iman de la Mekke et le mufti s'opposèrent à ce que la mer Rouge fût ouverte aux navires des *infidèles*, et les intrigues des Anglais secondèrent le fanatisme musulman. Il fallut renoncer à ce dessein, qui eût presque donné l'équivalent pacifique du grand projet de Leibnitz [1]. La France et l'empire ottoman étaient néanmoins en assez bons termes depuis 1673, lorsqu'en 1681, une escadrille de corsaires tripolitains ayant enlevé un bâtiment français sur la côte de Provence, Duquesne, à la tête de sept vaisseaux, poursuivit les pirates jusque dans les mers de Grèce : ils se réfugièrent dans le port de Chio. Duquesne somma le pacha de Chio de les expulser. Le pacha refusa, et fit tirer sur l'escadre française; Duquesne, alors, canonna tout à la fois les corsaires et la ville avec tant de violence, que le pacha, épouvanté, demanda trêve, afin d'en référer au sultan (23 juillet 1681). Duquesne convertit l'attaque en blocus.

[1] Dumont, Corps diplom., t. VII, p. 233. — Lavallée, Des relations de la France avec l'Orient; ap. Revue indépendante du 25 novembre 1843.

A la nouvelle de cette violation du territoire ottoman, le sultan Mehemet IV entra en fureur, menaça l'ambassadeur français du lacet ou des Sept-Tours, si la France ne faisait une réparation éclatante, et dépêcha le capitan-pacha à Chio avec trente-deux galères. Duquesne laissa entrer les galères turques dans le port, puis il les bloqua avec les corsaires, et déclara qu'il brûlerait le tout s'il n'avait satisfaction des Tripolitains.

Le divan hésita. La guerre allait recommencer avec l'empereur : ce n'était pas le moment de l'allumer contre la France. L'ambassadeur français, Guilleragues, fit une concession : il offrit au sultan, en son nom privé, non point au nom du roi son maître, un présent qui pût passer aux yeux des Turcs pour une espèce de réparation. Le divan, de son côté, contraignit les Tripolitains à rendre le vaisseau et les esclaves français qu'ils avaient enlevés. La régence de Tripoli demanda la paix, et promit de recevoir à Tripoli un consul français chargé d'en surveiller l'observation.

Pendant ce temps, une autre escadre, commandée par Château-Regnaud, bloquait les côtes du Maroc, les hommes du Maghreb ayant rivalisé de déprédations avec les vassaux de la Turquie. Le puissant empereur du Maroc, Mulei-Ismaël, envoya en France le gouverneur de Tetuan demander la paix à Louis XIV. Le traité fut signé à Saint-Germain le 29 janvier 1682, à des conditions avantageuses : restitution des esclaves français, liberté de commerce, sans autres droits que les droits payés par les Marocains eux-mêmes, droit d'établir des consuls à Salé, à Tetuan, et partout où le roi voudrait, etc. [1].

[1] Vie de Colbert, ap. Archiv. curieus., deuxième série, t. IX, p. 136. — Flassan,

Les choses ne se terminèrent pas si amiablement avec Alger. C'était de ce centre de la piraterie qu'étaient parties les plus graves offenses. Un capitaine de vaisseau du roi y était retenu en esclavage avec bien d'autres Français. On résolut d'infliger aux Algériens un châtiment terrible. La pensée de conquérir l'Algérie s'était plus d'une fois présentée à l'esprit du roi et de Colbert, et l'on appréciait la valeur de cette conquête[1] : l'expédition de Gigeri avait été autrefois un premier essai. On ne crut pas toutefois devoir s'embarquer dans une telle entreprise : une descente, un siége, eussent réclamé de trop grands préparatifs ; on recourut à un autre moyen d'attaque, à un moyen d'autant plus formidable, qu'il était nouveau et inconnu. Le régénérateur de l'art des constructions navales, le Petit-Renau, inventa tout exprès les galiotes à bombes, espèce de brûlots destinés à incendier, non plus les vaisseaux, mais les villes maritimes. On n'avait pas cru possible, jusque-là, d'employer les mortiers à la mer. Petit-Renau construisit des bâtiments forts en bois, plats de fond, et y maçonna les mortiers dans un faux tillac élastique. On pensait que ces singuliers navires ne tiendraient pas la mer. Petit-Renau, avec l'audace du génie, en fit l'essai, de Dunkerque au Havre, par une effroyable tempête d'hiver.

Le 23 juillet 1682, Duquesne mouilla devant Alger, avec onze vaisseaux, quinze galères, cinq galiotes à bombes et Petit-Renau pour les conduire. Le mauvais temps causa un retard de trois semaines ; le manque d'eau obligea de

t. IV, p. 33-52. — Eugène Sue, Marine franc., III, 375. — Dumont, t. VII, deuxième part., p. 18.

[1] Voyez le projet pour l'entreprise d'Alger, inséré dans les Archiv. curieus. de l'Hist. de France, deuxième série, t. X, p. 79.

renvoyer les galères, sur lesquelles on avait compté pour touer les machines de destruction jusque sous les murs de la ville. On y suppléa en faisant haler les galiotes par des vaisseaux et des chaloupes ; un incendie, qui éclata à bord d'une des galiotes, et que Petit-Renau étouffa à force de sang-froid et d'intrépidité, fit manquer la première épreuve, le 21 août. On recommença dans la nuit du 30 août. L'effet fut terrible : la grande mosquée s'écroula en partie sur la foule qui s'y était réfugiée. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, les Algériens essayèrent d'enlever les galiotes amarrées à l'entrée de leur port ; ils furent repoussés, et le bombardement continua. Le dey, effrayé, voulait traiter ; le peuple, exaspéré, l'en empêcha. Le vent tournant au nord-ouest présageait les tempêtes de l'équinoxe ; Duquesne ne crut pas devoir pousser plus loin ses opérations, et remit à la voile le 12 septembre, laissant seulement quatre vaisseaux en croisière devant Alger.

L'expédition n'avait point été décisive. On recommença. Le 18 juin 1683, Duquesne reparut dans la rade d'Alger ; il avait, cette fois, sept galiotes à bombes au lieu de cinq. On avait perfectionné, dans l'intervalle, ces instruments d'extermination. Les nuits des 26 et 27 juin virent renverser un grand nombre de maisons, plusieurs mosquées et le palais du dey. Un millier d'hommes périrent dans le port ou dans la ville. Le dey Baba-Hassan dépêcha un missionnaire français, le père Levacher, conjurer Duquesne de suspendre le feu, et renvoya, en quelques jours, sept cents esclaves français ou pris sur vaisseaux français, parmi lesquels le capitaine de vaisseau Beaujeu. Les négociations se prolongeaient depuis trois semaines, à cause des dommages-intérêts que Duquesne prétendait

imposer à l'ennemi, quand un des chefs algériens, Hadji-Hussein, que les *Francs* appelaient *Mezzo-Morto*, souleva les janissaires, massacra le dey et se fit proclamer à sa place (21 juillet). Le bombardement fut repris avec une violence croissante. Chaque nuit, les galiotes revenaient vomir la destruction sur Alger. Les Algériens se vengèrent en attachant à la bouche de leurs canons le peu de Français qui restaient entre leurs mains. Les restes mutilés du courageux missionnaire Levacher furent ainsi lancés au milieu de la flotte française. Tout le monde connaît la touchante anecdote du chevalier de Choiseul, qui, déjà lié à un canon, fut sauvé par le dévouement d'un corsaire musulman, qui avait été son captif et qu'il avait généreusement traité. Les fureurs des Algériens leur attirèrent un redoublement de calamités. On ne leur laissa même plus le jour pour se remettre des horreurs de la nuit. Les bombes pleuvaient presque sans interruption. Le port était jonché de débris de navires. La ville n'était plus qu'un amas de décombres ensanglantés. Le nouveau dey fut estropié par un éclat de bombe.

Les galiotes avaient épuisé toutes leurs munitions. Le mois de septembre approchait. Duquesne repartit; mais une forte croisière fut entretenue, durant tout l'hiver, comme une menace permanente du retour des *navires infernaux*. Les Algériens, ruinés, décimés, courbèrent enfin la tête, et, le 25 avril 1684, la paix fut accordée par Tourville, commandant de la croisière, aux pacha [1], dey,

[1] La Porte entretenait toujours un pacha dans chacune des régences d'Alger et de Tunis; mais son autorité n'était guère que nominale. — C'était de Colbert que Tourville tenait ses pouvoirs, le ministre de la marine ayant dans ses attributions tout ce qui concernait le Levant et la Barbarie.

divan et milice d'Alger. Les Algériens rendirent trois cent vingt esclaves français demeurés en leur pouvoir, et cent quatre-vingts autres chrétiens réclamés par le roi; on leur rendit seulement les janissaires qu'on avait pris; ils s'engagèrent à ne plus faire de prises à dix lieues près des côtes de France, à ne pas secourir les autres corsaires barbaresques en guerre avec la France, à reconnaître la préséance du pavillon français sur tous les autres pavillons, etc., etc.; enfin, ils envoyèrent une ambassade porter leurs soumissions à Louis XIV; ils ne payèrent pas, toutefois, les dommages et intérêts que Duquesne avait voulu exiger d'eux. Les établissements du bastion de France, de la Calle et du cap de Rose furent restitués à un négociant français, qui en était propriétaire, avec le privilége de la pêche du corail [1].

Telle avait été, dans son ensemble, la politique extérieure de Louis XIV pendant les premières années qui suivirent la paix de Nimègue; des succès éclatants l'avaient signalée, succès obtenus par des moyens irréguliers et violents, mais dirigés pourtant dans le sens des vraies destinées de la France. La politique extérieure, si elle excitait de dangereux ressentiments, si elle mêlait à d'heureuses entreprises des rêves gigantesques et funestes, faisait du moins de grandes choses et accroissait la puissance nationale.

La politique intérieure entraînait la France à d'aussi grands périls, et à des périls sans compensation. Là, bien loin de pousser violemment en avant les desti-

[1] Dumont, t. VII, part. 2, p. 75. — Vie de Colbert, p. 142-173. — Mém. de Villette, p. 61. — E. Sue, t. III, liv. VII, ch. 14. — L. Guérin, Hist. marit. de la France, t. Ier, p. 509-519.

nées nationales, on les refoulait vers le passé. L'homme en qui se personnifiait la connaissance des vrais intérêts nationaux, Colbert, sentait poindre au cœur même de la patrie de nouvelles calamités pires que les maux de la plus cruelle guerre et moins réparables!

Il faut ici reprendre les choses d'un peu haut.

Les questions religieuses avaient recouvré depuis quelques années une importance politique toujours croissante. Deux grandes affaires, l'une toutefois bien plus grave que l'autre et la plus grave qui pût agiter la France, se combinaient en ce moment; c'était la lutte du gallicanisme monarchique contre Rome, et l'œuvre de la destruction du protestantisme.

Pour juger, dans la vérité de l'histoire, le fatal renouvellement des persécutions religieuses sous Louis XIV, il faut d'abord écarter deux points de vue également erronés. Les apologistes du grand roi ont voulu lui chercher une excuse dans un prétendu esprit de sédition qui se serait conservé parmi les protestants; ceci est entièrement faux; les protestants, depuis le temps de Richelieu, n'avaient donné au gouvernement aucun sujet de plainte un peu sérieux [1]. Les adversaires de Louis XIV, d'un autre côté, ont trop souvent paru s'imaginer que ce monarque, en renouvelant les persécutions religieuses dans un siècle de lumières, avait mis la France au ban de la civilisation et en dehors des mœurs européennes. Ce point de vue n'est pas plus vrai que l'autre. Ce n'est pas là qu'est le crime de Louis XIV. La France n'était pas au

[1] Il y a de singulières exagérations à ce sujet dans un mémoire écrit par le duc de Bourgogne, et cité par M. de Noailles dans son Histoire de madame de Maintenon. Nous aurons à revenir sur ce prince tant vanté : nous craignons bien de ne trouver là, sous plus d'un rapport, qu'une des grandes illusions de l'histoire.

niveau de l'Europe, et Louis ne l'a pas fait descendre au-dessous de ce niveau; la France était, en matière de religion, bien au-dessus du niveau de l'Europe, et Louis l'a précipitée du haut de cette supériorité!

Qu'on promène en effet ses regards sur les nations européennes au dix-septième siècle, que voit-on partout, si ce n'est l'intolérance? En Espagne, en Italie, en Autriche, en Pologne, l'intolérance catholique; en Angleterre, en Scandinavie, à Genève, l'intolérance protestante! En Hollande et dans la plupart des Etats germaniques, s'il n'y a plus persécution comme dans les autres États, il y a tout au moins inégalité, interdiction des emplois publics aux dissidents, entraves au culte, sinon interdiction totale; encore, si la condition de l'Allemagne est moins mauvaise en fait de tolérance que celle du reste de l'Europe, c'est au traité de Westphalie, c'est-à-dire à la France, que l'Allemagne le doit.

Qu'on reporte maintenant les yeux sur la France; ce n'est pas la simple tolérance qu'on y rencontre; c'est l'égalité des droits entre les individus, sans distinction entre catholiques et protestants; ce n'est pas seulement la liberté de conscience, c'est la liberté, sauf quelques réserves, et presque l'égalité des deux cultes; système social inconnu jusque-là au monde chrétien, et que la France n'a pas trop payé par quarante ans de calamités. « Maintenant, » dit le préambule de l'édit de Nantes, « qu'il « plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque « repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer « qu'à pourvoir qu'il puisse être adoré et prié par tous « nos sujets, et, s'il ne lui a plu permettre que ce soit pour « encore en une même forme, que ce soit au moins d'une « même intention. » Pour la première fois, dans cet acte

immortel, les croyances diverses, au lieu de se jeter l'anathème, s'embrassent dans une *même intention*; elles reconnaissent qu'elles tendent, par des voies différentes, vers le même but, vers Dieu, et que ni l'une ni l'autre ne vient de l'enfer! La philosophie politique a donc fait en France un premier et heureux effort pour séparer du devoir social les questions de conscience individuelle, pour séparer le citoyen du croyant, c'est-à-dire (car il importe ici de bien définir les termes!), non pas pour fonder une loi *athée*, ce qui serait un non-sens, mais pour séparer les principes *religieux* fondamentaux, les principes qui résultent de la nature de l'esprit humain, et qui sont le *lien social* même, avec les croyances qui doivent appartenir au domaine de la liberté individuelle. L'édit de Nantes, en cessant de considérer les dogmes catholiques romains comme le lien social, a cherché ce lien dans les dogmes communs au catholicisme et au protestantisme; le domaine de la liberté veut davantage; ce n'est qu'un premier pas, mais ce premier pas est immense.

C'est de cette supériorité sociale et philosophique, donnée à la France par Henri IV en réalisant les maximes de l'Hôpital, que Louis le Grand va faire descendre notre patrie. Nos lois religieuses, au dix-septième siècle, sont plus avancées que nos mœurs; les masses n'ont point encore franchement accepté cette législation de mutuelle tolérance, et les lois elles-mêmes n'ont pas formulé assez nettement le principe conquis. Il y a, dans le préambule même que nous venons de citer, une espèce de réserve bien naturelle, puisque les esprits les plus éclairés n'avaient pas encore compris que l'unité complète de croyance et de culte est incompatible avec les lois de l'esprit humain; mais on devait tirer de cette réserve de bien

déplorables conséquences. « Il n'a plu à Dieu, » dit le préambule, « permettre que ce soit pour encore en « une même forme qu'on le prie. » On espérait donc revenir un jour à cette *unité de forme*. A côté de cette réserve toute bienveillante, une réserve sinistre avait été maintenue dans les formules de la monarchie; Henri IV n'avait osé effacer des rites du sacre le serment d'exterminer les hérétiques. « La puissance des principes, » avons-nous dit ailleurs, « ne se prescrit pas. Le principe maintenu dans les formules devait rentrer un jour dans les faits [1]. »

Pendant bien des années, le péril ne fut point manifeste. La conduite pratique du gouvernement fut excellente sous Richelieu, bien que les principes fussent moins explicites que sous Henri IV. Sous Mazarin, il n'y eut point de déviation tant que l'autorité ministérielle fut contestée, et les protestants furent traités avec beaucoup d'égards pendant la Fronde; ils obtinrent même, au mois de mai 1652, en récompense de leur *affection et fidélité*, une déclaration par laquelle semblaient révoqués tous arrêts du conseil du roi et des cours souveraines qui auraient pu porter quelque atteinte soit à l'édit de Nantes, soit aux autres édits, arrêts, réglements, etc., expédiés en leur faveur. Le gouvernement une fois raffermi, on commença de les moins ménager, quoiqu'on n'eût aucuns griefs contre eux, et on laissa voir une certaine disposition à restreindre leurs libertés. Dès 1656, une nouvelle déclaration annula de fait celle de 1652, sous prétexte de l'interpréter, et chargea deux commissaires, un de chaque religion, de visiter chaque province pour

[1] Voyez notre t. XI, p. 434.

prendre connaissance des différends relatifs à l'édit de Nantes. Plusieurs ordonnances et arrêts défavorables aux réformés se succédèrent dans les dernières années de Mazarin. En décembre 1656, leur culte fut interdit dans les villes épiscopales et dans les localités appartenant à des ecclésiastiques; il fut défendu aux ministres de prêcher ailleurs que dans le lieu de leur résidence. En janvier 1657, un arrêt du conseil décida que les temples bâtis par des seigneurs protestants seraient démolis quand le fief passerait à un seigneur catholique, et qu'on ne pourrait les relever si la terre était revendue à un protestant. Un arrêt de mai 1659 défend aux religionnaires, là où le culte n'est point autorisé, de chanter les psaumes, même dans leurs chambres, de manière à être entendus au dehors [1].

Les progrès de la puissance et de l'unité monarchique tournaient contre eux, quoiqu'ils eussent depuis longtemps oublié leurs vieilles prétentions à faire un Etat dans l'Etat. La plus grande part toutefois, dans ces mesures malveillantes, devait être attribuée, non point à l'initiative du gouvernement, mais à la pression qu'exerçait le clergé sur les dépositaires de l'autorité royale. L'assemblée quinquennale du clergé, trop bien secondée par les tribunaux de tout ordre, faisait aux libertés des *hérétiques* une guerre acharnée, infatigable; entre le synode protestant, qui demandait de l'argent au roi pour entretenir ses pasteurs, et l'assemblée du clergé, qui lui en donnait, la partie n'était pas égale; le gouvernement fiscal et obéré de Mazarin achetait les dons *gratuits* du clergé aux dépens des libertés huguenotes.

Mazarin, cependant, était trop prudent et trop ennemi

[1] Anc. Lois franç., t. XVII, p. 335, 339, 345, 369.

de la violence pour aller très-loin dans cette voie ; mais il mourut, et l'avénement de Louis XIV amena de nouveaux principes, plus élevés, plus systématiques; mais en même temps plus défavorables encore à la Réforme. Nous avons exposé ailleurs les vues de Louis sur cette matière, telles qu'il les énonçait lui-même en écrivant ses Mémoires vers 1670 ; il était alors très-opposé à l'idée de persécuter violemment les réformés et de révoquer l'édit de Nantes, mais très-décidé à miner la Réforme en refusant toutes grâces, toutes faveurs aux protestants *obstinés*, en prodiguant ses bienfaits aux protestants convertis, en restreignant les priviléges accordés au culte réformé «dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance le pouvaient permettre[1]». Dans la théorie, ceci était fort en deçà des doctrines de Bossuet, qui traitait d'impies « ceux qui ne voulaient pas que le prince usât de rigueur en matière de religion[2] ». Dans la pratique, les *bornes* de la *justice* et de la *bienséance* se déplacèrent de jour en jour, et *permirent* à peu près tout ce qui n'était pas l'interdiction absolue du culte.

Dès les premières années du gouvernement de Louis XIV, des pas immenses furent faits en arrière de Mazarin, qui avait été lui-même en arrière de Richelieu. Depuis l'édit de Nantes, les réformés avaient tenu des synodes nationaux tous les trois ans. En 1662, l'époque triennale arrivée, le roi ne les autorisa pas à se réunir, et on leur fit entendre qu'ils devaient se contenter dorenavant de synodes provinciaux. L'année précédente, les colloques avaient déjà été interdits, c'est-à-dire qu'on supprimait à la fois les assemblées

[1] Voyez ci-dessus, p. 142.

[2] Politiq. de l'Écriture sainte, l. VII.

générales et les assemblées particulières, en laissant subsister provisoirement le degré intermédiaire, les assemblées provinciales. Le même arrêt du conseil avait interdit aux ministres de saluer en corps les personnes d'autorité ; on leur ôtait ainsi le caractère public qui leur avait été reconnu (17 mars 1661[1]). Un autre arrêt avait défendu aux gentilshommes protestants d'avoir chez eux aucune marque d'exercice public de leur religion (24 mars 1661). Le culte réformé fut prohibé dans le pays de Gex, sous prétexte que ce pays avait été conquis sur la maison de Savoie postérieurement à l'édit de Nantes, et n'y était pas compris : on laissa, par grâce, aux réformés de Gex deux *lieux d'exercice* : un des deux était Fernex (Fernei). Le roi octroya aux catholiques de Gex un répit de trois ans pour payer leurs dettes aux réformés, qui, plus industrieux et plus actifs, détenaient en ce pays la plupart des capitaux (janvier 1663). Il est difficile d'imaginer une intervention plus étrange du pouvoir dans les relations privées. Cela devint un système. Les obsessions du clergé obtinrent bientôt du roi une décision d'un caractère plus général et d'une portée plus redoutable. Le droit de changer de religion résulte naturellement de la liberté des cultes; cependant le clergé, qui ne voyait dans cette liberté qu'une concession à des nécessités temporaires, ne cessait de solliciter des châtiments matériels contre des actes qui ne doivent relever que de la conscience individuelle, contre ce qu'il nommait les *apostats* et les *relaps*, c'est-à-dire contre les catholiques qui se faisaient protestants, et contre les protestants convertis

[1] En 1664, on leur défendit de porter des soutanes et des robes à manches. — Anc. Lois franç., t. XVII, p. 400; t. XVIII, p. 58.

qui retournaient à leur ancienne croyance. Dès le temps de Richelieu, en 1638, les évêques du Languedoc avaient poussé l'intendant de leur province à rendre des ordonnances provisoires dans ce sens. Richelieu arrêta court ce commencement de persécution, et consacra la liberté religieuse en réglant les formalités qu'un catholique aurait à remplir pour changer de religion. Le clergé revint à la charge sous Mazarin, qui vit les conséquences des prétentions ecclésiastiques, et qui résista. Mazarin mort, le clergé, avec son infatigable persévérance, renouvela ses instances auprès du jeune roi, et réussit en majeure partie. En avril 1663, une déclaration royale interdit à tout protestant devenu catholique de retourner à la religion prétendue réformée, et à tout prêtre ou religieux d'embrasser la Réforme ; c'était enlever à l'édit de Nantes son principe et sa base : désormais le libre choix entre les principales formes du christianisme n'était plus le droit commun des Français. La magistrature, toujours d'accord avec le clergé quand il s'agissait de la Réforme, se déchaîna aussitôt contre les apostats et les relaps : il fallut que le conseil du roi intervînt pour défendre de donner à la déclaration un effet rétroactif, puis pour déterminer quelle peine on infligerait dorenavant aux apostats et aux relaps : la peine décrétée fut le bannissement perpétuel (juin 1665) [1].

Ainsi recommencèrent les persécutions religieuses. L'édit contre les relaps devait avoir un jour des conséquences bien plus terribles que Louis XIV ne l'avait alors prévu.

[1] Hist. de l'édit de Nantes, t. III, p. 466-520. — Rulhière, Éclaircissements sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes, p. 36.

Le clergé poursuivit sa marche victorieuse. Sa tactique était de présenter requête à un tribunal quelconque sur un cas particulier : l'arrêt, une fois rendu, s'il était contraire aux protestants, ne tardait pas à être confirmé par un arrêt contradictoire ; puis on obtenait un arrêt général sur la matière ; enfin, l'arrêt général se transformait en déclaration du roi, en loi de l'État. Plusieurs actes très-graves suivirent l'édit contre les relaps. Un arrêt du conseil, du 21 juillet 1664, annula toutes lettres de maîtrise octroyées par le roi qui ne mentionneraient pas la religion catholique de l'impétrant. On donna cette fois à l'arrêt un effet rétroactif. Les réformés ne devaient plus passer maîtres dans les métiers que *par voie de chef-d'œuvre*. Cette première atteinte portée à leur industrie n'était que l'application du principe que s'était posé Louis, l'exclusion des réformés de toutes grâces et faveurs royales. Mais l'accès aux maîtrises par la voie ordinaire de *chef-d'œuvre* ne resta pas même ouvert partout : ainsi les lingères de Paris furent autorisées à fermer leur communauté aux femmes protestantes (21 août 1665). A Rouen, dans tous les métiers, à Paris, dans la corporation des merciers, on ne voulait recevoir qu'un protestant pour quinze catholiques. Dans beaucoup de lieux, on s'efforçait de les exclure entièrement : la jalousie et la cupidité concordaient avec le fanatisme. Après l'industrie, la famille fut attaquée : une déclaration du 24 octobre 1665 autorisa les enfants protestants à changer de religion, malgré leurs parents, dès l'âge de quatorze ans pour les garçons, de douze pour les filles, et à quitter leurs parents en requérant d'eux une pension. Les droits naturels et l'union de toutes les familles protestantes furent en quelque sorte livrés à la discrétion des dévots et des gens d'église, qui se croyaient tout permis

pour arracher au démon les enfants des hérétiques. Un arrêt du conseil, du 12 mai précédent, n'avait pas moins attenté à la famille et à l'humanité, en autorisant les curés ou autres ecclésiastiques à se présenter chez tout malade protestant, et à lui faire demander par un magistrat, ou par un officier municipal, dans quelle religion *il voulait mourir* [1].

Un autre arrêt, du 24 avril 1665, avait augmenté considérablement les pouvoirs des commissaires de l'édit de Nantes, établis en 1656, en même temps que, parmi ces commissaires, les protestants cessaient d'être sur un pied d'égalité avec les catholiques. Un an après (2 avril 1666), un règlement général sur l'exercice du culte prétendu réformé fut publié à la demande de l'assemblée du clergé : c'est assez dire quel en fut l'esprit. Il avait été précédé de mesures restrictives contre les consistoires, et fut accompagné d'une défense aux particuliers protestants de tenir *académies* (maisons d'instruction supérieure) pour l'éducation de la jeune noblesse. Les réformés ne pouvaient pas davantage ouvrir de nouveaux colléges sans lettres-patentes, qu'on ne leur accordait jamais. Cette longue série de vexations jeta l'effroi parmi les populations protestantes. Tandis que les synodes provinciaux élevaient de toutes parts leurs voix plaintives vers le roi, un assez grand nombre de familles quittèrent la France, et les réformés commencèrent d'apprendre cette route de l'exil que tant de milliers de Français étaient destinés à suivre.

C'était dans la portion la plus active, la plus laborieuse de la bourgeoisie, que le protestantisme avait ses plus fortes racines : à mesure que la défaveur du pouvoir

[1] Hist. de l'édit de Nantes, t. IV, p. 19-22.

rendait les fonctions publiques moins accessibles aux réformés, ils s'étaient concentrés davantage dans les professions industrielles et commerciales, et la conversion presque générale de la haute noblesse huguenote avait eu peu d'imitateurs parmi cette bourgeoisie sérieuse et rigide. Colbert jugea l'avenir de ses établissements et la fortune de la France compromis, si l'on poussait au désespoir tant d'hommes utiles, qui étaient les plus solides appuis de ses desseins. Il employa énergiquement pour leur défense ce salutaire ascendant auquel Louis XIV n'avait point encore appris à se soustraire : il appela de la passion sacerdotale et parlementaire à l'intérêt de l'État, à l'équité du roi. Il fut secondé par des considérations de politique extérieure. L'électeur de Brandebourg avait adressé au roi de respectueuses remontrances en faveur des réformés français : Louis, qui alors ménageait encore les puissances protestantes, répondit gracieusement à l'électeur, l'assura qu'il entendait faire vivre les protestants « dans une égalité avec ses autres sujets (6 septembre 1666), » et s'arrêta quelque temps sur la pente fatale où il était entraîné [1]. Le zèle des parlements [2], des intendants et du clergé fut contenu : on ne vit plus se succéder incessamment les coups de foudre des arrêts et des déclarations royales; le règlement général de 1666, sur ou plutôt contre l'exercice du culte prétendu réformé, fut même révoqué par une déclaration du 1er février 1669, qui défendit de contraindre ou *induire* les enfants des

[1] Hist. de l'Édit de Nantes, t. IV, p. 12.

[2] Il est à remarquer que le grand parlement, le parlement de Paris, plus éclairé que les autres, était moins persécuteur. Le parlement de Rouen, au contraire, se soulageait, en s'acharnant sur les huguenots, de ce qu'on ne lui permettait plus de brûler les sorciers.

protestants à changer de religion, et, sans rendre aux protestants l'admissibilité aux maîtrises octroyées par *lettres royaux*, confirma expressément leur droit d'être reçus dans toutes sortes de métiers, « dans les formes ordinaires des apprentissages et des chefs-d'œuvre » ; seulement ils ne pouvaient être en nombre supérieur aux catholiques dans les jurandes, « attendu que les communautés sont réputées catholiques. » En Languedoc, toutefois, par concession au zèle emporté des États-Provinciaux que dominait le clergé, il fut arrêté que les protestants, au lieu de la moitié, ne pourraient former que le tiers des corporations. Ils furent maintenus dans l'admissibilité aux charges municipales ; ils recouvrèrent la liberté d'imprimer leurs livres de religion sans permission spéciale des magistrats. Le roi interdit aux curés et aux religieux de se présenter chez les malades protestants qui ne les appelaient point, et fit encore droit à quelques autres griefs [1].

Les réformés crurent voir s'ouvrir une ère de réparation, et revenir le temps de Henri IV. De 1666 à 1674 environ, ils respirèrent sous la protection de Colbert ; ils prirent les arrêts et les édits qui, parfois, les inquiétaient encore, pour les derniers grondements d'un orage qui expirait.

Cependant, quelques actes hostiles indiquaient par intervalles que, s'il y avait adoucissement, il n'y avait pas changement total de système. Des mesures d'oppression locale étaient ratifiées par le conseil du roi : ainsi, les réformés furent exclus des corps de métiers à La Rochelle, sous prétexte que cette ville avait autrefois perdu ses pri-

[1] Hist. de l'Édit de Nantes, t. IV, p. 110.

viléges à cause de sa rébellion; le Béarn fut réduit à vingt *lieux d'exercice*, de plus de cent vingt qu'il avait; d'autres églises furent supprimées en diverses provinces. Quelques semaines avant la déclaration du 18 février 1669, le roi avait supprimé les Chambres de l'Édit, instituées, conformément à l'édit de Nantes, dans les parlements de Paris et de Rouen, pour juger les causes où des réformés étaient partie. En fait, les réformés n'y avaient pas grand intérêt, attendu qu'il n'y avait qu'un seul conseiller de leur religion dans ces chambres, et que les chambres des enquêtes, auxquelles on les renvoyait maintenant, avaient également chacune un conseiller protestant; mais, en principe, tout ce qui faisait brèche à l'édit de Nantes était une chose grave. Une autre mesure, qui ne concernait pas spécialement les protestants, devait plus tard, en se combinant avec l'édit contre les relaps, devenir à leur égard la grande machine de destruction : c'était l'édit d'août 1669 contre les émigrations. Cet édit défendait, sous peine de confiscation de corps et de biens, non-seulement de prendre du service militaire ou maritime à l'étranger, mais, en général, de s'établir à l'étranger sans esprit de retour, par mariages, acquisitions d'immeubles, et transport de familles et de biens[1]. C'était la négation absolue du droit d'expatriation, droit exceptionnel que la morale et la politique ne peuvent admettre que dans des cas très-rares et avec des restrictions très-sévères, mais qui ne peut être toutefois absolument nié sans porter atteinte à la personnalité humaine. On verra quelles furent les conséquences du principe que l'on venait de poser.

[1] Anc. lois franç., t. XVIII, p. 366.— Rulhière, p. 50. — Hist. de l'Édit de Nantes, t. IV. p. 123-167.

Le retour du roi à une conduite plus modérée envers les réformés avait été en partie motivé par l'espoir d'une réunion pacifique des deux religions [1]. Louis s'était rattaché à une pensée de Richelieu, qui consistait à gagner les pasteurs protestants par quelques concessions sur des points secondaires de discipline et de culte, et à ramener par eux leurs ouailles à l'unité de l'Église. Le génie controversiste de Bossuet et les séductions dorées de la cour devaient prendre part égale à cette œuvre. C'était une pure illusion. Quelques particuliers se laissèrent gagner; mais, une fois l'éveil donné, le corps des pasteurs résista, et le projet avorta complétement à la première tentative sérieuse, lors du synode provincial de l'Ile de France tenu en 1673 à Charenton.

A partir de 1674, les édits et arrêts oppressifs recommencent à se succéder : — 6 novembre 1674, défense aux ministres de s'établir ou de prêcher hors de leur résidence ; — 27 décembre 1675 — 15 avril 1676, défense aux synodes de donner des ministres aux seigneurs de fiefs qui n'en avaient point encore eu ; — 28 août 1676, les filles de réformés, âgées de douze ans et au dessus, qui auront été reçues dans la Maison de la Propagation à Sedan, ne pourront être *forcées* de voir leurs parents, jusqu'à ce qu'elles aient fait abjuration, de peur que les parents ne tâchent d'ébranler leur résolution *par larmes ou par reproches*; c'est-à-dire que la jeune fille protestante, une fois attirée dans un couvent, n'importe par quel moyen, est privée de toute communication avec sa famille jusqu'à ce qu'elle ait changé de religion : ceci se pratiquait partout comme à Sedan ; — 25 juillet 1677, défense

[1] Voyez ci-dessus, p. 148.

aux réformés de *suborner* les catholiques, à peine de 1000 livres d'amende [1].

On a vu que, dans les plans de Louis XIV, exposés par lui-même, la disgrâce envers les opiniâtres, la faveur envers les dociles, devaient concourir au même but. Louis fut fidèle à ses desseins. En 1676, il fonda un étrange établissement pour accélérer la conversion des hérétiques. Dès 1618, Louis XIII avait assigné quelques fonds à l'entretien des protestants convertis; les assemblées du clergé avaient aussi voté 30,000 à 40,000 livres par an pour les ministres qui embrasseraient le catholicisme; il ne fallait pas, disait-on, qu'un ministre calviniste, qui abandonnerait ses fonctions pour embrasser la foi catholique, manquât de pain pour avoir abjuré son erreur; cela était spécieux, et resta longtemps dans des bornes assez modestes. Mais, en 1676, Louis XIV consacra, non plus aux conversions faites, mais aux conversions à faire, le revenu des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Cluni, et le tiers des économats, c'est-à-dire le tiers du revenu des bénéfices vacants. Le converti Pellisson fut chargé de tenir cette caisse et d'en diriger les opérations. Pellisson distribua les fonds aux évêques avec des instructions sur la manière de les employer, et il s'établit un vrai marché aux consciences parmi la classe la plus infime de la population protestante. On était alors aux dernières années de la guerre de Hollande; la misère était grande : dans les pays les plus pauvres, le tarif des conversions ne dépassa pas, en moyenne, 6 livres par tête. Les convertis devaient accompagner leur quittance d'une abjuration en forme. « L'éloquence de Pellisson, moins savante, mais bien

[1] Anc. lois françaises, t. XIX, p. 150, 157, 163, 175.

plus persuasive que celle de Bossuet, » ne tarda pas à passer en proverbe. Le calvinisme, déjà entamé par la haute noblesse, le fut ainsi par l'autre extrémité, par le bas peuple. Ce succès, grossi par toutes sortes de surprises et de fraudes, fit illusion au roi sur la facilité de pousser plus loin l'entreprise. Cependant le grand nombre de relaps qui retournèrent au prêche, après avoir mangé leurs 6 livres, eût dû éclairer Louis sur ce que valaient ces conversions. Il n'y vit qu'un motif de s'enfoncer davantage dans la rigueur, et une déclaration du 13 mars 1679 ajouta au bannissement qui frappait les relaps, l'amende honorable et la confiscation des biens[1].

C'était pendant un jubilé et dans un accès de dévotion du roi que la caisse des conversions avait été fondée. Dans la conduite de Louis XIV envers les réformés, à côté de l'esprit d'unité despotique, il y avait aussi une part à faire au zèle religieux. Cette part tendait à s'accroître de plus en plus, et l'esprit dévot devait pousser le roi plus loin que l'esprit monarchique, qui eût pu être contenu, jusqu'à un certain point, par le sens politique. L'état moral du roi et la guerre à la Réforme seront désormais étroitement liés. Louis croit obtenir le pardon de ses péchés en ramenant à l'Eglise ses sujets égarés; et sa propre réforme et l'extinction de l'hérésie dans son royaume sont deux idées qui se développent parallèlement chez lui. L'histoire intérieure de la cour prend, à l'époque où nous sommes parvenus, une importance toute nouvelle. Pendant la première période du règne, la vie intime, les affections personnelles de Louis XIV, avaient appartenu à l'histoire anecdotique plus qu'à l'histoire générale.

[1] Rulhière, p. 100.

Louis avait pratiqué fidèlement le précepte qu'il donne à son fils dans ses Mémoires, c'est-à-dire qu'un roi, « s'il ne peut se garantir des faiblesses communes au reste des hommes, doit du moins, en abandonnant son cœur, rester maître de son esprit », et séparer absolument ses affaires de ses plaisirs [1]. La modeste La Vallière n'avait pas désiré, l'altière Montespan n'avait pas pu influer sur les affaires publiques. Pour la première fois, sous ce règne, une femme apparaît, qui va devenir insensiblement un personnage politique appelé à agir sur les destinées de la France ; et la nature de ses relations avec le roi sera telle, que Louis ne croira pas déroger à ses principes en acceptant une influence qui doit être, plus tard, exagérée et transformée en domination absolue par le préjugé populaire.

En 1666, madame de Montespan, déjà fort accréditée auprès du roi, sans être encore sa maîtresse, avait recommandé à sa bienveillance une jeune femme d'une famille distinguée, mais pauvre, que le poëte burlesque Scarron avait épousée par charité, et qu'il avait laissée veuve dans l'indigence. C'était une protestante convertie, petite-fille de l'éloquent et brave d'Aubigné, l'ami de Henri IV. Quelques années après, madame de Montespan introduisit sa protégée dans l'intimité du roi, en la chargeant d'élever secrètement les enfants qu'elle avait donnés à Louis. Madame Scarron trouva moyen de se faire prier par le roi lui-même d'accepter ce délicat emploi, qu'elle voulait tenir directement *du père, et non de la mère* (1670). Le roi, qui d'abord lui avait témoigné peu de sympathie et la trouvait trop *précieuse*, ne tarda pas à prendre du

[1] OEuvres de Louis XIV, t. II, p. 291.

goût pour elle. Il y avait entre eux des rapports d'esprit et de manières qui devaient s'accroître avec l'âge, et cette beauté régulière, douce et sérieuse, rehaussée par une rare dignité naturelle, était essentiellement faite pour plaire à Louis. Elle aimait la *considération* comme il aimait la *gloire :* comme lui, réservée, circonspecte, et cependant pleine d'attrait et de grâce, elle avait le même charme dans la conversation, et soutenait plus longtemps ce charme par les ressources d'une imagination plus riche et d'une instruction plus variée. Comme lui, elle avait la personnalité des organisations vigoureuses et remplies d'elles-mêmes, et pourtant elle était susceptible d'affections durables et solides, sinon très-ardentes : elle était à la fois moins passionnée et plus constante que le roi, qui ne devait être, en amitié comme en amour, vraiment constant que pour elle seule; mais elle n'eût jamais su sacrifier à ses sentiments ni ses intérêts ni son repos : au contraire de Louis XIV, elle était dévouée dans les petites choses, et sans générosité dans les grandes. Comme lui, enfin, par nature et non par hypocrisie, elle affectionnait surtout l'ordre, les convenances, les apparences, bizarre contraste avec les liaisons hasardées qu'elle avait contractées chez Scarron, et qu'elle eut le bon goût de ne pas rompre brusquement [1] : prude, dévote et amie de Ninon, avec qui elle eut cette heureuse ressemblance, que leur beauté à toutes deux défia miraculeusement les années, elle ne fut pourtant pas une *fausse prude*, et tout porte à croire calomnieuses les imputations de Saint-Simon et de quelques autres écrivains. Son caractère calme, réfléchi, raisonneur, incapable d'entraînement et

[1] On a encore une lettre d'elle, à Ninon, de novembre 1677.

d'illusion, l'aida à défendre une vertu souvent assiégée, et l'*amour de la considération* la préserva, comme l'amour maternel préserva madame de Sévigné. Le roi, qui ne se piquait pas de fidélité envers la maîtresse régnante, courtisait madame Scarron dès 1672, ainsi que l'atteste une lettre écrite par elle à une de ses amies : « Je le renvoie, » disait-elle, « toujours désespéré, jamais rebuté. » Elle jouait dès lors avec lui un jeu très-singulier : elle n'épargnait rien pour se rendre agréable et nécessaire à lui, et en même temps elle le retenait à distance au nom de la vertu et de la piété, ce qui lui donnait le droit de blâmer plus ou moins directement le commerce adultère dont étaient issus les enfants qu'elle élevait. Ce ne fut pas précisément une trahison envers sa bienfaitrice, car elle pressa franchement madame de Montespan de cesser d'être la maîtresse du roi pour n'être plus que son amie, en lui remontrant qu'elle en serait d'autant plus honorée et plus puissante à la cour. L'impétueuse Montespan était tout à fait impropre à un rôle aussi savant et aussi complexe ; mais madame Scarron avait mis de la sorte sa conscience en repos, et travailla désormais sans scrupule à miner la favorite. Les enfants dont elle était chargée, d'abord cachés durant quelques années, furent *légitimés*, installés à la cour, et *présentés chez la reine* en 1674, avec leur gouvernante, que le roi créa bientôt après marquise de Maintenon (1675) [1].

[1] En 1680, ils furent autorisés à porter le nom de Bourbon. — Sur madame de Maintenon, voyez ses Lettres ; éditions de 1756 ; 1806 ; 1815 ; 1826 ; — ses Entretiens à Saint-Cyr, cités par M. de Noailles, Hist. de madame de Maintenon, t. Ier, p. 280 ; — les Mémoires de sa nièce, madame de Caylus, et le livre de Rœderer, *de la Société polie en France*. — Les prétendus Mémoires de madame de Maintenon sont un mauvais roman de la Beaumelle. Une bonne édition des Lettres de madame de Maintenon nous est enfin promise par son historien, M. de Noailles.

La guerre fut dès lors déclarée entre les deux femmes qui se disputaient le roi, l'une défendant le cœur, l'autre s'attaquant à la conscience, singulier prédicateur qui prêtait à Bossuet et à Bourdaloue un concours beaucoup plus efficace que ne faisait le confesseur du roi. On conçoit que la mission que s'imposait la nouvelle marquise n'était pas sans péril, auprès d'un prince aussi aimable que Louis XIV ; souvent, soit qu'elle se jugeât trop exposée, soit qu'au contraire elle se dépitât de voir Montespan ressaisir l'empire, elle se prétendait résolue à se retirer de la cour ; mais elle trouvait toujours moyen de se faire ordonner de rester par son *directeur*, personnage sévère qui, de très-bonne foi, lui prescrivait toujours ce qu'elle avait envie de faire. On entrevoit, dans la correspondance de madame de Maintenon, bien des scènes de haute comédie ; s'il n'y avait eu là que grimace et que mensonge, cela n'eût été qu'odieux, mais le piquant tenait précisément à l'espèce de sincérité de l'héroïne. Madame de Maintenon voulait très-sincèrement ramener le roi dans la voie du bien et du salut, lui ôter sa maîtresse sans la remplacer. Était-ce sa faute si sa fortune se confondait avec la cause du ciel? Rien n'égalait l'ardeur de son zèle ; elle en vint à blâmer la faiblesse, non pas seulement du confesseur La Chaise, mais de Bossuet lui-même. Le jésuite La Chaise n'osait refuser l'approche des sacrements au roi en état de péché habituel ; quant à Bossuet, certes bien incapable de cette complaisance sacrilége, il avait cru, dans un moment de brouille, à la rupture définitive du roi et de madame de Montespan, et, consulté par le roi, il avait admis que la pécheresse convertie pouvait *vivre chrétiennement* à la cour. Le résultat fut que *M. de Condom* (Bossuet) fut pris pour dupe, que Louis et sa maî-

tresse oublièrent leurs résolutions, car madame de Montespan avait un moment partagé les remords du roi, et que leur liaison renouée donna encore le jour à deux enfants (1676) [1].

L'amour, cependant, baissa sans que la vertu en eût encore le profit ; à des infidélités sans conséquence succéda une infidélité éclatante : mademoiselle de Fontanges passa comme un météore sur l'horizon de la faveur (1679-1680). Ce règne éphémère disparu, Montespan et Maintenon se retrouvèrent en présence, mais celle-ci fortifiée de tout ce qui avait affaibli celle-là. Louis, en 1680, avait quarante-deux ans et commençait à se lasser des passions violentes ; l'humeur égale de Maintenon le reposait des orages dans lesquels l'avait fait vivre la fière Montespan. La veuve de Scarron avait la douceur de La Vallière, avec une finesse, une étendue, un mouvement dans l'esprit qui avaient manqué à cette aimable personne. Louis eût mieux aimé changer de maîtresse que de remplacer une maîtresse par une amie; il y mettait toutefois une moindre ardeur, car il s'en allait maintenant « toujours affligé, jamais désespéré, » et non plus « toujours désespéré, jamais rebuté [2]. » Il prêtait une oreille de plus en plus favorable aux admonestations pieuses; et, dans son esprit comme dans l'esprit de ceux qui l'entouraient, l'idée de se réformer lui-même quant aux œuvres, et l'idée de réformer ses sujets quant à la foi, c'est-à-dire d'étouffer l'hérésie, ne se séparaient pas. Une espèce de sainte ligue pressait Louis sur ces deux points,

[1] Lettres de madame de Maintenon, ap. Noailles, t. Ier, p. 520. — Souvenirs de madame de Caylus.

[2] Lettre de madame de Maintenon à madame de Frontenac, 1680; ap. Noailles, t. II, p. 5-6.

autant que le permettait la prudence à l'égard d'un prince aussi jaloux de *n'être point gouverné*. C'était Bossuet, dont nous avons exposé ailleurs les rigoureuses théories ; c'était l'archevêque de Paris, Harlai, prélat de grands talents et de mœurs peu régulières, qui voulait, en ruinant le protestantisme, se réhabiliter auprès des dévots [1]; c'était le confesseur La Chaise, qui, beaucoup plus mondain et politique que fanatique, était néanmoins le persécuteur obligé des protestants, et souhaitait de n'être plus réduit, vis-à-vis de son royal pénitent, à des complaisances qui compromettaient si fort son caractère. Quelle part madame de Maintenon avait-elle à l'œuvre commune? On a pu exagérer cette part, mais il ne faudrait pas tomber aujourd'hui dans un excès contraire : à l'époque où nous sommes parvenus, l'influence de madame de *Maintenant*, comme l'appelaient spirituellement les courtisans [2], était fort grande ; elle l'exerçait pour la *conversion* du roi, et la conversion du roi et la conversion des hérétiques étaient, nous l'avons dit, deux idées connexes. « Le roi, écrivait madame de Maintenon, le 28 octobre « 1679 [3], le roi avoue ses faiblesses ; il reconnaît ses « fautes... il pense sérieusement à la conversion des hé- « rétiques, et, dans peu, *on y travaillera tout de bon.* »

Tout ce qu'on avait fait jusque-là dans ce but était donc peu de chose auprès de ce qu'on projetait. — Mais par quels moyens allait-on *travailler tout de bon ?*

En 1679, le secrétaire d'Etat Phelippeaux de Châteauneuf, ministre obscur et subalterne, qui avait pour dé-

1 OEuvres de d'Aguesseau, t. XIII, p. 162.

2 Sévigné, t. V, lettre du 18 septembre 1680.

3 Rulhière, p. 106. — Suivant M. de Noailles, cette lettre serait de 1680.

partement les affaires de la religion prétendue réformée, consulta, sur la manière d'accélérer les conversions, les hommes qui connaissaient le mieux les provinces où les réformés étaient en grand nombre. Deux mémoires, écrits en réponse aux questions de Châteauneuf, résument les deux systèmes de conversion entre lesquels se partagea l'opinion catholique : l'un des systèmes fut soutenu par les jansénistes et par tout ce qui se rapprochait d'eux quant à la morale; l'autre, par les jésuites. Le premier mémoire était l'ouvrage de l'intendant du Bas Languedoc, d'Aguesseau, cet habile et intègre administrateur qui avait secondé si efficacement les réformes et les créations de Colbert [1]. D'Aguesseau, chrétien rigide, penchait vers les sentiments de Port-Royal, et c'était surtout l'autorité morale qu'il conseillait d'employer. Il fallait, suivant lui, réformer d'abord les mœurs et l'ignorance du clergé, si l'on voulait réformer la foi des hérétiques : l'éclat dont resplendissaient les sommités de l'ordre ecclésiastique, si brillantes de talents et de vertus, faisait illusion sur l'insuffisance intellectuelle et morale du bas clergé dans les provinces de l'Ouest et du Midi, celles précisément où l'Église avait en face d'elle une grande masse de protestants, dirigée par des ministres presque tous instruits, de bonnes mœurs, et habitués à manier la parole. Si, à Paris et à Versailles, la chaire sacrée rivalisait de gloire avec les tribunes d'Athènes et de Rome, en Languedoc et en Poitou, il n'y avait quasi pas un curé capable de commenter l'Évangile [1]. D'Aguesseau souhaitait donc que le

[1] Voyez notre t. XIV, p. 588.

[2] Deux édits de 1671 et 1673 avaient supprimé un des plus grands abus de l'Église, en défendant à tout ecclésiastique de résigner un bénéfice avec reserve de pension, à moins de l'avoir desservi quinze ans : la pension, en ce cas, ne pourrait excéder

roi agît principalement sur le clergé par l'intermédiaire des évêques : pour lui, comme pour les disciples de Port-Royal, pour tous les hommes de la *religion intérieure*, il s'agissait de faire des catholiques par la persuasion, et non de faire des hypocrites par la contrainte.

D'Aguesseau, cependant, ne s'en tient pas à ce prosélytisme si légitime; il conseille d'exclure les protestants des fonctions publiques et de la participation à certains priviléges, comme suspects à l'État, et afin de les exciter à rentrer en eux-mêmes. Pour son compte, dans la généralité qu'il administre, il restreint le plus possible la liberté du culte, fait démolir les temples dont la possession n'est pas suffisamment établie, et considère la religion protestante « comme une citadelle qu'il faut bien se garder de vouloir prendre d'assaut, mais qu'on doit attaquer à la sape, en gagnant tous les jours du terrain sur elle, jusqu'à ce qu'on l'ait réduite insensiblement à être si peu de chose, qu'elle tombe enfin comme d'elle-même [1]. »

Telles sont les conclusions que pose le *parti de la douceur*, bien éloignées déjà de L'Hôpital et de Henri IV, et même de Richelieu, mais conformes aux principes que Louis XIV avait professés dans les premières années de son gouvernement. L'abolition de la liberté de culte apparaît là en perspective, lointaine, à la vérité; seulement, la liberté de conscience est sincèrement réservée, sa violation étant incompatible avec les principes de la *religion intérieure*.

L'autre système, exposé dans le second mémoire, veut des expédients plus prompts, et prétend que l'autorité

le tiers du revenu. Il fallait du temps pour que cette mesure, destinée à tirer les desservants de leur misère, pût porter ses fruits.

[1] OEuvres de d'Aguesseau, t. XIV, p. 36. — Rulhière, p. 109.

royale poursuive énergiquement et directement la destruction des signes *extérieurs* de l'hérésie : la conversion *intérieure* viendra plus tard, quand elle pourra. Au pis aller, les pères que l'on contraindra de se convertir des lèvres seront damnés comme hypocrites, au lieu de l'être comme hérétiques ; mais les enfants qui n'auront pas vu d'autre culte que le *vrai* finiront par être de bons catholiques. « Dieu se sert de toutes voies, » écrivait madame de Maintenon [1]. Une fois que l'on écarte l'inviolable liberté morale de la personne humaine, et son droit inaliénable de disposer d'elle-même, on ne saurait nier que le dogme des peines éternelles ne donne à ces maximes une certaine force logique, et ne conduise inévitablement à fouler aux pieds tous les droits de l'individu, de la famille et de la société; c'est au nom de la charité même qu'on exerce sur autrui la *salutaire* violence du *compelle intrare*. Le parti violent, en voulant ramener à tout prix l'unité extérieure, faisait donc appel au fanatisme non moins qu'à la politique.

Le mémoire que nous citons n'osait pourtant pas demander encore la révocation immédiate de l'Édit de Nantes, et réclamait seulement de nouvelles restrictions et de nouvelles rigueurs, et l'augmentation du revenu des jésuites, comme instrument de conversion.

Le parti violent eut le dessus auprès du roi, et la majorité des évêques s'y engagea de plus en plus : l'esprit jésuitique triompha en fait, au moment où la théorie ultramontaine du jésuitisme était écrasée et reniée des jésuites eux-mêmes, qui avaient transféré, en quelque sorte, leur obédience du pape au roi, comme nous le verrons tout à

1 Noailles, Hist. de madame de Maintenon, t. II, p. 426.

l'heure. Vingt-deux temples furent démolis dans le courant de 1679 : au mois de juillet de cette année, une déclaration royale supprima les chambres mi-parties[1] qui jugeaient les procès des réformés dans les parlements de Toulouse, de Bordeaux et de Grenoble. La suppression est motivée sur ce que « ces tribunaux exceptionnels seraient devenus « inutiles, attendu qu'il y a cinquante années qu'il n'est « survenu de nouveaux troubles causés par la religion « prétendue réformée, et que les animosités qui pouvaient « être entre les sujets de l'une et de l'autre religion sont « éteintes. » Ainsi, la main même qui frappe les réformés rend un témoignage éclatant à leur innocence, et Louis XIV confesse, de sa propre bouche, l'absence de tout grief contre eux[2]. Le 10 octobre, il fut interdit aux protestants de tenir aucun synode ou colloque sans la permission du roi et l'assistance d'un commissaire royal: ces commissaires furent désormais tous catholiques. Le 6 novembre, défense est faite à tous seigneurs de fiefs d'établir sur leurs terres des officiers (baillis, etc.) protestants. 20 février 1680 : défense aux protestantes d'exercer la profession de sages-femmes. Juin 1680 : défense à tous catholiques d'apostasier, sous peine d'amende honorable, confiscation des biens et bannissement perpétuel. Les ministres qui les auront accueillis seront interdits et les temples fermés. Cette importante déclaration est le complément des édits contre les relaps. 11 juillet : les réformés sont exclus des fermes du roi, comme adjudicataires, intéressés ou employés. 17 août : défense aux receveurs généraux de traiter du recouvrement des tailles

[1] Le terme de *mi-parties* n'était pas exact : il n'y avait qu'un tiers de réformés.

[2] Anciennes lois françaises, t. XIX, p. 305.

avec aucuns réformés et d'employer aucuns commis de cette religion. Colbert avait lutté en vain pour sauver l'administration et les commis des finances : leur destitution, comme la suppression des chambres mi-parties, était au nombre des mesures réclamées par le deuxième des mémoires dont nous avons parlé. 28 août : arrêt du parlement de Paris ordonnant la destitution des officiers protestants dans les justices subalternes. 16 novembre : trois ans de délai sont accordés aux protestants qui se convertissent, pour le paiement de leurs dettes. 19 novembre : rétablissement de l'ordonnance qui prescrivait aux magistrats d'aller interroger les malades protestants sur la foi dans laquelle ils voulaient mourir. Même mois ; interdiction des mariages mixtes : les enfants qui naîtront de parents de diverses religions seront bâtards. Pendant toute l'année 1680, le marteau des démolisseurs retentit de toutes parts ; il suffit de la moindre contravention, du plus léger prétexte, pour faire abattre un temple. Les commissaires de l'Édit et les intendants rivalisent d'ardeur destructrice [1].

Le roi fut payé de son zèle par les remercîments chaleureux de l'assemblée du clergé, qui se félicita, par l'organe de son agent général, d'avoir vu presque toutes ses demandes accordées, ses souhaits prévenus et son attente surpassée. Le clergé n'en formula pas moins de nouvelles demandes pour continuer l'œuvre.

La situation du clergé était, en ce moment, très-complexe et très-extraordinaire : l'Eglise gallicane, à peine pacifiée par l'espèce de transaction conclue, en 1669, entre les jansénistes et l'autorité royale et pontificale, s'était

[1] Hist. de l'Édit de Nantes, t. IV, liv. XVI.

trouvée engagée dans une double lutte contre l'ultramontanisme et contre la Réforme; la guerre qu'elle soutenait contre Rome ne la rendait que plus acerbe à l'égard des hérétiques : brouillée avec le pape, elle voulait être plus catholique que le pape. Il faut ajouter que, dans la guerre à l'hérésie, elle avait eu l'initiative, et que, dans la guerre à la papauté, elle n'était, à vrai dire, qu'auxiliaire : c'était la royauté qui avait donné l'impulsion.

La querelle de Louis XIV et du Saint Siége, qu'il est temps d'exposer avec quelque détail, et qui s'envenimait tous les jours, avait une double origine, l'une de pure théorie, l'autre de circonstance, mais touchant toutefois aussi aux principes : c'était la question de l'ultramontanisme et celle de la régale. En poursuivant la fondation de son établissement monarchique, de son œuvre d'unité absolue, Louis avait rencontré devant lui tout à la fois la protestation huguenote contre cette unité et les prétentions romaines à une autre unité plus vaste. Il dut inévitablement se heurter à l'un comme à l'autre obstacle; l'infaillibilité du pape, emportant une suprématie au moins indirecte sur le temporel, n'est pas logiquement compatible avec la monarchie absolue et le droit divin des rois. Sans doute la puissance actuelle de Rome ne répondait plus à ses prétentions; mais Louis ne se contentait pas du présent; il voulait fonder son empire dans la théorie comme dans les faits; il attaqua, pour leurs principes, non pour leurs actes, Rome affaiblie, de même que les protestants soumis et fidèles. Colbert, par esprit d'indépendance nationale, encouragea le roi contre le pape, en même temps qu'il tâchait de l'adoucir envers les protestants. Bossuet, l'homme de la tradition gallicane, appuya, dirigea le mouvement anti-ultramontain, en se réservant de le contenir

dans de certaines limites. Les docteurs gallicans se mirent de toutes parts en campagne. Un incident de cette guerre théologique est resté célèbre. Les ultramontains ont accusé leurs adversaires d'avoir altéré le sens du texte évangélique pour y chercher une arme en faveur de l'indépendance du pouvoir temporel : ce qui est certain, c'est qu'à partir de la traduction de la Bible par le père Amelote, traduction publiée par ordre de l'assemblée du clergé en 1666, un passage important de l'Evangile selon saint Jean fut traduit d'une manière nouvelle et peu exacte. Dans le verset 36 du chap. XVIII, Jésus dit : « Mon royaume n'est pas *maintenant* d'ici [1] ; » ce qui permet au *vicaire du Christ* de prétendre que cette restriction était temporaire, et que le temps du royaume du Christ sur la terre est venu. Or, le père Amelote, et tous les traducteurs gallicans ou jansénistes qui ont donné des versions contemporaines de la sienne ou postérieures, telles que le Nouveau Testament de Mons, la Bible de Saci, etc., suppriment le mot *maintenant*, et traduisent par : « Mon royaume n'est « pas de ce monde ; » ce qui tranche d'une manière absolue la distinction du temporel et du spirituel. L'ensemble du verset explique jusqu'à un certain point comment les gallicans ont pu se croire autorisés à ce retranchement significatif ; mais on ne peut nier que les traducteurs ultramontains et protestants, d'accord sur ce point, n'aient raison contre eux.

En 1663, la Sorbonne avait rendu une décision en fa-

[1] Voici l'ensemble du verset : « Jésus répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde ; (η βασιλεια ή ἐμὴ ὀυκ ἔστιν ἐν τοῦ κόσμου τόυτου) si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs combattraient pour que je ne fusse point livré aux Juifs ; mais mon royaume *n'est pas maintenant d'ici* (νῦν δὲ η βασιλεια ή εμὴ ὀυκ ἔστιν ἐντεῦθεν). »

veur des maximes gallicanes. En 1674, la congrégation de l'*Index* ayant censuré à Rome des thèses soutenues en Sorbonne, et conformes à la décision de 1663 contre l'infaillibilité du pape et contre sa supériorité sur le concile, les mêmes propositions, renforcées d'autres arguments sur l'indépendance du temporel et sur les droits des évêques à n'être point déposés arbitrairement par le pape, furent relevées, l'année d'après, devant la Sorbonne par l'abbé de Noailles, Bossuet « présidant à la tête de la thèse [1]. »

Jusqu'ici ce n'était qu'une lutte de théologiens ; mais le roi et le pape allaient bientôt être directement en présence. Le roi exerçait, de temps immémorial, le droit de régale sur le plus grand nombre des diocèses de France, c'est-à-dire qu'il percevait le revenu des évêchés vacants, et conférait les bénéfices qui en dépendaient, jusqu'à ce que les nouveaux titulaires eussent fait enregistrer à la chambre des comptes leur serment de fidélité. Les quatre grandes provinces du Midi étaient exemptes de ce droit ; mais, depuis longtemps, leur exemption était contestée dans le parlement de Paris et dans le conseil du roi. Un édit du 10 février 1673 étendit la régale à tout le royaume. C'était à la fois une nouvelle manifestation de l'esprit unitaire et une mesure fiscale : le roi, du reste, avait intention d'appliquer à la conversion des protestants le profit qu'il retirerait de l'édit. Presque tous les évêques du Midi, après quelque opposition, cédèrent devant une nouvelle déclaration royale d'avril 1675, et firent enregistrer leur serment. Deux prélats jansénistes, les évêques d'Aleth et de Pamiers, qui avaient naguère figuré très-

1 Lettre de Pellisson, ap. Œuvres de Louis XIV, t. VI, p. 481.

activement dans les débats du *formulaire* et des *cinq propositions* [1], furent les seuls qui ne se soumirent pas. Le roi nomma aux bénéfices dépendant de leurs évêchés, comme si leurs siéges épiscopaux eussent été vacants. Les deux évêques excommunièrent les bénéficiaires. Ceux-ci appelèrent aux archevêques métropolitains, qui déclarèrent les excommunications nulles. Les deux évêques appelèrent des métropolitains au pape.

Le pape régnant était alors Innocent XI (Odescalchi), élu le 21 septembre 1676. Innocent XI, obstiné et peu instruit, mais pieux et rigide, était mal disposé pour la politique française, quoiqu'elle eût servi son élection, et presque favorable aux jansénistes, dont il estimait la morale sévère [2]. Satisfait de voir des prélats de ce parti recourir à l'autorité du Saint Siége, il soutint avec emportement les deux évêques, cassa les ordonnances des métropolitains, et adressa au roi deux brefs très-virulents contre les *sinistres conseils de ses ministres* (mars-septembre 1678). Louis n'en tint compte. Un troisième bref, d'une extrême violence, fut lancé le 29 décembre 1679 : le pape menaçait le roi d'*user de son autorité*, si Louis ne se soumettait à ses remontrances paternelles. L'assemblée du clergé, qui se réunit en 1680, écrivit au roi qu'elle regardait avec douleur *cette procédure extraordinaire*, et protesta expressément *contre les vaines entreprises du Saint Siége* (10 juillet 1680). Le pape répliqua en condamnant un livre sur les droits des évêques, écrit par un docteur

1 Voyez ci-dessus, p. 144.

2 Le 2 mars 1679, il condamna, à l'instigation de Bossuet, soixante-cinq propositions extraites des casuistes de la compagnie de Jésus ; par compensation, à la vérité, il condamna le Nouveau Testament de Mons (2 septembre 1679).

de Sorbonne, d'après l'ordre de l'assemblée du clergé (18 décembre 1680).

Les deux évêques qui avaient donné lieu au débat étaient morts sur ces entrefaites, mais leur mort n'avait rien changé à la question de la régale : les vicaires et le chapitre d'un des deux diocèses, celui de Pamiers, soutenaient la lutte avec la même opiniâtreté, et les choses avaient été poussées si loin, qu'un des deux grands vicaires avait été exilé, l'autre, condamné à mort, par contumace, comme auteur de sédition. Le métropolitain en avait fait élire d'autres à leur place par les bénéficiaires qu'avait pourvus le roi. Le pape adressa au chapitre de Pamiers, le 1er janvier 1681, un bref qui renversait toutes les maximes de l'Église gallicane, et dérogeait même au concile de Latran. Il excommuniait *ipso facto* les grands vicaires établis à Pamiers par le métropolitain (l'archevêque de Toulouse), leurs fauteurs et le métropolitain lui-même, et déclarait nuls les confessions et les mariages faits ou à faire devant des prêtres tenant leurs pouvoirs des grands vicaires *intrus*. Le parlement de Paris rentra en lice à son tour avec toute la véhémence des anciens temps, et rendit arrêt, le 31 mars, « contre un « libelle imprimé en forme de bref du pape Innocent XI, » bref par lequel ce pontife aurait frappé d'interdit « un archevêque, son confrère, qui a reçu de Dieu, et non de ses bulles, que les prélats de ce royaume ne prennent à Rome que depuis le concordat, les pouvoirs attachés à son caractère... » Les lumières des personnes menacées par ce bref, ajoute le parlement, « les assurent contre les foudres que la cour de Rome a lancées vainement depuis quelques siècles [1]. » Le pape ordonna aux jésuites français de ré-

[1] Anc. Lois franç., t. XIX, p. 262.

pandre et de soutenir son bref. Les supérieurs des jésuites de Paris furent mandés au parlement, et reçurent défense, au nom du roi, d'exécuter cet ordre. Ce fut au roi et au parlement qu'ils obéirent (juin 1681). Leurs confrères de Toulouse et de Pamiers leur avaient donné l'exemple, que suivirent les autres maisons de France. Par un étrange renversement des opinions et des principes, les jésuites étaient avec la royauté, et les jansénistes, avec le Saint Siége. Louis XIV semblait devenu le pape des jésuites français, à condition de pousser la France dans leurs voies : leur puissance de fait surnageait ainsi dans le naufrage de leur doctrine théocratique.

Pendant ce temps, les archevêques et évêques présents à Paris, au nombre de quarante-deux, se réunissaient sur l'invitation des agents généraux du clergé, et demandaient au roi, dans l'intérêt de la couronne comme de Eglise, un concile national, ou tout au moins une assemblée générale du clergé (mars-mai 1681). Le roi accorda, pour le 31 octobre, une assemblée générale composée de deux évêques et de deux députés du second ordre ecclésiastique pour chaque métropole.

L'attente était grande et les esprits très-agités. Le sentiment d'indépendance nationale qui s'enveloppait de la forme monarchique s'irritait de rencontrer encore dans les affaires du royaume la main ultramontaine. Colbert s'appuyait fortement sur ce sentiment, dans l'espoir de susciter ainsi une diversion à la question protestante. Beaucoup d'évêques se montraient fort animés contre Rome, les uns par courtisanerie, les autres par le désir de relever la dignité épiscopale, que déprimait depuis si longtemps la primauté romaine transformée en souveraineté. L'opinion fermentait : on parlait de supprimer les

annates, ce tribut onéreux que la France payait à Rome, d'enlever au Saint Siége les nominations aux bénéfices qu'il conservait en Bretagne et ailleurs. On voulait que les prélats de France ne portassent plus, comme une marque de servitude, le titre d'*évêques par la permission du Saint Siége*. Quelques-uns allaient plus loin : il courait des rumeurs de séparation, de patriarchat.

Ce fut au milieu de cette agitation que l'assemblée se réunit. Elle confia le sermon d'ouverture à Bossuet, récemment transféré de l'évêché de Condom à l'évêché de Meaux. Bossuet fut, dans cette occasion solennelle, ce qu'il avait été, ce qu'il devait être toute sa vie, l'homme des opinions moyennes, l'homme d'Etat de l'Église : il se plaça et il plaça l'assemblée à une égale distance de l'ultramontanisme et du schisme. Le sermon du 9 novembre 1681 est un des beaux monuments de son génie. S'il est des difficultés qu'il n'y surmonte pas, c'est qu'elles sont insurmontables. Dans ce discours, aussi éclatant qu'habile et que savamment pondéré, il tâche d'établir à la fois, par les mêmes arguments et par les mêmes faits historiques, la faillibilité du pape et l'indéfectibilité du Saint Siége, c'est-à-dire l'impossibilité que l'erreur s'établisse sur la chaire de saint Pierre, distinction, l'on en doit convenir, un peu subtile et obscure; il montre les libertés gallicanes trouvées par l'Eglise gallicane dans la tradition de l'Église universelle, et termine par une vive sortie contre les *libertins* (les libres penseurs) qui poursuivent *le charme trompeur de la nouveauté*. Il pressentait que le combat des opinions ne serait pas longtemps circonscrit entre les sectes chrétiennes.

L'affaire de la régale fut le premier objet sur lequel délibéra l'assemblée. Antoine Arnaud s'efforça d'exciter

les évêques à défendre le privilége des diocèses autrefois exempts. Cet infatigable polémiste n'avait pu conserver jusqu'au bout le bénéfice de *la paix de religion*. Tandis que son ami Nicole se complaisait dans un repos acheté par tant de luttes, Arnaud, dont l'ardeur militante ne diminuait point avec les années, s'était brouillé de nouveau avec l'autorité royale, et s'était retiré en Belgique depuis 1679. De là il remuait le jansénisme en faveur du pape, comme il l'avait remué si longtemps contre le pape. La conduite d'Arnaud et des jansénistes, quoique explicable par leurs maximes sur l'administration de l'Église, dut causer au roi une extrême irritation : Louis n'y voulut voir qu'un esprit d'opposition perpétuel, et un nouvel orage s'amassa dès lors sur Port-Royal, qui s'était imprudemment séparé du gallicanisme dans cette occasion décisive. L'assemblée du clergé, en effet, s'entendit complétement avec le roi sur la question de la régale : elle ratifia l'extension de la régale à tout le royaume, et Louis, de son côté, par un édit de janvier 1682, supprima tout ce qu'il y avait, dans la régale, d'abusif et de contraire à la discipline ecclésiastique, c'est-à-dire qu'il renonça au droit de *conférer* immédiatement les bénéfices qui emportaient juridiction spirituelle, et se réserva seulement le droit de *présentation*, sauf au présenté, avant d'être mis en possession, à justifier des qualités requises devant l'autorité ecclésiastique : c'était l'abolition des commendes dans l'exercice de la régale.

L'assemblée exposa au pape les motifs de cette transaction dans une lettre respectueuse et ferme, que Bossuet rédigea sous le nom de l'archevêque de Reims [1], président de la commission (5 février 1682).

1 Fils du chancelier Le Tellier, et frère de Louvois.



MARIE DE MÉDICIS.

Publié par Furne Paris.

Le point de fait résolu, on passa à de plus hautes questions. Le moment était propice pour établir solidement les maximes gallicanes et pour venger l'échec que l'indépendance théorique de la couronne avait subi jadis aux Etats-Généraux de 1614, grâce à la lâcheté du gouvernement de Marie de Médicis. Colbert pressa le roi de ne pas laisser échapper une telle occasion, et l'emporta sur le chancelier Le Tellier et sur son fils l'archevêque de Reims, qui craignaient de compliquer encore plus la situation, et qui voulaient qu'on ménageât Rome. Bossuet lui-même ne vit pas sans appréhension le roi demander à l'assemblée une décision sur ces matières, et ne fut rassuré que lorsqu'il se trouva seul chargé de rédiger la déclaration des sentiments de l'Église gallicane, et, par conséquent, maître de la situation. L'archevêque de Paris, Harlai, l'évêque de Tournai, Choiseul, et plusieurs autres prélats, eussent été bien plus loin que lui contre Rome [1]. La *déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique* fut votée le 19 mars 1682. Le clergé, après avoir frappé d'une égale réprobation ceux qui s'efforcent de renverser les libertés gallicanes, « appuyées sur les saints « canons et sur la tradition des Pères, » et ceux « qui, « sous le prétexte de ces libertés, portent atteinte à la pri« mauté de saint Pierre et de ses successeurs institués par « Jésus-Christ, et à l'obéissance qui leur est due, » déclara :

1° Que saint Pierre et ses successeurs, et l'Eglise elle-même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et non sur les choses politiques (*civilium*), le Seigneur ayant dit : « Mon royaume n'est pas de ce

[1] Manuscrit de l'abbé Ledieu, ap. Bausset, Vie de Bossuet, t. II, p. 161.

monde; » que, par conséquent, les rois et les princes ne peuvent être déposés directement ni indirectement, ni leurs sujets déliés du serment de fidélité, par l'autorité des chefs de l'Eglise; et que cette doctrine doit être inviolablement suivie comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Pères et aux exemples des saints.

2° Que la pleine puissance spirituelle du siége apostolique et des successeurs de Pierre est de telle nature, que les décrets du saint concile œcuménique de Constance sur l'autorité des conciles généraux, décrets approuvés par le siége apostolique, subsistent en même temps dans toute leur force et vertu.

3° Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé selon les canons dictés par l'esprit de Dieu; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane, doivent rester en vigueur, et les bornes plantées par nos pères, demeurer inébranlables.

4° Que le souverain pontife a la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises; mais que, cependant, son jugement n'est point irrévocable, tant que le consentement de l'Église ne l'a point confirmé.

« Ces maximes seront envoyées à toutes les églises de France et à leurs évêques [1]. »

La Déclaration fut délibérée par les trente-quatre archevêques et évêques présents, et souscrite, après eux, par les trente-quatre députés du clergé. Un édit royal du 23 mars donna force de loi à la Déclaration, et enjoignit à tous professeurs de s'engager à l'enseigner dans les écoles.

[1] Bausset, Hist. de Bossuet, t. II, p. 172.

Cet acte est resté un des grands événements de l'histoire ecclésiastique. L'Église de France ne se contentait pas de retourner aux maximes du quinzième siècle, en ce qui regardait l'autorité respective du pape et du concile, maximes qu'elle n'avait jamais formellement abandonnées : elle reconnaissait la théorie moderne de l'indépendance absolue du temporel, théorie que le moyen âge tout entier eût repoussée, et d'après laquelle un roi hérétique ou infidèle conservait ses droits à l'obéissance des sujets catholiques, et ne pouvait être déposé par l'Église. Soixante-sept ans auparavant, le clergé de France s'était soulevé contre cette doctrine formulée par le Tiers-Etat, et la couronne avait reculé [1].

Le pape, jusqu'alors, avait laissé sans réponse la lettre de l'assemblée sur la transaction relative à la régale : à la nouvelle de la Déclaration, il éclata par un bref où il ne témoigne pas avoir connaissance des Quatre Articles décrétés par l'assemblée, mais où il reproche avec emportement aux évêques français leur *crainte* servile devant le roi et leur abaissement devant les magistrats temporels, capable de *couvrir leur nom d'un opprobre éternel*; il termine en cassant et annulant tout ce qu'ils ont décidé sur la régale (11 avril 1682). Ce premier coup de foudre semblait promettre un orage plus violent encore contre les Quatre Articles.

Bossuet rédigea, au nom de l'assemblée, sous forme de lettre aux évêques et au clergé de France, une protestation aussi grave et aussi mesurée que le bref était déclamatoire; mais la gravité n'ôtait rien à l'énergie. Le rédacteur s'en prend aux mauvais conseillers qui ont sug-

[1] Voyez notre t. XII, p. 260 et suivantes.

géré à un *excellent pape* des exagérations et des excès mal séants à la dignité d'un si grand nom. «Nous rougissons, » s'écrie-t-il, « pour ceux qui n'ont pas eu honte d'inspirer « de tels sentiments au pape!... Le bref est nul par lui-« même, puisqu'on a trompé le souverain pontife sur les « faits. » Et il soutient, par une très-solide argumentation, la légitimité et la nécessité du parti qu'ont adopté les évêques.

Cette lettre ne fut point envoyée au clergé. Avant que Bossuet eût pu faire voter sur sa rédaction, l'assemblée, après une suspension de quelques semaines, fut prorogée indéfiniment par le roi (23 juillet). Elle ne se réunit plus. Ce dénoûment étonna le public et affligea le grand homme qui avait été l'âme de l'assemblée, et qui ne jugeait pas l'œuvre terminée. C'était un recul de la part du pouvoir royal, tout à l'heure si ardent à pousser les évêques contre le pape. On attribua ce revirement à l'influence du cardinal d'Estrées, chargé des affaires de France à Rome, qui avait pressé instamment le roi de se contenter des succès obtenus, et de ne pas faire ni permettre de nouvelles démarches propres à augmenter l'irritation du saint Père. Le Tellier et le père La Chaise soutinrent d'Estrées, derrière qui se cachaient les jésuites. Ceux-ci avaient laissé en silence faire contre le pape ce qu'ils ne pouvaient empêcher ; mais ils se voyaient menacés à leur tour : l'assemblée avait formé, sous la présidenee de Bossuet, une commission chargée d'examiner la morale des casuistes, et Bossuet avait déjà composé à ce sujet trois traités sur les importantes questions de l'usure [1], du probabilisme et de

[1] Sur cette question comme sur bien d'autres, les jésuites étaient sortis de la tradition, pour s'accommoder aux nécessités des sociétés modernes. Voyez notre t. XIII, p. 459-463.

l'amour de Dieu. Les jésuites parèrent le coup en obtenant par des voies indirectes la séparation de l'assemblée, avant que les propositions de Bossuet sur la morale eussent pu être converties en décisions officielles. Le roi, satisfait d'avoir fait reconnaître par l'Eglise gallicane l'indépendance absolue de sa couronne, et résolu de ne tenir aucun compte du bref papal dans l'affaire consommée de la régale, consentit donc à arrêter les hostilités, et suspendit même l'impression du procès-verbal de l'assemblée.

On attendit avec anxiété ce que ferait le pape. S'il lançait une sentence de condamnation contre les Quatre Articles, c'était le schisme. L'Église gallicane ne pouvait se soumettre. Elle ne prétendait pas imposer aux autres églises les doctrines qu'elle venait de formuler, mais elle ne pouvait les abandonner, ni reconnaître des articles de foi en dehors des dogmes catholiques résumés dans l'*Exposition de la foi catholique*, par Bossuet, avec l'approbation du Saint-Siége lui-même.

Innocent XI n'eut ni l'audace de se jeter dans ces extrémités terribles, ni la modération de se réconcilier avec Louis XIV. Il ne lança pas ses foudres contre la Déclaration du clergé gallican ; mais il continua contre le roi et contre l'Église de France une petite guerre acharnée et sans éclat, par laquelle l'obstination romaine espéra lasser la *fougue française*. Il encouragea, par toute sorte de faveurs, les écrits qui pullulèrent en Italie, en Espagne, en Belgique, en Hongrie, contre la doctrine gallicane [1]; et, ce qui était beaucoup plus grave, il refusa des bulles

[1] L'université de Douai, ville nouvellement française, protesta en faveur de l'infaillibilité du pape, d'accord avec l'université belge de Louvain.

aux ecclésiastiques qui avaient figuré dans l'assemblée de 1682 comme députés du clergé, lorsque le roi les nomma à des évêchés. Louis, alors, défendit à tous les autres évêques qu'il nommait, de recevoir les bulles papales, afin qu'il n'y eût point de différence entre les prélats que la couronne appelait à l'épiscopat en vertu du concordat. Cette situation se prolongea tellement, que le tiers des diocèses de France finirent par se trouver sans évêques institués canoniquement. Cela n'occasionna, du reste, aucune perturbation dans le royaume, les nouveaux évêques étant, à mesure de leur nomination, mis en possession du temporel par le roi, et installés comme *administrateurs spirituels* par les chapitres diocésains.

Les protestants n'avaient rien gagné à la querelle intestine du catholicisme. L'assemblée générale du clergé, après le vote des Quatre Articles, leur avait adressé un avertissement qui commençait par leur représenter, dans un langage *tendre et pathétique*, l'injustice des reproches qu'ils faisaient à la communion romaine, et par les inviter paternellement à rentrer dans le sein de leur mère, mais qui finissait en les menaçant de *malheurs effroyables et funestes*, s'ils persistaient dans leur révolte et dans leur schisme. Cette pièce fut envoyée à tous les intendants, avec ordre de la faire lire dans chaque consistoire, en présence d'un commissaire ecclésiastique délégué par l'évêque diocésain, et de demander réponse. Les pasteurs se contentèrent de renvoyer à leur profession de foi et à leurs livres. Les protestants ne virent dans cette démarche que le prélude d'une attaque ouverte et décisive contre l'Edit de Nantes.

Tout allait, en effet, à une prochaine catastrophe. De son système primitif, peu à peu forcé et faussé, Louis XIV

arrivait, par une pente de plus en plus rapide, à la destruction violente de la liberté de culte et de conscience.

La révolution de cour qui élevait Maintenon sur les ruines de Montespan était consommée. Le roi était *converti*, de la volupté du moins, car il ne se convertit jamais de l'orgueil : il ne devait plus dorenavant avoir de maîtresse, et madame de Maintenon était devenue plus puissante en rendant Louis à son épouse légitime, à la patiente et nulle Marie-Thérèse, qu'acuune maîtresse n'eût pu l'être en enlevant de nouveau le mari à la femme. La conversion de Louis devait être plus funeste à la France que ses désordres, qui avaient si peu influé sur les affaires publiques! Jusque-là, si le vieux Le Tellier avait été favorable, avec quelque réserve, aux mesures contre l'hérésie, son redoutable fils, Louvois, y était resté étranger : indifférent à la question religieuse, et fort relâché dans ses mœurs, Louvois avait été très-opposé à la conversion morale, et avait cabalé avec Montespan contre Maintenon [1]. Quand il vit cette cause perdue, il se rejeta dans le parti de la persécution avec tout l'emportement de son caractère, et poussa le roi à en finir au plus vite avec les protestants, afin de le ramener ensuite exclusivement vers les idées de guerre et de conquête auxquelles les affaires religieuses faisaient diversion. Il imagina un moyen d'attirer dans ses mains l'entreprise des conversions, qui semblait fort étrangère à son département; ce fut d'y employer l'armée et de changer les soldats en missionnaires. Il suggéra au roi d'accorder aux nouveaux convertis l'exemption des logements militaires pour deux

1 « Le roi... avoue que M. de Louvois est un homme plus dangereux que le prince d'Orange, mais c'est un homme nécessaire. » Lettre de madame de Maintenon, du 3 août 1680 ; ap. Hist. de madame de Maintenon, par M. de Noailles, t. II, p. 8 ; 1848

ans, avec quelque faveur dans la répartition des tailles (11 avril 1681). Ce fut le point de départ d'un nouveau système de conversions. On sait qu'il n'y avait pas de ministère de l'intérieur proprement dit, et que les provinces étaient réparties, quoique inégalement, entre les divers ministres : le Poitou et le Limousin relevaient de Louvois ; il manda aux intendants de rejeter sur les hérétiques obstinés le fardeau des nouveaux convertis, et il envoya quelques compagnies de cavalerie dans ces provinces. « Le « roi, écrivait-il, n'estime pas qu'il faille loger tous les « cavaliers chez les protestants ; mais si, suivant une ré- « partition juste, ils en devaient porter dix, vous pouvez « leur en faire donner vingt et les mettre tous chez les « plus riches des religionnaires [1]. » Louis voulait encore conserver quelque ordre et quelque mesure dans l'injustice même ; mais ce fut l'esprit de Louvois et non le sien qui dirigea l'exécution. Les soldats, encouragés par les intendants, par la plupart des fonctionnaires et par les catholiques fanatiques de chaque localité, commirent des brutalités et des déprédations qui répandirent partout l'épouvante. Des milliers de protestants se convertirent par peur ; une infinité d'autres, surtout parmi les populations maritimes du Poitou et de l'Aunis, rassemblèrent toutes leurs ressources, et s'apprêtèrent à quitter la France. Le cri de leur détresse parvint jusqu'au roi, et Colbert obtint un dernier succès en défendant les intérêts de la France et de l'humanité. Un arrêt du conseil, du 19 mai 1681, défendit « les violences qui se faisaient en « quelques lieux contre les religionnaires. » Marillac, intendant de Poitou, fut destitué, et les *conversions par*

[1] Rulhière, p. 137.

logements furent suspendues dans tout le royaume.

Ce moment d'espoir passa comme un éclair : le parti de la persécution montra au roi les pasteurs abusant de l'arrêt du conseil pour détourner les huguenots d'abjurer, et les nouveaux convertis revenant en foule au prêche, dès que la main qui frappait l'hérésie se relâchait. Les Le Tellier, le père La Chaise, l'archevêque de Paris, assiégèrent Louis sans relâche. Quant à madame de Maintenon, voici ce qu'elle écrivait le 24 août 1681 :

« Le roi commence à penser sérieusement à son salut « et à celui de ses sujets. Si Dieu nous le conserve, il n'y « aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le « sentiment de M. de Louvois, et je le crois plus volon- « tiers là-dessus que M. de Colbert, qui ne pense qu'à ses « finances et presque jamais à la religion [1]. »

Ainsi, *l'amie* du roi était réconciliée avec Louvois, et complétement d'accord sur le fond avec lui ; quant à la forme, quant aux moyens de violence, elle y répugnait par sa modération naturelle et les approuvait par une politique égoïste. On avait dit au roi qu'elle était née calviniste ; elle craignait de se rendre suspecte si elle ne rivalisait de zèle avec les persécuteurs de ceux qui avaient été ses frères en religion [2]. On ne revint pas cependant tout de suite aux expédients soldatesques de Louvois : on reprit la guerre plus savante, mais plus lente, des arrêts et des ordonnances. Le 17 juin 1681, une déclaration royale statua que les enfants des religionnaires pourraient se convertir

1 Rulhière, p. 139.

2 « Ceci m'engage à approuver des choses fort opposées à mes sentiments. » Lett. de Maintenon ; ap. Rulhière, p. 140. — Il existe une autre lettre plus fâcheuse encore pour sa mémoire ; la lettre du 22 octobre 1681, où elle écrit à son frère d'acheter une terre en Poitou, parce qu'elles vont s'y *donner*, par la fuite des huguenots !»

malgré leurs parents, non plus à l'âge de douze ou de quatorze ans, mais dès l'âge de sept ans, comme étant, à cet âge, capables de raison et de choix dans l'affaire de leur salut! C'était le dernier coup porté aux droits de la famille. Il suffit dès lors qu'un prêtre ou quelque zélé attirât un enfant sur le seuil d'une église, et lui fît dire que la messe était plus belle que le prêche, pour que l'enfant fût réputé converti et enlevé à ses parents. Le 4 juillet, un arrêt du conseil revint sur l'arrêt du 19 mai, *mal interprété par les ministres religionnaires*. Le 9 juillet, la célèbre académie ou collége protestant de Sedan fut supprimée.

L'émigration protestante, qui avait recommencé au printemps, reprit et continua sur une grande échelle, malgré la surveillance exercée, d'après les ordres du roi, sur les frontières de terre et de mer. Les états protestants commencèrent à comprendre quels avantages ils auraient à tirer de la faute immense que commettait le roi de France : moitié sympathie, moitié intérêt, ils appelèrent à l'envi les fugitifs dans leur sein. Beaucoup de parents ayant fait passer leurs enfants en Angleterre, pour les sauver de la *séduction*, Charles II prit ces pauvres créatures sous sa protection, et offrit aux réformés français qui s'établiraient en Angleterre, pour l'exercice de leur commerce ou de leurs métiers, tous les priviléges qui seraient compatibles avec les lois anglaises ; il leur promit de les faire naturaliser en masse à la première réunion du parlement, et ordonna de leur donner des secours à leur débarquement, bien loin de leur imposer des droits d'entrée (7 août). Le roi de Danemark fit aux réformés des offres analogues, avec promesse de liberté de culte dans les parties de ses états où tout autre culte que le luthérien

était prohibé. Le 24 septembre, la ville d'Amsterdam leur garantit le droit de bourgeoisie et de maîtrise, avec avances d'argent aux ouvriers pour remonter leurs métiers, et assurance du placement de leurs produits; elle fit construire mille maisons pour les loger [1].

Le gouvernement français s'efforça de contrebalancer par la peur l'attraction qu'exerçaient ces promesses. Un édit du 18 mai 1682 défendit aux réformés, et spécialement aux gens de mer et de métiers, de sortir du royaume avec leurs familles, à peine des galères perpétuelles pour les chefs de famille. C'était restreindre et préciser à la fois l'édit de 1669 contre l'expatriation, édit qui n'avait été pris au sérieux que vis-à-vis des Français qui s'enrôlaient dans les armées et dans les flottes étrangères. Aller porter l'étranger, sinon à l'ennemi, des services militaires que la patrie réclame, c'est une désertion, c'est un crime capital ; mais quitter une patrie où la liberté n'a plus d'asile même dans la conscience, où les droits naturels sont anéantis, où le lien moral est rompu entre l'État et ses membres, c'est un droit, un droit extrême et funeste ; suicide légitime du citoyen qui ne laisse subsister que l'homme ! Violer tous les droits et prétendre imposer, par des peines atroces, l'observation des devoirs corrélatifs à ces droits, c'est le dernier terme de la tyrannie. Louis XIV y était arrivé, en croyant n'user que d'une compression salutaire et ne décréter que des mesures comminatoires ! Cette oppression, à laquelle il n'était pas même permis de se soustraire par l'exil, était, au moins en principe, bien plus odieuse que cette terrible expulsion des Maures qui avait autrefois ému d'indignation l'âme de bronze de Richelieu.

1 Hist. de l'Édit de Nantes, t. IV, liv. XVI-XVII.

Pendant les années 1682 et 1683, les arrêts et les déclarations contre les religionnaires se succèdent comme les coups pressés d'un glas funèbre ; ce ne sont qu'interdictions de temples, interdictions d'assemblées, fermetures d'écoles, expulsions des familles réformées de diverses villes, pendant qu'on les retient par force dans le royaume. La preuve par témoins est admise pour établir le fait d'abjuration, à défaut d'acte écrit, et pour faire condamner les relaps (8 juin 1682). Les ventes d'immeubles faites par les religionnaires émigrés, dans l'année qui a précédé leur fuite, sont annulées avec confiscation (14 juillet 1682). Les biens légués aux pauvres de la religion prétendue réformée et aux consistoires sont réunis aux hôpitaux (15 janvier 1683). Les officiers protestants de la maison du roi ou de celles des princes sont sommés de donner leur démission (4 mars 1683).

Tandis qu'on retient violemment le troupeau dans le royaume, on saisit toutes les occasions de bannir les pasteurs : on ouvre aux ministres, avec empressement, cette porte de l'exil qu'on ferme au reste des réformés, afin que leurs exhortations cessent de contrebalancer la parole des convertisseurs.

Jusqu'alors les opprimés n'avaient opposé que des plaintes aux coups incessants qui les frappaient. Leur longue patience se lassa enfin. Pour remplacer l'organisation légale que le roi leur avait enlevée, les plus zélés d'entre eux s'étaient donné dans le Midi une organisation secrète : un directoire, composé de six membres, veillait dans chaque province aux intérêts communs ; seize de ces directeurs, délégués par le Languedoc, le Dauphiné, les Cévennes et le Vivarais, se réunirent à Toulouse, et décidèrent que les fidèles s'assembleraient, le 27 juin 1683,

dans tous les lieux où l'exercice du culte avait été récemment interdit, et qu'on y entendrait la parole de Dieu, sans plus tenir compte des défenses royales. Cette décision ne fut pas reçue de tous : les timides s'y opposèrent; les églises des principales villes, longtemps habituées à une espèce de suprématie, ne reconnurent pas l'autorité des nouveaux directeurs. Ces oppositions empêchèrent les assemblées d'avoir lieu au jour fixé avec l'ensemble imposant qu'avaient espéré les directeurs : les réunions se succédèrent, dans le courant de juillet, sur divers points des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné. Au bruit de ces mouvements des huguenots, les catholiques des environs crurent voir renaître les anciennes guerres de religion, et prirent les armes. Les réformés armèrent de leur côté pour se défendre. Le député général des protestants qui résidait auprès du roi, Ruvigni, les députés provinciaux et le consistoire de Charenton, effrayés des calamités qu'ils prévoyaient, se hâtèrent de désavouer les assemblées contraires aux ordonnances, et conjurèrent leurs frères de ne pas fournir aux ennemis de leur religion ce prétexte de les traiter en rebelles. Mais déjà le sang avait coulé : à la suite de rixes prolongées entre les catholiques et les protestants, une poignée de huguenots, réfugiés dans la forêt de Saou, en Dauphiné, avait été taillée en pièces par un corps de troupes, après une furieuse et sanglante résistance. Ce petit combat fut suivi de quelques exécutions. A cette nouvelle, les réformés du Vivarais, qui, par l'entremise de l'intendant d'Aguesseau, s'étaient soumis et avaient obtenu une amnistie, reprirent les armes. Louvois reprocha aigrement à d'Aguesseau d'avoir retardé, par ses prières, l'envoi de troupes en Languedoc, et le duc de Noailles, lieutenant-général de la province, eut ordre de

marcher contre les *séditieux*. Les bandes huguenotes furent dissipées sans défense sérieuse : un ministre fut roué vif. Les troupes, surtout les dragons, destinés à stigmatiser de leur nom les nouvelles persécutions religieuses, dévastèrent le pays par toutes sortes de désordres et de cruautés. Les Cévennes, qui ne s'étaient point armées, ne furent pas moins durement traitées, et il s'amassa dès lors, parmi ces énergiques montagnards, des trésors de haine et de vengeance (août-octobre 1683)[1].

Provisoirement, le mouvement avait été étouffé avec facilité, et le roi se fortifia dans la conviction que la *réduction* des hérétiques ne coûterait pas beaucoup d'efforts. On continua de démolir pièce à pièce ce qui restait de l'édit de Nantes.

Un grand et triste événement coïncida avec les troubles du Midi, et ferma la période commencée à la paix de Nimègue, période bien courte par les années, mais bien féconde en actions d'éclat, en succès qui illustraient le présent, en entreprises qui compromettaient l'avenir.

Tandis que la foule, et presque tous les esprits d'élite avec elle, s'enivraient de la prospérité fastueuse qu'étalait le gouvernement du grand roi, l'homme qui avait été le principal artisan de cette prospérité voyait d'un regard prophétique naître et grandir les fléaux destinés à la détruire; Colbert voyait, sans pouvoir l'arrêter, la France de Henri IV et de Richelieu dériver, emportée vers des abîmes inconnus, et mourait du regret de son impuissance! Au dehors, la France mettait en mouvement les forces les plus redoutables et faisait peser sur les nations rivales l'ascendant le plus impérieux, le plus accablant

[1] Hist. de l'Édit de Nantes, t. IV, liv. XIX ; t. V, liv. XX.

qu'elle eût jamais possédé ; mais les ressentiments s'amassaient de toutes parts, et la réaction devait bientôt éclater avec une intensité égale à la force de la pression exercée : au dedans, ce n'était plus pour le bien de l'État que se déployait l'autorité absolue, en brisant les derniers retranchements du droit individuel, et le fardeau du peuple s'accroissait toujours en pleine paix, pendant que les ressources allaient diminuer par la ruine ou l'émigration d'une partie des classes commerçantes, industrielles et maritimes.

La santé de Colbert, gravement altérée à plusieurs reprises par l'excès du travail et des soucis, n'avait pas cessé de décliner depuis l'époque où il avait accompagné le roi dans son voyage sur les frontières du Nord, en 1680. Une violente maladie avait failli l'emporter à la suite de ce voyage, et il n'avait été sauvé que par l'emploi d'un remède nouveau, le quinquina [1]. On peut, avec vraisemblance, rattacher cette maladie à une scène assez vive qui avait eu lieu entre le roi et le ministre. Louis avait été extrêmement satisfait de la sévère économie et de la rapide exécution obtenues par Louvois dans les fortifications des places frontières. Louvois, par une heureuse imitation des Romains, avait employé l'armée à ces travaux. Le roi en prit occasion de reprocher durement à Colbert les dépenses *effroyables* de Versailles, « où l'on ne voyait pourtant presque rien d'achevé, » comme si l'on eût pu comparer des ouvrages aussi simples que les terrassements et les maçonneries des places de guerre, exécutés en majeure partie par les soldats, avec une très-faible paie, et les immenses travaux d'art, si difficiles, si variés et nécessaire-

[1] Voyez le poëme de La Fontaine, sur le Quinquina.

ment si dispendieux qu'exigeait l'achèvement de Versailles! Louis alla jusqu'à imputer à Colbert d'avoir souffert, par négligence, les dilapidations de ses subalternes. Habitué à ne pas rencontrer de résistance chez les hommes, il prétendait n'en pas trouver davantage dans les choses, et il eût voulu qu'on créât pour lui des merveilles sans effort et sans frais. Il reprochait à Colbert ce que coûtait Versailles, et en même temps il repoussait avec impatience ses représentations sur l'étendue démesurée des travaux ordonnés [1].

On peut comprendre ce que devait éprouver un pareil homme, après vingt ans d'une administration à jamais glorieuse, en se voyant traité comme un commis par le prince qui lui devait au moins la moitié de sa renommée.

Colbert était en butte à un système d'intrigues et de délations savamment organisé par les Le Tellier. On allait jusqu'à l'accuser de *desseins pernicieux* [2] : était-ce de soutenir les huguenots, d'aspirer au rôle de premier ministre? on ne sait. Le roi tantôt semblait lui rendre part à sa confiance, tantôt subissait ces influences perfides, et retombait dans ses inégalités et ses rudesses. L'ingratitude du roi minait lentement Colbert. Ce n'était pas seulent en lui l'homme d'État qui souffrait de voir ruiner son œuvre patriotique, c'était aussi l'homme privé qui se sentait profondément blessé dans ses affections. Colbert

1 Ce fut, dit-on, la grille de la grande cour de Versailles qui donna lieu à cette scène. Mém. de Ch. Perrault. — J. Racine, t. VI, œuvres diverses, p. 335 ; 1808. « M. Mansart, dit Racine, prétend qu'il y a trois ans (en 1683) que M. Colbert était à charge au roi pour les bâtiments, jusque-là que le roi lui dit une fois : Mansart, on me donne trop de dégoût, je ne veux plus songer à bâtir. »

2 Lettres de madame de Maintenon, t. II, p. 388. Madame de Maintenon reconnait que c'était là « un sot discours. »

aimait Louis. Louis XIV n'avait pas été seulement pour lui, comme Louis XIII pour Richelieu, l'instrument nécessaire du bien de l'Etat; il avait été longtemps de fait, dans l'œuvre commune, un collaborateur supérieur par la puissance du rang et par l'attrait de la personne, égal par l'intelligence et par la bonne volonté; il avait été plus que cela dans le sentiment de Colbert comme de tous ses illustres contemporains; il avait été l'idéal même du chef de l'État. Colbert n'avait ni pu ni voulu comprendre que Louis lui était, lui deviendrait de plus en plus inférieur en dévouement patriotique, inférieur par cela même qu'il était roi. La désillusion devait lui être mortelle.

Dans le courant de l'été de 1683, Colbert fut repris de la fièvre. Une pierre s'était formée dans ses reins vers la fin d'août, il s'alita pour ne plus se relever. Quand Louis le sut à l'extrémité, il fut pris de regret, peut-être de remords, et sentit quelle perte irréparable il allait faire. Souffrant lui-même en ce moment, il écrivit à Colbert « de prendre soin de lui, de tâcher de se rétablir ». Colbert refusa de lire la lettre, et l'on dit qu'il ajouta : « Je « ne veux plus entendre parler du roi; qu'au moins il « me laisse mourir tranquille! C'est au roi des rois que « j'ai maintenant à répondre... Si j'avais fait pour Dieu ce « que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé dix « fois, et maintenant je ne sais ce que je vais devenir [1]. »

Son maître Richelieu, qui avait une responsabilité plus lourde à porter, était mort avec plus de sécurité.

Il expira le 6 septembre, à l'âge de soixante-quatre ans, après avoir reçu les secours spirituels de Bourdaloue.

[1] Racine, t. VI, Œuvres diverses, p. 334. — Lett. de madame de Maintenon, t. II, p. 388. — Monthion, Particularités sur les ministres des finances, art. Colbert.

Le peuple fut ingrat comme l'avait été le roi. Il fallut faire conduire de nuit le corps de Colbert de son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs à l'église Saint-Eustache, de peur que le convoi ne fût insulté par les gens des halles. Le peuple de Paris ne voyait guère dans Colbert que l'auteur des taxes onéreuses et vexatoires établies depuis la guerre de Hollande, et le peuple de France, en général, habitué par Colbert lui-même à reporter au roi tout ce que le ministre avait suggéré de bon et de grand, imputa au roi la gloire, au contrôleur-général des finances les misères que coûtait cette gloire. Le peuple ne pouvait soupçonner les luttes intérieures du conseil, et la partie éclairée de la bourgeoisie qui approchait Colbert était seule à portée de l'apprécier. Il faut bien le reconnaître, il n'y a que deux juges équitables pour les grands hommes : Dieu et la postérité.

Avec Colbert finit la race des grands ministres. Nous ne reverrons plus rien de semblable dans les temps qui nous restent à parcourir jusqu'à la fin de l'ancienne société française. Un seul homme, Turgot, aux derniers jours de la monarchie, rappellera quelque chose des intentions et du ferme caractère de Colbert, avec un système tout différent et un génie moins étendu ; mais il passera comme un éclair.

Nous allons voir la monarchie vivre quelques années encore sur les fondations, sur la mémoire des grands hommes d'état qui l'ont élevée au faîte suprême de la puissance, puis redescendre peu à peu, vers les abîmes, la pente sur laquelle on ne s'arrête plus !

FIN DU TOME XV.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUINZIÈME VOLUME.

LOUIS XIV (1643-1715).

DEUXIÈME PARTIE.

LA FRANCE SOUS LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV.

(1661-1715.)

LIVRE PREMIER.

DE LA MORT DE MAZARIN A LA GUERRE DE HOLLANDE.

(1661-1672.)

CHAPITRE DEUXIÈME.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL, MORAL ET SOCIAL DE LA FRANCE PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DU GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV ET L'ADMINISTRATION DE COLBERT.

CHAPITRE III.

DIPLOMATIE ET GUERRE. — COLBERT, LIONNE, LE TELLIER ET LOUVOIS.

(1661-1672.)

LIVRE SECOND.

GUERRE DE HOLLANDE.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA PAIX DE NIMÈGUE A LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG.

(1679 — 1688.)

CHAPITRE PREMIER.

DE LA PAIX DE NIMÈGUE A LA MORT DE COLBERT.

FIN DE LA TABLE DU QUINZIÈME VOLUME.

Typographie Lacrampe et Comp., rue Damiette, 2.



